

NAL

QUE

IRE

ER.

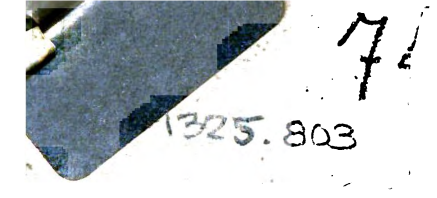
XIII.



URG,

Chevalier, Maj. l'Imp. lique.

Imp. & Ap Examinateur,



Harvard (
Libra:



FROM THE FUND BE(

Archibald Car

Class of 1

PROFESSOR OF
1908–192

DIRECTOR OF THE UNIV
1910–192



IAL

QUE

IRE

ER.

XIII.

URG,

Chevalier, &

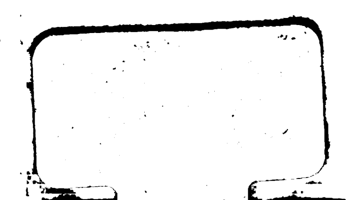
Maj. l'Impé-

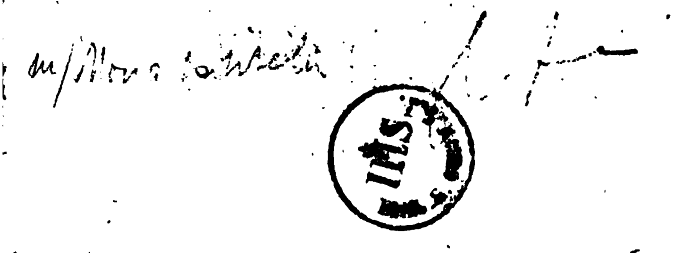
lique.

Imp. & Ap-

Examinateur.


VE RI
TAS



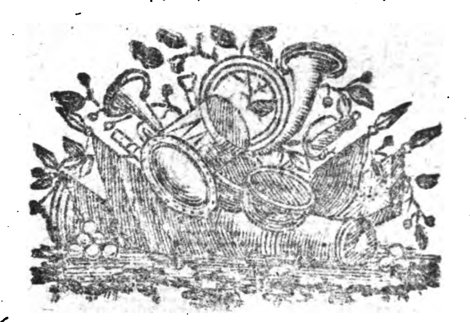


JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE

1. JANVIER.

1786.

TOME CLXXIII.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

1. JANVIER. 1786.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Histoire de l'Eglise, dédiée au Roi, par Mr. l'abbé de Berault-Bercastel, tomes 19 & 20e. A Paris, chez Moutard; à Liege, chez Orval-Demazeaux. 1785. 2 vol. *in*-12. Prix 6 liv.

Vol. préc. 1 Septemb. 1784. p. 5.

LEs principaux événemens renfermés dans le 19e. volume sont la publication du concile de Trente dans les différens Etats de l'Europe; le siége de Malte; l'histoire de Baïus, ses différentes rétractations, & autant de réclamations, fruit de l'entêtement & de l'inconsistance de tous les

novateurs; les guerres de religion en France, & les édits de pacification qui ne pacifierent jamais les sectaires; le massacre de la St. Barthélemi; l'établissement de la république de Hollande; la ligue en France; l'assassinat des Guise; Henri IV sur le trône & sa conversion. On voit par ce sommaire la variété & l'intérêt des matieres dont le savant auteur va occuper ses lecteurs, & en même tems les tristes tableaux que les progrès des nouvelles hérésies l'obligeront plus d'une fois de tracer. Dès les premieres pages il rend compte du discours du cardinal Commendon à la diéte de Pologne, par lequel nous apprenons d'une maniere authentique les maux qu'enduroit déja ce roïaume par l'introduction des sectaires, appellés sous main par le primat & d'autres seigneurs que l'erreur avoit gagnés. « L'orateur après s'être étendu fort au long sur » les preuves de l'autorité & de l'infaillibi- » lité de l'Eglise, passa aux désordres causés » dans plusieurs Etats par les nouveautés hé- » rétiques, & retraça les calamités qu'il avoit » vues de ses propres yeux dans ses derniers » voïages; il fit une peinture aussi vive que » vraie des factions, des soulevemens, des » meurtres, des pillages, des sacrileges, des » atrocités exercées sur les personnes consa- » crées à Dieu, du renversement & de l'in- » cendie des églises, de tous les effets des » divisions & des guerres intestines causées » par cette funeste réforme. Il appuïa beau- » coup sur les malheurs de la Pologne en » particulier; puis mettant en contraste

„ l'ancienne tranquillité de ce roïaume, l'é-
„ tat florissant de la religion, & la douce
„ union des citoïens qui fait la force & la
„ sûreté des empires, avec les dissentions &
„ les troubles présens, il exhorta les Polo-
„ nois, d'un ton pathétique, à rappeller la
„ concorde & la félicité dans leur patrie, à
„ soutenir la réputation de valeur & de piété
„ qu'ils avoient tout ensemble héritée de
„ leurs ancêtres. Mais le remede unique,
„ ajouta-t-il, le spécifique souverain aux
„ maladies du corps de l'Etat & de chacun
„ de ses membres, c'est la soumission aux
„ décrets du Concile œcuménique, à l'or-
„ gane infaillible de l'Esprit saint. Et pour
„ cela, qu'aurez-vous à sacrifier ? des opi-
„ nions incertaines, variables & variées à
„ l'infini, inconciliables, contradictoires,
„ que la légéreté a introduites, & que le
„ libertinage veut perpétuer. „

L'on trouve à la page 39 le portrait du fameux héréſiarque qui communiquant à sa secte son esprit altier & ardent, fit couler plus de sang en Europe que les Barbares du Nord n'en avoient versé en détruisant l'empire de Rome. “ Calvin eut toutes les qualités qui
„ ne font propres que d'un héréſiarque,
„ une hardiesse extrême à enfanter des opi-
„ nions nouvelles, une activité prodigieuse à
„ les répandre, une invincible opiniâtreté à
„ les soutenir, assez de raisonnement pour
„ surprendre les esprits superficiels, assez
„ d'érudition pour en imposer aux demi-
„ savans, assez d'énergie & d'élévation pour

„ faire plier devant lui les Puissances même
„ qui se hazardoient à l'écouter. Il trouva
„ néanmoins dans son propre fonds, d'é-
„ tranges obstacles à ses progrès, & au main-
„ tien même de son autorité quand elle fut
„ établie. Outre sa figure basse & sa physio-
„ nomie sinistre, son œil atrabilaire, ses
„ manieres désagréables & farouches qui rebu-
„ toient d'abord tous ceux qui avoient à trai-
Bulduin. in Calv. „ ter avec lui ; une humeur sombre & cha-
„ grine qui ne le quittoit point ; un génie
„ colere, querelleur, impatient de la plus
„ légere contradiction ; si mordant & si ou-
„ trageux, que Martin Bucer le dit moins
„ semblable à un homme qu'à un chien en-
„ ragé, & cela dans une lettre qu'il lui écri-
„ voit en ami, afin de le tenir en garde
„ contre des défauts si nuisibles au progrès
„ de sa doctrine ; un orgueil d'autant plus
„ odieux, qu'il affectoit plus de mépris pour
„ les honneurs ; une sotte vanité, qui lui
„ faisoit faire à tout propos son fade panégy-
„ rique ; une hauteur, une arrogance mé-
„ prisante, qui traitoit les ministres ses col-
Papyr. Mass. in Vit. Calvin. „ legues, comme de vils esclaves : tant de
„ caracteres d'un méchant naturel le ren-
„ doient si insupportable, même à ses secta-
„ teurs, que faisant comparaison de cette
„ misanthropie repoussante avec l'humeur en-
„ jouée de Théodore de Beze, qui lui suc-
„ céda, on disoit communément à Geneve,
„ qu'on aimeroit mieux être en enfer avec
„ Beze, qu'en paradis auprès de Calvin :
„ mais par un enchantement, dont il n'est

„ pas facile de rendre raiſon, toujours on
„ courut, avec la même fureur, le hazard
„ de marcher ſur ſes pas, quel qu'en pût
„ être le terme. „ (a)

En décrivant les ſcenes d'horreurs que l'héréſie toujours unie à la rébellion exerça en France, l'abbé B. ne diſſimule pas celle qu'on exerça à leur égard. Je veux dire le trop fameux maſſacre de la St. Barthélemi. Il en parle dans le plus grand détail, & l'on peut même dire qu'il donne à cette tragique narration une étendue improportionnelle à celle qu'occupent d'autres matieres plus graves & d'un réſultat plus aſſorti à la nature de l'ouvrage. D'ailleurs aïant ſuivi excluſivement les écrivains exagérateurs de ce maſſacre, il a donné dans toutes les fautes de ſes garans; il ignore que ce ne fut pas un deſſein prémédité, mais l'effet d'un trouble ſubit & du bruit d'une conſpiration, devenue trop vraiſemblable après toutes celles qui avoient précédé. Il ſemble cependant lui-même l'envisager ſous ce point de vue dans le paſſage ſuivant. “ La même
„ année les Calviniſtes firent la deuxieme
„ guerre de religion, tenterent de ſe ſaiſir de
„ la perſonne ſacrée du Monarque, & dé-
„ velopperent ce long tiſſu d'attentats qui mit
„ la cour comme au déſeſpoir, & qui enfin

(a) Voïez deux de ſes lettres qui le peignent mieux que tous les détails hiſtoriques, 15 Novemb. 1776, p. 403. —— Eſprit de ſa ſecte, 15. Janv. 1783, p. 110.

„ leur attira cette proscription fameuse,
„ dont la barbarie imprima une horreur pres-
„ que égale à ceux qui l'ordonnerent & à
„ ceux qui en furent les victimes. „ (a)

Le 9me. & dernier volume présente les congrégations *de auxiliis*; le christianisme au Japon, les cruautés inouies exercées contre les Chrétiens de ce païs & leur généreuse fermeté ; St. François de Sales, son zele pour la conversion des hérétiques; différentes guerres de religion ; la persécution des Catholiques anglois sous Elisabeth & jacques I; les Huguenots réduits en France, & leurs perpetuelles séditions enfin arrêtées par Louis XIII &c. &c.

Les différens systêmes par lesquels les théologiens ont tenté d'expliquer les rapports de la liberté & de la grace, sont expliqués par l'abbé B. avec autant de justesse que d'impartialité. S'il ne paroît pas applaudir à la *prédétermination physique*, il n'approuve pas non plus qu'on se passionne pour le systême opposé ; il regarde l'un & l'autre comme

(a) Beau passage de l'auteur de *la Nymphe de l'Amstel*, & div. réfl. 15 Avril 1785, p. 570. —— L'abbé B. savoit de quelle maniere l'abbé de Caveirac avoit été accommodé par les philosophes pour avoir rétabli la vérité historique contre les exagérations qui la défiguroient ; il a mieux aimé suivre les relations accréditées parmi les lecteurs du jour, que de s'exposer aux injures dont ils païent si richement ceux qui leur enlevent la matiere de leurs déclamations favorites.

des hypothefes & des préfomptions qui peuvent n'être qu'imaginaires (a), & finit par ce paffage que le fage lecteur ne lira pas fans y applaudir. " Tout ce qui put intéreffer à
„ ce fujet la fageffe du fouverain Pontife,
„ ce fut de maintenir la concorde entre les
„ écoles catholiques, & de réprimer la témé-
„ rité des docteurs, qui vouloient dévoiler
„ des myfteres, fur lefquels l'Apôtre élevé
„ jufqu'au troifieme ciel ne favoit que s'é-
„ crier : O profondeur des tréfors de la fa-
„ geffe & de la fcience de Dieu ! Il eft de
„ foi que l'homme fait le bien librement, &
„ que la grace lui eft abfolument néceffaire
„ pour les œuvres de falut ; que la grace ne
„ nuit point au libre arbitre, & que le libre
„ arbitre n'ôte rien au pouvoir de la grace :
„ voilà deux vérités qu'il faut croire fimple-
„ ment, & qui font également la matiere
„ de notre foi. Mais on ne s'eft pas tenu à
„ la fubftance du myftere ; on a voulu, pour
„ ainfi dire, en faire l'analyfe & en connoî-
„ tre le mode, ou la maniere d'être. On a
„ demandé comment, terme qui en nos myf-
„ teres annonce prefque toujours la témé-
„ rité ; on a demandé comment la grace s'ac-
„ cordoit avec le libre arbitre ; comment le

(a) Effectivement, l'on a vu depuis des théologiens diftingués abandonner les deux hypothefes, & trouver des milieux fatisfaifans dans l'éloignement des extrêmes où les contendans fembloient fe porter. Voïez l'art. MERLIN (Charles) dans le nouv. Dict. hift.

„ libre arbitre agissoit sous la main de la
„ grace, & comment la grace disposoit de l'ac-
„ tivité du libre arbitre; quelle part ils avoient
„ encore chacun à l'accomplissement des pré-
„ ceptes, & au mérite des bonnes œuvres.
„ Objets sagement voilés à nos yeux, afin
„ que nous attendions tout du Ciel, & qu'en
„ même tems nous fassions tout ce qui est
„ en notre pouvoir, afin que notre salut s'opé-
„ rât avec crainte & tremblement, & tout
„ à la fois avec d'autant plus d'assurance,
„ que nous mettrions moins de confiance
„ dans nos foibles efforts. „

En parlant des séminaires, ces écoles de vertus, de science & de zele, que les Peres du Concile de Trente avoient si fortement à cœur, l'abbé B. en fait vivement sentir l'importance. Les fruits qui en résultent non-seulement pour l'Eglise, mais pour la félicité des Etats & la décence des mœurs publiques *, font une exhortation de fait qui ne peut qu'engager efficacement les évêques à en faire le premier objet de la sollicitude pastorale.

* 1 Mars 1782. p 322.

" C'est par ce moïen qu'on vit renaître, qu'on
„ vit refleurir de toute part l'esprit principal
„ du sacerdoce, cette solide piété qui est
„ utile à tout, où dont procede toute utili-
„ té, cette vertu enracinée à loisir dans une
„ terre de bénédiction, mûrie lentement à
„ l'ombre du Sanctuaire, éclairée par des maî-
„ tres habiles & expérimentés, également
„ éloignée de la puérilité superstitieuse, de
„ la ferveur indiscrete, & d'une lâche pusil-
„ lanimité. C'est-là qu'au moïen des exer-
„ cices

„ cices assidus, la jeunesse acquit en peu de
„ tems l'expérience des anciens; qu'un zele
„ naissant se forma aux saintes industries &
„ à tous les procédés savans de l'art divin
„ de conduire les ames. Ecoles angéliques,
„ où tout prêche aux yeux mêmes, la piété,
„ la pureté, la décence ecclésiastique. Sous
„ la couronne & l'habit clérical, on apprit
„ à jamais qu'on avoit choisi le Seigneur
„ pour unique héritage, qu'on ne pouvoit
„ sans ridicule, ainsi que sans crime, retour-
„ ner aux parures & aux manieres mondai-
„ nes, paroître aux lieux de licence ou de
„ tumulte, aux théatres, aux tavernes, au
„ milieu des cercles & des plaisirs contagieux
„ du siecle. Que dirai-je du renouvellement,
„ de la continuité, de la perfection des étu-
„ des ecclésiastiques, cultivées avec des succès
„ tout nouveaux, dans le calme solitaire de
„ ces pieux asiles ? Théologie profonde, théo-
„ logie morale & pratique, régles pour la
„ conduite des ames, pour l'observance des
„ rites & des cérémonies sacrées, pour tout
„ ce qui peut conserver à nos mysteres ado-
„ rables l'air de majesté qui leur convient;
„ ce sont-là autant de matieres, dont la sim-
„ ple indication doit nous inspirer une re-
„ connoissance éternelle pour les instituteurs
„ visiblement inspirés des lieux de bénédic-
„ tion où elles se cultivent. „

Le fameux apostat, quoique couvert d'un froc, le coryphée de cette tourbe d'ennemis dont l'Eglise est assaillie, le garant des faussetés de fait & de droit qu'entassent contre

elle des gens qui se disent *catholiques*, Fra-Paolo, déja peint au naturel par l'abbé B. dans les volumes précédens *, l'est encore également bien dans le passage suivant. « Paul „ Sarpi, ce Servite si fameux sous le nom de „ Fra-Paolo, & Fra-Fulgentio, son digne con- „ frere, se signalerent par leurs invectives contre „ la cour pontificale. Sarpi fut frappé de l'ana- „ thême auquel il s'étoit bien attendu, & „ qu'il sembloit même avoir eu dessein de „ s'attirer. Il étoit théologien du sénat, lui „ servoit de conseil dans les affaires de religion, „ & se faisoit un mérite auprès de lui, des flé- „ trissures qu'il recevoit de Rome en le ven- „ geant, ou plutôt en l'animant à la ven- „ geance & en perpétuant la discorde „. L'abbé B. raconte ensuite l'anecdote que nous avons déja eu l'occasion de rapporter *, touchant les efforts que fit l'apostat pour introduire le calvinisme à Venise, anecdote qui devroit couvrir de confusion ces compilateurs de mauvaise foi qui accumulant les satyres & injures contre l'Eglise & son chef, transcrivent celles de ce moine, comme le témoignage d'un auteur catholique. « Ce blasphémateur facétieux des divins oracles de Trente, & Fra- „ Fulgentio son émule, avoient d'ailleurs des „ principes, qui leur faisoient peu redouter „ les foudres du Vatican. Henri IV qui fut „ dans la suite médiateur entre le Pape & „ les Vénitiens, intercepta une lettre qu'un „ ministre de Geneve écrivoit à un calviniste „ distingué de Paris, & qui lui annonçoit „ que dans peu d'années on recueilleroit le „ fruit des peines que lui & Fra-Fulgentio

* 1 Sept. 1784. p. 20.

* 15 Déc. 1782. p. 558. — Autres passages touchant cet apostat. 15 Octob. 1784. p. 248.

„ prenoient pour introduire la réforme à Venise, où le Doge & plusieurs sénateurs „ avoient déja ouvert les yeux à la vérité; „ qu'il ne restoit qu'à prier Dieu que le Pape s'obstinât contre les Vénitiens, afin „ d'introduire la réformation dans toutes les „ terres de la république. Champigny, ambassadeur de France à Venise, communiqua la copie de cette lettre, d'abord à „ quelques-uns des principaux sénateurs dont „ il connoissoit l'attachement à la religion de „ leurs peres, & ensuite au sénat assemblé; „ après en avoir retranché par ménagement „ le nom de ce Doge, qui étoit Marc-Antoine Memmo, successeur de Leonard Donato, sous qui avoit commencé le différent. Le cardinal Ubaldin raconte que „ cette lecture fit pâlir un des sénateurs: un „ autre avança que la lettre avoit été fabriquée par les Jésuites; mais le sénat méprisant cette imputation, remercia le Roi „ de l'avis important qu'il avoit bien voulu „ lui donner. „

Les autres instrumens des troubles & divisions funestes qui affligerent l'Eglise durant ces derniers siecles, ne sont pas traités avec plus d'indulgence. On les peint par les faits, par leurs écrits, par le génie & l'histoire de la faction dont ils ont été ou les auteurs ou les promoteurs; & cela d'une maniere aussi exacte que laconique. Le suivant peut servir d'exemple. " Le dur abbé de St. Cyran traite „ à peu-près d'insensés, ceux qui en réprouvoient la doctrine (celle de Richer). Bien

„ d'autres après lui, & jusqu'à nos jours, „ l'ont défendue avec toute la chaleur de ces „ gens de parti qui bravent la puissance pon- „ tificale, qui abhorrent l'autorité monarchi- „ que, qui ne peuvent souffrir aucun maî- „ tre „. Voici le portrait que l'auteur trace du fameux Marc-Antoine de Dominis. “ Homme de naissance, homme de génie, „ mais de ces génies sans assiette, qui ne se „ fixent ni au vrai ni au faux, ni au vice „ ni à la vertu, il passa vingt ans chez les „ Jésuites, où il se fit honneur dans tous „ ses emplois, puis fut tenté de porter la „ mitre. Il obtint l'évêché de Ségni, dès „ qu'il eut mis bas l'habit de la Société ; & „ quand il fut évêque, il voulut être arche- „ vêque, & parvint au siége de Spalatro, „ métropole de la Dalmatie. Son inquiétude, „ jointe à sa vanité, l'engagea dans l'affaire „ de l'interdit de Venise, qui lui parut „ propre à signaler avantageusement son éru- „ dition en flattant le sénat. Ses écrits fu- „ rent condamnés à Rome. Quoiqu'il eût bien „ dû s'y attendre, cette flétrissure lui trou- „ bla le sens, & lui fit quitter son siége. Il „ passa en Angleterre, théatre fort critique „ pour une tête aussi exaltée. Il prit en effet „ le ton du païs : pour plaire aux sectes dont „ il fourmille, il donna son livre *de la Ré- „ publique ecclésiastique*, où, peu content de „ combattre la primauté du Pape, il nie encore „ la néccssité d'un chef visible dans l'Eglise... „ Dominis cependant, qui ne tenoit guere „ plus au mal qu'au bien, & dont la con- science

„ science démentoit souvent la plume tandis „ même qu'il écrivoit, ne fut pas long-tems „ sans éprouver d'étranges remords. Encou- „ ragé par le Pape, qui lui fit dire qu'il „ pouvoit en toute sûreté revenir en Italie, „ il rétracta publiquement à Londres tout ce „ qu'il avoit dit ou écrit contre l'Eglise & son „ chef, puis sortit d'Angleterre, & se rendit „ à Rome. Là, il donna un ample désaveu „ des erreurs & des impiétés, dont il recon- „ noissoit que ses ouvrages étoient remplis. „ Mais dès l'année suivante, cet homme „ sans caractere & sans consistance, écrivit „ en Angleterre des lettres qu'on intercepta, „ & qui firent juger que déja il se repen- „ toit de s'être repenti. On le renferma dans „ le château St. Ange, où il fut presque „ aussi-tôt attaqué de la maladie, dont il mou- „ rut après s'être repenti encore une fois, & „ avec des marques de sincérité assez persua- „ sives pour qu'on lui administrât tous les „ sacremens de l'Eglise. Cependant, pour „ l'exemple, on le traita comme relaps: „ dès qu'il eut expiré, on brûla son corps „ avec ses ouvrages, dans le champ de „ Flore. „

Si la régle de tout historien, & sur tout d'un historien ecclésiastique, doit être d'élever ceux que la fausse philosophie déprime, son devoir est également de déprimer, c'est-à-dire, de remettre en leur place, ceux qu'elle éleve & qu'elle range parmi les grands hommes pour n'avoir pas eu la foi & les vertus des Chrétiens. Le grand fléau des Catholiques

Quos deprimit, eleva. S. Victor.

ques anglois, la fille batarde d'Henri VIII, est un de ces personnages que la philosophie du jour a changé en héroïne : travestissement digne de la corruption générale qui infecte les annales des nations, & que la lumiere de l'histoire ne tarde point de dissiper. " Le
„ trois d'Avril de l'année suivante, l'enne„ mie la plus mortelle de l'Eglise romaine, „ la fameuse Elisabeth, Reine d'Angleterre, „ mourut âgée d'environ soixante-dix ans : „ le long cours de son regne, qui en avoit „ duré quarante-cinq, emploïés presque sans „ relâche à opprimer les Catholiques, la rui„ ne de l'Eglise britannique s'étoit consom„ mée sans ressource. C'est-là principalement „ ce qui lui a valu, de la part des écrivains „ de secte, tant d'éloges hyperboliques. „ Elle en mérite une partie par les mêmes „ qualités que nous avons reconnues dans „ Julien l'apostat, avec qui elle les partagea „ peut-être toutes ; à la réserve des singu„ larités puériles & des folles boutades „. Je ne sais si cette exception est fondée, & si l'extravagante coquetterie d'Elisabeth, la défense d'en faire ou d'en répandre le portrait sans une approbation & vérification légale, les écus donnés à un Hollandois qui l'avoit trouvé belle, ses *boutades* cruelles à l'égard du C. d'Essex &c, &c, ne valoient pas bien les extravagances de l'apostat Julien *. Quoiqu'il en soit de quelques bonnes qualités qu'elle eut ou qu'elle fit semblant d'avoir, il est constant, dit Mr. B. " qu'elle les a „ flétries par la manie sanguinaire pour l'éta-
„ blissement

* Voïez son art. dans le *Dict. hist.* Ausb. 1781.

„ bliſſement du ſchiſme & de l'héréſie dont
„ elle ſe ſoucioit peu ; par une cruauté bar-
„ bare qui a teint les échafauds du ſang des
„ têtes couronnées & de ſes propres amans ;
„ par une paſſion de dominer & une poli-
„ tique affreuſe qui ne connoiſſoit, ni droit
„ des gens, ni droit de nature, ni droit di-
„ vin, quand ils gênoient ſa marche ; par
„ une duplicité juſque-là ſans exemple, &
„ ſans laquelle l'Europe ignoreroit peut-être
„ encore l'art d'acquérir par la fourberie la
„ réputation d'habileté. „

Le Roi Jacques eſt caractériſé avec la même vérité. “ L'héréſie, folle émule de l'Egli-
„ ſe, tentoit de ſon côté des rétabliſſemens
„ & des réformes. Jacques I, Roi d'Angle-
„ terre, prince à petites idées, & qui croïoit
„ *s'agrandir* en ſortant de ſa ſphere, rendit
„ une ordonnance, pour autoriſer les danſes
„ & les jeux, qui ſervoient de délaſſement
„ au peuple les jours de fêtes. Il fut rigou-
„ reuſement enjoint aux évêques & aux
„ magiſtrats de tenir la main à l'exécution,
„ comme à une choſe de premiere importance.
„ Auſſi le Roi alléguoit-il deux raiſons de
„ premier ordre, ſavoir la crainte de rendre
„ les Proteſtans ſtupides, & l'eſpérance d'at-
„ tirer à eux les Papiſtes. Vues merveilleuſes
„ pour les progrès du pur Evangile ! Quoi de
„ plus beau que d'y attirer les hommes, en
„ les faiſant danſer ſous l'abri des loix & ſous
„ l'attache de la religion „ ! On reconnoit dans cette conduite de Jacques celle de tous les oppreſſeurs de la religion, de la liberté &

des loix, celle de tous les tyrans de Rome & de la Grece : les fêtes & les jeux étoient toujours appellés au secours de la violence, pour distraire & étourdir la multitude, pour l'aveugler sur les maux publics *. En même tems l'on voit avec autant de pitié que d'indignation, la nature des moïens emploïés par les sectes pour étendre & assurer la séduction. La conjuration des poudres est considérée ici pour ce qu'elle est en effet, pour un projet insensé, imaginé vraisemblablement par les sectaires eux-mêmes, & adopté imprudemment par quelques Catholiques réduits au désespoir *. « Bien des indices ont fait soupçonner, que cette conjuration avoit été conduite sous main par un ministre & quelques courtisans de ce prince, afin de l'animer contre ceux de la communion romaine, qu'il ne poursuivoit pas avec tout l'acharnement qu'ils desiroient. »

* 1 Mai 1781. p. 20.

* 1 Oct. 1785. p. 194.

Quant au serment d'*allégeance*, l'abbé B. observe que si *à la lettre il n'obligeoit qu'à l'obéissance politique & civile*, plusieurs y *soupçonnoient au moins quelque piege caché*. On peut bien dire que le piege n'étoit pas *caché*. Jacques s'étant déclaré chef de la religion & prétendant comme Roi d'Angleterre posséder la puissance spirituelle, le serment d'une obéissance absolue que les Catholiques lui eussent prêté dans la forme prescrite, eût été regardé comme une souscription à ses prétentions imaginaires ; d'autant plus qu'on y déclaroit ne tenir nul compte de l'excommunication papale, fondée particulierement sur le

schisme de Jacques & le pouvoir spirituel qu'il s'arrogeoit. Aussi " Paul V leur défendit-il ex-
„ pressément de le prêter. Il ne doutoit pas que
„ ce ne fût une manœuvre pour leur faire
„ reconnoître la suprématie anglicane. La
„ conduite de l'archiprêtre Blakwel, servit
„ encore à le confirmer dans cette persuasion.
„ Ce vieillard, qui touchoit au tombeau,
„ après s'être déclaré pour le serment, tom-
„ ba dans l'apostasie. „

L'état florissant du christianisme au Japon, les fruits de vertu & de félicité qu'il y produisit, & sa chute aussi déplorable que rapide, occupent dans ce volume une place bien intéressante. Le savant auteur ne dissimule pas la véritable cause de cet événement funeste, & confond par la simple narration de la vérité, le roman sacrilege & absurde que les Encyclopédistes lui ont substitué *. " C'est
„ encore à la malheureuse réforme de Lu-
„ ther & de Calvin, que la religion doit
„ une plaie qui saigne depuis si long-tems,
„ & qui fa [illegible] peut-être à jamais. Tant
„ l'esprit [illegible] olat, propre à la seule
„ Eglise [illegible] & les plus grands inté-
„ rêts d [illegible] sont indifférens à ces faux
„ *évan* [illegible] s Hollandois jaloux du
„ riche [illegible] que les sujets de la cou-
„ ronn [illegible] faisoient au Japon, cher-
cho [illegible] long-tems l'occasion de les
su [illegible] nd un vaisseau de cette ré-
[illegible] mandé par un Anglois, ap-
[illegible] vigateurs espagnols qui son-
[illegible] orientale du Japon. Ils n'a-

* 15 Avril 1785. p. 578.

„ voient d'autre intention que de reconnoître „ les bons mouillages, & d'éviter à l'avenir „ les écueils où s'étoient brisés grand nombre de leurs navires : mais la malignité de „ leurs rivaux fit entendre aux Japonois, „ jusque-là sans ombrage au sujet de cette „ manœuvre, que les Espagnols pourroient „ bien avoir quelque dessein sur le Japon. „

La fureur des sectaires, mais sur-tout des sectaires commerçans *, contre cette Eglise naissante, paroît encore mieux dans le passage suivant, où la cupidité réunie au fanatisme n'assouvit sa rage que dans le sang des prêtres catholiques. “ Un armateur hollandois, d'autres disent anglois, mais toujours hérétique, s'empara sur les côtes de „ Firando du navire d'un Chrétien japonois, „ où se trouvoient deux religieux espagnols, savoir un Pere Augustin, nommé „ Pierre de Zugnica, & un Pere Dominicain, appellé Louis Florés. Que ne peut „ pas sur de sordides marchands l'esprit de „ secte, joint à l'amour du lucre & à la rivalité de commerce ! Ces jaloux sectaires, „ pour gagner les bonnes graces de Xogun-Sama & supplanter les négocians espagnols, dénoncerent les deux religieux castillans comme venant prêcher au Japon „ & cabaler contre l'Empereur. Tout l'équipage fut arrêté sur le champ ; & après „ qu'on eut constaté l'état de ces religieux, „ ils furent brûlés vifs, avec le capitaine „ qui les avoit amenés : le reste de l'équipage, consistant en douze personnes, eut

* 15 Déc. 1785. p. 575.

„ la tête tranchée..... On avoit persuadé „ à l'Empereur que ce Pere de Zugnica, „ homme de qualité, fils d'un ancien vice-„ roi du Mexique, étoit fils naturel du „ Roi d'Espagne, & qu'il venoit se mettre „ à la tête des Chrétiens du Japon, pour „ s'emparer de cet empire. Xogun-Sama fu-„ rieux fait des reproches sanglans à ses mi-„ nistres sur leur négligence, fait partir les „ gouverneurs pour leurs départemens, & „ commande en particulier de faire mourir in-„ cessamment les confesseurs dont regorgeoient „ les prisons d'Omura, de Firando & de „ Nangasacki. „

Après cela l'abbé B. eût pu se dispenser de rappporter l'anecdote romanesque d'un pilote castillan, qui pour récupérer son navire saisi par les Japonois, étala à leurs yeux la vaste étendue des Etats du Roi d'Espagne, ajoutant que c'étoit par le moïen des missionnaires qu'il avoit acquis tant de païs. Conte extravagant & contradictoire au dessein du pilote qui cherchoit à intimider les Japonois. L'abbé B. eût dû s'appercevoir que ce pilote, *dont on ignore le nom*, étoit un être de raison, & toute son histoire une de ces calomnies grossieres que les Hollandois ont imaginées avec autant de mal-adresse que de succès contre la fervente & florissante chrétienté du Japon.

Mr. l'abbé B. se tient mieux en garde contre l'apologie qu'a fait un Mr. Haren de l'apostasie des Hollandois au Japon. Il ne voit pas, & qui sauroit le voir? pourquoi ces répu-

bliquains seroient seuls exceptés de la cérémonie sacrilege du *Jésumi*. " Les négocians „ ne peuvent aborder qu'au seul port de „ Nangasacki, d'où sitôt qu'on découvre „ leur navire, un vaisseau bien armé va le „ reconnoître en pleine mer, & le visite „ avec la plus grande rigueur. Le moindre „ signe de christianisme suffit pour lui fermer „ le port ; & la découverte d'un prêtre pour „ le confisquer. Quand le bâtiment est entré, „ on fait une seconde visite ; puis on étend „ sur le tillac une plaque de cuivre, où „ l'image de Jesus-Christ est gravée, & l'on „ oblige tout l'équipage à la fouler aux pieds. „ On n'assure pas que les Protestans en particulier soient obligés de marcher sur le „ Crucifix : mais il y a peu d'apparence „ qu'on les en ait exemptés, au moins dans „ les commencemens (a) ; ni même qu'ils „ aient fort à cœur de se soustraire à une „ loi, qui n'avoit été portée que par leur „ conseil. Comme hérétiques Iconoclastes ils „ ne feront que rire de la délicatesse des Catholiques : mais l'Iconoclaste differe-t-il de „ l'apostat ? Son mépris pour la Croix en „ pareilles conjonctures, est-il autre chose „ qu'une lâche abjuration de tout christianisme ? „

Rien de plus touchant, de plus profondément

(a) Si on les a exceptés, c'est parce qu'ils ont dit qu'ils n'étoient *pas Chrétiens mais Hollandois*. Le fait est que cette exception n'a pas lieu. 1 Avril 1784, p. 553.

ment raisonné & senti, que la réflexion qui termine l'édifiante & affligeante relation des souffrances de l'Eglise du Japon. Il faut avouer que l'estimable auteur excelle dans ce genre; que pour l'ordinaire il saisit le résultat des événemens avec une justesse parfaite, & le présente dans une conclusion générale pleine de lumiere & d'onction.

« Cette terre cultivée avec tant de soin, » si féconde en vertus éminentes, arrosée » de la sueur de tant d'Apôtres & du sang » de tant de Martyrs, seroit-elle frappée d'un » anathême éternel? Le sang des Martyrs, » qui dans toutes les autres Eglises a été le » germe le plus fécond du christianisme, » n'auroit-il servi au Japon qu'à le ruiner » sans ressource? Cette chrétienté si brillante » dès sa naissance aïant donné à la Jérusalem » céleste, en moins de cent ans, plus de » citoïens que la plûpart des autres Eglises » durant une longue suite de siecles; présumerons-nous que le nombre des Elus, » compté pour elle comme pour chacune » des autres, fût rempli dès-lors? A Dieu » ne plaise que nous mettions des bornes à » ses miséricordes, ou que nous entreprenions de sonder les voïes de sa justice! *O* » *profondeur des conseils & des jugemens du* » *Très-Haut*, nous écrierons-nous, en voïant » que la nation, la plus propre en apparence au roïaume de Dieu, en paroît exclue sans retour. Le Japon, que l'ardeur » de sa foi naissante faisoit croire destiné » à remplir dans l'Eglise, au moins en par-

O altitudo divitiarum sapientiæ & scientiæ Dei! Quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus, & investigabiles viæ ejus! *Rom. XI.*

» tie,

„ tie, le vuide qu'y laissoit la défection de
„ tant de nations européennes, est retombé
„ dans des ténebres plus difficiles à dissiper
„ que jamais; & celle de ces nations où
„ l'hérésie se flattoit le plus de consommer
„ son triomphe *, rendit, contre toutes les ap-
„ parences, à la foi de ses peres, tout son
„ ascendant sur l'erreur. „

* La France.

L'ouvrage est terminé par une réflexion pleine de vérité, & bien judicieusement présentée, sur une secte éclose de celles dont le savant auteur vient de terminer l'histoire, & qui par des intrigues sourdes, une hypocrisie imposante & tout le manege de la faction la plus insidieuse, espere se maintenir & se propager avec plus de succès, que les autres sectes par la violence & les séditions: comme si la providence de l'Eternel, garant de la conservation de son Eglise & de ses victoires sur tous les genres d'erreurs, pouvoit être réduite à une si odieuse exception. " Le jour marqué pour
„ la pleine effusion des miséricordes du Sei-
„ gneur sur son Eglise, n'étoit pas arrivé. La
„ foi du vrai fidele devoit même être mise
„ à des épreuves toutes nouvelles. Dès deux
„ énormes branches de l'impiété travestie en
„ réforme, le huguenotisme n'étoit pas abattu,
„ que de sa souche si malheureusement fé-
„ conde, il sortit un rejeton nouveau, foi-
„ ble & rampant d'abord dans la poussiere
„ des écoles & des cloîtres, évitant le grand
„ jour, & rougissant lui-même de son ori-
„ gine. Mais en vain s'efforça-t-il d'étendre
„ les ombres du mystere jusque sur son nom;

„ au premier trait de son tableau, il n'est „ personne qui ne le reconnoisse. Rejeton „ du calvinisme, calvinisme mitigé; ou plu„ tôt mutilé, ou simplement dégagé de l'im„ piété sacramentaire; du reste, il est à „ peine un point de doctrine, en quoi son „ patriarche differe de celui des Calvinistes; „ si ce n'est que l'oracle de Geneve ôte au „ Concile même, l'autorité que la nouvelle „ branche de la réforme refuse aux pasteurs „ qui le composent. Chacun peut nommer à „ présent la secte, qui se donnant pour un „ phantôme, prend son nom pour une in„ jure. „ 15 Nov. 1784. p.417.

Après tant d'excellens morceaux on auroit tort de fixer les regards d'une critique sévere sur quelques légeres fautes d'histoire (a), de géographie (b), de chronologie

(a) T. 20, p. 441, l'abbé B. croit que si les Empereurs n'ont pu abolir le luthéranisme en Allemagne, c'est *qu'ils n'ont pas tenu la marche du Roi Très-Chrétien*. Les Empereurs ont fait des fautes, comme les autres Monarques; mais dans la poursuite de l'hérésie ils ont été certainement plus conséquens que les Monarques françois. Je prie Mr. B. de se rappeller ce qui se passoit à Paris & dans d'autres villes du roïaume, tandis que les *Rois Très-Chrétiens* se liguoient avec les Protestans d'Allemagne & des Païs-bas.

(b) T. 19, p. 420, le Pape Grégoire XIII réussit « à faire célébrer un Concile dans la » ville du Caire, l'ancienne Memphis, en » Egypte ». Le Caire est à droite du Nil & à 2 lieues de ce fleuve, & Memphis étoit à gauche. —— T. 20, p. 313, « Pera qui est » comme

gie (a) &c; fautes d'ailleurs aisées à corriger, & que le lecteur attentif redresse par lui-même. On se montreroit plus difficile encore, en relevant les inégalités d'un style en général clair, coulant, noble, élégant, quoique quelquefois un peu incorrect, quelquefois singulierement emphatique & recherché (b). Ce qui défigure le

---

» comme une seconde ville *à la porte de* » *Constantinople* ». Cela n'est pas exact. Pera est séparé de Constantinople par un bras de mer & par le fauxbourg de Galata, sur une hauteur à près de 2 lieues de cette capitale.

(a) T. 20, p. 155, en parlant du plaidoier de Servin contre les Jésuites, il dit que ce ne fut qu'*une invective ramassée des injures dont les plaidoiers des Pasquier & d'Arnaud avoient couvert cette religieuse Société*. Anacronisme qui ne peut être qu'un défaut d'attention ; à moins qu'il ne s'agisse là d'un *Arnaud* dont je n'ai aucune connoissance.

(b) T. 20, p. 305. « Des lieux où nait » l'aurore (il vient de parler du Japon), les » regards du Chef de l'Eglise se reporterent » peu après jusqu'aux extrémités du couchant (on croit qu'il s'agit de l'extrémité occidentale de l'Amérique ; point du tout, c'est de la France) « sur la querelle qui se renou» velloit entre l'Ordre ecclésiastique & l'Ordre » politique du roïaume très-chrétien. ». —— T. 20, p. 192. *Henri IV est ADORÉ de ses sujets.* Expression à peine tolérable dans les gazettes du jour. P. 202. *Ses sentimens étoient dignes de la divinité même. Aucun Roi ne fut une image plus vive du Pere adorable de tous les hommes &c.* Quelles hyperboles! Quel ton d'aisance avec la Divinité, comparée à un Prince franc & bon, mais plein de foiblesses, & auquel ses amis même & ses panégyristes reprocherent plus d'un genre de fautes! .... Mais il falloit un contraste saillant avec la longue nomenclature d'injures imperturbablement réitérée contre le pauvre Philippe II.

plus gravement ces deux derniers volumes, c'est une haine contre les Princes de la Maison d'Autriche, & sur-tout contre l'Espagne & ses Rois, portée à un point où ne l'a jamais porté aucun écrivain de quelque secte & de quelque nation qu'il puisse être, pas même parmi les sectaires, auxquels le nom de Philippe II est devenu aussi odieux, que celui de Constantin l'étoit aux Païens, & celui de Théodose aux Ariens. La raison toute simple de cette aversion étonnante dans un historien catholique contre le seul appui qu'avoit alors cette religion dans le monde (a),

---

(a) Le savant & impartial abbé Nonotte ne pouvoit expliquer la haine de Voltaire contre Philippe, que par la haine que portoit ce philosophe à la religion. Il ne croioit pas qu'on pût s'acharner à diffamer ce grand Roi, sans y être porté par des motifs qui assurément n'ont point de prise sur l'abbé B. « Le successeur de Charles-Quint, dit ce judicieux censeur des *Erreurs de Voltaire*, avoit poursuivi trop vivement les héréfies, pour n'être pas maltraité par les écrivains protestans; & il avoit été trop attaché à la religion, pour être bien traité par Voltaire.... Présenter ce Prince sous ces traits, c'est sacrifier sans pudeur la vérité à la passion. Philippe fut redoutable à l'héréfie par l'aversion qu'il avoit pour elle; à la France par sa puissance.... Jamais il ne fut tyran, tel que le peint Voltaire (& *l'abbé Berault*) ». —— A la haine de la religion, il faut joindre la haine, tous les jours croissante, de la justice, de l'ordre & des loix; & l'on comprendra combien doit être détesté, dans ces tems de subversion, un Prince qui toute sa vie n'eut d'autre objet

Tome I. p. 231. édit. de Liége 1767.

c'est que cet écrivain, d'ailleurs si estimable, avoit sous les yeux la prétendue *Histoire de Philippe* par un Protestant fanatique, & de plus infecté des maximes d'une irréligieuse philosophie, savoir celle de l'Ecossois Watson (a). Aux calomnies, aux déclamations violentes & iniques de ce sectaire, l'abbé B. associant quelques écrivains françois partie romanciers (b), partie superficiels & crédules

jet que le maintien de ces grands liens de la société humaine, qui les conserva, qui les vengea avec une fermeté inconnue dans ce siecle d'indifférence, de lâcheté, d'une alarmante & destructive impunité. —— 1 Octob. 1785, p. 184.

(a) Amplement réfutée, 15 Août 1778, p. 561 & suiv.

(b) Le même auteur françois que nous venons de citer, observe que les détracteurs de Philippe ont bêtement marché à la suite de quelques poëtes & chansonniers, & n'ont consulté ni les faits connus, ni des historiens dignes de quelque croïance; observation qu'il prouve particulierement par les fables répandues sur la mort de D. Carlos. « Le premier » auteur françois, dit-il, qui en ait parlé, » est un poëte qui fit un millier de vers sur » ce sujet, & qui les adressa à Henri III pour » l'engager à venger la mort de la Reine sa » sœur, qu'il supposoit avoir été empoisonnée après la mort de Don Carlos. Son imagination a été le flambeau, à la lueur duquel ont marché nos faiseurs de nouvelles » & ensuite nos historiens ». Le fanatique Watson, le principal garant de Mr. B. dans tout ce qu'il dit de Philippe, va bien plus loin, il veut qu'on juge ce Prince sur le *manifeste* du Prince d'Orange. Voïez l'absurdité de cette prétention dans le Journal du 15 Août

les (a), tous aussi peu disposés à pardonner la journée de St. Quentin que celle de Pavie, n'a pu faire de Philippe qu'un monstre exécrable, tel qu'il avoit déja peint l'Empereur Charles son pere *. A l'en croire, depuis Antiochus il n'y a pas eu de Roi plus détestable; je dis depuis *Antiochus*, car quoique ce parallele ne soit point formellement exprimé dans l'ouvrage de Mr. B., c'est l'idée qu'en prendront tous ceux qui liront la p. 118 du tome 20. On y insiste même sur le genre de maladie dont mourut Philippe, & ce n'est qu'avec bien de la peine qu'on veut

* 1 Sept. 1784. p. 29.

Août 1778, p. 580. —— Art. PHILIPPE II dans le *Dict. hist.* —— « Le Prince d'Orange, dit encore l'auteur des *Erreurs de Voltaire*, envoïa son *manifeste* dans presque toutes les cours, & pas une n'y eut égard. Les Etats même de Hollande, où Guillaume étoit tout-puissant, refuserent d'y souscrire. C'est Meteren, auteur flamand, protestant & contemporain, qui le dit expressément dans sa grande *Histoire des Païs-bas*. On ne peut pas douter de la vérité de son témoignage. *Etoit-ce l'orgueil ou la force de la vérité qui empêchoit Philippe de répondre?* demande Voltaire. Mais seroit-il de la dignité d'un Souverain de répondre aux accusations d'un sujet rebelle, & d'un vassal coupable de félonie? Le faire, ce seroit traiter d'égal avec lui, & par-là même, se dégrader ». Voïez les art. CARLOS, PHILIPPE II, TOLEDE &c, dans le *Dict. hist.* —— 15 Août 1778, p. 561 & suiv. —— 1 Décembre 1784, p. 484. —— 1 Octob. 1785, p. 184.

(a) Tels que les compilateurs de l'*Art de vérifier les dates*, 1 Octob. 1785, p. 184.

bien supposer qu'il n'est pas mort, comme le tyran de Syrie, dans l'impénitence finale (a). Les vertus du Monarque espagnol, dont tous les peuples avoient jusqu'ici parlé avec admiration, sont des vices abominables. La tranquillité d'ame, par exemple, avec laquelle il apprit la perte de la flotte envoiée contre l'Angleterre, est *une morgue & une apathie barbare*; c'est l'indifférence d'un monstre *qui ne compte pour rien la ruine de l'univers, pourvu qu'il en puisse asservir les débris* (b).

(a) *Ce qu'il a eu à souffrir avant d'expirer*, dit l'abbé B., *fait* ENCORE *frémir*. Je ne conçois pas trop cet ENCORE. Les souffrances des tyrans ne font pas *frémir*, au moins dans le sens dont on *frémit* de leurs forfaits. Elles sont plutôt une espece de consolation pour les opprimés, ou du moins une expression de la Providence qui frappe les grands scélérats, comme les petits. —— Watson convient que la maladie de Philippe devint pour lui une matiere de courage, de constance, de religion. Heureux les Rois que Dieu avertit de cette sorte du néant des grandeurs, qu'il prémunit contre l'orgueil du trône, contre l'excès des jouissances & l'abus d'autorité! —— Ce que c'est que le langage de la passion ou du préjugé! La maladie de Philippe étoit-elle plus humiliante que celle de Louis XIV? Est-ce un objet plus *frémissable* de mourir douloureusement dans un lit, que d'être assassiné comme le bon Henri au coin d'une rue? —— Ouvrage intéressant sur la mort de Philippe, 15 Août 1778, p. 583.

(b) Ne diroit-on pas que Philippe fut dominé par l'esprit de conquêtes, lui qui à peine pouvoit se résoudre à repousser les aggressions, & qui après les plus éclatantes victoires (celles de St. Quentin, par exemple, & de Gravelines)

qui comptoit tous les autres hommes comme trop heureux d'être ses esclaves &c. (a)

Comme la vérité est une, il ne faut pas s'étonner si les faux guides qu'a suivi l'abbé B., en faisant l'histoire de Philippe, l'ont fait tomber dans un grand nombre de contradictions. En voici quelques-unes. " T. 19, " p. 96, " Le fort de St. Elme dans l'isle de

---

Gravelines) étoit toujours disposé à la paix. —— Réfutation par Mr. de Thou de l'idée fausse qu'en donne l'abbé B., 15 Août 1778, p. 567.

(a) Il y a ici une petite difficulté à laquelle l'abbé B. n'a point touché. Que les monstres vivans & agissans soient loués comme de grands hommes; c'est l'effet tout naturel de la lâcheté humaine : mais du moins après leur mort, on leur rend au centuple le blâme & l'horreur qu'on n'osoit faire éclater lorsqu'ils avoient la violence en main. Au moment que les Neron, les Caligula, les Heliogabale eurent rendu l'ame, le langage de l'univers fut celui de l'exécration. D'où vient que jusqu'à la malheureuse époque, où la philosophie antichrétienne a dénaturé les annales des nations, Philippe a été loué par tous les historiens, même françois? Que les Espagnols en ont parlé constamment comme d'un Salomon, & tous les Catholiques comme du vengeur & du conservateur de la foi antique? . . . D'où vient que les Etats de cet homme qui ne vouloit que *des ruines*, ont été florissans, ses sujets contens & heureux? . . . Qu'on compare nos provinces avec la plupart de celles de la France. . . . Quelle différence encore aujourd'hui entre l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Franche-Comté &c. (*ruines de Philippe*) & les anciennes possessions des Monarques françois! —— Passages remarquables, 15 Août 1778, p. 578.

„ Malte est pris. P. 98, les Chrétiens de
„ tout âge, de tout sexe & de tout état tra-
„ vailloient infatigablement la nuit & le
„ jour à creuser les coupures & les retran-
„ chemens, qu'il falloit substituer sans cesse
„ *aux parapets & aux murs ruinés*; le plus
„ souvent sur un sol tout en feu &c. ——
Et p. 100. " Enfin le secours de Sicile (pro-
„ mis par Philippe II) arriva, comme Malte
„ étoit *presque délivrée par ses propres for-*
„ *ces* „. C'est une chose assez curieuse qu'une
ville qui n'a plus ni *parapets ni murs*, dont
les défenseurs sont épuisés par un travail
sans relâche *nuit & jour*, & qui à l'arrivée
d'une bonne flotte, est censée s'être *délivrée*
par ses propres forces.

T. 19, p. 130, Philippe II envoïa le duc
d'Albe aux Païs-bas " qui créa une cham-
„ bre de justice qu'il nomma le conseil des
„ troubles & que les peuples (*les rebelles*
„ *s'entend*) nommerent le conseil de sang,
„ fit instruire le procès des séditieux, & en
„ remplit les prisons, d'où ils ne sortoient
„ que pour monter à l'échafaud. Les gibets
„ & les roues couvroient les places publiques.
„ Chaque jour offroit aux habitans le spectacle
„ de leurs proches ou de leurs amis justiciés.
„ Les peuples avoient presqu'également à
„ craindre de la dureté des roïalistes & de
„ la fureur des rebelles (*ces peuples n'étoient*
„ *donc ni roïalistes ni rebelles? neutres*
„ *sans doute?*) —— T. 20, p. 118. " Phi-
„ lippe II a le mérite d'avoir préservé pres-
„ que tous ses Etats, SANS TROP LES EN-
SANGLANTER,

„ SANGLANTES ; de l'affreux débordement „ des héréfies qui ravageoient toute l'Eu„ rope. „ (a)

Tom. 19, p. 269. Excès que les Mores commirent en Efpagne vers l'an 1571. " Des „ communautés entieres de religieux furent „ précipitées dans des chaudieres d'huile „ bouillante ; quantité de prêtres enterrés „ vifs jufqu'à la ceinture, puis propofés com„ me des buts aux arbalêtriers, ou abandon„ nés à une mort d'autant plus cruelle qu'elle „ étoit plus lente „ ? —— T. 20, p. 192 on blâme l'Efpagne de s'être défaite de ces monftres. " L'Efpagne de fon plein gré, fe „ fit à *elle-même une faignée bien critique* „ &c..... Et dans le fond, fi le motif du „ Prince, dit un auteur efpagnol, ne pou„ voit pas être meilleur, l'effet ne pouvoit „ pas être plus dommageable „. Eft-ce donc une *faignée fi critique*, un *effet fi dommageable*,

(a) Mot remarquable du chancelier de l'Hôpital, 1 Septemb. 1784, p. 28. —— Les deux plus illuftres fuppliciés aux Païs-bas, furent les comtes de Horn & d'Egmont. Perfonne ne contefta jamais leur crime de rébellion. Je prie Mr. Berault de nous apprendre en quoi Philippe fut plus coupable, pour avoir laiffé exécuter la fentence prononcée contre eux, que le *bon* Henri IV en faifant couper la tête au maréchal de Biron, le *jufte* Louis XIII au duc de Montmorenci, au C. de Cinqmars, au préfident de Thou &c.... Ce que c'eft que l'efprit national, & la fatale mobilité de jugement qu'il communique à ceux qui ne favent fe défendre de fes illufions !

geable; que d'avoir arraché des milliers de citoïens à des tourmens inouis; & préservé l'Etat d'une ruine où deux cents mille apostats altérés de sang ne pouvoient manquer de le précipiter tot ou tard ?

Si je ne craignois pas de fatiguer les lecteurs par des citations inutiles, je ne serois pas embarrassé à multiplier ces exemples d'antilogies. La moisson est encore bien plus abondante dans l'ensemble des assertions évidemment fausses & démenties par les faits. Par exemple. T. 19, p. 73. " Philippe ne donnoit que des ordres énigmatiques, & vouloit que ses ministres, au risque de se perdre, devinassent ses intentions ". On défie l'abbé B. de donner une seule preuve d'une si exécrable tyrannie dans Philippe II. —— T. 19, p. 264. " Les Espagnols jaloux de ce que les Vénitiens avoient déterminé la victoire (à Siroch), *oublierent leur lenteur ordinaire* (à la bataille de Lepante) ". Quoi! les Espagnols du 16e. siecle avoient besoin de jalousie contre les Vénitiens pour combattre ? Les vainqueurs de Pavie, de Mulberg, de St. Quentin, de Gemblours &c, *n'oublioient leur lenteur* qu'à force de reproches d'exemple ?... Ce n'est pas ici seulement qu'on s'apperçoit que c'est sur le 18e. siecle que sont moulées les idées de M^r^. l'abbé B. —— T. 20, p. 169. " La cour de Madrid faisoit, sous Philippe III, le même manege que sous son pere & son aïeul : elle animoit les Vénitiens tandis qu'elle promettoit au Pape de les réduire à lui demander misericorde ". Si

l'auteur devoit prouver cette assertion par des témoignages désintéressés, il éprouveroit de l'embarras; mais pour le ton de morgue & d'injure qui accompagne cette imputation, il ne le justifiera par aucune raison (a). — T. 19, p. 546. " Cet homme sage (le duc „ de Parme) bien éloigné des idées gigan„ tesques de Philippe II, ne se prêtoit qu'à „ regret à l'entreprise chimérique de son maî„ tre. Cependant comme on risquoit tout à „ ne point approuver *ce despote altier* &c „. Toutes ces belles épithetes sont prodiguées à Philippe pour avoir secouru les Catholiques de France; ce n'est pas au moins l'*historien de l'Eglise* qui devroit en témoigner le plus de mécontentement (b). Mais n'insistons pas davantage sur cet article. Consentons de bonne

(a) Rendons justice aux écrivains espagnols, belges, allemans &c, qui ont eu à se plaindre des François. Ils ont pu parler avec quelque chagrin des Rois qui ont ravagé leur patrie; mais ils ont respecté leur personne, & ont reconnu leurs bonnes qualités quand ils en ont eu. Ils n'ont pas cru que la rivalité des nations étoit un titre qui légitimoit les injures. Comparez la maniere dont ils ont parlé de Louis XIV, avec celle dont l'abbé B. & ses guides parlent de Charles-Quint; & vous aurez matiere à réflexion sur le caractere des peuples.

(b) Autrefois les Catholiques françois étoient bien éloignés d'envisager de cette sorte la conduite de Philippe. François II, Charles IX, Henri III, lui savoient gré, comme de raison, tantot des secours puissans qu'ils en recevoient, tantot d'une conduite paisible & ami-

grace (car rien ne peut empêcher ou retarder la révolution qui se consomme sous nos yeux ; & quand l'estimable historien s'y opposeroit constamment, comme souvent il le fait, ses efforts seroient vains), consentons à voir Philippe, à voir tous les Rois distingués par leur piété & leur zele pour la foi, partager les sarcasmes & les imputations odieuses entassées contre les Constantin, les Théodose, les Charlemagne, les Henri, les Louis ; tandis que les Andronic, les Julien, les Wenceslas, les Elisabeth obtiennent les hommages d'un siecle qui leur ressemble (a).

Par le compte détaillé que nous avons rendu

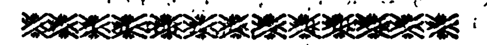
---

cale dans des circonstances très-critiques dont un voisin ambitieux eût profité. On sait que le gain de la bataille de Montcontour fut particulierement attribué aux trois mille Espagnols que Mansfeld amena au secours des roïalistes, par ordre de ce même Philippe, l'Antiochus de l'abbé Berault. Louis XIV aïant pris Luxembourg en 1684, fut si frappé de la beauté du mausolée de ce général, qu'il voulut le faire enlever ; mais le maréchal de Crequi lui aïant rappellé les services qu'il avoit rendus à la France contre les sectaires rébelles, le Monarque respecta le monument qui consacroit sa mémoire *. Autre tems, autre maniere de voir : ce qui étoit un sujet de gratitude & d'éloge, devient, par la dégénération des principes, une matiere de calomnie & d'injures.

* On n'enleva que les 4 pleureuses qui étoit une espece d'accessoire.

(a) Réflexions sur la mémoire des Rois chrétiens, & qui ont bien mérité de la religion, 15 Août 1778 p. 566. —— 15 Fév. 1778 p. 239. —— Fin de l'art. PHILIPPE II dans le *Dict. hist.* J'ai oublié d'y ajouter ces deux passages : *Condemnat justus mortuus vivos impios.* Sap. IV. 16. *Quippe semper inimica virtutibus vitia sunt*, &

du de tous les volumes de cet ouvrage, par les passages multipliés que nous en avons transcrits, par les éloges que nous en avons faits, par les fautes même que nous avons relevées, l'on verra sans peine, combien il étoit aisé à Mr. l'abbé de Berault-Berçastel de nous donner une bonne histoire ecclésiastique. Son zele est pur, son orthodoxie exacte, son érudition vaste & variée; mais les préjugés nationaux, & les sources qu'il a consultées relativement aux derniers siecles, l'ont souvent égaré.



Grundsätze zur Feststellung der Eintracht zwischen der politischen und kirchlichen Macht. *Principes propres à affermir l'accord de la puissance ecclésiastique & civile.* 1785. 1 vol. *in*-8°. Sans nom d'auteur ni lieu d'impression.

PLagiat informe de ce que cent écrivains ont disserté sur les droits des deux puissances. Beaucoup de bonnes maximes, & en

---

& optimi quique ab improbis quasi exprobrantes aspiciuntur. Sev. Sulp. *Sac. hist.* L. 2. —— Mobilité de la réputation en général, & combien elle est peu digne de l'attention & des desirs du sage, 1 Décemb. 1777 p. 485. —— Remarques diverses sur la corruption de l'histoire, 1 Octob. 1785 p. 186, & autres cités *ibid.* —— Fin de l'art. LOUIS XIV, LOUIS XV dans le *Dict. hist.*

même-tems beaucoup de ces allures de la subversion dont le droit public est malheureusement atteint. On diroit que l'auteur n'est pas indifférent sur le *stockfisch*; il paroît croire comme certain docteur *totus teres*, qu'on ne peut faire abstinence sans manger de ce roide animal *. C'est du moins ce que je dois conclure de je ne sais quel verbiage économique & politique qui se trouve à la page 148, & qui me fait croire que c'est encore ici une production du *causidici Mathonis* dont il est parlé dans le J. du 15 Août 1783, p. 576. Peut-être aussi n'est-ce qu'un petit plagiat qui se trouve là machinalement & sans aucune mauvaise intention. — Je ne sais si l'auteur est de la secte des Acéphales, mais dans tout ce qu'il dit de l'Eglise, il n'est pas un mot qui concerne son Chef. (a)

* 1 Août 1783. p. 531. — 1 Oct. 1783. p. 173.

Peut-on après le lumineux traité *Des deux puissances* *, écrire encore sur cette matiere ? Il faut assurément se sentir bien du courage & des ressources, pour espérer de faire mieux. Et si cette espérance n'a pas lieu, n'est-ce pas barbouiller inutilement du papier, tromper & ennuïer le public, & ajouter la mauvaise foi à de mauvaises intentions ?

* 15 Mars 1781. p. 391. — 15 Mai 1781. p. 83.

(a) Il faut excepter quelques citations, entr'autres un beau passage de Zallwein (p. 317) bien remarquable dans les circonstances.



Catalogue des livres de la bibliotheque de feu Mr. de Sarolea de Cheratte, tréfoncier de la très-illustre cathédrale de Liege; dont la vente se fera publiquement à Liege, dans la maison du défunt, vis-à-vis de la cathédrale, le 6 Février 1786 & jours suivans. A Liege, chez Dauvrain; à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1 vol. *in*-8°. de 371 pag.

ON ne fatiguera point ici le lecteur en lui étalant le mérite de cette bibliotheque, le choix qui en a dirigé la collection, enfin la variété peu commune qui s'y trouve, & qui peut contenter presque tous les différens goûts. On ne parlera point non plus de la maniere particuliere dont les titres des livres sont énoncés dans ce Catalogue, ni de l'utilité qu'en pourront tirer les bibliothécaires, & tous ceux qui ont quelque curiosité pour la bibliographie. Ce sont-là des choses dont toutes les personnes, un peu versées dans ces matieres, jugeront par elles-mêmes sur la simple lecture de deux ou trois articles. On fera seulement observer que, quoique l'on n'ait marqué sur aucun livre, s'il est broché ou relié, & comment; ils sont cependant presque tous reliés; la plûpart fort proprement, plusieurs même superbement: & qu'il n'y en a aucun qui soit notablement défectueux, hors ceux que l'on a indiqués comme tels dans le Catalogue, & qui sont en très-petit nombre. —— Pour ce qui regarde les livres défendus, on les a marqués d'un astérisque, afin de se conformer, par rapport au débit, à ce qui a été statué sur ce point par des autorités supérieures (*il s'est glissé dans l'impression quelques fautes par rapport aux astérisques. On y suppléera pendant la vente*).

Ce Catalogue est très-bien fait & ne doit pas être confondu avec des nomenclatures alphabétiques, où tous les livres sont confondus

fondus d'une maniere bien propre à caractériser l'ignorance des rédacteurs. Il est fait avec un ordre qui suppose autant de discernement que de connoissances. Tous les livres y sont classés selon leur nature & leur objet. Les titres sont écrits tout du long; les éditions bien désignées; le nombre des volumes & des pages exactement déterminé. Lorsque les noms des auteurs ne sont pas dans les titres des livres, Mr. P. les met ordinairement en parenthese. Lorsque les auteurs ont voulu se cacher sous des noms supposés, Mr. P. place leurs véritables noms à côté des noms supposés, de même que les noms véritables des villes à côté des supposés. On y trouve quelquefois de petites annotations critiques propres à diriger le lecteur. Par exemple, p. 98, après avoir marqué le titre entier de l'*Appendix Augustiniana* & le faux nom de l'auteur, Mr. P. ajoute : *Id est, Joannis Clerici, qui hanc Appendicem edidit; & in eâ notas in Augustinum iniquissimas, præter conscientiam, conscripsit.* —— P. 547, *Abrégé de la vie de saint Servais &c.*, Mr. P. ajoute : c'est un tas de fables, recueillies par J. L. Dufart, curé de St. Servais. —— Ibid. *Legende dorée ou histoires morales*, Mr, P. ajoute : ouvrage pitoïable, de la main d'un petit-maître &c. &c.

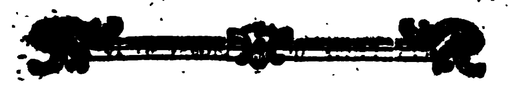


Le *Bateau* est le mot de la derniere charade; & *Mensis* celui du logogriphe

CHARADE.

Mon tout sert à ta nourriture,
Et mon premier également:
Mon second est un ornement
Qui peut servir à ta parure.

C NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 12 Novembre*). La fête du petit Bairam, que les Turcs nomment Curban-Bairam, a été célébrée fans défordre. A fon iffue, la flotte ottomane, qui avoit été jufqu'ici à l'ancre dans l'arfenal, rentra dans le port, mais fans la moindre folemnité contre la coutume ordinaire. L'on a obfervé apparemment ce filence en confidération du prince Muftapha, troifième fils du Grand-Seigneur, qui étoit alors très-malade, & qui eft effectivement mort le 22 du mois dernier. Le Mufti a fait lui-même les fonctions de laver le cadavre du jeune prince, fuivant le précepte de la loi mufulmane. Tout le miniftere a affifté aux funérailles le jour fuivant.

Malgré l'efpece de divifion, qu'on dit regner parmi les membres du divan, & la fermentation qu'on croit en réfulter, la tranquillité publique fe maintient en cette capitale : mais dans les provinces l'on reffent les effets d'un gouvernement defpotique, & par conféquent foible. Le Scheik Manfour, fanatique, dont il a été parlé précédemment, continue à fe faire nombre de partifans dans l'Afie-fupérieure : &, comme ces affemblées

tumultueuses de la multitude pourroient avoir des suites de la plus grande conséquence, le bacha d'Erzerum a reçu ordre de tenir l'œil sur sa conduite suspecte & sur les mouvemens, qu'il pourroit entreprendre. Une autre cause de la même espece, dont l'on craint des désordres dangereux, c'est l'apparition prochaine d'un Iman ou Religieux, nommé Mahadi, qui, selon la fable d'un vulgaire crédule, parcourt inconnu le monde depuis plusieurs siecles, & qui doit se montrer à Damas, pour y commencer sans doute une carriere plus brillante, en faisant époque dans l'histoire de la religion musulmane.

Si des idées pareilles, qui sont le fruit de la superstition la plus grossiere, regnent encore parmi le gros de la nation, il s'en faut de beaucoup, que le gouvernement les partage : au contraire il vient de donner une preuve, qu'il adopte des opinions plus saines, que les Turcs n'en ont eu jusqu'à présent. L'on sait l'indifférence, qu'ils montroient par un faux principe de religion à l'égard de la peste & des précautions, qui auroient pu arrêter les progrés de ce terrible fléau. Aujourd'hui la Porte a donné ordre, qu'on fasse l'année prochaine des arrangemens, pour établir dans tous les Etats de l'empire ottoman des lazarets, où les passagers & marchandises devront être visités & purifiés. Les quatre premiers ou principaux seront, l'un ici, dans l'isle du Prince; l'autre à Smyrne dans la citadelle; le troisieme dans la Morée ou plu-

tôt dans l'ancienne Attique au fameux port de Pirééé; enfin le quatrième à Alexandrie en Egypte. Dans toutes les isles de l'Archipel l'on établira des lazarets subordonnés: & dans chaque de ces hôpitaux il y aura, dit-on, un médecin européen & un certain nombre de femmes, pour y faire les lavages nécessaires. Le tems ordinaire de la contumace sera de 15 jours pour les passagers & de 25 pour les effets.

ALEXANDRIE (*le* 30 *Août*). Mr. le baron Tholus, consul-général de Russie, est ici depuis le 14 du mois dernier. Le 16, il a arboré, avec la plus grande pompe, le pavillon de sa Souveraine, vingt canons placés devant son palais, en aïant donné le signal, on entendit ronfler toute l'artillerie de nos deux forteresses, de quelques vaisseaux de guerre turcs & de 40 bâtimens de différentes nations, qui mouilloient dans le port. Ensuite Mr. le ministre fit son entrée publique à cheval qui fût des plus brillantes; c'est-là un honneur qu'on ne se souvient pas d'avoir jamais été accordé ici à aucun consul. Mr. le baron Tholus paroît très-satisfait des attentions des principaux habitans turcs à son égard.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le* 25 *Novembre*). La cour a reçu la nouvelle de la mort du Sophi ou du Régent, qui s'étoit emparé du principal gouvernement de la Perse, après

celle d'Ali-Amurat. Sa fin a été pareille à celle de ses prédécesseurs, c'est-à-dire, violente. Le gouverneur de la province de Masendaran, située sur la côte méridionale de la Mer caspienne, avoit levé une armée, de concert avec le colonel Tamara, au service de Russie, qui favorisoit ses intérêts: ils ont marché tous les deux contre ce chef du gouvernement d'Ispahan, l'ont entierement défait, pris prisonnier, & ensuite mis à mort. L'on prétend ici justifier cette exécution par les mauvaises intentions, que le chef persan avoit contre la Russie, & parce qu'étant continuellement en guerre avec les Georgiens il blessoit la protection, accordée à ce peuple. Sa mort va donc donner à notre gouvernement les moïens d'affermir son pouvoir du côté des frontieres de la Perse, & de mettre plus facilement à la raison les Lesghis & les autres Tartares voisins du Cuban.

Depuis longtems il a été question du voïage, que l'Impératrice devoit faire à Cherson, port nouvellement établi sur la Mer-noire, & de l'entrevue, qui devoit y avoir lieu entre elle & l'Empereur: l'un & l'autre avoit été remis, disoit-on, à l'année 1787; mais aujourd'hui l'on assure, que ce projet aura son exécution plutôt; que le voïage aura lieu au mois de Juin prochain; & que l'Empereur, s'y rendant en même tems, y passera quelques jours avec Sa Majesté. Il ne pourra que résulter de grands événemens d'un voïage & d'une conférence de cette espece entre deux personnes augustes, déja si étroitement

unies. —— Le bruit court ici d'une action, qui doit avoir eu lieu dans le Cuban. Les Tartares ont attaqué, dit-on, à l'improviste le corps de troupes ruſſes, qui s'y trouvoit : trois régimens d'infanterie & deux de cavalerie y ont extrêmement ſouffert : mais il faut attendre la confirmation de cette nouvelle. —— Il y a 10 jours que la cour a dépêché, avec le plus grand ſecret, un courier en Angleterre ; on ignore abſolument l'objet de ſes dépêches ; mais on ſe doute bien, que le miniſtere étant ſollicité par le cabinet de Verſailles d'un côté, pour conclure finalement le traité de commerce qui eſt ſur le tapis, & d'un autre côté ſollicité auſſi par le cabinet de St. James, pour renouveller celui qui exiſte entre la Ruſſie & l'Angleterre, & dont le terme pour lequel il avoit été conclu, eſt prêt à expirer, la Ruſſie tirera tout le parti poſſible de cette double négociation & ne ſe déterminera qu'en faveur de la nation qui lui offrira de plus grands avantages commerciaux. Son traité avec l'Angleterre eſt tout à ſon préjudice ; ce qui fait croire qu'il ne ſera pas renouvellé, à moins que le Roi de la Grande-Bretagne ne ſe départiſſe de la Ligue-germanique.

Notre cabinet n'épargne rien pour engager l'Empereur de la Chine à envoïer des miſſionnaires (a) à Kingta, ſur les frontieres

(a) Ce ſont toujours des miſſionnaires Jéſuites

de l'Empire russe, pour y entrer en pourparler avec ceux que notre ministere y enverroit, afin de régler à l'amiable, des différens qui subsistent entre la cour de Pekin & la nôtre, sur le réglement des limites & sur les intérêts commerciaux des deux Empires. Notre ministere souhaite ardemment de voir rétablir au plutôt la correspondance & la bonne intelligence, interrompues depuis quelque tems : ce refroidissement des Chinois à l'égard des Russes, nous cause des pertes sensibles, ou au moins nous prive d'avantages considérables. Le sénateur, comte Alexandre Woronzow, président du college de commerce, doit, à ce qu'on assure, être chargé de cette commission, aussi délicate qu'importante.

ESPAGNE.

MADRID (*le 26 Novembre*). L'Infant Don Fernando, fils unique du prince des Asturies, a été incommodé ces jours derniers de fiévres, qu'on a d'abord regardées comme assez dangereuses; mais actuellement ce jeune prince est hors d'affaire. —— Le Roi a accordé une place au conseil-d'état au

suites ou autres qui traitent avec les Russes au nom de l'Empereur chinois. Le traité se fait en latin, & les missionnaires le mettent en Chinois. Dans tout ce peuple de savans, il n'y pas un homme qui sache d'autre langue que celle de sa mere.

comte d'Aguilar, qui a été revêtu du caractere de son ambassadeur aux cours de Turin & de Vienne : & S. M. a conféré cette derniere ambassade au marquis de Llano, conseiller-d'état, frere de Mr. de Llano, son ministre à la Haye. La charge de secretaire du conseil-d'état, qu'avoit le marquis de Llano, passe à Don Bernardo del Campo, ministre par *interim* de S. M. à la cour de Londres : & pendant son absence elle sera remplie par Don Eugenio de Llaguno Amirola, qui retient en même tems celle de premier officier de la premiere secretairerie-d'état & des depêches. S. M. a nommé Don Francisco Monino, frere du comte de Florida-Blanca, son ambassadeur près la république de Vénise : il avoit été jusqu'ici ministre-plénipotentiaire du Roi à la cour de Turin. L'ambassade de *Vénise* vaquoit par la mort de Don Leopoldo de Gregorio, marquis de Squillace, chevalier de l'Ordre de l'Aigle-blanc, conseiller-d'état, lieutenant-général des armées du Roi, son gentilhomme de la chambre &c, mort à Vénise le 13 Septembre dans la 85e. année de son âge. L'on sait, que ce seigneur, qui avoit rempli les fonctions de premier-ministre à Naples, lorsque notre Monarque en occupoit le trône, vint avec S. M. en Espagne, où il fut ministre des finances & de la guerre, jusqu'à ce que, par une suite de quelques mouvemens populaires, il quitta ses places & l'Espagne, pour servir ensuite le Roi, en qualité de son ambassadeur à Vénise.

La population de St. Ildephonse étant très-considérable, principalement lorsque la cour y réside; & n'y aïant qu'une seule église où l'on enterroit tous les morts, il a été construit par ordre du Roi un cimetiere avec une chapelle à une certaine distance de l'endroit. On s'etoit proposé de mettre en exécution le réglement fait à ce sujet dès le mois de Mars dernier, mais ce n'est que depuis quelques jours que sa bénédiction eut lieu avec toutes les cérémonies requises.

La cour a reçu des depêches d'Alger: elles paroissent ne pas être favorables à la paix, que notre cour vouloit ménager entre les couronnes de Naples & de Portugal, d'une part, & cette régence barbaresque de l'autre. Depuis l'espece de trêve entre celle-ci & l'Espagne, les pirates algériens se montrent dans la Méditerranée; & ils viennent souvent jusqu'à la vue de Cadix. On a proposé, dit-on, à S. M. de mettre un impôt considérable sur le peuple, pour tenter une nouvelle expédition plus redoutable que les précédentes; mais S. M. a rejetté ce moïen, disant qu'elle ne vouloit pas vexer le peuple pour le soulager. (a)

PORTUGAL

(a) Cela rappelle la réponse tout-à-fait remarquable de Ferdinand III, Roi de Castille. Ce prince étant en guerre avec les Maures, étoit fort embarrassé de trouver les moïens de la continuer. Son ministre lui suggéra un expédient qui consistoit en un impôt extraordinaire. Le Roi le jugeant trop cruel pour ses

sujets,

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 16 Novembre*). S. M. la Reine eſt affligée depuis quelques jours d'une fluxion ſur les yeux ; cette incommodité douloureuſe allarme tout le monde ; elle eſt ſans doute la ſuite d'une indiſpoſition aſſez dangereuſe & ordinaire aux femmes de l'âge de la Reine ; on n'eſt pas ſans crainte pour les ſuites que peut avoir cette ſuppreſſion d'humeurs. Il a été queſtion de faire ſaigner Sa Maj. Ses médecins lui ont conſeillé d'aller prendre les bains dans la province d'Algarves, où l'on dit qu'il s'en trouve de merveilleux ; mais il ne paroît pas, que S. M. ait réſolu de ſuivre cet avis.

ITALIE.

ROME (*le 3 Décembre*). On n'eſt pas encore bien inſtruit de ce qui s'eſt paſſé au conſiſtoire du 6 Novembre, mais on croit qu'il s'eſt agi des démarches, que le St. Siége a faites pour ſouſtraire Mr. le cardinal à une juriſdiction, qu'on regarde ici comme incompétente, ou du moins pour conſerver par des proteſtations les droits du

---

ſujets, le rejetta avec indignation. *Cherchez un autre moïen*, dit-il à ſon miniſtre, *je crains plus la malédiction d'un de mes ſujets, que toute l'armée des Maures.*

Sacré-College. —— Un autre sujet de contestation, c'est la déclaration, que l'Electeur de Cologne a fait faire au Pape, qu'il n'admettroit plus dans l'archevêché de Cologne & l'évêché de Munster d'autre jurisdiction ecclésiastique que la sienne, & que Mgr. le nonce ne feroit plus à sa cour que sur le pied d'un ministre étranger. Si Son A. E. suit à cet égard les principes de l'Empereur, son frere, la cour de Naples n'est pas plus disposée à s'en départir; & l'on désespere de terminer les différens, qui subsistent depuis si long-tems avec elle, malgré les peines, que le cardinal de Bernis, le chevalier Azara, ministre d'Espagne, le cardinal Spinelli, & le cardinal secretaire-d'état se sont données pour les applanir. —— L'abbé de Bourbon est arrivé ici avant-hier : il a pris son logement chez le cardinal de Bernis.

Nous apprenons de Trani, qu'on vient d'y déterrer casuellement le cadavre d'un évêque, mort depuis plus de 4 siecles; son corps est aussi intact que s'il n'étoit enterré que depuis quelques jours; il a la barbe fort longue, qui n'a pas souffert la moindre altération. Les habits pontificaux, dont il est revêtu, paroissent presque neufs; d'après les détails qui ont été envoïés ici, on ne doute aucunement qu'il ne soit donné ordre d'instruire un procès verbal authentique sur un fait aussi remarquable. —— Les avis de Terni ne sont guere consolans; on continue d'y ressentir très-fréquemment de violentes secousses de tremblemens de terre. En consé-

quence,

quence, plusieurs des principaux habitans de la dite ville, craignant les effets de ce terrible fléau, ont abandonné toutes leurs possessions, pour venir s'établir en cette capitale.

Les dernieres lettres de Pétersbourg nous annoncent que l'élection d'un vicaire-général des Jésuites, dans la Russie-blanche, s'y est enfin faite, dans la personne du R. P. Gabriël Lenkowitz, Polonois, homme d'un mérite distingué, recteur du college de Polock, & vicaire-général *ad interim* nommé par son prédécesseur. Ensuite on a procédé aux choix des postes subalternes, d'assistant, de secretaire &c. On remarque que cette élection a eu lieu le 8 Octobre, qui, dans l'ancien calendrier, adopté dans tout l'empire russe, répond au 27 Septembre, jour auquel, il y a 245 ans, le Pape Paul III, donna son approbation & naissance à l'Ordre des Jésuites.

On vient de publier ici une édition de St. Maxime, par ordre exprès de Sa Sainteté. Elle a pour titre : *Sancti Maximi, Episcopi Taurinensis, opera, jussu Pii VI, P. M. aucta atque adnotationibus illustrata.* Ce vol. *in fol.* est de 791 pag. sans les préliminaires & un *appendix.* Quoique ce saint évêque ne puisse pas être compté parmi les Peres de l'Eglise du premier rang, Pie VI a jugé que le recueil de ses ouvrages étoit assez précieux pour que cette édition méritât son attention particuliere. S. S. en a confié la direction à l'un des plus savans religieux de Rome, le P. Bruno Bruni, des Ecoles pies,

& lui a fait procurer, en Italie & chez l'étranger, tous les secours dont il pouvoit avoir besoin. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette édition, c'est la dédicace faite au Roi de Sardaigne par S. S. elle-même. Singularité qui a trouvé des désapprobateurs.

VENISE (*le 1 Décembre*). Les commissaires nommés par la Porte pour évaluer les dégâts, causés sur notre territoire par le bacha de Scutari, sont déja arrivés à Castelnuovo; dès qu'ils se feront acquittés de leur commission, notre république obtiendra du divan, sans le moindre délai, tous les dédommagemens qu'elle est en droit d'exiger. Le bruit public fait monter ces dégâts à 500 mille piastres, sans compter la perte d'environ 20,000 sujets vénitiens massacrés dans les divers saccagemens. —— Il a été conclu entre cette république & la régence de Tunis, une amnistie de 40 jours, qui, à ce qu'on espere, sera la base d'un accommodement. La lettre que le Dey a écrite pour cet effet au chevalier Emo mérite d'être rapportée par sa singularité.

« *Lorsque tu m'apportas, il y a quelques années, les présens de ta république, tu m'assuras que tu étois mon ami : mais je vois que je n'ai pas de plus grand ennemi au monde que toi, puisque personne ne m'a fait plus de mal. Si tu as dit vrai alors, & si tu veux réellement te montrer mon ami, renvoie ton escadre, reste avec ton seul navire, & nous traiterons ensemble de la paix.* »

MALTE (*le 30 Octobre*). Il étoit sorti de Tunis, une escadre de quatre galiottes barbaresques, avant l'arrivée de l'escadre vénitienne

tienne sur les côtes d'Afrique; la petite flottille de pirates étoit en course dans la Méditerranée, & n'osoit se présenter devant Tunis pour y rentrer, crainte d'être interceptée par les Vénitiens. En attendant de pouvoir regagner leur port, les Tunisiens entreprirent de faire une descente dans l'isle rouge, voisine de l'isle de Sardaigne. Cette isle est absolument sans défense, & les Barbaresques auroient facilement exécuté leur dessein, s'ils n'avoient été découverts & apperçus de Cagliari, capitale de la Sardaigne. Trois galiottes maltoises se trouvoient heureusement à l'ancre dans le port de Cagliari; les braves capitaines qui les commandoient, leverent l'ancre sur le champ & mirent à la voile pour aller chercher les Tunisiens. La petite escadre de Malte eut bientôt joint l'escadre tunisienne, & en l'approchant, lui présenta le combat. Le défi fut accepté & la bataille s'engagea. Le commandant des infideles s'attacha à la plus petite des galiottes de la religion; pendant que les trois autres galiottes de son escadre combattoient contre les deux galiottes maltoises. Le capitaine Pietro qui se battoit contre le général infidele, soutint tout son feu avec une intrépidité qui lui fait le plus grand honneur & qui lui assura la victoire. Quoique désemparé, & que toutes les rames de sa galiotte fussent brisées, sur le rang à sa droite, il ordonna l'abordage. Son équipage redoublant de courage à l'approche du danger, s'empressa d'obéir à ses ordres; on fit cinq tentatives inutiles pour jetter le grapin; la sixieme fut plus heureuse; la galiotte ennemie fut accrochée & l'équipage maltois passant brusquement, le sabre à la main, sur le pont du navire ennemi, le combat devint meurtrier & sanglant. On se battit corps à corps pendant longtems; enfin à quatre heures & demie de l'après-midi, la victoire se déclara contre les corsaires, la galiotte ennemie fut prise à l'abordage, & nos deux autres galiottes s'emparerent chacune d'une des autres; de façon que la victoire

toire a été complette. La quatrieme galiotte de Tunis se sauva au commencement du combat, & on ne l'a plus vue.

Il s'est trouvé sur les trois galiottes prises, 220 hommes d'équipage; sur lesquels, il y en eut 52 de tués & 52 de blessés; nous avons eu de notre côté, six hommes tués & cinq blessés.

Les galiottes, après un succès si heureux, rentrerent à Cagliari; le *Te Deum* fut chanté en actions de graces dans l'église cathédrale. Le bailli de la Trinité, vice-roi de l'isle, fit donner des rafraichissemens aux équipages des trois galiottes victorieuses. Les habitans de leur côté, se sont empressés à porter à bord toutes sortes de provisions fraîches & délicates. Ces trois braves capitaines rentrerent dans notre port le 14; le grand-maître, les chevaliers de l'Ordre & tous les habitans de l'isle les ont reçus avec les applaudissemens que leur bravoure mérite. On a tout lieu de croire, que cette leçon & celle que le chevalier Emo vient de donner aux Tunisiens, les rendra moins arrogans. Si l'on vouloit, il seroit très-facile de purger la Méditerranée de cet essaim de pirates, qui l'infestent & troublent le commerce des Puissances maritimes.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 12 Décembre*). La cour a pris successivement le deuil pour la mort du Landgrave de Hesse-Cassel, & pour celle du prince George de Mecklembourg-Strelitz, le plus jeune des freres de notre Reine. —— Le Roi, en son conseil, a rendu une proclamation, par laquelle le parlement, qui avoit été prorogé au 1 Décembre, l'est ultérieurement au 24 Janvier de l'année prochaine.

Le

Le traité de paix, que les Hollandois viennent de conclure avec l'Empereur, & celui d'alliance avec la France, absorbent toute l'attention de nos politiques. On se réjouit, que l'Escaut continue à rester fermé. L'ouverture de ce fleuve auroit pu rendre les Russes indépendans de l'Angleterre. On prétend, qu'alors ils n'auroient plus eu besoin de cultiver l'amitié des Anglois, pour ménager des ports de relâche aux navires russes: & l'on ajoute, que, si le ministere britannique ne s'est donné aucune peine, pour s'opposer à cette ouverture, c'est qu'il étoit persuadé, qu'elle n'étoit pas non plus à l'avantage des François, qui avoient par leur médiation le plus de moïen de s'y opposer. Mais il s'en faut de beaucoup, qu'on soit aussi satisfait du traité d'alliance. Nos papiers sont remplis d'invectives contre les ministres actuels, comme s'il eût dépendu d'eux d'empêcher un événement, qu'on ne peut attribuer qu'à l'imprudence de leurs prédécesseurs.

Les princes Ernest-Auguste, Auguste-Frédéric & Adolphe-Frédéric, les plus jeunes des fils de Sa Majesté, reçoivent tous les trois une éducation, pour entrer dans le service public. Les princes Ernest & Adolphe ont choisi la vocation de la Marine, d'après l'exemple du prince Guillaume-Henri, actuellement commandant de la frégate l'Hébé. Le prince Auguste a donné la préférence au service de terre, où il n'entrera cependant pas avant d'avoir atteint sa 16e. année. Le prince

Adolphe, qui n'est que dans sa 12e. année, doit encore étudier deux ans. Pour avancer leurs progrès dans la Tactique navale, on leur a mis sous les yeux deux superbes modeles, l'un d'un vaisseau du premier rang & l'autre d'une frégate, tous deux complétement gréés & équipés.

On vient de découvrir, dit un de nos papiers, un très-vaste souterrain, sous le cellier d'une vieille maison du bourg de Long-Lane; on y descend par une trape de fer qui étoit restée longtems ignorée, & qui n'a été découverte que par un nouveau locataire qui a fait nettoïer le cellier & sur-tout rabaisser le pavé. Le souterrain auquel elle conduit est à environ 20 pieds de profondeur. Son étendue n'est pas encore connue, parce que ceux qui se sont hazardés à y descendre, n'ont pas osé aller au-delà d'un demi-mille. Il semble au nombre des cellules à droite & à gauche qui communiquent entre elles, qu'elles formoient autrefois une espece d'appartement; on juge que ce souterrain étoit destiné à des usages religieux, par une croix de pierre qui est à l'entrée, avec diverses figures dont une représente David jouant de la harpe; la voûte en paroît très-solide; il s'étend peut-être à plusieurs milles; on y a trouvé des parties de squelettes humains dispersés çà & là, & qui peuvent avoir intimidé le peuple du voisinage, qui n'a pas osé pénétrer bien loin. La commune opinion est que c'étoit une retraite pour les catholiques, durant les horribles persécutions qu'ils ont essuïées sous Henri VIII,

Elisabeth,

Elisabeth, Edouard & Jacques I; qu'ils y célébroient les saints Mysteres; & qu'à la fin, la persécution augmentant toujours, plusieurs prêtres y sont morts de faim & de misere. (a)

Le Sr Budmore, dentiste du Roi, qui vient de mourir, a été enterré, conformément à ses intentions, à Nottingham, lieu de sa naissance; on a mis sur sa tombe cette épitaphe singuliere, qu'il avoit fait lui même: *Ci gît Thomas Budmore, qui a acquis une fortune considérable en arrachant des dents.*

Les dernieres lettres de la Jamaïque contiennent des nouvelles plus précises qu'auparavant sur le dommage, causé par l'ouragan du 26 Août dans divers ports des Antilles. A Antigua la tempête n'avoit pas été violente, & elle n'avoit pas fait de grands dégâts dans l'intérieur de l'Isle; mais tous les petits bâtimens dans les différens ports avoient été jettés à la côte. A Ste. Croix presque toutes les maisons avoient été renversées & les vaisseaux mouillant en rade coulés à fond. A St. Eustache il n'y avoit eu que quelques maisons de renversées & quelques navires de poussés à la Mer. A St. Christophe diverses maisons ont été jettées à bas, toutes les plantations de l'Isle considérablement

---

(a) Ce sont cependant les Anglois qui déclament avec le plus d'ardeur contre l'inquisition d'Espagne.

endommagées, & plusieurs vaisseaux échoués ou poussés à la Mer. La Barbade n'avoit pas grandement souffert. A St. Domingue les plantations & les établissemens du Nord avoient éprouvé de grands dégâts; & plusieurs étoient entierement détruits. Il s'étoit trouvé dans le port de Jérémie 8 navires, dont un avoit été arraché de ses ancres & les autres jettés sur la côte; mais on ne désespéroit pas de les sauver. Au Cap-François trois vaisseaux avoient été absolument perdus & un grand nombre échoués. La ville du Port-au-Prince n'avoit pas essüié de grands dommages; mais les navires s'étoient fait beaucoup de mal en s'entre-choquant, & vingt d'entre eux avoient été jettés sur le rivage. Deux brigs américains & une chaloupe françoise avoient été perdus aux Cayes. (a)

On mande de la Bermude, que cette isle se trouve dans un état parfait de confusion & d'anarchie; qu'elle est divisée en deux partis également puissans, l'un pour les Etats-unis, l'autre pour l'Angleterre. Le gouverneur Browne, n'aïant pu empêcher le commerce prohibé avec les Etats américains, avoit été réduit, pour arrêter les délibérations inconstitutionnelles des habitans, à dissoudre les assemblées-générales. La proximité du continent des Etats-unis ne pourra manquer

(a) 1 Décembre 1785 p. 524. —— Autres ouragans terribles essuiés depuis peu d'années dans les Antilles, & sur tout à la Jamaïque: 1 Fév. 1781 p. 209. 1 Décemb. 1781 p. 541.

quer de rendre la situation de cette isle très-inquiétante pour l'Angleterre. —— Des avis du continent de l'Amérique portent, que vers la fin du mois de Septembre toute cette vaste côte avoit aussi essuïé des orages terribles, & que les plantations de la Virginie & du Maryland avoient considérablement souffert. Les nations indiennes avoient déja commencé les hostilités sur les habitations avancées dans les terres; mais, comme on comptoit jusqu'à 5 mille hommes d'une milice bien exercée sur ce territoire, on ne craignoit guere l'invasion de ces hordes sauvages.

On a parlé ci-devant du discours de Mr. Mainwaring * contre divers établissemens qu'on prétendoit former pour divertir le public. Ces projets aïant été en conséquence rejettés par les Juges-de-paix, on proposa une association littéraire; le sévere magistrat ne l'approuva pas davantage. « *Les grands hommes*, dit-il, *qui se sont illustrés dans les sciences, les lettres & les arts, sont arrivés au faîte de la gloire, sans le secours des corps littéraires auxquels ils n'ont jamais appartenu, ou avant que d'y être associés. Le génie même n'a pas besoin de support: il ne brille que livré à lui-même, à ses méditations profondes; il se nourrit dans la solitude, & il dédaigne les observations minutieuses de ces hommes qui, réunis en grand nombre, ne sont & ne peuvent qu'être condamnés à une éternelle médiocrité. Supposons, ce qui est dans l'ordre naturel des choses, que ces hommes adoptent un systême, un goût & des prin-*

* 1 Déc. 1785 p. 522.

E 2 cipes

cipes qui leur soient particuliers, que d'obstacles n'éprouvera pas de leur part un homme à grand talent qui aura une maniere différente de penser? On tâchera de l'écraser par toute l'autorité qu'ont des compagnies que l'opinion publique accrédite, & par une suite de cet esprit de corps, qui est toujours très-nuisible, lorsqu'il est mal dirigé. Enfin, quand il seroit vrai que les sociétés littéraires peuvent être utiles dans leur origine, il n'en est pas ainsi dans la suite des tems où l'intrigue & les demi-talens tiennent lieu de mérite, & écartent ceux qui ont des titres réels par leurs connoissances & leur modestie * ". Par ces réflexions le président entraîna ses collegues dans son opinion, & la société n'eut pas lieu.

* 1 Juin 1785 p. 186.

DUBLIN (le 8 Décembre). L'on croit généralement ici que la session prochaine du parlement sera une des plus importantes que l'on ait encore vues; les ministres anglois & irlandois travaillent à un nouveau traité qui peut-être en apparence paroîtra plus avantageux à l'Irlande que le dernier, mais qui dans le fond sera toujours calculé de maniere à anéantir la puissance législative du parlement d'Irlande dans les affaires de commerce, & à l'assujettir à des restrictions, & à des monopoles insurmontables; mais nonobstant les intrigues de l'administration, le nombre des partisans des vrais intérêts de la patrie augmente tous les jours. On croit aussi, que la taxe fonciere sera proposée après le traité de commerce; mais selon toutes les apparen-

ces

ces elle sera rejettée ; la nation a fait connoître depuis longtems sa façon de penser relativement à ces deux objets, & il n'est pas douteux qu'elle n'emploie toute sorte de moïens constitutionnels pour les faire rejetter.

PAYS-BAS.

La Haye (*le* 18 *Décembre*). Les difficultés qui ont été élevées en plusieurs villes sur la confection du traité d'alliance avec la France, sont à-peu-près levées par-tout; de sorte que l'échange des ratifications aura lieu pour le plus tard aux termes préscrits. Comme Mr. le marquis de la Côte, gendre de Mr. l'ambassadeur, nouvellement arrivé de Paris, doit y retourner dans peu, on ne doute point que ce seigneur ne soit chargé de porter à Versailles la dite ratification; ainsi plus d'incertitude sur cette importante affaire.

Le bruit se soutient qu'une convention particulière de commerce doit être bientôt signée entre l'Autriche & la Hollande, dans laquelle sera stipulée une certaine liberté sur l'Escaut pour les navires autrichiens, ainsi que plusieurs articles relatifs à la navigation aux Indes-orientales ; mais quoiqu'on sache fort bien qu'il en a été question dans plusieurs conférences tenues à Paris, il n'en est pas moins sûr que L. H. P. se refuseront constamment à tous arrangèmens de ce genre. Mr. le baron de Reischach, attendu incessamment, est chargé, dit-on, de la rédaction

du dit traité de commerce; son arrivée éclaircira ce qui reste d'obscur dans tous ces bruits.

Il est maintenant question de la réforme à faire dans les troupes de la république. De la légion de Maillebois seront formés deux régimens, l'un de cavalerie & l'autre d'infanterie, sur le pied des régimens nationaux; ce qui leur donnera une consistance plus solide. De l'excédent, ainsi que de ce qui sera retranché aux corps de Salm, de Matha &c, on formera une milice maritime qui sera emploïée aux établissemens des deux compagnies des Indes. Tel est du moins le plan qui a été proposé, & qui a déja la sanction de plusieurs membres de la haute régence.

On parle beaucoup dans le public d'une lettre que S. A. S. Mgr. le Prince d'Orange a reçue de S. M. Prussienne, relativement aux affaires qui concernent ses différens avec les Etats de Hollande; on ajoute que cette lettre étant absolument conciliatoire, le Prince a pris le parti de revenir à la Haye, & que toute la famille statthouderienne sera ici dans le courant de la semaine prochaine. Comme aucune copie de la dite lettre n'a encore percé, on ne peut en parler d'une maniere affirmative; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que l'on prépare les appartemens de Leurs Altesses, & qu'on les attend incessamment. On espere beaucoup de l'arrivée & de la présence du Prince, dont les intérêts, bien combinés, ne peuvent, & ne doivent pas être autres que ceux mêmes de l'Etat.

Mr. van Braam, commandant l'escadre de

la république aux Indes-orientales, après avoir fait plusieurs conquêtes, utiles pour le commerce de la compagnie, en a fait une nouvelle, avant de rentrer à Batavia; il a subjugué un autre Prince sur la côte de Malaca, & l'a soumis au gouvernement général de la compagnie dans les Indes-orientales. Mr. van Braam a pris possession d'un fort, situé dans le territoire de ce petit Roi, pour le tenir en respect; il y a laissé un lieutenant pour y commander la garnison hollandoise qu'il y a mise. Les Etats-généraux ont reçu les détails relatifs à cette nouvelle acquisition.

Selon les lettres de Bruxelles, tout annonce que L. A. R. l'Archiduchesse, Gouvernante des Païs-bas, & son auguste époux le Prince de Saxe-Teschen, se préparent à partir pour Vienne vers le commencement de Janvier.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 6 *Décembre*). Mr. le marquis de Noailles, ambassadeur du Roi de France en cette cour, aïant obtenu la permission de son maître pour retourner quelque tems dans sa famille, est parti d'ici le 24 Novembre pour se rendre à Paris. —— L'Empereur est parfaitement rétabli d'une indisposition, qui durant trois jours lui avoit fait garder la chambre & même le lit. S. M. continue à se rendre assidûment à la chancellerie & à surveiller avec le soin le plus infatigable

fatigable les affaires politiques & civiles. —— Le baron de Martini, qui vient d'être nommé conseiller privé, s'est mis dimanche en route pour Milan en qualité de commissaire impérial, pour aller introduire les nouveaux réglemens dans toute la Lombardie autrichienne. —— On parle toujours de la suppression de la chancellerie de Hongrie & de Transylvanie qui sera réunie, à ce que l'on croit, pour le premier Janvier prochain, à la chancellerie d'Autriche & de Bohême, parce que c'est à cette époque que les nouveaux tribunaux & réglemens établis en Hongrie doivent commencer à entrer en activité, & en outre parce que le Monarque n'a pas encore nommé de successeur au grand-chancelier décédé.

Un des premiers Princes d'Empire a fait remettre, par son archivaire, à S. M. l'Empereur, plusieurs papiers & documens d'importance qui, dans des tems de troubles & de guerre, doivent avoir été soustraits aux archives du roïaume de Hongrie. —— En fouillant à Semlin près des fondemens d'une ancienne mosquée, sur lesquels on érige actuellement une église catholique, qui servira de paroisse, on a découvert quantité d'antiques, ainsi que des pieces pétrifiées, entr'autres un liévre, une poule & plusieurs œufs, convertis en pierre. (a)

(a) Cela paroîtra incroïable à ceux qui croient que la pétrification s'opere toujours d'une maniere lente & insensible, & qui sur ce systême ont bâti des époques interminables pour expliquer

Il a été donné ordre à tous les avocats des païs héréditaires de S. M, de prendre bien soin des affaires de leurs parties, & de ne se rendre responsables d'aucune négligence, sous peine d'être suspendus & déclarés en outre incapables de remplir aucun autre emploi dans les Etats de S. M. —— La direction préposée aux fortifications de Pless, en Bohême, s'étant rendue coupable de beaucoup de malversations, il y a été établi une commission, pour examiner l'état de la chose : c'est le général-major comte de Stuart, qui y préside. —— On dit qu'il doit être convenu, qu'à l'avenir l'Archiduc François résidera pendant l'été à Ofen, & à Vienne pendant l'hiver. On ajoute aussi, que dans deux ans S. A. R. épousera la Princesse Elisabeth de Wurtemberg, & qu'aussi tôt aprés la célébration de ce mariage, l'Archiduc

---

expliquer des troncs d'arbres & d'autres masses pétrifiées. Il peut sans doute se faire que ce que les papiers publics racontent de la trouvaille faite à Semlin, soit faux ou mal vu. L'imagination des physiciens prend souvent pour des pétrifications, des objets d'une figure si équivoque & si informe qu'il est bien téméraire d'assurer que leur nature primitive a été autre chose que de la pierre ou de la terre propre à le devenir. Mais comme il est constant que la pétrification s'opere souvent très rapidement & quelquefois d'une maniere presqu'instantanée, comme je puis le démontrer par des faits indubitables, rien n'empêche qu'on ne puisse croire à un *liévre*, à une *poule pétrifiés*.

duc fera un voïage en France & en Italie & restera deux ans absens. —— Le prince de Gallitzin, ambassadeur de Russie à notre cour, a reçu en présent de l'Empereur, à l'occasion de la signature d'un traité de commerce entre les deux cours impériales, une montre & une tabatiere, estimées 20,000 flor. —— Comme on attend ici sûrement le Duc regnant des Deux-Ponts, ainsi que Madame l'Archiduchesse Christine, avec le Duc de Saxe-Teschen son époux, nos politiques veulent absolument, que l'échange de la Baviere, contre les Païs-bas soit une chose conclue, dont par conséquent il ne seroit plus permis de douter.

Suite de la réponse faite à la déclaration de la cour de Berlin.

Cette conjecture, déja très-forte en elle-même, ne se confirme que trop par l'assertion de la cour de Vienne, " que la Maison Palatine ,, avoit, par le traité de Baden, la pleine li- ,, berté d'échanger ses Etats ,,. Il est vrai, que l'article XVIII de la paix de Baden porte " que si la Maison de Baviere trouve conve- ,, nable *de faire* quelque échange *de ses Etats ,, contre d'autres, S. M. Très-Chrétienne a ,, promis de ne pas s'y opposer ,, : mais il résulte clairement du dispositif même de cet article, que les contractans n'ont cru promettre à la Maison de Baviere qu'un échange partiel de quelques* païs *ou* districts, *qui pourroit être convenable à ses intérêts : mais on n'a sûrement pas songé ni pu songer alors à l'échange total d'un grand électorat & fief de l'Empire, qui, se trouvant sous la disposition de la* Bulle-d'Or, *n'étoit aucunement susceptible d'une altération de cette nature, laquelle auroit affecté de trop près & renversé la constitution essencielle du*

college électoral, & même l'intégrité de tout le systême confédératif de l'Empire.

Déja à l'occasion de la derniere succession de Baviere la cour impériale & roïale a soutenu, que par la paix de Baden il avoit été formellement stipulé, en faveur de la Maison de Baviere, une liberté illimitée d'entreprendre un échange de ses Etats contre d'autres païs. Sur cela la cour de Berlin, dans sa *Réponse* au manifeste principal publié à Vienne, a répliqué à la page 101 mot-à-mot ce qui suit. " La paix de Baden a donné, il est „ vrai, à la Maison de Baviere la faculté de „ faire un échange de ses Etats, mais non „ de telle façon, que des membres indivi„ duels de cette Maison puissent le faire sans „ le concours des autres; & le pacte de Pa„ vie a absolument défendu à la Maison de „ Baviere tout échange & tout troc; défense, „ qui ne sauroit du moins se lever sans le „ consentement de la Maison entiere „. L'on répete la même chose dans cette réponse à la page 179 dans les termes suivans. " Par le „ traité de Pavie il a été défendu aux mem„ bres individuels de la Maison Bavaro-Pala„ tine de rien échanger ni troquer de leurs „ Etats. L'on ne s'en est point departi à la „ paix de Baden: mais il est seulement dit à „ l'article XVIII *Si Domus Bavarica a suâ* „ *integrâ restitutione aliquam Statuum suorum* „ *cum aliis permutationem rebus suis convenire* „ *autumaret, & tum Sacra Regia Majestas* „ *Christianissima nihil obstaculi injiciet.* L'on „ n'a proprement stipulé ici que le consente„ ment de la couronne de France; & il s'en„ suit seulement de cet article, ainsi qu'il „ s'entend de soi-même, que la Maison en„ tiere de Baviere peut échanger ses Etats, „ lorsqu'elle le juge à propos, mais non pas „ qu'elle doive les échanger, ni que des „ membres individuels puissent non plus le „ faire. „

Qu'on compare à présent avec le contenu, qu'on vient de citer mot-à-mot, des déclarations, que la cour de Berlin fit alors, le

langage qu'elle tient aujourd'hui. En 1785 l'accord de Pavie défend tout échange & toute autre aliénation quelconque, de la maniere la plus absolue, même de la plus petite partie des Etats de Baviere; de sorte que cette défense ne peut plus se lever, pas même du consentement de la Maison entiere. En 1778 l'abrogation de ce pacte étoit encore permise à la Maison entiere; & la défense n'en subsistoit qu'à l'égard des membres individuels. En 1785 il résulte du dispositif même de l'article XVIII de la paix de Baden, " Que „ les contractans n'ont cru promettre à la „ Maison de Baviere qu'un échange partiel „ de quelques païs ou districts, qui pourroit „ être convenable à ses intérêts; & qu'on „ n'a sûrement pas songé ni pu songer alors „ à l'échange total d'un grand électorat & fief „ de l'Empire „. En 1778 la paix de Baden avoit non-seulement accordé à la Maison de Baviere la faculté d'échanger ses Etats du consentement de tous ses membres; mais *il s'entendoit alors de soi-même*, que toute la Maison de Baviere pouvoit les échanger, lorsqu'elle le voudroit. En 1785 l'on soutient ouvertement, " qu'on n'a pu songer à l'échange „ total d'un grand électorat, qui se trouvoit „ sous la disposition de la *Bulle-d'Or*, & qui „ par conséquent n'étoit aucunement susceptible d'une altération de cette nature „. En 1778 l'on convenoit non-seulement, que l'on avoit pu y songer, mais qu'on n'avoit jamais douté de la possibilité d'une pareille altération. En 1785 l'on prétend, " qu'une altération de cette nature affecteroit la constitution essencielle du college électoral, & „ même l'intégrité de tout le système confédératif de l'Empire „. L'aveu, qu'on a fait en 1778, fournit au contraire la preuve palpable, que les difficultés & les conséquences, qu'on présente aujourd'hui à l'imagination, doivent ne pas s'être offertes alors, même en songe, à tout l'Empire ni à chacun des Etats en particulier, lorsqu'ils ratifierent à voix unanime la paix de Baden, notamment

tamment l'art. XVIII de ce traité, & que par-là ils confirmerent d'avance l'échange, qui pouvoit se faire plutôt ou plus tard, avec le consentement de toute la Maison Bavaro-Palatine, à l'égard de ses Etats.

A toutes ces preuves, fondées sur les termes mêmes de l'aveu fait par la cour de Berlin, nous ajouterons par surabondance une analyse ultérieure des objections, qu'on fait par cette déclaration : elles consistent « en ce que les » contractans de la paix de Baden n'ont pas » songé ni pu songer à l'échange total de la » Baviere ». Qu'ils n'y aient pas songé, l'on veut le prouver « parce qu'il résulte claire- » ment du dispositif même de l'Art. XVIII. de » la paix de Baden, que les contractans n'ont » cru promettre à la Maison de Baviere qu'un » échange partiel de quelques pays ou districts, » qui pourroit être convenable à ses intérêts ». Qu'ils n'aient pu y songer, on veut le conclure de ce « qu'il est question ici de l'échange » total d'un grand électorat & fief de l'Em- » pire, qui, se trouvant sous la disposition » de la Bulle-d'Or, n'étoit aucunement suscep- » tible d'une altération de cette nature. »

A quoi les contractans aient songé ou n'aient pas songé, en faisant l'un ou l'autre des articles ou traité, ou quelles aient été proprement leurs vues, c'est une question de fait, laquelle, si les mots pouvoient donner lieu de façon ou d'autre à quelque doute, ne pourroit s'éclaircir avec certitude qu'uniquement par l'histoire de la négociation de la paix, conclue à Baden ; & les actes, qui existent à ce sujet, prouvent de la maniere la plus évidente :

« Que l'Electeur, qui avoit été mis alors au ban de l'Empire & dépouillé de ses Etats en Allemagne, ne vouloit pas absolument retourner en Baviere, & que ses desirs les plus ardens se portoient vers les Pais-bas : que delà, il faut déduire la source immédiate & l'unique motif, pourquoi alors, lorsqu'il fut enfin décidé, que l'Electeur seroit rétabli dans ses Etats, cependant sans aucun dédommagement

quelconque, il fut d'abord mis sur le tapis, divers projets d'échange, tantôt pour la Baviere entiere & le Haut-Palatinat, tantôt pour la plus grande partie de ces Etats : qu'on ne put pas s'accorder d'abord sur ce point, mais qu'on ne voulut pourtant pas retarder pour ce seul objet une paix, dont la conclusion étoit des plus pressantes : que dans cette vue, pour concilier autant qu'il étoit possible l'un avec l'autre, l'on détermina une fois pour toutes par l'article XVIII la libre faculté d'un échange, mais qu'on laissa au choix & à la libre disposition de la partie intéressée la façon de faire cet échange. »

A cet effet l'on ajouta au premier projet du traité de paix, notamment à l'article XX la clause : *si l'Electeur de Baviere, après son rétablissement total, trouve, qu'il lui convienne de faire quelque changement de ses Etats contre d'autres, le Roi Très-Chrétien ne s'y opposera pas*. D'après l'expression : *si l'Electeur*, l'on auroit pu élever avec raison le doute, si cette libre faculté d'échange étoit seulement personnelle pour l'Electeur d'alors, ou si elle appartiendroit à tous ses successeurs. Afin de lever ce doute, & d'exprimer clairement, qu'on avoit en vue cette derniere stipulation, l'on a inséré l'article XVIII dans le traité de Rastadt & l'article XVIII dans celui de Baden, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus.

Les faits, tels qu'on vient de les détailler, & tout l'ensemble des négociations, telles qu'elles ont eu lieu alors, moins que les termes mêmes de l'article XVIII comparés avec eux, mettent hors de tout doute le vrai sens & l'intention de cet article.

Il n'y est pas dit : « Si la Maison de Ba- » viere trouve, qu'il lui convienne de faire » un changement de quelques-uns de ses » Etats ». *Si Domus Bavarica permutationem* ALIQUORUM *suorum Statuum rebus suis convenire autumaret* ; mais il y est dit : « Si la Maison » de Baviere trouve, qu'il lui convienne de » faire *quelques changemens* de ses Etats » : ALIQUAM *permutationem Statuum suorum*.

Pour

Pour ce qui regarde l'allégation ultérieure, que les contractans de la paix de Baden, quand même ils eussent voulu, n'eussent néanmoins pas pu songer seulement à un échange de toute la Baviere, l'on semble ne s'être pas rappellé, en minutant la déclaration de S. M. le Roi de Prusse, que les contractans de la paix de Baden étoient, d'un côté, l'Empereur & tout le corps germanique, d'autre part S. M. Très-Chrétienne. Or il est certainement hors de tout doute, que tout législateur peut étendre, limiter, changer, ou même abroger totalement ses propres loix ou celles de ses prédécesseurs suivant son bon-plaisir. Par conséquent ce à quoi toute puissance législative sur la terre auroit été autorisée, l'Empereur & tout le corps germanique doivent nécessairement en avoir eu le droit. Vu donc que, d'après le contenu même du décret de l'Empire, « qu'aux négociations » de la paix de Baden il pourroit être traité, » de la part & au nom de tout le corps de » l'Empire, pour conclure la paix sur le » pied des conditions, dont on étoit convenu à Rastadt » : Que par le décret ultérieur du 9 Octobre 1714 il a été résolu unanimément, « qu'il falloit ratifier & confirmer, » de la part de l'Empereur & de l'Empire, » la paix signée à Baden entre S. M. Impériale & le St. Empire Romain, d'une part, » & la Couronne de France, de l'autre » : & que cette ratification de la paix s'en est effectivement ensuivie le 15 Octobre, il résulte de tous ces faits la conclusion incontestable, que, non-obstant la bulle-d'or & toutes les anciennes ordonnances à ce contraire, quelles qu'elles eussent pu être, l'Empereur & le corps entier de l'Empire ont pu accorder à la Maison de Baviere la libre faculté d'échanger toutes ses possessions ou une partie d'icelles; & qu'ils la lui ont accordée réellement par le susdit article XVIII tel qu'il a été stipulé & ratifié.

(La suite l'ordinaire prochain.)

BERLIN (*le* 10 *Décembre*). Le Roi a envoïé au nouveau Landgrave de Hesse-Cassel la décoration de l'Ordre de l'Aigle-noir, dont le feu Landgrave, son pere, etoit également revêtu. Sa Maj. a donné une marque très distinguée de sa bienveillance au comte de Schlaberndorff, son chambellan actuel, en lui conférant la charge de grand-maître des bâtimens en Silésie, & en lui accordant toutes les prééminences & prérogatives, dont jouissoit en cette qualité son prédécesseur, le feu comte de Churschwandt. Le Roi a fait distribuer à notre garnison une grande quantité de farine, tirée des magasins ; &, lorsque cette provision aura été consommée, il sera fait une seconde distribution. Le duc de Courlande s'étant acquitté des visites ordinaires auprès des ministres & de la noblesse, sous le nom de comte de Wartemberg, on en conclut, qu'il passera l'hiver en cette capitale. —— " On voit circuler la " réponse à l'imprimé, qui a paru à Vienne " sous le titre d'Examen des motifs d'une " association pour la conservation du systê" me de l'Empire, exposés dans la déclara" tion faite par S. M. le Roi de Prusse aux " Etats de l'Empire & aux autres cours " de l'Europe. Berlin 1785 ". Il ne faut pas regarder cette réponse & la déclaration qui avoit précédé, comme des especes de manifestes ; car nous estimons ici, que, comme les deux cours imperiales ont déclaré ne penser qu'à des trocs volontaires de la Baviere, & que notre cour croit avoir l'assurance des Princes

Princes Palatins, appuiée par l'association, qu'*ils ne veulent se prêter à aucun échange volontaire*, il n'existe aucun démêlé réel entre les cabinets de Vienne & de Berlin, mais seulement une différence d'opinions sur un projet éloigné & spéculatif, pour lequel certainement ils ne voudront pas commencer une guerre. (a)

Le baron de Keller, envoïé de S. M. à la cour de Stockholm, vient d'être nommé en la même qualité à celle de Turin. Mr. Ewart chargé des affaires de la Grande-Bretagne, malgré l'arrivée de Milord Dalrymple, envoïé de la même cour, doit rester ici en qualité de secretaire d'ambassade. On croit que ce sera un comte de Romanzow qui remplacera ici le prince Dolgorucki, envoïé de Sa M. l'Impératrice des Russies, qui a obtenu la permission de retourner dans sa patrie.

Ratisbonne (*le* 5 *Décembre*). S'il en faut croire les bruits publics, il doit venir incessamment ici un envoïé de la cour de Sardaigne qui, depuis 7 ans, n'a eu de ministre à la diéte de l'Empire. — On mande de la Baviere, qu'il est question d'y compléter tous les régimens ; ceux d'infanterie vont être portés à 1500 hommes & ceux de

(a) Par cette considération nous discontinuerons de rapporter tout du long les très-prolixes pieces, qui composent cette guerre de plume ; à moins qu'il ne s'y trouve quelque chose de particulierement remarquable : d'autant plus qu'on s'y répete souvent, & que par tout ce qui a été dit, le public est suffisamment instruit de la nature de la question.

cavalerie à 600. Avant la fin de ce mois-ci, chaque régiment doit envoïer en recrue 1 officier, 2 bas-officiers & 32 soldats. —— Les lettres de cette province sont remplies d'alarmes relativement au projet d'échange. Les juristes du païs soutiennent, dit-on, qu'une société de citoïens ne peut appartenir à un seul individu, de maniere qu'il puisse les donner, vendre, échanger sans leur consentement (a). Mais il est aisé de prévoir que les juristes ne seront pas admis au jugement de cette grande contestation. —— Mr. de Böhmer, conseiller de légation de S. M. Prussienne, de retour ici de la commission, qu'il a exécutée de la part de sa cour près des divers princes & membres du cercle de Franconie, a passé ici retournant à Mayence. L'on dit, que la plupart des réponses, qu'il a reçues à son invitation, pour que ces membres accédassent à la confédération germanique, ne sont pas décisives, étant conçues

---

(a) J'ai vu autrefois un savant traité sur cette matiere, que je croïois être de Melchior Canus; mais je commence à croire que je me trompe sur le nom de l'auteur *. Il soutient également la négative. Mais outre que la destinée générale des nations a prescrit contre cette opinion; la contraire, fût-elle fausse, concourt à remplir le plan éternel des vicissitudes & des révolutions qui doivent agiter tous les Empires de la terre, les changer, les réformer, en faire la matiere d'une mobilité & d'une inconsistance bien digne de fixer les regards & les réflexions profondes d'une philosophie chrétienne. *Sicut opertorium mutabis eos, & mutabuntur; tu autem idem ipse es, & anni tui non deficient.* Psal. 101. —— 15 Nov. 1784, p. 430.

* J'en ai parlé dans le *Diction. hist.*; mais je ne puis me rappeller l'article: je saurai gré à celui qui me l'indiquera.

termes généraux, & qui peuvent s'interpréter de façon ou d'autre. Les sentimens de l'Electeur de Mayence & du prince-évêque de Wurtzbourg, son frere, sont moins douteux : ils se sont positivement déclarés pour le systême de la cour de Berlin. Ainsi ce seroit une très-grande perte pour celle-ci dans la conjoncture présente, si les craintes, qu'on a pour la santé de S. A. E. de Mayence, se vérifioient. Ce prince est indisposé depuis quelque tems. Le premier-médecin docteur Hoffmann de Munster donne néanmoins les meilleures espérances pour son prochain rétablissement. —— Suivant des lettres écrites de bonne part d'Aix-la-Chapelle, on y continue l'instruction du procès contre les auteurs du complot connu. Un des complices avoit sollicité d'être mis en arrêt civil : mais sa requête a été déclinée, & on le garde même plus étroitement qu'auparavant.

FRANCE.

PARIS (*le* 16 *Décembre*). Sa Majesté vient de nommer Mgr. le duc d'Angoulême son neveu, colonel-propriétaire du régiment de Savoie-Carignan, infanterie, vacant par le décès du prince Eugene de Carignan. Ce régiment portera désormais le nom d'Angoulême. —— Mgr. le duc d'Orléans a fait un testament & un codicille. Son exécuteur testamentaire est Mr. le procureur-général du parlement, qui l'avoit été de son pere. Il a fait Mgr. le duc de Chartres son légataire universel. Madame la duchesse de Bourbon,

sa fille, qui avoit eu de lui 4 millions, a obtenu de plus la jouissance de l'hôtel de Brunoy, qu'il avoit acheté de ses deniers; ainsi que la terre de Petit-Bourg. Madame la duchesse de Bourbon païoit à son pere l'intérêt de la somme que ces deux acquisitions avoient coûté. Madame de Montesson, veuve de S. A, se retire avec 240 mille livres de rentes. Il en faut prélever 80 mille environ pour les charges, intérêts &c. Ainsi il lui reste 160 mille livres avec sa maison de Paris & Sainte-Assise. Elle dispose de ce dernier lieu en faveur d'un des enfans de Mgr. le duc de Chartres. Ce prince aïant demandé au Roi, quelle pouvoit être l'intention de S. M. sur le deuil que Madame de Montesson devoit prendre, le Roi lui répondit, qu'elle étoit la maîtresse de choisir le deuil, qu'elle croiroit le plus convenable, pourvu que ce ne fût pas celui de la veuve d'un premier prince du sang. Pour en prendre un conforme à sa situation & à sa douleur, Madame de Montesson s'est retirée dans le couvent de l'Assomption, où elle restera au moins une année. —— Nous ne rapporterons pas les bruits, que l'on fait courir sur les dettes immenses de feu Mr. le duc d'Orléans, sur la rénonciation qu'on fait faire à son fils de la succession, pour s'en tenir au simple appanage, sur les réclamations qu'on attribue à Madame la duchesse de Bourbon, enfin sur le procès intenté contre Mr. le prince de Conti pour la portion légitimaire de feu Madame la duchesse d'Orléans. Tous ces rapports, excepté la derniere affaire qui

devoit s'entamer cet hiver, sont encore trop obscurs & trop délicats, pour nous hazarder à soulever le voile qui les couvre.

La cour des monnoies a enregîtré le 21 de ce mois la déclaration du Roi, donnée à Fontainebleau le 30 du mois dernier, *portant fixation de la valeur de l'or relativement à l'argent, & de la proportion entre les monnoies de l'un & de l'autre métal, avec ordonnance d'une nouvelle fabrication des monnoies d'or.* Comme cette opération du gouvernement mérite d'être connue & jugée d'après les principes, qui l'ont déterminée, nous inférerons ici en entier le contenu de cette piece remarquable.

LOUIS, &c. *L'attention vigilante, que nous donnons à tout ce qui peut intéresser la fortune de nos sujets, & le bien de notre Etat, nous a fait appercevoir, que le prix de l'or est augmenté depuis quelques années dans le commerce; que la proportion du marc d'or au marc d'argent, étant restée la même dans notre roïaume, n'est plus relative aujourd'hui à celle qui a été successivement adoptée en d'autres païs; & que nos monnoies d'or ont actuellement, comme métal, une valeur supérieure à celle que leur dénomination exprime, & suivant laquelle on les échange contre nos monnoies d'argent; ce qui a fait naître la spéculation de les vendre à l'étranger, & présente en même tems l'appât d'un profit considérable à ceux qui se permettroient de les fondre, au mépris de nos ordonnances.*

Le préjudice, qui en résulte pour plusieurs genres de commerce, par la diminution déja sensible de l'abondance des especes d'or dans notre roïaume, a rendu indispensable d'en ordonner la nouvelle fabrication, comme le seul moïen de remédier au mal, en faisant cesser son principe: mais, en cédant à cette nécessité,

notre premier soin & la premiere base de notre détermination ont été, qu'elle ne pût causer la moindre perte aux possesseurs de nos monnoies d'or; qu'elle leur devînt même avantageuse: & pour ne laisser aucun nuage sur cet objet important, nous avons voulu, que le développement de toute l'opération, & la publication du tarif qui en présente les résultats, en manifestassent clairement la justice & l'exactitude.

La nouvelle monnoie d'or aura la même valeur numéraire que la monnoie actuelle; elle aura aussi le même titre de fin: il n'y aura de différence que dans la quantité de la matiere, qui y sera réduite à sa juste proportion; & il sera tenu compte de cette différence aux possesseurs d'especes d'or, lorsqu'ils les rapporteront à nos hôtels des monnoies; notre intention étant qu'ils profitent du bénéfice de l'augmentation sur le prix de l'or.

Par une opération dirigée aussi équitablement, le rapport de nos monnoies d'or aux monnoies d'argent se trouvera rétabli dans la mesure qu'exige celle, qui a lieu chez les autres nations: l'intérêt de les exporter disparoîtra: la tentation de les fondre ne sera plus excitée par l'appât du gain: notre roïaume ne sera plus lésé dans l'échange des métaux; & il n'en pourra résulter ni dérangement dans la circulation, ni changement aucun dans le prix des productions & des marchandises, puisque toutes les valeurs se réglent relativement à l'argent, dont le cours sera toujours le même. A CES CAUSES &c.

Art. I. Chaque marc d'or fin de vingt-quatre Karats vaudra quinze marcs & demi d'argent fin de douze deniers, & sera reçu & païé dans nos monnoies & changes, pour la somme de *huit-cents vingt-huit livres douze sols*, valeur des dits quinze marcs & demi d'argent au prix actuel de *cinquante-trois livres neuf sols deux deniers* le marc, fixé par le tarif de nos monnoies du mois de Mai 1773.

II. Toutes nos monnoies d'or, aïant cours actuellement, *louis*, *double-louis*, & *demi-louis*, cesseront d'avoir cours à compter du 1 Janvier prochain, & seront reçus & païés

comptant en especes dans nos monnoies & changes, à compter du jour de la publication de la présente déclaration, jusqu'au 1 Avril prochain, sur le pied de *sept-cents cinquante livres* le marc ou *vingt-cinq livres* le louis, qui, par l'usage, n'auroit rien perdu de son poids; & sauf, en cas de diminution dans le poids, de faire sur le dit prix de vingt-cinq livres une diminution proportionnelle: le dit terme expiré, ils n'y seront plus reçus que sur le pied de *sept-cents quarante-deux livres dix sols* le marc, ou *vingt-quatre livres quinze sols* par louis, aïant son poids complet.

III. L'or, tant en lingots qu'en monnoies étrangeres, apporté dans nos monnoies & changes, y sera païé en proportion de son titre de fin, sur le pied de *huit-cents vingt-huit livres douze sols* le marc fin & *trente-quatre livres dix sols six deniers* le karat, conformément au tarif annexé à la présente déclaration, dans lequel les monnoies étrangeres ont été portées sur le pied de la dite augmentation.

IV. Il sera fabriqué de nouveaux louis-d'or, au même titre que ceux qui ont actuellement cours: chaque marc sera composé de trente-deux louis, afin qu'au moïen de l'augmentation, survenue dans la valeur de l'or, chaque nouveau louis continue de valoir vingt-quatre livres, & ait précisément la même valeur en argent: lesquels louis porteront l'empreinte désignée dans la feuille, attachée sous le contre-scel de la présente déclaration, & auront cours dans notre roïaume pour vingt-quatre livres piece.

V. Le travail de la fabrication des dits louis sera pris aux mêmes remedes de poids & de loi, que nos monnoies d'or actuelles, & sera jugé en notre cour des monnoies, conformément à nos précédens édits & déclarations.

VI. Voulons, que la refonte & fabrication des louis soient faites dans nos monnoies de Paris, de Lyon, Metz, Bordeaux, & Nantes seulement; que les lingots ou especes d'or étrangeres, qui pourront être apportés pendant cette nouvelle fabrication, soient égale-

ment remis exclusivement aux dites monnoies ; & que nos autres monnoies ne puissent fabriquer aucun louis à la nouvelle empreinte jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, &c.

L'édit de l'emprunt roïal est au parlement. Il sera comme nous l'avons déja dit de 80 millions, & non pas indéterminé, comme le bruit en avoit couru, c'est-à-dire, ouvert à perpétuité. Le parlement a arrêté de faire des remontrances sur l'intérêt des sommes à prêter, qu'il trouve trop fort, étant de 9 & de 10. Il se borne à demander qu'il soit réglé à 8 & à 9. Il paroît que son vœu sera rempli. On auroit eu néanmoins plus de facilité de trouver de l'argent en offrant aux prêteurs de plus grands avantages.

Le parlement a reçu une lettre de cachet, par laquelle le Roi lui fait connoître, que son intention est que Mr. le cardinal de Rohan & les autres personnes, impliquées dans l'affaire du collier, resteront à la Bastille pendant l'instruction du procès & jusqu'à l'arrêt définitif qui doit punir les coupables. En conséquence les commissaires du parlement iront à la Bastille pour interroger & confronter les prisonniers. Mr. le cardinal a fait remettre au Roi un mémoire justificatif, que S. M. a lu avec la plus grande attention ; & comme elle desire que les faits qu'il contient, puissent servir à la décharge de Mr. le cardinal, s'ils sont trouvés vrais, elle a donné ce mémoire à Mr. le garde-des-sceaux, avec ordre de le remettre à son procureur-général, pour servir de piece au procès,

S. M. voulant qu'on dérogeât à cet égard à l'usage qui fait rejetter de pareilles pieces de la procédure. La Dame de la Motte, de son côté, ne reste pas oisive; au milieu de toutes les apparences, qu'on rassemble pour faire tomber sur elle tout le blâme de cette intrigue, elle a fait remettre à ses juges un mémoire pour sa justification, contenant 46 p. *in*-4°. C'est un vieil avocat, nommé Doillot, qui s'est chargé de la défendre. Son mémoire, quoique peu recommendable pour la partie du style, ne laisse pas d'intéresser par la singularité, & mérite à cet égard qu'on en fasse connoître les passages les plus piquans. Nous nous contenterons aujourd'hui de dire, qu'on y veut établir, que c'est Mr. le cardinal lui-même, qui a dépécé le collier, qui en a fait vendre les parcelles à Paris & à Londres, qui en a fait monter d'autres, & auquel l'argent des parties vendues a été remis. La Dame la Motte & son mari n'auroient été que les agens du cardinal dans toutes ces négociations. On sent que ces assertions ne trouvent pas beaucoup de crédulité. Aussi le public est-il entierement pour le cardinal. La seule partie remarquable de ce *mémoire* est le portrait de Cagliostro:

Avant de nous arrêter à la généalogie de Mde. de la Motte, il est bon de voir les autres coups de pinceau qui achevent le portrait de Cagliostro: « Supposons, dit Mde. de la Motte, qu'une instruction judiciaire appésantie sur cet être aërien, qu'une instruction différente de celle qui est commencée, le mette dans les liens d'un décret rigoureux, demandons-lui ce qu'il répondroit au premier article de son interrogatoire? Son nom, son

furnom, ses qualités, son âge? L'un de ses valets dit qu'il ne sait pas l'âge de son maître, mais que pour lui il y a 150 ans qu'il est à son service. Quant au maître, tantôt il se donne 300 ans; tantôt il a assisté en Galilée aux nôces de Cana, témoin oculaire de la transformation miraculeuse d'especes dénaturées, sur laquelle nous verrons que le profanateur a imaginé la multiplication du collier dépécé en cent manieres & cependant remis en entier, dit-on, à une auguste Reine. Son païs? Ou Juif Portugais, ou Grec, ou Egyptien d'Alexandrie dont il a rapporté en Europe les allégories & les sortileges. Ses habitudes & son culte? Docteur initié dans l'art cabalistique, dans cette partie de l'art qui fait commercer avec les peuples élémentaires, avec les morts & les absens; l'un de ces extravagans Rose-Croix, possesseurs de toutes les sciences humaines, experts dans la transmutation des métaux, & principalement du métal de l'or; Silphes bienfaisans qui traitent les pauvres pour rien, qui vendent pour quelque chose l'immortalité aux riches, renfermant par leurs courses vagabondes les espaces immenses des lieux dans le court espace des heures. Sa fortune enfin? Pour alimenter le luxe d'ostentation qu'il étale sous nos yeux, hôtel somptueux, meubles recherchés, profusion d'une table ouverte, cortege de gens de toutes livrées & la cour de cet hôtel toujours bruïante de voitures qui annoncent au milieu d'une nation sage, des visionnaires de tous les rangs; en un mot, Cagliostro, qui sans avoir rien recueilli, jamais rien acheté, rien vendu, rien acquis, possede tout. Tel est l'homme. Quels sont ses hauts faits? Plusieurs sont connus dans des cours de l'Europe; mais bornons-nous à ceux d'une troisieme destination du collier, celle où il s'agit de disposer le comte ou la comtesse de la Motte à porter en païs étrangers une quantité considérable de diamans &c. »

Ce portrait n'est point flatté; il est encore moins une carricature, & cependant il est

fort ressemblant. On pourroit ajouter que Cagliostro est parvenu à ensorceler toutes les personnes qui formoient ici sa société : depuis son emprisonnement il n'y a plus de plaisir, il n'y a plus de repos pour les femmes qui le voïoient, pour les adeptes qui écoutoient ses leçons ; ils gémissent tous sur le sort de cet homme extraordinaire, comme si on leur avoit enlevé ce qu'ils ont au monde de plus cher. Il faut avouer que l'homme qui forme de pareils éleves doit posséder au suprême degré l'art de séduire & de subjuguer les esprits ; ou bien la corruption du siecle seroit-elle arrivée au point de dominer ainsi les cœurs par l'impression du vice ? Qui osera penser que nous en sommes déja là ? (a) —— Quoiqu'il en soit, si, comme l'on ne peut douter, tout ce qu'on raconte dans les *Mémoires authentiques &c.* *, touchant la *franc-maçonnerie égyptienne*, est vrai, il est étonnant que la police ait ou ignoré ou toléré de telles abominations, qui font horreur aux libertins même & qui ne peuvent que donner une idée bien noire de ces sociétés mystérieuses

* 1 Déc. 1785 p. 541.

(a) Cependant ne soïons pas trop réservés sur des choses manifestes & sensibles. L'histrionisme qui est devenu une passion dont les Rois même ne croient pouvoir retrancher l'aliment sans causer des troubles ; & les B. auxquels ils n'osent toucher dans la crainte d'exposer la décence publique ; & tant d'autres foïers de folie ou de luxure, regardés par l'universalité des libertins comme des choses de la premiere importance : tout cela n'explique-t-il pas bien la manie du Cagliostrocisme ?

qui en dépit des loix religieuses & civiles se propagent dans plusieurs Etats *.

* 15 Sept. 1785 p. 144.

Suivant les lettres de Cherbourg on ne doit plus douter de la solidité des cônes qui reposent dans le fond de la Mer. On avoit oublié de couper une corde, qui attachoit une barrique de la caisse, précipitée en dernier lieu. Elle a pu rester entre deux eaux l'espace de deux mois & demi ; mais la corde s'étant cassée, la marée montante a poussé cette futaille dans le port. Elle étoit couverte de coquillages, de gallet & autres productions de la Mer, adaptées d'une maniere si solide autour de cette barrique, qu'elles formoient une croute pour ainsi dire aussi dure que le granit & que le marteau d'un tailleur de pierre n'a pu briser qu'avec peine. (a)

Soixante jardiniers ou marachers des environs de Paris se rendirent à Versailles ces jours derniers, dans l'intention de présenter un placet au Roi. Mr. le prince de Tingri trouva, non sans raison, qu'une telle députation étoit un peu trop nombreuse, & lui défendit d'approcher du château. Alors elle

(a) Que diront de ce fait récent & incontestable les gens qui, pour expliquer quelques concrétions de coquillages, demandent des Mers de dix mille ans. Si dans l'espace de deux mois la Mer a pu former un *gallet* de ses productions *aussi dur que le granit* : que n'a-t elle pu faire l'espace d'une année qu'a duré le déluge, & durant les années suivantes où après la retraite des eaux, il est resté tant de petites Mers interceptées, où la moindre inégalité du terrein formoit des lacs plus ou moins profonds, plus ou moins durables &c. *Exam. des Epoques* p. 128. —— 1 Déc. 1785 p. 488.

prit le parti de se rendre, en moindre nombre, chez Mr. le contrôleur-général, qui promit d'examiner leur requête, & de la mettre sous les yeux du Roi. L'objet de leurs plaintes, c'est qu'aïant été jusqu'ici hors des barrieres, ils vont s'y trouver dorénavant renfermés au moïen de la nouvelle muraille, qui doit ceindre la capitale: ils seront par-là soumis à tous les droits d'entrée, dont ils avoient été jusqu'ici affranchis. Cependant ils tiennent à bail leurs champs & leurs jardins à un prix excessif: ils demandent en conséquence à être indemnisés des droits perçus sur eux, soit en les exemptant désormais de quelques parties, soit en résiliant leurs baux, afin qu'ils puissent en diminuer le prix. On sent combien ce nouvel incident a donné prise aux ennemis de la grande muraille, élevée par la ferme-générale: ils ont renouvellé leurs sarcasmes; l'un d'eux a fait le quatrain suivant:

Pour augmenter son numéraire,
Pour embellir son horison,
La ferme juge nécessaire
de mettre Paris en prison.

Morts.

Le cardinal Conti est décédé à sa maison de campagne de Frascati le 15 Novembre, à l'âge de 53 ans 9 mois, après avoir été revêtu 12 ans de la pourpre.

Don Janvier Pignatelli, archevêque de Capoue, est mort dans cette ville dans la 58e. année de son âge.

L'abbé de Kempten, prince & archi-maréchal du St. Empire, est mort à Kempten le 16 Novembre. Il étoit né à Immedingen de la maison des barons du St. Empire, Roth, de Schröckenstein, avoit été sacré prêtre le 24 Août 1749, & élu prince-abbé le 16 Juillet 1780.

S. A. S. Madame la jeune duchesse de Holstein-Oldembourg est morte à Eutin des suites d'un accouchement malheureux, après avoir mis au monde un enfant mort.

Le baron de Keller, lieutenant-général, chef d'un régiment d'infanterie, chevalier de l'Ordre pour le Mérite, gouverneur de Stettin & du fort de Prusse, est mort dans son gouvernement le 20 Novembre à l'âge de 75 ans, dont il en avoit passé 43 au service de la Maison roïale : ce général est non-seulement regretté comme militaire, mais encore dans toutes ses autres relations, tant publiques que particulieres.

Le prince George-Auguste de Mecklembourg-Strelitz, frere cadet de la Reine de la Grande-Bretagne, général-major au service de l'Empereur, colonel-propriétaire d'un régiment de cuirassiers, & chef de la brigade des régimens de Nassau & d'Anspach, est mort à Tyrnau en Hongrie, le 9 Novembre, après une courte maladie. Ce prince né le 16 Août 1748, n'étoit par conséquent que dans la 38e. année de son âge, & il y avoit 25 ans, qu'il servoit dans les armées impériales.

N. L'Evêque de Burigny, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, né à Rheims au commencement du siecle, est mort (comme nous l'avons dit *) à Paris les derniers jours du mois de Septembre. Les nombreux ouvrages de cet écrivain fécond, mais froid, verbeux & peu exact, tels que la *Vie de Grotius*, celle d'*Erasme*, de *Bossuet*; l'*Histoire de la philosophie païenne*, les *Révolutions de Constantinople*, l'*Histoire générale de Sicile*; un *Traité de l'autorité du Pape*; ne sont remarquables ni par la disposition des matieres, ni par les agrémens du style. Le dernier cependant, qui n'est qu'une compilation sans choix & sans goût, publié en 1720, 4 vol. *in*-12, lui a fait quelque réputation parmi les gens d'un certain parti, qui n'ont pas eu de peine à voir qu'on n'y laissoit au Pontife romain qu'un vain titre d'honneur, en lui ôtant l'autorité nécessaire à l'union & au gouvernement uniforme de l'Eglise. Aussi en ont-ils fait en 1783 une nou-

* 15 Nov. 1785 p. 477.

velle édition augmentée d'un 5e. volume (*Voiez le Journal du 1. Août 1783, p. 471*). Mr. de B. étoit au reste honnête homme & bon citoïen, sa paisible vieillesse a fait oublier en quelque sorte ce que ses ouvrages avoient de défectueux.

Pierre-Jacques Grosley, connu dans la république des lettres par plusieurs ouvrages où il y a de l'esprit, de l'érudition, de bonnes & de mauvaises observations, est mort le 4 Novembre à Troyes en Champagne, où il étoit né en 1718. De tous ses écrits celui qu'on a lu le plus, est son *Voïage d'Italie* donné sous le nom *de deux gentilshommes suédois*. Londres 1764. 4 vol. *in*-12. Il y a inséré une très-bonne dissertation publiée en 1756 sur la conjuration de Venise qu'il prouve n'être qu'une chimere, comme Naudé & Capriata l'avoient dit avant lui. Il a paru un *Supplément* à ce *Voïage*, 1 vol. *in*-12 * où la relation d'un Mr. Sharp & ses fausses vues sur l'Italie & les Italiens sont très-bien réfutées. Parmi les autres écrits de Mr. Grosley, on distingue I°. La *Vie de Pierre Pithou*, magistrat célébre, mais dont les Catholiques, après même qu'il eût abjuré l'hérésie de Calvin, ne furent pas trop contens. Paris 1756. 2 vol. *in*-12. II°. *Londres*, en 3 vol. *in*-12, à Neuchatel 1770, & en 4 vol. à Lausanne 1774. On s'attend à y trouver une description de la capitale de l'Angleterre, mais très-souvent on y trouve tout autre chose. Ce que l'auteur disserte t. 1, p. 495 ou t. 2, p. 61 sur la vanité, l'orgueil & l'humilité, prouve assez qu'il n'avoit pas une idée juste des vertus que l'Evangile inspire & des vices qu'il proscrit Il est aisé de voir qu'il se piquoit de singularité & que les paradoxes avoient pour lui des attraits pressans. C'est sans doute par une suite de cette disposition d'esprit que par son testament il laissa 600 liv. pour dresser un monument sépulcral au docteur Arnauld comme à *un parfait anachorete, supérieur aux grands mobiles des déterminations humaines, & détaché de vues qui ont formé les recrues de tous les partis.*

* Mai 1774. p.321.

Pierre Rousseau, né à Toulouse, auteur du

Journal encyclopédique, est mort à Paris, au commencement de Novembre. Il y a environ 28 ans qu'il établit ce Journal, d'abord à Liege, ensuite à Bouillon.

Je remercie les personnes qui m'envoient des ouvrages utiles & louables, mais qui aïant des rapports avec des questions académiques & d'autres especes de concours, m'engageroient, si j'en faisois l'annonce, à une énumération qui mettroit de la confusion dans mon travail & affoibliroit une attention qui déja suffit bien difficilement à y maintenir l'ordre par un triage juste & conséquent.... Si je parois quelquefois déroger à cette considération, c'est que la chose se présente avec des circonstances qui semblent isoler le cas.

Je suis bien fâché de ne pouvoir obliger d'honnêtes gens & d'estimables correspondans en leur faisant le très-petit cadeau de quelques-uns de mes ouvrages. Non seulement, comme je l'ai déja dit, je n'en ai aucun en ma puissance; mais je n'entre pour rien dans les arrangemens quelconques des imprimeurs ou libraires. Quand je me laisse aller à ce genre de libéralité, c'est toujours par une dépense que ma situation ne comporte pas, & que je prie les gens un peu indulgens de ne pas provoquer. —— J'ai cependant fait de mon mieux la commission de T. dont on aura soin à l'imprimerie.

J'ai des raisons insurmontables pour ne pas faire mention de L. D. C. D. T. P. M. L. P. Si Mr. de T. veut me procurer un plein pouvoir à cet effet, je ferai mon possible pour remplir ses vœux.

Dans le dernier Journal, p. 575, *l.* 18, *au lieu de* monumens, *mot qui suit immédiatement, lisez* vestiges. —— *P.* 576, *l.* 17 *de la note,* disent, *lisez* disoient. —— *P.* 601, *l.* 18, en raison, *lisez* en raison inverse. —— *P.* 626, *l. dern.* SOUFFLET, *lisez* SOUFFLOT.

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. JANVIER.

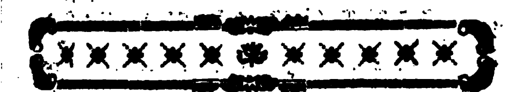
1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

15. JANVIER.

1786.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Du commerce de l'ame & du corps, traduit du latin d'Emmanuel Swedenborg, par Mr. P. A la Haye, chez Gosse; à Liege, chez Lemarié. 1785. 150 p. *in*-8°.

GRaces à la bizarrerie de nos goûts & à l'ardeur factice de nos enthousiasmes, les ouvrages de Swedenborg sont aujourd'hui recherchés, & l'on en fait de toutes parts des traductions. Mr. l'abbé Pernety à Berlin a publié une traduction françoise des *Merveilles du ciel & de l'enfer*. Mr. B. L. à Londres a traduit le traité de la *Nouvelle-*

Jérusalem & de sa doctrine céleste. Mr. Brumore en Suisse a traduit le traité *Des charmes de l'amour conjugal.* Mr. Peraut à Paris a traduit le traité *De la liaison entre le spirituel & le matériel*, ou du *commerce établi entre l'ame & le corps*, dont on vient de publier à la Haye chez P. F. Gosse une édition augmentée d'un discours préliminaire, & de plusieurs pieces sur la vie & les écrits de Swedenborg. Il y a plus : Swedenborg devient fondateur d'une nouvelle secte, qui est déja très-répandue à Londres; on la connoît aussi à Paris sous le nom de *Martinistes*, & elle y fait des progrès. Car telle est la triste mobilité de la raison humaine : dès qu'une fois elle a fermé les yeux à la lumiere de la foi, aux dogmes présentés avec la sanction divine, elle ne fait plus qu'errer au gré du caprice & de la séduction, & s'attache à la premiere illusion accréditée jusqu'à ce qu'il s'en présente une autre plus imposante ou plus conforme à l'humeur du moment !

Les ouvrages de Swedenborg sont un mélange de vérités & d'extravagances; la raison, la religion, le fanatisme & la sottise y parlent tour à tour. On ne peut lui refuser quelques connoissances isolées & incohérentes dans les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle, l'anatomie, la métaphysique (a), la théologie; mais on peut douter

(a) Voici un passage qui vaut peut-être mieux que tout le systême des idées innées. « L'homme

» Charles XII Roi de Suede, qui cette an-
» née-là même me nomma à la charge d'Af-
» fesseur au college métallique, charge que
» j'ai continué de remplir jusqu'à 1747. J'ai
» été anobli par la Reine Ulrique-Eléo-
» nore en 1719 & fus surnommé *Sweden-*
» *borg*.... Je suis par invitation associé de
» l'académie roïale de Stockholm, & n'ai
» jamais desiré d'être d'aucune autre acadé-
» mie ou communauté; d'autant que je suis
» *membre de la société des Anges*, dans
» laquelle on n'a pour sujet de conver-
» sation & d'entretien que des matieres spi-
» rituelles & céleftes; tandis que dans nos
» sociétés littéraires l'attention est unique-
» ment captivée par des matieres qui con-
» cernent le corps & ce monde. En 1734
» je publiai mon *Regne minéral*, à Leipsig
» en 3 vol. *in-folio*; & en 1738, je fis un
» voïage en Italie, où je séjournai un an
» tant à Venise qu'à Rome.... Il a plû à
» Dieu de se manifester lui-même à moi, son
» serviteur indigne, en m'apparoissant per-
» sonnellement en 1743 pour ouvrir en moi
» une vue du monde spirituel, & me ren-
» dre capable de converser avec les esprits
» & les anges; privilege qui m'a été con-
» tinué jusqu'à ce jour. Dès-lors je commen-
» çai à imprimer divers arcanes inconnus
» jusqu'ici, concernant le ciel & l'enfer,
» l'état des hommes après leur mort, le
» vrai culte de Dieu, le sens spirituel des
» Ecritures & bien d'autres vérités importan-
» tes. »

Ce

Ce fanatique est mort à Londres en 1772 dans la 84e. année de son âge. Il n'y a genre de folie ni d'hérésie qui ne se voïe dans ses écrits. Toutes les platitudes accumulées contre les Catholiques & les plus grossieres calomnies y sont constamment répétées. A la page 60 il se décide clairement pour l'hérésie d'Eutychès. Les Livres saints y sont expliqués d'une maniere arbitraire, ridicule & souvent indécente.

Tel est l'insensé qui est parvenu à former une espece de secte, qui s'accroît & trouve des adeptes parmi les gens même atteints de philosophie. Punition évidente & parfaitement digne du Dieu de toute lumiere, qui aujourd'hui, comme dans tous les tems, aveugle les esprits indociles & rebelles, & en fait des prodiges de stupidité & de folie, pour avoir fermé les yeux aux vérités éclatantes & vivifiantes de la foi & même à celles d'une raison pure & intégre. (a)

(a) *Cùm cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt. . . . Evanuerunt in cogitationibus suis & obscuratum est insipiens cor eorum. . . . Tradidit illos Deus in reprobum sensum.* Rom. I.





Aphorismes de Mr. Mesmer, dictés à l'assemblée de ses éleves, & dans lesquels on trouve ses principes, sa théorie, & les moïens de magnétiser; le tout formant un corps de doctrine, développé en trois cents quarante-quatre paragraphes, pour faciliter l'application des commentaires au magnétisme animal: ouvrage mis au jour par M. Caullet de Veaumorel. *Troisieme édition, dans laquelle on trouve les moïens intéressans de magnétiser d'intention.* A Paris, chez M. Quinquet, vol. *in*-8°. de 240 pag. Prix 3 liv.

Quoique Mr. Mesmer ait expressément désavoué ces aphorismes, ses disciples affidés n'en assurent pas moins qu'ils sont bien réellement de lui & qu'ils sont même toute la base de ses opérations. Il y a cependant des choses si étranges qu'on ne peut les expliquer que par la folie ou la magie: libre aux lecteurs, aux spectateurs, aux magnétiseurs & magnétisés de choisir entre les deux *. Le morceau qui suit ces *Aphorismes*, n'est pas moins curieux. Il a pour titre: *Détails servant de suite aux Aphorismes de Mr. Mesmer*, & a été adressé de Lyon à Mr. de Veaumorel, en date du 24 Février 1785, par Mr. le chevalier *de C*..... C'est-là qu'on trouve les moïens de magnétiser d'intention. On y

* 1 Oct. 1784 p. 234. — 15 Nov. 1784 p. 472. — 1 oct. 1785 p. 231.

dit qu'une perſonne même. " ignorant l'ana-
„ tomie, dirige ſimplement ſon intention ou
„ ſon imagination ſur la partie du corps
„ qu'elle a jugé affectée, & telle qu'elle peut
„ la comprendre en fixant ſon idée ſur l'ob-
„ jet qu'elle veut traiter. Un homme qui
„ magnétiſe de cette maniere, a parfaite-
„ ment l'air *d'un mouton qui rêve:* attendu
„ qu'il ne doit point être diſtrait „. Cette mé-
thode abſtraite, ajoute-t-on, qui a *beſoin d'une foi à l'épreuve*, peut agir à des diſtances plus conſidérables que cinquante lieues.

Voici quelque choſe de plus extraordinaire qu'on lit à la fin de cet article. " C'eſt la
„ deſcription d'un nouveau & ſingulier moïen
„ de magnétiſer les malades, ſans le ſecours
„ du baquet, d'hommes, ni d'animaux. Ce
„ moïen emploïé par un R. P. qui a acquis
„ de la célébrité dans l'art de traiter magné-
„ tiquement les malades, conſiſte à placer
„ ſur la partie malade un corps denſe, de
„ maniere que cette partie, ſituée horizonta-
„ lement, ſe trouve preſſée par la gravita-
„ tion naturelle du corps le plus denſe & le
„ plus lourd que le malade puiſſe ſupporter.
„ Par exemple, ſi un homme a un engor-
„ gement au foie & au méſentere, il s'agit
„ de le coucher horizontalement, comme
„ dans un lit, & de lui appliquer ſur la ré-
„ gion du foie & de la ligne blanche, une
„ ou pluſieurs pierres, morceaux de fer, de
„ plomb, &c, d'une peſanteur déterminée,
„ ſuivant que le malade a plus ou moins
„ de force pour les ſupporter, ſans étouffer.

On

qu'avec tout cela il eût la tête bien organisée. Il se mêloit d'annoncer les choses futures, ou cachées; il étoit en correspondance avec les ames des morts; il alloit souvent en enfer &c. Ses partisans racontent " qu'un
» jour qu'il étoit à la cour de Suede, la
» Reine lui aïant demandé, *s'il y avoit*
» *longtems, qu'il n'eût été en enfer, s'il n'y*
» *avoit pas vu son frere?* & le pria, la pre-
» miere fois, qu'il y retourneroit, de lui
» faire ses complimens. Peu de semaines
» après, Swedenborg de retour d'un voïage,
» qu'il avoit entrepris, reparut à la cour; la
» Reine se souvenant de la commission,
» dont il s'étoit chargé, lui dit: *Hé bien,*
» *Swedenborg, avez-vous été en enfer?*
» *Avez-vous vu mon frere? Lui avez-vous*
» *fait mes complimens?* A quoi Swedenborg
» aïant répondu affirmativement, la Reine
» poursuivit: *Et que vous a-t-il dit?....*
» *Ah! Madame, devant tout le monde je*
» *n'oserai.....* Elle fait venir Swedenborg
» près d'une fenêtre, où il prononce deux ou
» trois mots; & la Reine tombe foible, éva-
» nouie; on la secourt, & après être reve-
» nue à elle, elle dit: *Swedenborg vient de*

« L'homme est naturellement enclin & porté
» à la croïance & l'adoration de Dieu, par
» l'influence immédiate de Dieu dans son
» ame; influence qu'il lui faut étouffer pour
» passer à l'athéisme ». —— Ce qui est dit à
la page 16, 17, 18 contre le matérialisme,
est également raisonnable.

„ *me dire une chose qui n'étoit sçue que de* „ *mon frere & moi* „. Il paroît que Sw. parle de cette anecdote à la p. 45 & 129 du traité *du Commerce de l'ame & du corps*, que nous annonçons ici, & qu'il la reconnoit pour véritable. On y trouvera bien d'autres choses plus étonnantes encore. Les Ex-Jésuites ne seront pas peu réjouis d'apprendre (p. 129) que le Roi Stanislas, Duc de Lorraine, leur ancien ami, est actuellement leur général en Russie, ainsi que Sw. l'a appris d'une maniere bien authentique, après l'avoir vu en personne transporté dans les régions septentrionales. Mais par un rabat-joie auquel ils ne s'attendront pas après cette bonne nouvelle, ils sauront que Sw. a eu aussi des entretiens avec Ganganelli, & qu'après sa mort le Pontife avoit causé un jour entier avec lui (p. 130). Ce qui cependant les rassurera un peu sur cette longue conversation, c'est que G. *alla ensuite vers une congrégation formée de Jésuites à laquelle il présida pendant deux mois.*

Quant à la notice biographique de ce thaumaturge, il a soin de nous la donner lui-même en plus d'un endroit. " Je suis né „ à Stockholm le 29 Janvier 1689; mon „ pere se nommoit Jesper (Gaspar) Swedberg, & étoit évêque de West-Gothie.... „ Je commençai mes voïages en 1710. Je „ visitai d'abord l'Angleterre, ensuite la Hollande, puis la France & l'Allemagne. Je „ revins en ma patrie en 1714. En 1716 „ j'eus de fréquentes conversations avec

„ On laisse le malade ainsi en presse autant
„ qu'il peut le souffrir, & on répete le plus
„ souvent qu'il est possible..... Il est aisé
„ de conclure que cette façon de magnétiser
„ par l'application d'un corps lourd sur les
„ parties malades, est fondée sur la suppo-
„ sition d'un fluide universel qui fait gravi-
„ ter les corps vers le centre de la terre, &
„ dont on détermine l'action par l'applica-
„ tion d'un corps dense sur la partie malade.
„ D'après cette opinion, des magnétisans
„ zélés ont voulu prétendre que tous ceux
„ qui avoient recouvré la vie qu'ils avoient
„ effectivement perdue, de l'avis des méde-
„ cins, ne la redevoient, après leurs inhu-
„ mations, qu'à ce fluide universel qui la
„ leur avoit rendue, à l'occasion de sa gra-
„ vitation déterminée par les quantités de
„ pierre ou de terre dont ces prétendus morts
„ avoient été couverts après leurs enterremens.
„ Le public pourra apprécier la vérité d'un
„ pareil systême; & *l'enterrement devenant*
„ *peut être un remede pour les malades, se-*
„ *ra pour eux un objet de consolation,*
„ d'autant plus qu'ils pourront avoir encore
„ l'espérance, après leur mort, de revenir
„ de leur maladie par ce moïen étrange,
„ d'échapper au médecin & à la médecine;
„ pourvu toutefois qu'on leur ménage un
„ soupirail pour les laisser reprendre leur
„ respiration abolie, & qu'on ménage,
„ comme le fait le magnétisant, le poids
„ dont on doit charger leur corps. Ce moïen
„ fera aussi desirer d'être enterré avant les

„ vingt-quatre heures, dans la crainte que
„ cet espace de tems ne devienne un peu
„ trop long, & ne laisse plus d'espérance
„ de profiter de ce magnétisme consolant „.

Voici quelques ouvrages relatifs au même objet :

La Mâçonnerie mesmérienne, ou Leçons prononcées par Fr. Mocet, Riala, Themola, Seca & Célaphon, *de l'Ordre des freres de l'harmonie, en loge mesmérienne de Bordeaux, l'an des influences 5784, & du Mesmérisme le 1; par M.* J. B. B **** *D. M.* à Paris, chez les marchands de nouveautés. 1784. 85 pag. *in* 8°.

C'est une plaisanterie contre le magnétisme, dans laquelle l'auteur montre beaucoup d'érudition. Cette brochure ne doit pas être négligée par ceux qui forment des recueils pour & contre le magnétisme.

Examen physique du magnétisme animal; Analyse des éloges & des critiques qu'on en a faits jusqu'à présent; & Développement des véritables rapports sous lesquels on doit en considérer le principe, la théorie, la pratique & le secret; par Mr. Carra. A Paris, chez Onfroy, 1785. 98 pag. *in*-8°. Prix 36 sols.

“ Les phénomenes d'économie animale,
„ dit Mr. Carra, qu'on a si fort admirés dans
„ la pratique de Mr. Mesmer, n'appartiennent
„ pas à un magnétisme animal; puisque le

„ magnétisme animal est un mot vuide de
„ sens: ils n'appartiennent pas non plus au
„ fluide universel de Mr. Mesmer, puisque
„ ce fluide ne tient ni à l'aimant, ni à
„ l'électricité; & que le corps humain est
„ une machine électrique & magnétique en
„ même tems (*jusqu'ici il paroît que Mr. Carra a raison* *; *mais je crois qu'il se trompe dans ce qui suit*). Mais ils appar-
„ tiennent immédiatement à un fluide uni-
„ versel admis & reconnu par les plus grands
„ philosophes & vrais physiciens; & média-
„ tement au contact des atmosphères des
„ corps. Ainsi il ne reste à Mr. Mesmer d'au-
„ tre mérite que celui d'avoir réveillé l'atten-
„ tion des savans sur la doctrine du magné-
„ tisme animal; & d'autre avantage que ce-
„ lui de nous avoir forcés de lui enseigner
„ assez de physique pour calmer ses préten-
„ tions & l'enthousiasme de ses partisans. „

* 15 Juin 1785. p. 276.

Spatantigarude, vieux conte nouveau. A Paris chez Cailleau 1785. 1 vol. *in*-8°. de 86 pag.

Satyre contre la personne & les opérations de M., raisonnable pour le fonds, mais écrite d'une maniere assez gauche pour ne pas trouver beaucoup de lecteurs. L'auteur s'est senti si peu de talent pour faire rire qu'à la p. 55 il a dû recourir à la plus pitoïable platitude contre l'Inquisition, lieu commun qui décele le défaut de talent plus encore que la subversion des principes. —— La seule anec-
dote

dote tant soit peu intéressante qu'on y apprend, c'est que M. a voulu établir son laboratoire à Berlin, & que le Roi de Prusse ne lui a donné que trois jours pour quitter ses Etats.

Une lettre angloise qui se trouve dans l'*Evening-Post* du 21 Décembre 1784, contient sur le magnétisme les observations suivantes.

" La doctrine du magnétisme animal a eu beaucoup de vogue le siecle dernier. Ce fut une source abondante de charlatanerie & d'imposture dans cette contrée comme dans plusieurs autres de l'Europe. En 1637 un nommé Leverett, jardinier de profession, fut cité devant le college des médecins de Londres, pour avoir, dit-on, guéri plusieurs personnes en les frottant de ses mains. " il assuroit qu'en faisant cette opération, il sortoit de son corps tant de vertu & de force qu'il ne pouvoit les recouvrer que plusieurs jours après ". Il disoit encore que les draps dans lesquels il dormoit étoient un remede spécifique pour nombre de maladies. Cet ignorant étoit devenu l'idole de la populace. Après qu'il eût été mis en lieu de sûreté, comme un imposteur, on fut obligé de le relâcher pour appaiser les rumeurs de cette populace. "

" Trente ans environ après Leverett, le nommé Gréatrix amassa beaucoup d'argent par une semblable manœuvre. On imprima

les détails de ses cures en 1688 : on crut même qu'il dût en grande partie sa renommée au célébre Boyle, qui le regarda comme un homme extraordinaire. S'il a été possible d'en imposer à Boyle, que penserons-nous de tous ces prétendus adeptes fourrés qui sont aussi peu faits pour croire que pour voir ? Car le gros de l'humanité regarde sans voir, & n'a d'opinion que pour n'avoir pas de jugement. „

« Depuis ce tems-là cette doctrine visionnaire du magnétisme étoit tombée dans l'oubli qu'elle méritoit & avoit été abandonnée. Enfin elle vient de se reproduire avec cet enthousiasme qui est toujours l'aveugle panégyriste de l'erreur & de la grossiere ignorance : mais où ? Dans une capitale dont le moindre individu perdroit la tête pour soutenir qu'il a du bon sens ; dans une capitale où l'on se croit être à la source de la lumiere, où l'on n'ignore de rien, où l'on se rit de toutes les opinions, en adoptant toutes les erreurs ; parce qu'il faut plutôt croire un mensonge que de passer pour un être non pensant. Eh ! ne vaut-il pas mieux ne pas penser que de penser mal ? Mais le liévre de la Fontaine rêvoit en son gîte : on peut au moins rêver à Paris. „



Acta Sanctorum Belgii selecta, quæ tum ex monumentis sinceris, necdum in Bollandiano Opere editis, tum ex vastissimo illo Opere, servatâ primigeniâ scriptorum phrasi, collegit, chronologico ordine digessit, commentariisque ac notis illustravit Josephus Ghesquierus presbyter, operam conferente Cornelio Smetio presbytero. Tomus 3us. Bruxellis, typis M. Lemaire, 1785. 1 vol. in-4°. *de 736 p. Se trouve à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal, & à Liege, chez Lemarié.*

15 Nov. 1784. p 422. CE troisieme volume, dédié à S. A. le prince de Salm, évêque de Tournai, acheve la moitié de cette savante & édifiante collection; il commence à l'an 655 & finit à l'an 671. Les principaux Saints dont il contient la *Vie*, sont St. Bavon, St. Sigebert Roi d'Austrasie, Ste. Gertrude de Nivelle, St. Eloi, St. Remacle &c. L'histoire de ces Saints paroîtra sans doute très-indifférente aux esprits superficiels ou corrompus, mais elle fixera les regards de quiconque fait apprécier les fruits de l'instruction & de l'exemple, qui connoit l'effet de la religion & de la piété sur les mœurs publiques, sur les ressorts & les liens de la société humaine, & qui savent que parmi ces respectables personnages il s'en trouve plusieurs auxquels nous sommes redevables de l'extinction du paganisme dans nos provinces, dont les lumieres

mieres & le zele nous ont delivrés de toutes les horreurs qui dégradoient nos sauvages & sanguinaires ancêtres, & auxquels nous devons ce qu'il y a de justice, de décence, de douceur & d'humanité parmi nous (a). Mr. l'abbé G. observe que les moines irlandois surtout se sont distingués dans cette carriere de charité & de véritable bienfaisance: *Quamvis Belgica nostra sæculo septimo tantum foverit in sinu suo Sanctorum numerum, qui patriam suam tùm vitæ sanctitate tùm miraculorum etiam fulgore illustrârunt, quantùm vel ex hisce actis licet colligere; plurimùm tamen debet Hiberniæ insulæ tunc meritò* sanctæ *appellandæ, utpotè virorum verè apostolicorum parenti, quibus eò perfectionis ascendere fuit animus, ut relictis omnibus*

(a) Voïez le *Mémoire* de Mr. des Roches *sur la religion des peuples de l'ancienne Belgique*, dans les *Mem. de l'acad. de Brux.* t. I. p. 422. On ne peut lire sans frémir ce qu'il dit en particulier des sacrifices humains, & des plus cruelles exécutions suggérées par un fanatisme atroce & antropophage. Après quoi il ajoute. « On voit par-là » combien cette horrible coutume étoit invé» térée. Les Romains la combattirent vaine» ment; souvent ils s'en souillerent eux-mê» mes. C'est l'Evangile qui seul a pu l'abo» lir ». Paroles qui corrigent ce qu'il peut y avoir de peu exact à la p. 504 d'un autre *Mémoire*, & qui prouvent assez que la *mission de St. Boniface* seroit mal CARACTÉRISÉE *par des fortunes à faire & par de l'argent à gagner.*

nibus sponte exsularent, in hasce regiones divinam, quo ardebant, ignem illaturi. (a)

Ces différentes *Vies* sont enrichies de dissertations très-savantes, de notes critiques, géographiques &c. L'ouvrage est terminé par des tables qui facilitent les recherches & présentent les diverses matieres sous les points de vue les plus propres à les saisir d'abord. —— A la p. 171 il y a une dissertation pleine d'érudition & de justesse sur les chanoinesses nobles des Païs-bas. On y prouve contre le P. Mabillon que la plûpart des chapitres de chanoinesses n'ont pas été dans leur origine ni ensuite des Bénédictines. Cette dissertation n'est pas de Mr. l'abbé Ghesquiere, mais de son coopérateur Mr. Smet. Si on en juge par cette piece, & quelques autres qui sont de lui ou auxquelles il a eu part, la science hagiographique & la critique en général ne peuvent que gagner à cette association, & dans le cas que la mort ou des infirmités enleveroient Mr. G. à ses travaux, ils ne manqueroient pas de continuateur. (b)

Ce qu'on lit p. 358, n'a peut-être pas toute l'exactitude ordinaire aux deux habiles critiques. " BELISIA, *belgicè* BILSEN *oppi-* " *dum*

(a) Diverses consid. sur la vie des Saints, & des grands hommes formés par la religion, 15 Juillet 1779, p. 414. —— 15. Sept. 1783, p. 96.

(b) C'est le même, auquel l'académie de Bruxelles vient de décerner le prix de la question historique proposée en 1783 (*15. Nov. 1785, p. 465*).

» *dum Wintershovio sesquileucâ horariâ for-*
» *dissitum, habet amplissimam virginum ca-*
» *nonicarum abbatiam* ». Il paroît que Bilsen est ici confondu avec Munster-Bilsen. Bilsen est une petite ville de la principauté de Liege, & Munster-Bilsen un bourg avec un chapitre de chanoinesses à ¾ de lieue Nord de Bilsen. Wintershoven est à environ deux lieues & demie de Munster-Bilsen.

Je dois ajouter un mot touchant ce qui est dit au tome précédent, p. 49, de la victoire remportée par Clovis sur les Allemands, que quelques auteurs croient avoir été remportée aux environs de Strasbourg. Quand j'ai dit dans le Journal du 1 Août 1783, p. 480 que cette opinion étoit *insoutenable*, j'ignorois que ce fût celle du savant Henschenius, & ne prévoïois pas non plus que Mr. Ghesquiere l'adopteroit. Je conviens sans peine que ni l'un ni l'autre ne peuvent être soupçonn[illegible] prédilection pour des sentimens [illegible]blables. Mais je persiste avec [illegible] Henri de Valois & la plûpart [illegible]es, à placer cette bataille à [illegible] argument que le P. Henschenius [illegible]finage du Rhin dont il est fait [illegible]ns les deux *Vies* de St. Vast, [illegible]tasser ceux qui observent 1°. Qu[illegible] n'étant qu'à 5 lieues de ce fleu[illegible]mées immenses ont dû être pa[illegible] très-rapprochées de ses bords. [illegible]u'on parle à une grande distanc[illegible] objets, la narration les rappro[illegible]gne par exemple & en

Pologne, on parlera de Fribourg, de Francfort, de Heidelberg comme situés près du Rhin, quoiqu'ils soient à plusieurs lieues de distance, & nous parlons tous les jours dans le même sens & la même latitude des bords du Tage & du Mississipi. Or l'on sait que dans les anciens tems des païs assez peu éloignés paroissoient être à une distance immense, comme l'on voit par la chronique hongroise de Thurocz & cinquante autres, & qu'on parloit des endroits de ces contrées avec une inexactitude, même dans la description de batailles, qu'on ne nous pardonneroit pas aujourd'hui à l'égard du Monoemugi. 3°. Que si réellement les Allemands avoient été défaits exactement sur les bords de ce fleuve, ils y eussent été précipités par les vainqueurs, ou s'y fussent noïés eux-mêmes en voulant regagner leur païs, ce que nous ne lisons nulle part & ce qui devoit certainement faire partie de la relation. Et si l'on suppose que la bataille se donna de l'autre côté du fleuve, Clovis le passa donc deux fois, & cette circonstance méritoit bien un petit mot dans la description du combat.... Un argument plus spécieux pour les adversaires de l'opinion reçue, est que Clovis après la bataille passa par Toul & Verdun & se rendit delà à Rheims; mais qui peut rendre raison de tous les chemins que prennent les Rois & les armées? On sait que souvent ils n'en ont pas le choix; & pour l'ordinaire ils ont des raisons de direction que l'on ne sait pas ou que l'on ne sait plus.... Or ces deux argumens une

fois mis de côté, les raisons pour Zulpich subsistent en entier; & je les crois très-convaincantes, sur-tout lorsqu'on y joint des observations tant topographiques qu'historiques & traditionnelles du païs. Mais ce n'est point ici la place de discuter plus amplement cet objet.



Lectiones theologicæ de matrimonio, quas in suis scholis habet sacra facultas nanceiensis. Nanceii, apud viduam Bachot. 1785. 1 *vol. in*-12 *de* 322 *p.*

C'Est assurément un soin bien digne des chefs de l'Eglise & de l'Etat, de multiplier les écoles où la vraie & pure doctrine catholique est enseignée exclusivement à tous les systêmes d'innovation & de corruption dont l'enseignement public est malheureusement atteint. L'université de Nancy (c'est celle de Pont-à-Mousson, transférée dans cette capitale de la Lorraine) ne contribuera pas peu à conserver les notions précieuses qui s'effacent par-tout; si les autres *facultés* conspirent à ce but, avec la même ardeur que celle de théologie. Le traité sur l'union conjugale, que nous annonçons ici, prévient bien favorablement pour tout ce que la même faculté publiera dans la suite, & en particulier pour le *cours de théologie* dont ce traité est destiné à faire partie. Le nom du respectable Prélat auquel l'ouvrage est dédié,

est une espece de garantie de l'expectation publique.

Les trois points de vue sous lesquels l'auteur envisage son objet, sont bien propres à faire sentir son importance, l'étendue & l'efficace de son influence sur le bonheur des peuples, sur la paix & la sanctification des familles, sur l'honneur & les imprescriptibles droits de la religion chrétienne. " *Quocunque in ordine spectetur matrimonium, cæteris contractibus longè præcellere facilè dignoscitur. —— Si consideretur in ordine naturali, officium est ad humani generis conservationem & propagationem, ab ipso naturæ auctore Deo institutum. —— Si in ordine civili, inter reipublicæ cives mutuas parit amicitiarum & officiorum rationes, ex quibus privatarum familiarum, ipsiusque proinde societatis pax pendet & felicitas. —— Si demùm in ordine supernaturali, arctissimam Christi suâ cum sponsâ Ecclesiâ unionem significat, rebelli medetur concupiscentiæ atque conjugibus confert gratiam quâ juratam fidem inviolatè servent, susceptamque prolem sanctè instituant, ac tandem communia conjugii onera patienter ferant, & inter se partiantur æqualiter.* „

Le savant & orthodoxe auteur traite d'abord de la définition & de la vraie notion de l'union conjugale ; en second lieu, de sa validité & de sa légitimité ; puis de son indissolubilité : suit la doctrine des empêchemens, & de la prérogative de *Sacrement* dont le Sauveur a honoré cette inexplicable source

de la réproduction humaine. —— On lira avec une satisfaction particuliere tout ce que l'auteur dit p. 81 de l'inviolable unité de cette conjonction ; unité si honorable à l'Eglise catholique, qui seule a sçu la maintenir dans toute sa rigueur, & la préserver de toutes les modifications imaginées par l'inconstance, l'intérêt & la luxure, qui ont enfin introduit parmi les Protestans une véritable polygamie.

En discutant la question qui regarde le ministre du Sacrement, l'auteur abandonne l'ancienne & commune opinion ; mais il lui rend en même tems toute la justice qu'elle mérite, en reconnoissant qu'elle a pour elle l'âge & le suffrage de très-illustres docteurs ; quoique celle qu'on lui oppose, ne soit pas *statim rejicienda* (p. 319). En général, on voit assez la répugnance qu'éprouve l'auteur à suivre les opinions modernes, & on diroit qu'il n'a pas eu à cet égard toute la liberté qu'il auroit souhaitée. (a)

On

(a) Il est constant que relativement à la question dont il s'agit ici, il doit avoir éprouvé de l'embarras à la page 323 ; & cet embarras eût été plus grand encore, s'il avoit découvert toute l'étendue de l'abus qu'on fait de cette concession. —— J'ai connu des docteurs sages & profonds, qui après avoir longtems enseigné cette opinion (*Quòd sacerdos sit minister sacramenti*), l'ont abandonnée. Si l'estimable auteur avoit pénétré les causes qui l'ont rendu aujourd'hui assez commune ; s'il avoit vû les barbouillages divers que des brochuristes

On sera très-content de l'ordre & de la clarté que l'auteur a mis dans toute la théorie des empêchemens dirimans; dans ce qu'il dit du mariage des mineurs en France au sujet duquel il rapporte la fameuse déclaration de Louis XIII qui borne leur nullité aux effets civils (a); & sur-tout de la dignité avec laquelle il traite de l'union conjugale comme sanctifiée & élevée à l'ordre des choses religieuses par le divin Législateur des Chrétiens.

Tout cela est déduit avec autant de sagesse & d'orthodoxie que de méthode & de bonne logique. L'on ne peut cependant s'empêcher de desirer quelquefois plus de précision, de vigueur & de nerf (b). L'auteur pourroit repousser avec plus de force,

---

churistes modernes en ont pris occasion de faire sur cette matiere; il eût ôté aux esprits faux & superficiels tout moien de déraisonner; en revenant à un sentiment aussi ancien que simple, naturel, & affranchi de toutes les conséquences d'une tortueuse logique.

(a) Passage remarquable de Bochel & de Blondeau, 1 Mars 1775 p. 328. —— Opinion de Juennin, *ibid.* p. 327. —— Voïez les *Constitut. synod.* de Benoît XIV. L. 9. C. 11. n. 5. —— Observ. relatives à cette matiere, 15 Septemb. 1782 p. 124. —— 15 Avril 1783 p. 609.

(b) Malgré tout le ridicule attaché au *distinguo*, au *nego majorem*, *minorem*, *suppositum*, *consequentiam &c*; il est constant que cet usage étoit laconique, net, direct, & touchoit la difficulté d'une maniere exacte & exclusive; qu'il formoit une espece de tactique

avec cette fierté noble qui démêle & confond l'artifice, certaines objections prises dans les ouvrages modernes, touchant les abus d'autorité reprochés à l'Eglise & à ses ministres, comparer leurs torts à ceux de leurs adversaires, peser les tems & montrer que le mal même étoit alors un bien &c. En discutant la nature du contrat conjugal, il oublie

---

intellectuelle, où l'esprit s'exerçoit par un combat réglé, prompt, & d'une décision tranchante. On ne peut le remplacer que par des réponses qui toutes justes qu'elles sont, ont quelque chose de vague & de verbeux, & ne laissent jamais dans l'esprit des jeunes gens un résultat ferme & précis. J'approuve cependant que Mr. M. se soit conformé à la fausse délicatesse d'un siecle inconsidéré. Si on veut écrire utilement, il faut être lû, & le moïen de l'être, si dès l'entrée du livre vous rebutez le lecteur, en frondant les préjugés dominans? Je réclame seulement en faveur d'une vérité utile par elle-même, mais qu'il ne seroit pas utile de suivre, au moins là où elle seroit mal reçue.... Admirons notre inconséquence! Toutes les sciences, tous les arts ont un langage qui leur est propre; des expressions, des signes, des abréviations qui en facilitent les leçons: pourquoi la seule logique cette mere & garante de toutes les sciences, n'auroit-elle rien de cela? Le *barbara celarent* est-il donc beaucoup plus barbare que les *ut*, *mi*, *fa*, dans la musique; que les *A. B. C.* de la géométrie; que les baroques & chimériques figures de l'astronomie * &c. Mais il est inutile de raisonner sur les goûts, les dégoûts & les caprices; il faut les ménager, en attendant que la raison reprenne ses droits & que l'expérience confonde la nouveauté.

* *Sunt Aries, Taurus, Gemini &c.*

blie d'obferver 1°. Que ce n'eft pas le contrat civil qui a été élevé par J. C. à la dignité de Sacrement, mais bien le contrat naturel. Parce que les Sauvages du Canada, du Paraguay &c, qui n'ont ni loix civiles, ni légiflateur civil, ni aucune forme ou régle de contrat civil, peuvent, lorfqu'ils deviennent Chrétiens & fe marient, recevoir le Sacrement. Et qu'au contraire le contrat très-civil des cérémonieux Chinois, des polygames Turcs & Perfes &c, eft fouvent de nature à ne pouvoir devenir Sacrement. Auffi Jefus-Chrift en rétabliffant le mariage dans fa premiere pureté, nous rappelle au tems où les contrats civils n'exiftoient pas encore (a). 2°. Que parmi les Chrétiens il n'y a pas, en fait de mariage, de *contrat purement civil*, parce que ce contrat doit être conforme à la doctrine de Jefus-Chrift, il doit être fait felon la religion des contractans, & dès-lors il n'eft pas précifément civil & ne peut l'être, fans établir une *abftraction* deftructive & qui dans les fubtilités même de l'ancienne école eût été regardée comme plus abfurde que l'*univerfel du côté de la chofe.* 3°. Que ce n'eft pas feulement en fa qualité de *Sacrement* que le mariage réalife les fages obfervations de l'auteur (p. 187 & fuiv.), mais encore comme

(a) *Non legiftis, quià qui fecit hominem ab initio, mafculum & fœminam fecit eos, & dixit: Propter hoc &c.* Matth 19 ℣. 4. *Moyfes ad duritiam cordis veftri permifit vobis dimittere uxores veftras, ab initio autem non fuit fic.* Ibid. ℣. 8.

un contrat essenciellement religieux, essenciellement conforme aux loix de l'Evangile (a), dont l'exécution constitue les mariages chrétiens, & sans lesquelles nous ne tarderions pas à retomber dans toutes les abominations du paganisme (b). Je laisse au judicieux auteur à méditer les ressources que fournit

---

(a) Voïez St. Matthieu, Chap. 19. *Et accesserunt Pharisæi tentantes eum, & dicentes: Si licet &c.... Erunt duo in carne unâ.... Quod Deus conjunxit, homo non separet..... Dico autem vobis: quia quicunque dimiserit uxorem &c.* — *Judicavi eum qui sic operatus est, tradere ejusmodi satanæ in interitum carnis.* I. Cor. 5 ℣. 3. *Præcipio non ego sed Dominus, uxorem a viro non discedere.... Mulier alligata est legi quanto tempore vir ejus vivit. Quòd si dormierit vir ejus, liberata est, cui vult nubat, tantùm in Domino.* I. Cor. 7. ℣. 10. 39. — *Honorabile connubium in omnibus, & thorus immaculatus.* Heb. 13. ℣. 4 &c. &c. Ces grandes & éternelles régles de l'union conjugale, & en général tout ce qui tient à la pureté des mœurs chrétiennes, sont sans doute une des plus précieuses parties du grand dépôt que Dieu a confié à son Eglise.

(b) Qui empêcheroit les Chrétiens, si chez eux l'union conjugale étoit une affaire purement civile, si une sanction religieuse & immuable ne l'avoit tirée hors de l'ordre des choses profânes, qui, dis-je, empêcheroit les Chrétiens d'épouser leurs sœurs, comme les sages Ptolomées & avec eux toute l'Egypte? d'établir la communauté de femmes, comme le vouloit l'incomparable Platon, & comme le pratiquoit le grave Caton? de devenir polygames par l'avis du Prophete Arabe? de renouveller les nôces abominables de Neron & de Sporus? .. Et qu'on ne parle pas de la loi naturelle comme opposée à ces infamies. La connoissons-nous mieux, cette loi naturelle, que les Platon,

nit cette observation contre une multitude de mauvaises objections, de systêmes pervers & antichrétiens.

Dissertatio canonica II de potestate Ecclesiæ, &c. *A Strasbourg, chez François Levrault, imprimeur de l'université catholique.* 1785. *Vol.* in-4°. *de* 56 *p. Se trouve à Luxembourg chez l'imprimeur du Journ.*

C'Est une suite, un développement ultérieur & confirmatif de la dissertation annoncée dans le Journal du 1 Août 1785, p. 512. Le savant auteur y soutient parfaitement le caractere de sagesse, de modération & d'honnêteté qui a autant contribué au succès de ses ouvrages que les lumieres qu'il y déploie. Quoiqu'il ait affaire à un adversaire un peu butor, il le traite avec des égards bien marqués, & le traite constamment de *celebris* & de *celeberrimus*; mais il le serre d'autant plus vivement par les traits d'une raison ferme & vigoureuse. Sur-tout il ne laisse pas accuser impunément l'Eglise universelle d'être tombée dans des erreurs en matiere

Platon, les Caton, les Socrate &c? Ne savons-nous pas que de la nature ainsi que de la raison, l'on fait ce que l'on veut, lorsque ces éternelles pupilles ne se trouvent pas sous la tutelle de la religion? —— Beau passage de Mr. Bossuet & div. réfl. *Cat. philos.* p. 250. —— 15 Juin 1781 p. 262.

tiere grave (p. 55). Il met au grand jour ses bévues, ses mauvais raisonnemens, ses altérations & falsifications de textes, & prouve qu'il n'a pas même lu les dernieres ordonnances de l'Empereur sur lesquelles il raisonne en étourdi & en homme qui n'entend pas l'idiome dans lequel elles sont écrites (*ibid.*). Il le poursuit dans tous les échappatoires d'un esprit tortueux & faux, met autant de justesse que de force dans les coups qu'il lui porte, & ne lui donne point de relâche jusqu'à une entiere défaite; vous diriez Entellus combattant Dares :

Præcipitemque Daren ardens agit æquore toto; Æneid.
Nunc dextrâ ingeminans ictus, nunc ille sinistrâ. L. 5.
Nec mora, nec requies : quàm multâ grandine nimbi
Culminibus crepitant; sic densis ictibus heros
Creber utrâque manu pulsat versatque Dareta.

La dissertation finit par un vœu, bien digne d'un vrai savant, ami de l'ordre, ami de la paix & de cette concorde précieuse qui liera le sacerdoce & l'empire aussi longtems que la Providence veillera sur le bonheur des peuples chrétiens. « Ea a multis seculis viximus tempora, queis sacra & profana potestas, utraque a Deo veniens, amicâ concordiâ, quasi sorores duæ, promovendi boni publici cupidæ, junctis, ut ità dicam, manibus incedebant.... Utinam felicia illa tempora nunquàm desinant! Utinam, quos Deus posuit super gentes, piam majorum suorum ergà Ecclesiam reverentiam semper conservent! Tunc adimplebitur illud quod dixit Zacharias

„ cap. VI : *Sedebit Rex & dominabitur su-*
„ *per solio suo, & erit Sacerdos super solio*
„ *suo, & consilium pacis erit inter illos*
„ *duos.* „



La belle captive ou histoire véritable du naufrage & de la captivité de Mlle. Adeline, comtesse de St. Fargel, âgée de 16 ans, dans le roïaume d'Alger, en 1782. A Paris, chez Musier; à Liege, chez Lemarié. 1786. 1 vol. *in*-12. Prix 15 f.

CEtte courte relation intéresse particulierement dans les circonstances où le rachat d'un grand nombre de captifs vient de fixer l'attention de la capitale de la France, & provoquer la piété chrétienne en faveur des malheureuses victimes de la cupidité & de la barbarie mahométane. L'exemple de vertu & de courage qu'on présente ici au public, est relevé d'une maniere remarquable par la délicatesse du sexe & la qualité de la jeune personne qui fait le sujet de cette histoire. Je ne garantirois pas qu'elle est parfaitement authentique dans toutes ses circonstances, mais on prétend l'avoir reçue d'un captif qui l'a apprise sur les lieux & en a communiqué les *mémoires* à l'auteur. Elle est écrite d'une maniere foible & presque lâche, quoiqu'on ait taché quelquefois d'en exalter le ton. Quelques personnes seront tentées de croire qu'il y a des caricatures,

telle que le supplice d'être brûlé vif, qu'elles ne croiront pas être en usage à Alger à l'égard des esclaves désobéissans ou fugitifs. Cependant cette même particularité se retrouve encore à la page 167 où l'on décrit les tourmens des esclaves dans le roïaume de Maroc. Et ce qui est plus décisif, c'est qu'il en est fait deux fois mention dans la très-authentique relation du naufrage & de la captivité de Mlle. de Bourk, insérée dans la *Relation du voïage d'Alger & de Tunis par les RR. PP.* &c. Paris 1721 (a). A la p. 51 du même ouvrage, on voit trois religieux condamnés au feu sur le faux bruit que les Génois avoient obligé quelques esclaves mahométans à se faire Chrétiens. Enfin à la page 54 il est dit : " Ce supplice du feu est celui dont „ ils usent à présent le plus fréquemment ; „ quoique tous les autres tourmens qu'on „ voit dans toutes les relations, soient en- „ core en usage plus que jamais, excepté „ l'empalement. „

Ceux qui sur l'exemple très-rare d'un esclave qui aura trouvé un maître humain & par-là un sort moins dur, affoiblissent le tableau bien réel des souffrances de ces pau-vres

(a) Petit ouvrage écrit avec discernement, véracité & le plus grand intérêt ; très-honorable à la religion, aux sentimens qu'elle inspire, & aux fruits qu'elle produit. Si on en faisoit une nouvelle édition, je ne doute pas qu'elle n'eût du succès.

vres captifs, ne servent assurément ni la vérité, ni l'humanité.

A la suite de *la belle captive* on trouve la *suite des esclaves*, plagiat mal déguisé, fait dans la *Relation* dont je viens de parler; ce qui me fait soupçonner que la *captivité de Mlle. Adeline* pourroit bien être greffée sur celle de Mlle. de Bourk.



Le *Chousleur* est le mot de la derniere charade.

SI tu désires me connoître,
Lecteur, prête attention:
Neuf lettres composent mon être.
Compagne de l'ambition,
Aux talens j'ai donné naissance;
Je hais la coupable indolence,
A de vastes projets j'anime les grands cœurs;
Par moi de tout obstacle ils deviennent vainqueurs.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 28 *Novembre*). La mort qui depuis quelque tems fait des ravages dans la famille du Grand-Seigneur, menace dans ce moment les jours du neveu de Sa Hautesse, fils du précédent Sultan Selim & regardé comme l'héritier présomptif du trône. Ce prince né le 24 Décembre 1761, est dangereusement malade. Mr. Gobbis, célebre médecin, & Mr. Lorenzo chirurgien renommé ont été appellés pour traiter la maladie de concert avec le Hekimbaschi, ou premier médecin. On fait des prieres publiques dans toutes les mosquées, & on répand des aumônes nombreuses parmi les pauvres, comme c'est la coutume dans les circonstances calamiteuses. Le Grand-Seigneur a été lui-même indisposé ; mais il commence à se rétablir.

Selictar-Halil-bacha, qui sembloit se flatter de succéder au grand-visir actuel, a reçu l'ordre de se retirer dans son gouvernement. C'est une marque certaine, qu'à moins de quelqu'une de ces révolutions assez ordinaires dans l'empire ottoman, le premier ministre se raffermit dans son poste. De concert avec le capitan-bacha, il suit le système de ses

prédéceſſeurs; c'eſt de maintenir la paix, en ſe préparant à la guerre. Depuis quelques jours, il y a eu diverſes conférences entre les principaux membres du gouvernement, à la ſuite deſquelles le grand-viſir & le Teſterdar-Effendi ſe ſont rendus en perſonne à l'arſenal, pour ſe faire donner un juſte état de la marine.

Les avis, que la Porte reçoit de tems en tems, touchant les progrès du fanatique Scheik Manſour dans l'Aſie-ſupérieure, deviennent tous les jours plus inquiétans. Scheik Manſour ſe modélant, à ce qu'il paroît, ſur le fondateur du culte muſulman, eſt en même tems prophete & ſoldat. Les principaux dogmes, qu'on lui attribue, ſont: 1°. Que Dieu, ſuivant ſes décrets éternels, l'a envoïé lui, Scheik Manſour, pour arrêter la corruption parmi les hommes; 2°. Que ſa miſſion a mis fin au pouvoir de Mahomet, & que lui ſeul doit être regardé à préſent comme le vrai prophete; 3°. Qu'en conſéquence ſes ſectateurs doivent s'abſtenir du voïage de la Mecque & de tous autres pélerinages en l'honneur de l'ancien prophete. Le nombre des adhérens de Scheik Manſour étoit d'abord peu conſidérable: actuellement ils forment, dit-on, une petite armée, avec laquelle il s'eſt rendu maître de pluſieurs poſtes forts, où il paroît vouloir ſe défendre, au cas qu'il ſoit attaqué de la part du gouvernement.

TANGER (*le 21 Novembre*). Iſmaïl-Effendi, ambaſſadeur du Grand-Seigneur, eſt ſur ſon

départ pour retourner à Constantinople à bord d'un navire, que l'Empereur a fait fréter à Cadix : il n'est chargé d'autres présens pour la Porte que de quelques-uns pour le capitan-bacha. Le ministre, que S. M. Maure va envoïer à son tour à Constantinople, fera le trajet à bord d'un vaisseau de guerre espagnol. On a embarqué ici pour Malaga six autruches, une hyene, plusieurs moutons d'une espece rare, ainsi que des chévres d'une sorte peu commune. C'est un présent, que notre Souverain fait à S. M. Catholique. Notre Monarque a fait offrir à la Reine de Portugal toutes les provisions & secours nécessaires pour les vaisseaux, qu'elle voudroit faire mouiller dans quelqu'un des ports marocains, sur le même pied que les vaisseaux espagnols y sont reçus. L'on ne doute point, que S. M. Très-Fidele n'accepte cette offre, très-propre à faciliter la croisiere de ses vaisseaux de guerre contre les Algériens. Deux grands chebecs de ces Barbaresques jetterent récemment l'ancre dans notre baie : ils avoient été chassés sur le Cap Spartel par deux frégates de la religion de Malte ; & ils ne leur avoient échappé qu'en jettant une partie de leurs tonneaux d'eau & de leur lest en mer. Cependant ils avoient encore à bord 20 esclaves, provenant d'un bâtiment napolitain, dont ils s'étoient emparés dans le Détroit. Les corsaires algériens avoient coutume d'être admis ici sans difficulté à terre & d'empêcher même la sortie d'aucun bâtiment quelconque, pendant tout le tems qu'ils mouilloient dans notre port. Aujourd'hui on leur a refusé l'un & l'autre ; ce dont ils sont très-mécontens. Le présent ordinaire de la république de Venise, consistant en mille séquins, a été envoïé à l'Empereur, qui se trouve à Salé. C'est le tribut pour l'année derniere.

Omar-Job, qui fut envoïé il y a deux ans comme ministre de notre Monarque près les Etats-généraux des Provinces-unies, a encouru la disgrace de son maitre, pour avoir voulu faire passer, sans visite & sans paier

aucuns impôts, quelques effets, qui lui appartenoient en propre, & que dans ce dessein il avoit cachés parmi les présens de la république, destinés pour l'Empereur. Cependant au moïen d'une somme de 4000 séquins une fois païée, il a racheté les bonnes graces de son Souverain. Une autre fraude, qui a indisposé en dernier lieu S. M. Maure, est celle d'un bâtiment, venu de Lisbonne à Dar-el-Beyda, pour charger des grains : on a découvert à son bord diverses marchandises, particulierement de la cochenille, dont S. M. s'est réservé le monopole dans ses Etats : elle a fait déclarer en conséquence à tous les consuls, qu'elle regarderoit comme confisqués & sujets à son bon-plaisir tous navires, qui désormais seroient surpris en pareille contravention ; les ports de Dar-el-Beyda & de Mazagan étant uniquement destinés au commerce des grains : elle a même ajouté, « Que, » si l'on récidivoit, elle priveroit les Chré» tiens de la faveur de pouvoir tirer des » grains de ses Etats. »

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le* 10 *Décembre*). Le prince Potemkin, auquel l'Impératrice a confié la direction de tout ce qui regarde les forces de terre, est déja entré dans l'exercice de ses fonctions d'inspecteur-général de l'armée ; il a fait en cette qualité, près du château d'Oranienbaum, la revue particuliere du régiment du colonel Bushewden, dont la tenue a mérité toute son approbation. Le régiment des grenadiers du corps & ceux de Tambow, & de Newa auront leur tour au premier jour. Le comte de Romanzow, envoïé de l'Impératrice à la cour de ... sur son départ pour s'y rendre. Le

comte de Stolberg, grand-échanſon de la cour d'Eutin, qui est venu annoncer à l'Impératrice l'élévation du prince de Holſtein à l'évêché de Lubeck, a été décoré de l'Ordre de Ste. Anne.

La ſituation des affaires en Perſe n'eſt pas auſſi avantageuſe, qu'on le prétendoit il y a quelques jours. Il ſe confirme bien que le Kan d'Iſpahan a été battu par celui de Mazanderan, mais non qu'il ait été tué. On apprend au contraire, qu'aïant gagné le Curdiſtan, il y a levé une nouvelle armée, & s'eſt remis en marche contre ſon ennemi, qui affoibli par la défection de ſon propre frere, jaloux de ſes premiers ſuccès, a été obligé de renoncer aux ſuites de ſa victoire, & de ſe retirer dans ſon gouvernement.

L'affaire de Dantzig n'eſt pas encore terminée; le miniſtre de notre cour à celle de Berlin, avoit reçu un mémoire, de la part du vice-chancelier comte d'Oſterman, pour le remettre au miniſtere pruſſien. Ce mémoire contient des repréſentations & la demande de quelques éclairciſſemens. La réponſe que le Roi de Pruſſe a faite à ce mémoire, n'eſt pas ſatisfaiſante; le vice-chancelier de Ruſſie a fait paſſer un ſecond mémoire à l'ambaſſadeur de l'Impératrice, auprès du Roi de Pruſſe; mais il paroît que cette ſeconde note n'a pas eu un ſuccès plus heureux, que la premiere; le Roi de Pruſſe paroît déterminé à ne rien changer à la convention, & à s'y tenir littéralement. Il feroit prudent, que la ville de Dantzig prît encore patience, &

qu'elle ne s'obstinât pas absolument à vouloir exiger, que le Roi de Prusse se conformât scrupuleusement à tous les points de la convention de Varsovie; comme les Dantzikois se plaignent, que S. M. n'a pas encore rappellé les enrôleurs qui font des recrues dans leur ville, il ne paroît pas à propos, qu'ils persistent à exiger, que ces recruteurs soient rappellés incessamment; car le magistrat ne doit pas trop se fier sur l'appui étranger, contre le Monarque prussien; il ne doit pas croire, que notre cour voudra se compromettre avec celle de Berlin, uniquement pour des intérêts qui lui sont absolument étrangers : les circonstances, où se trouvent les affaires générales d'Allemagne, & quantité d'autres bonnes raisons, ne permettent pas à la cour de Russie de s'engager trop avant, pour des affaires d'un si petit intérêt, & qui ne la regardent qu'indirectement.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 20 *Décembre*). Nous attendons ici incessamment le comte de Cobenzel, ambassadeur de l'Empereur à la cour de Russie, ce ministre aiant dû partir aujourd'hui de Pétersbourg pour aller faire un tour à Vienne. Le comte de Besborodko, ministre d'état de l'Impératrice, a été dangereusement malade; mais l'on écrit de Pétersbourg, qu'il entroit en reconvalescence. L'on sait, que c'est un des membres du cabinet russe, qui a le plus de part aux affaires.

Vu

Vû la mauvaise récolte de cette année, le Roi, de l'avis du conseil-permanent, avoit rendu le 22 du mois dernier des lettres universales, pour empêcher l'exportation des grains hors de la Pologne: mais, quoiqu'on soit très-convaincu de l'utilité de cette disposition, il paroît, qu'elle rencontre trop d'obstacles, pour qu'elle puisse s'exécuter. Il a été représenté, que la nécessité de payer les impositions publiques entraînoit celle d'avoir de l'argent comptant, & qu'on ne pouvoit se procurer des especes, sans vendre des grains. Cependant, pour ne pas s'exposer à une disette certaine, l'on assure, que, si au printems prochain les apparences de cherté sont les mêmes, l'on arrêtera ici tous les bâtimens, qui descendront la Vistule avec cette denrée, qu'on en retirera celle-ci en la païant au prix courant, & qu'on en formera un magasin, pour approvisionner notre résidence. Il est d'autant plus nécessaire d'y entretenir l'abondance pour l'année prochaine, que c'est le tour d'y tenir la diete.

Le traité de commerce, qui vient d'être conclu entre les deux cours impériales, & la liberté qu'elles se sont assurée pour le commerce de leurs sujets avec les Etats ottomans, rendent la navigation du Dniester ou Niester plus intéressante. Jusqu'à présent l'on avoit regardé ce fleuve comme peu navigable; & l'on avoit cru, que la route en étoit très-dangereuse en plusieurs endroits: mais, les circonstances aïant engagé à faire des recherches à ce sujet, l'on commence à former de

meilleures espérances. Le S^r. Ahrens, vice-consul de la cour de Vienne à Cherson, a examiné lui-même la possibilité de naviguer sur ce fleuve; & dans cette expédition il a été accompagné du S^r. Schultz, conseiller de commerce de l'Empereur; celui-ci avoit déja fait sur le même objet un rapport, que le S^r. Ahrens étoit particulierement chargé de vérifier: il l'a fait; & le résultat de sa vérification s'accorde parfaitement avec l'opinion du S^r. Schultz: ils ont passé eux-mêmes plusieurs endroits du Dniester, qu'on tenoit pour extrêmement périlleux; & ils ont trouvé, qu'en se servant d'une certaine espece de bâtimens le danger n'étoit pas extraordinaire. L'on pense, que d'après cette idée l'on fera bientôt des essais, dont le succès ouvriroit une nouvelle route au commerce de ces contrées.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 12 *Décembre*). Le lieutenant-général Pignatelli, au service des troupes napolitaines, qui étoit venu ici de la part du Roi des Deux-Siciles pour s'acquitter d'une commission particuliere auprès du Roi, n'a resté que trois jours & est reparti immédiatement pour retourner à Naples. On avoit cru que ce seigneur étoit chargé de venir annoncer, que S. M. Sicilienne, par égard aux représentations & aux instances de notre cour & de celle de Versailles, avoit congédié M^r. Acton, ministre de la marine

napolitaine *. Le mécontentement des deux cours contre ce ministre provenoit, dit-on, de ce qu'il avoit engagé le Roi de Naples, son maître, à céder à la cour de Russie, un port libre & de refuge sur les côtes de son royaume. On apprend que le lieutenant-général Pignatelli, bien loin d'avoir apporté la nouvelle de la disgrace du ministre napolitain, est venu au contraire pour porter des excuses du Roi de Naples, au Roi d'Espagne, son pere, de ne pouvoir se conformer à ses desirs. —— Le réglement des limites de la France & de l'Espagne vers les Pyrénées, est fini; les deux officiers espagnol & françois qui avoient été envoïés par les deux cours, pour fixer les limites, sont de retour dans cette capitale; on ne doute nullement, que leur plan ne soit adopté. —— Le neveu de M^r^. le comte d'Expilly, & qui fait les fonctions de son secretaire, est arrivé ici, venant d'Alger; il est accompagné d'un prêtre, qui résidoit à Alger, pour veiller sur les esclaves espagnols qui ont eu le malheur de tomber dans les mains des Infideles: ils ont été présentés tous les deux au Roi: on assure, que leurs dépêches ne font pas la moindre mention d'un accommodement final de notre cour avec le Dey & la régence d'Alger; elles confirment seulement la suspension d'armes, dont on est convenu jusqu'à la fin de Décembre.

* 1 Déc. 1785 p. 549.

Le Roi a rendu un édit en date du 14 Novembre, par lequel S. M. interdit sous de fortes amendes à tous ses sujets d'atteler à

leurs voitures plus de deux chevaux ou des deux mulets, dans l'enceinte des villes : il a été envoïé en même tems aux ministres étrangers, résidant auprès de la cour, une copie de cet édit avec une lettre circulaire, où Sa Maj. leur témoigne, qu'ils voudront bien donner l'exemple au public, en se conformant à ce réglement. Le même édit abolit en même tems les combats de taureaux, qui depuis si longtems ont fait l'amusement favori des Espagnols. On n'excepte que les cas particuliers, où le gain à tirer de ces spectacles pourroit être emploïé à des usages pieux ou patriotiques, si l'on ne pouvoit du moins trouver d'autre ressource pour y suppléer. Sa Maj. déclare, qu'elle a été déterminée à faire ces deux dispositions par la disette extraordinaire du bétail, si nécessaire pour le maintien de l'agriculture & d'autres objets essenciels.

CADIX (*le 4 Décembre*). Une lettre de la Conception du Chili, en date du 15 Avril dernier, porte que le vaisseau du Roi le Saint-Pierre-d'Alcantara y arriva de Callao au mois de Janvier, pour recueillir divers effets, argent & marchandises qu'il devoit transporter à Cadix. La petite vérole, pendant le voïage, s'étoit déclarée parmi l'équipage; le commandant de cette frontiere, & le corrégidor de la ville en aïant été instruits, prirent sur le champ les précautions les plus efficaces pour empêcher la communication de cette maladie. On fit passer le vaisseau vers l'isle de la Quiriquina; on y mit l'équipage entier

tier en quarantaine, & on y soigna les malades. On est parvenu par ces soins à préserver la ville & la province de la contagion. Les ravages qu'elle exerce en Amérique lorsqu'elle s'y manifeste sont connus. L'attention du gouvernement tournée constamment sur les moïens de l'écarter, a eu le succès qu'on en attendoit, puisqu'il y a maintenant plus d'un siecle que la petite vérole n'a paru dans ces contrées. On croit que si l'on prenoit les mêmes précautions par-tout, on réussiroit à la faire entierement disparoître. (a)

PORTUGAL.

Lisbonne (*le* 11 *Décembre*). S. M. Très-Fidele notre Souveraine, se trouve moins incommodée de sa fluxion; on espere qu'il n'en résultera aucun accident fâcheux. Cependant comme le tems continue d'être beau, la cour ne quittera pas encore Quelus pour revenir ici; on ignore même le jour que ce retour

---

Mais que font les imprudens mortels? de l'écarter, ils l'attirent, ils la pro- par des moïens contre nature, là où t pas & où elle n'est pas disposée à . . Au commencement de ce siecle, presque réduite à rien, la charla- l'inoculation l'a, pour ainsi dire & fait sévir avec des forces nou- — Démonstration de ce fait, 15 Mai (*L.* 1 *de la note p.* 717 *il faut lieu de* 1770). —— 1 Octobre —— Autres observ. 15 Août 1785 ec, toujours en rétrogradant.

aura lieu. —— Mr. O Dune, ambassadeur de la cour de France à la nôtre, aïant reçu ses lettres de rappel & le présent ordinaire, est parti pour Brest à bord de la frégate françoise la Minerve; son secretaire, Mr. Heslinger, reste ici comme chargé d'affaires. —— Mr. le comte de Front, nouveau ministre de la cour de Turin qui est arrivé ici, sera présenté à la cour, dès qu'elle sera de retour de Quelus. —— Don Juan d'Alemcastro, que la Reine a nommé son vice-roi dans les Indes orientales, à la place du comte d'Egla, doit incessamment s'embarquer avec sa famille, pour se rendre à sa destination à bord d'un des vaisseaux de la flotte, qui a ordre de passer à Goa avec le premier vent favorable. Les derniers avis de cet établissement asiatique portent, que tout s'y trouve assez tranquille. Les ennemis avoient été battus en plusieurs rencontres: on avoit même fait quelques conquêtes sur eux.

On s'apperçoit ici comme ailleurs des maux que cause à l'Etat l'excessive population des capitales; en conséquence le gouvernement a fait publier l'ordonnance suivante.

Diego-Ignatio de Pina Manique, gentilhomme du palais, intendant-général de police de cette cour & du roïaume, &c: savoir faisons qu'aïant remarqué que depuis plusieurs années, la disette d'hommes se fait sentir dans les campagnes de ce roïaume, laquelle provient de ce qu'un grand nombre de ceux qui s'occupoient du labourage ont abandonné leurs provinces pour venir dans la capitale, où les uns, attirés par la facilité qu'on y trouve à vivre des aumônes journalieres des couvens religieux qui sont en grand nombre, se livrent à l'état de

mendiant; les autres s'emparent des ouvrages qui doivent être réservés au sexe féminin; ceux-ci, se destinant au service, faute de place, s'abandonnent à commettre des vols, par la nécessité de se soutenir, & ceux-là enfin, vivent aux dépens de femmes malheureuses; il est de notre devoir d'extirper l'oisiveté, pour empêcher les vices auxquels elle donne lieu, & de rendre utiles à l'Etat tous les membres ou sujets qui lui sont à charge, en faisant exécuter avec rigueur les loix qui ont été promulguées à cette fin. Ordonnons en conséquence à tous les mendians des deux sexes de se retirer dans leur païs natal, dans le terme peremptoire de vingt jours, à compter de la date de ce placard; sous peine, à ceux qui seront rencontrés dans cette ville à l'expiration de ce délai, d'encourir les châtimens prononcés par les loix susdites. Ordonnons à ceux qui seront nés dans cette capitale, ou à ceux qui se trouveront dans les circonstances indiquées par les ordonnances, de se présenter devant nous, avec un certificat du curé de leur paroisse, où l'on stipulera l'endroit où ils ont été baptisés, & s'ils ont rempli leur devoir paschal l'année précédente, afin de leur prescrire ce à quoi ils devront s'emploïer. Déclarons en outre, en conséquence des dispositions mentionnées ci-dessus, qu'à compter de la date des présentes, il ne sera plus permis désormais à aucun homme, de quelque âge qu'il soit, de vendre des bignets, du syrop, des fruits, du jardinage (à moins que les vendeurs de ce dernier ne soient aux gages des jardiniers), ni du fromage, du lait, du poisson de riviere & de mer, des pommades, de la poudre, des oublis, des allumettes, des épingles, des habits, & des meubles vieux ou usés; tous ces objets étant de nature à convenir à la foiblesse du sexe féminin. Les hommes s'emploïeront uniquement aux travaux des champs, à ceux des arts & manufactures, à la construction des édifices & des maisons, au service du Roi dans les armées de terre & de mer, sous les peines énoncées dans les loix, &c.

Pour rendre cette loi efficace, il faudroit

obliger les seigneurs qui n'ont point d'affaires dans la capitale, de résider dans leurs terres : le luxe & la corruption qu'ils alimentent dans les villes, y attireront toujours des bras que les champs réclament. — Ci-dessous, art. de Paris.

SUEDE.

Stockholm (*le 9 Décembre*). Le Roi a confié le département des affaires étrangeres & la charge de président de la chancellerie, qui vaquoient par la mort du comte de Creutz, à Mr. le baron de Ramel, chancelier aulique. La nuit du 23 au 24 Novembre la ville de Jonköping a presque été détruite par un terrible incendie. Le feu se manifesta le 23 à 10 heures & demie du soir, & continua sans interruption pendant 12 heures entieres. Environ 40 maisons ont été réduites en cendres. La meilleure partie des édifices autour du marché, l'hôtel de-ville même, ont été consumés par les flammes. On n'a préservé le bâtiment de la cour de justice qu'en abattant les maisons voisines. Il est même des endroits, où cette précaution n'a pu garantir d'autres édifices également menacés par le feu. La perte est si considérable qu'on n'a pu encore l'apprécier. L'ouragan, qui a visité les Antilles le 24 Août dernier, n'a pas épargné l'isle de St. Barthélemi. Les nouvelles arrivées de cet établissement récent de la nation suédoise portent, que les dommages, causés par la tempête, y ont été considérables.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 16 *Décembre*). Le baron de Binder, ministre de l'Empereur, a eu son audience de congé du Roi & de la famille roïale. —— On apprend de Bergen en Norwege, que le 20 du mois dernier il s'y est élevé à 8 heures du matin une tempête du Sud-Est, qui est devenue si violente, que les hommes les plus âgés ne se rappellent pas d'avoir vu rien de semblable. Sa plus grande fureur dura une heure & demie. Les toits de plusieurs maisons & un grand nombre de cheminées ont été jettés à bas. Les fenêtres de l'église cathédrale ont été fracassées, & les chandeliers & autres ornemens de l'autel ont été renversés, de sorte qu'on n'a pu remplir ce jour-là le Service divin en cette église. Dans plusieurs endroits de la campagne, les maisons ont aussi été découvertes ; & dans les forêts des milliers d'arbres ont été déracinés. Un navire, faisant le voïage du détroit de Davis, qui se trouvoit à 4 lieues du port, a été englouti ; & un second, qui mouilloit près d'un autre port, aïant été poussé sur la côte, une partie des gens, qui s'étoient jettés dans des bateaux, ont péri.

ITALIE.

ROME (*le* 18 *Décembre*). Par ordonnance de Mr. le gouverneur de cette

ville, dans l'intention d'obvier aux dangers & au scandale qui peuvent résulter pour la religion de l'indiscrétion déméfurée avec laquelle on s'abandonne à la boisson dans les auberges ou cabarets ; on vient de régler l'heure à laquelle les aubergistes ou cabaretiers doivent fermer leurs maisons à peine d'une punition exemplaire. —— On a appris que nos chebecs, sortis depuis peu pour aller en course contre les Barbaresques, avoient rencontré un de leurs corsaires, & qu'il s'étoit livré entre eux un combat extrêmement vif, dans lequel après une perte de onze personnes de notre côté & de trente-trois du côté des corsaires; nous avions réussi à nous emparer de ce bâtiment. —— On continue de ressentir à Fermo des secousses assez fréquentes & assez violentes de tremblement de terre ; ensorte que beaucoup d'habitans de ces contrées ont abandonné leurs maisons pour se retirer dans cette capitale.

FERRARE (*le* 11 *Décembre*). L'attention du public se porte depuis quelques jours sur un événement assez singulier. On a dénoncé au tribunal archiépiscopal, que Mde Bianchini, femme d'un des plus riches Juifs de cette ville, avoit été baptisée à l'âge de trois ans à Padoue. L'archevêque-cardinal, après avoir pris ses informations nécessaires sur ce fait, a mandé le mari & la femme dans son palais, & après avoir prié le mari de souffrir que son épouse y restât seule, parce qu'il avoit des choses importantes à lui

lui dire, l'assurant d'ailleurs, qu'il n'avoit rien à craindre; Son Eminence déclara à la dite Dame Bianchini, aussi tôt que son mari fut retiré, l'objet pour lequel il l'avoit fait venir, & lui fit toutes les questions convenables. Cette femme dans la crainte sur tout d'être maltraitée de ses parens, refusa d'avouer la vérité. Le cardinal en conséquence l'engagea à demeurer quelques jours dans son palais, jusqu'à ce que Son Eminence eût pu faire part à la cour de Rome de ce cas certainement très-nouveau, & recevoir sur cela sa résolution.

Milan (le 13 Décembre). L'Archiduchesse Béatrix & l'Archiduc nouveau né jouissent de la plus parfaite santé. Leur départ pour Nice, ainsi que celui de l'Archiduc Ferdinand, est décidément fixé au 17 ou 18 du mois prochain. L. A. iront par terre jusqu'à Genes, & là s'embarqueront pour se rendre à Nice. On pense qu'après y avoir passé l'hiver elles pourront aller à Paris, & ensuite à Spa pour y prendre les eaux.

Par tout les gouvernemens s'apperçoivent des désordres que produisent les cabarets. Le nôtre a fait publier une résolution suprême par laquelle tous les aubergistes, cabaretiers, traiteurs & toute autre personne qui vendent du vin sont prévenus qu'à deux heures précises après le coucher du soleil, ils aient fermé leurs auberges & cabarets, que passé la dite heure ils n'aient à recevoir qui que soit dans leurs maisons ni même vendre du vin hors de chez eux, sous peine

de s'exposer à subir l'amende & les autres peines portées par les loix sur cet objet : pour que les susdits aubergistes, cabaretiers &c, ne puissent alléguer d'excuse par rapport à la diversité des heures qu'annoncent les horloges, ils sont aussi avertis que si au premier coup que sonnera la cloche de la place des marchands, leurs maisons se trouvent encore ouvertes, ils tomberont irrémissiblement dans le cas de subir le châtiment déterminé par les loix.

NAPLES (*le 10 Décembre*). Sa Majesté a nommé à l'intendance de Carditello Mr. le comte de Vigolini, & en même tems a conféré celle de Capo-di-Monte au marquis de Malespina. A la place de ce dernier qui étoit destiné à remplir le poste de ministre plénipotentiaire du Roi à la cour de Dannemarck, S. M. a nommé le prince de Cardito Loffredo, qui doit partir incessamment pour le lieu de sa destination.

Depuis plusieurs mois on s'apperçoit que le mont Vesuve vomit parmi les flammes qu'il jette une quantité prodigieuse de matieres enflammées. On est généralement persuadé qu'en jettant une si grande quantité de ces matieres, on aura moins à craindre les secousses horribles que sans cela on auroit eu à redouter. La lave qui en sort en grande quantité, se répand sur l'ancienne dans les vallons voisins, & ne cause aucun dommage. La fermentation horrible de cette montagne paroît augmenter depuis quelques jours. Pendant la nuit on entend dans tous

environs des mugissemens souterrains as-
…, qui causent un bruit semblable au
…erre.

ANGLETERRE.

…ONDRES (*le 26 Décembre*). La situa-
…actuelle des affaires en Allemagne & les
…emens qu'elle produira vraisemblable-
…, exigent toujours l'attention de notre
…stere, qui a sujet de craindre que si
…uerre se rallume dans cette partie de
…ope, l'Angleterre se verroit obligée d'y
…re part. Mais ce qui paroît la rassurer
… que le langage & le systême de la cour
…rance ne semblent respirer qu'une paix
…ersselle ; l'Angleterre sans perdre de
… ses moïens de défense, travaille de son
… à se rétablir des pertes qu'elle a es-
…s dans la derniere guerre & à perpétuer
…onheur de la paix. L'union des Puissan-
…pacifiques pourra opérer cette merveille.
… Le duc de Dorset ambassadeur du Roi
… cour de France ne tardera pas à aller
…ndre à Paris les fonctions de son ambas-
… Mr. Eden vient d'être nommé com-
…ire britannique pour régler avec le mi-
…re de France tous les articles qu'em-
…era le traité de commerce entre la France
… Angleterre, muni de pleins pouvoirs &
…vu de 6000 liv. sterl. d'appointement
…an.

…l est beaucoup question que l'Espagne va
…poser à l'Angleterre l'échange ou l'achat

de Gibraltar. —— Les ouvriers du port de Plymouth ne travaillent plus que le jour. Ils viennent d'achever deux vaisseaux, dont un de 90 & l'autre de 74 canons, & vont en commencer deux autres d'égale force. —— S. A. R. le prince William a visité la ville de Portsmouth, & a assisté à l'assemblée de Fraham. Il portoit son uniforme de lieutenant & étoit décoré de l'Ordre de la Jarretiere. On parle favorablement de ce prince, qui est aimé de tous ceux, qui ont eu l'honneur de servir sur le même bord. Comme lieutenant du vaisseau The Hébe, il remplissoit les devoirs de son état, & se conformoit aux régles du service. On a reconnu en lui un marin expérimenté, & d'une théorie profonde : de sorte qu'on a espérance qu'il rendra un jour de grands services à l'Angleterre. C'est de lui qu'on a raconté l'anecdote qui suit : Pendant le siége de Gibraltar, au premier voïage du prince William sur la flotte, l'amiral Don Juan de Langara fit une visite à l'amiral Digby. Durant la conférence de ces deux chefs, le jeune prince se retira, & lorsqu'il fut instruit que Don Juan se préparoit à sortir, S. A. R. se présenta, comme pilote, & informa l'amiral que la chaloupe étoit prête. Le chef espagnol surpris de voir le fils d'un Monarque remplir les fonctions d'un bas-officier, ne put s'empêcher de s'écrier : « L'Angleterre mérite bien l'empire de la Mer, puisque les moindres emplois, sur un vaisseau, sont occupés par des Princes du sang. »

Le chef des Iroquois & de quelques autres nations indiennes, aux environs des lacs de l'Amérique - feptentrionale, étant arrivé ici de Quebec, fut préfenté le 10 au Roi. On dit que le miniftere fera des alliances avec ces peuples, afin d'affermir la tranquillité & d'augmenter le commerce de fes colonies avec eux. Les nouveaux Etats redoutent beaucoup la guerre prochaine avec les Indiens à l'Oueft de leurs vaftes territoires. Ils font de grands préparatifs pour s'oppofer aux ravages & aux horreurs qui font les effets indubitables de leurs incurfions; & ont nommé le docteur Franklin gouverneur de l'Etat de Penfilvanie.

La compagnie des Indes a reçu par la voïe de terre quelques dépêches de Bombai; mais, quoiqu'elles foient d'une date affez récente, favoir du 1 Août, elles ne font aucune mention de la nouvelle d'une victoire, que l'on difoit avoir été remportée par les Marattes fur Tipoo-Saïb. Il n'en a encore tranfpiré d'autre particularité, finon que le Lord Macartney, à l'arrivée du paquebot le Fox, avoit réfigné le gouvernement du fort St. George & s'étoit rendu dans le Bengale, afin de s'y embarquer pour l'Angleterre. Il avoit confié le gouvernement à Mr. Davidfon, qui étoit le premier après lui dans le confeil. Mais, comme Lord Macartney aura appris la nouvelle de fa promotion au gouvernement-général, avant qu'il ait été prêt à partir, il n'eft pas à douter, qu'il pourra encore emploïer fes talens dans un

poste, où il s'est distingué jusqu'à présent, & où les lumieres & l'habileté sont si nécessaires. Le bil de Mr. Pitt n'avoit fait qu'un petit nombre de mécontens ; & l'on commençoit à en goûter les fruits salutaires. Enfin l'on assure, que les affaires de la compagnie n'ont jamais été dans un état si florissant ; qu'elle reçoit & expédie plus de navires que ci-devant &c.

Parmi les nouvelles qu'on a reçues du Canada, on trouve le récit d'un phénomene singulier, dont voici les détails :

Le 9 Octobre, entre 4 & 5 heures de l'après-midi, on éprouva tout-à-coup une obscurité extraordinaire, quoique le ciel sur la ville fût tout en feu. Cette obscurité fut suivie de coups de vents, de pluie & de tonnerres violens qui durerent une partie de la nuit. Le 15, à 3 heures & 1 quart de l'après midi, l'obscurité revint : il y eut aussi de la pluie, du tonnerre & des éclairs. Le lendemain l'air fut calme & chargé de brouillards jusqu'à 10 heures du matin, que le vent les dissipa en partie. Une demi-heure après l'air s'obscurcit au point qu'il étoit impossible de lire les caracteres ordinaires : il survint ensuite de la pluie & du vent ; le tems s'éclaircit pour s'obscurcir de nouveau à midi. Les ministres des églises anglicanes & presbytériennes qui faisoient l'office dans ce moment, furent obligés de l'interrompre pour faire apporter de la lumiere. Cette obscurité se dissipa pour reparoître à 2 heures ; pendant 10 minutes il fit aussi noir qu'à minuit lorsqu'il n'y a point de lune. Cette alternative de clarté & d'obscurité se renouvella encore à 3 heures 43 minutes jusqu'à 3 heures 50 minutes & depuis 4 heures 55 minutes jusqu'à 4 heures 35 minutes. Les habitans dînerent à la lumiere, & ne furent occupés dans l'après-midi qu'à les éteindre & à les ralumer.

PAYS-BAS.

LA HAYE (*le 6 Janvier*). Un exprès de Paris a apporté aux Etats-généraux les ratifications du traité de paix avec l'Empereur & du traité d'alliance avec la France, respectivement échangées à Versailles le 20 & le 24 du mois dernier. C'est ainsi que dans le cours d'une année se sont terminées deux négociations de la plus grande importance pour la république. —— Les Etats-généraux ont nommé Mr. le baron de Haeften, qui a été revêtu du caractere de leur ambassadeur à Constantinople, au poste de leur envoïé-extraordinaire près la cour de Vienne. Le chevalier Harris, envoïé-extraordinaire de la Grande-Bretagne, & Mr. de Thulemeyer, envoïé de S. M. Prussienne, ont conféré, le premier avec le président des Etats-généraux, le second avec divers membres du gouvernement.

Au lieu d'aller en diminuant, comme on croïoit pouvoir l'espérer, les troubles de la république ne font qu'augmenter chaque jour. La désunion en ce moment est presque complette entre les provinces; il perce, depuis les délibérations entamées au sujet d'un nouveau mémoire de Mr. de Thulemeyer présenté le 9 Décembre, & conforme aux précédens, que la moitié à-peu-près des sentimens sont partagés entre la réintégration du Statthouder dans tous ses droits & honneurs, & la continuation du projet

de son abaissement. La province d'Utrecht est une de celles où la division des opinions à cet égard se fait le plus sentir; on y remarque dans les deux partis une obstination & un acharnement qui présagent des mouvemens tumultueux; les uns y disent tout haut qu'il faut sans délai réclamer l'intervention de S. M. Prussienne en faveur du Prince, son neveu; les autres ne craignent pas de dire qu'ils n'attendent que cet événement pour priver la Maison d'Orange des dignités qui lui restent, & former une scission complette. —— Le Prince continue à se tenir au château de Lô.

La réponse à faire à S. M. le Roi de Prusse n'a point encore été arrêtée. On répand à ce sujet, que plusieurs provinces opineront aux Etats-généraux contre la province de Hollande, & qu'elles la contraindront de rendre au Statthouder le gouvernement de la Haye & toutes les prérogatives dont S. A. jouissoit ci-devant. Un autre bruit, qui paroît plus certain, c'est que l'ambassadeur de France auroit assuré les membres du gouvernement, que le Roi son maître étoit résolu de ne se mêler en rien des débats qui agitent dans ce moment la Hollande, ni des arrangemens que l'Etat en général & les provinces en particulier jugeroient convenables de prendre pour rétablir la tranquillité, mais que S. M. ne permettroit pas aussi qu'aucune Puissance étrangere y prît la moindre part.

Bruxelles (*le* 4 *Janvier*). Le départ de nos Gouverneurs-généraux pour Bonn,

Coblence, & Vienne a eu lieu le 28 Décembre. Quoique l'absence de L. A. R. nous fasse de la peine, nous nous consolons par la perspective de leur retour; & la crainte de les perdre pour toujours s'est évanouie. Les travaux suspendus à la superbe maison de plaisance de Beaumont, qu'elles font bâtir, pour l'occuper à la place du château de Tervuuren, ont été repris par leur ordre; & on va les continuer avec une nouvelle activité. L'on consacre 200 mille florins aux nouveaux ouvrages, ainsi qu'à perfectionner ceux qui ont déja été commencés, notamment l'orangerie & la tour chinoise; morceau, qui fera beaucoup d'honneur au goût & aux talens du Sr. Mantoyer, architecte de la cour.

A la place de l'échange, l'attention publique va, dit-on, avoir de l'aliment dans l'exécution d'une nouvelle forme pour l'administration intérieure de ces Provinces: elle sera établie à-peu-près sur le même pied qu'elle le fut peu après la mort de Charles II Roi d'Espagne ainsi qu'en 1718, lorsque tous les différens conseils furent supprimés & réunis en un seul sous le nom de conseil-roïal. Les choses alors ne resterent pas long-tems dans cet état: mais aujourd'hui, si l'Empereur s'y détermine, on les mettra sur un pied solide & permanent. L'on s'y attend d'autant plus, qu'on sait, que le systême de notre Souverain est de simplifier les roues de l'administration, en réunissant divers départemens & assemblées d'une même espece & ressort.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 19 Décembre*). Le choix que le Roi de Prusse a fait d'un ministre à la cour impériale & roiale, dans la personne du comte de Podewils, pour remplacer feu Mr. le baron de Riedesel, est beaucoup applaudi ici; on dit, que S. Exc., se mettra en route pour cette capitale, avant la fin de ce mois. Mr. le comte de Rewitzky partira sous peu de jours, pour Londres, en qualité de ministre de la cour I. & R.; ce seigneur se rend fort souvent chez S. M., pour en recevoir les instructions nécessaires.

Le traité de commerce, qui depuis longtems a été en négociation, entre l'Autriche & la Russie, vient d'être conclu pour 12 ans; il contient au delà de 40 articles & est très-avantageux aux sujets des deux Puissances: ceux de l'Empereur-Roi paieront aux douanes, dans tout l'Empire russe, excepté à Riga, les droits, comme les Anglois, en monnoie de Russie, l'écu à 125 copeks. Les vins ordinaires de Hongrie ne seront soumis qu'à 4 roubles 50 copeks de droit d'entrée par tonneau; mais ceux de Tokai à 9 roubles. Dans les ports de Cherson sur le Nieper, à Sebastople en Tauride, les sujets autrichiens ne paieront pas plus de droits que les russes. Le 12me. article est très-remarquable; il fixe les principes de la neutralité armée, tels qu'ils ont été admis, durant la derniere guerre, par plusieurs cours, & en

garantit réciproquement l'obſervation aux deux Puiſſances. Le 24me. article accorde aux ſujets autrichiens la permiſſion de conſtruire ou d'acheter des maiſons à Pétersbourg, Moſcou, Archangel, Sebaſtople & Théodoſie, avec l'aſſurance qu'ils ne ſeront jamais obligés de loger des troupes. Les porcelaines fabriquées en Autriche jouiront d'un droit excluſif en Ruſſie, dont les pelleteries &c, ſeront, en revanche, très-avantagées aux douanes autrichiennes. Les Ruſſes auront également la permiſſion de conſtruire ou d'acheter des maiſons & de s'établir à Vienne, Preſbourg, Temeſwar, Lemberg, Brody & Trieſte; ils y ſeront auſſi exempts de fournir des quartiers au militaire. Il ne ſera perçu, des productions ruſſes & même chinoiſes venant des ports de Cherſon, Sebaſtople & de Théodoſie, dans les Etats de l'Empereur, que le quart des droits qu'on y a païés juſqu'ici. Les Ruſſes pourront librement & ſans païer aucun droit, importer leurs marchandiſes dans les magaſins publics d'Oſtende & de Nieuport, les y dépoſer & les transporter plus loin. Le cuir de Rouſſi, importé dans les Etats autrichiens, ſera ſoumis à un droit de 6 fl. 40 kr. par quintal; les pelleteries à 10 pour cent & le caviar à 5 pour cent.

Les papiers & documens d'importance, concernant le roïaume de Hongrie, dont nous avons parlé dans le dernier Journal p. 64, furent trouvés dans la ville de Blaſſenbourg, du Margraviat d'Anſpach, & le Margrave les envoïa, par le ſieur Spies, ſon archivai-
re,

re, à l'Empereur; ils remplissoient 6 grandes caisses, & furent remis, à leur arrivée, au conseiller-aulique Schmidt, premier archivaire de S. M, pour les déposer dans les archives impériales.

Les réligieuses de l'Ordre du St. Sacrement arrivées depuis quelques jours de France, & qu'on a destinées pour remplir, dans la maison d'éducation qu'on a établie à Lemberg pour les jeunes personnes du sexe les fonctions d'institutrices, ont eu l'honneur d'être présentées à S. M. le 8 de ce mois. —— Le sieur Mikitsch, joaillet de Graetz en Styrie, a reçu ordre de la cour de se rendre à Marie-Zell, pour taxer les bijoux & & autres effets précieux de ce riche couvent, & en faire rapport aux commissaires qui y seront envoïés. —— Depuis quelque tems les francs-maçons s'étoient extrêmement multipliés dans cette capitale; ils y avoient jusqu'à 8 loges, que S. M. I. vient d'abolir à la réserve de trois, qui pourront subsister à condition que " le magistrat ou l'intendant „ de la police soit informé chaque fois du „ jour & de l'heure qu'ils voudront s'assembler; & que les soi-disans *Vénérables* remettent à l'Administration sur leur honneur & réputation, une liste, contenant „ les noms de tous les freres maçons, de „ quelque état ou condition qu'ils soient; „ liste qui sera renouvellée tous les trois mois, „ & à laquelle il sera joint une note où „ l'on puisse voir, si le nombre des maçons „ s'est diminué, ou augmenté. Toutes les

„ fois que le maître de la loge viendra à „ être remplacé, il faudra que son successeur fasse part de ce changement à la régence...... Toutes les loges des villes de „ province, où la régence du païs ne réside „ pas, &, à plus forte raison, à la campagne & dans les châteaux particuliers sont „ également abolies. Le dénonciateur de pareilles loges aura la récompense promise „ à ceux qui découvrent les endroits où l'on „ joue aux jeux de hazard; parce que les „ assemblées formées par des personnes de „ conditions différentes ne sauroient être „ abandonnées à elles-mêmes; il faut qu'elles „ soient soumises à la direction de personnes publiques. Les contrevenans pourront „ être punis personnellement „. Comme dans l'ordonnance la franc-maçonnerie est traitée de *jonglerie*, qu'on y parle d'*exactions pécuniaires*, & qu'enfin S. M. déclare que ces *assemblées peuvent fort bien donner lieu à des excès, également nuisibles à la religion, au bon ordre & aux mœurs, &c*, on supplia S. M. de permettre que ces passages fussent retranchés; mais elle répondit: *Littera scripta manet.* (a)

S. M. a accordé le fief de St. Columbano, qui a appartenu ci-devant au couvent des Chartreux de Pavie, au prince de Belgiojoso & à son défaut au comte de Belgiojoso, son frere, actuellement ministre-plénipotentiaire

---

(a) 1 Janvier 1786, p. 83, & autres *ibid.*

au gouvernement des Païs-bas autrichiens.
—— Le 13 Décembre, vers les onze heures du matin, le feu prit au palais impérial, dans le tems même, que Sa Majesté assistoit au conseil de la chancellerie de Hongrie & de la Transilvanie; heureusement les secours furent si prompts qu'il ne causa aucun dommage. —— L'on eut ici ces jours derniers une vive alarme par le bruit, qui se répandit, d'après plusieurs avis reçus de la Galicie, que la peste s'étoit déclarée à Jassy en Moldavie, d'où elle avoit pénétré jusqu'à Bender, & delà même à Nimirow en Podolie: mais l'on a été rassuré par des informations ultérieures & plus exactes, que le gouvernement de la Galicie a envoïées à la cour; savoir, que seulement à Bender il s'est déclaré une maladie, qui néanmoins n'a pas les caracteres de la peste, mais seulement d'une contagion épidémique; & qu'on a pris les mesures les plus efficaces, pour en couper la communication & en arrêter les progrès.

Suite de la réponse faite à la déclaration de la cour de Berlin.

Si après une démonstration si évidemment convaincante, il étoit nécessaire d'apporter encore d'autres preuves, il seroit très-aisé de réfuter ce qui a été dit de la part de la cour de Berlin d'un grand électorat, des dispositions de la Bulle-d'Or, de son incompatibilité absolue avec cette Bulle, de l'indivisibilité & de l'inaliénabilité d'un grand électorat. N'est-il pas connu par l'histoire, quelle a été la grande étendue du païs de la Baviere dans des tems plus anciens, de quelle façon il a été diminué & retréci de tems en tems; combien

bien souvent & à quel dégré il a été morcélé & démembré ? N'est-il pas connu, que même après les droits de Fidéicommis & de Primogéniture, établis par le duc Albert V, & après que les Etats de Baviere eurent résolu, que leur païs ne pourroit jamais être divisé, les ducs de Baviere ont néanmoins reçu de l'Empereur une investiture particuliere pour la Baviere, une autre avec Leuchtenberg, & une troisieme par lettre, de la part du conseil aulique de l'Empire, avec les petits comtés & seigneuries ? N'est-il pas connu, qu'après la paix de Westphalie ces investitures mêmes ont toujours été faites séparément avec la dignité électorale, avec celle de grand-échanson de l'Empire, & avec le Haut-Palatinat ; ensuite séparément avec le duché de Baviere ? N'est-il pas connu, que, dans le cas de l'extinction de la ligne masculine de Baviere, Leuchtenberg & les autres comtés & seigneuries, qui relevoient de l'Empire, lui ont été dévolus, & que l'Empereur ne les a accordés à la Maison Palatine que par une nouvelle grace spéciale, ainsi que les fiefs de la Bohême ? Enfin n'est-il pas connu, que le duché de Baviere n'a jamais été qu'un duché, jamais un électorat, & que pour cette raison il n'a pas eu séance & suffrage dans le collége électoral, mais seulement dans celui des princes ; finalement que par un *Conclusum* du collége des Electeurs, pris en 1778, il a même été déclaré, que la dignité électorale de Baviere se trouvoit éteinte.

En admettant même, que la paix de Baden ait permis à la Maison de Baviere de faire un échange partiel, & convenable à ses intérêts, de quelque partie de ses possessions, cette faculté a été abrogée par l'article VIII de la paix de Teschen, & par l'acte séparé, conclu en même tems entre l'Electeur Palatin & le duc des Deux-Ponts, puisqu'on y a renouvellé, confirmé, & garanti les pactes de la Maison Palatine des années 1766, 1771 & 1774 dans lesquels tous les Etats de la Maison Bavaro-Palatine sont chargés d'un fidéicommis perpétuel & inaliénable ; & on

a rappellé l'ancienne sanction pragmatique de cette Maison, conclue à Pavie l'an 1329, par laquelle toute cette illustre Maison s'est engagée de ne jamais faire aucun échange ni autre aliénation de la moindre partie de ses Etats. Or, comme le traité de Teschen, avec tous ses actes séparés, se trouve sous la garantie du Roi & de l'Electeur de Saxe, comme parties principalement contractantes de cette paix, ainsi que sous celle des deux Puissances médiatrices, les cours de Russie & de France, & de tout l'Empire, qui en ont pris la garantie, il en résulte, qu'aucun échange quelconque de la Baviere ne sauroit plus avoir lieu, sans le consentement & la concurrence de toutes les Puissances, qu'on vient de nommer, & sur-tout sans l'intervention du Roi & de tous ses Co-Etats de l'Empire.

L'essenciel de toutes ces objections consiste dans les assertions suivantes. « Quand même » il eût été accordé, à la Maison de Baviere » par la paix de Baden la faculté de faire un » échange partiel de ses possessions, elle au» roit néanmoins perdu cette faculté par la » paix de Teschen, par laquelle les pactes » de famille de la Maison Palatine, qui dé» fendent tout échange, ont été renouvellés, » confirmés, & garantis par la cour de Ber» lin, par la cour électorale de Saxe, par » celles de France, de Russie, & par tout » l'Empire, de sorte qu'il ne sauroit plus y » avoir d'échange de la Baviere, sans l'aveu » de toutes les Puissances susdites. »

Pour fixer dans une juste & impartiale balance le poids, qu'ont ces assertions, faites aujourd'hui par la cour de Berlin, l'on n'a besoin que de les comparer avec les principes, par lesquels on a soutenu en 1778 la validité de la réunion des païs d'Anspach & de Bareith avec la primogéniture de la Maison électorale de Brandebourg, & qu'on l'a établie enfin par la paix de Teschen. Ces principes consistent essenciellement, & même mot-à-mot, en ce qui suit.

« La Maison électorale de Brandebourg avoit, » comme

» comme toutes les autres Maisons des princes de l'Allemagne, le droit incontestable de traiter de ses païs héréditaires à son bon-plaisir, pour autant qu'on ne portât point de préjudice aux loix féodales & de l'Empire. Suivant toutes les loix naturelles, civiles, & féodales il devoit être libre à cette Maison d'abolir, de l'aveu unanime de tous ses membres, les anciens pactes de famille, de les altérer, & de faire, suivant les circonstances du tems, d'autres arrangemens, qui lui seroient utiles. Sans cela la Maison électorale de Brandebourg auroit été la seule en Allemagne, qui n'auroit pas eu cette faculté naturelle. L'Empereur & l'Empire, en confirmant les pactes de famille de la Maison de Brandebourg, n'avoient certainement pas acquis par-là ni ne s'étoient réservé le droit de s'arroger sur quelque innovation portée à ces pactes le moindre jugement ni connoissance. Par la confirmation de l'Empereur & de l'Empire ces pactes de famille étoient aussi peu devenus une loix inaltérable de l'Empire, que cent & mille autres pactes des princes du corps germanique. Tous deux, ni l'Empereur ni l'Empire, n'y avoient aucun intérêt: les seuls princes de la Maison de Brandebourg y étoient concernés. Eux seuls, & non l'Empereur & l'Empire, pouvoient se fonder sur les pactes Albertin & de Gera, & en demander l'accomplissement: mais lorsqu'ils étoient d'accord entre eux de ne point le faire, & de prendre un autre arrangement à l'égard de leur païs, ni l'Empereur, ni l'Empire, ni quelque autre que ce fût, n'avoient droit de s'y opposer. »

La fin l'ordinaire prochain.

RATISBONNE, (*le 1 Janvier*). Il n'a pas encore été question à la diéte de la confédération germanique, ni d'aucun des objets importans qui occupent la scéne politique. L'on dit que le duc de Deux-Ponts a écrit

à l'Empereur une lettre très-respectueuse, mais sur le contenu de laquelle on ne sait rien de positif. Il paroit qu'on s'étoit trop pressé d'annoncer le voïage de ce prince à Vienne : au moins paroît-il différé. —— Des lettres de Vienne & de Berlin annoncent qu'il n'est plus question du grand échange de la Baviere, ni d'autres démembremens, dont plusieurs Etats se sont alarmés. Les deux grands princes qui sembloient penser différemment, s'accordent, pour le bonheur du monde, à ne pas vouloir la guerre.

COLOGNE (*le* 1 *Janvier*). En conséquence d'un rescrit impérial qui supprime les nonciatures dans l'Empire, S. A. E. a fait défense à tous les prélats, archidiacres, doïens de chapitres & ruraux, ainsi qu'aux supérieurs d'Ordres, quand même ils jouiroient d'une exemption particuliere; de s'adresser à l'avenir, sous quelque dénomination ou prétexte que ce puisse être, pour les affaires ecclésiastiques, à la nonciature de Cologne, d'en accepter des décrets, visitations ou quelque autre ordonnance que ce soit : il est enjoint au contraire à chacun, sans exception, de s'adresser en cas pareils, au juge archiépiscopal, & d'en attendre la réponse à ses demandes.

FRANCE.

PARIS (*le* 31 *Décembre*). L'édit du nouvel emprunt paroît enfin, après de réitératives remontrances du parlement, mais

l'enregîtrement a été accompagné de circonstances trop remarquables, pour ne pas intéresser l'attention publique. L'édit avoit d'abord été enregîtré le 21 Décembre, mais avec des modifications que le Roi n'a pas voulu laisser subsister. En conséquence le parlement fut mandé à Versailles le 23 de ce mois. Il s'assembla vers les 2 heures de l'après-midi chez Mr. le premier-président : à 3 heures il se mit en marche. Le cortege étoit composé de 111 magistrats, répartis dans 28 voitures, escortées de la robe-courte à cheval. Arrivé à Versailles, le parlement fut conduit chez le Roi par Mr. le baron de Breteuil, secretaire-d'état au département de Paris, & par le maître des cérémonies. La porte sur le champ fermée, le Roi, qui étoit assis & couvert, aïant auprès de lui Mr. le garde-des-sceaux & tous les autres ministres, dit :

Mon parlement, qui connoit les régles & les formes, n'auroit pas dû insérer, dans un arrêt d'enregîtrement destiné à être publié & affiché, des choses, qui devoient rester dans le secret des relations intimes, que je lui permets d'avoir avec moi. Je retrancherai de cet arrêt tout ce qui est étranger à son objet. Je trouve bon, que mon parlement m'avertisse, par de respectueuses représentations, de ce qui peut intéresser le bien de mon service & le bonheur de mes peuples : mais je ne prétends pas, qu'il abuse de ma bonté & de ma confiance jusqu'au point de se rendre, en tous tems & en tous lieux, le censeur de mon administration. Je vais anéantir un arrêté aussi peu réfléchi qu'indécemment rédigé.

Ici le Roi a fait lui-même les radiations d'une partie de l'arrêt, & de tout l'arrêté : il a ensuite ajouté :

Je compte que mon parlement réglera les effets de son zele d'après les principes de sagesse, de respect & de soumission, qui sont dans le cœur de chacun de ses membres, & dont il ne peut être excusable de s'écarter. Au surplus je veux qu'on sache, que je suis content de mon contrôleur-général; & je ne souffrirai pas, qu'on trouble par des inquiétudes mal-fondées l'exécution des plans, qui tendent au bien de mon Etat & au soulagement de mes sujets.

Le Roi a fait lire alors par le greffier en chef l'arrêt, tel qu'il se trouve depuis les radiations faites par S. M. Ensuite il a dit: *C'est ainsi que l'arrêt doit subsister, & voilà comment je veux qu'il soit imprimé & affiché.* Alors le Roi a donné à M^r. le baron de Breteuil un papier qu'il a tiré de sa poche, & lui a dit de faire inscrire sur le regître par le greffier en chef tout ce qu'il venoit de dire. M^r. le baron de Breteuil l'a dicté tout haut au greffier, à qui S. M. a ordonné d'en faire lecture: puis elle a dit à M^r. le premier-président de le signer. S'adressant ensuite à M^r. Seguier, S. M. lui a dit. *Vous avez bien entendu, que l'arrêt doit être imprimé tel qu'il est à présent.* —— Comme le parlement se retiroit, le Roi a appellé M^r. le premier-président, & lui a dit: *Je ne veux plus, que Mr. d'Amecourt soit le rapporteur de mes affaires: vous en indiquerez un autre à Mr. le garde-des-sceaux, qui m'en rendra compte.*

Le lendemain l'édit de l'emprunt fut publié. L'enregîstrement, en date du 21 de ce mois, porte, *du très-exprès commandement de Sa Majesté.* Le préambule de cet édit,

portant création de quatre millions de rentes héréditaires, remboursables en dix ans, déclare que l'emprunt est particulierement destiné à éteindre les dettes de la derniere guerre.

Il ne faut pas s'attendre de tout l'hiver à de grands événemens politiques : l'échange projetté de la Baviere, qu'on disoit signé le 24 du mois dernier, le départ des Gouverneurs des Païs-bas, dont on cherche à étaïer cette assertion, ne doivent pas faire fortune auprès des gens instruits des dispositions des principales Puissances de l'Allemagne, ainsi que de celles qui sont garantes de la paix de Teschen. La ferme résolution du Duc de Deux-Ponts, qui n'a jamais varié dans ses principes, & qui ne renoncera dans aucun tems au bel héritage de ses peres, est encore un sûr garant, que, d'un côté, il n'y aura jamais d'échange volontaire, tandis que de l'autre la ligue germanique s'opposera à tout projet d'un échange forcé.

Le *Mémoire* de Mr. Caron de Beaumarchais pour les administrateurs de la compagnie des eaux de Paris a paru & n'a fait aucune sensation : on n'y a trouvé que les défauts qui constituent la maniere de l'auteur, & nullement l'esprit & la verve qui ont inspiré quelques-uns des ouvrages publiés sous son nom ; ce qui confirme le soupçon que son teinturier est mort ou absent. D'autres prétendent qu'il a perdu son talent à St. Lazare, comme Linguet à la Bastille. Ces demeures sont fatales à quiconque y porte plus

d'effronterie que de véritable courage : au reste on ne conteste pas moins les calculs consignés dans la brochure de Mr. de Beaumarchais que le mérite littéraire de l'ouvrage. Le prix des actions des eaux est tombé au lieu de s'élever. La réponse de Mr. de Mirabeau a pleinement triomphé des raisons de son adversaire; en trois jours une édition de 1500 a été enlevée. Les raisonnemens & les calculs passent pour être sans réplique. Quant à la maniere de l'écrivain, on en peut juger par les deux morceaux suivans. Le premier se trouve après l'exposition des motifs qui l'ont fait écrire sur les actions des eaux, & que Mr. de Beaumarchais avoit dénoncés comme tachés d'intérêt.

« Tels furent mes motifs, & peut-être ne sont-ils pas dignes du siecle où tout se fait pour l'honneur, pour la gloire & rien pour l'argent; où les chevaliers d'industrie, les charlatans, les baladins, les proxénetes n'eurent jamais d'autre ambition que la gloire, sans la moindre considération du profit : où le trafic à la ville, l'agiotage à la cour, l'intrigue qui vit d'exactions & de prodigalités n'ont d'autre but que l'honneur sans aucune vue d'intérêt; où l'on arme pour l'Amérique trente vaisseaux chargés de fournitures avariées, de munitions éventées, de vieux fusils que l'on revend pour neufs, le tout pour la gloire de contribuer à rendre libre un des mondes, & nullement pour les retours de cette expédition désintéressée; où l'on court en Angleterre négocier l'enlévement d'un malheureux libelliste, & quand on n'y peut parvenir, l'achat de son libelle, pour devenir ensuite son correspondant, son agent, son ami par délicatesse, par honneur, par pur amour de la gloire, sans la plus légere spéculation d'avantage & de lucre; où l'on profane les

chef-d'œuvres du *grand homme*, en leur associant tous les *Juvenilia*, tous les *Senilia*, toutes les rêveries qui dans sa longue carriere lui sont échappées; le tout pour la gloire & nullement pour le profit d'être l'éditeur de cette collection monstrueuse; où pour faire un peu de bruit & par conséquent par amour de la gloire & haine du profit, on change le théâtre françois en tréteaux & la scéne comique en école de mauvaises mœurs; on déchire, on insulte, on outrage tous les Ordres de l'Etat, toutes les classes des citoïens, toutes les loix, toutes les régles, toutes les bienséances, dût-on recevoir enfin de la main exécrable du despotisme la palme du martyre, qui devroit être réservée aux grands talens, aux grandes vertus, mais que rencontre quelquefois l'impudence.... Ah! sans doute je n'aspirerai jamais à ce genre de gloire; je me sens trop incapable d'y atteindre; je me bornerai à faire le bien & le profit de mes amis, aussi souvent & aussi longtems que je le pourrai, en servant la raison, en professant ce que je crois la vérité; & je laisse de bon cœur à d'autres leurs magnifiques destinées. »

L'autre passage fait la clôture de l'ouvrage.

« Pour vous, Monsieur! qui en calomniant mes intentions & mes motifs, m'avez forcé de vous traiter avec une dureté que la nature n'a mise ni dans mon esprit ni dans mon cœur; vous que je ne provoquai jamais; avec qui la guerre ne pouvoit être ni utile ni honorable; vous que je plains sincérement d'avoir pu descendre jusqu'à prostituer votre plume, déja trop avilie, à servir la cupidité de ceux-là même peut-être, qui vous ont imprimé la double flétrissure du ridicule & de l'infamie.... Croïez-moi, profitez de l'amere leçon que vous m'avez contraint de vous donner. Souvenez-vous qu'il ne suffit pas de l'impudence & des suggestions de cour, pour terrasser celui qui a ses forces en lui-même & dans un amour pur de la vérité. Souvenez-

vous

vous que, s'il est des hommes dont il est aisé d'endormir les ressentimens à l'aide de leur amour-propre, & qui au prix de quelques éloges, laissent patiemment insulter leur morale, je ne suis pas de ces hommes. La critique la plus mordante de mes ouvrages & de mes talens m'eût laissé calme & sans humeur; vingt lignes de plates exagérations sur mon style & mon éloquence, en me dévoilant mieux votre bassesse, ne m'ont rendu que plus sévere pour vos perfides insinuations. Retirez vos éloges bien gratuits; car, sous aucun rapport, je ne saurois vous les rendre; retirez le pitoïable pardon que vous m'avez demandé; reprenez jusqu'à l'insolente estime que vous osez me témoigner; allez porter vos hommages à vos semblables, à ceux qui, pour tout sens moral, ont de la vanité. Pour moi, qui ne me connois d'autre mérite qu'un zele ardent à servir la raison & la justice, qui ne trouvai jamais de talent que dans une forte persuasion, de noblesse que dans la bonne foi, de vertu que dans le courage utile; moi qui, pour tout vœu, n'aspire qu'à m'honorer jusqu'au tombeau, de mes amis & de mes ennemis, je laisse à jamais, vous, vos injures, vos outrages & je finis ce fatigant polémique qui vous laissera de longs souvenirs, en vous donnant à vous même un conseil vraiment utile : *Ne songez qu'à mériter d'être oublié.* »

On dit que l'auteur de Figaro renonce à répondre. Il trouve que le comte de Mirabeau n'est pas assez plaisant; & en effet rien n'est moins plaisant que l'épigraphe : *Egens, ignotus, inquies, dum libellis cuique periculum facessit, mox odium apud omnes adeptus, dedit exemplum, quod secuti ex pauperibus divites, ex contemptis metuendi, perniciem aliis ac postremùm sibi invenere.*

Tac. Ann. L. 1. c. 74. « Né dans l'obscurité, sans ressources que

„ l'intrigue, le voilà cet homme que ses li-
„ belles avoient rendu si redoutable; chargé
„ aujourd'hui de la haine publique, qu'il
„ serve à jamais d'exemple à ceux qui, de
„ pauvres devenus riches, qui du sein du
„ mépris parvenus à se faire craindre, veu-
„ lent perdre les autres & finissent par se
„ perdre eux-mêmes. „

Le public a été surpris de voir porter par le parlement un arrêt de prise de corps contre le cardinal de Rohan; mais il a été moins étonné de voir compris dans ce décret la dame la Motte, son mari & Cagliostro. Son Emin. a été fort affectée de ce jugement, ainsi que son illustre famille. Depuis cette époque le maréchal de Soubise n'a plus paru au conseil. Le Roi lui a écrit à cette occasion une lettre, dans laquelle, approuvant la résolution que Mr. le maréchal avoit prise de s'absenter pour quelque tems du conseil, Sa Maj. lui témoigne, avec des expressions pleines de bonté, la part qu'elle prend à sa situation. —— Mr. de St. Sauveur, lieutenant de Roi de la Bastille, vient de se retirer: sa place a été donnée à Mr. de Pujet, major dans le corps établi à St. Denis. La retraite de Mr. de St. Sauveur, dans les circonstances présentes, a paru fort extraordinaire: on n'a pas manqué d'y prêter différens motifs; mais on pense, que les affaires particulieres de cet officier l'ont seules déterminé à demander sa démission.

Mr. le Maistre, secretaire du conseil des finances, qui est une charge de 600 mille liv.

a été arrêté ces jours derniers & conduit à la Bastille. Ce séjour lui est connu ; il y avoit été renfermé pendant 15 mois lors de la révolution des parlemens: c'est lui qui avoit composé la fameuse requête de la noblesse de Normandie. On le vit passer & repasser dans un fiacre à la barriere de Belle-Ville ; il fut fouillé la derniere fois qu'il se présenta, & on lui trouva deux planches d'une presse portative encore tout mouillées. Le syndic de la librairie appellé, ne voulut pas prendre sur lui de faire saisir cette presse ; on instruisit Mr. le lieutenant-général de police de ce qui se passoit ; d'après un pareil renseignement on va faire des recherches chez Mr. le Maistre & on trouve dans la chambre d'un de ses domestiques une grande malle remplie d'imprimés & de minutes des arrêts du conseil, & autres libelles contre l'administration des finances dont on étoit inondé depuis un an ou deux. Il vient d'être transféré à la Conciergerie & son affaire se plaide au Chatelet.

Mr. le comte de Guibert a été élu par l'académie françoise, à la place de Mr Thomas. —— Le Panthéon ouvert depuis le 8, attire beaucoup de monde. C'est là, où l'on peut voir, d'après les dépenses qu'on y fait, d'après la nombreuse cohue d'oisifs qui s'y promenent, combien les mains du pauvre doivent longtems s'exercer au travail pour suffire au luxe & aux caprices de certains êtres nuls, perroquets déhontés, qui n'ont d'autre mérite (encore est-il rare) que celui d'un jargon agréable.

On avoit bien prévu que la *Société philantropique* penseroit très-peu au soulagement réel des pauvres *, elle vient d'offrir 300 * 1 Août
mille florins, hors du dépot des charités que 1785 p. 560.
des gens inconsidérés lui ont confié, pour transporter l'Hôtel-Dieu hors de la vue des Parisiens dans l'Isle des Cignes; sous prétexte que l'air de cet hôpital est mauvais. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu s'opposent, comme nous l'avons déja dit *, à ce projet; ils * 15 Déc.
remontrent que la situation de l'hôpital qui 1785 p. 625.
existe, encourage la pitié & la bienfaisance publique; que le peuple fait des aumônes considérables les jours de grandes fêtes, où la dévotion l'amene dans l'Eglise de Notre-Dame; que l'air des salles d'*Opera* est cent fois plus nuisible que celui de l'Hôtel-Dieu *, & * 1 Mai
que cependant tous nos élégans & élégantes 1781 p. 28.
s'y entassent de plein gré, tandis que personne ne les oblige de respirer l'air de l'Hôtel-Dieu &c. —— On croit du reste que le gouvernement s'opposera d'autant plus efficacement à ce nouveau projet, qu'il tend à aggrandir encore cette capitale par un grand nombre de maisons & de palais, tandis qu'on sent au contraire la nécessité de la diminuer; car on s'apperçoit de plus en plus des maux qui résultent pour l'agriculture & la population, du séjour de presque tous les seigneurs & gens riches dans la capitale ou autres grandes villes du roïaume. Aussi dit-on que l'autorité songe à engager par des moïens convenables, mais efficaces, tous ces riches oisifs qui promenent leur ennui de spectacles

en spectacles, de club en club, de musée en musée, à passer au moins six mois de l'année dans leurs terres si malheureuses & même si *infructifiantes* par leur absence (a)? Dans le septieme & huitieme siecles, il y avoit une loi qui ordonnoit à tous les vassaux qui vivoient alors à la campagne, de se rendre quatre fois l'année dans les villes épiscopales, pour y célébrer les quatre grandes fêtes (b). Cette

---

(a) 1 Décembre 1781 p. 494. —— 1 Janv. 1784 p. 9. —— 1 Juin 1785 p. 188. —— 1 Septembre 1785 p. 27. —— Ci-dessus p. 130.

(b) Le systême d'aggrandir & de peupler les capitales aux dépens des provinces, est très-moderne. La bonne politique avertit trop clairement des maux de cet étrange abus, pour qu'on fût tenté de les réaliser, avant que toutes les idées d'ordre & de félicité publique fussent altérées & confondues par la bavarde & étourdie philosophie. Dans le 16e. siecle on ne connoissoit pas encore cette boursoufflure des villes capitales. Charles-Quint disoit *qu'il mettroit Paris dans son Gand*, & il avoit raison. — On savoit qu'entasser dans une seule ville la population & les ressources de l'Etat, c'étoit en faire de vastes gouffres qui absorbent tout & ne restituent rien; des foïers de séduction & de corruption, où s'abyment avec les ressorts & les moïens de l'ordre les intérêts les plus chers de la société humaine. —— Un auteur moderne, aussi éloquent que judicieux, remarque qu'un des grands avantages de l'Allemagne, c'est de n'être pas soutirée par une seule capitale, dont l'énormité seroit en raison de l'étendue de l'Empire *. Puissante & florissante dans toutes ses parties, cette vaste & belle région fournit des troupes à toute l'Europe; soutient des guerres continuelles dans son sein & en répare incessamment les ravages; peuple la Hongrie, la Transylvanie, la Pologne, la Russie, l'Amérique

* 15 Fév. 1784 p. 251.

loi étoit néceſſaire afin de les retirer de leurs donjons où ils commettoient des vexations ſans nombre, afin d'adoucir leur férocité par le ſéjour des villes & l'exercice des devoirs de religion : mais aujourd'hui ce ſéjour des villes eſt ſi funeſte qu'il faudroit une loi contraire pour renvoïer les propriétaires dans les campagnes. (a)

Lettre

---

que par des émigrations continuelles. —— Il faut ajouter néanmoins comme une autre raiſon des reſſources de l'Allemagne, que dans les petits Etats l'adminiſtration eſt mieux dirigée, plus ſûre, plus conſéquente, plus encourageante. Les grands Empires ſont toujours en partie déſerts. Sous les Romains l'Europe reſſembloit à l'Amérique d'aujourd'hui. L'Italie même fut beaucoup moins peuplée qu'elle ne l'eſt depuis qu'elle eſt diviſée en pluſieurs Etats.

(a) Ce qu'il y a de très-facheux, c'eſt que lorſque ces gens prennent enfin le parti d'habiter leurs terres, ils n'ont plus l'eſprit ni les qualités qu'il faut pour les vivifier. Ils y portent des idées de frivolité & de luxe qui ne ſont rien moins qu'aſſorties à la miſere du peuple. Voici ce qu'on lit dans une lettre rendue publique par un de mes amis. « Un » homme aimable, qui a long-tems habité » Paris, eſt venu par hazard dans une terre » dont il porte le nom, & que cependant » aucun de ſes ancêtres, depuis un ſiecle en» tier, n'a jamais habitée. Le revenu de cette » terre eſt de plus de 30 mille livres, quoi» qu'on n'y ait fait aucune amélioration. » Vous jugez, Monſieur, quel tort l'éloigne» ment du Marquis de *** & celui de ſes » prédéceſſeurs a cauſé à un canton peu fer» tile. Ajoutez qu'à deux lieues du Marqui» ſat de *** il y a une commanderie de » Malte, où, de mémoire d'homme, on n'a » vu aucun chevalier ſéjourner plus de

» huit

Lettre écrite de Mayence à l'auteur du Journal.

Je vois, Monsieur, par la réponse que vous me faites dans votre n°. du 15 Décembre, p. 639,

---

» huit jours ; & qu'à une égale distance du » château de mon voisin, on trouve une ab» baye, qui a été mise en commende vers » 1530. Depuis cette époque, le revenu de » la mense abbatiale n'a que rarement été » dépensé dans le païs qui le produit. Je ne » vous parle pas de deux ou trois prieurés » détruits & de plusieurs gentilshommieres » désertes qui nous entourent. Ce que je vous » dis, suffit pour vous faire présumer que le » Marquis de *** n'a trouvé auprès de lui » que des laboureurs réduits au plus étroit » nécessaire, & des journaliers mourans de » faim, faute d'ouvrage. Ces derniers ont at» tiré toute son attention. Frappé de la va» riété des points de vue qui embellisent la » campagne, où son château est placé, il tra» vaille à un parc dans le genre pittoresque. » Mon voisin pouvoit mieux faire. Il a des » marais, il possede de vastes landes ; les » chemins qui lui sont les plus nécessaires sont » peu praticables ; & il n'a songé qu'à un » parc anglois ! *Je donne du pain & de l'oc» cupation à des malheureux*, me dit-il avec » satisfaction. Je ne veux pas troubler sa joie ; » mais celle que j'ai de le posséder seroit » plus pure, si je le voïois plus occupé à » fertiliser sa terre qu'à la décorer. C'est une » si belle chose que des champs couverts de » riches moissons ! Le Marquis de *** n'est » pas encore assez sensible à ce genre de » beauté. Il ne songe pas qu'il y a peu d'hu» manité à lasser les bras du pauvre pour sa» tisfaire une vaine curiosité. Ne devons-nous » pas compte à l'Etat du travail que nous lui » imposons ? N'en devons-nous pas compte » à la religion ? Elle seule perfectionne en » nous toutes les vertus ; & elle nous parle si » bien en faveur de l'indigence ! »

que vous ne lisez pas le journal des geistlichen Sachen*, puisque vous vous arrêtez précisément à ce que je vous en dis, & que vous n'insistez sur aucun autre article de leur singuliere satyre *. Je conçois qu'effectivement cette éphéméride ne pénetre pas dans vos provinces où la langue allemande n'est pas en usage. Je crois donc devoir vous faire un précis de ce que ces Messieurs racontent de votre personne & de vos écrits. D'abord ils croient jouir d'un plein triomphe, lorsqu'ils vous traitent d'*Ex-Jésuite. *C'est-là pour eux un argument auquel ils ne voient pas de réplique. Ils ont cru que le G. V. d. L. ne tiendroit pas contre un tel raisonnement, & que vous alliez leur faire incontinent amende honorable. Cependant pour plus grande sûreté, ils ont fait l'éloge du* Petrus Aurelius; *& l'abbé de St. Cyran, ce grand faiseur de galimathias, est devenu tout-à-coup le saint chomé au bureau des* geistlichen Sachen. *Ils racontent que les Jésuites faisant voeu d'obéissance aveugle à leurs supérieurs, ont toujours eu une haine aveugle contre les évêques; que deux Jésuites irlandois ou écossois, dont je ne vous répéterai pas les noms durs & désagréables, ont écrit qu'il falloit envoïer promener tous les évêques sans exception; que vous êtes le général, le* chef enthousiaste *du parti ennemi de l'autorité épiscopale; & que c'est pour cela que S. M. I. & d'autres Souverains qui emploient à des choses importantes les Kerens, les Rautschirz, les Schumacher, les Herzog &c, n'ont garde de songer à un homme qui n'a point* de sentimens patriotiques ni éclairés.

* V. le j. des geistlichen Sachen. 6 Nov. 1785, p. 1128 & suiv.

Je crois avoir brièvement, mais fidèlement rendu leur article; cependant si je m'étois trompé, je suis bien sincérement disposé à mieux faire. Je suis &c.

A Mayence le 3 Janvier 1786.

L. M. D. H.

Reponse. Non, je ne lis pas le Journal des geistlichen Sachen; & j'ai ignoré que la diatribe contre les loix de l'Eglise universelle eût quelque rapport avec la société qui le rédige;

mais je m'en tiens sans peine au sommaire que vous faites des injures & des calomnies accumulées contre moi. Je dis *calomnies*, car c'en est une véritable & des plus odieuses, d'avancer que je suis *le chef des ennemis de l'autorité épiscopale*. Je défie les rédacteurs, & qui que ce soit, de citer une seule de mes expressions qui puisse faire naître l'idée d'une si détestable anarchie. J'ai démontré qu'aucun évêque en particulier ne pouvoit abolir les loix de l'Eglise universelle; & puisque les périodistes n'ont pas touché à ce point, je persiste à croire plus que jamais, que j'ai raison. —— S'ils insinuent que Mr. Kerens & d'autres sont d'un avis différent, c'est une affaire qu'il leur reste à prouver. En attendant, je suis sûr que l'illustre évêque de Neustat pense comme moi dans cette matiere, & qu'il regardera comme une calomnie punissable, l'opposition qu'on lui suppose à la doctrine générale des théologiens catholiques. —— Quant à la singuliere observation, que ni l'Empereur ni d'autres Souverains ne songent à m'emploïer; elle est assez réfutée par son contenu. Mes anciennes occupations sont tombées en désuétude, ce ne seroit pas pour moi une grace de m'y renvoïer; & pour de nouvelles, mon âge n'est pas propre à les apprendre. La remarque de nos gens prouve bien la sagesse de S. M. I., mais elle ne prouve nullement que j'ai eu tort de combattre les paradoxes de l'anonyme & de ses garants; & quand je vois que ces Messieurs sont réduits à des si plates personnalités, j'avoue tout bonnement que je me goberge un peu de ma victoire.

Dans le dernier Journal, *p.* 21, *l.* 13, *après* intimider les Japonois, *ajoutez* par la puissance réelle de son maître. —— *P.* 46, *l. avant-dern.* il n'y pas, *lisez* il n'y a pas. —— *P.* 87, *l.* 23 Pithon, *lisez* Pithou.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE

1. FEVRIER

1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE

1. FEVRIER. 1786.

NOUVELLES LITTERAIRES.

L'art de jouir d'une santé parfaite, & de vivre heureux jusqu'à une grande vieillesse. Traduction nouvelle des traités de Lessius & de Cornaro.

Abstinentia adjicit vitam. (*)

A Liege, chez F. J. Desoer. 1785. 1 vol. *in*-12.

CArdan, Paracelse & Cagliostro ont bercé les pauvres humains de l'espérance

(*) J'ignore d'où est tiré ce passage. Je trouve bien dans l'Ecclésiastique (ch. 37, ℣. 34) *Qui abstinens est, adjiciet vitam;* & il y a beaucoup d'apparence que c'est l'endroit que l'on a prétendu citer; mais il n'est pas permis d'altérer ainsi le texte sacré.

M 2

rance d'une extrême longévité, en leur vantant des secrets que la stupide crédulité pouvoit seule accréditer. Cornaro & Lessius leur en offrent un moïen réel. Si l'efficacité ne s'en étend pas jusqu'à plusieurs siecles de vie, elle promet au moins la durée que la constitution de l'homme comporte & que la Providence a renfermée dans des bornes qu'aucun art ni secret ne peuvent outrepasser. Ce moïen c'est la vie sobre, mais sobre bien au-delà de l'idée que nous avons de la sobriété. Que de gens sages & modérés dans leur nourriture comme dans tous leurs appétits, réglés pour l'heure du repas, ne prenant jamais quoique ce soit hors delà, ne faisant jamais aucun excès apparent, ne mangeant que des choses simples & salubres, qui néanmoins ne sont pas sobres dans le sens de ces deux prudens *régulateurs* de la santé, & qui par une surabondance d'alimens s'attirent des incommodités de la cause desquelles ils n'ont garde de se douter! On auroit de la peine à se persuader à quoi se réduit ce que la conservation & le bien-être de l'homme exige d'alimens, si des exemples multipliés & l'expérience de tous ceux qui se bornent à la plus petite mesure possible, n'en étoient une preuve constante. Il faut lire dans les deux traités les détails divers relatifs à cet objet. Les deux auteurs en parlent avec un langage de conviction & de sentiment qui est bien propre à persuader & à faire adopter leur sobre & restaurant régime. Lessius avec une santé foible & délicate &

une étude continuelle, attint l'âge de 69 ans. Cornaro déja affoibli par une vie immodérée & abandonné des médecins à la fleur de l'âge, parvint, en se réduisant à 12 onces d'alimens & 14 de boisson par jour, jusqu'à 100 ans. (a)

Mais

(a) Voici ce qu'en écrit sa petite-niece, dans une Lettre qu'on voit à la page 188 de ce recueil. *Sa jeunesse fut infirme; il étoit fort bilieux & fort prompt; mais lorsqu'il connut le tort que lui faisoient les vices de son tempérament, il résolut de les corriger. Il eut assez de pouvoir sur lui-même pour vaincre la colere & les emportemens auxquels il étoit sujet. Après cette glorieuse victoire, il devint si modéré, si doux, si affable, qu'il gagna l'estime & l'amitié de tous ceux qui le connoissoient. —— Il fut extraordinairement sobre; il observa le régime dont il parle dans ses écrits, & se nourrit toujours avec tant de sagesse & de précaution, que sentant diminuer peu-à-peu la chaleur naturelle en vieillissant, il diminua aussi peu-à-peu la quantité de ses alimens, jusqu'à ne prendre à chaque repas qu'un jaune d'œuf, encore en faisoit-il deux sur la fin de sa vie. —— Par ce moïen il se conserva sain, & même vigoureux, jusqu'à plus de cent ans. Son esprit ne diminua point; il n'eut jamais besoin de lunettes; il ne devint point sourd. Et ce qui n'est pas moins véritable que difficile à croire, sa voix se conserva si forte & si harmonieuse, que sur la fin de ses jours il chantoit avec autant de force & d'agrément qu'il faisoit à vingt ans. —— Il avoit prévu qu'il iroit loin sans infirmité, & ne s'étoit pas trompé. Lorsqu'il sentit que sa derniere heure approchoit, il se disposa à quitter la vie avec la piété d'un Chrétien & le courage d'un philosophe. Il fit son testament & mit ordre à ses affaires, après quoi il reçut les derniers Sacremens, & attendit tranquille-*

M 3 *ment*

Mais ce n'est pas la vue d'une longue vie qui intéresse le plus dans la lecture de ces traités, c'est sur-tout l'influence de la sobriété sur les facultés de l'ame & du corps. L'agilité, la force, la gaïté, une prompte & lucide conception, une humeur douce, honnête & agréable &c, sont l'effet de la diéte, de même que la pesanteur, la foiblesse, la stupeur, l'impatience, l'aigreur & la colere sont le produit de la réplétion. « La tempérance, dit Cornaro, chasse les » maladies; elle rend le corps agile, sain, » pur, exempt de toute mauvaise odeur. La » vie sobre fait vivre long-tems; elle rend le » sommeil doux & tranquille; elle fait trou- » ver agréables les mets les plus communs; » elle donne de la vigueur aux sens & à la » mémoire, de la pénétration & de la net- » teté à l'esprit; elle le rend même capable

---

ment la mort dans un fauteuil. Enfin, on peut dire qu'étant en bonne santé, ne souffrant aucune douleur, aïant même l'esprit & l'oeil fort gais, il lui survint un petit évanouissement qui lui tint lieu d'agonie, & lui fit pousser le dernier soupir. Il mourut à Padoue le 26 Avril 1566, & fut mis en terre le 8 Mai suivant. —— Sa femme mourut quelques années après lui. Sa vie fut longue, & sa vieillesse aussi heureuse que celle de son époux. Il n'y eut que ses derniers jours qui ne furent pas tout-à-fait semblables; elle fut attaquée quelque tems avant sa mort d'une langueur qui la conduisit au tombeau. Elle rendit l'ame, une nuit, dans son lit, sans aucuns mouvemens convulsifs, & avec une tranquillité si parfaite, qu'elle sortit de la vie sans qu'on s'en apperçût.

„ de recevoir les lumieres divines; elle calme
„ les passions; elle bannit la colere & la
„ tristesse; elle abat l'impétuosité de la con-
„ cupiscence; elle remplit l'ame & le corps
„ d'une infinité de biens; elle produit même
„ une sage gaïté; enfin, une telle vertu est
„ comme l'ame de toutes les autres. „ ——
„ L'intempérance tout au contraire fait ache-
„ ter bien cher ce plaisir si court & si
„ borné, qu'elle cause dans le boire & le
„ manger. Elle charge l'estomac; elle cause
„ une infinité de maux; elle rend le corps
„ sale, de mauvaise odeur, dégoûtant, plein
„ de pituite & d'excrémens; elle enflamme
„ la concupiscence; elle rend l'ame esclave
„ des sens; elle affoiblit les sensations; elle
„ altere la mémoire; elle rend les idées ob-
„ scures; elle rend l'esprit & le cœur pesans
„ & peu propres, l'un aux sciences, l'autre
„ à la priere. On en a, sans doute, &
„ moins de lumieres, & moins de piété.
„ Quelle étrange sorte de bien est-ce donc
„ que ce qui cause tant de maux? „ (a)

Le

(a) J'ai trouvé les mêmes observations dans la *Méthode aisée de conserver la santé*, ouvrage anglois, traduit par Mr. de Preville, avec l'épigraphe : *Sine his omnia remedia nihil prosunt*. à Paris 1752. —— " P. 139. Pour vivre
„ long-tems, se maintenir en santé, conser-
„ ver la force de son génie, & pouvoir ad-
„ mirer les merveilles de la Providence, il
„ faut avoir grand soin de subordonner ses
„ appétits à la raison. —— P. 47. La tempé-
„ rance prévient quantité d'accidens & nous
„ rend moins sensibles au froid, au chaud,
„ &

Le même Cornaro observe que pour avoir tant soit peu augmenté la dose de ses repas à la sollicitation des médecins, il devint insupportable à tout le monde. Cependant l'augmentation n'étoit que de deux onces : tant la nature est exacte & inexorable dans la mesure qu'elle détermine ! " De fort gai " que j'étois, je commençai à devenir triste " & de mauvaise humeur; tout me chagri- " noit ; je me mettois en colere pour le " moindre sujet, & l'on ne pouvoit vivre " avec moi. Au bout de douze jours j'eus " une furieuse colique qui me dura vingt- " quatre heures, à laquelle succéda une " fiévre continue qui me tourmenta trente- " cinq jours de suite, & qui dans les premiers " m'agita si cruellement, qu'il me fut impos- " sible, pendant tout ce tems-là, de dormir " l'espace d'un quart-d'heure. Il ne faut pas " demander si l'on désespéra de ma vie, & " si l'on se repentit du conseil qu'on m'avoit " donné ; on me crut plusieurs fois prêt à " rendre l'ame ; cependant je me tirai d'af- " faire, quoique je fusse âgé de soixante- " dix-huit ans, & que nous fussions dans un " hiver plus rude qu'il n'a coutume de l'ê- " tre dans notre climat. —— Rien ne me

---

" & à la fatigue. —— P. 49. Une diéte bien " réglée nous dispose à attendre la mort avec " assurance —— P. 50. Enfin la sobriété con- " serve la mémoire, le jugement & toutes " les facultés intellectuelles. " —— Observ. de Mr. Tissot, Juin 1770, p. 394, 399.

„ tira de ce péril que le régime que j'ob-
„ servois depuis long-tems. Il m'avoit empê-
„ ché de contracter les mauvaises humeurs
„ dont sont accablées dans leur vieillesse les
„ personnes qui n'ont pas la précaution de
„ se ménager quand elles sont jeunes. Je ne
„ me trouvai point le vieux levain de ces
„ humeurs, & n'aïant à combattre que les
„ nouvelles, engendrées par cette petite au-
„ gmentation de nourriture, je résistai &
„ surmontai mon mal, malgré toute sa vio-
„ lence. „

La sobriété ne doit pas s'étendre seulement sur la quantité, mais encore sur la qualité des alimens. Il est incroïable, par exemple, combien la viande est contraire à un grand nombre de personnes, sur-tout aux malades, aux gens d'un tempérament foible ou fortement occupés à quelque travail d'esprit; & par une subversion d'idées qui tient de près à la corruption morale & physique de l'homme, ce sont ces mêmes viandes qu'on invoque comme une panacée, contre les vues les plus saines de la médecine d'accord avec les régles de jeûne & d'abstinence reçues dans l'Eglise. " Plutarque n'ap-
„ prouve pas l'usage de la viande. *On doit*
„ *beaucoup*, dit-il, *en appréhender les cru-*
„ *dités; elle charge extrêmement dès que*
„ *l'on en a mangé, & elle laisse dans la*
„ *suite de fâcheux restes. Il eût été bien*
„ *plus avantageux d'accoutumer la nature*
„ *à n'en point desirer. La terre produit as-*
„ *sez de choses nourrissantes & agréables,*
„ *& qui pour la plûpart n'ont pas besoin*

» *d'apprêt, & qu'on peut cependant diversi-*
» *fier d'une infinité de manieres* (a). Plu-
» sieurs médecins sont de cet avis, & l'ex-
» périence l'autorise. Il y a beaucoup de

(a) Gassendi défendit victorieusement le même sentiment dans une conférence qu'il eut à Bruxelles avec van Helmont; & montra par l'organisation même de l'homme & particulierement par l'ordre & la figure de ses dens, que la chair n'étoit point son aliment naturel. Présentez à un enfant du lait, du fruit, des légumes, des pâtisseries, & en même tems de la viande : voïez sur quoi tombera son choix. —— C'est une chose tellement reconnue que les viandes produisent & alimentent la corruption du sang, que pour préserver les enfans d'une petite vérole dangereuse, on ne sait pas de meilleur moïen que de les tenir dans l'abstinence de la viande aussi long-tems qu'il est possible. —— Fût-il aussi vrai qu'il est démontré faux par le fait, que l'homme d'aujourd'hui ne peut se passer de viande, il faudroit encore examiner si cette nécessité ne vient pas de l'habitude de ses progéniteurs qui ont donné l'être & les qualités à son estomac & à son tempérament. Les jeunes loups réclament sans doute la chair comme leur nourriture naturelle, mais la 3*e.* où 4*e.* génération mange du pain comme les chiens, & n'est plus carnivore que par gourmandise. —— Ce qu'on disserte sur la longueur ou la petitesse de l'estomac, est une vraie puérilité : il faudroit d'ailleurs démontrer que la configuration de ce viscere est absolument indépendante des alimens qu'on lui donne à travailler. Ne sait-on pas qu'il y a plus d'un moïen de le resserrer & de le dilater? L'ancien axiome est très-vrai, *Quidquid recipitur per modum recipientis recipitur*; mais cet autre est également vrai, *Quod recipitur, sæpè dat modum recipienti.* —— A toutes

„ nations chez qui l'usage de la viande est
„ très-rare, & qui ne vivent principalement
„ que de riz & de fruits ; ils n'en vivent
„ cependant que plus long-tems & plus sai-
„ nement. Les Japonois, les Chinois, plu-
„ sieurs régions de l'Afrique, & même les
„ Turcs sont de ce nombre. On le voit
„ d'ailleurs en une infinité de laboureurs &
„ d'habitans de la campagne, qui d'ordi-
„ naire ne vivent que de pain, de beurre,
„ de bouillie, de légumes, d'herbes, de fro-
„ mage, & ne mangent de la viande que
„ très-rarement ; ils ne laissent pas d'être
„ sains & robustes, & de vivre très-long-
„ tems. On le peut voir encore dans l'his-
„ toire des anciens Peres des déserts, & des
„ religieux de ce tems. „

„ Si tout le monde vivoit réglement &
„ frugalement, il y auroit si peu d'infir-
„ mes, qu'on n'auroit presque point besoin
„ de remedes. On seroit soi-même son mé-
decin

---

toutes ces considérations ajoutons une autorité bien propre à faire impression, celle de Mr. le comte de Buffon. *L'orang-outang, singe si semblable à l'homme, que l'un peut servir à l'anatomie de l'autre* (Hist. nat. t. 14, p. 28), *ne se nourrit que de fruits* (ibid. p. 48). Il est vrai qu'ailleurs (t. 7, p. 36) il semble être d'un avis différent ; mais la premiere de ces observations porte sur des faits reconnus, & l'autre sur une spéculation de systême ; & l'équité veut que lorsqu'un auteur avance deux opinions opposées, on ne le cite qu'en faveur de celle qui est la mieux prouvée, & qu'il a soutenue en dernier lieu.

„ *d'apprêt, & qu'on peut cependant diversi-*
„ *fier d'une infinité de manieres* (a). Plu-
„ sieurs médecins sont de cet avis, & l'ex-
„ périence l'autorise. Il y a beaucoup de

(a) Gassendi défendit victorieusement le même sentiment dans une conférence qu'il eut à Bruxelles avec van Helmont; & montra par l'organisation même de l'homme & particulierement par l'ordre & la figure de ses dens, que la chair n'étoit point son aliment naturel. Présentez à un enfant du lait, du fruit, des légumes, des pâtisseries, & en même tems de la viande: voïez sur quoi tombera son choix. —— C'est une chose tellement reconnue que les viandes produisent & alimentent la corruption du sang, que pour préserver les enfans d'une petite vérole dangereuse, on ne fait pas de meilleur moïen que de les tenir dans l'abstin[…] de la viande. —— Fût-il aussi long-tems qu'il est pe[…]r le fait, aussi vrai qu'il est démontr[…] se passer que l'homme d'aujourd'hu[…]miner si de viande, il faudroit […]itude de cette nécess[…] vient […]tre & les ses progéni[…]ui on[…]pérament qualités à […]ac &[…]te la chai[…] Les jeunes […]lam[…]ais la 3e comme leu[…]re […] comme ou 4e. gé[…]ar[…]e par gou[…] chiens, &[…]s […] sur la lon[…] maudise. […]u[…]ac, est u[…] gueur ou[…]leurs démo[…] vraie p[…]ce viscere trer qu[…]alimens q[…] absolum[…]-on pas qu[…] dor[…]rer & de […]us[…]très-vrai, […]?[…]pientis re[…] […]vrai, […]cipienti.

» nations chez qui l'usage de la viande est » très-rare, & qui ne vivent principalement » que de riz & de fruits ; ils n'en vivent » cependant que plus long-tems & plus sai- » nement. Les Japonois, les Chinois, plu- » sieurs régions de l'Afrique, & même les » Turcs sont de ce nombre. On le voit » d'ailleurs en une infinité de laboureurs & » d'habitans de la campagne, qui d'ordi- » naire ne vivent que de pain, de beurre, » de bouillie, de légumes, d'herbes, de fro- » mage, & ne mangent de la viande que » très-rarement ; ils ne laissent pas d'être » sains & robustes, & de vivre très-long- » tems. On le peut voir encore dans l'hif- » toire des anciens Peres des déserts, & des » religieux de ce tems. »

« Si tout le monde vivoit réglement & frugalement, il y auroit si peu d'infir- mes, qu'on n'auroit presque point besoin de reme[illegible] feroit soi-même son mé- decin

---

[illegible]utes ce[illegible] ons ajoutons une auto- té bien[illegible] ire impression, celle de Ir. le c[illegible] on. *L'orang-outang*, *singe sembla*[illegible], *que l'un peut servir à anatomi*[illegible] Hist. nat. t. 14, p. 28), *ne se no*[illegible] *ruits* (ibid. p. 48). Il est vrai qu'[illegible], p. 36) il semble être d'un avi[illegible] mais la premiere de ces observat[illegible] ur des faits reconnus, & l'autre [illegible] culation de système ; & l'équité [illegible] qu'un auteur avance deux opinio[illegible] on ne le cite qu'en fa- veur d[illegible] st la mieux prouvée, & qu'il [illegible] dernier lieu.

„ decin, & l'on feroit convaincu qu'on „ n'en peut avoir un meilleur. On a beau „ étudier le tempérament d'un homme, „ chacun, s'il veut s'y appliquer, connoîtra „ toujours mieux le sien que celui d'un au- „ tre; chacun sera une infinité d'expérien- „ ces qu'on ne peut faire pour lui, & jugera „ mieux que personne de la force de son „ estomac, & des alimens qui lui convien- „ nent. Car, encore une fois, il est pres- „ qu'impossible de bien connoître le tempé- „ rament d'autrui, les constitutions des hom- „ mes étant aussi différentes que leurs visa- „ ges. —— Qui croiroit que le vin vieux „ m'est nuisible, & que le nouveau m'est „ salutaire? Que des choses qu'on croit „ échauffantes, me rafraîchissent & me forti- „ fient! Quel médecin m'auroit fait remar- „ quer ces effets si communs dans la plûpart „ des corps, & si contraires à l'opinion vul- „ gaire, puisque j'ai eu tant de peine à en „ découvrir les causes après une infinité „ d'expériences? „ (a)

Une

(a) Ce genre d'observation est certainement trop négligé. En généralisant les effets des alimens, on détruit tous les tempéramens auxquels ils ne sont pas assortis. Qui croiroit que l'eau pure est très-contraire à bien des personnes, qu'elle les met dans une agitation & un mal-aise qui les fait souffrir de jour, & les inquiete de nuit comme s'ils étoient dans une fiévre violente? Qui croiroit que le poisson est l'aliment le plus propre aux malades, aux estomacs foibles, aux hommes appliqués & sédentaires? C'est cependant

Une chose bien essencielle à remarquer, c'est que la sobriété en fait d'alimens n'est pas la seule qu'il faille observer, il s'en faut de beaucoup : mais elle dispose aux autres, elle les facilite ; & dans les ames chrétiennes, aidée de la grande influence de la religion, elle sert à épurer le corps & le cœur. Lessius & Cornaro étoient de grands hommes-de-bien, sur qui ce sublime mobile avoit pour le moins autant d'action, que l'amour de la santé & le bien-être physique de l'abstinence. C'est la vue d'une vie meilleure & plus durable, qui donne de la consistance & une espece de sanction aux moïens de conserver celle-ci. (a)

On doit savoir gré à Mr. Desoer d'avoir reproduit dans nos provinces ces deux traités utiles, par une belle édition & d'un prix très-modique. Il seroit à souhaiter que la traduction fût plus fidele (b), mais elle est conforme à celle de Paris, & il eût été difficile de trouver le gros *in-folio* des *Opuscules* de Lessius, pour la confronter avec les deux

---

dant ce que prouve très-bien Louis Nonnius, dans son *Ichthyophagia, sive de piscium esu commentarius*. Anvers 1616. In-8°.

(a) Discours de Mr. Boers : *De religione præclaro sanitatis præsidio*, 1 Mars 1785 p. 376. —— Ouvrage de Mr. Schœnberg, 15 Déc. 1785 p. 583.

(b) Voici, par exemple, un passage qui est parfaitement inintelligible. « Rien ne les em» pêche donc de vivre, jusqu'à ce que ces deux » premiers principes de la vie soient consumés. » L'homme

traités. Ce qu'il y a de sûr, c'est que je l'ai vainement cherché durant 15 jours dans une grande ville, & que ce n'est que par hazard que je l'ai découvert enfin chez un savant étranger (M[r]. P.) qui y demeuroit depuis quelques tems. Encore quelques années, &, grace aux petites brochures & aux informes compilations modernes qui constituent nos bibliotheques, on ne trouvera plus les anciens ouvrages, pas même ceux du siecle passé, surtout les latins, devenus des monumens odieux à notre futilité & à notre ignorance.

» L'homme mourroit de la même maniere, si » Dieu cessoit de conserver l'un avec l'autre ». p. 64. —— On lit dans le traité de Lessius.

Ac proinde necesse est ut vivant, donec humidum primigenium una cum calore insito sit ità consumptum, ut non sufficiat ad animam in corpore ulteriùs retinendam: simili modo moreretur homo, si calor naturalis (etiam humido salvo) desineret à Deo conservari: vel si ipsum humidum divinâ virtute subitò consumeretur. Leonardi Lessii *Opuscula.* Anvers 1626. Vera ratio valetud. conservandæ. P. 909.

Il est donc naturel qu'ils vivent jusqu'à ce que les deux principes de la vie animale, la chaleur & l'humidité, étant consumés., l'ame ne peut plus rester unie au corps; de même que l'homme mourroit subitement, si Dieu cessoit de conserver la chaleur naturelle, ou si la laissant subsister, il détruisoit tout à coup l'humide radical.





Sammlung besonderer und seltsamer Umstände von Voltairs Leben und Tod. *Particularités remarquables de la vie & de la mort de Voltaire.* Ausbourg, chez Rieger; & se trouve chez l'imprimeur du Journal. 1785. Vol. *in*-8°. de 186 pag.

RECueil d'anecdotes curieuses & intéressantes qui ont déja été rassemblées dans un ouvrage françois (a), & qui reproduites ici après le silence forcé où sont restés les philosophes par l'impossibilité de les contredire, paroissent revêtues d'une authenticité plus évidente & plus incontestable. On trouve à la p. 166 le trait fameux qui sembleroit être une vengeance du Prophete Ezéchiel, si cette inquiétante & irritante passion pouvoit trouver place dans le séjour de la paix & du bonheur. Le compte très-ample rendu par l'abbé Gautier des dernieres circonstances de la vie de V, & les diverses lettres que s'écrivirent l'abbé & le philosophe, occupent les pages 132, 133 &c, jusqu'à la p. 170. Suit une lettre de Mr de la Lande où ce *Vénérable* de la loge *des neuf sœurs* exprime des inquiétudes assez plaisantes qui n'ont aucun rapport avec le passage de Vénus, ni d'autres grands événemens astronomiques.

Aux

(a) 15 Juillet 1782, p. 402. —— Autres anecdotes 1 Octob. 1783, p. 167.

Aux diverses anecdotes qui composent ce recueil, nous ajouterons celle-ci, que nous pouvons garantir, & qui a été publiée par un témoin oculaire & auriculaire qui vit encore. La scéne se passa au château du lord *** en Dorsetshire, où se trouvoient alors le docteur Young, & d'autres gens de lettres. Voltaire jaloux de tous les poëtes, mais sur tout des poëtes épiques, rabaissoit le talent de Milton, & frondoit dans le Paradis perdu, *la mort, le péché, & le diable*; personnifiés par le poëte anglois. Il trouvoit cette invention pitoïable, extravagante, & en faisoit le principal objet de ses sarcasmes. Young indigné du ton d'irrévérence & de légéreté avec lequel Voltaire s'exprimoit sur un des plus grands génies de l'Angleterre, lui adressa une épigramme que Mr. R ** a exprimée ainsi en vers françois:

Voltaire est tout esprit, sa bouche tout blasphéme;
Son squelette est si desséché
Qu'il peut de ses deux yeux, en se mirant lui-même,
Voir à la fois la mort, le diable, & le péché.

L'anglois signifie: *tu es si spirituel, si maigre & si laid, qu'on trouve réunis en toi le diable, la mort & le péché.* En conservant les expressions de Mr. R. ne pourroit-on pas, pour cette traduction, n'emploïer que deux vers, comme a fait Young dans l'original?

Ton esprit, ta laideur & ton corps desséché,
Font voir en toi la mort, le diable & le péché.

Voltaire déconcerté de cette vigoureuse apostrophe, n'eut pas même la force de balbutier
un

un mot de réplique. Il disparut sur le champ. Voici comment Mr. R. a mis en vers cette narration.

Contre Young, Arouet dissertant sur Milton,
Trouvoit mauvais que dans des vers épiques,
Il personnifiât des noms métaphysiques,
Tels que la mort, le diable & le péché;
Puis eussiez ouï le chef des Chrétiens infideles,
Traiter de rêves creux & les Anges rebelles,
Et la chûte de l'homme en naissant entaché,
Et le Réparateur au genre humain prêché.
L'auteur des sombres Nuits, mais des Nuits immortelles,
De sa nature un peu dévot,
Scandalisé, Dieu sait, fixe un moment son homme,
Lâche son épigramme & d'un coup vous l'assomme.
L'incrédule en resta si stupéfait, si sot,
Que craignant plus rude avanie,
Il prend épée & cape, & fausse compagnie
Sans pouvoir riposter un mot.

Une autre anecdote, nécessaire à l'explication de celle qui est rapportée dans le Journal du 15 Juin 1784 p. 256, & dont à cette époque nous n'étions pas instruits, est qu'effectivement le cœur physique de V. (car *du moral*, dit un auteur, *on peut douter qu'il en eût un*), est conservé à Ferney. La chambre où couchoit Voltaire, étoit devenu le lieu où reposoit son cœur. C'est une piece d'une vingtaine de pieds en tout sens. En face de la cheminée étoient autrefois les archives de la terre conservées dans une armoire pratiquée dans le mur. M. de Villette, propriétaire de cette terre, en avoit fait un portique à mi-mur tapissé en noir avec des larmes blanches; des rideaux noirs également parsemés de larmes

étoient retroussés sur les côtés ; au milieu s'élevoit un obélisque de terre cuite vernissé blanc & bleu comme de la faïance, en haut duquel étoit un petit buste de Voltaire de même matiere ; vers le milieu des trois faces de l'obélisque étoient appliquées trois especes de fioles lacrymales qui couvroient le cœur du philosophe : il est dans un vase de plomb renfermé dans un cœur de vermeil. On lisoit au-dessous ces paroles : *Mes mânes sont consolés puisque mon cœur est au milieu de vous.* —— Nous avons vu que ce cœur, ainsi que le château, étoit tombé entre les mains de vilains Anglois, qui ont *mis le cœur sur une planche dans l'office.* Ainsi les *mânes* auront perdu quelque chose de leur *consolation.* Mr. de Villette a eu beau nier cette profanation dans la vue de *consoler* le dévot Mr. * qui avoit fait un pélerinage à ce cœur. La chose n'est que trop vraie pour l'affliction des ames philosophiquement sensibles.

On sait que V. n'étoit rien moins que courageux, & que plein de fureur & de vengeance contre ses critiques, il étoit au fond de l'ame le plus timide & le plus lâche des hommes. S'étant un jour avisé de citer M. Tronchin pour témoin de sa fermeté dans une maladie qui l'avoit conduit aux portes du tombeau ; ce célebre médecin répondit en présence du prince de Wirtemberg : *tout le témoignage que je peux lui rendre, c'est que je n'ai jamais vu que dans cet homme jusqu'où peut aller le dernier excès de la peur.*

Puisque nous en sommes aux anecdotes relatives

latives à cet homme fameux, j'en rapporterai quelques-unes tirées d'un ouvrage récent, dont ses partisans ne peuvent point se plaindre; car les auteurs ne sont que trop prévenus pour ce chef de la secte philosophique, & jugent trop favorablement ses ouvrages, quoiqu'ils saisissent bien son caractere. (a)

Un voïageur anglois observe que cet homme si étrangement ennemi de toute religion, avoit eu dessein d'en fonder une, à laquelle il eût sans doute voulu donner son nom *. C'est à tort que des gens toujours incrédules à l'égard de ce qui blesse leurs prédilections ou préventions, ont voulu s'inscrire en faux contre ce dessein. Les auteurs des *Mémoires* en conviennent sans détour; mais ils remarquent en même tems qu'il ne fit que détruire, & n'édifia jamais. Il a cependant la gloire d'avoir créé, ou du moins singulierement accrédité, ces beaux mots de *bienfaisance*, *humanité*, *tolérance*, si souvent répétés par ses prosélytes, & si rarement mis en pratique (b). Ces

* 1 Mars 1781 p. 346.

(a) *Mémoires pour servir à l'histoire de M. de Voltaire; dans lesquels on trouvera divers écrits de lui, peu connus, sur ses différens avec J. B. Rousseau & d'autres gens de lettres: grand nombre d'anecdotes, & une notice critique de ses pieces de théâtre.* A Paris, chez Delalain; à Liege, chez Lemarié. 1785. 2 vol. *in*-12. Pr. 5 liv.

(b) Les mêmes auteurs parlent avec emphase de l'affaire des Calas, des Sirven &c. Un critique qui ne songe pas à contester l'innocence de ces protégés de V. *, après avoir jetté quelque

* 15 Avril 1785 p. 576.

apôtres de la tolérance furent toujours les plus intolérans de tous les hommes, & en cela ils ne font qu'imiter très-fidellement leur patriarche.

Le trait suivant, qui ressemble à tant d'autres du même personnage, fera connoître jusqu'à quel point Voltaire poussoit l'amour de la vengeance, & comment il eût traité ceux qu'il regardoit comme ses ennemis, s'il eût eu leur sort entre ses mains. —— Lorsque ce poëte fut reçu de l'académie, il courut dans Paris deux pieces contre lui, l'une sous le titre de *Discours prononcé à la porte de l'académie*, par Mr. le Directeur, à Mr. de V.; & l'autre sous celui de *Triomphe poëtique.* Voltaire, furieux, surprend, auprès de Mr. le lieutenant de police, un ordre pour s'assurer de l'auteur de ces deux pieces & de ceux qui contribuoient à leur débit. Il étoit impossible de prévoir l'usage qu'il en feroit. Muni de cet ordre, il ne songe plus qu'à trouver une victime qu'il puisse immoler à son ressentiment. Aïant appris que Travenól fils, violon de l'opéra, facilitoit le débit des deux pieces en question, il se décida tout de suite à s'assurer de la personne de ce musicien. « Il » charge de ce soin un exempt de police, au- » quel il remet l'ordre dont il est pourvu. La

---

quelque doute sur l'intention qui animoit l'avocat de tant de causes suspectes, ajoute ces mots qui font une épigramme saillante. *Laissons-lui le mérite de ses actions; sans elles tout son coeur ne serbit qu'un ulcere.*

„ maison de Travenol pere est aussitôt as-
„ siégée d'une foule d'archers. On cherche
„ inutilement à se saisir de son fils: il étoit
„ absent. C'est alors que dans le désespoir
„ de l'inutilité de cette perquisition, on prend
„ le parti de faire supporter au pere la peine
„ du fils. Ni l'âge de Travenol, ni ses in-
„ firmités, ni même son innocence ne peu-
„ vent le défendre contre les satellites qui
„ étoient les ministres du ressentiment de Mr.
„ de V. En vain réclame-t-il les droits de
„ l'humanité; en vain s'efforce-t-il de repré-
„ senter, d'une voix mourante, que les dé-
„ lits doivent être personnels.... On ne l'é-
„ coute point. Insensible à ses larmes, la
„ troupe qui l'environne, le traîne impitoïa-
„ blement hors de chez lui; & ce vieillard,
„ sans autre défense que celle d'une vertu
„ toujours irréprochable, a la douleur de se
„ voir conduire en criminel, à travers une vile
„ populace toujours avide de ces sortes de
„ spectacles, à la prison du Fort-l'Evêque,
„ où il fut mis au secret „. Mr. le lieute-
nant de police, instruit de l'abus horrible qui
avoit été fait de l'ordre surpris à sa religion,
rend aussi-tôt la liberté au malheureux Tra-
venol. " Un attentat aussi inoui, commis
„ en la personne d'un citoïen, sous les yeux
„ même de la justice, exposoit sans doute
„ Mr. de V. aux suites d'une réparation qui
„ devoit être proportionnée à l'injure. . . .
„ Mais d'autres objets bien plus importans
„ occupoient alors Travenol. Informé, au
„ sortir de sa prison, que son fils, accusé

„ par Mr. de V. d'avoir facilité le débit
„ des deux écrits dont on recherchoit les
„ auteurs, essuïoit tout le feu de ses pour-
„ suites, il se détermina à faire le sacrifice
„ de son ressentiment particulier, au bonheur
„ de dérober son fils aux coups de leur en-
„ nemi commun. Il se traîne aussi-tôt chez
„ Mr. de V., embrasse les genoux de cet
„ homme dont il étoit en droit d'exiger
„ une réparation, & lui demande la grace
„ d'un fils, dont tout le crime ne consistoit
„ que dans le malheur involontaire de lui
„ avoir déplu. Mr. de V., attendri, l'em-
„ brassa, mêla ses larmes avec les siennes,
„ le rassûra sur le sort de son fils, & ne le
„ congédia enfin qu'après s'être engagé *de
„ lui servir, aussi bien qu'à ce fils, de pro-
„ tecteur & d'appui.* Après des assurances
„ aussi positives, Travenol auroit cru vio-
„ ler la loi des engagemens, de poursuivre
„ contre Mr. de V. la réparation de l'ou-
„ trage qu'il lui avoit fait.... Cependant Mr.
„ de V., au mépris d'un traité que la pro-
„ bité rendoit sacré, continue ses poursuites
„ avec plus de chaleur contre Travenol fils.
„ Dès-lors Travenol pere se regarde à son
„ tour comme dégagé de l'observation d'un
„ engagement qui ne devoit subsister qu'au-
„ tant qu'il seroit religieusement exécuté de
„ part & d'autre. Remis dans tous ses droits
„ par les nouveaux actes d'hostilité de Mr.
„ de V., il crut ne devoir pas négliger plus
„ long-tems d'en faire usage.... Mr. de V.,
„ fut condamné par arrêt à lui païer, non

„ six mille livres comme il demandoit, mais
„ 500 livres de dommages & intérêts; foible
„ punition pour tant de noirceur & de fausseté. „

Ce qui devroit être une excellente leçon pour tous les ambitieux, c'est que cet écrivain, si flatté, tant encensé, a été toute sa vie le plus malheureux des hommes, & qu'il n'a jamais goûté un instant de plaisir pur, même au milieu de ses plus brillans succès. Il eût voulu qu'on fût sans cesse occupé de sa gloire, & il ne pardonnoit pas là-dessus la moindre distraction à ses plus ardens prosélytes. “ Après la représentation d'*Alzire*, Ma-
„ dame du Châtelet le voïant triste dans la
„ meilleure compagnie qui lui demandoit ce
„ qu'il pouvoit avoir, dit: *L'exécution d'un*
„ *fameux voleur fait diversion à l'attention*
„ *du public. On ne parle plus à Mr. de Vol-*
„ *taire de sa belle tragédie. Cela l'ennuie.*
„ *Il en veut au roué.* „ *

Nous terminerons ces anecdotes par les vers adressés *à Voltaire incrédule*, par Mr. le marquis de Fulvy.

L'art de raisonner, l'art d'écrire,
L'art sublime des vers que le génie inspire,
C'est de Dieu seul que nous les recevons.
Voilà ce qu'il falloit nous dire,
Ingrat, ce Dieu puissant t'enrichit de ses dons;
Et ta voix, en tous lieux, le brave & le déchire,
Ah! qu'aurois-tu pensé du pere de Zaïre,
Si ce vieillard comblé des bienfaits du Sultan,
Et libre par son ordre eût porté le délire,
Jusqu'à nier ses droits sur l'Empire ottoman?

* Epig. de Piron, 15 Nov. 1776, p. 417. —— Lett. au C. d'A. *ibid.* p. 415.



Linguæ hebrææ philologia criticè exposita ac nonnullis digressionibus illustrata. Edidit Daniel Christoph. Ries, SS. theologiæ doctor, ejusdemque in electorali universitate moguntina professor &c. *A Mayence, de l'imprimerie électorale* 1785 1 vol. *in*-8°. de 88 pag.

L'Auteur déja très-avantageusement connu par plusieurs ouvrages, & particulierement par une grande connoissance des langues grecque & hébraïque *, offre dans ce traité aux jeunes théologiens des connoissances importantes touchant un idiome dans lequel ont été écrits les premiers livres dépositaires de la révélation. Les notions préliminaires sur le langage humain en général, sur la langue primitive, sur la difficulté de former & d'établir un langage articulé, conduisent l'auteur à des points de vues où par occasion il réfute plus d'un genre d'erreurs philosophiques, en particulier le systême absurde qui cherche l'origine de la société dans l'état des Sauvages, qui imagine que les nations ont été *glousſantes* avant d'être parlantes.

* 1 Juillet 1783 p. 340. — 1 Janv. 1784 p. 22.

En parlant de la langue hébraïque qu'il considere comme la premiere que les hommes aient parlée, il en admire l'immutabilité, durant le tems même que c'étoit la langue vulgaire des Hébreux. Ce qui est effectivement remarquable, & une prérogative dont aucu-

ne

ne langue vivante ne sauroit se flatter *. Mr. R. croit en trouver la cause dans la grande simplicité de l'hébreu. Je crois pouvoir y ajouter une raison que la sagesse & la religion du savant écrivain ne désavoueront pas. C'est que la Providence a dû veiller à ce que le langage de Moyse, de Josue, de David, de Salomon, des Prophetes &c, fût exactement le même. Sans cela l'ensemble des Livres saints eût non-seulement présenté une bigarrure rebutante, mais un grand nombre de passages inintelligibles, & enfin une inconsistance alarmante pour la conservation de la foi, & infiniment préjudiciable à l'instruction publique. Le génie des langues se plie, comme tout ce qui est, aux vues de l'Eternel. *In Mose primo scriptore sacro idem hebraismus eminet, qui in Malachiâ quamvis mille annis & ampliùs posteriore.*

* 15 Janv. 1783 p. 106. — 15 Sept: 1784 p. 95. — 15 Nov. 1785 p. 404-406.

C'est encore une chose digne d'attention, qu'une multitude de noms qu'on lit dans les anciennes langues, tels que *Sidon*, *Assur*; *Liban* &c (a) n'ont leurs racines dans aucune de ces langues, mais précisément & exclusivement dans l'hébraïque. Ce qui prouve d'une maniere très-pressante la haute

---

(a) Plus d'un savant a observé que le mot *sac*, quoique purement appellatif, avoit passé dans toutes les langues connues avec de légeres différences de terminaison ; sans qu'on puisse trop deviner la raison d'une adoption si générale. Voici néanmoins une idée que j'ai autrefois hazardée sur ce sujet. *Prendre son sac*, c'est

antiquité de cette derniere, & sa préexistence aux peuples qui par des annales interminables voudroient perdre leur commencement dans la nuit des tems.

Parmi les observations que fait l'auteur sur le texte hébraïque & la version des Septante, il y en a une qui concerne la Vulgate, & qui est d'une justesse peu commune. Comment les protestans & certains hébraïsans ont-ils pu reprocher aux catholiques leur attachement au texte de la Vulgate, puisque le Sauveur & ses Apôtres ont fait pour l'ordinaire usage de la version des Septante qui également n'étoit qu'une traduction, & qui n'avoit pas à beaucoup près les mêmes titres de considération ou de possession que la Vulgate? *Ipse divinus magister, & quos sibi suffecerat, apostoli, veteris scripturæ testimonia, vel inter judæos hebraizantes, multò frequentiùs ex græco quàm hebræo autographi textu allegarunt. Quare nec catholici cavillationes merentur, cùm versioni suæ latinæ, cui à longævo ecclesiæ usu (ut nihil de authentico Tridentinæ Synodi decreto dicam) tantum auctoritatis est, multo plus aliquid quàm hodiernis fontibus deferendum putant.*

Dans une digression sur les sicles hébreux,

---

c'est prendre congé & partir. Or c'est la seule chose sur laquelle devoient encore s'entendre les insensés maçons de Babel. Il est naturel que le dernier mot qui réunit l'intelligence de tous, fût conservé dans la révolution que subit le langage humain.

Mr. R. réunit la lumiere grammaticale à la ſcience des médailles, & diſſerte ſur ce ſujet de la maniere la plus ſatisfaiſante. On ſait qu'après la captivité de Babylone les Juifs ont fait uſage du caractere chaldaïque, qui eſt le caractere hébreu d'aujourd'hui (a). D'où il s'enſuivroit que les ſicles qui portent des lettres ſamaritaines, ou anciennes hébraïques, feroient antérieurs à la captivité, ſi leur authenticité étoit bien conſtatée. Mais Mr. R. bien loin de la reconnoître, aſſure qu'avant le Grand-Prêtre Simon, l'un des fils de Matthatias, les Juifs n'ont pas eu d'argent ni aucun métal monnoïé, & que les ſicles dont il eſt parlé avant cette époque, ne ſont que des valeurs déterminées par le poids du métal commerçal.

Le reſte de l'ouvrage regarde les points maſſorétiques & la maniere de ſuppléer les voïelles. Nous ne nous y arrêterons pas, pour ne pas répéter ce que nous avons dit ſur ce

---

(a) Obſervation qui convainç de ſuppoſition un grand nombre de médailles. Me trouvant à Semlin près de Belgrade en 1768, une troupe de gens aſſez bruians entra dans ma chambre à 9 heures du ſoir. L'étonnement que me cauſa cette viſite fit bientôt place à celui que produiſit le motif. C'étoit une belle médaille de Moyſe, en bronze, ſur laquelle on demandoit mon ſentiment. L'exergue en caracteres modernes hébraïques marquoit aſſez ce qu'il en falloit penſer, quand d'autres conſidérations ne lui euſſent pas ôté le prix de l'antiquité. Cependant quelques Juifs en avoient déja offert pluſieurs ducats.

fujet dans le Journal du 15 Décembre 1785, p. 580. Nous obferverons feulement que dans cet article, ainfi que dans tous les autres, l'auteur fait autant preuve de modeftie que de favoir. Bien éloigné du ton de fuffifance & d'importance que la médiocrité regarde comme un fupplément de talens, il parle de fon favoir hébraïque & de fes leçons comme d'une chofe prefqu'indifférente, dont l'utilité a fes bornes & qu'il feroit imprudent de porter trop loin. *Atque hæc funt, quæ de linguæ hebrææ philologiâ, quamvis in rebus non paucis non nifi conjecturæ fit locus, refcire theologo philebræo convenit, atque univerfim fufficit.* Quelle différence d'un tel favant d'avec ces hommes vains & préfomptueux qui fur des chofes même où *non nifi conjecturæ eft locus*, prétendront bâtir des fyftêmes deftructifs des interprétations les plus générales comme les plus anciennes & les plus refpectables !



Mandement de Mgr. l'évêque de Saint-Claude, qui ordonne des prieres pour demander au Seigneur les graces qui lui font néceffaires pour la conduite de fon diocefe. A Avignon. 1785. 1 vol. *in*-12 de 71 pages.

CEtte piece, quoique remplie de penfées pieufes qui, dans une autre occafion & préfentées d'une autre maniere, euffent été pour la plûpart bien accueillies, a déplu à des efprits calmes & modeftes par un certain

ton d'emphase & de critique aigre, qui sur-tout dans un commencement a paru déplacé ou du moins prématuré. Mais comme il est connu qu'elle a été rédigée sans le concours de l'illustre prélat & même durant son absence, elle n'a aucunement affoibli l'idée que l'on a de ses vertus, ni l'espérance que l'on a conçue de son administration. Le mécontentement public ne s'est tourné que vers l'auteur anonyme de cette singuliere harangue, où le sage prélat par une hypotipose que l'anonyme ne devoit pas se permettre, est représenté comme le plus éclairé, le plus irrépréhensible évêque qui ait paru dans le monde, & qui tel qu'on le peint ici, en parlant toujours dans la premiere personne, n'a certainement pas besoin des prieres qu'on sollicite pour lui. On n'en parle que par opposition à *l'ambition, à l'orgueil, à la mollesse, au libertinage d'esprit & de cœur qui désole* TANT D'AUTRES ÉGLISES (p. 24). On s'éleve contre les *translations* d'un siége à un autre, la *non-résidence*, l'emploi profâne des biens ecclésiastiques, & cent autres choses qui ne regardent en aucune façon le bon peuple chez lequel le prélat va se rendre: on diroit que pour le sanctifier, il faut commencer par l'instruire de tous les scandales & de toutes les irrégularités qui peuvent avilir le sacerdoce & l'épiscopat. Jamais peut-être la grande régle d'Horace :

Non sic incipies ùt scriptor cyclicus....
Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem
Cogitat, ut speciosa dehinç miracula promat.

Jamais cette régle, aussi bien assortie à la mo-

l
fi
re
re
he
qu
jei
coi
difi
vai
mêi
tenc
terp
plus

Mani
Cla
mai
néci
cefe.
71 I
CEt
pi
& préfei
pour la
des esprit

tale & à la bonne politique, qu'à la bonn
littérature; n'a été plus cruellement violé
Mais ce qui fait l'objet d'une considérati
plus grave, c'est qu'il y a des choses qu'u
théologie févere trouveroit très-embarraff
tes. Par exemple: *Nous ne sommes pas*
ministres de l'ancienne loi, pour nous c
tenter d'une justice apparente & pharisaïq
(p. 57). Il est très-faux que ce soit-là
caractere des *ministres de l'ancienne loi.* A
surément Aaron, Phinées, Samuel, Sadoc
Onias &c, avoient quelque chose de p
qu'une *justice apparente*; & l'esprit de l'a
cienne loi étant l'esprit du Dieu de la no
velle, n'inspiroit ni l'*hypocrisie* ni une j
tice précisément *apparente*. On a pris p
l'ancienne loi, la dépravation très-tardive
éphémere des Pharisiens au tems de J
Christ. Et cette bévue n'est pas petite.
C'est une exaggération très-répréhensible
vancer que la translation d'un évêque à
autre siége, est un crime égal à *la violation*
mariage chrétien, c'est-à-dire, à la polyga
à l'adultere &c. (p. 16). —— *Il y a aussi* q
ques passages contre la *crainte du Seigneur*,
la nécessité d'une *charité pure* &c, qui p
le moins auroient besoin d'une satisfai
explication.

Du reste, comme nous l'avons dit
bord, ni l'égoïsme, ni les divers écarts
déparent cette espece de critique de l'o
épiscopal, ne peuvent être en aucune fa
attribués au sage & très-orthodoxe prélat d
elle porte le nom. Elle a été publiée par

homme du diocese, dont il faura par-là même se défier, lorsqu'il étoit encore à 100 lieues de-là. Sa modestie, sa circonspection, son zele sans parade & sans éclat, sa régularité sans morgue & sans aigreur, corrigeront par le fait ce qu'il y a de défectueux dans le verbiage d'un secretaire inconsidéré.



Extrait des lettres écrites des Missions des Indes-orientales, reçues au Séminaire des Missions étrangeres. Paris, Janvier 1784. A Paris, chez Guillot. 1785. 45 p. *in*-12.

LEs lettres dont on donne ici l'*Extrait*, sont uniquement *édifiantes*; & elles ne roulent que sur l'état de la religion dans les païs infideles : elles ne réünissent pas le double objet qu'on s'étoit proposé dans le recueil si précieux des *Lettres édifiantes & curieuses* écrites par les Missionnaires Jésuites. Les gens du monde y prendront peut-être moins d'intérêt : mais les personnes pieuses seront charmées de voir les progrès de la foi dans le roïaume de Siam, où les persécutions ont cessé depuis la révolution arrivée en 1782, dans laquelle le Roi, nommé Peytac, fut mis à mort, & le premier ministre qui favorise les Chrétiens, proclamé à sa place. Le Tonquin & la Cochinchine n'offrent pas de moindres sujets de consolation. Il paroît par ces Lettres que, dans la Chine, les persécutions sont assez

vives & assez fréquentes *: mais on nous apprend qu'il y a une société de Chrétiens qui a acheté, depuis peu, de vastes montagnes toutes en friche, couvertes de bois, & voisines du roïaume appellé King-Thchoan, conquis, il y a peu d'années, par l'Empereur. " Le projet est de remplir ce terrein de „ familles chrétiennes, en leur en vendant „ une partie, à proportion de l'argent qu'elles débourseront, ou en la leur donnant „ à titre de louage, & de n'y admettre aucun païen. „

* 15 Sept. 1785, p. 129. — 1 Nov. p. 392.



L'*Emulation* est le mot de la derniere énigme.

JE suis un animal, dit-on, très-raisonnable:
La raison cependant en moi n'est pas palpable;
Pourquoi? Venons au point.
Je veux, je ne veux point;
Le même objet tantôt m'est agréable,
Tantôt m'est détestable;
Je dis, je me dédis;
Au même instant je pleure & ris.
Mal-à-propos je veux des complaisances,
Et j'exige des bienséances.
J'excelle en curiosité,
Caquet & vanité:
Mon travail est la promenade,
Mon fait est la parade.
Volage comme un papillon,
Je mérite ta défiance,
Cher lecteur sans expérience;
Garde-toi de mon vermillon.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 13 *Décembre*). Le Grand-Seigneur a été fort incommodé ces jours-ci. Quoiqu'il se trouve mieux à présent, l'on croit remarquer néanmoins depuis quelque tems, que sa santé s'affoiblit. Aux divers désagrémens, qu'il a éprouvés depuis son avénement au trône par rapport aux affaires publiques, s'est jointe encore la douleur de perdre plusieurs de ses enfans par la petite vérole, qui s'est répandue dans l'intérieur du serrail, & qui y fait des ravages non moins meurtriers que parmi le peuple de cette capitale. Cependant le prince Selim, neveu de Sa Hautesse, qui en a été attaqué également, paroît se rétablir; &, suivant les rapports qu'on en reçoit actuellement, les médecins le jugent hors de danger. Pendant le tems qu'on croïoit le perdre, le peuple a donné des marques peu équivoques de l'affection, qu'il lui porte: la tristesse étoit universelle; & les mosquées ne désemplissoient point. Ce qui lui attache la multitude, c'est l'idée, où l'on est, que c'est un prince plein d'ardeur, de courage & de fermeté, qui pourra rétablir l'honneur du nom ottoman, flêtri sous les deux derniers regnes. Le Sultan regnant est

un Prince doux & débonnaire; mais l'on est peu content de la trop grande condescendance, qu'il a fait paroître en plusieurs rencontres, particulierement à l'égard des Puissances voisines. Les négociations avec celles-ci ne sont pas fort actives; & l'on n'apprend rien de la démarcation, exigée par la cour de Vienne. Il est vrai, qu'on a vu dans des feuilles de l'Empire des propositions, qu'on prétendoit faites sur ce sujet à la Porte, & des contre-propositions, par lesquelles celle-ci y auroit répondu : mais ce sont des pieces, dont ici l'on conteste hautement l'authenticité.

Le ministre de Prusse près de notre cour travaille de concert avec le capitan-bacha; on croit que leurs conférences ont pour but d'affoiblir l'influence du cabinet de Versailles sur les décisions du divan. On dit en outre qu'il est question de conclure un traité d'alliance avec le Monarque Prussien. Quoiqu'il en soit de ce bruit, il ne laisse pas de relever le courage des Turcs qui se croient toujours menacés de projets de conquête ou de partage.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 27 Décembre*). La nouvelle de la signature du traité de paix entre l'Empereur & la république de Hollande, a été apportée ici à l'ambassadeur impérial par un garde noble de Gallicie : Mgr. le grand-duc de Russie en a félicité, dans les

termes les plus gracieux, Mr. le comte de Rechteren de Borbeuningen, ambassadeur de L. H. P. près de S. M. l'Imp. On a appris par la même voie, la conclusion du traité d'alliance entre la France & les Hollandois.

Mr. le comte de Cobentzel, ambassadeur de l'Empereur, aïant pris congé de l'Impératrice & de toute la famille impériale, est parti pour Vienne : ce seigneur a reçu ici un honneur distingué & qui doit flatter son auguste Maître, autant que lui-même. L'Impératrice l'a fait inviter à dîner avec elle le 10 de ce mois ; ces marques de préférence annoncent combien les deux cours impériales vivent dans une bonne intelligence, & combien elles cherchent à établir solidement la confiance, qu'elles doivent avoir l'une pour l'autre.

Au milieu de la tranquillité, qui regne ici, il n'y a que de la Tartarie qu'on reçoit de tems en tems des nouvelles guerrieres : il paroît qu'il est impossible de soumettre ces nations peu policées & vagabondes. Encore récemment la cour a eu avis, que les Lesghis, qui habitent la partie du Cuban, voisine du Mont-Caucase, ont tenté, au nombre de 15 à 20 mille hommes, de rompre le cordon de nos troupes, en l'attaquant à l'improviste : mais les Russes étoient trop bien sur leurs gardes pour se laisser surprendre : & les assaillans, voïant leur projet découvert ainsi que les nôtres prêts à les recevoir, se sont retirés dans leurs montagnes sans pousser l'entreprise. —— Suivant

les dernieres lettres des frontieres de la Perse la mort du Kan s'est confirmée & il y regnoit une grande confusion à l'égard des divers prétendans & compétiteurs à la régence de cet empire jadis si célebre. —— Les lettres de Finlande annoncent qu'il y a dans cette province une si grande disette de bled, qu'on y craint une famine. Aussi apprend-on que le ministre de Suede ici a reçu ordre de sa cour de demander au gouvernement de céder 10 mille mesures de bled des magasins de la Russie, pour être immédiatement transportées en Finlande.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 3 *Janvier*). L'affaire de la sortie des grains n'est pas encore terminée. Le Roi, de l'avis du conseil-permanent, a fait expédier de secondes lettres-universales, en date du 9 Décembre. Suivant ces universales, 1°. Les chefs de chaque palatinat examineront avec 12 officiers de la province, assemblés à cet effet, quelle a été la récolte de l'année derniere dans chaque [illegible], & combien il y reste encore de [illegible] en magasin des années précédentes; [illegible] ils feront leur rapport au conseil per[illegible]nt : 2°. Ils déclareront en même tems [illegible] avis, s'il est nécessaire de défendre l'exportati[illegible] des grains à quelque palatinat, pro[illegible] [illegible] district particulier : 3°. Pour quelle [illegible] grains une pareille défense seroit [illegible] attendu que, pour ce qui concerne

cerne le froment, comme il ne s'en fait pas une grande consommation en Pologne, l'on pourroit l'exempter de la prohibition, ainsi que le chanvre & le lin. Les dits commissaires indiqueront en même tems, dans quel état se trouve actuellement le dernier ensemencement fait pour l'hiver, vu que le dernier automne a été fort humide & pluvieux, que par-là les semailles ont été retardées, & qu'il pourroit en résulter une cherté pour l'année prochaine. Après que toutes ces informations auront été reçues, recueillies & examinées, Sa Maj. & le conseil-permanent pourront prendre avec connoissance de cause les mesures, nécessaires pour prévenir les funestes suites, qu'une disette pourroit entraîner l'année prochaine, particulierement en cette résidence, où se tiendra alors la diète —— La Vistule est prise depuis quelques jours, le froid aïant été de 13 à 14 degrés, sans neige. Si les rivieres restent couvertes de glace pendant quelque tems, un charriage facile pourra nous amener beaucoup de provisions des provinces.

LEMBERG (*le* 30 *Décembre*). Il se confirme malheureusement qu'une maladie épidémique, qui s'étend de plus en plus, continue de ravager plusieurs districts de la Pologne. Vendredi 9 de ce mois, 57 hussards du régiment de Barkois, commandés par deux officiers, sont partis de Czorlkow, pour aller renforcer notre cordon dans ces contrées. Nous nous flattons d'autant plus que les bonnes dispositions, faites par le gouver-

nement, pour nous mettre à l'abri de tout danger, auront un heureux succès, que la république de son côté a pris toutes les précautions nécessaires, pour arrêter les progrès de ce terrible fléau. Voici ce qu'on a fait de notre côté : à un quart de mille environ des frontieres, on a construit, dans le plat-païs, des cabanes où se trouvent des hussards, quelques fantassins & 10 paysans ; à un mille de celles-ci, on a élevé plusieurs autres, gardées également par des troupes & des laboureurs ; enfin de 2 en 2 milles, il s'en trouve un plus grand nombre. Ces troupes doivent, nuit & jour, battre la campagne & passer d'une cabane à l'autre ; on a d'ailleurs établi des maisons de santé, tant à Tornorouda qu'à Hussiatin.

ESPAGNE.

MADRID (*le 28 Décembre*). Le refroidissement survenu entre notre cour & celle de Naples, bien loin de diminuer, semble s'accroître : déja il n'est plus un secret, & l'on assure, que le chevalier de las Casas, ministre de S. M. Catholique près du Roi des Deux-Siciles, s'est retiré à Rome, après avoir fait les plus fortes représentations au nom de son Maître. Le sujet du différent est le desir, que notre Souverain a témoigné au Roi, son fils, que Mr. Acton, ministre-d'état & de la marine de S. M. Sicilienne, fût éloigné de l'administration. L'on dit, que ce dernier Monarque avoit promis, qu'il auroit

soit égard à la réquisition, & que Mr. Acton recevroit sa démission pendant la tournée, que L. M. Siciliennes ont faite en diverses cours d'Italie. Cependant cette promesse n'aïant pas été remplie, la cour de Naples envoïa ici le général Pignatelli, pour faire des excuses à ce sujet, & pour tâcher d'inspirer à S. M. Catholique des sentimens plus favorables sur un ministre, que L. M. Siciliennes paroissent affectionner : mais les raisons du général Pignatelli n'ont pas été accueillies: il a été reçu avec tant de froideur, qu'il n'est resté que peu de jours, & qu'il a repris la route d'Italie, sans avoir pu entamer la négociation, dont il étoit chargé. Au contraire, Mr. de las Casas a eu ordre de réitérer ses plaintes ; & à la fin (comme nous venons de le dire) il a dû quitter Naples, pour se rendre à Rome.

Il regne dans nos provinces méridionales une fiévre, devenue épidémique, qui y fait les plus grands ravages. Ce fléau a déja emporté dans les provinces de Murcie, de la Manche, de l'Estramadure & d'Andalousie un si grand nombre d'habitans, que plusieurs villages & d'autres endroits sont presque déserts. —— Il a été envoïé de l'Amérique, pour le cabinet roïal d'histoire naturelle, 300 papillons, d'une espece très-rare & des plus singulieres; on les divise en différentes classes: en *nocturnes*, *naturels*, *transparens* ou de *talc* &c. Chacun de ces insectes sera enfermé à part dans une caisse fort élégante & garnie de deux glaces, pour la commo-

dité

dité des curieux, qui voudront les examiner de plusieurs côtés. On attend aussi une espece de singes peu connus, dit-on, en Europe, dont les philosophes & les ignorans qui n'ont point lu Mr. de Buffon, qui apprécia si bien les singes, ont fait sans hésiter une *nouvelle espece d'hommes*.

On connoit les ravages que les sauterelles font dans plusieurs endroits de l'Europe, & quelquefois dans certaines provinces de ce roïaume (a). Ce fléau redoutable se faisant particulierement sentir dans les parties de l'Espagne qui sont situées du côté de l'Afrique, la société roïale économique de Madrid a proposé, en 1784, un prix qui devoit être adjugé à l'auteur du meilleur mémoire sur cet objet; mais ceux qui lui ont été adressés n'aïant pas entierement rempli ses vues, la société n'a point décerné le prix, & elle s'est contentée d'accorder un *accessit*, consistant en une médaille d'argent, à Mr. Jacquelin Duplessis, ancien officier de dragons, qui a proposé de naturaliser en Espagne un oiseau connu aux Isles de France & de Bourbon sous le nom d'Oiseau-martin & qui a servi à y détruire les insectes qui ravageoient autrefois les campagnes. Cet oiseau a été apporté dans les colonies, des grandes Indes; & le gouvernement, persuadé de son utilité, a rendu

(a) Moïen d'écarter ces nuées d'insectes lorsqu'elles sont sur le point de descendre sur les campagnes, 1 Mai 1779, p. 35. — 1 Novembre 1780, p. 364.

successivement plusieurs ordonnances pour enjoindre aux colons de le laisser multiplier & de n'en détruire aucun. —— Quelques auteurs ont assuré, d'après des relations infidelles, que les habitans de ces Isles avoient été obligés de tuer ces oiseaux qui, après avoir détruit ces insectes, dévastoient à leur tour les récoltes. Mr. Duplessis qui a résidé plusieurs années à l'Isle de Bourbon, où il a vu introduire les Oiseaux-martins, persuadé qu'il étoit essenciel de détruire une erreur qui peut empêcher de songer aux moïens de les naturaliser dans les parties méridionales de l'Europe, ou même de chercher une autre espece d'oiseau qui pût remplacer celui-ci, a présenté à la société roïale d'agriculture les papiers qu'il a pu rassembler relatifs à l'histoire de cet oiseau, & d'après lesquels il compte qu'il est toujours très-multiplié aux Isles de France & de Bourbon, & que les ordonnances rendues pour en favoriser la multiplication sont encore en vigueur. (a)

(a) Un autre moïen de détruire les sauterelles, d'abord peut-être moins efficace, mais qui à la longue auroit des effets sensibles, ce seroit d'en faire l'aliment des hommes. Car il y a toute apparence que celles du Midi de l'Espagne sont de la même espece que celles que les Marocains achetent par sacs & qu'ils mangent avec tant d'appétit. 15 Décembre 1785 p. 577.



SUEDE.

Stockholm (*le 2 Janvier*). Une des principales maisons de commerce, établie à Gothenbourg, sous la raison des freres Alströmer, a cessé ses paiémens; on porte la banqueroute à un million de rixthalers, monnoie de Suede; ce qui fait à peu-près 3 millions de florins, argent de Hollande; deux maisons connues, établies à Anvers, y perdent plus de 500,000 florins. On ignore jusqu'ici quelles pertes auront fait les autres maisons étrangeres, particuliérement celles d'Amsterdam. —— La disette est extrême dans plusieurs contrées du roïaume; on prétend que l'esprit de commerce, le luxe & la corruption qui gagnent jusqu'aux glaces du Nord, ont porté un grand coup à l'agriculture.

ITALIE.

Milan (*le 30 Décembre*). Son Exc. Mr. le baron de Martini, conseiller intime actuel d'état de S. M. l'Empereur, est arrivé dans cette ville le 13 de ce mois. En qualité de commissaire roïal, Son Exc. est chargée, de la part de S. M, de commissions très-importantes, qui ont pour objet l'introduction d'une nouvelle forme de justice, plus avantageuse à ses fideles sujets de la Lombardie-autrichienne : le 19, ce ministre s'est rendu au sénat & a été présent au rap-

port

port & au jugement de plusieurs procès. C'est Mr. le commissaire qui doit mettre la derniere main au Code, qu'on a déja commencé à imprimer pour les causes civiles; on croit que tout restera sur l'ancien pied jusqu'au 1 du mois de Mai prochain. —— Mgr. l'archevêque, par dépêches nouvellement envoïées du gouvernement souverain, a reçu ordre de supprimer une grande partie des fêtes, qu'on est dans l'usage de célébrer. On l'a prévenu en même tems, qu'au cas qu'il se trouvât avoir quelque difficulté à s'y prêter, il pouvoit se réunir avec tous les autres évêques de l'Etat, pour en faire la demande à la cour de Rome. —— On vient de communiquer aux évêques de ces Etats le décret suprême, par lequel tous les biens des couvens supprimés, de l'un & de l'autre sexe, ont été assignés pour la portion congrue des paroisses.

VENISE (*le 1 Janvier*). A voir tout ce qui se passe ici, on diroit que nous sommes à la veille de grands événemens. On continue à augmenter nos forces maritimes, & à fondre des canons; tout est en activité dans nos arsenaux. On se hâte de mettre en état de défense nos forteresses de la Dalmatie. On forme plusieurs nouveaux régimens, & le sénat est sur le point de prendre à son service un lieutenant-général d'une nation étrangere. —— On mande qu'une partie de l'escadre du chevalier Emo, qui s'est réunie à Malte, doit y passer l'hiver, tandis que l'autre cinglera vers la baie de Tunis pour y continuer

nuer

nuer les hostilités, ou faire la paix avec ces Barbaresques au cas que leurs propositions soient acceptables.

ANGLETERRE.

Londres (le 10 Janvier). Le gouvernement étant fermement décidé à suivre le systême pacifique, qu'il a embrassé par rapport aux affaires générales de l'Europe, les moïens de réparer la situation délabrée des finances, de vivifier l'industrie, & d'augmenter les richesses nationales occupent exclusivement son attention : &, comme les traités de commerce sont nécessaires pour régler les intérêts réciproques, deux négociations de cette nature vont se traiter à la fois, l'une avec la cour de Pétersbourg, l'autre avec celle de Versailles. On sait, que notre traité de commerce avec la Russie est sur le point d'expirer; mais l'on n'est pas sûr de le voir renouveller sur l'ancien pied. L'Impératrice, dit-on, reste sincérement attachée à la Grande-Bretagne : mais, comme la France lui a fait des avances très-avantageuses, pour partager les prérogatives en fait de commerce avec nous, cette concurrence a naturellement engagé la Russie à en faire son profit : &, ne fût-ce que cette raison seule, nous n'osons nous flatter de conserver la préférence, que nous avions dans cet empire sur toutes les autres nations commerçantes de l'Europe. Peut-être d'autres motifs de refroidissement ou d'indifférence se joignent à cet

incident : peut-être l'Angleterre souffrira-t-elle des liaisons de politique, qui se sont formées entre l'Electeur de Hanovre & celui de Brandebourg : peut-être nos papiers publics ne se trompent-ils point, en se permettant certaines conjectures à cet égard : mais du moins est-il certain, que, quels que soient relativement à la confédération germanique les sentimens personnels de George III, ses ministres, comme Roi d'Angleterre, n'y sacrifieront point les intérêts du roïaume, certains (comme ils le sont) qu'il n'en faudroit pas davantage, pour leur faire perdre la faveur populaire & leurs places avec elle.

On a confirmé, hier, la mort du duc de Glocester, décédé à Geneve, dont l'air paroissoit à S. A. propre au rétablissement de sa santé. —— Le prince Edouard-Auguste fera sa premiere campagne de mer, avec la petite escadre qui doit être envoïée au printems prochain dans la Baltique, sous les ordres du commodore Gower. —— Le gouvernement a reçu des dépêches de Hollande, sur lesquelles on a tenu deux fois conseil chez le secretaire-d'état; on a envoïé le résultat à S. M. à Windsor. —— Le ministere s'occupe dans ce moment de la révision des traités conclus entre la Grande-Bretagne & la Hollande, depuis le regne de Charles I, relativement à la permission accordée aux bâtimens hollandois de pêcher sur les côtes d'Angleterre, en païant un certain droit : les Hollandois continuent à pêcher ; mais ils

ont oublié de se soumettre aux conditions stipulées.

La cour a reçu, ces jours-ci, des dépêches de Mr. Ainslie, ministre britannique à Constantinople, touchant un traité de commerce qui se négocie entre la France & la Porte ottomane, ainsi qu'aux engagemens de commerce qui se contractent entre l'Angleterre & la Porte, deux objets qu'on dit être très-avancés. —— On écrit de la Nouvelle-Yorck que la cour de France demande que le congrès fasse faire la restitution de tous les biens confisqués depuis la signature du traité de paix à Paris; mais on sait que le congrès n'est pas revêtu des pouvoirs nécessaires à cet effet, & ne peut que recommander cet arrangement aux assemblées des divers Etats. —— Les possessions françoise & angloise, sur les côtes d'Afrique, sont en ce moment l'objet de certaines explications, entre les cours de Versailles & de Londres, par la conduite indiscrete des commandans respectifs; on espere cependant que tout s'ajustera à l'amiable. —— Tous les avis de Dublin donnent des détails très-favorables sur les mesures qui s'y prennent, pour étendre le commerce & les manufactures d'Irlande, & le succès dont elles sont accompagnées. On ne s'y est nullement departi de sa résolution de persister à obtenir de l'Angleterre un commerce direct à l'Inde & à la Chine, ainsi qu'à toutes les autres parties du monde, & que leurs manufactures soient reçues aussi dans la Grande-Bretagne, de même que dans toutes ses possessions

ſeſſions d'outre-mer. —— Depuis quelques jours, il circule ici un bruit qui alarme beaucoup nos commerçans; c'eſt que les marchandiſes des manufactures angloiſes, qui s'importeront aux Païs-bas autrichiens, vont être aſſujetties à de nouveaux impôts très-onéreux; on ajoute que le commerce ſollicite notre miniſtere à faire à ce ſujet des repréſentations convenables à la cour de Vienne. Quoiqu'il en ſoit de ce bruit, il eſt certain que les lettres miniſtérielles du lord Torrington, arrivées aujourd'hui de Flandres, n'en ſont aucune mention.

Dans un moment où les duels ſont ſi fréquens, où la religion & les loix n'ont pu parvenir à les empêcher parce que l'autorité ſe reſſentant de la foibleſſe des tems n'a pas voulu les appuïer efficacement (a), où cette maladie cruelle exerce ſur-tout ſes ravages dans les armées de tous les païs de l'Europe, le fait ſuivant ne ſauroit être trop cité; les exemples ſont quelquefois plus efficaces que les diſſertations. Sous le regne de la Reine Anne, un jeune homme du comté de Berk, marié malgré lui à une femme que ſon cœur n'avoit point choiſie, & que ſon pere l'avoit forcé de prendre, quitta le lieu de ſa naiſſance & s'engagea dans un régiment qui faiſoit des recrues à Reading. Comme il avoit eu une excellente éducation, il ſe

(a) 1 Juillet 1782, p. 322 & ſuiv. —— 15 Octob. 1782, p. 273.

fit bientôt distinguer par sa conduite des soldats de la compagnie ; à peine y avoit-il un mois qu'il étoit au service, qu'il fut fait caporal, & trois mois après il obtint la hallebarde. Il resta sergent pendant deux ans, & quitta la hallebarde pour un drapeau. Son régiment fut alors envoïé en Flandres. Il se trouva à la fameuse bataille de Ramillies, où il eut le bonheur de sauver le drapeau contre les efforts de 4 soldats françois qui vouloient le lui enlever. En récompense de cette action, il fut fait lieutenant, peu de tems après il parvint au grade de capitaine. Il demeura plusieurs années dans cette station, jouissant de l'estime générale, par son honnêteté, son courage, son attention à tous ses devoirs. Un jour il reçut un cartel d'un de ses camarades, il refusa de l'accepter ; & le sang froid avec lequel il répondit à ceux qui lui en faisoient un reproche, la noblesse qu'il mit en déclarant ses principes sur une action qui lui paroissoit méprisable, & que la fausse bravoure & le préjugé seul faisoient croire honorable, mit tout le monde dans son parti. Le Roi George II, qui étoit monté sur le trône, en fut instruit ; il approuva la conduite du capitaine, & l'éleva au rang de colonel, en disant qu'un homme de courage qui a bien servi son païs, donné sur les champs de bataille des preuves de sa bravoure, seroit inexcusable d'exposer sa vie pour céder à une coutume arbitraire & barbare.

Extrait

Extrait d'une lettre d'Edimbourg, du 30 Décembre.

« On a enfin eu des nouvelles du Sr. Lunardi qui a entrepris dernierement un nouveau voïage aërien : on l'avoit vu à l'aide d'un télescope tomber à la mer dans les environs de Guillennefs, à l'Ouëst de Dunbar, & on avoit remarqué que quelques bateaux étoient peu éloignés de lui ; ces observations ont été confirmées aujourd'hui par plusieurs matelots qui viennent d'arriver, & qui sont les mêmes qui ont sauvé l'aëronaute. Ce n'est qu'avec beaucoup de peines, & au bout de trois quarts d'heure qu'ils s'approcherent du ballon, dont le conducteur enfoncé dans l'eau jusqu'à la ceinture malgré son scaphandre & ses vessies, attendoit ses libérateurs avec la plus vive impatience : ils racontent qu'il leur avoit dit que, s'il ne s'étoit pas apperçu qu'ils le gagnoient à la voile, il auroit coupé les cordes qui attachoient son bateau au ballon ; mais qu'il n'avoit pas voulu en faire le sacrifice sans y être forcé par la nécessité ; néanmoins à peine fut-il à bord d'un des bateaux, que le ballon dégagé du poids de son conducteur, s'enleva de nouveau, ne laissant au voïageur que les vêtemens mouillés qu'il avoit sur le corps, & une épée qu'il remit à ses libérateurs, comme un gage de la promesse qu'il leur fit de les satisfaire de leurs peines. Le ballon a été retrouvé le lendemain en mer à dix milles de l'isle de May. » (a)

(a) *Quelques personnes ont paru surprises de ce que je ne parlois pas de toutes les expériences aëronautiques qui occupent si fortement un certain public. Mais s'il y a en cela quelque chose d'un coupable silence, ce délit m'est commun avec un des plus judicieux périodistes de France. « On a négligé de parler, dit l'abbé*

PAYS-BAS.

La Haye (*le 17 Janvier*). Le conseil d'état aïant formé un plan pour une réduction des forces militaires de la république, l'a envoïé à Loo, pour qu'il fût mis sous les yeux de Mgr. le Prince d'Orange, en sa

---

Journ. gén. de Fr. 1785 n. 152.

» *de Fontenay, du voïage de Mr. Blanchard* » *fait à Lille, & d'un nouveau qu'il a fait* » *à Francfort, parce qu'on croit que tou-* » *tes ces expériences n'avancent pas la perfec-* » *tion de l'art, c'est-à-dire, la direction, qui* » *seroit le seul & le véritable objet d'utilité* » *qu'on pourroit retirer des ballons. On ne* » *parlera pas non plus des figures aërostatiques* » *lancées dernierement à Paris par le Sieur* » *Enslen, la Nymphe, & le Cheval aîlé. Tout* » *cela peut être fort amusant : on peut rire de* » *la simplicité d'un païsan des environs de* » *Montmorency; qui, s'imaginant que le Pé-* » *gase étoit réellement un être vivant, parce* » *qu'il le voïoit raser la terre, & qu'il alloit* » *cependant avec beaucoup de vitesse, se mit à* » *courir après lui, & lui cria vingt fois de* » *s'arrêter, qu'il alloit se casser le cou. On* » *rira sans doute encore du trait d'un autre* » *païsan qui trouva la Nymphe portant une* » *coëffure au globe, & fort bien vêtue, mais* » *chancelant sur ses pas. En s'approchant, il* » *croit voir une femme expirante; il veut lui* » *donner du secours, il la saisit à brasse-corps;* » *& quel est son étonnement, en ne trouvant* » *qu'un corps de vessie? Les personnes graves* » *jugent qu'il est fâcheux que la découverte de* » *Mr. de Montgolfier n'ait abouti, jusqu'à* » *présent, qu'à des tentatives inutiles, à des* » *dangers très-réels pour divers voïageurs aë-* » *riens, & à des spectacles de pure curiosité* ». *A cela l'on doit ajouter qu'il y a une espece de*

qualité de capitaine-général des forces militaires de la confédération ; cette importante charge donnant au Prince la présidence au conseil d'état : aussi-tôt que Son Altesse l'aura renvoïé, ce plan sera remis aux Etats-généraux, qui l'adopteront de la maniere que L. H. P. le trouveront plus à propos, relativement à l'intérêt de l'Etat.

Il n'y a encore rien de décidé touchant les affaires du Prince. L'assemblée de la province de Hollande n'a rien terminé. Mr. de Thulemeyer, ministre de Prusse, s'est transporté le 9 chez le président de L. H. P, pour solliciter la réponse qu'il est chargé depuis long-tems de demander de la part du Roi son maître, sur le contenu du mémoire dernierement remis ; il lui a été répondu que les Etats-généraux ne pouvoient rien dire de décisif jusqu'à ce que l'assemblée provinciale

---

de partialité qui tient de l'imposture, de rapporter les voïages où les aëronautes ont échappé aux disgraces attachées à cette marotte, & à taire les autres. Or l'on sait combien il est difficile d'avoir connoissance de ceux-ci ; on les cache avec autant de soin qu'on met d'éclat à préconiser ceux dont l'on est revenu la vie sauve. Par exemple, dans une ville célebre des Païs-bas, on a fait pendant près de 15 jours les scénes les plus risibles avec un ballon, qui enfin brûla le nez au François qui en étoit l'architecte, & auroit probablement couté la vie à un Mr. C. & à un Mr. D., si lors de sa chûte il avoit été élevé plus de 10 pieds, la plus grande hauteur qu'il avoit pu atteindre ; & si on n'étoit parvenu à en retirer les voïageurs avant qu'il fût complettement embrasé.

ciale ait pris sa résolution particuliere, & on l'a remis à demain matin, dans la persuasion que l'affaire sera décidée à l'assemblée qui se tiendra à ce sujet. Il est impossible de prévoir ce qui en arrivera; jamais les voix n'ont été aussi également partagées pour & contre. En attendant, on sait de bonne part que tout est arrangé au château de Loo pour le départ de la famille statthouderienne, soit pour la Haye, en cas que l'on rende au Prince le commandement de la garnison, soit pour quelque autre château, hors, dit-on, du territoire de la république.

Un nouveau corps, ou société bourgeoise vient de s'élever à la Haye; elle est composée déja d'une centaine d'individus qui s'exercent journellement au maniement des armes; ils ne prennent aucune dénomination particuliere, mais ils sont tous connus pour Statthouderiens & ils prétendent qu'ils ne prennent les armes que comme amis & défenseurs de la constitution telle qu'elle a été établie en 1748.

BRUXELLES (*le 18 Janvier*). Par une ordonnance du conseil des finances du 4 de ce mois, il est statué « Que, par provision & jusqu'à autre disposition, on percevra pour droits d'entrée, outre les droits de convoi & de tonlieux, dans les endroits & dans les cas où ces derniers droits écholent, trois pour cent de la valeur sur les ouvrages de fer ou d'acier du prix de cent florins les cent livres & au-dessus, & trois florins du cent pesant, sur ceux du prix au-dessous de cent florins les cent livres. » —— « Le conseil excepte néanmoins de cette disposition les fers en batteries, en chaudronnerie & en

cloux, ainsi que les limes, les faux & les faucilles, qui resteront assujettis aux droits auxquels ces ouvrages & instrumens étoient imposés avant l'émanation de la présente ordonnance; & le conseil se réserve au surplus d'autoriser par des permissions particulieres, sur les demandes qui pourront lui en être faites, l'importation des autres instrumens servant à l'industrie des artistes & des ouvriers, aussi parmi le paiement des droits qui avoient lieu avant l'émanation de la présente ordonnance, pour autant qu'il sera notoire qu'on ne pourra pas s'en procurer des fabriques de ce païs. »

ALLEMAGNE.

Vienne (*le 8 Janvier*). Le gala du 1 de ce mois a été d'une magnificence extraordinaire; les gardes allemande, hongroise & polonoise ont paru dans le plus brillant éclat. —— S. M. I. continue d'assister fréquemment à la chancellerie de Hongrie; un de ces jours lorsqu'elle en sortoit, elle demanda au vieux portier: *Qu'y a-t-il de nouveau? Aurez-vous bientôt un nouveau chancelier?* —— *Nous n'en aurons pas besoin*, répondit le portier, *si V. M. daigne visiter la chancellerie aussi souvent, qu'elle le fait à présent.* —— Le comte de Cobenzel, ambassadeur de S. M. à la cour de Pétersbourg, arrivé ici par congé le 4, a eu l'honneur d'être présenté à S. M.

Il paroit que l'élection d'un Roi des Romains est dans ce moment le principal objet des négociations secrettes qui occupent les cabinets. On prétend que dernierement encore les ministres des deux cours impériales

ont demandé au Roi de Prusse une déclaration précise sur cet objet, & déclaré que leurs Souverains avoient cette affaire trop à cœur, pour qu'ils pussent différer plus long-tems de le faire connoître à S. M. Prussienne. Le Roi a, dit-on, répondu simplement de bouche à cette déclaration des deux ministres " Qu'il se réservoit de s'ouvrir sur cet objet „ à S. M. Impériale immédiatement, lors- „ qu'il enverroit à Vienne son chambellan le „ comte de Podewils en qualité de ministre- „ plénipotentiaire; qu'il espéroit d'avance que „ cette ouverture répondroit aux desirs de S. „ M. Impériale, mais qu'il desiroit aussi que „ la cour de Vienne donnât les mains aux „ propositions qu'il jugeroit nécessaires de „ mettre en avant à cette occasion. „

La commission chargée de la construction des grands chemins, ponts &c en Esclavonie, s'étant rendue coupable de plusieurs malversations, le général de Soro, y a été envoïé de Bude, avec quelques officiers de l'état-major, pour examiner l'état des choses, & en faire son rapport au Monarque. —— Nous apprenons de Gratz, qu'en vertu d'une ordonnance suprême, tous les gros jeux de quelque espece qu'ils puissent être, y ont été rigoureusement défendus; les aubergistes qui permettront qu'on joue chez eux des sommes tant soit peu considérables, seront mis à l'amende & leurs maisons fermées pendant un certain tems. —— On écrit de Clausenbourg, qu'il s'en est peu fallu qu'il ne s'élevât dernierement une nouvelle révolte

parmi les Valaques dans les montagnes de Fogarasch. Les troupes autrichiennes parvinrent à tems à étouffer les mouvemens séditieux : on se contenta de saisir & d'emprisonner 3 des plus mutins, qui ont été condamnés à tirer les bateaux.

On assure que l'introduction des papiers fins de Hollande va être, si non entierement défendue, au moins soumise à des impôts considérables. —— L'édit, concernant les francs-maçons, occupe toujours l'attention du public; leur nombre va considérablement diminuer; déja les deux loges la *Constance* & *St. Joseph* ne subsistent plus, & trois autres seront abolies sans délai. On peut assurer que de 1000 membres il en restera à peine 300. Et comme la liste exacte des freres, l'indication des lieux & des heures des loges, la parole & la garantie du *Vénérable* qui doit répondre de tout, & d'autres articles exigés par S. M. I., s'accordent peu avec la nature d'une société mystérieuse, on s'attend que celle-ci se dissoudra d'elle-même *. —— Le nombre des Juifs vagabonds ou mendians s'étant augmenté, depuis peu, à un degré alarmant dans nos provinces, il vient de paroître une ordonnance qui leur enjoint d'en sortir incessamment; la même ordonnance interdit le mariage à tout Israélite qui n'aura pas le moïen de subsister convenablement. —— Les suicides continuent à se succéder de la maniere la plus alarmante. Un de nos cavaliers, le comte ...., a[illegible]t se promenet, ces jours-ci, dans un fiacre, s'avisa de s'y casser la tête d'un coup de

* Dernier Journal p. 147.

feu. — Le concépiste Pruffik, arrêté pour avoir voulu attenter à ses jours, jouissoit déja d'un peu de liberté, & alloit être relaché lorsqu'on le surprit de nouveau occupé à l'exécution de ce détestable dessein; depuis ce moment il a été résolu de le mettre aux petites maisons. (a)

Fin de la réponse à la déclaration de la cour de Berlin.

Qu'on pose à présent le cas, que la proposition, faite amicalement, d'un troc volontaire, eût été effectivement aggréée par la Maison Palatine, mais que la cour de Berlin eût fait contre le troc les objections ci-dessus mentionnées, ne se seroit-elle pas condamnée elle-même, précisément d'après les mêmes principes, que nous venons d'alléguer; & la Maison Palatine n'auroit-elle pas été incontestablement autorisée à lui répondre de la maniere suivante?

« La Maison électorale de Brandebourg a, » comme toutes les autres Maisons des prin- » ces de l'Allemagne, le droit incontestable » de traiter de ses païs-héréditaires à son bon- » plaisir, pour autant qu'elle ne porte point » de préjudice aux loix féodales & de l'Empire.

» Sous

(a) Aux réflexions diverses sur ce triste fruit de la foible & lâche philosophie, j'ajouterai cette anecdote tirée d'un livre italien, imprimé depuis peu. « Un homme vivement affligé » après avoir rendu compte à son ami, des » revers terribles qu'il venoit d'essuïer: *eh* » *bien*, ajouta-t-il, *qu'auriez-vous fait à ma* » *place dans de telles extrémités?* — *Qui,* » *moi*, répondit le confident? *Je me serois* » *donné la mort.* — J'ai *plus fait*, reprit » l'autre froidement, j'ai vécu ». — 1 Décembre 1785, p. 502, — 15 Août 1785, p. 617.

» Sous ce droit de traiter à son bon-plaisir doit
» aussi être compris indubitablement celui d'é-
» changer quelqu'un de ses païs-héréditaires;
» sans cela S. M. le Roi de Prusse n'eût pu
» réunir en même tems la prétendue validité
» de l'incorporation des païs d'Anspach & de
» Bareith à la primogéniture de la Maison de
» Brandebourg avec l'échange de ces païs con-
» tre la Lusace. Suivant toutes les loix natu-
» relles, civiles, & féodales, il doit être li-
» bre à la Maison Palatine d'abolir, de l'aveu
» unanime de tous ses membres, les anciens
» pactes de famille, de les altérer, & de
» faire, suivant les circonstances du tems,
» d'autres arrangemens, qui lui sont utiles.
» Sans cela l'Electorat Palatin seroit le seul
» en Allemagne, qui n'auroit pas cette faculté
» naturelle. L'Empereur & l'Empire, la Russie,
» la France, la Prusse, & la Saxe, en
» confirmant & en garantissant les pactes
» de famille de la Maison Palatine, n'ont
» certainement pas acquis ni ne se sont re-
» servé le droit de s'arroger sur quelque in-
» novation portée à ces pactes le moindre
» jugement ni connoissance. Par ces confir-
» mations & ces garanties ces pactes de
„ famille sont aussi peu devenus une loi inal-
„ térable, que cent & mille autres pactes des
„ Princes du corps germanique. Toutes ces
„ Puissances confirmantes & garantes n'y ont
„ absolument aucun intérêt. Les seuls prin-
„ ces de la Maison Palatine y sont concernés.
„ Eux seuls, & non l'Empereur & l'Empire,
„ ni aucune des autres Puissances, ne peu-
„ vent se fonder sur les pactes de famille de
„ 1766, 1771, 1774 & sur la sanction dite *pra-*
„ *gmatique* de 1329, & en demander l'accom-
„ plissement: mais, lorsqu'ils sont d'accord
„ entre eux de ne point le faire, & de pren-
„ dre un autre arrangement à l'égard de leurs
„ païs-héréditaires, ni l'Empereur, ni l'Em-
„ pire, ni quelque autre cour que ce soit,
„ n'ont le droit de s'y opposer. „

Qui sont essenciellement intéressés à ce que ce grand & important Duché de Baviere reste au

pouvoir de la Maison Palatine, puisqu'il saute aux yeux, qu'indépendamment de la disproportion géographique & politique entre les Païs-bas autrichiens & toute la Baviere, en transférant ce grand & beau païs à la Maison d'Autriche, & en arrondissant ainsi la Monarchie autrichienne déja trop prépondérante, tout l'équilibre du pouvoir en Allemagne seroit perdu, & la sûreté, ainsi que la liberté de tous les Etats de l'Empire, ne dépendroit plus que de la discrétion de la Maison d'Autriche. Il semble, que cette grande & puissante Maison devroit se contenter de sa vaste Monarchie, & ne plus songer à une acquisition aussi alarmante, non-seulement pour l'Allemagne, mais aussi pour toute l'Europe.

Il est universellement connu, combien la Maison archiducale d'Autriche a essuïé de pertes de païs depuis la paix de Baden, & combien ces pertes ont été considérables. Cependant, quoique ses possessions fussent alors bien plus nombreuses & plus importantes, la susdite paix, spécialement l'article XVIII furent unanimément confirmés & ratifiés alors par l'Empire & par tous les Etats, qui le composent. Il n'y en eut aucun, qui craignît, que l'équilibre de pouvoir & la sûreté de l'Allemagne ne fussent anéantis, ni que la liberté de tous les autres Etats de l'Empire ne fût rendue dépendante de la volonté de la Maison d'Autriche, quand même cette Maison obtiendroit le Duché de Baviere par l'échange, approuvé d'avance pour tous les cas, qui existeroient à l'avenir. Ce qu'on ne craignoit pas alors, pourquoi s'en inquiéteroit-on dans les circonstances présentes, où les Etats héréditaires de la Maison archiducale sont bien plus circonscrits qu'ils ne l'étoient alors, & où la cour de Berlin est parvenue, principalement aux dépens de cette Maison, à une grandeur & à un degré de pouvoir, avec lequel celui, qu'elle avoit lors de la conclusion de la paix de Baden, ne sauroit entrer en aucune comparaison? De plus, il n'a jamais été question d'un aggrandissement de la Mai-

son archiducale, mais seulement d'un arrangement, en vertu duquel, pour ce qu'elle obtiendroit d'un côté, elle rendroit, de l'autre, un équivalent non-seulement parfait, mais qui surpasseroit encore de beaucoup ce qu'elle recevroit. Comment il résulteroit de cet arrangement une acquisition formidable, non-seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe entiere, c'est ce qu'on peut aussi peu concevoir, qu'il est impossible de contester la vérité du dilemme suivant: lorsqu'il s'agit d'un échange à faire, la Maison Palatine doit croire trouver son compte à l'équivalent proposé, ou ne pas l'y trouver. Si elle croit ne l'y point trouver, toute idée d'échange tombe d'elle-même : si elle croit l'y trouver, ni la Maison d'Autriche, ni la Maison Palatine, ne sont point, autant qu'elles sachent, sous quelque tutelle étrangere, qui les empêche de juger par elles-mêmes de leurs avantages réciproques, en donnant & en recevant, & de se décider à cet égard d'après leur propre sentiment.

Berlin (*le* 13 *Janvier*). Le Roi doit se rendre dans peu de jours ici. Les bruits que l'on a fait courir, que notre Monarque se trouvoit dans un état alarmant par l'effet d'une goutte remontée, est absolument faux ; S. M. jouit de la meilleure santé. On ne croit pas que le différent entre notre cour & celle de Vienne ait des suites sérieuses, puisque cette derniere a déclaré qu'elle ne songeoit point à un troc forcé de la Baviere, & que nous sommes assurés qu'il n'y a pas à compter sur un échange volontaire. Notre association continue à avoir du succès; elle n'est dirigée ni contre l'Empereur, ni contre la Maison d'Autriche, ni contre qui que ce

soit, mais contre celui qui tenteroit de porter atteinte à la constitution germanique. —— Il paroît sur cette matiere un écrit intitulé : l'*Alliance des Princes d'*Allemagne ; aïant en tête une vignette qui représente un génie liant un faisceau de fléches avec une branche d'olivier ; à côté de ce gënie on voit la grande pique & le bouclier oblong des anciens Germains, l'ensemble de cette emblême voulant signifier qu'autant il est difficile de rompre ces fléches liées ensemble, autant l'Allemagne unie est invincible. Cette brochure de 140 pag. *in*-12 a été composée par Mr. Chrétien-Guillaume Dohm, conseiller-privé du Roi au département des affaires étrangeres, pour servir de réponse à une autre piece qui a paru depuis peu (*nous l'avons annoncée*), sous le nom de Mr. Otto de Gemmingen, baron du St. Empire.

On dit qu'entr'autres objets importans, qui occupent le cabinet, il est question d'un contrat, en conséquence duquel le Roi acheteroit la Poméranie suédoise pour la somme de quelques millions d'écus ; on ajoute que le duc Ferdinand de Brunswick va se rendre incessamment à Stockholm, pour y terminer cette négociation. Le bruit court aussi qu'il s'agit d'un achat pareil du Mecklenbourg-Schwerin.

HAMBOURG (*le* 16 *Janvier*). Le froid, qu'on a éprouvé dans nos contrées, a été extrême : on le compare à celui des hivers les plus rigoureux ; & l'on prétend même,

qu'il l'a surpassé (a). On a trouvé des hommes & des animaux gélés dans les campagnes & même dans les villes. Si dans les païs plus septentrionaux encore il a gélé plus fort à proportion, l'on ne peut en attendre que les plus tristes nouvelles, d'autant plus que la disette de vivres y regne, particulierement en Finlande, & dans quelques provinces de la Suede.

Aix-la-Chapelle (*le* 15 *Janvier*). L'affaire du projet formé pour enlever les papiers du duc de Brunswick, est enfin terminée. La sentence, publiée le 3 de mois, bannit les coupables du territoire de cette ville & de la seigneurie de Borcette.

FRANCE.

Paris (*le* 15 *Janvier*). Le duc d'Harcourt, gouverneur de la province de Normandie, & qui met tant d'activité à poursuivre les travaux de Cherbourg, vient d'être nommé gouverneur de Mgr. le Dauphin. Ainsi, Mr. le comte de Montmorin demeure attaché à son commandement de Bretagne. On assure cependant que Mr. d'Harcourt a demandé la grace d'un délai pour réfléchir sur la vaste étendue des obligations délicates que sa nouvelle place doit lui imposer; &

(a) Dans nos climats le froid a été moins rigoureux. Mon thermometre, qui à la vérité est un peu trop abrité, n'a été qu'à 13 degrés.

qu'il ne l'a point encore acceptée. — Nous venons de voir arriver ici Mr. le duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre : mais en même tems nous n'avons pas été peu étonnés d'apprendre, que Mr. Eden, dont la présence étoit encore plus nécessaire, ne viendra cependant que dans 2 ou 3 mois : on voit donc, que le traité de commerce entre les deux nations éprouvera bien d'autres longueurs, avant même d'être entamé : nous disons entamé, parce que, suivant l'usage des ministres, Mr. Eden ne manquera pas de détruire tout ce que ses prédécesseurs ont fait, & voudra travailler sur un autre plan & à nouveaux fraix. Il paroît décidé, que Mr. le comte d'Adhemar ira reprendre sa place à la cour de Londres. — Les arrêts du conseil des 10 & 17 Juillet dernier prohiboient absolument l'entrée des marchandises de fabrique étrangere, telles que mousselines, toiles peintes &c. Sa Majesté, aïant été informée que divers négocians & fabricans non-regnicoles étoient dans l'usage d'importer dans le roïaume ces sortes de marchandises, & voulant les favoriser, a modifié d'une maniere très-utile la rigueur de ces loix prohibitives. En conséquence, par un arrêt du 10 Novembre, « il est permis à ces fabricans & négocians étrangers de s'établir dans le roïaume » & d'apporter, en y entrant, un certain nombre de pieces d'étoffes de leur fabrique. Dans » le cas même où ils entreront avec des ouvriers ou des ouvrieres de leur profession, » chacun de ces artisans pourra introduire

„ librement une piece de plus, afin de for-„ mer un fonds à la nouvelle fabrique „. —— Malgré les obstacles, qu'a rencontré l'enrégistrement du nouvel emprunt, il a eu un succès rapide : &, comme il est déja totalement rempli, il fut fermé hier à midi.

Mr. Titon, rapporteur de l'affaire du trop célebre collier, continue d'être incommodé de la goutte : mais ce n'est pas tant son indisposition que les formes indispensables d'un procès en contumace & les délais qu'exige l'ordonnance à l'égard de Mr. de la Motte absent, qui allongent l'instruction de ce procès : il n'est pas encore bien certain, que le décret ait été signifié au cardinal de Rohan, quoique depuis long-tems les lettres-patentes, nécessaires à cet effet, aient été adressées au parlement. On se plait si fort à embrouiller par de faux rapports une affaire, déja si compliquée & si obscure par elle-même, qu'on ne sait plus en vérité à quoi il faut s'arrêter. Toujours est-il vrai, comme on l'a annoncé dès les commencemens, que l'instruction ne peut manquer d'en être fort longue. Cependant il n'est pas question encore de nouveaux mémoires; & celui de Madame de la Motte est jusqu'à présent le seul, qui ait vu le jour. —— Mlle. de la Motte, belle sœur de la prisonniere, a été arrêtée la semaine derniere dans la Bastille même, où elle avoit obtenu la permission de rendre visite à la comtesse sa belle-sœur. Au moment où elle vouloit sortir, Mr. le Chev. de Lau-nai

nai lui montra un ordre du Roi qu'il venoit de recevoir & qui la conftituoit fa prisonniere. —— L'air de la Baftille a été fi contraire à la Demoifelle Oliva, qu'elle eft dans un état de langueur qui fait craindre pour fa vie. —— Mr. l'abbé de Lorrainé, grand-doïen de Strasbourg, vient d'être nommé par fes collegues, adminiftrateur du fpirituel & du temporel, dans tout ce qui concerne les intérêts de fon chapitre & du diocefe d'Alfacé. Mr. le cardinal continue de remplir fes fonctions; il figne tous les papiers, qui ont rapport à fes devoirs de prélat & de grand-aumônier.

L'abbé de Lille étant de retour de Marfeille, où il a féjourné affez long-tems fe difpofoit, pour premiere vifite à faire, d'aller chez Mr. le bailli de Suffren, lui porter une boîte, qu'il avoit reçue de Mr. de Rohan de Polduc. Cet académicien, étourdi & diftrait, a perdu la boîte, qu'il avoit mife dans fa poche. Arrivé chez Mr. l'amiral, il s'eft fouillé en vain, & s'eft exhalé en excufes. Cette boîte renfermoit une grande croix, garnie de diamans, que Mr. le Grand-Maître envoïoit au héros de l'Inde, nouvellement nommé ambaffadeur de l'Ordre auprès de la cour de France. Cette aventure ne fervira pas à le réconcilier avec l'Ordre de Malte (1 Décembre 1785 p. 543). —— Mr. de Beaumarchais eft piqué au vif par la derniere brochure du comte de Mirabeau; il fe hâte donc de brocher la vie de cet antagonifte qu'il peint fans doute fous des couleurs

leurs peu avantageuses. On prétend que son épigraphe & son introduction ne seront composées que des lettres que lui a écrit Mr. de Mirabeau, & dans lesquelles en lui demandant de l'argent à emprunter, il fait de Mr. Beaumarchais des éloges d'autant moins suspects, qu'il les a répétés souvent en dinant chez lui, & notamment 8 jours avant que de publier sa furieuse diatribe. (a)

L'impiété marche enfin à front absolument découvert. Le Dimanche 18 Décembre, elle donna un exemple éclatant dans l'église des *Innocens*, durant les vêpres. Trois jeunes gens placés derriere une jeune fille, s'aviserent

(a) Que dire à cela, que dire quand on voit ces gens qui n'ont à la bouche que *tolérance*, *honnêteté*, *amitié*, *bienfaisance &c* se déchirer les uns les autres, s'invectiver, se déshonorer; quand on lit les injures réciproques de Voltaire & de Rousseau, de Rousseau & de Hume, de Maupertuis & de Voltaire &c.? Que dire, sinon que la philosophie n'est pas le lien qui unit les cœurs. Du tems de St. Paul, elle ne formoit que des hommes *sans paix*, *sans affection*, *sans union*, *aiant l'apparence de l'humanité mais n'en possédant rien de réel**; aujourd'hui c'est bien évidemment la même chose. Voltaire lui-même en fait l'observation; il en sentoit la vérité dans son ame. « Quoi! » (disoit-il dans une lettre à Helvetius) de » misérables moines n'auront qu'un même » cœur, ils défendront les intérêts du couvent » jusqu'à la mort! Et ceux qui *éclairent les* » *hommes* (le bon moïen d'*éclairer!*) ne se» ront qu'un troupeau dispersé, tantôt dévo» rés par les loups, & tantôt se donnant les » uns aux autres des coups de dents! »

* *Homines sine affectione, sine pace, sine fœdere, sine misericordiâ. Habentes speciem quidem pietatis* (bonitatis, humanitatis) *virtutem autem ejus abnegantes.* Rom. 1 & 2 Tim. 3.

ferent de chanter assez haut des chansons très obscenes. Un particulier fort âgé, choqué de ce scandale, les avertit plusieurs fois de se taire ou de se retirer, & les menaça enfin de les faire chasser par le Suisse. Alors un des jeunes gens lui donna un coup de poing qui le fit tomber. Le vieillard s'étant blessé fit un cri qui attira l'attention du public. On cria de toutes parts à l'impiété, on ferma les portes de l'église, le service divin fut interrompu & les jeunes gens conduits en prison. On dit que leurs parens sont des marchands de la rue St. Denis, très-riches; & qu'avec de l'argent & de la protection ils en seront quittes. Mais pour cela il faut supposer qu'on cachera cette scéne à la religion du Monarque. (a)

Messieurs les curés de Paris assemblés chez Mgr. l'archevêque, le 21 du mois de Novembre, ont résolu unanimement, & avec l'approbation de l'archevêque, de réclamer contre l'article *Cimetiere*, inséré dans une nouvelle édition de l'*Encyclopédie* (b), persuadés

(a) Réflexions sur le fanatisme de la philosophie, 1 Août 1785, p. 559. —— Un homme d'un grand sens a dit depuis peu, qu'avant dix ans révolus les ministres du Seigneur n'oseront plus se montrer en public, & que pour soustraire à l'insulte les divins mysteres il faudra les célébrer, comme autrefois, dans des souterrains inconnus.

(b) On sait que cette lourde & monstrueuse compilation est devenue une espece d'arsenal, où la secte philosophique consigne les armes dont elle se propose de faire usage en tems &

suadés que le ministere, qui les honore de sa confiance, voudra bien les entendre avant

---

& lieu. Dès que l'occasion se présente, on les produit au grand jour, les cris du parti s'élevent de toutes parts, comme chez ces hordes barbares qui esperent la victoire de l'effroi de l'ennemi; & il n'arrive que trop souvent que ce plat stratageme leur assure la victoire. « C'est une chose unique dans l'his-
„ toire, dit l'auteur des *Annales politiques*, Annal.
„ & qui ne pouvoit avoir lieu qu'à Athenes polit. Réfl.
„ ou à Paris, qu'une association formée pour prélim. p.
„ composer un alphabet de sciences se soit méta- 62.
„ morphosée en un parti puissant; que cet ou-
„ vrage imparfait, cette compilation disparate,
„ pleine de plagiats non déguisés, & d'er-
„ reurs intolérables, soit devenue un monu-
„ ment sacré; que le gouvernement l'aïant
„ proscrit, & n'aïant en cela que dévancé le
„ goût & la raison, on en ait fait, sous ses
„ yeux, un objet de culte; qu'il faut adorer
„ pour conserver les droits de citoïen.....
„ L'Encyclop-économie a baissé dans l'opi-
„ nion de la plus saine partie de la nation.
„ Son ascendant sur le trône est évanoui:
„ mais ses chefs n'ont perdu ni la fierté que
„ donne un parti nombreux, ni les espéran-
„ ces que justifie une cabale puissante, ni les
„ ressources que facilite l'habitude de l'intri-
„ gue. Forcés de se rejetter sur la littérature,
„ ils y dominent, au moins par la terreur
„ qu'ils inspirent, & le mal qu'ils y font.
„ —— Les académies sont dans leur dépen-
„ dance: la magistrature est pleine de leurs
„ éleves. L'Église même est étonnée de trou-
„ ver plusieurs de ses membres qui ont reçu
„ leur sceau. Toutes les voïes qui menent à
„ la gloire, à la fortune, & ce qu'il y a de
„ plus cruel, à l'estime publique, sont en
„ leur pouvoir. Ils perdent sans retour qui-
„ conque a le malheur de refuser de s'in-

Q 2 „ scrire

de rien statuer sur des objets qui les concernent d'une maniere si particuliere. (a)

Tout fourmille d'inscriptions pour le nouveau palais de justice *. En voici une d'une tournure assez nouvelle. L'auteur suppose qu'on représentera Dame Justice, sur le dessus de la principale porte d'entrée, avec tous ses attributs ; c'est-à-dire, avec son bandeau, sa balance & son glaive ; en conséquence il met inscription, au bas de la statue.....

* 15 Déc. 1785 p. 638.

FIDE FASCIÆ
LANCES OBSERVA
GLADIUM TIME.

Ce qui pourroit se rendre à peu-près ainsi en françois :

Reposez-vous, sur son intégrité ;
Retracez-nous sa probité ;
Gardez-vous des rigueurs, de sa sévérité.

En

„ scrite dans leur milice &c. &c. " —— Diverses observ. sur cette massive, incohérente, & très-antichrétienne nomenclature, remplie de sarcasmes atroces contre les ministres de J. C., son Eglise, sa doctrine &c, monument de l'ignorance, de la folie, & de l'impiété du siecle, 1 Avril 1785, p. 575 & autres cités p. 576 & suiv.

(a) Cet article se trouve peremptoirement réfuté par l'excellent mémoire de Mr. S. inséré dans le Journ. du 15 Juillet 1785, p. 472. Mais on sait que les philosophes ne s'embarrassent d'aucune réfutation. *L'erreur qu'ils ont une fois répandue*, dit Mr. L., *devient indestructible ; c'est en vain qu'on la réfute : pour toute réponse, ils la répetent.*

En voici une autre, par Mr. de Rosset, auteur du Poëme sur l'agriculture.

Hic scelerum ultrices posuere Palatia poenæ :
Hic fraus victa jacet, datur unicuique suum jus. (a)

Mr. Ferlet, chanoine de St. Louis du Louvre, propose la suivante :

Hic Themidis saevi fasces, hic regia : nulli
Fas impunè sacrum scelerato insistere limen.

Des lettres d'Auvergne font un détail alarmant des horreurs commises dans cette province par des bandes de voleurs, qui, à main armée, vont dévastant les campagnes & les châteaux. On croit, que la plûpart de ces scélérats appartiennent à des familles honnêtes du païs, parce qu'une de ces bandes de brigands a trouvé le moïen de prendre en entier l'uniforme de la maréchaussée. C'est à la faveur de ce déguisement criminel, qu'elle se fait ouvrir toutes les portes, & que les seigneurs & les paysans trouvent des assassins dans ceux qu'ils reçoivent comme leurs défenseurs. Pour arrêter ces déprédations le païs s'est armé. Plus de 30 de ces malheureux ont déja subi le dernier supplice. On est à la recherche de leurs complices. —— Une autre nouvelle peu agréable pour les amateurs de l'histrionisme, est l'incendie de la salle de spectacle de Montpellier : elle a été absolument consumée par les flammes la nuit du samedi

---

(a) C'est une imitation trop crue de celle que Santeuil a faite pour la chambre criminelle du Châtelet :

Hic poenæ scelerum ultrices posuere Tribunal ;
Sontibus unde tremor, civibus inde salus.

au dimanche, 18 de Décembre. Le feu n'étoit pas encore éteint au départ du courier, parce que les caves de ce vaste bâtiment étoient remplies de bois, qu'y tenoient en magasin les principaux marchands de cette denrée. On espéroit cependant conserver la salle du concert, qui étoit contigue à celle de la comédie. Ces avis ne disent pas, si cet accident a causé d'autres malheurs. On a remarqué que les salles de spectacles, les unes comportant les autres, ne durent guere plus d'un demi siecle. Cet espace de tems suffit ordinairement, pour les voir brûler ou tomber en ruine. (a)

On a ri beaucoup des moïens qu'a emploïé le sieur Rudder pour passer la riviere à pied sec comme il l'avoit promis. Soit qu'il ne se confiât pas assez à la grosseur de ses sabots, soit qu'il craignît de ne pouvoir marcher aisément, il s'étoit muni de grosses béquilles dont le bas ne ressembloit pas mal à la carêne d'un canot sans quille, & long d'environ deux pieds sur un pied dans sa plus grande largeur, deux petites traverses d'environ deux pieds & demi fixoient les bases des béquilles qui se terminoient en cône par le haut. Suspendu par les aisselles au haut des béquilles peintes en verd d'eau, qu'il cherchoit à couvrir d'une redingote de même couleur, il battoit l'eau avec ses sabots de liège, coupés assez quarrément par derriere

(a) 15 Fév. 1785, p. 283. —— 1 Juin 1783, p. 223 & autres cités *ibid.* Toujours en rétrogradant, Liste remarquable, 1 Mai 1781 p. 18.

pour faire glisser ses béquilles, ce qui lui réussit au bord de la riviere; mais dès qu'il fut un peu engagé dans le courant, ni les batelets placés plus haut & plus bas, ni tous ses efforts ne purent l'empêcher d'être emporté depuis le pont tournant, d'où il étoit parti, jusque vis-à-vis le gros caillou, où il n'eût pu passer sans secours, & où il fut si mal accueilli de la populace qu'il se crut heureux d'en être défendu par le guet.

MORTS.

Le comte de Kœnigsfeld, ministre d'état de l'Electeur est mort à Munich le 24 Décembre, à l'âge de 66 ans.

Joseph-Charles Truchses, comte de Zeil-Wurzach & Friedberg &c, grand-prévôt de l'illustrissime chapitre métropolitain de Cologne, chanoine capitulaire & trésorier de la cathédrale de Strasbourg, prévôt de l'illustre collégiale de St. Géreon à Cologue, & grand-croix de l'Ordre de St. Michel &c, est mort à Cologne le 9 Janvier, dans la 74e. année de son âge.

François-Philippe de Sternberg, comte du St. Empire-Romain, chevalier de l'Ordre de la Toison-d'or, chambellan actuel de S. M. I. R. A. &c, est mort à Vienne le 9 Janvier, après une longue maladie, dans la 78e. année de son âge.

Mr. Elie de Beaumont, avocat au parlement de Paris, célebre par ses talens littéraires autant que par son profond savoir en jurisprudence, est mort subitement, dans la nuit du 9 au 10 Janvier, après avoir soupé en société avec Mr. Target son ami, & plusieurs autres personnes. Ce jurisconsulte, qui avoit une corpulence extrêmement grosse, avoit la funeste habitude de beaucoup manger. Sa conversation étoit pleine de saillies & de diver-

ses anecdotes qu'on aimoit à lui entendre conter, avec cette grace vive & légere, qui fait donner de l'intérêt aux moindres choses: il étoit veuf, & laisse 50 mille livres de rentes à son fils, âgé de 13 ans.

Mr. Mario Guarnacci, un des plus illustres littérateurs d'Italie, est mort le 21 Août 1785, à Volterre, où il étoit né en 1701. Il s'appliqua avec ardeur à l'étude des belles-lettres & à la théologie, prit le degré de docteur à Florence, fut aide d'étude de Charles Rezzonico, élevé depuis au pontificat sous le nom de *Clément XIII*, devint prélat domestique de Clément XII, chanoine de St. Jean de Latran &c. Retiré dans sa patrie, en 1757, il y fit une précieuse collection d'antiquités étrusques, dont on trouve la description dans le tome III des *Œuvres* de Muratori. On a de ce prélat I. Une Continuation des *Vitæ & gesta romanorum Pontificum & cardinalium* d'Alfonse Ciaconius, entreprise par ordre de Benoit XIV, & poussée jusqu'au pontificat de Clément XII. Rome 1751. 2 vol. *in-fol.* II. Un Recueil de poësies, entre lesquelles on distingue une Poëtique en vers italiens. III. *Origines italiques*, en italien, Lucques 1768, 2 vol *in-fol.* Il y ajouta un 3e. vol. Lucques 1772 : ouvrage critiqué par l'auteur du traité *Des premiers habitans de l'Italie*, attribué au P. Bardetti. Philippe Ferroni a publié son Eloge funebre, Florence 1785 *in-4°*. Il est enrichi de notes. La ville de Volterre lui doit divers embellissemens.

Moyse Mendelsohn, Juif très-instruit, dont on a divers ouvrages, particulierement de Psychologie, où il réfute solidement les délires des matérialistes; est mort à Berlin le 4 Janvier dans la 57e. année de son âge.

Un homme distingué parmi les savans du Nord, dont nous n'avons pu donner plutôt la notice biographique, est Mr. Gérard Fréderic Muller, mort à Moscou en 1783. Né à Herford dans le comté de Ravensberg en Westphalie en 1705, il s'établit de bonne heure en Russie, & gagna l'estime de l'Impé-

ratrice

tatrice Anne qui le fit voïager dans ses vastes Etats, aux fraix de la couronne. L'Impératrice Catherine II le nomma conseiller-d'état & garde des archives à Moscou, emploi qu'il exerça pendant près de 16 ans. Il amassa durant ses voïages beaucoup de matériaux, qui lui ont servi à donner I. *Recueil d'histoires russes*, en 9 vol. *in*-8°. publié en langue russe: la *1re.* partie de cet ouvrage parut en 1732 & la derniere en 1764. II. *Description de la Sibérie*, Péterabourg 1750 *in*-4°. III. *Voïages & découvertes faites par les Russes &c*, & *description du fleuve Amour &c*, en russe & en allemand, traduit en françois, Amsterdam 1776. 2 vol. *in*-12. IV. *Dictionnaire géographique de l'Empire de Russie*, par Phedor Polownin, corrigé & augmenté. Moscou 1773, 1 vol. *in*-8°. V. Grand nombre de *dissertations historiques* dans le journal de l'académie des sciences de Pétersbourg, depuis 1755 jusqu'en 1765.

Extrait d'une lettre de Strasbourg. « Vous marquer la mort de Casimir-Frédéric de Rathsamhausen, abbé-prince des deux abbaïes sécularisées de Mourbach & de Lure, c'est vous annoncer la perte d'un saint & vertueux prélat, que l'Alsace a vu naître dans nos siecles d'impiété & de corruption pour la gloire de la religion, pour l'édification de notre province & pour le soulagement des pauvres. Né à Strasbourg le 17 Janvier 1698 dans le sein d'une famille noble qui venoit de rentrer au giron de l'Eglise, il fit profession de l'Ordre monastique de St. Benoît le 24 Avril 1718 dans la célebre abbaïe princiere de Mourbach. D'abord grand prieur de Lure, puis élu coadjuteur de Mourbach le 26 Août 1737, il succéda le 26 Juin 1756 dans la dignité abbatiale au cardinal François-Armand de Rohan-Soubise. Son abbaïe, transférée en 1759 à Gebwiller, fut sécularisée & changée en chapitre équestral le 11 Août 1764, par le Pape Clément XIII. Religieux modeste & édifiant, tendre pere des pauvres, auxquels il consacra la plus grande partie de ses revenus, il montra dans toutes les situations de sa vie le même

amour de la vertu, la même piété affectueuse, la même exactitude scrupuleuse pour ses devoirs, la même charité généreuse, la même affabilité pour tous ceux, qui l'approchoient. Il mourut le 1 Janvier 1786, après avoir eu la consolation de voir la magnifique église de Gebwiller achevée & consacrée le 7 Septembre de l'année précédente. Cette église commencée en 1761, un des plus beaux édifices de notre province, doit particulierement son existence à ses soins; elle justifie aux yeux de tous les connoisseurs l'inscription placée au haut du frontispice : *Opus namque grande est : neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo* (1 Par. 29). »

Nouvelles diverses.

L. A. R. les Gouverneurs-généraux des Païs-bas sont arrivés à Vienne le 12 Janvier. —— Mr. de Thulemeyer va se rendre à Berlin par congé, & l'on croit prévoir que ce départ aura des suites; quelques avis disent que le Prince d'Orange & sa famille se rendront également à Berlin. —— Le différent entre la cour d'Espagne & de Naples ne paroît pas prêt à s'ajuster, vu que S. M. des Deux-Siciles vient de décorer de l'Ordre de St. Janvier les généraux Acton & Pignatelli. —— Les tremblemens continuent à Terni avec une véhémence redoublée.

Extrait d'une lettre de Mayence, du 4 Janvier 1786.

..... *J'oubliois presque de vous dire que les auteurs des* geistlichen Sachen, *toujours animés par des* memores iras *& le souvenir de l'alerte donnée à l'anonyme, leur protégé, peut-être leur associé, continuent à vous foudroïer par des traits que vous ne vous étiez pas sans doute avisé de prévoir. Ce ne sont point des raisonnemens, moins encore des réponses aux trois*

points que vous les avez défié de prouver * : *mais bien des décisions peremptoires & sans appel. Ils viennent d'en remplir encore près d'une page de leur* Journal Spirituel, *& vous disent finalement* « *Que* vous ne connoissez ni théo- » logie, ni droit canon, ni histoire ecclésias- » tique, *tandis qu'ils possédent ces sciences au* » *suprême degré; que c'est par conséquent une* » *fieffée impertinence de votre part d'avoir ré-* » *futé un écrit pour lequel ils s'intéressent;* » *qu'en attendant la* **gemessene Antwort** *qu'ils* » *se proposent depuis 4 mois de vous faire, ils* » *ont la consolation de vous voir* confondu & » traînant l'aile *par l'abrogation des nonciatu-* » *res, d'autant que les envoïés du Pape ne* » *sont rien de plus que ceux* de la république » de Venise ». *Tel est l'exact sommaire de cet article, & de leurs triomphant argumens dont vous vous tirerez comme vous pourrez. Pour moi, je vous plains, & crois prévoir que pour peu que ce démêlé continue, on vous regardera comme condamné à ce terrible & humiliant supplice si souvent emploïé chez les Romains dont fut entr'autres la victime l'illustre patron du fondateur des Jésuites, les plus chers amis des gens* **von geistlichen Sachen.** —— *Je suis &c.*

L. M D. H.

* 15 Déc. p. 640.

P. S. *J'apprends en ce moment que ces Messieurs ont voulu vous compromettre avec la V****, qu'ils ont, dit-on, engagé à une fausse démarche. Savez vous avec quelle morgue méprisante & insultante ils viennent de traiter le Vicariat ou Consistoire de Freysingen qu'ils appellent* les gens de l'évêché de Freysingen, *& auquel ils ne pardonnent pas d'avoir mis à la régle un prédicateur impertinent. . . . Ils calomnient d'une maniere indigne l'évêque de Mantoue, qu'ils disent avoir réformé une loi de l'Eglise universelle, savoir celle du Concile de Trente qui par rapport à la prêtrise met pour terme* ante quem non *l'âge de 24 ans; loi que le prélat non-seulement a respectée, mais en quelque sorte fortifiée & assurée davantage, en reculant ce terme (car certainement jamais le Concile n'a songé de défendre aux évêques de*

donner la prêtrise, & aux candidats du facerdoce de la recevoir après 24 ans; & c'est-là une fourberie de la plus basse espece).... Depuis quelques jours le bruit se répand, que ce bavardage grossiérement injurieux, & les diverses erreurs qui infectent ces feuilles, commencent à fixer l'attention de l'autorité, & que les amis de la vérité & de la décence ne sont pas loin de voir leurs voeux accomplis.

RÉPONSE. Horace parle de certains auteurs qui pour toute preuve de leurs talens, donnoient la grande idée qu'ils en avoient eux-mêmes conçue, & traitoient de *galeux* tous ceux qui ne leur ressembloient pas:

H. a. p. *Non satis est dixisse: ego mira poëmata pango; Occupet extremum scabies.*

On voit que ce vieux critique, homme un peu chagrin & difficile, ne se contentoit pas de ce genre d'argument (*non satis est dixisse*). Mais pour moi, Ex de bonne & loïale composition, je veux bien le passer à mes chers confreres des geistlichen Sachen, & conviens de bonne foi qu'il n'y a pas de meilleur moïen de me réduire au silence. Je prie en conséquence mon correspondant de ne plus me faire part de ces pieces d'éloquence & de raison, dont je ne me sens pas la force de profiter. Mais si par hazard, parmi les traits sublimes qui échappent par grouppes à ces vigoureux écrivains, il se trouvoit quelque calomnie aussi punissable dans l'ordre des délits civils, que celle qu'ils se sont permise en me déclarant *chef du parti ennemi des évêques*, je veux bien en être informé, & consens de plus qu'un des plus illustres Princes de l'Empire qui a voulu en demander justice à S. A. E. de M., se porte à une démarche que je l'ai prié de ne point faire, par le seul mépris de la chose.

En attendant je leur donne ici le défi le plus formel, de citer un seul endroit de mes écrits où j'éleve la puissance pontificale au-dessus de ce qu'elle est au jugement de tout

Catholique. Je les défie également de citer une seule parole par où, en rapportant la suppression des tribunaux de nonciature *, j'aie mérité de quelque maniere que ce soit les injures qu'ils me disent à cette occasion.... Dans l'impossibilité où ils sont de satisfaire à une sommation aussi raisonnable, je serois sans doute en droit de les déférer dès maintenant comme faussaires, comme faux délateurs & détracteurs publics, à la justice du gouvernement sous lequel ils écrivent : mais je regarde jusqu'ici comme une punition suffisante, l'indignation des ames honnêtes, & l'opprobre qui couvre par lui-même les mensonges lâches, inventés par une rage impuissante contre des gens dont tout le crime est d'avoir eu trop clairement raison.

* 1 Janv. p. 50. — 15 Janv. p. 152. Ce sont les seuls endroits où j'en ai parlé.

On m'assure que des gens mécontens du compte très-véridique que j'ai rendu d'un certain ouvrage bruïant *, ont réclamé le secours du *scélérat obscur*, qui dans son repaire ténébreux & inconnu forge les traits du mensonge & de la calomnie qu'il décoche avec la sécurité d'un lâche contre ceux qui marchent à découvert. Comme il ne s'est point trouvé encore d'écrivain honnête qui ait daigné s'occuper de ce *convulsionaire* forcené, dont les injures honorent, suivant la remarque du grand & pieux évêque d'Amiens, ceux qui en sont l'objet comme ses éloges font la honte de ceux qui les reçoivent * ; je n'ai garde de donner l'exemple d'une dégradante apologie. D'ailleurs, comme je l'ai déja dit, il m'est impossible d'avoir ces feuilles, tant elles sont sévérement proscrites dans tous les Etats policés. Deux ou trois miraculés de St. Médard qui la reçoivent, dit-on, dans la ville que j'habite, prennent tant de précautions pour qu'on l'ignore, & sont si honteux de cette fanatique lecture, que lorsqu'on la leur demande en toute confidence & sous le plus grand secret, ils nient constamment qu'ils en

* 15 Fév. 1785, p. 241. — 1 Octob. p. 170.

* 1 Juillet 1785, p. 346.

rient connoissance. —— Voïez l'article KOCHE (Jacques) dans le *Dict. hist.*

J'ai reçu la très-longue lettre de Strasbourg *sur l'argent prêté à terme*, & j'avoue que je ne saurois y répondre autre chose sinon que l'auteur n'a pas lu l'article même du Journal qui l'a engagé à écrire.* « Quoi, dit-il, » tous les peuples policés auroient jamais pu » s'accorder à autoriser un contrat essenciellement & de sa nature contraire à la justice » commutative ? Les princes chrétiens, des » personnes, des corps voués par état au » maintien des bonnes mœurs & de la religion, en ouvrant des emprunts à terme » sous intérêts, tendroient des pieges à leurs » sujets ou à leurs ouailles ». Mais où est-il dit que tous ces *princes*, *personnes* & *corps* ont exclu les titres qui, selon les canonistes, autorisent la stipulation des intérêts ? N'est-il au contraire pas incontestable qu'ils les ont supposés ? Au n°. 5. de ses observations, l'auteur dit : « La propriété du prêteur est » livrée à la discrétion de l'emprunteur ; souvent elle est déja perdue à jamais pour lui » au moment où il la céde. C'est une espece » de proverbe qu'une obligation va rarement » jusqu'à la quatrieme génération ». Voilà donc le *periculum sortis* bien clairement établi. Qu'ai-je dit qui ne fût parfaitement conforme à cette remarque, ne l'ai-je pas au contraire particulierement approfondie, & montré que dans le tems actuel elle étoit d'une considération plus décisive qu'elle ne l'a jamais été ?* ... Les autres raisonnemens de l'auteur se rapportent ou bien au même point de vue, ou bien au *lucrum cessans*, ou *damnum emergens*. Il est donc inutile de harceler une ancienne & respectable maxime de jurisprudence & de morale ; & cela dans un tems où toutes les têtes tournent par un vertige de rafinement & de réforme qui annonce la subversion de tous les principes.

* 15 Oct. 1785, p. 247.

* *Ibid.* p. 250 & suiv.

A l'occasion du doute où j'étois touchant un ouvrage relatif au droit des Souverains de céder ou d'échanger les provinces qui lui sont soumises *, un savant & complaisant académicien (Mr. l'abbé G.) a bien voulu me communiquer la note suivante. « Cet ouvrage n'est » effectivement pas de Melchior Canus, mais » bien de Barthélemi de las Casas. Feu Mgr. » le duc de la Valliere, dont j'ai vu la biblio- » theque lors de mon séjour à Paris, avoit » deux éditions de cet ouvrage. Voici le titre de » la plus ancienne : *D. Bartholomæi de las Ca-* » *sas, episcopi Chiapensis, erudita & elegans* » *explicatio quæstionis : utrùm Reges vel Prin-* » *cipes jure aliquo vel titulo, & salvâ conscien-* » *tiâ, cives ac subditos à Regia Corona alie-* » *nare, & alterius domini particularis ditioni* » *subjicere possint? Curâ & studio Wolffgangi* » *Griesstteri. Francofurti ad Mœnum* 1571 in 4°. » Le titre de la seconde édition porte *D. Bar-* » *tholomæi &c* jusqu'au mot *possint* inclusive- » ment, après lequel on y lit : *Ante hac* » *nunquam ab ullo doctorum ita luculenter trac-* » *tata. Tubingæ, Eberh. Wildius*, 1625. in-4°.

* 1 Janv. 1786, p. 74.

Dans le dernier Journal, p. 113, l. 8 de la note (b), de femmes, *lisez* des femmes. —— *P. 134, l. 30*, ses informations, *lisez* les informations.

Dans le Journal du 1 Janvier, p. 6 à la marge, Bulduinus, *lisez* Balduinus. —— *P. 87, l. 2, au lieu de* 1 Août 1783, *il faut* 1 Août 1782.

☞ L'imprimeur prie ceux qui lui envoient des avis à mettre sur les feuilles d'enveloppe, de les écrire d'une maniere correcte & intelligible. On a été surpris de lire dans le dernier *numero* des endroits nommés *Rodemack*, & *Weiller Lathur*, vu qu'il n'y a pas dans la province de ville ni de village qui porte ces noms. On soupçonne qu'on a voulu

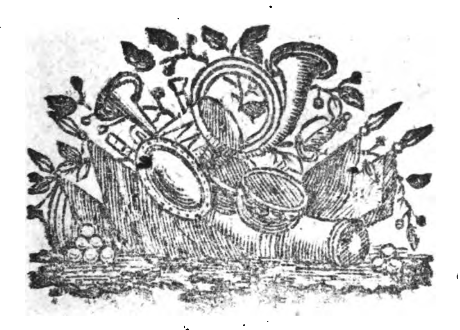
dire *Rodemacher* & *Weiller la Tour*. Mais si effectivement il y avoit quelque part un *Lathur* & un *Rodemack*, il faudroit ajouter où ils sont situés, sans quoi l'avis relatif à ces endroits, sera parfaitement inutile.

TABLE.

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. FEVRIER.

1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

15. FEVRIER 1786.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Essai d'annales de la charité ou de la bienfaisance chrétienne, dans lesquelles on trouve rangés selon l'ordre des tems, les plus beaux traits de charité que les Chrétiens de tous les âges, de tous les états & de tous les païs du monde, ont constamment pratiqués & transmis de siecle en siecle, depuis la naissance du christianisme jusqu'à nos jours. Par le R. P. Charles-Louis Richard, ancien professeur en théologie. A Lille, chez Danel. 1785. 2 vol. *in-12.*

IL y a plus d'un an que nous avons annoncé le plan de cet intéressant recueil

des effets touchans & infiniment multipliés de la charité chrétienne *. On voit ici avec une consolation toute particuliere cette grande & agissante vertu déploïer ses fruits sur toute la surface du globe, dans le tems qu'on ne connoissoit point encore cette futile récompense qui consiste dans le bruit momentané des gazettes (a) & de ces annonces de bienfaisance qui mettent en ostentation ce qui, dans l'homme de bien, fait la matiere d'une satisfaction intime, secrette, ineffable, dont Dieu seul est le témoin & l'objet. On voit aussi que les grands & saints personnages qui durant tant de siecles ont illustré les *Annales de la charité*, avoient tout autrement que nos *bienfaiteurs à journaux*, le discernement dans la distribution des secours, & si je puis parler comme le Prophete, la *béatitude de l'intelligence* en fait de misere & de besoins. Ce n'est pas sur

* 15 Sept. 1784, p. 99.

Beatus qui intelligit super egenum & pauperem. Ps. 40.

(a) Les gazettes ne prirent naissance qu'au commencement du 17e. siecle. Comme c'est en Italie qu'elles parurent d'abord, c'est dans la langue de ce païs, plutôt que dans la langue latine qu'il faut chercher l'étymologie du nom qu'on leur a donné. Il paroît tout simple de le faire dériver du mot italien, *gazza*, qui signifie *pie*; d'où, par diminutif on aura fait *gazzetta*, petite pie, ou petite babillarde. Cette étymologie convient beaucoup mieux à la chose, que celle de *gaza*, mot latin, qui signifie *trésor*: car qui s'avisera de croire, ou de dire que les gazettes sont un *trésor*, sinon peut-être pour les gazetiers, pour les oisifs & les bavards des cercles & des rues?

des pauvres factices, sur des malheureux volontairement tels, sur des prisonniers pour *mois de nourrice* (a), pour des dettes accumulées par inconduite, qu'ils répandoient leurs bienfaits de préférence; mais sur des pauvres vertueux, sur des Chrétiens affligés & souffrans qui n'avoient pas machiné leur infortune (b). Enfin avant d'être bienfaisans, ils étoient justes : lorsqu'ils donnoient aux

(a) Bien des personnes ne savent ce que signifient ces *mois de nourrice* qui reviennent continuellement dans l'étalage des actes de bienfaisance proclamés dans le *Mercure* & autres journaux. Il faut savoir que par une subversion d'un genre nouveau & inconnu aux autres nations, les meres parisiennes, même du plus bas étage, ne nourrissent pas leurs enfans, sous prétexte de gagner leur journée avec moins de gêne ; elles les *envoient en nourrice*, bien déterminées d'avance à ne pas païer le salaire de cette mere substituée, mais sûres aussi qu'à la premiere bienfaisance d'éclat on élargira *des prisonniers pour mois de nourrice*.

(b) Il ne faut sans doute exclure personne de ses charités, excepté ceux qui en abuseroient pour devenir ou pour rester méchans : mais il est très faux qu'il faille les répandre sans aucune distinction ; qu'il faille mettre sur le même rang le scélérat & l'homme vertueux, nos freres dans la foi & les ennemis acharnés de la foi. Ce systême de l'indifférente philosophie n'est pas celui de S. Paul : *Operemur bonum ad omnes, maximè autem ad domesticos fidei.* Gal. VI. 10. Dans l'ordre de la nature je donne mes premiers soins à mes parens & à mes amis : pourquoi dans l'ordre de la religion n'y auroit-il aucune préférence ?

pauvres, ils ne devoient rien à personne & ne voiloient pas d'odieuses rapines par une générosité théatrale. (a)

Il est fâcheux que la derniere partie de ce recueil ait entierement le ton des gazettes, que l'auteur y ait entassé toutes sortes

(a) Vrai tableau de la bienfaisance philosophique, 15 Janvier 1776, p. 149. J'y ajouterai la fable suivante par Mr. le marquis de Fulvy.

Les deux moineaux.

Un prodigue moineau n'avoit-il plus de grain,
Il empruntoit de toute main.
Prêtez-moi, disoit-il, bon voisin, belle amie;
Sans faute dans huit jours, peut-être dès demain,
Je viendrai m'acquitter. Oh! bien sot qui s'y fie:
A l'attendre on mourroit de faim.
Au fond son cœur étoit sensible,
Mais ses principes singuliers:
Pour obliger il trouvoit tout possible;
Il n'avoit de rigueur qu'avec ses créanciers:
Et, ce qu'on ne pourroit comprendre,
Si l'exemple chez nous n'en étoit familier,
Moins lui coûtoit à donner un septier,
Que la moindre mesure à rendre.
A son voisin, autre moineau,
Depuis quatre moissons il devoit un boisseau.
Par ce retard réduit à la disette extrême
Le malheureux crioit; toujours délai nouveau;
Et c'étoit fait de lui, s'il n'eût de son cerveau
Tiré cet heureux stratagême.
Chez son débiteur il paroît
Couvert de plumes étrangeres,
Lui conte ses douleurs: pour les rendre légeres
D'un seul boisseau le secours suffiroit.
J'aime d'un sort contraire à réparer l'injure,
Répond le débiteur, soïez le bien venu,
Et, telle qu'il la veut, remplissant la mesure,
Il en régale l'inconnu.
Alors, se démasquant, je vous y prends, dit l'autre,
A l'infortune osez-vous faire un don

Qui,

d'anecdotes, & des œuvres où selon toute apparence la charité chrétienne entroit pour bien peu de chose. —— Il se trouve aussi une faute assez considérable dans le titre : non, non, *les plus beaux traits de charité* ne sont pas *rangés* ici. L'humble & ingénieuse *charité* a sçu les dérober à la connoissance des hommes, sur-tout des hommes loquaces & écrivailleurs : la providence de Dieu n'a garde de dépouiller toutes les grandes actions de leur plus brillant éclat, qui est de n'être connues que de lui seul.

Exposition de la doctrine des philosophes modernes. A Lille. 1785. 1 vol. *in*-12 de 69 p.

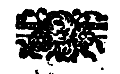
SI tout ce qui porte l'empreinte du zele & d'une bonne logique mérite d'être accueilli dans le tems, où les défenseurs de la foi sont en si petit nombre, où tout ce qui écrit, flatte les erreurs du tems, & leur sacrifie les plus précieuses vérités ; l'auteur de cette brochure, si connu par une multitude d'autres également sages & utiles *, doit fixer

* Voïez l'art. précédent. — 1 Avril 1785, p. 488. — 1 Déc. 1783, p. 507. 510.

Qui, dû par vous, n'est plus le vôtre ?
Soyez juste avant d'être bon.

Vues générales sur la charité, ses motifs, ses effets, son contraste avec la bienfaisance du siecle, 15 Sept. 1785, p. 94 & suiv. —— 15 Nov. 1785, p. 571.

xer les suffrages des lecteurs chrétiens d'une maniere toute particuliere. Je ne connois personne, qui écrive avec plus de chaleur & d'une maniere plus conséquente, plus généralement vraie & éloignée en tout de ces connivences, de ces petites concessions, que des gens même à bonnes intentions se permettent comme une chose inévitable dans une perversion générale. Trop rapide & trop vif il laisse quelquefois échapper des points de vue importans, & néglige de donner à ce qui est excellent par lui-même, un air de correction & de polissure; mais le fond des choses est toujours bien traité, & appuïé de toute la solidité des bons principes. Le ton est celui de la conviction; on sent que l'auteur parle d'après des sentimens profondément imprimés, qu'il n'a d'autre vue que de combattre l'erreur, d'arrêter la séduction, de dissiper le prestige des illusions dominantes; d'autre intérêt que celui que tout ami de la vérité, & sur-tout un ministre de Jesus-Christ, doit prendre à l'état de la religion outragée. L'on trouve dans ce petit ouvrage un grand nombre de preuves du délire philosophique, tirées mot pour mot des écrits des principaux personnages de la secte. Il a des rapports assez marqués avec *La nouvelle philosophie dévoilée*. Avril 1771, p. 246.





Essai sur l'origine des fiefs de la noblesse de la haute Auvergne, & sur l'histoire naturelle de cette province; par Mr. le comte de Rangouse de la Bastide, conseiller d'épée, chevalier d'honneur du Roi au présidial de la haute Auvergne, & gentilhomme ordinaire de la chambre (Sapientiam Dei præcedentem omnia quis investigavit? *Ecclesiast. cap. I.*). A Paris, chez Royez, 1784. 1 vol. *in*-12 de 244 pages.

La partie de cet essai qui regarde l'*histoire naturelle* a fixé particulierement l'attention des savans par la contestation qu'elle a produite sur les volcans. Depuis qu'on voit des volcans par-tout, même dans la lune (a), la France méridionale, au moins toute la partie montagneuse n'a paru

(a) « Mr. Herschel, de la société roïale de » Londres, a découvert dans la lune, le 4 » Mai 1783, un volcan qu'il a vu brûler. Le » 18 du même mois, il a découvert le premier deux petites montagnes coniques dans » le même endroit où il avoit observé le volcan. Elles sont situées dans le *Mont porphyrite* d'Hevelius, tout auprès d'une troisieme montagne beaucoup plus grande, que » Mr. Herschel avoit souvent observée auparavant ». Voilà ce que nous apprennent toutes les éphémérides d'Angleterre, de France & d'Allemagne, & nous en avons parlé nous-même

être qu'un grouppe de volcans. On y a même transformé en volcans des flocons de chanvre (a). Mr. le C. de Rangouse fatigué d'entendre nommer l'Auvergne un païs volcanisé, a réfuté cette idée romanesque par le témoignage de ses yeux. " Mr. le vicomte " de Sistriéres, dit-il, fidele imitateur de certains savans de nos jours, a inséré dans " son *Essai sur l'Auvergne*, un précis de " l'histoire naturelle du païs, qui le pré- " sente comme volcanisé; tout est lave à

. . . .

même dans le tems *. Cependant j'ai entendu dire bien des fois, que sans l'air atmosphérique rien ne pouvoit brûler : pour les volcans sur-tout, on assuroit que l'air étoit indispensable; plusieurs physiciens croïant que l'air ne suffisoit pas, ajoutoient l'impulsion de l'eau. Et voilà des volcans dans la lune, où il n'y a ni eau, ni air (au moins de la nature & de la consistance du nôtre *); où par une autre singularité peu compatible avec la nouvelle observation, il n'y a aucune chaleur * ! —— Comme tout cela me donne je ne sais quelle inquiétude sur les découvertes de Mr. Herschel, j'attendrai quelque tems pour en parler d'une maniere pertinente. Je ne dirai plus rien de ses 900 étoiles doubles, ni des 1249 nouvelles nébuleuses (c'est où le nombre en montoit le 12 Juillet 1785), ni des *couches célestes*, ni des télescopes qui grossissent l'objet 3000 fois, ni de la nouvelle planete &c; jusqu'à ce que ces intéressans objets soient mis dans le jour d'une pleine vérification. Quant au mouvement de tout le système solaire *, certaines considérations nous y rameneront dans peu.

* 1 Nov. 1783, p. 389.

* Obser. phil. p. 159.

* *Ibid.* p. 162 & 15 Déc. 1782, p. 573.

* 1 Juil. 1783, p. 384.

(a) Voïez la plaisante histoire de cette découverte dans le Journ. du 15 Mai 1783 p. 83.

» ses yeux; un embrasement souterrain, en-
» core existant dans les entrailles de la ter-
» re, suite de ce premier feu destructeur de
» nos contrées, est, selon lui, la cause pro-
» ductive des eaux thermales que nous avons,
» soit au mont Dor *, soit à Chaudes-Aigues.
» La sublimité de ce systême ne m'en a
» pas imposé; & comme tout est dans la
» nature sujet à des épreuves, que l'on peut
» se méprendre, j'ai voulu essaïer si je trou-
» verois les mêmes résultats..... J'ai par-
» couru à deux différentes reprises le païs qui
» est compris dans le ressort du présidial de
» la haute Auvergne; savoir, Aurillac,
» Maurs, Mauriac, Vic & Mont-Salvi. J'ai
» trouvé que toutes les terres & les rochers
» étoient dans l'état primitif, à quelques dé-
» rangemens près, occasionnés par des ac-
» cidens locaux qui n'avoient été que su-
» perficiels..... Mr. le vicomte de Sistriéres
» & autres prétendent que l'Auvergne est
» volcanisée; & je suis de l'avis contraire.
» Les volcans ont des signes caractéristiques;
» ce n'est qu'à ces signes que nous pouvons
» les connoître; & toutes les fois qu'ils ne
» se rencontrent pas en totalité, ou au moins
» en grande partie, on peut en conclure
» qu'il n'en a pas existé dans les endroits
» supposés. Les lieux volcanisés offrent à la
» vue, 1°. des laves telles que la pierre-
» ponce, le verre des volcans, ou pierre ob-
» sidienne, la zéolithe, &c. 2°. la confu-
» sion, le bouleversement des terres; les dif-
» férens corps sont pêle mêle les uns sur

* *mons Dorus.*

„ les autres ; 3°. le parallélisme des couches se trouve détruit ; les productions reconnues pour maritimes se trouvent totalement décomposées & agrégées à des corps étrangers. Or aucun de ces signes n'existe dans les lieux que j'ai parcourus. 4°. On ne trouve pas de vestiges de crateres ; je dis *vestiges*, parce que des enfoncemens, des coupures qu'on rencontre dans quelques-unes de nos montagnes n'ont pas été formées par le feu „. —— “ Aurillac est situé dans un vallon fort étendu ; les collines élevées qui dominent cette ville sont calcaires, crétacées, marneuses & argilleuses ; plus loin se trouve la pierre calcaire par banc & le silex ; & en avançant, la pierre à sable, la pierre argilleuse, la graniteuse & la basaltique ; une pierre calcaire dure, grise, aïant de l'analogie avec le marbre ; du granit, de couleur rousseâtre & gris, micacé de noir. „

D'après cette description on voit qu'il n'est pas question de laves. Ici Mr. de Rangouse fait une observation : “ Un auteur moderne, „ dit-il, prétend que toutes les eaux minérales doivent leur qualité à des mines de charbon. Si cela est ainsi, le Puy de Griou & le village de Mandailhes seroient sur une mine de charbon, puisqu'il y a une fontaine minérale froide (au Peruché) qui par l'analyse se trouve martiale & gazeuse, aïant les mêmes propriétés que les eaux minérales de Vic. Aurillac a une source minérale située au Pradet ; par l'analyse,

„ elle eſt ferrugineuſe. Ainſi la prétendue „ volcaniſation ſe trouveroit détruite d'après „ un fait avoué. (Les auteurs volcaniſtes „ penſent que le charbon minéral ne peut „ pas ſe rencontrer dans les endroits volca- „ niſés.) „

Mr. de Rangouſe décrit enſuite les travaux qu'il a fait faire pour l'exploitation d'une mine de charbon de terre; puis il parle du baſalte, pierre dont la nature ne lui paroît pas encore bien déterminée (a). " De nombre „ de rochers de baſalte que nous avons, „ dit-il, le ſeul régulier qui paroiſſe „ n'avoir ſouffert aucune altération depuis „ ſa formation, s'appelle de tems immémo- „ riale, *le Pui de la marine*. Les colonnes „ de baſalte, d'une groſſeur prodigieuſe, „ s'emboitent les unes dans les autres ſans „ agrégation d'aucun corps étranger. L'argil- „ le, cette terre regardée comme primitive, „ ſe trouve par banc dans toutes nos monta- „ gnes les plus élevées; elle a toute ſa duc- „ tilité. La terre calcaire eſt abondante. La „ marne, la craie, le ſilex, ſont intacts. Ils

(a) Je puis aſſurer qu'elle eſt bien déterminée pour tous ceux qui ſans prévention ont examiné les preuves de la formation des baſaltes par les eaux. 15 Septembre 1782, p. 92. — 15 Janv. 1785, p. 90 & ſuiv. — Conſidérations de Mr. Colini ſur diverſes pierres qu'on prend mal-à-propos pour des productions volcaniques. 15 Septembre 1782, p. 88 & ſuiv.

„ n'ont donc pas éprouvé l'action du feu.
„ S'ils l'avoient éprouvée, tout seroit vitri-
„ fié. Le schifte & le charbon auroient pro-
„ duit de la pierre-ponce ou des pierres po-
„ reuses, criblées. L'argille liée à des corps
„ analogues auroit donné de la pouzzolane;
„ & je n'en trouve pas. Les sables, dont
„ les minieres sont abondantes dans nos plus
„ hautes montagnes, ne sont pas alterés;
„ ils devroient être vitrifiés. „

Mr. le comte de Rangouse qui a suivi le nouveau chemin roïal qui va d'Aurillac à St. Flour, nomme les lieux où il observe; il fait l'énumération des pierres, des terres, des sables; & tout s'oppose au nouveau systême que l'Auvergne a été volcanisée. " En
„ me résumant, dit-il, on voit, d'après les
„ faits positifs, que notre païs a été respecté
„ par les tems; que tout y est dans l'état
„ primitif, au moins à en juger par com-
„ paraison. Aucun auteur ancien, aucune
„ tradition n'a jamais donné lieu de penser
„ le contraire : ainsi nous pouvons nous oc-
„ cuper de la recherche des mines, sans crain-
„ dre de trouver les productions minérales
„ détruites par les flammes volcaniques, que
„ l'on suppose mal-à-propos avoir boule-
„ versé ce païs. Tout porte l'empreinte de
„ la minéralisation, &c. „

Un Mr. Pasumot a répondu à ces remarques dans une lettre insérée dans le *Journal général de France*, en avouant qu'il n'avoit point parcouru les endroits examinés par Mr. de R., mais en nommant d'autres

cantons qui, selon lui, étoient volcanisés. Mr. de R. a répliqué avec autant de force que de raison. " Comment Mr. Pasumot
„ auroit-il pu faire une juste critique? puisqu'il
„ avoue n'avoir jamais parcouru les endroits
„ cités de mon livre „. Effectivement, dans une seconde réponse de Mr. Pasumot, le même aveu subsiste toujours; & il reste par conséquent vrai, que quand même il y auroit eu des volcans en Auvergne qui auroient été reconnus tels par Mr. Pasumot (ce qui est très-contestable), on auroit toujours eu grand tort de regarder l'Auvergne en général comme *un païs volcanisé*. " Avec de
„ telles objections (dit un critique qui a pris
„ part à cette dispute) Mr. P. pourroit
„ prouver que les environs de Péronne ne
„ sont pas marécageux, par la raison que la
„ montagne de Montmartre ne renferme que
„ des carrieres de plâtre. J'en ai vu, diroit-il,
„ tous les monticules, j'en ai fait plusieurs
„ fois le tour, j'ai pénétré dans toutes les
„ carrieres, j'y ai vu jusqu'à cette fameuse
„ pierre sur laquelle Mr. Linguet s'est per-
„ mis tant de plaisanteries, & qu'il suppose
„ avoir si long-tems occupé l'académie pour
„ y déchiffrer cette inscription en lettres ini-
„ tiales : C. I. L. C. D. A. C'EST ICI LE
„ CHEMIN DES ANES. Les lieux décrits par
„ Mr. le comte de Rangouse & par Mr.
„ Pasumot, sont plus distans les uns des
„ autres, que ne le sont Péronne & Mont-
„ martre... Peut-être Mr. P. a-t-il pris en
„ mauvaise part, ce que Mr. le comte de

„ Rangouse dit de la plûpart de ceux qui
„ voïagent par ordre du gouvernement.
„ *D'un voïage d'instruction, ils en font un*
„ *voïage de plaisir : courant toujours en*
„ *poste de grandes villes en grandes villes,*
„ *ils ne s'arrêtent dans leur route que pour*
„ *leurs besoins naturels, ou celui de leurs*
„ *chevaux : ils ramassent quelques pierres,*
„ *& veulent qu'on connoisse le païs qu'ils*
„ *ont parcouru, par la pierre prise au ha-*
„ *zard qu'ils emportent. Semblables en cela*
„ *à Arlequin, qui veut qu'on juge de sa*
„ *maison à vendre, par la pierre qu'il mon-*
„ *tre, & qu'il dit en être un échantil-*
„ *lon.* „

Minéralogie des volcans, ou description de toutes substances produites ou rejettées par les feux souterrains. A Paris, chez Cuchet; à Liege, chez Lemarié. 1785. 1 vol. *in*-8°. Prix 5 liv.

ON a beau rire des axiomes de l'ancienne philosophie; un peu obscurs & barbares dans les termes, ils exprimoient des vérités expérimentales, incontestables & qui encore aujourd'hui, malgré le peu de respect qu'on a pour la vieille doctrine arabique, étonnent par leur justesse. Un de ces axiomes, que j'ai déja eu occasion de citer dans le dernier Journal, mérite une considération particuliere par l'étendue & l'évidence de sa vérification : *Quidquid recipitur per modum recipientis recipitur.*

recipitur. Selon les idées adoptées, le systême reçu, les principes ou les préjugés que l'on se propose d'établir; l'esprit & l'œil de l'observateur agissent sur les objets qu'ils examinent, les alterent, les défigurent, leur donnent les attitudes, les formes, les couleurs assorties aux conséquences & aux résultats qu'on prétend en déduire. Mr. Faujas de Saint-Fond se proposant de donner la *Minéralogie des volcans*, a cru devoir donner à l'objet de son travail toute l'étendue & l'intérêt possibles. Delà il s'est vu dans le cas de volcaniser toutes les substances solides & liquides; de donner même à l'eau une action bien supérieure à celle du feu, & de *croire que le fluide aqueux pouvoit être poussé à un degré d'ébullition & d'incandescence dont le feu de nos foibles fourneaux ne nous donne aucune idée* (p. 71). Erreur réfutée par toute la physique de l'eau & du feu, & formellement par le principe que l'eau bouillante a atteint tout le degré de chaleur qu'elle peut acquérir. Le seul article des basaltes qu'il appelle des *protées*, l'a réduit à cette fâcheuse extrémité.

Il faut le suivre dans le détail de toutes les conquêtes qu'il fait pour les volcans; son embarras est quelquefois extrême, mais à la fin il conclut toujours en faveur des opérations du feu.

Si j'étois un adversaire bien décidé du volcanisme qui enchante tant d'observateurs, je dirois en toute vérité que rien au monde ne m'a tant confirmé dans cette antipathie que les

explications, les modifications, les exceptions, les conjectures, les doutes, les embarras, les perplexités, les contorsions de ceux qui se sont engagés dans cette pénible prétention (a). Je me contenterai d'une seule observation. De toutes les substances volcaniques, celle qui passoit le plus généralement comme telle, & à laquelle je n'eusse jamais songé à disputer cette brûlante origine; c'est la pierre-ponce: cependant depuis que j'ai lu la *Minéralogie des volcans*, je me repens presque de ma facilité à me soumettre aux opinions impérieuses & subjugantes de ce siecle de lumiere; car j'apprends que les volcans ne produisent pas, ou presque pas, de ces sortes de pierres, tantôt pesantes & solides, tantôt poreuses, lestes & légeres (b). Ecoutons Mr. Faujas lui-même: « Les naturalistes » croient assez généralement, que les pierres-» ponces sont peu communes dans les vol-» cans. Mr. le chevalier de Dolomieu lui-même

(a) Voïez l'article précédent, & les divers Journaux qui y sont cités.

(b) On apprend cette distinction p. 270, où l'on est averti que *la légéreté n'est point un caractere essenciel à ce genre de pierres.* Delà ce seront des pierres-ponces, ou non, selon le besoin du systême. Et la pierre-ponce *pesante & solide* en quoi differe-t-elle des autres pierres *pesantes & solides*? Autre matiere d'examen.... Ce qu'il y a de sûr, c'est que j'ai vu certaines especes de cron, incontestablement formé par la voïe aqueuse, avoir bien des rapports avec la pierre-ponce.

„ même dit : *Qu'il est bien singulier que l'isle*
„ *de Lipari & celle de Vulcano soient les*
„ *seuls volcans de l'Europe qui produisent en*
„ *grande quantité la pierre-ponce ; l'Ethna*
„ *n'en donne point ; le Vésuve très-peu, &*
„ *en morceaux isolés. On n'en trouve point*
„ *dans les volcans éteints de la Sicile, de*
„ *l'Italie, de la France, de l'Espagne &*
„ *du Portugal : j'avoue cependant que je*
„ *ne connois pas assez les productions du*
„ *mont Hecla en Islande, pour savoir si*
„ *notre pierre s'y trouve en abondance.*
„ Mais il faut attribuer cette disette appa-
„ rente de pierres-ponces, à deux causes.
„ La premiere est que l'étude des produits
„ volcaniques est encore au berceau ; &
„ que ce n'est que depuis très-peu de tems
„ que quelques naturalistes commencent à
„ s'en occuper sérieusement, & à examiner
„ les objets de près. Il faut donc croire qu'à
„ mesure que cette science fera des progrès,
„ & que les observateurs se multiplieront,
„ cette immensité de volcans, non imagi-
„ naires, mais réels qui sont dispersés sur
„ presque toutes les parties de la terre, &
„ qui occupent quelquefois sans interruption
„ des zones immenses, nous présenteront
„ non-seulement des matieres nouvelles ; mais
„ il est à présumer qu'on y trouvera abon-
„ damment des objets qu'on regarde actuelle-
„ ment comme rares, parce qu'on n'a pas
„ encore visité un assez grand nombre de
„ ces anciennes bouches à feu. „

Je ne comprends pas trop le sens de la

S 2

réponse que fait ici Mr. Faujas à cette imposante objection. Jamais assurément l'*immensité des volcans* ne sera plus *immense* qu'aujourd'hui où l'on en voit par-tout, où le systême est tellement généralisé, que la moindre colline a bien du mal à s'y soustraire. Or si dans cette *immensité les pierres-ponces sont peu communes*, à quelle époque peut-on espérer qu'elles le seront davantage ?

Voici une réflexion de l'auteur (p. 103) par laquelle je finis avec plaisir cet article, quoiqu'elle soit en quelque sorte au-dessus du sujet & que sans trop d'audace on puisse juger de la nature d'une pierre & même d'une montagne. " Dès l'instant que l'homme voulant s'élever hors de la sphere des ,, tems, osera porter son vol au-dessus du ,, néant, forcé de reconnoître alors sa propre insuffisance, il doit nécessairement ,, tomber aux pieds du suprême Ordonnateur, & respectant ses sublimes décrets, ,, il doit sentir qu'il n'est pas fait pour en ,, sonder les profondeurs. ,,





Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile & naturelle de la ville de Bruxelles, & de ses environs; avec la description de ce qui s'y trouve de plus remarquable. Par Mr. l'abbé Mann. A Bruxelles, chez Lemaire; à Liege, chez Lemarié; à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1785. 2 vol. *in*-8°. avec fig. Prix 6 liv.

LEs habitans de la Belgique feront sans doute un accueil distingué à cet ouvrage qui leur présente un tableau exact & très-détaillé de la capitale du païs, & de plus une multitude de traits relatifs à l'histoire générale de leur patrie. Car l'histoire de la ville de Bruxelles tient par des liens sans nombre à celle des Païs-bas. Il ne s'est passé guere de grands événemens auxquels la destinée de la capitale n'eût quelque rapport. Durant les révolutions sur-tout, cette belle & riche cité, centre de l'administration, séjour des Souverains ou des Gouverneurs-généraux, fut constamment l'objet des efforts de tous les partis. L'impartialité avec laquelle Mr. l'abbé M. a rédigé cet *Abrégé*, ne lui a pas permis de dissimuler les excès incroïables que les sectaires commirent dans cette ville florissante, & la cruelle intolérance des gens qui ne réclamoient que la tolérance (a). En

(a) Voïez le J. du 15 Déc. 1785, p. 573 & suiv.

voici un trait frappant. " La régence calvi-
„ niste, aïant été informée, qu'un bour-
„ geois catholique cachoit chez lui une sta-
„ tue de la Ste. Vierge qui avoit été dans
„ l'église de St. Nicolas, la fit apporter à
„ la maison de ville, & la fit hâcher en
„ pieces & brûler par les mains du bour-
„ reau, le 3 Mars de cette année (1584). „

L'ouvrage en général est sagement écrit; avec ordre, clarté & une simplicité de style conforme à la nature de l'objet. On y voit le détail des embellissemens divers que Bruxelles a reçus dans ces derniers tems, & qui en ont fait une des plus brillantes villes de l'Europe. Parmi les planches qui enrichissent l'ouvrage, il y en a une qui représente le nouveau parc, dont la vue fait sur les spectateurs des effets si différens, enchantant les uns, & produisant dans les autres un douloureux souvenir de celui qui n'est plus, (a) La

(a) Ne disputons pas des goûts, & conséquemment ne blâmons pas ces regrets; ne jugeons pas trop sévérement des ames pures & simples, pour qui, dans une ville bruïante & incroïablement dissipée, cet azyle inculte des pensées paisibles avoit des charmes que toutes les beautés de l'architecture & d'un jardinage méthodique n'ont pu compenser. —— Convenons encore que relativement à un certain genre de choses, il ne fut jamais siecle de destruction comme celui-ci. Il semble qu'on porte envie à la mémoire de nos peres. Mais c'est sur-tout un siecle de destruction pour les choses sérieuses & raisonnables, telles que les retraites silentieuses & ombragées, propres à nourrir la réflexion, à provoquer une salutaire

La partie de l'ouvrage qui regarde l'histoire naturelle, n'est pas la moins intéressante. On trouve à la page 42 des observations sur les cailloux, qui méritent d'être accueillies, & qui peuvent servir à corriger plus d'une sorte d'erreurs. « Comme „ cette espece de cailloux, en forme de galets, abonde dans les environs de Bruxelles, sur les côteaux & vers le sommet des „ collines, ils ont donné lieu à bien des „ systêmes. On les a cru amenés par le déluge; d'autres les ont fait passer pour une „ preuve certaine du séjour récent des eaux „ sur ce terrein (a), dans la persuasion que „ les cailloux en forme de galets ne pouvoient se former que par le roulement „ dans des eaux mouvantes. On n'a pas senti „ qu'une figure ronde, irréguliere quelconque, „ est plus facile à concevoir, comme l'effervescence d'une terre alkaline mêlée d'acide, „ que ne font les figures polygones régulieres „ & très-variées des cristallisations. Des observations suivies pendant plusieurs années

---

salutaire & délicieuse mélancolie. La dissipation & le luxe font essenciellement la guerre à ces philosophiques solitudes. On connoit le sort tout récent du majestueux jardin de Versailles, des promenades du Luxembourg &c. Il n'y a pas jusqu'aux antiques ormes du parc de Mansfeld, dont une de nos capitales belgiques n'a pu supporter la vue. 15 Juill. 1783, p. 404. —— Beau vers *ibid.* p. 405. —— 1 Mai 1781, p. 28.

(a) Fausseté de cette supposition, 15 Septemb. 1780, p. 100.

„ m'ont fait changer moi-même de senti-
„ ment à cet égard ; & m'ont convaincu
„ que la formation des vrais cailloux, tels
„ que ceux des environs de Bruxelles, n'est
„ qu'une suite du durcissement général de la
„ matiere, & de sa tendance graduelle de
„ l'état d'humidité à celui de siccité. Afin
„ que cette assertion ne reste pas sur mes
„ seules observations, voici les paroles de
„ Wallerius, qui fait autorité à cet égard.
„ *Hic moneri debemus, magnam circa hos*
„ *lapides (silices gregarii) esse confusionem.*
„ Il donne ensuite les systêmes qu'ont ima-
„ ginés là-dessus Von Justi, Vogel, Bau-
„ mer, & d'autres; & il poursuit : *Sed ob-*
„ *servasse juvat, vagos lapides ratione ori-*
„ *ginis esse duplices : alios, qui ab aliis*
„ *lapidibus sunt fracti & separati (quique*
„ *circumrotatione & attritu suos amiserunt*
„ *angulos, & sic rotundati vel complanati*
„ *sunt) de quibus hic non est sermo.......*
„ *Alios verò, qui in hujusmodi solitariis*
„ *glebulis, tales quales reperiuntur sunt ge-*
„ *nerati, & rarò ut ab aliis lapidibus majo-*
„ *ribus separati considerari possunt. Hi, extrà*
„ *controversiam peculiare genus constituunt ;*
„ *non solùm ratione generationis & loci nata-*
„ *lis, sed & proprietatum, quibus a reliquis*
„ *lapidibus benè distingui possunt.....* Ce qui
„ se voit dans les environs de Bruxelles, con-
„ firme l'opinion sur l'origine des cailloux ;
„ que Wallerius, d'après Hoffman, regarde
„ comme très-probable. Les cailloux s'y trou-
„ vent en plus grande abondance sur les

System. mineralog. t. I, p. 271.

„ côteaux fort près du sommet des collines,
„ ou les eaux restent stagnantes faute d'une
„ pente immédiate d'aucun côté, comme il
„ a été observé plus haut. Ces eaux croupis-
„ santes, & par-là acescentes, pénétrent peu-
„ à-peu dans la terre, & suintent jusqu'à la
„ surface prochaine des côteaux, où elles
„ mettent en effervescence la terre calcaire
„ qui s'y trouve, & contribuent ainsi à la
„ formation des cailloux, dont les formes &
„ les couleurs très-variées, dépendent des
„ différens degrés de compression & des di-
„ verses teintes minérales qu'elles reçoivent
„ dans les lieux de leur formation. „

Les volcanistes ne seront pas trop contens de voir Mr. M. attribuer *la forme plus ou moins réguliere des basaltes au desséchement graduel d'une masse humide, à la contraction ou retrait que ce desséchement produit* (p. 36. Mais ces Messieurs ne sont pas aisément embarrassés; ils ont sçu merveilleusement amalgamer le feu & l'eau; ils ont imaginé des *laves boueuses* (comme qui diroit du fer fondu & coulant mêlé d'eau), & ce qui est bien plus curieux encore, une eau volcanique d'une *incandescence* bien supérieure au *feu de nos fourneaux*, qui fond les pierres & les métaux tout autrement que lui. *

* Ci dessus p. 259.

En traitant d'objets particuliers Mr. M. jette quelquefois sur la nature un coup-d'œil plus vaste, & la suit dans des opérations plus génériques; ce qui donne à ses observations un intérêt plus étendu & plus indépendant du local qui fait l'objet de ses recherches.

directes. Tel est le passage qui concerne le nombre des plantes qui constituent l'état général de la végétation. " Le célebre naturaliste Ray a distingué au-delà de 18 mille
" plantes connues de son tems dans les différentes parties de la terre. Mr. Adanson
" (ou plutôt Adamson) soutient que ce n'est
" pas la moitié de celles du monde entier.
" Linnæus, au contraire, les réduit à
" moins de 10 mille especes. *Numerum*
" *plantarum totius orbis*, dit il, *longè pauciorem esse quàm vulgò creditur : satis certo*
" *calculo intellexi, utpotè qui vix ac ne*
" *vix* 10,000 *attingat.* C'est aussi le calcul
" qui paroît le plus juste, si on exclut du
" nombre des especes les variétés accidentelles
" que les différences de sol & de climat pro-
" duisent dans la même plante. "

Spec. plantar. in *præfat.*

Je ne pense pas comme l'auteur sur la tourbe qu'il regarde comme *une terre végétale formée des débris d'herbes, de feuilles &c* (p. 25); mais je conviens que son opinion est la plus commune & la plus reçue. J'ai donné déja quelques raisons de la répugnance que je ressens d'y accéder, & il n'est pas difficile d'y en ajouter d'autres (a). —— Le

(a) 1 Décembre 1785, p. 491. On auroit sans doute tort de nier que certaines tourbes sont remplies de végétaux. Mais en sont-elles le produit ? Je dis hardiment que non 1°. Les tourbes les plus pesantes & les meilleures pour le chauffage, sont minérales, donnent même une espece de scories, & ne contiennent pas de plantes. —— 2°. Il y a des couches de tourbes

dénombrement de 1783 porte la population de Bruxelles à 74,427 ames. M^r^. M. croit que *ce nombre est de quelques milliers moindre que le vrai.* Je crois au contraire qu'il

---

bes aussi remplies de coquillages que d'autres le sont de racines & de végétaux, conclura-t-on delà qu'elles sont le produit de coquillages? — 3°. Le cercle vicieux touchant la végétation revient toujours. Cette multitude de plantes n'a pu germer ni croître sans terre végétale, & cette terre seroit néanmoins le produit des plantes. Il faut convenir qu'en bonne logique cela ne va pas. — 4°. L'idée que les tourbieres sont des amas de plantes accumulées par des éboulemens & des inondations destructives, ne se soutient pas aux yeux de l'observateur. Quels éboulemens, quelles inondations peut-on supposer (dans l'ordre ordinaire des choses) sur les hauteurs de Spa, de Stavelot, de Malmedi, où sous la bruïere on trouve des tourbieres de 10 à 12 pieds de profondeurs, & cela dans des fagnes stériles & désertes, où selon toutes les indications physiques & géographiques la végétation a toujours été, depuis le déluge, dans un état d'impuissance & de foiblesse.... Je ne disconviens pas que les eaux, les éboulemens, & de ruineuses commotions, produites par différentes causes, ne puissent avoir accumulé dans quelques endroits la terre végétale, ainsi que des débris de bois plus ou moins considérables (tout comme l'on trouve des charbons fossiles qui sont incontestablement le produit du bois, quoique pour l'ordinaire la houille ait une origine différente *); mais la partie de cet amas, qui est proprement terre végétale, n'est point le résultat du bois qui s'y trouve, sinon autant que ce bois rend, à mesure qu'il se consume, à la terre végétale ce qu'il en avoit pris pour former sa substance...... Quant aux petites plantes, aux racines

* *Exam. des Epoq.* p. 137.

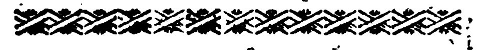
y a de l'exagération. Il y en a certainement dans les 14 *mille maisons*, dont l'auteur parle d'après les *Délices des Païs-bas;* Vienne n'en a pas davantage, & Paris n'en compte que 20 mille. —— La partie typographique de l'ouvrage pourroit être plus soignée; l'*errata* quoiqu'assez étendu, ne redresse pas toutes les fautes. Dans l'état tout-à-fait

---

racines dont certaines tourbes sont remplies, elles ne présentent aucune difficulté, soit qu'elles y aient été lors de l'événement qui forma ces dépots, soit qu'elles y aient germé ensuite & pris un accroissement assorti à l'état de gêne où elles se trouvoient. Enfin les tourbes coquilleuses & escargoteuses sont comme une espece de fil qui doit diriger les spéculations relatives aux autres. —— J'ajouterai une observation que je viens de lire dans les *Lettres physiques* de Mr de Luc ; « La terre » *végétable* (c'est le mot qu'il emploie) qui » se forme (qui se trouve) sous la bruiere, » étant lavée par la pluie, dans les lieux qu'on » a écroutés, laisse par-tout où elle se dépose un dépot semblable à de la poix noire » qui s'éclate & se recoquille comme de la » corne. Ces dépots entrainés dans les lieux, » d'où l'eau ne s'écoule que difficilement, » pourroient bien contribuer à y produire la » tourbe, cette substance *végétable* si difficile » à expliquer ». T. 4 p. 55. Edit. de 1779. —— Cette observation est d'autant plus remarquable que l'auteur n'est pas de mon opinion touchant l'origine de la terre végétale ; mais celle à laquelle il se voit obligé de recourir, est bien propre, je pense, à faire adopter la mienne. Car pour éviter le *cercle vicieux*, dont j'ai parlé, il est réduit à chercher la terre végétale dans la *poussiere de nos appartemens*, *dans les rocs les plus durs*, les

T. 2 p. 29.

à-fait humiliant d'ignorance & d'indolence où l'imprimerie est tombée par l'excès même de ses succès, il est difficile qu'un auteur, quelques soins qu'il se donne, n'ait le chagrin de voir son ouvrage défiguré.



Bibliotheque physico-économique, instructive & amusante. 1786. 2 vol. *in*-12, avec des planches en taille-douce.

C'Est la suite de l'ouvrage dont nous avons parlé dans le Journ. du 1 Août 1785, p. 511, & dont on peut continuer à porter le même jugement.

Le Sage.

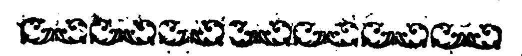
Un sage dont l'esprit étoit juste & solide,
Le cœur également de vérités avide,
Vers le Maître suprême ose élever ses vœux.
A l'instant, des lambris de la voûte éthérée
S'élance & part comme un trait radieux,
Un génie à l'aile dorée,
Au corps agile & gracieux:
Son vol a sillonné la campagne azurée;

---

les sables & les graviers les plus arides, les métaux même, soumis à l'action rongeante de l'air &c: comme si les poussieres quelconques étoient d'une nature différente des corps dont elles sont détachées; & que la substance simple & originale de la terre végétale (1 Déc. 1785, p. 490. 491) pût être le résultat d'une si étrange composition.

Il s'est précipité dans ces terrestres lieux,
—— Tes desirs, fils de l'homme, ont franchi l'Empyrée :
Le Ciel, au gré de ton ardeur,
Exauce tes souhaits : fortune, amour, grandeur,
Te sont offerts : choisis. L'ami de la sagesse
Répond : digne immortel ; pour moi tu peux choisir.
Tu connois des humains l'indiscrette foiblesse ;
Garde pour l'insensé la folle & courte ivresse ;
Donne-moi le bonheur & non pas le plaisir.

Par M. d'Arnaud.



Lettre à l'auteur du Journal, sur les charades.

La vogue qu'ont depuis deux ou trois ans les charades, devenues un amusement pour presque toutes les sociétés, est sans doute le motif, qui vous a engagé de la substituer quelquefois à l'énigme dans votre Journal. Mais la plûpart de vos souscripteurs, des personnes même, qui savent bien le françois, ne comprennent rien aux charades, ignorant les régles d'après lesquelles on les fait. Pour les allemands cela n'est point étonnant, leur langue, par son énergique simplicité & la quantité de monosyllabes, n'aiant presque point de mots susceptibles de décomposition. Boileau dans son *Art poëtique*, ne dit rien de l'énigme ni de la charade ; peut-être les a-t-il regardés comme au-dessous de lui : mais j'ai puisé dans une *poëtique* plus moderne, l'histoire & les régles de ce poëme ; il ne tiendra qu'à vous, Monsieur, de faire usage du morceau suivant, pour mettre vos souscripteurs à portée de partager cet amusement.

La facile charade en son obscurité,
Est un doux passe-tems pour la société.

On dit que de Noë les trois brus ennuïées
Inventerent ce jeu, pour charmer leurs veillées:
Elles ne pouvoient plus médire du prochain:
Huit seuls individus, reste du genre humain,
Ne leur fournissoient pas grand matiere à la glose;
Car la famille étoit en même chambre enclose.
O! *quand viendra le jour*, dit Madame Japhet,
Où nous commencerons d'exister en effet;
Où nous pourrons, enfin, après de longs orages,
Vivant chacun à part, former quatre ménages!
Le rameau d'olivier qu'apporta hier au soir
Le timide pigeon, me donne quelque espoir.
Dieu veuille qu'aujourd'hui le corbeau plus tenace
Trouve de quoi flatter son appétit vorace!
Corbeau! ne reviens plus; demeure, cher corbeau!
Corbeau mignon! mes sœurs ah! que ce nom est beau!
Je le divise en deux: COR est, dans la musique,
Un instrument à vent; d'un son très-énergique:
BEAU, tel étoit Japhet le jour qu'il m'épousa.
CORBEAU, voilà mon tout. —— *Ah! c'est joli cela!*
S'écrie une des sœurs: *à mon tour je veux faire*
Un.... Mais comment nommer cette sorte d'affaire? ——
Une CHARADE. —— *Soit: hé bien; sur le pigeon*
J'en vais faire une aussi. —— *Cela ne se peut... non!*
Pourquoi non? mon premier est un oiseau. —— *Quoi! PIE?*
Mais l'orthographe! —— *Bon, l'orthographe, ma mie,*
N'a que faire à cela. —— *L'orthographe y fait tout.* ——
Mais mondieu, laissez-moi poursuivre jusqu'au bout.
Mon premier est donc un oiseau:
Mon second croît le long de l'eau. ——
La peste de ton jonc, ami des marécages! ——
Mais si. —— *Mais non.* —— *Mon tout.* ——
Ah que de verbiage!

Dit la troisieme bru, je trouve en vérité;
Que le nom de CHARADE * *est fort bien inventé.* ——
Et moi, je dis qu'aïant inventé le poëme,
On doit s'en rapporter pour ses loix à moi-même. ——
Cela me paroit juste! —— *En ce cas je prétens*
Qu'un mot en deux coupé, présente un double sens
Aux loix de l'orthographe asservi par l'usage.
De plus; que la charade, en son obscur langage,
Nous indique à moitié, par leurs propriétés,
Le sens de tous ses mots à l'esprit présentés.

* Charar ou *charrar*, mot gaulois, signifie *babiller*.

J'ai l'honneur d'être.
Le 3 de l'an 1786.

Weis, curé de Bléd, près de Virton.

La *Fille* est le mot de la derniere énigme.

OUi j'ai, mon cher lecteur, un corps ainsi qu'une ame,
Et semblable à l'amour, sans avoir ses attraits,
Je suis toujours l'auteur d'une plus vive flamme:
Mais par un sort bizarre & cruel à l'excès,
Dans un sens différent, qui change ma puissance,
Je fais naître à la fois la haine & la vengeance.

CHARADE.

Mon premier est aimé du sage & de l'avare;
Il est l'objet de leur desir.
Le sage à mon dernier le joint avec plaisir;
L'autre avec plaisir l'en sépare.
Du bonheur & de la bonté
Mon tout sans doute a pris naissance;
Et de ce pere respecté
Naquit l'ingratitude & la reconnoissance.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 27 Décembre). Le prince Selim, héritier présomptif du trône ottoman, qui a été très-dangereusement malade de la petite vérole, s'est heureusement rétabli; ce qui a répandu une joie universelle parmi le peuple. Le baron de Dedem de Gelder, ambassadeur de la république des Provinces-unies, a eu le 29 du mois dernier sa premiere audience du Grand-Seigneur. Le chevalier Zuliani, nouveau Bayle de Venise l'a eue quelques jours après.

Le Croissant se trouve menacé de tous côtés. Les fanatiques qui dans l'Asie-supérieure annoncent la chûte du Turcisme, & les prétendues prophéties qu'on répand à ce sujet (a), ébranlent toutes les têtes. Notre ministere

(a) A propos de ces prophéties turques, je me rappelle une prophétie ou du moins une prédiction chrétienne, dont, quand je l'ai lue, j'ai fait très-peu de cas, mais qui, si l'événement la réalisoit, me paroîtroit assez singuliere. Fouillant en 1764 dans de vieux papiers au college de L***. je trouvai un précis des vertus d'un ancien religieux de la maison; on y avoit recueilli tout ce qu'il y avoit eu de remarquable dans les actions & les

 discours

vient d'apprendre que le Sophi de Perse fait de grands préparatifs, & l'on croit que c'est contre nous; ce qui induit à le penser, c'est qu'il a fait passer une grande quantité de vivres & de munitions de guerre dans les places qui avoisinent nos Etats; il a aussi envoïé reconnoître nos frontieres par un homme de distinction, habillé à la Perse, mais que l'on croit être un Chrétien envoïé par une certaine Puissance étrangere; ce qui annonceroit une intelligence secrette entre le Sophi & la dite Puissance, qui pourroit avoir des suites funestes pour l'Empire ottoman: mais comme ce Prince après tous les troubles qui ont eu lieu, ne peut être encore bien solidement établi sur le trône, il paroît qu'il n'est pas fort à craindre.

Un Franc avoit présenté un plan pour éclairer pendant la nuit la capitale; mais il est arrivé un événement qui fera sans doute perdre le goût de son exécution. Ce Chrétien aïant obtenu la permission de faire une

---

discours de cet homme pieux. Entr'autres choses, il avoit dit *qu'avant la fin de ce siecle il n'y auroit plus de Turcs en Europe.* Nous lumes l'écrit à quatre, Mrs. Q. N., N. M., G. G., & moi. Vu le peu d'apparence d'un tel événement, je fus d'avis de brûler ce papier qui pouvoit répandre un air de fanatisme sur la mémoire d'un homme peut-être trop simple, mais sage & édifiant. Cet avis fut suivi, & la prophétie vraie ou fausse n'existe plus que dans ma mémoire & celle des deux premiers; le dernier est mort depuis quelques années.

épreuve, soit par ignorance, soit qu'il fût mal conseillé, il s'avisa d'illuminer une rue, où il se faisoit un trafic secret de galanterie. A peine fut-elle éclairée, que le peuple de cette rue & des environs se souleva, & brisa les lanternes à coups de pierre & de bâton; non content de cela, il se porta vers la maison de l'auteur du projet, à laquelle il voulut mettre le feu; & si un corps de Janissaires ne fût survenu à propos, cette insurrection d'un peuple stupide & fanatique auroit eu les suites les plus fâcheuses.

BAGNALUC en Bosnie (*le* 1 *Janvier*). Quoique tout soit tranquille en Bosnie, notre bacha fait très-souvent assembler son conseil, auquel doivent assister tous les sous-gouverneurs de la province. Les Musulmans sont fort attentifs sur la conduite des Vénitiens. Ci-devant on pouvoit passer de l'Etat de Venise en Turquie, sans avoir besoin de passeports, maintenant les Turcs renvoient tous ceux qui n'en sont point munis, & ne laissent passer aucun de ces voïageurs qu'après les avoir scrupuleusement examinés sur leur condition & l'objet de leur voïage.

ALGER (*le* 25 *Décembre*). Le comte d'Expilly est de retour de la cour de Madrid depuis le 7 Octobre dernier: on l'attendoit avec tant d'impatience, que le Dey voulut le voir, avant qu'il se rendît au jardin du consul de France, où étoit la comtesse, sa femme, qu'il avoit laissée en cette ville, pour convaincre le Dey de la sincérité de la promesse, qu'il lui avoit faite de revenir. L'on

dit, qu'il a eu ordre de sa cour de signifier au Dey, que toutes les offres, faites par Don Joseph de Massaredo dans la derniere négociation, étoient absolument de son chef, & que S. M. Catholique les désapprouvoit dans toute leur étendue. Le comte d'Expilly s'est plaint amérement au Dey de ce qu'il avoit laissé sortir les corsaires sans attendre son retour : mais ce Prince, à ce qu'on assure, lui a dit, qu'il ne devoit pas avoir la moindre inquiétude à ce sujet, attendu qu'il avoit fait menacer tous les reis en général, & chacun en particulier, avant leur départ, de faire étrangler le prémier, qui feroit quelque insulte au pavillon ou sur les côtes d'Espagne. Effectivement les douze corsaires, sortis le 3 Octobre dernier, sont tous rentrés, sans que l'Espagne ait à se plaindre d'eux. Une barque catalane cependant, s'étant trouvée abandonnée de son équipage, dans la crainte que la trêve accordée ne fût expirée, ainsi qu'on le débitoit en Europe, fut conduite ici par un corsaire, & rendue sans difficulté au comte d'Expilly à sa premiere réquisition : elle revenoit des Indes richement chargée. Le même accident est arrivé à une corvette vénitienne de 12 canons, qui fut abandonnée de son équipage dans la crainte des Tunisiens : elle fut recueillie par un corsaire algérien; mais elle s'est perdue sur les côtes d'Arzeo; ce qui a peut-être évité au consul de Venise le désagrément de se la voir refuser, attendu qu'on avoit déja répandu, qu'elle étoit russe. Le

Dey, a promis au comte d'Expilly de ne laisser sortir aucun corsaire, que le mois de Mars ne soit expiré : & l'on assure, que le Dey l'a écrit lui-même à S. M. Catholique. Ce chef de pirates vient aussi de rendre au dit comte sept fusiliers d'Oran, envoïés ici par le bey de Mascara, pour avoir été trouvés par les Maures des environs d'Oran à quelque distance des limites convenues. Cette extradition s'est faite, parce que la régence d'Alger, qui n'avoit pas voulu dans le principe comprendre Oran dans la paix, vient enfin d'y consentir : & Oran reste sans communication avec les Maures du roïaume d'Alger, comme Ceuta l'est depuis longtems avec les Maures de Maroc.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 7 Janvier*). La cour vient de recevoir une relation assez détaillée, des tentatives infructueuses, faites par les Tartares qui habitent le mont Caucase & les endroits circonvoisins, pour déloger les Russes & détruire les établissemens qu'ils ont formés dans ces contrées. Voici le contenu de cette relation.

« Pendant l'absence du lieutenant-général de Potemkin, commandant en chef les troupes russes, disposées vers les montagnes du Caucase, presque toutes les nations voisines, dont les unes avoient juré soumission & fidélité à l'empire, & d'autres quoique seulement vassales, vivoient dans une parfaite tranquillité, se révolterent tout-à-coup, excitées par un faux prophete, originaire d'un village situé

sur la Mer caspienne. Il leur dit que ni les canons ni les fusils des Russes ne tireroient plus, & que leur valeur accoûtumée seroit inutile, s'ils osoient seulement affronter avec fermeté les forteresses & les nouvelles colonies moscovites. Leur projet alloit être exécuté, & des hordes formidables étoient prêtes à passer le Kuban & le Tereck, & à attaquer les lignes de toutes parts, lorsque le général, dont la fermeté & la sagesse sont connues, dès son retour aux lignes du Caucase, forma son plan & les prévint; il pénétra à la tête d'un corps de troupes dans la Cabardie, & fit tout rentrer dans le devoir. Le brigadier d'Apraxin, aide de camp de S. M. I, & auquel la cour a envoïé la croix de l'Ordre militaire de St. George, à la tête de six cents dragons du régiment qu'il commande, attaqua plus de trois mille Tartares, qui par leur marche rapide avoient déja passé le Kuban, & marchoient aux colonies : il les défit; un grand nombre fut massacré, le reste prit la fuite. Les Tartares se voïant poursuivis de toutes parts par le vainqueur, dans leur déroute, ils abandonnerent quelques prisonniers, ainsi que les bestiaux dont ils s'étoient saisis dans une colonie russe, située près des rives du Kuban. Le colonel de Nagel avec 2000 hommes d'infanterie, & quelques chevaux, au-déla du Tereck, vainquit le prophète, à la tête de 7 à 8 mille hommes qui combattirent à pied, roulant devant eux des machines de guerre qui résistoient par leur structure aux boulets; mais la baïonette & le courage des grenadiers russes renverserent tout obstacle. On fit un grand carnage des rebelles; le prophete blessé s'enfuit dans les montagnes; tout se rangea de nouveau sous la loi des vainqueurs, & ces nations punies par les armes russes implorerent le pardon du général. Celui-ci envoïa à la cour des députés choisis des principales hordes de ces rebelles, & le calme & la tranquillité furent rétablis. »

POLOGNE.

DANTZICK (*le* 14 *Janvier*). Le commerce de la Pologne avec Cherson paroît mériter de plus en plus l'attention du gouvernement. On sait aujourd'hui que la maison Teppen à Varsovie a établi un comptoir dans la dite ville de l'empire russe, & que déja il a été expédié une grande quantité de mâts à Toulon pour le compte de la marine françoise. Les difficultés sur l'explication de la convention entre la cour de Berlin & notre ville ne sont point encore applanies; en attendant, les Prussiens continuent leurs transports par le territoire de la ville, & même par ses fauxbourgs, sans païer aucun droit.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 9 *Janvier*). Mr. le comte d'Expilly n'a point encore terminé sa négociation à Alger; il rencontre des difficultés sans nombre, parce qu'il est chargé d'assurer les pavillons napolitain & portugais, aux mêmes conditions que celui de Sa Majesté Catholique. Le Dey s'y refuse, en alléguant que si sa marine est sans occupation, elle tombera d'elle-même, & que son païs restera sans forces par mer, & sans ressources pécuniaires; les montagnes sur lesquelles il regne ne pouvant qu'à peine fournir à la subsistance de ses sujets.

On

On apprend que l'Empereur de Maroc a fait assurer la Reine de Portugal que ses ports seroient ouverts à son pavillon, & que ses vaisseaux y trouveroient des approvisionnemens, & des secours de toute espece. Sa M. Très-Fidelle acceptera sans doute cette proposition, qui rendra beaucoup moins pénible la croisiere de ses vaisseaux de guerre contre les Algériens.

L'Empereur de Maroc vient de prouver son attachement pour les cours de Lisbonne & de Madrid, en cessant de favoriser les corsaires algériens qui étoient autrefois admis sans difficulté à prendre terre dans ses ports, & qui pouvoient même interdire la sortie de tout batiment étranger, tant qu'ils étoient en rade. Ce privilege a été révoqué.

Le Roi, pour éviter aux navigateurs les risques continuels auxquels les exposent les erreurs graves qui se trouvent dans la plûpart des cartes des côtes maritimes de l'Espagne, publiées par les étrangers, a ordonné d'en dresser de nouvelles. Dès 1783, S. M. chargea de ce travail D. Vincent Tofino de Saint-Michel, brigadier des armées navales & directeur des trois académies des gardes-marine. Cet officier s'en est occupé avec succès; il a reconnu toute la côte depuis le cap Saint-Vincent, dans l'Océan, jusqu'au détroit de Gibraltar; & de-là jusqu'au cap de Creux, sur la côte de Catalogne, avec les Isles adjacentes & partie de la côte de Barbarie. Ces cartes seront publiées incessamment, & en attendant, l'auteur s'occupe à

perfectionner celles des autres côtes de l'Espagne sur l'Océan.

Pour réprimer l'audace des barbares Indiens du Darien qui s'étoient soustraits, dans le siecle dernier, de la domination espagnole; & qui, par un effet de leur férocité naturelle, faisoient de fréquentes incursions dans les provinces limitrophes, où ils commettoient diverses cruautés; & en même tems dans le dessein d'occuper les postes les plus avantageux sur cette côte, afin de frustrer l'avidité des contrebandiers étrangers dans ces parages où ils avoient résolu de s'établir & d'y assurer leur commerce clandestin, en l'étendant même jusqu'à la mer du Sud, le vice-roi de Santa-Fé-de-Bagota reçut un ordre, le 20 Septembre 1784, de faire en sorte que les endroits les plus convenables & les plus conformes aux intentions de S. M. fussent pourvus de monde & fortifiés suffisamment afin d'éviter par ce moïen une guerre ouverte.

Le 23 Janvier de l'année derniere, une expédition mit à la voile de Carthagene, aux ordres du brigadier D. Autoine de Arevalo, & fit là deux établissemens, l'un sur la riviere de Mandinga, entre la pointe San-Blas & le port de Calidonie, sur la côte du nord & à l'isthme de Panama, & l'autre sur la riviere de Cayman, qui est la clef des provinces de Choco, Popayan, Antioguia, & de tout le roïaume de Santa-Fé. Les Indiens, commandés, à ce qu'on suppose, par un étranger, firent quelque résistance à nos partis avancés, & dans la riviere d'Azucar, un brigantin portant pavillon anglois fit feu sur une de nos goulettes, qui étoit à la découverte sur la côte, & qui s'empara du brigantin, dont l'équipage s'enfuit dans la chaloupe. Nos troupes

pes trouverent également une résistance opiniâtre de la part des Indiens sur la pointe de San-Blas ; mais les aïant repoussés, les nôtres s'emparerent d'un poste avantageux & le fortifierent de façon qu'ils ne pouvoient en être rechassés. On travailla d'abord à niveller le terrein, sur lequel on bâtit le village & le fort de Saint-Gabriël, & ensuite on acheva celui de Saint Charles.

Le 27 Juillet, malgré le danger de la navigation & les terribles ouragans qui avoient précédé, une autre expédition considérable sortit de Carthagene aux ordres du même D. Antoine de Arevalo, & le 2 Août, il arriva au port de Calidoine, auquel il donna le nom de Carolina del Darien. Nos troupes débarquerent, & les Indiens les appercevant sans doute en si grand nombre, au lieu de s'opposer, accoururent paisiblement avec des démonstrations de joie, & aiderent même à débarquer les équipages, l'artillerie & les munitions ; ils apporterent des vivres & offrirent de travailler à tout ce qui pourroit contribuer au bien du nouvel établissement. De notre côté, on leur témoigna beaucoup de reconnoissance, & oubliant les justes raisons de ressentiment, on les traita amicalement & on leur païa toujours les vivres & autres choses qu'ils apportoient à vendre, ainsi que les journées qu'ils emploïerent aux travaux.

On a heureusement réussi à former l'établissement du Port-au-Prince, très-important pour contenir les Indiens de l'intérieur de la riviere de Cayman, & pour la sûreté & la tranquillité des nouveaux colons espagnols. Par ce moïen, on est parvenu sans effusion de sang, à rétablir la tranquillité dans ces importantes provinces, les Indiens étant soumis sans espoir d'aucun secours étranger ; le commerce clandestin détruit, les inconvéniens politiques prévenus, rétablissent l'agriculture dans ces fertiles terreins jusqu'alors couverts de bruïeres & rendent libre le produit des riches mines d'or ; & ce qu'il y a de plus consolant, le chemin est ouvert aux missionnaires, qui

pourront aller faire connoître à ces malheureux leur barbare idolâtrie, & par les traitemens continuels de douceur & d'humanité qu'on leur fera éprouver, on leur rendra la vie agréable, on pourra changer leurs mœurs cruelles, & les instruire dans notre sainte religion.

Cette nouvelle a été reçue avec beaucoup de sensibilité par le Roi, qui en a fait témoigner toute sa satisfaction au vice-roi de Santa-Fé, & en même tems a fait recommander aux officiers & aux troupes de se conduire toujours avec douceur & avec humanité.

On assure que notre cour fait une proposition très-engageante au ministere britannique, pour l'engager à céder Gibraltar à la couronne d'Espagne; mais on doute toujours que les Anglois se dépossédent de l'unique port qui leur reste vers la Méditerranée, à moins qu'ils n'en soient convenablement dédommagés par quelqu'autre place importante dans les mêmes parages.

Un très-plat écrivain qui publie ici un ouvrage périodique sous le titre de *Censeur*, aïant inséré dans le n. 79 toutes les turlupinades philosophiques de mode contre les prêtres, les évêques, le Pape; son dégoutant ouvrage a été supprimé. Les petits-maîtres ont crié *à l'extinction des lumieres*; mais les gens sensés sont convaincus qu'on n'en verra que plus clair.

ITALIE.

Rome (le 17 Janvier). Mr. Zolio, nouveau nonce pour la Baviere, a reçu ordre de se rendre à sa destination; on conclut de là qu'il a été pris des arrangemens pour qu'il n'en résulte aucune conséquence désagréable pour le St. Siége. Le cardinal de Herzan, ministre de S. M. I., aïant demandé en vertu d'un ordre de Vienne, une audience particuliere du Pape, a déclaré, " que puisque „ S. S. n'avoit pas jugé à propos de donner „ satisfaction aux représentations justement „ fondées des archevêques allemands, relati„ vement aux nonces que la cour de Rome „ envoie dans l'Empire, S. M. I. & R, en „ sa qualité de protecteur de l'Eglise d'Alle„ magne, se trouvoit forcée de maintenir ses „ droits lésés, d'abroger à perpétuité toute „ jurisdiction étrangere dans l'Empire, & de „ ne regarder à l'avenir les nonces du souverain „ Pontife que comme de simples envoïés „ d'une Puissance souveraine „. —— Le Pape répondit à cette déclaration " qu'il ne „ pouvoit avec honneur laisser incomplet le „ commerce de civilités réciproques, entamé „ avec l'Electeur Palatin de Baviere; que du „ reste il ne croïoit pas, & n'avoit jamais „ cru, qu'en conférant à un nouvel indivi„ du, un pouvoir reconnu toujours jusqu'ici „ sans contestation, ce pouvoir pût lui-mê„ me changer de nature & de forme; qu'en„ fin il ne pouvoit de sa propre autorité re„ noncer à ses droits. „ Les

Les pluies abondantes qui sont tombées depuis quelque tems ont causé des dommages immenses, sur-tout à Tivoli. Elles ont inondé les campagnes, & détruit trois ponts. Une fabrique de fer a été entierement emportée. —— Les dernieres lettres de Terni portent que le peuple de cette ville & des environs continue à être dans la désolation, à cause des fréquentes secousses de tremblement de terre, que ce païs continue à éprouver.

NAPLES (*le* 15 *Janvier*). Le marquis de la Sambucca a donné la démission de tous les emplois qu'il avoit exercés jusqu'à présent; ce ministre ne garde que le titre de conseiller-d'état, mais il conserve tous les appointemens & pensions dont il jouissoit. S. M. a nommé pour le remplacer, en qualité de secretaire d'état, le marquis Caraccioli, actuellement vice-roi de Sicile. La frégate la Minerve, doit l'aller prendre à Palerme pour le conduire ici. Le marquis de Marco doit remplir par *interim* la place de secretaire d'état. Tous ces changemens paroissent être une suite de la grande influence que notre Souveraine a dans les affaires de l'Etat; & une conséquence du refus que le Roi a fait de congédier le chevalier Acton, selon le desir que S. M. Catholique lui en avoit fait témoigner. On espere que ce refroidissement, survenu entre deux Maisons, unies de si près par les liens du sang & de l'intérêt, n'aura pas de suites plus sérieuses. En attendant, l'air orageux qui regne en ce moment à la cour, a déterminé le général Pignatelli à refuser

fuser le grade de lieutenant-colonel des gardes roïales italiennes, que le Roi lui avoit conféré. Ce seigneur va repasser en Calabre dont il est auditeur-général ; ne croïant pas sans doute que le sol de cette contrée soit plus mobile & plus périlleux que celui de la cour. —— Nous apprenons que la Reine a résolu de venir faire ses couches ici ; en conséquence, la cour s'y rendra dans peu. Mercredi, le duc de Cumberland, frere du Roi d'Angleterre, arriva ici avec son épouse & sa suite, à bord d'une frégate angloise.

VENISE (*le* 18 *Janvier*). On ne se rappelle pas ici d'avoir vu tomber une quantité aussi prodigieuse de neige, & d'avoir essuïé un froid aussi piquant. Les lagunes sont presque par-tout couvertes de glace, de maniere que les barques courieres ne peuvent plus passer. —— On apprend de Patras, que le consul russe qui y réside, a été vivement insulté & sur le point d'être massacré par les Turcs ; on présume que ce soulevement, auquel le consul n'avoit nullement donné sujet, a été ourdi par un émissaire de quelque Puissance étrangere.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 27 *Janvier*). Les deux chambres du parlement se sont rassemblées en vertu de la proclamation qui les convoquoit à ce jour. Le Roi s'est rendu, à trois heures, en carrosse de cérémonie, &, accompagné de ses gardes, à la chambre des pairs,

pour ouvrir la session ; &, après avoir prononcé le discours usité en pareille occasion, s'est retiré : après quoi les chambres ont, chacune de leur côté, procédé à proposer des adresses à S. M. Le discours que S. M. a prononcé dans cette premiere séance, fut lu par Mr. Pitt, à une assemblée nombreuse de membres du parti ministériel, & à une douzaine de membres du parti de l'opposition, qui se rendirent au Coekpitt, pour entendre cette lecture. Le discours commence par annoncer, " Que les querelles „ élevées sur le continent pendant la der„ niere session, & qui avoient menacé la „ tranquillité de l'Europe, étoient entiere„ ment appaisées, & que S. M. continuoit „ à recevoir les assurances d'amitié les plus „ solemnelles de la part des Puissances de „ l'Europe „. Le second point traite des avantages singuliers dont la nation jouit depuis la paix, par l'augmentation, & la prospérité de son commerce, " Ce qui a considé„ rablement augmenté les revenus publics, „ & maintenu intact le crédit national „. Il y est dit, " Que les succès qu'ont eu les „ loix passées par le parlement, pour empêcher „ & anéantir la contrebande & les fraudes qui „ nuisoient si fort aux revenus du roïaume, „ sont bien propres à encourager le sénat „ britannique à en passer de nouvelles pour „ consommer entierement ce grand œuvre, „ si l'occasion le requiert „. Sa Majesté informe ensuite son parlement, " Que les ré-

„ solutions

„ solutions qu'il lui avoit présentées pour
„ établir un traité de commerce entre la
„ Grande-Bretagne & l'Irlande, avoient été
„ communiquées, par ses ordres, au parle-
„ ment de ce dernier roïaume: mais que,
„ comme il n'avoit été pris aucun parti dé-
„ cisif sur cette affaire en Irlande, S. M. ne
„ croïoit pas que le parlement britannique
„ dût pour le moment s'en occuper „. La
partie du discours, qui s'adresse particuliere-
ment à la chambre des communes, annonce:
" Que les comptes des dépenses nécessaires
„ pour l'année actuelle leur seront fournis
„ incessamment; que S. M. espéroit que les
„ communes s'occuperoient sérieusement des
„ moïens de maintenir sur un pied respecta-
„ ble les forces navales de l'empire: S. M.
„ recommande sur-tout aux communes de
„ s'occuper de la réduction de la dette na-
„ tionale, & conclut son discours, en disant
„ qu'elle espere que l'amélioration & l'au-
„ gmentation des revenus publics mettront
„ le parlement à même d'établir des fonds
„ d'amortissemens qui ne pourront être appli-
„ qués qu'à la liquidation de la dette publi-
„ que. S. M. finit par recommander aux
„ deux chambres d'adopter les mesures qui
„ leur paroîtront les plus efficaces pour assu-
„ rer la prospérité de la nation, en encou-
„ rageant le commerce & l'industrie. „

Le lord Macartney, récemment de retour de l'Inde, eut le 13 une audience particuliere du Roi dans laquelle ce seigneur rendit compte à S. M. de l'état actuel des affaires

férés dans ces contrées, ainsi que des motifs qui l'ont déterminé à ne point accepter le gouvernement du Bengale. Le dérangement où se trouvent les affaires dans cette province, tant à cause de l'acte arbitraire pour le gouvernement des provinces britanniques, que par rapport aux disputes survenues entre les gouvernemens anglois & les princes du païs, excitent de plus en plus l'attention du ministere & de la compagnie. On prétend que la cour s'appercevant que l'acte en question souleveroit les esprits dans ce païs-là, y auroit fait quelque modification, & qu'on se propose d'y faire du changement dans la séance actuelle du parlement. En attendant, il y a lieu de croire qu'il est déja survenu des événemens qui ne sont aucunement favorables à nos intérêts. Les avis de Calcutta sont du mois d'Août dernier, & portent que Scindia, chef des Marattes, s'étoit avancé à la tête d'une puissante armée vers les frontieres des Etats du Vizir, allié des Anglois; que l'Empereur Shah-Allem, se trouvoit au camp des Marattes, & que Scindia donnoit ses ordres sous le nom & la sanction impériale; qu'entr'autres points, il avoit demandé au gouverneur & au conseil de Calcutta le paiement des arrérages du tribut, qui est dû à l'Empereur, en vertu du traité fait par le lord Clive, lorsque les revenus du Bengale furent accordés à la compagnie angloise; cette somme monte à environ trois millions de livres sterling; on ajoute que le gouverneur & le conseil avoient refusé de le

conformer à cette demande, & expédié des ordres aux troupes sur les frontieres de repousser la force par la force; qu'à la mi-Juillet l'armée des Marattes étoit campée à Matra près d'Agra, à environ 150 milles des postes avancés des Anglois. Ainsi on s'attend qu'on y aura commencé les hostilités. Le bruit se soutient encore que Tipo-Sultan a défait un corps de 25 mille Marattes.

Un cutter arrivé de Gibraltar a apporté des dépêches du général Elliot; elles ne contiennent que l'avis du succès qu'a eu enfin sa négociation avec le Dey d'Alger pour la liberté de 14 Anglois pris il y a un an, par ses corsaires sur un bâtiment portugais, & esclaves depuis ce tems.

Une lettre particuliere ajoute à cette nouvelle une anecdote intéressante : parmi les Anglois prisonniers se trouvoit un jeune homme, nommé John Williams; jouissant d'un peu de liberté, il en profita pour visiter les différens bagnes. Il reconnut dans l'un des esclaves qu'il y vit un de ses freres aînés, absent de sa patrie depuis long-tems & qu'on croïoit mort, parce qu'on n'avoit point de ses nouvelles; il y avoit 10 ans qu'il gémissoit dans les fers, accablé d'un travail dont l'excès & la continuité avoient épuisé ses forces & ruiné sa santé; cette reconnoissance touchante fut suivie de fréquentes entrevues des deux freres; l'instant de la liberté de John Williams arriva; l'état dans lequel il alloit laisser son frere l'y rendit moins sensible, & sa tendresse lui suggéra le dessein de le faire jouir de cet avantage & de prendre sa place; j'ai, lui dit-il, toutes les forces que vous avez perdues; je suis jeune & en état de les conserver encore long-tems; je puis soutenir le travail qui vous feroit périr;

partez, je suis bien sûr que si le Ciel vous procure des moïens ou des amis, je ne porterai pas long-tems ces fers. Le frere résista d'abord; mais il fut obligé de céder à ces instances; son maître accepta avec empressement cet échange; & John Williams, resté volontairement esclave, a donné un exemple touchant d'amitié fraternelle, qui mérite qu'on s'intéresse à son sort.

Un grand nombre d'artisans ou fabricans américains sont passés de l'Amérique dans ces roïaumes, n'aïant pu trouver du travail dans leur païs. Nos négocians viennent de prendre la résolution de ne plus faire des envois de marchandises, ni de se charger de commissions pour les Etats-unis qu'avec la certitude d'un prompt païement en bonnes remises, en comptant ou en billets. —— Il paroît qu'il y aura bientôt une nouvelle addition à faire à l'*Histoire des variations des Eglises protestantes*. Plusieurs communautés de la religion épiscopale angloise ont envoïé des députés à Philadelphie, qui ont formé une espece de synode, dans lequel on a revu certains points de la liturgie anglicane, qui ne pouvoient plus, disoient-ils, avoir de force dans les Etats-unis, vu la forme particuliere de gouvernement qui y a été adoptée. Ces points ont été changés; mais pour ne pas faire schisme avec l'Eglise anglicane, il a été résolu, dans cette assemblée, d'écrire une lettre aux métropolitains en Angleterre, pour les en informer, & les prier de ne pas faire difficulté de consacrer évêques, pour les différentes églises américaines, les ecclésiastiques américains, qu'on enverra

à Londres, afin d'y recevoir la consécration pour l'Ordre de l'Episcopat, des mains des archevêques ou évêques anglois, auxquels ils seront adressés.

PAYS-BAS.

LA HAYE (*le 4 Février*). Les Etats-généraux, persuadés qu'ils n'ont plus rien à craindre du dehors, & que la garantie de la France assure suffisamment leurs possessions, ont de nouveau résolu d'effectuer une réforme très-considérable dans l'état actuel de leur armée. Il n'y a point encore de plan décisivement adopté pour cette opération ; mais on parle de supprimer entierement toutes les troupes nouvellement levées, sans en excepter même la légion de Maillebois. Toute la grace que les intéressés esperent, est de voir les huit mille hommes qui font le total de tous les corps, réduits en un seul de 2000, qui porteroit alors un nom quelconque provincial. Il est aussi question de faire une réduction dans les 20 derniers régimens nationaux, d'environ quinze hommes par compagnie. Tous ces projets annoncent combien peu l'on craint des hostilités de la part du Roi de Prusse. Cependant les dernieres lettres de Cleves annoncent que la régence de cette ville vient d'expédier ordre à toutes les villes & bourgs de ce duché, d'apprêter des quartiers pour y loger des troupes. Il doit même y en avoir dans les endroits qui n'avoient point coutume de tenir garnison

ci-devant, comme à Duisburg, Rées, Emmerich. On attend 1000 hommes dans Creveld, & ainsi à proportion dans les autres lieux de la dépendance prussienne limitrophes.

Voici ce que LL. HH. PP. ont arrêté relativement aux moïens de maintenir la clôture de l'Escaut, & de percevoir les droits accoutumés, lorsque le fort Lillo sera remis au gouvernement autrichien, savoir:

» Que, pour la clôture de l'Escaut, il sera au plutôt possible, selon l'intention de L. H. P, bâti un fort convenable à l'endroit nommé Badsche-Kade, dans le païs du Sud-Beveland, & en outre placé un vaisseau de garde devant Saftingen, entre le Bolbakem & le lieu où est à présent stationné le vaisseau armé le Brunswick, commandé par le lieutenant Janssen, à 5 ou 6 brasses d'eau, à mer basse. »

« Que par conséquent les droits de douanes seront levés dans ledit fort, comme cela se pratique à présent à Lillo; que pour cet effet, le comptoir de ce dernier sera transféré dans le nouveau fort, où tous les vaisseaux qui descendront ou remonteront l'Escaut, soit d'Est ou d'Ouëst, seront obligés de païer les droits & de souffrir les visites ordinaires; que, sur le susdit vaisseau de garde, il sera placé deux commis dudit comptoir, pour visiter les vaisseaux, qui viendront de la Hollande ou de la Zélande, & qui voudront continuer leur route pour le Brabant, & examiner leurs passeports, comme il est d'usage à présent à Lillo. »

« Qu'en considération que le fort de Lillo doit être évacué six semaines après la ratification du traité définitif avec Sa Majesté Impériale, & qu'on ne peut, dans ce tems, commencer le nouveau fort, ni bâtir les maisons nécessaires pour les officiers des droits de douanes, & les colleges de l'amirauté de

Hollande & de Zélande, & que par conséquent le comptoir ne peut être établi dans ce lieu: l'Escaut pour empêcher toute interruption dans la perception desdits droits, sera, pendant ce terme, fermé de la maniere suivante. » Savoir:

« Qu'un des vaisseaux stationnés sur l'Escaut sera placé devant le port de Badsche-Kade, proche de la terre, à 4 ou 5 brasses d'eau; qu'il sera placé sur ce vaisseau deux receveurs, & deux commis de Zélande & un de Hollande; que, par provision, la levée du droit de douane sera faite, à bord dudit vaisseau, par ces officiers, sur tous les bâtimens, qui descendront ou monteront l'Escaut; & que les visites seront faites, comme cela se pratique à Lillo. »

« Qu'en outre il sera placé un autre vaisseau, mais plus petit, au même endroit; qu'il aura à bord deux autres commis du comptoir de Lillo, savoir, un commis de la Hollande, & un de Zélande, afin de visiter les bâtimens qui voudront remonter l'Escaut, pour continuer leur route pour le Brabant, & de recevoir les passeports, comme le font lesdits vaisseaux à présent à Lillo, & en conséquence de servir en tout cas, comme la derniere garde dudit comptoir, afin de prévenir toute fraude des droits de douanes. »

« Et qu'enfin il sera ordonné au college de l'amirauté de la Meuse & de Zélande de faire arranger pour cette fin les vaisseaux requis, afin que la clôture de l'Escaut soit effectuée, *casu quo*, d'une maniere efficace & prompte. »

La suppression du corps des Cent-Suisses de la garde du prince d'Orange, n'aura probablement point lieu: la ville d'Amsterdam qui, parmi ce qu'elle paie pour les dépenses publiques, est chargée de celles qui concernent ce corps, s'oppose formellement à la proposition qui a été faite à ce sujet: mais

elle ne s'oppose pas à ce qu'on laisse éteindre ce corps par la mort successive des individus : ce qui est d'autant plus juste, que la plûpart de ceux qui composent ledit corps, ont financé pour y entrer, & que ce sont presque tous des vieillards sans autre ressource que celle qu'ils ont acquise ainsi à prix d'argent. Le motif sur lequel étoit fondée la proposition de leur suppression, est que les Seigneurs Statthouders n'ont eu cette garde que depuis Guillaume III ; que par conséquent elle n'entre point dans l'état de maison que la république doit fournir à ses Statthouders, & qu'enfin ce corps est absolument sans but ni utilité.

L'on vient de publier la lettre-circulaire, que les Etats de Hollande & de West-Frise ont expédiée aux villes & districts respectifs, pour la célébration du jour annuel de jeûne, d'actions de graces, & de prieres. Cette espece de confession publique que les Hollandois font annuellement de leurs iniquités, a toujours quelque chose d'intéressant pour ceux qui connoissent ce païs à fond. Après avoir parlé du danger auquel ils viennent d'échapper par la médiation de la France, *Leurs Nobles & Grandes Puissances* s'expriment de la sorte. " *Les prévarications & l'abus des bénédictions dispensées, dont les habitans de la république belgique se sont rendus coupables, étoient montés jusqu'aux cieux : le luxe & sa prodigalité ne connoissoient presque aucunes bornes : la corruption des mœurs & la satiété de l'abondance dégénéroient en*

une tranquille insouciance, qui paroissoit ne s'embarrasser ni des justes décrets du Juge suprême, ni du maintien de nos intérêts temporels, ni de la conservation de nos précieuses prérogatives & libertés. La voix de ceux, qui voïoient & déploroient cette affreuse décadence, n'étoit pas écoutée; & l'on ne donnoit aucune attention à nos avertissemens & exhortations, à une conversion hautement nécessaire. Ce fut pour cette raison qu'il plut à Dieu de nous réveiller de cette insouciance, par un enchaînement de revers, qui se sont suivis l'un l'autre de si près & avec tant de violence, que les plus courageux ont dû reconnoître que le païs & la nation, la liberté & l'indépendance, que tout en un mot étoit en danger. —— Cette république, autrefois florissante, n'étoit pas encore rétablie des désastres causés par la guerre, que nous avons dû essuïer de la part de l'Angleterre: les abus, qui s'étoient glissés, & leurs suites continuoient à augmenter notre foiblesse, lorsque l'auguste Maison d'Autriche annonça contre cet Etat des prétentions & des demandes; qui ne préságeoient rien moins qu'une guerre nouvelle, laquelle, selon toute apparence, devoit excéder nos forces: mais, quelque juste qu'eût été le Tout-Puissant, s'il eût abandonné cette nation à un sort aussi malheureux, il a cependant voulu de nouveau user de miséricorde, & confirmer notre paix. "

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 20 *Janvier*). Depuis que le comte de Cobentzl, notre ministre à la cour de Russie, est arrivé ici de Pétersbourg, il a déja eu 4 audiences particulieres de l'Empereur; il a aussi de très-longues conférences avec le prince chancelier; d'où l'on conclut qu'il se traite entre notre cour & celle de Russie des affaires de la derniere importance, mais sur lesquelles on a observé jusqu'à présent le plus grand secret. La confédération germanique ne paroît plus causer la moindre inquiétude à notre cour. Des personnes, qui sont à portée d'être instruites de la marche des affaires, recherchent la cause de cette indifférence dans les négociations, qui viennent d'être entamées à Berlin entre les ministres de Russie & de France, & dont l'issue sera, comme on l'espere, d'étouffer les semences de divisions qui ont pu naître entre l'Autriche & la Prusse. Cependant, il faut qu'il y ait encore dans ce moment quelque chose d'important sur le tapis à Berlin, puisque l'on a remarqué généralement ici, que les lettres qui arrivent de cette ville, ont toutes été ouvertes.

Les prélatures seront administrées à l'avenir, & dans tous les païs héréditaires, par rapport aux revenus & à l'économie en général, comme on en use en France, par un abbé commendataire, qui de concert avec le prélat, présidera à la recette & la dépense

des revenus de toute espece, & en fera la dispensation nécessaire. Ce sont les riches prélatures de Zwetten, Lilienfeldt & Mölck, qui les premieres ont réalisé ce projet. Les prélats n'étant considérés dans la suite qu'en qualité de prieurs, ne siégeront plus comme membres des Etats, dans les assemblées provinciales; mais ce sera à leur évêque de les représenter dans ces assemblées, si les affaires de prélature le demandent absolument. —— Quelques feuilles étrangeres annoncent, que l'Empereur a résolu de supprimer l'Ordre teutonique dans ses Etats. Ici l'on ne sait encore rien de cette nouvelle. —— Quelques loges de francs-maçons que l'on avoit laissé subsister, entr'autres celle de Trieste, ne pouvant s'accorder avec la police, se sont dissoutes. (a).

Une lettre de Brinn porte que, le 16 de ce mois, à 8 heures du matin, le feu s'étant manifesté dans la salle de spectacle de la dite ville, ce superbe édifice, qui venoit d'être nouvellement reconstruit, a été entierement réduit en cendres (b). Les maisons voisines ont été sauvées. On ne sait jusqu'à présent quelle peut être la cause de cet incendie: un plaisant qui n'aime pas la comédie,

---

(a) Vérification de ce qui a été dit dans le dernier Journal, p. 219.

(b) Elle avoit été brulée le 14 Janvier de l'an passé. V. le Journ. du 15 Février 1785, p. 283. —— Dern. Journ. p. 234.

die, a dit qu'à coup sûr ce n'étoit pas le diable. (a)

Extrait d'une lettre écrite de la Buchowine, du 6 Janvier.

« *Depuis le mois d'Août dernier nous avons été dans de continuelles alarmes, à cause de la peste qui s'étoit manifestée en Moldavie, dans les environs de Galatz & de Bender: par les bonnes dispositions qui ont été prises sur nos frontieres, la contagion n'a heureusement pu s'étendre jusqu'à nous; & aujourd'hui nous apprenons qu'elle a entierement cessé; ce qui est un effet ordinaire du froid & de la saison. Je n'ai rien d'ailleurs à vous apprendre de nouveau de ces contrées, si ce n'est que toutes les denrées y sont à un prix exorbitant.* »

BERLIN (*le 27 Janvier*). Notre cour est aussi brillante qu'elle a toujours coutume de l'être dans la saison actuelle; & il n'y manque que la présence du Roi, que le desir de jouir de la tranquillité dans une retraite paisible continue de retenir à Potzdam. La venue de quelques princes étrangers contribue à animer les plaisirs de l'hiver & à multiplier les fêtes. Le Duc-regnant de Saxe-Weimar arriva ici le 12 de ce mois & descendit aux appartemens, qui avoient été préparés au château roïal par ordre de Sa Majesté pour

---

(a) Peut-être faisoit-il allusion à ces vers de Voltaire:

Un vers heureux & d'un tour agréable
Ne suffit pas; il faut une action,
De l'intérêt, du comique, une fable,
Des mœurs du tems un portrait véritable
Pour consommer cette œuvre du démon.

sa réception. Ce prince est servi par les équipages de la cour; & le Roi a nommé le colonel baron de Stein, pour l'accompagner & prendre ses ordres pendant le séjour, que ce prince fera ici. Dès le soir de son arrivée il fut présenté à la Reine, & assista à la troisieme redoute publique. Le Duc-regnant de Mecklembourg-Strelitz a aussi passé ici *incognito*, sous le nom de comte de Feldberg, se proposant de se rendre d'ici à Paris. Le 14 au soir le prince Ferdinand, frere du Roi, a donné une grande fête en l'honneur de ce prince, ainsi que des Ducs de Saxe-Weimar & de Courlande. L'on suppose, non sans quelque vraisemblance, que le voïage du Duc de Saxe-Weimar a du rapport à la confédération germanique, dont ce prince est l'un des membres, & à laquelle l'on dit que quelques Princes ecclésiastiques de l'Empire viennent encore d'accéder.

Parmi les personnes, que le Roi a admises ces jours-ci à son audience à Potzdam, il y a eu deux négocians de Breslau, venus pour demander la permission d'établir dans cette ville-là une fabrique d'acier: Sa Majesté la leur accorda non-seulement sur le champ, mais, lorsqu'ils vinrent pour l'en remercier, le Monarque, constamment protecteur de l'industrie & de l'activité dans ses Etats, leur fit la question, *s'ils ne souhaitoient rien davantage;* & sur leur réponse négative il ajouta, *que, puisqu'ils montroient tant de discrétion, & ne desiroient ni encouragement*

ni récompense, Sa Majesté leur accordoit 20 mille thalers pour l'avancement de leur entreprise. —— Une autre anecdote est racontée de la maniere suivante. " Le comte „ de Reus, ministre impérial à la cour de „ Berlin, félicitant le Roi sur sa derniere „ convalescence, affecta de répéter plusieurs „ fois, que l'Empire avoit pris une part sin„ guliere à sa maladie & que l'Empire fai„ soit les vœux les plus ardens pour sa con„ servation „. Le Roi interrompant l'orateur, lui dit avec cette gaieté piquante qui caractérise les saillies de S. M ; *Mr. le comte, si vous revoïez l'Empire, assurez-le de toute ma sensibilité; vous pouvez le consoler sur ma mort, lorsqu'elle arrivera, puisque je laisse après moi, un neveu qui recommencera de nouveau; en marchant sur mes traces.*

Le gouverneur de cette ville, Mr. le général de Möllendorff, vient encore d'ajouter à l'amour qu'on lui porte, par la lettre ou ordre circulaire qu'il a fait distribuer, le premier de ce mois, à la parade. En voici la teneur :

« Depuis deux ans que je suis chargé du commandement de cette résidence, je me suis appliqué à détruire, dans l'esprit des officiers, l'espece de mésestime, qu'ils sembloient avoir conçue pour le simple soldat; & je m'apperçois, à ma grande satisfaction, que mes soins ont produit les plus heureux effets parmi les régimens qui composent la garnison de Berlin. J'en excepte un seul, que je ne nommerai pas encore, mais dont les officiers, persistant dans leurs anciens préjugés, continuent à humilier le soldat, par des traitemens barbares, par des châtimens tyranniques

ques & par des paroles outrageantes. Je conseille cependant à Mrs. les commandans, qui sont les auteurs de ces excès, de les faire cesser le plutôt possible, & de s'attacher dans la suite à maintenir l'ordre & la subordination, moins par la tyrannie que par le ressort de l'honneur. Telle est l'intention du Roi. S. M. n'admet dans son armée, ni des polissons, ni des coquins, ni des bandits, mais de braves soldats; & nous-mêmes, nous sommes soldats comme eux, quoiqu'un heureux hazard nous ait élevés dans des postes, que maint simple soldat rempliroit peut-être aussi bien que nous; chaque officier devroit se faire une gloire de commander à de gens d'honneur, & il se dégrade lui-même, en ravalant ceux qui lui sont subordonnés. »

FREYSINGEN (*le 20 janvier*). Il y a quelque tems qu'un instituteur (a) étranger aïant entrepris de répandre le philosophisme à Landshut, ville de ce diocese, de s'élever contre la primauté du Pape, de décrier la piété & les pratiques de dévotion les plus généralement autorisées &c, le *Vicariat* ou consistoire de Freysingen a mis Mr. l'abbé à la régle & lui a décerné le traitement qu'il méritoit. Des gens qui font à Mayence un journal von geistlichen Sachen, ont pris au sort de ce nouveau protégé (car ils en ont par-tout où la philosophie parvient à tourner des têtes) un intérêt tout particulier; ils ont écrit une longue turlupinade non-seulement contre le *Vicariat*, mais contre tout

(a) Il paroît que c'est par erreur qu'on l'a traité de *prédicateur* dans la lettre insérée p. 239 du dern. Journ; à moins qu'on n'ait voulu par-là exprimer la véhémence de ses déclamations.

le diocese de Freysingen. Toute leur relation d'ailleurs n'est qu'un mensonge continu. Ils concluent par insinuer que le petit Socrate en rabat eût dû être récompensé, & que dans un païs de lumière il occuperoit la premiere place. On assure que notre évêque & prince demandera satisfaction de cette insulte, & l'on est bien sûr qu'il l'obtiendra de la religion & de la justice de S. A. E. de Mayence.

FRANCE.

PARIS (*le* 31 *Janvier*). L'opération de la réfonte des especes d'or aïant rencontré quelques difficultés, auxquelles le gouvernement desire de pourvoir, on assure, que, par un arrêt du conseil qui est sous presse, la circulation des anciens louis-d'or va être prorogée, & qu'en même tems le prix en sera porté à 24 livres & 12 sous. Ce nouvel arrangement remettra dans le commerce les especes d'or, qui devenoient fort rares, attendu que les hôtels de monnoie ne pouvoient suffire à leur réfonte. Cette disette avoit d'abord fait craindre, qu'il ne fût passé une grande partie d'or monnoïé chez l'étranger: mais les avis, que les hôtels des monnoies, les receveurs généraux &c reçoivent des principales provinces, ont rassuré à cet égard. On fait, que dans la seule ville de Rouen, il y a pour 43 millions d'or monnoïé. Dans Troyes en Champagne, qui est une petite ville, il s'en trouve pour 2 millions. Il est

donc constant, que le numéraire en or dans le roïaume excede la somme de 600 millions. Mr. Necker, dans son ouvrage *sur l'Administration des finances*, suivant les renseignemens tirés des registres des monnoies, en portoit la totalité à 800 millions. Il en pourra donc être passé 200 millions chez l'étranger depuis l'année 1726; & l'on s'est trompé, en comptant qu'il en étoit sorti du roïaume 4 & même, suivant quelques uns, 5 millions. On sent que, pour un travail aussi extraordinaire que celui qu'exige la fabrication des nouveaux louis, il a fallu emploïer une grande quantité d'ouvriers. L'un d'eux, ébloui par la vue de l'or qu'il manioit, s'est laissé séduire par cet appât : il a volé quelques flaons (on appelle ainsi les blocs d'or destinés à faire des especes); mais il a été pris sur le fait. En le fouillant, on a encore trouvé des parcelles de ce précieux métal dans la doublure de son habit. Il païera cher cette fatale infidélité; & l'on est occupé à instruire son procès.

Mr. le Maître a été élargi : il lui a été fait défense de récidiver, sous les peines portées par les ordonnances; l'imprimerie a été confisquée; & il est condamné aux dépends. Mr. Augeard, Mme. le Maître, la mere, & la gouvernante Gotton ont été déchargés de toute accusation. —— Ce qui a rendu le jugement si favorable aux accusés, c'est le défaut d'un corps de délit suffisant, pour les condamner à des peines afflictives. Les brochures dont il s'agissoit, avoient été imprimées,

il

il est vrai, contre les loix de la police; mais on a mis en question à ce sujet, " s'il
» n'étoit pas de l'intérêt public de tolérer
» de pareilles impressions anonymes & secret-
» tes, quoiqu'illégales; si le Souverain &
» les ministres eux-mêmes n'avoient pas be-
» soin d'être instruits, par de pareils écrits,
» des injustices, des malversations, des dé-
» fauts d'attention, & des autres vices dans
» les opérations des administrateurs des finan-
» ces & dans les affaires publiques, qui sont
» ordinairement de nature à ne pouvoir être
» découverts que par une pareille voie; &
» s'il n'étoit pas de l'équité de fermer les
» yeux sur le violement de pures formalités
» de police, lorsque ce violement étoit né-
» cessaire pour des services essenciels à l'Etat
» & au public, & lorsqu'on n'en abusoit
» pas pour attaquer l'autorité souveraine, ou
» pour porter atteinte, sans raison, à l'hon-
» neur, à la probité & aux talens des per-
» sonnes en place ". Le Roi sollicité d'interdire au parlement le jugement de cette affaire, pour ne pas compromettre la dignité de ses ministres &c, a répondu: *Je ne me mêle pas de ces choses-là : ils jugeront ce qu'ils voudront, & comme ils voudront.*

L'esprit de spéculation vient de causer en cette capitale une rumeur, pour la suppression de laquelle il a fallu toute la vigueur de l'active & ferme police qui y regne. Il s'est établi ici une compagnie, qui se charge de transporter dans les différens quartiers de Paris les paquets, meubles &c, à leur destina-

tion : cependant le privilege, qu'elle a obtenu pour cet effet, n'a pu, comme on le sent aisément, être exclusif : elle a formé pour l'exécution de son projet dans tous les quartiers des bureaux, à l'*instar* de ceux de la petite poste : on peut s'y adresser pour tous les objets qu'on veut envoïer dans des endroits éloignés. Les Savoïards, les Auvergnats &c, n'ont pu voir de sang froid un établissement, qui leur enleve une grande partie de leur travail & leur subsistance journaliere : ils ont attaqué à plusieurs reprises les petites charrettes de la nouvelle compagnie. Le guet a souvent prévenu leurs mauvaises prétentions ; mais la semaine derniere, s'étant rassemblés en force dans la place Maubert, ils attaquerent les nouveaux emploïés : le guet survint à l'ordinaire : ils lui tinrent tête & s'armerent de rondins, qu'une charrette, qui portoit du bois à un boulanger, leur fournit par hazard. Ils se battirent en désespérés ; deux hommes furent tués : le champ de bataille resta cependant à la garde, qui se conduisit très-bien dans cette occasion. Sept des aggresseurs ont été arrêtés, & deux viennent d'être condamnés au carcan.

L'affaire de Mr. le cardinal de Rohan va bientôt prendre une tournure décisive. Mr. Titon s'est assez bien porté pour continuer tous les jours les interrogatoires, que les différens accusés, détenus à la Bastille, doivent subir. Ceux de Mr. le cardinal tirent à leur fin. En attendant la santé de ce malheureux prélat dépérit à vue d'œil : une humeur,

qui se jette sur toute la partie gauche de son corps, le menace des plus grands dangers. L'archevêque de Paris alla voir cet illustre prisonnier le 3 de ce mois. Quand il fut à Versailles en demander lui-même la permission au Roi, Sa M. en la lui accordant, ajouta : *Si Mr. de Rohan n'avoit jamais vu d'autre société que la vôtre, il ne seroit pas où il est.* . . . . .

Un lycée, établi au palais-roïal, sous la protection de Monsieur & de Mgr. le comte d'Artois, est ouvert depuis quelques jours. On y fait des cours sur les principales sciences, l'histoire, les langues modernes &c. Les professeurs sont Mrs. de Condorcet, Fourcroy, Marmontel, la Harpe, Garat &c. —— Le 17 Janvier vers 6 heures du soir, le sieur Méchain, de l'académie roïale des sciences, a découvert une nouvelle comete sur l'épaule gauche du Verseau ; à 6 heures 25 minutes de tems vrai, l'ascension droite étoit de 320 degrés, 52 minutes & demie, la déclinaison australe de 5 degrés 11 minutes : du 17 au 19, ou en 48 heures, l'ascension droite a diminué de 2 degrés 7 minutes ; & la déclinaison a augmenté d'un degré, 43 minutes. On n'apperçoit point encore cette comete à la vue simple, & elle se couche dès le commencement de la nuit.

Le sieur Adam, professeur-émérite en l'université de Caen, a adressé au gouvernement un *Mémoire sur la destruction des mans & des hannetons.* Les procédés simples & faciles qu'il indique contre cet insecte si nui-

ſible dans les campagnes, aïant paru mériter d'être connus généralement, on s'empreſſe de placer ici l'extrait du mémoire qui les contient.

Il s'eſt manifeſté cette année dans pluſieurs provinces du roïaume, & en particulier en Normandie & dans le Hainaut, un fléau redoutable pour les bois, les champs & les prairies. Ce fléau a ajouté prodigieuſement au malheur de la grande ſéchereſſe, par les ravages qu'il a occaſionnés, & qu'il ne manquera pas d'étendre encore davantage les années ſuivantes, à moins que la fin de l'hiver & le commencement du printems ne ſoient accompagnés d'une grande humidité, de pluies abondantes & de longue durée. Ce ſont les hannetons & les vers qui les produiſent, connus ſous les noms de *mans* ou *maïns*, *muns*, *tacs* & *turcs*.

Les hannetons ſont des inſectes volans de la claſſe des eſcarbots; il y en a de trois eſpeces, grands, petits & moïens. La grande eſpece eſt la plus commune & la plus vorace. Ce ſcarabée eſt long d'environ un pouce, large de demi-pouce; il a le ventre noir & le dos couvert d'une écaille rouſſâtre un peu farineuſe, & ſous laquelle il replie & cache ſes véritables ailes. Cet inſecte eſt communément recherché pour l'amuſement des enfans. Il commence à paroître & ſort de terre au mois de Mai & Juin juſqu'en Juillet, où il périt & diſparoît tout-à-fait. Les femelles ſont pluſieurs pontes dans cet eſpace de tems, & vont dépoſer leurs œufs, non dans les bois ni les taillis, mais dans les champs, dans les prairies, ſous la fiente des beſtiaux & dans les terreins les plus à découverts, en friche & les moins tourmentés, parce que le ver ou man qui en eſt produit, redoute l'eau & l'humidité. Les mans reſtent trois révolutions de printems ſous terre; ainſi les œufs qui ont été pondus cet été, ſont éclos au mois de Septembre dernier; mais ils ne compléteront leur derniere métamorphoſe en hannetons qu'au

printems de 1787. Ce ver emploie cet intervalle à prendre son accroissement ; il est d'un blanc jaunâtre ; il vient de la longueur de 15 à 18 lignes. Sa grosseur est comme le petit doigt ; il occupe des terreins plus ou moins étendus, suivant l'abondance des hannetons & l'exposition du canton où les femelles ont déposé leurs œufs. La sécheresse générale de l'hiver dernier & du printems qui l'a suivi, a infiniment contribué à la multiplication.

Ce ver se tient communément à un pouce sous terre dans le printems & l'automne, à un demi-pouce dans l'été, mais il descend aux approches de l'hiver ; & selon que le froid est long ou rigoureux, il s'enfonce depuis dix pouces en terre jusqu'à un pied de profondeur. A mesure que le froid se relâche au printems, il se rapproche de la surface, & c'est alors qu'il recommence ses ravages ; il attaque indistinctement les graines des plantes semées ou tombées en terre & leurs racines. Ce fléau est même redoutable pour les arbres fruitiers ; l'arbre périt lorsque l'abondance de la seve l'invite à en attaquer les racines. D'un autre côté, le hanneton dévore au printems les bourgeons des arbres, leurs feuilles, leurs fleurs & leurs fruits à peine naissans.

On exhorte les cultivateurs, ainsi que les curés & les officiers de justice des communautés, de concourir avec zele & de veiller à la destruction de cet insecte. Le moïen le plus sûr, le plus universel & le plus économique, sera de faire des labours profonds aux mois d'Avril & de Mai prochains, ainsi qu'en Septembre & Octobre suivans, tandis qu'on fera suivre la charrue par des enfans qui ramasseront les mans que la charrue aura mis à découvert ; un second labour, ou du moins une herse pesante qu'on passera sur le premier, achevera de les mettre à nud. Lorsqu'on aura ramassé ces vers, il conviendra de les détruire, & le plus sûr sera de les brûler.

Il ne sera pas moins essenciel, au printems prochain, de déclarer une guerre vive & promp-

 te

te aux hannetons lorsqu'ils sortent de terre ; leur voracité fait qu'ils se jettent par-tout dans les campagnes sur l'herbe jaune, sur les haies & sur les arbres, dont ils détruisent les jeunes pousses, les bourgeons, les feuilles & enfin les fruits. L'heure la plus commode pour les attaquer, est le matin au lever du soleil, lorsque la fraîcheur de la nuit les tient encore engourdis, & que la crainte de la rosée les empêche de déploier leurs ailes & de voler ; ensuite dans la grande chaleur du jour, parce qu'alors ils s'accouplent, & que leur accouplement étant fort long, l'épuisement qui lui succede fait qu'il suffit de secouer les arbres pour les détacher des feuilles & pour les faire tomber. On ne sauroit trop veiller à la destruction de ce fléau dans ces deux états de man & de hanneton, parce que si la fin de l'hiver & le printems prochain ne sont pas pluvieux, il est inévitable que l'abondance qui en sortira de la terre, ne multiplie l'espece à l'infini & n'étende à plusieurs années ses ravages.

Il paroît un écrit contre l'établissement & la multiplication des cabarets, sur tout dans les villages, qui est bien digne de fixer l'attention du gouvernement. Cette abolition seroit, si on en croit l'auteur de ce mémoire, le plus grand avantage que l'on puisse procurer aux gens de la campagne. Voici quelques passages de ce mémoire assez négligemment écrit, mais plein de choses sensiblement vraies, & dont la considération a sans doute provoqué les ordonnances de Rome & de Milan dont il est parlé dans le Journal du 15 Janvier, p. 133 & 135.

« Il est d'une malheureuse & trop constante expérience que les cabarets, tavernes, &c, sont, soit par rapport au physique, soit par rapport au moral, si pernicieux & si funestes pour les endroits où il s'en trouve, qu'on

peut les regarder comme les principales sources de presque tous les désordres & scandales, ruines & opprobres qui troublent l'Etat, & déshonorent la religion, appauvrissent le citoïen, & abrutissent l'homme *. Non, rien n'est plus notoire que ces faits. »

* 15 Sept. 1785, p. 165.

« Les hôtelleries, qui, dans leur premiere institution, n'étoient destinées qu'à offrir des hospices & des gîtes aux voiageurs, sont devenues, par l'insatiable avidité de ceux qui les tiennent, comme par l'intempérance altérée de ceux qui les fréquentent, des repaires de bêtes féroces, des réceptacles d'ordures, des abris où la mécréance & l'anarchie font journellement des prosélytes; c'est-à-dire, de ces hommes, qui, ne pouvant hier, au coin de leur feu, méconnoître les devoirs de la subordination, osent aujourd'hui, entre les verres & les pots, se déclarer ennemis de toute dépendance, & qui demain, au même rendez-vous, feront plus insolemment encore parade d'être sans foi & sans loi. C'est dans ces abominables rendez-vous qu'on s'égaie audacieusement aux dépens du profâne & du sacré. C'est-là qu'on vomit impudemment des sarcasmes contre le gouvernement, & des blasphêmes contre la Providence. Oui, c'est-là qu'on apprend en un moment à ne respecter ni le trône, ni l'autel, où il ne manque plus que la force pour entreprendre de les renverser tous deux. »

« A ce tableau, qui, dans son ébauche, n'est déja que trop affreux, ajoutera-t-on les traits qui lui manquent, pour le caractériser complettement? Y tracera-t-on encore les obscénités, les turpitudes, les horreurs qui devroient l'achever? Non, la circonspection que nous devons garder ici, nous engage à ne point faire sortir de si odieuses images de l'obscurité où elles se plaisent à s'enfoncer. »

" Cette peinture des tavernes paroîtra peut-être outrée! & on auroit peine à croire que les cabarets fussent des occasions de tant & de si déplorables maux! Mais, pour s'en certiorer, qu'on interroge les personnes qui ont

tant soit peu d'expérience à cet égard; qu'on entende les curés qui habitent les campagnes où il se trouve des cabarets, &c; je suis persuadé qu'il n'en est aucun qui ne confirmât de son suffrage tout ce qui vient d'en être dit, & qui n'ajoutât encore que c'est de la fréquentation des tavernes qu'il compte, dans sa paroisse, nombre de familles ruinées, divisées, & perverties. „

" Combien d'artisans & de manœuvres ne pourroit-il pas citer, qui, quoique chargés de famille, consument en un jour le produit du travail d'une semaine, tandis que les fruits de leur mariage devenus les malheureuses victimes de leurs excès, restent abandonnés à la commisération publique, & réduits à suivre la voïe de l'indigence, & d'une fainéantise inévitable? Combien de vols domestiques faits journellement par des enfans de famille, pour satisfaire une crapuleuse habitude contractée aux cabarets? Combien de coups de langue, qui, comme autant de traits envénimés, partent constamment de ces cavernes à viperes, & frappent indistinctement sur l'innocent & le coupable, sur l'homme public comme sur le particulier! Combien de querelles, d'emportemens, d'imprécations entre une femme attachée à son ménage, & un mari qu'il faut tous les jours arracher des tavernes! Combien de jours consacrés par la religion au culte du Seigneur, mais pourtant profânés & par la fréquentation même des cabarets, & par les scandales du dedans & du dehors, qui en sont les suites ordinaires. „

" N'est-ce pas delà aussi que la chicane à mille bouches répand au loin son souffle empoisonné? N'est-ce pas là que l'extravagance, fille de l'ivresse, enfante mille ridicules projets; & s'acharne à combattre ceux que propose la sagesse en faveur du bien commun? N'est-ce pas là que se tient la chaire de pestilence où le maître & le disciple, le vieux débauché & l'apprenti luttent à l'envi à qui se surpassera tantôt en impiété, tantôt en impudicité? N'est-ce pas là que le démon recrute

crute des milliers, des légions de suppots, si dignes de lui par leur habileté à détruire ce que l'Evangile veut établir? N'est-ce pas là que l'enfer enfanta ces audacieux géants, toujours prêts à escalader le Ciel, & qu'il forma ces monstres qui ne cessent & de blasphêmer ce qu'ils ignorent, & d'insulter à la Divinité qui les foudroie, qui les menace d'éternels supplices? N'est-ce pas de ces antres lubriques & fétides que s'exhale cette odeur de mort, que se répand cet air pestilentiel qui infecte presque tout le troupeau? N'est-ce pas là?... Mais finissons cette peinture des tavernes, cabarets, &c, par dire que ces maisons de débauche sont l'école de tous les vices, la source des débordemens qui couvrent la face de nos campagnes, & qu'il n'est point de connoisseur qui ne les rende responsables de presque tous les excès sur lesquels nous avons à gémir. „

" Encore une fois, si on vouloit entendre les curés des lieux où il y a des tavernes, on n'en trouveroit pas un seul, qui, le cœur serré de douleur à la vue des maux qu'elles produisent, ne se jettât avec empressement aux pieds de l'autorité, qui ne la suppliât, qui ne la conjurât & par les intérêts de la religion, & par ceux même de la société, & par le glaive dont elle est dépositaire en faveur de l'une & de l'autre, de frapper sur ces maisons de perdition jusqu'à leur défection, sinon universelle, au moins jusqu'à la plûpart; & d'apporter, quant à celles qu'on laisseroit subsister, une vigilance de police toute nouvelle. Car nous le dirons, les titres à la main, comme l'amertume au cœur, que les loix établies dans cette province, pour obvier aux abus qui proviennent de l'existence des tavernes, ne sont plus connues de nos jours; que les gens préposés pour les maintenir & les faire respecter ces loix, en sont les premiers infracteurs. Oui, en vain menaceroient-elles encore? Des retraites sourdes & à huit clos ont fourni aux prévaricateurs le secret d'en éluder les châtimens. De-

là

là qu'arrive-t-il ? qu'on se rit impunément & de l'apôtre qui tonne en chaire contre ces transgressions, & de l'officier, qui, tenant l'épée en main pour les empêcher, ne peut ou n'ose frapper. „

“ Concluons de tout ceci, qu'il seroit avantageux pour les mœurs & pour la société, au bien de laquelle elles sont si étroitement liées, qu'on abolît totalement les tavernes, cabarets, &c, ou que, si des besoins de la société demandent qu'on tolere quelques hôtelleries, il seroit nécessaire qu'on y apportât des mesures qui prévinssent les désordres & excès dont elles sont devenues de trop fécondes sources. „

Si le gouvernement prend cet écrit en considération, on ignore quels moïens il adoptera pour en remplir les vues; mais il paroît que si on y va sérieusement, ils ne seront ni d'un choix ni d'une exécution bien difficiles. En attendant il est incroïable combien les païsans des villages où il y a des cabarets, sont différens de ceux où il n'y en a pas. Oui, la seule expérience peut apprendre jusqu'où va cette étonnante & palpable disparité. On diroit que l'auteur ne se flatte pas trop de voir ses vœux exaucés, car il termine son mémoire avec une espece d'inquiétude qui dans ces tems d'indifférence pour le bien n'est que trop fondée; & demande avec le Prophete : *Quis consurget mihi adversùs malignantes? aut quis stabit mecum adversùs operantes iniquitatem?* Ps. 93.

La Demoiselle Guimard, premiere danseuse de l'opéra, a demandé & obtenu la permission de mettre en loterie, sa belle maison, qu'elle occupe actuellement & qu'elle fit construire à grands frais, il y

à 20 ans. Elle attend à tout moment, un arrêt du conseil qui l'autorise à annoncer publiquement cette loterie. Elle sera composée de 2500 billets, à 120 livres le billet. La somme de 300,000 livres qui en résultera, est le prix de l'estimation de cette maison; mais on sait qu'elle couta près de 600,000 liv. à Mademoiselle Guimard, lorsqu'elle la fit construire. De si prodigieuses richesses gagnées dans les coulisses sont une preuve suffisante, n'y en eût-il pas tant d'autres *, du degré de fureur où l'histrionisme est parvenu parmi nous. Cependant on assure que dans les païs étrangers c'est à quelques égards encore pire. Du moins en France ne sommes-nous pas encore au point de livrer aux mimes les temples de l'Eternel, & de jouer les farces de luxure sur les débris de ses autels; chose qu'on dit être actuellement en délibération dans une ville des Païs-bas composée de Catholiques & de Protestants, & où l'on remarque que ce sont les derniers qui se prêtent le moins volontiers à cette infame dégradation d'une église catholique (a). Il est vrai que les mimes s'étoient emparés, il y a quelques années, d'une église en Lorraine; mais

* 1 Mai 1781, p. 16

(a) Quelque soit l'issue de ce révoltant projet, nous approchons rapidement du tems où il ne sera plus matiere de déliberation. La religion décroissant dans la mesure exacte dans laquelle s'éleve l'histrionisme * (son barometre en raison inverse), nous verrons infailliblement, & beaucoup plutôt que je n'oserois le dire,

* 1 Mai 1781, p. 13.

dès que l'autorité eut réflechi sur cette monstrueuse usurpation, ils ne furent pas seulement chassés de l'église mais encore de la ville *.

* 1 Avril 1783, p. 561

Tout Paris s'entretient d'une anecdote récemment arrivée à un littérateur connu, mais malheureux. Le sensible banqueroutier Mr. Baculard d'Arnaud, se voïant dans la derniere détresse, & trouvant toutes les bourses de Paris fermées à ses demandes trop réitérées, résolut, il y a quelques semaines, d'implorer la générosité du Roi de Prusse, à la cour duquel il avoit passé quelques années de sa jeunesse. Il écrivit en conséquence une très-longue épître au prince Henri, par laquelle il prioit S. A. d'exposer sa situation au Roi. Le retour du courier apporta au plaintif auteur du *Comte de Comminges*, cette réponse de Frédéric II.

« Je ne fais du bien qu'à ceux qui vivent » près de moi, ou quelque part dans mes » Etats. »

(*Signé*) FREDERIC.

Cette courte & foudroïante épître alloit sans doute achever le désespoir du sensible & peut-être

---

dire, les *Figaro* & les *Pygmalion* recevoir les hommages des prétendus Chrétiens dans les murs des Sanctuaires profanés. *Les satyres y danseront*, suivant l'expression du Prophete, *les syrenes y donneront le spectacle de la volupté, les monstres du désert en feront leur repaire.* *HABITABUNT IBI STRUTHIONES, ET PILOSI SALTABUNT IBI, ET RESPONDEBUNT IBI ULULÆ IN ÆDIBUS EJUS, ET SIRENES IN DELUBRIS VOLUPTATIS.* Isaï. c. XIII. 21. 22.

être trop foible d'Arnaud, si le prince Henri, ne lui avoit fait remettre de sa part par le même courier, un billet de trois cents louis d'or. — Mr. Randon de la Tour aïant perdu un porte-feuille, dans lequel il y avoit un billet de reconnoissance de la Monnoie de 108 mille livres & pour 1400 liv. de billets de la caisse d'escompte, il a fait mettre cette perte dans les affiches avec promesse d'une honnête récompense. Un filou plaisant qui a trouvé le porte-feuille, lui a envoïé sous enveloppe le billet de 108 mille livres, en lui marquant qu'il trouveroit bon qu'il gardât le porte-feuille pour sa récompense honnête, bien entendu que les billets de la caisse d'escompte sont restés au fond.

On écrit de Provence que depuis 40 jours on y est affligé par des pluies continuelles, qui font souvent des torrens, puisqu'on n'a pu sortir quelquefois de 48 heures. On craignoit à Toulon, que les maisons, qui ont peu de fondement, étant presque toutes bâties sur le roc, ne tombassent à la fin, tant elles ont été déchaussées par les eaux. A l'autre extrêmité de la Provence regnoit une température absolument opposée. Le froid a été si rigoureux, que les charrettes ont pu traverser le Rhône sur la glace. Aux environs d'Arles, où des troupeaux innombrables vont s'hiverner, le froid a fait périr des milliers de moutons; des bergers même ont été trouvés morts dans leurs hutes. Il est bien à craindre qu'un froid aussi rigoureux n'ait endommagé les oliviers, qui sont toute la richesse du canton.

NOUVELLES DIVERSES.

Le prince regnant de la Tour & Taxis a nommé Mr. le baron de Lilien, frere du général de ce nom, intendant général des postes de l'Empire & des Pais-bas. —— Selon des lettres d'Italie, le projet de réunir l'Eglise russe à la romaine, vient d'être remis sur le tapis, & a déja pris assez de consistance pour espérer qu'il sera enfin satisfait aux vues de l'Impératrice de Russie. —— Il a été publié à Bruxelles une ordonnance sévere contre les jeux de hazard: nous en donnerons le contenu l'ordinaire suivant.

MORTS.

Le Prince Auguste de Sulkowski, palatin de Kalisch, général des armées de Pologne, colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie, président du conseil de guerre, commandeur de l'Ordre de Malte, grand'croix des Ordres du Roi de Pologne & de ceux de l'Impératrice de Russie &c, est mort à Varsovie le 7 Janvier, d'une inflammation de poitrine, dans un âge assez avancé.

Le chevalier Louis Rezzonico, procurateur de St. Marc & neveu du Pape Clément XIII, est mort à Venise, le 21 Janvier.

L'avocat & prêtre Don Louis Gibellini, patricien de Turin, est mort à Rome en odeur de sainteté, le 8 Janvier. Plusieurs jours après son décès, son corps fut trouvé sans la moindre marque de corruption; il a été exposé publiquement.

J'ai bien reçu la lettre anonyme de Louvain, où l'on me renvoie à une certaine page des ouvrages de Launoy, mais je ne sais où chercher cette édition de ses œuvres; & comme depuis trois ans je ne sache point avoir parlé de cet auteur *, je ne puis deviner à quoi vise cette indication. Il faut donc

* 15 Mars 1783, p. 426.

que l'anonyme qui n'écrit *que pour le salut de mon âme*, s'explique plus clairement, s'il veut le faire avec fruit.

J'ai reçu également la lettre d'A. où l'on me demande s'il y a deux *gazettes ecclésiastiques*, & s'il n'y a pas une feuille périodique de ce nom qui soit différente de celle du *Scélérat obscur* *. A quoi je réponds que non. Il est bien vrai qu'on en fait une réimpression en Hollande, mais c'est parfaitement la même gazette qui sous le titre de *nouvelles ecclésiastiques*, se fabrique secrettement dans un réduit ténébreux de je ne sais quelle rue de Paris où la police n'a pu parvenir encore à exercer sa rigueur; la même que les gens du parti eux-mêmes, en particulier les célèbres Duguet & Petitpied, ont regardé comme une production détestable; qui n'est lue que des miraculés de St. Médard, & de quelques esprits factieux, avides de causer des troubles dans l'Eglise; rédigée par un fanatique forcené, dont les louanges (selon la remarque d'un des plus respectables évêques de ces derniers tems que nous avons déja cité) sont l'opprobre de ceux qui les reçoivent; & les calomnies, la gloire de ceux qu'il prétend flétrir; proscrite & sévérement défendue dans tous les Etats policés, & sur-tout dans les païs catholiques, non-seulement comme contraire aux décisions de l'Eglise universelle, mais comme blessant toutes les régles de la décence & de l'honnêteté publique; & que cependant on a osé depuis peu proposer comme une lecture instructive & édifiante à une société respectable qui en a témoigné la plus juste indignation. . . . Ce que c'est que le fanatisme, l'esprit de secte & de séduction, la suffisance & la singularité en matiere de croïance & de culte! Combien cela s'allie facilement & naturellement avec la philosophie du jour! . . . L'impiété & l'hypocrisie sont deux sœurs bien unies qui ne marchent jamais l'une loin de l'autre.

* Dern. Journ. p. 241.

Si Mr. G. de B. a gagé pour cent ducats que je n'étois pas l'auteur des *Lettres d'un*

chanoine pénitencier il a gagné la gageure; non-seulement je n'y ai aucune part, mais j'en ai ignoré absolument l'existence longtems après l'impression.

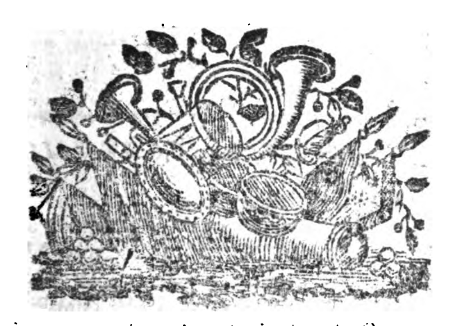
Dans le dernier Journal, p. 169, l. 1 attint, *lisez* atteignit. —— *P. 231, l. 6 de la note* leur assure la victoire, *lisez* la leur assure en effet (*on n'a pas fait attention à la répétition du mot* victoire). —— *P. 188 à la marge, au lieu de* 1 Janv. 1784, *il faut* 1 Janv. 1785. —— *P. 232, l. 7 de la 1re. note il faut* 15 Avril 1785. —— *P. 234, l. 15,* emploïés, *lisez* emploïé (*cette faute n'est que dans un certain nombre d'exemplaires*). —— *P. 242, l. 7, placez un astérisque après* écrire.

TABLE.

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

1. MARS.

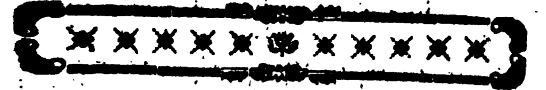
1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE,

1. MARS 1786.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Introduction à la géographie, la politique, le commerce & les finances des Etats de l'Europe. Par Mr. A. F. Busching. Traduit de l'allemand, d'après la cinquieme édition. Nouvelle édition, corrigée & rendue conforme à l'état actuel des choses, & propre à l'usage de la jeunesse des païs catholiques. A Bruxelles, chez Lemaire ; à Liege, chez Lemarié. 1786. 1 vol. *in*-12. Prix 30 sols.

OUvrage plein d'idées saines, utiles, & qui dans son ensemble présente des vues qui sont en quelque sorte au-dessus de ce

que le titre promet. Il y a certainement beaucoup de philosophie, mais rien du tout de celle qui usurpe aujourd'hui sacrilégement ce nom. L'esprit de négoce & de lucre commerçal, devenu le grand objet de l'avidité dominante, n'a pas égaré la politique de l'auteur. Il fait mettre une différence convenable entre les richesses nées de la terre, & celles que la cupidité accumule par des moïens différens *. « L'agriculture & l'é-
„ ducation des troupeaux sont les moïens de
„ subsistance les plus naturels à l'homme,
„ les premiers (a) qu'il a mis en usage, &
„ ceux dont il se sert encore le plus com-
„ munément. Elles mettent en tout tems à
„ l'abri du besoin les habitans d'un Etat où

* 15 Mars 1785, p. 395.

(a) On lit dans une note ce qui suit. « Rien » de plus étrange que la pensée d'Elien qui » avance (lib. 2. *Var. histor.* cap. 2) que ce » fut des cochons que les premiers hommes » apprirent le labourage. Moyse nous en dé- » couvre une plus noble origine, lorsqu'il » nous dit, *Gen.* III, v. 23, que Dieu lui- » même en imposa la loi ». Il faut convenir que les philosophes de tous les tems nous ont appris effectivement d'*étranges* choses: mais ce qui est particulierement remarquable, c'est la prédilection qu'ils ont toujours eue pour les cochons. Tandis qu'Elien nous les donne pour les fondateurs de l'agriculture, Pyrrhon en fait le modele des sages (voiez son art. dans le nouv. *Dict. hist.*). Que dire de la plus grande & de la plus fameuse secte philosophique dont les membres s'efforçoient avec tant d'ardeur & de succès d'être *Epicuri de grege porcos*?

„ elles font en vigueur, & où la prudence
„ fait maintenir entr'elles une juste proportion.
„ tion. Elles fournissent en outre, les arti-
„ cles les plus importans du commerce, &
„ font le soutien le plus solide des manu-
„ factures qui tirent de l'une & de l'autre
„ la plûpart de leurs matieres premieres. El-
„ les ont enfin l'avantage, sur-tout l'agri-
„ culture, d'être la source féconde de la
„ population & de la force de l'Etat, d'y
„ favoriser les arts, la législation, la police
„ & de donner aux peuples qui s'y livrent
„ cette force de tempérament & de courage,
„ qui contraste évidemment avec la mau-
„ vaise constitution & la timidité des na-
„ tions qui ne s'occupent que de métiers
„ & de négoce * „ Cette observation est renforcée encore dans une note : " Nous
„ voions en effet par l'histoire que les peu-
„ ples agriculteurs ont eu de tout tems plus
„ d'ordre, de sagesse & de moeurs dans leurs
„ associations que tous les autres. „

* 15 Août 1785, p. 631. — 15 Déc. 1785, p. 576.

Mr. B. n'est pas de l'avis de ces économistes romanesques & dangereux qui voudroient tout défricher pour en faire des champs couverts de moissons. Il observe qu'*il seroit très-nuisible d'étendre l'agriculture aux dépens de ce qu'exige la tenue des troupeaux*. Il s'éleve également contre la destruction des fôrets. " On en a, dit-il, détruit une infi-
„ nité pour les convertir en champs & en
„ prairies, comme étant d'un meilleur rap-
„ port; mais on n'y a pas apporté autant de
„ prudence & de réflexion que sembloient

„ l'exiger les grands inconvéniens qui naissent de la disette de bois, & on les a „ trop élaguées „. Si on laissoit faire tous ces spéculateurs qui, sans avoir jamais touché ni hoïau, ni bêche, ni hache, ni charrue, donnent des loix aux plus anciens agronomes; on auroit bientôt dépouillé la terre de ses intéressantes richesses. La Hongrie n'auroit plus ses chevaux, ni ses bœufs, ni ses vins; ni l'Espagne ses belles laines (a), ni la Suede

---

* Voïez ses *Observ.* dont nous avons parlé le 15 Nov. 1784, p. 425. — 15 Mars 1785, p. 114.

(a) « Si c'est du milieu de l'Espagne, dit Mr. „ l'abbé Cavanilles *, que sortent ces laines „ si estimées dans toute l'Europe, c'est aussi „ là qu'il faut un terrein immense pour nour- „ rir les moutons qui les produisent. Ce n'est „ pas par la consommation d'une seule an- „ née qu'on peut juger de l'étendue néces- „ saire des pâturages : chaque maître de trou- „ peau est obligé de se pourvoir d'une dou- „ ble provision, par la crainte d'une mau- „ vaise année. On peut donc juger du terrein „ énorme qu'il faut à ces troupeaux, dont „ les possesseurs préferent le gain assuré que „ leur donnent, sans aucun fraix, les pâ- „ turages, aux succès plus dispendieux & „ plus incertains de l'agriculture. . . . Les „ troupeaux d'Espagne sont les uns voïa- „ geurs, les autres permanens. Il est presque „ impossible de déterminer le nombre & le „ produit de ces derniers, qui sont répandus „ dans tout le roïaume : mais les troupeaux „ voïageurs peuvent monter à 5,000,000 de „ têtes. Quoique plusieurs moutons donnent „ jusqu'à dix livres de laine, nous ne les „ compterons l'un portant l'autre qu'à six li- „ vres; ce qui forme, pour la totalité, 300,000 „ quintaux. Le quintal est évalué à 110 livres „ tournois ; le produit entier est de 33,000,000. „ Dix-sept mille pâtres sont emploïés à la

„ conduite

ſes beaux mâts, ni la Pologne ſon miel & ſa cire &c. &c. (1 *Fév.* 1785, *p.* 178 & *autres* ibid.).

Les gens de bien ſauront gré à l'auteur du courage avec lequel il a inféré dans un ouvrage qui dû premier abord ſemble étranger à la religion, les réflexions ſuivantes. « La religion chrétienne, envisagée dans » toute ſa pureté, convient à tous les cli- » mats, à tous les peuples de la terre & à » toutes les formes de gouvernement. Les » Etats ont acquis par elle, comme l'obſerve » Monteſquieu, un certain droit politique » dans leur manutention, & dans la guerre » un certain droit des gens que le genre hu- » main ne ſauroit aſſez reconnoître. C'eſt à » elle qu'on eſt redevable de cette foule » d'hôpitaux ou d'aſiles deſtinés à recueillir » & à ſoulager l'humanité ſouffrante; elle » adoucit les mœurs au point de civiliſer » les peuples les plus féroces, favoriſe la po- » pulation, épure les ſentimens, éclaire la » raiſon & tend à la perfection de toutes les » ſciences & de tous les arts. » ..... « Il » étoit abſolument néceſſaire que Dieu révé- » lât une religion aux hommes; parce que » la nature & la fin de l'homme, dont l'é- » tude eſt ſi eſſencielle à la connoiſſance & » à la pratique de ſes devoirs & à ſon

---

» conduite de ces troupeaux: on en compte » quatre pour 1200 moutons. On ne comprend » pas dans les 33,000,000 livres les peaux & la » chair des moutons. »

» bonheur, est un mystere impénétrable à
» l'homme même, quand il n'est éclairé que
» par la raison seule. On doit dire autant de
» notre état futur, de la nature de l'Etre
» suprême, auquel nous devons notre exis-
» tence & tout ce que nous sommes, & du
» genre de culte qu'il exige de nous. D'ail-
» leurs, une grande partie du genre humain
» n'a ni la capacité, ni le loisir, ni le
» goût pour des spéculations & des recher-
» ches de cette nature. Rien donc ne nous
» est plus nécessaire qu'une révélation divine
» qui nous instruise sur tant d'objets d'une
» importance infinie. Il étoit, par consé-
» quent, de la sagesse & de la bonté de
» l'Etre suprême de donner une telle révé-
» lation à l'homme, ainsi qu'il a fait » ...
« De toutes les connoissances, celle de la
» vraie religion est, sans contredit, la plus
» nécessaire (a); le bonheur des sociétés
» humaines en dépend : car la religion est
» toujours le meilleur garant que l'on puisse
» avoir de la probité des hommes. En vain
» sans religion prétend-on se parer du beau
» nom d'honnête-homme : pour mériter ce
» titre, l'on ne doit pas moins rendre à
» Dieu ce qu'on lui doit, que ce qu'on

(a) On reconnoît dans plus d'un endroit l'estimable éditeur (Mr. l'abbé M.) qui a retranché de cet ouvrage tout ce qui se ressentoit des préjugés protestans, afin qu'il pût être mis sans danger entre les mains de la jeunesse catholique.

„ doit aux hommes. Un Etat peut tirer toute
„ sorte d'avantages de l'exacte observance de
„ la religion ; car la vraie religion mise en
„ pratique, donne de la probité à tout le
„ monde, de la justice aux princes, de la
„ fidélité aux sujets, de l'intégrité aux ma-
„ gistrats, de la soumission aux inférieurs,
„ de la bonne foi dans le commerce & dans
„ les contrats, de l'union & de la fidélité
„ dans les mariages, de la paix dans les
„ familles, enfin, de l'équité & de l'huma-
„ nité envers tous. L'irréligion produit tous
„ les vices contraires à ces vertus. „

Parmi les grandes sources des maux publics, de la dépopulation, de la misere des campagnes, de la corruption physique & morale qui désolent les Etats qui par leur situation & leurs ressources devroient être les plus florissans, M^r. B. n'oublie pas les grandes villes, & sur-tout les capitales. " Dans le
„ nombre des villes en général, il y en a
„ de trop vastes.... Londres & Paris an-
„ noncent à la vérité beaucoup de magni-
„ ficence ; mais elles sont très-nuisibles, en
„ ce que la mortalité y regne davantage &
„ les richesses s'y absorbent aux dépens du
„ reste de l'Etat, où elles circulent moins * „.
—— Le meilleur moïen de peupler un païs, est selon M^r. B. *d'y maintenir la pureté des mœurs, en arrêtant sur-tout, par des peines séveres tout commerce illégitime entre les deux sexes;* moïen qui paroît aujourd'hui échapper aux Souverains les plus désireux de multiplier leurs sujets.

* 15 Janv. 1786 p. 161 & suiv.

C'est

C'est dommage que l'auteur si juste dans ses observations, le soit si peu dans les détails de la science géographique. Car je ne crois pas qu'on ait jamais fait dans ce genre, de livre plus rempli de fautes que les siens. Plus d'une fois j'ai eu occasion de l'observer, & je ne suis pas le seul qui ai de la peine à concilier la réputation dont il jouit comme géographe, avec l'inexactitude presqu'incroïable de ce qu'il a écrit sur les païs les plus connus & les plus aisés à soumettre à des examens sûrs. Je viens de lire encore tout récemment le passage suivant de l'abbé Fortis tout surpris de ne rien trouver en Dalmatie, de tout ce que Mr. B. en raconte, & plus surpris encore de ce que la partie de l'Italie la plus fréquentée par les étrangers, étoit entierement inconnue à cet homme qui prétend nous faire connoître avec autant de détails que de vérité l'état du monde entier. " Busching, dit ce voïageur, „ donne à cette isle (de *Brazza*) le bourg de „ Brazza pour capitale, & y place la résidence d'un évêque. Il n'y a cependant ni „ bourg de ce nom ni évêque dans cette „ isle. Sa capitale est un endroit nommé „ *Neresi* où réside le comte ou gouverneur „ vénitien comme dans le lieu le plus commode pour administrer la justice à ces insulaires. Mr. Busching fait encore d'autres méprises dans le peu de paroles qu'il „ dit de cette isle.... Il doit avoir puisé „ ses notices de la Dalmatie dans des sources „ peu sûres. Les Dalmatiens ne sont grecs ni „ de nation, ni de religion : une petite par„ tie

Voïage de Dalmatie, par l'abbé Fortis. Traduit de l'italien. Berne 1778 2 vol. *in*-8°. t. 2. p. 247.

„ tie seulement suit le rit grec. — *Nona* „ est une ville naissante, & nullement une „ forteresse. — La *Vrana* bien loin d'être „ un des lieux des plus délicieux de la „ Dalmatie, est une montagne horrible. — „ *Knin* n'a point d'évêque, & la *Butimschiza*, „ & non la *Bolisniza*, baigne ses murs. — „ *Dernish* n'est pas une ville de peu d'impor- „ tance, mais un pauvre village. — La cathé- „ drale de *Sibenico* se trouve dans la ville & „ non dans la citadelle. — Il n'y a pas de „ ville de *Clissa*. Le chemin qui mene en Tur- „ quie à côté de cette forteresse, ne passe „ pas par une vallée, mais par le dos de la „ montagne. — *Salona* n'est pas situé dans „ une belle plaine, mais au pied d'une „ montagne & en partie sur son penchant. „ La riviere de ce nom ne la traverse pas, „ mais baigne ses murs. — J'omets plusieurs „ autres fautes; comme des erreurs dans la „ position des lieux, des mots estropiés &c. „ Il est permis de se tromper quelquefois „ quand il s'agit d'un païs peu connu com- „ me la Dalmatie; mais je suis surpris de „ voir cet auteur commettre tant de fautes „ dans la description des villes les plus con- „ nues de l'Italie. Telle est la répétition d'un „ vieux conte, que Venise se préserve de la „ disette par le moïen du poisson, que les „ habitans peuvent prendre à la porte de „ leurs maisons. Il paroît ignorer la valeur „ actuelle du ducat de Venise, en l'évaluant „ comme on le comptoit anciennement. Il

„ parle avec peu d'exactitude des villes de
„ Padoue, de Vicenza, de Verona, & de
„ plusieurs autres de la Lombardie. Il se trom-
„ pe en plaçant entre Vicenza & Padoue
„ une chaîne de montagnes habitées par le
„ peuple de *cette communi* qui doivent cul-
„ tiver les vignes &c. En n'évitant pas de
„ telles fautes touchant des païs voisins, un
„ auteur fait douter de son exactitude à l'é-
„ gard des païs éloignés „. —— Autres fau-
tes 15 Avril 1784, p. 609. —— 1 Juin 1785, p. 191. —— C'est sur-tout dans les dénombremens que Mr. B. commet les plus étranges erreurs. Il en paroît lui-même convaincu; car il va & revient sur le même objet d'une maniere si peu consistante & si opposée, qu'il vaudroit mieux dire *je n'en sais rien*, que de s'exprimer par des calculs précis où les unités même ne sont pas négligées. Je ne citerai pour exemple que ce qu'il nous apprend dans sa *Feuille hebdomadaire*, de la population de la Pologne autrichienne. Dans la 41e. feuille de sa *cinquieme année*, il donne à cette province 2,580,796 habitans; dans sa 4e. *année*, p. 314, il ne lui donne qu'un million & demi. Et ailleurs il convient qu'il ne sait pas à quoi s'en tenir. —— Mr. B. croit que le meilleur moïen de déterminer la population, ce sont les dénombremens. Nous avons montré ailleurs que c'étoit le plus mauvais, & que depuis celui de David jusqu'à ceux d'aujourd'hui aucun n'avoit réussi *. Le meilleur moïen, ce sont les tables de la mortalité, suivies avec attention l'espace de quelques années

* 15 Avril 1784, p. 610.

nées (a), & fur-tout de voir beaucoup par foi-même, ressource qui a manqué à cet auteur, & qui néanmoins est indispensablement nécessaire à ceux qui écrivent sur la géographie. — Dans l'*Introduction*, dont nous parlons ici, il est dit p. 129, que *les Catholiques ne composent en Hongrie qu'à peine le quart des habitans*. S'il s'agissoit de la Transylvanie, cela pourroit être vrai; mais pour la Hongrie cela est de toute fausseté. Je sais que dans ces dernieres années les sectaires s'y sont fort multipliés, que beaucoup de Catholiques ont apostasié; mais il n'est pas possible que les choses aïent été changées à un tel point en si peu de tems. En 1769 derniere année du séjour que j'y ai fait, il ne restoit plus qu'un seul Magnat engagé dans l'hérésie, le nombre des Catholiques qui faisoit au moins la moitié, augmentoit tous les jours, & l'on ne doutoit pas qu'avec les mesures qui étoient en vigueur, il ne fussent bientôt les seuls habitans de l'*apostolique roïaume* de St. Etienne.

(a) On trouve des vues sages, justes & chrétiennes, pleines de bonne politique & de bonne morale, sur l'usage & le résultat des tables de la mortalité dans deux ouvrages de Jean-Pierre Süssmilch: Göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts, Berlin, 1755 *in-8°*. —— Göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts, besonders im Tode, durch einige neue Beweisthümer bestätiget, Berlin 1776 *in-4°*.



Histoire ecclésiastique & civile du diocese de Laon, par D. Nicolas le Long, religieux bénédictin de la Congrégation de St. Vanne & de St. Hydulphe. A Chalons, chez Seneuze 1783 1 vol. *in-4°*. de 623 pag.

SOus le titre d'une histoire particuliere cet ouvrage présente en quelque façon une histoire générale, par les vues extrêmement étendues & variées que l'auteur a portées sur une multitude d'objets que son plan, renfermé dans des bornes plus rigoureuses, eût paru exclure. L'état du diocese de Laon entraîne l'auteur dans l'histoire de la France, & celle-ci dans l'histoire de presque toute l'Europe, jusques dans les détails de la guerre des dissidens en Pologne & la relation du siége de Cracovie en 1772, où l'on trouve jusqu'au nombre des tués & des prisonniers, & les armoiries d'un des officiers qui s'y distinguerent. Mais l'historien s'occupe particulierement des païs enclavés entre l'Aisne & la Sambre, l'Oise & la Meuse. Son ouvrage enrichi de notes historiques & critiques, est divisé en trois livres. Le premier, après avoir donné une notice des provinces, de leurs limites, de leur commerce & des productions du sol, présente ce qui s'est passé depuis la conquête de la Gaule belgique par Jules-Cesar jusqu'au regne de Philippe I en 1060. L'auteur parle de la maniere

nière la plus satisfaisante de l'établissement du christianisme dans ces régions, de ses protecteurs & propagateurs. Charlemagne y est peint avec des couleurs vraies, non-seulement comme un Chrétien zélé mais comme un grand Roi, qualité que les écrivassiers du jour voudroient lui disputer *. " Le Pape Leon, „ qui à l'exemple d'Adrien son prédécesseur „ avoit beaucoup de confiance en Charlemagne, „ vint le voir pour conférer sur des „ menées qui tendoient à réunir la Dalmatie „ & le païs des Vénitiens à l'Empire de „ Constantinople. L'Empereur étoit à Aix-la-Chapelle, „ & prenoit le plaisir de la „ chasse dans la forêt d'Ardenne, lorsqu'il „ apprit l'arrivée du souverain Pontife. Il „ alla le recevoir à Reims dans l'abbaye de St. „ Remi, d'où il le conduisit en son palais „ de Quiersy passer la fête de Noël, & de-„ là à Aix où il avoit fait bâtir & orner un „ superbe palais, accompagné d'une chapel-„ le magnifique dont le Pape fit la consécra-„ tion. Il dut voir avec satisfaction le zele „ de l'Empereur, qui saisissoit toutes les oc-„ casions de procurer la gloire de l'Eglise. „ Ce Monarque gagna beaucoup de peuples „ à Jesus-Christ. Witikind & Albion chefs „ des Saxons reçurent en sa présence à Attigny „ le Baptême avec leurs gens. L'ignorance, „ les abus, les désordres demandoient „ une réforme dans l'Eglise & dans l'Etat. Il „ établit dans les évêchés & les monasteres „ des écoles où l'on enseignoit avec les huma-„ nités le chant romain. Pour remplir ce der-

„ nier

* 15 Février 1783, p. 246.

„ nier objet, Charlemagne avoit tiré de l'Italie des chantres, dont l'un fut placé à Metz, & l'autre à Soissons. Il avoit lui-même dans son palais une espece d'académie dirigée par le célebre Alcuin. Ce n'étoit pas assez pour ce savant Empereur de bannir l'ignorance & de faire fleurir les lettres, il tint un grand nombre de conciles & d'assemblées à Aix-la-Chapelle, Francfort, Reims, Châlons &c. On y dressa de beaux réglemens pour la discipline, & des capitulaires: des évêques & des comtes étoient chargés de faire quatre fois l'an la visite de leur district, de veiller à l'observation des ordonnances, de corriger les abus, de faire rendre exactement la justice, & d'empêcher l'oppression des pauvres, des veuves & des orphelins. „

Le second livre finit au regne de Charles VII en 1422. Le troisieme se termine aux événemens de nos jours. L'ouvrage est autant géographique qu'historique : après une description d'une ville, d'une province, vient un morceau d'histoire ; & cette marche alternative paroît être entrée dans le dessin de l'auteur. On y trouve même plus d'un trait relatif à l'histoire naturelle (a). Il seroit peut-être à souhaiter que l'auteur eût embrassé un

(a) Tel est le suivant, p. 583 “ Il tomba „ (en 1777) une si prodigieuse quantité de „ petits crapaux que deux femmes qui voja- „ geoient à cheval avec des paniers de bât, „ mirent pied à terre pour s'en garantir. Ces „ quadrupedes

plan moins vaste; car l'on ne peut douter que ce ne soit pour ne pas s'être assez borné, qu'il est tombé dans des fautes qui ont étonné les savans. Pour ne pas me joindre à des critiques dont les observations trop multipliées pourroient devenir décourageantes (a), je ne m'arrêterai qu'à un petit nombre de fautes.

L'auteur est mal informé des prétendus maux que produisit la révocation de l'édit de Nantes; il porte à un million le nombre des transfuges que l'homme du monde le plus authentiquement instruit de ces sortes d'objets (b), réduit à 67,732 personnes. —— Tandis que l'auteur nous donne la relation de toutes les guerres de François I, Henri IV, Louis XIII,

---

» quadrupedes avoient été probablement enlevés en l'air par un tourbillon ». Quelques physiciens pensent que dans des tems orageux, où la région supérieure de l'air est extraordinairement empreinte de la matiere électrique, les germes qui y sont élevés avec les vapeurs de la terre, peuvent prendre d'une maniere presqu'instantanée un développement qui en décide la chute. Mais l'explication de l'auteur est d'autant plus satisfaisante qu'on a déja vu des pluies de canards & d'autres animaux qu'on ne peut supposer éclos dans les airs. La force des tourbillons ne laisse d'ailleurs aucun doute sur la possibilité de la chose.

(a) J'ai sous les yeux une liste de plus de 20 fautes relatives à un petit canton du païs *Entre Sambre & Meuse*. Il faut supposer sans doute que la proportion d'erreurs n'a pas lieu à l'égard des contrées plus étendues.

(b) Louis Dauphin duc de Bourgogne, voïez l'art. LOUIS XIV dans le nouv. *Dict. hist.* p. 195 col. 2. —— 15 Juin 1783, p. 249.

Louis XIV, Louis XV; il ne dit nulle part le moindre petit mot de la plus funeste secte qui ait encore ravagé l'Eglise du Dieu vivant, & qui est devenuë enfin si odieuse à elle-même, que, pour me servir de l'expression de l'abbé Berault, *elle prend son propre nom pour une injure.* Omission qui dans une *Histoire ecclésiastique* est particulierement remarquable. —— P. 3 il place Maubeuge, Givet & Dinant dans l'Entre-Sambre-&-Meuse. Maubeuge est en grande partie à gauche de la Sambre, Dinant est à droite de la Meuse, & Givet l'est en grande partie. —— P. 21 Claude originaire de *Lion*, lisez *Lyon*; cette faute se trouve souvent. —— P. 42 *Tolbiac, aujourd'hui Zulpick au duché de Juliers.* Il faut *Zulpich* (a) &c.

(a) Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce genre de corruption devient une régle; nous commençons à écrire *Brunswick* pour *Brunswich*; quelques-uns écrivent déja *Munick* pour *Munich*. L'impuissance où sont les François de prononcer les gutturales des Allemands, devient pour ceux-ci une raison de réforme. Après cela ces mêmes Allemands veulent être un peuple bien original & aïant toutes choses à lui. Ce que c'est que l'esprit d'imitation mêlé ou plutôt mis en contraste avec celui de l'orgueil national!





Matthæi Aimerichii specimen veteris romanæ litteraturæ deperditæ, vel adhuc latentis: seu syllabus historicus & criticus veterum olim notæ eruditionis Romanorum, ab Urbe condita ad Honorii Augusti excessum: eorum in primis, quorum latina opera, vel omninò, vel ex parte desiderantur. Accedunt opportunæ adnotationes, multa corollaria, & nonnullæ dissertationes. *Notion historique & critique des Romains célebres par leur érudition, particulierement de ceux dont les ouvrages sont perdus en entier ou en partie &c.* A Ferrare 1784. 1 vol. *in*-8°.

On peut douter qu'il ait paru dans ce siecle d'ouvrage plus savant, ou dans un volume de médiocre grandeur on ait rassemblé les fruits d'une érudition plus vaste & plus pénible. Il est aisé de faire des recherches dans les ouvrages qui existent, de s'instruire de leurs auteurs, de leur date, & des diverses anecdotes qui en ont distingué la déstinée; mais il est infiniment difficile de rendre compte des ouvrages qui n'existent plus. Il faut pour cela parcourir l'immense étendue des livres anciens qui existent encore, saisir avec une attention vigilante & rapide quelques traits épars qu'ils laissent échapper relativement à des ouvrages qui ne sont plus, laisser germer ensuite cette notion imparfaite

& informe, la combiner avec des notions plus complettes, & lui assigner la place qu'elle doit tenir dans l'ordre des choses passées, mais subsistantes encore par quelques traits arrachés à l'oubli, & que le concours des circonstances pourroit un jour réaliser encore dans le monde littéraire.

Les vrais savans sauront apprécier le succès avec lequel l'abbé Aimerich, ex-Jésuite de la province arragonoise, chancelier de l'université de Gandie, aujourd'hui retiré à Ferrare, & *studiis florens ignobilis oti* (a), s'est acquitté de cette tâche aride & rebutante, & cela à l'âge de 75 ans.

Des gens qui ont senti parfaitement l'étendue & la difficulté d'un tel travail, ont cru pouvoir témoigner quelque doute sur son utilité. *Si ces ouvrages n'existent plus*, ont-ils dit, *à quoi sert de savoir qu'ils ont existé?* Rien n'égale la précision & la solidité de

---

(a) Ami intime de Jean Santander, préfet de la bibliotheque roïale de Madrid, homme d'un mérite éclatant, il a dédié l'ouvrage à la mémoire de son illustre ami mort en 1783, après avoir refusé plusieurs évêchés, & vécu dans un éloignement des splendeurs humaines qui suppose tant de ressources dans l'ame quand il est l'effet d'un choix volontaire. —— L'abbé Aimerich est encore connu par d'autres ouvrages, entr'autres par un petit traité très-bien écrit *De vitâ & morte linguæ latinæ in*-8°. Un mauvais critique aïant attaqué cet ouvrage, se sentit tellement battu par la réponse de l'auteur qu'il retira tous les exemplaires de sa diatribe.

raisons avec lesquelles l'auteur répond à cette remarque. Une des épigraphes qu'on voit *folio verso* du titre, satisfait déja pleinement à la question. Les ouvrages regardés aujourd'hui comme perdus, le seront-ils toujours? N'en avons-nous pas récupéré plusieurs, même dans ces derniers siecles (a), qu'on n'espéroit pas de retrouver jamais? Or n'est-il pas important que les bibliographes, les directeurs des grandes bibliotheques sur-tout, aient l'œil ouvert sur ce qui peut se présenter encore de débris des ouvrages dévorés par le tems, pour les accueillir & leur donner encore la portion de vie dont ils sont susceptibles? Observation que l'érudit & judicieux

---

(a) Entr'autres le traité *De mortibus persecutorum*. Voïez LACTANCE dans le *Dict. hist.* — En parlant de Tite-Live, l'auteur ne fait pas mention des deux livres de son *Histoire romaine*, retrouvés par J. A. Fabricius. Il est vrai que depuis plusieurs années j'ai vainement tâché de vérifier cette découverte, dont je crois être bien sûr d'avoir lu, je ne sais où, la relation authentique. J'ai consulté plusieurs savans, j'ai fait bien des recherches, toujours sans succès : cependant le souvenir qui m'en reste, est si net & si vif, que je ne puis le regarder comme une illusion ; & je prie le bibliographe qui seroit instruit de cet objet, de bien vouloir m'en écrire un mot. Je ne prétends point parler au reste du fragment trouvé à Rome en 1772 ; ni d'un autre vrai ou supposé, à Bamberg ; ni de celui dont il s'agit dans le tome 9e. des *Mem. de l'académie*. — Mr. l'abbé A. dit qu'il nous reste 25 livres de cette *Histoire* ; il a voulu dire 35.

auteur exprime par ces paroles d'un illustre & savant prélat d'Espagne (J. B. Cardona évêque de Tortose) *Cùm constet ex veterum auctorum, qui supersunt, lectione, alios præterea innumerabiles scripsisse, quorum libri intercidisse creduntur; nota habere eorum nomina oportet, ut si quid eorum ad bibliothecæ præfectum perferetur, minimè negligatur.*

Mais une raison plus philosophique est la réflexion que fait naître dans l'esprit d'un homme penseur l'anéantissement de tant d'écrits dont les auteurs croïoient marcher bien surement à l'immortalité, & dont à peine le nom a échappé à l'oubli: réflexion qui a frappé le sage auteur, & que Fontenelle avoit déja exprimée d'une maniere aussi juste qu'intéressante (a). " *Quod documento litteratis nonnullis esse poterit, quo præjudicia sua deponant, falsumque reputent Sallustii illud:* Ingenii præclara opera, ùt animam, immortalia esse: *quod video a plurimis inculcatum, & usurpatum in studiorum suorum commendationem. Videret nempe Sallustius, & qui cum eo ex antiquis senserunt, si ad vitam revocarentur, & hunc syllabum legere non dedignarentur, non plura solùm ingeniosa eorum opera, sed & innumerabilia*

(a) *Nous avons cru*, dit Fontenelle, *devenir immortels en arrachant trois ou quatre syllabes à la mort. Nous aurions bien mieux fait de mourir de bonne grace nous & nos noms.*

æqualium suorum, ùt etiam aliorum, qui cum fama eruditionis illos præcesserunt, aut post illos floruerunt, vel periisse, vel ignota esse. Agnoscerent insuper, litteraria quantumvis pretiosissima opera, ùt ortum ita, & occasum, non secùs atque alia fortunæ bona, tandem habere: illudque verissimum reputarent, quod sub persona Pythagoræ cecinit Ovidius.

Tempus edax rerum, tuque invidiosa vetustas,
Omnia destruitis, vitiataque dentibus ævi,
Paullatim lentâ consumitis omnia morte. Metam. L. 15.

Indépendamment de ces différens points de vue si intéressans & si utiles, on trouve ici des notions aussi sures que précises sur les anciens usages, les anciennes opinions, les premieres hérésies qui ont affligé l'Eglise catholique, & une multitude d'objets touchant lesquels on chercheroit inutilement quelque chose de plus satisfaisant dans les plus volumineuses explications.

Ceux qui sont accoutumés d'entendre les petits maîtres François, Anglois, Belges, Allemands &c (car tous ces païs en fourmillent) déclamer contre la prétendue ignorance des Espagnols, seront surpris sans doute, de voir qu'un des plus savans ouvrages de ce siecle, soit d'un auteur espagnol. Mais ceux qui ne s'amusent pas à ces vaines clameurs, n'éprouveront aucun étonnement. Ils connoissent d'un côté les raisons tout-à-fait honorables à l'Espagne pour lesquelles elle est odieuse aux hommes frivoles, ignorans & corrompus du sie-

cle

cle (a); & de l'autre ils comprennent parfaitement qu'il n'y a que l'application, des études constantes & réflechies, un esprit droit, un jugement sain qui puissent produire un bon livre... Et qui oseroit donner ce nom à toutes ces compilations, à toutes ces collections qui semblent faire le caractère dominant de notre littérature actuelle, qui ne sont que des livres sur des livres, des livres retournés, qui n'ajoutent pas un degré de plus à nos connoissances, qui ne corrigent rien, ne rectifient rien, & ne servent même qu'à propager l'erreur? Qui oseroit donner ce nom à ces légers pamphlets, à ces petites lettres, à ces minces dissertations, à ces mémoires superficiels où rien n'est traité à fond, & où les systêmes & les hypotheses, produits d'une imagination brillante peut-être, mais presque

---

(a) « L'Espagne, dit un auteur moderne, » est en butte depuis plusieurs années, aux » traits satyriques de nos philosophes. Son cri- » me est d'avoir du respect pour la religion; » d'observer rigoureusement les bienséances » extérieures; de proscrire, sans pitié, les » ouvrages impies & licencieux; ils ne lui » pardonnent pas d'avoir conservé seule la » paix au milieu des troubles & des séditions, » dont les Protestans ont déchiré l'Europe; » & de persister encore aujourd'hui dans son » mépris pour la philosophie moderne. C'est » un champ de bataille où ils ne cessent de » s'escrimer avec un courage & une ardeur » infatigable ». —— Sarcasmes de Peiron, 1 Janv. 1783, p. 9. —— Calomnies des Encyclopédistes, 1 Novembre 1784, p. 425. —— Vrai point de vue sur les Espagnols, *ibid.* p. 429.

toujours échauffée pour des chimeres, tiennent lieu des faits qui constituent pourtant la véritable science ? Pour faire un *livre*, il faut avoir non-seulement une tête organisée exprès, mais encore un grand courage, beaucoup de patience, & un amour extrême du travail. Ces qualités, il faut en convenir, ne sont guere l'apanage de nos savans & de nos littérateurs modernes; & où trouveroient-ils le tems de travailler ? Celui qu'ils passent dans leur cabinet est le moins long de la journée. Entraînés par ce qu'ils appellent les devoirs de la société, & par cette succession rapide d'événemens, grands ou petits, qui présentent sans cesse une scene nouvelle, & qui sont des sujets d'une continuelle dissipation, ils sont presque toujours aux autres, presque jamais à eux-mêmes; & en vérité, fussent-ils des génies du premier ordre, il leur seroit bien impossible, en menant ce genre de vie, d'attacher à leurs productions ce degré d'intérêt, de vérité & de solidité capable de les sauver d'un engouement passager, des caprices de la mode, enfin de l'oubli (a). Ils devroient bien se souvenir néanmoins de cet axiome vrai dans tous les tems, que *le beau & le bon*, tant dans les lettres que dans les sciences & les arts, ne sont dus qu'à beaucoup de soins & de labeurs:

Carmen reprehendite quod non
Multa dies & multa litura coercuit, atque
Perfectum decies non castigavit ad unguem.

Hor. A. P.

(a) Réfl. sur l'excessive multitude d'auteurs & de livres, 1 Mars 1785, p. 348 & aut. *ibid.*



Nouveau Traité des Serins de Canarie, contenant la maniere de les connoître & de les élever ; leurs inclinations, leurs maladies, & les remedes qu'il faut observer pour les guérir ; par M. S. C. Hervieux de Chanteloup. Nouvelle édition à laquelle on a joint le Traité du Rossignol & des petits oiseaux de voliere. A Paris, chez Fournier 1785 1 vol. *in*-12.

L'Auteur qui paroît avoir une pleine connoissance des Serins, a mis dans ce Traité, tout ce qui y est nécessaire à savoir sur ces oiseaux, ainsi que sur le Rossignol, & les petits oiseaux de voliere : le tout est présenté d'une maniere fort claire. Il appelle le plaisir que procurent les Serins, doux & innocent ; il a bien raison. Combien ces petits oiseaux sont charmans ! Leur chant doux, flexible, harmonieux, égaie tout le monde, le solitaire même dans sa chambre, qui laisse tomber sa plume, qui interrompt ses lectures, ses méditations, pour les entendre, pour se livrer à leurs caresses. Mais ce sont là des amusemens qu'un siecle blasé regarde avec indifférence ou avec pitié ; il faut des histrions ou quelque spectacle sanguinaire & atroce, pour réveiller des ames enfoncées dans des jouissances léthiferes.

Les deux Loups.

Fable, par Mr. le marquis de Fulvy.

Un loup, fort honnête perſonne,
Aimoit les Dieux & ſon prochain,
Vivoit de végétaux & préféroit la faim
Au moindre excès commis ſur la race moutonne.
Sans compter, ſans y regarder,
On pouvoit lui laiſſer des brebis à garder.
Mais, ſeul loup de cette retraite,
Un jour il eut un compagnon
(La connoiſſance eſt bientôt faite
Entre les gens du même nom).
Le nouveau débarqué, d'une toute autre étoffe,
Raiſonneur, eſprit fort, prétendu philoſophe,
Dédaignoit les loix & les Dieux.
Hommes, ciel, animaux n'étoient rien à ſes yeux.
Or, ſi bien, le pervers s'efforce,
Et cache le poiſon ſous une douce écorce,
Que chaque inſtant voit le ſimple changer,
Des liaiſons ô funeſte danger!
En tous chemins il n'eſt qu'un pas qui coute.
Vers le mal eſt-il fait? Vous êtes égaré.
Notre loup perverti n'a plus rien de ſacré:
Le cri de ſa fureur eſt le ſeul qu'il écoute.
Parbleu, dit-il enfin, puiſque tout eſt permis,
Pourquoi ſi loin chercher ma nourriture?
Sitôt que nul pouvoir ne venge la nature,
On peut croquer d'inutiles amis.
De ſon nouveau ſyſtême après cette tirade
Dans les bras de Morphée il voit ſon camarade,
Et, ſans façon,
Mettant à profit ſa leçon,
Il ſe jette ſur lui, le traitre.
L'autre, ſoudain, s'éveille. (on juge ſon courroux)
Et de l'impiété le diſciple & le maître
Se punirent tous deux, expirant ſous leurs coups.

Les perſonnages de cette fable pourroient être mieux choiſis. Ce loup qui *aimoit les*

Dieux, étoit un être fort merveilleux. Mais le résultat de la fable n'en est pas moins raisonnable : il me rappelle une anecdote peu connue, dont je ferai avec plaisir part à mes lecteurs. Elle concerne le marquis d'Argens, auteur de la *Philosophie du bon Sens*, & de beaucoup d'autres ouvrages pernicieux. On sait qu'il mourut bon chrétien après avoir été philosophe, & qu'il dut ce changement à son frere le président d'Eguilles. Ce magistrat, si rempli de zele pour la religion, avoit pensé autrefois comme le marquis d'Argens : ils avoient un troisieme frere qui étoit bien éloigné de partager leur incrédulité. Un jour s'entretenant tous deux de ses sentimens & les tournant en dérision : *Eh bien! mon frere*, dit le marquis d'Argens au président, *nous nous moquons de sa simplicité ; & cependant si j'avois un dépôt à confier, ce ne seroit pas à toi, ce seroit à lui.*

Epître à ma femme, le jour de sa fête.
Par M. B. A. de M.

Amour, vient, c'est toi que j'appelle !
Non cet enfant capricieux
Qui court de ruelle en ruelle,
Avec un bandeau sur les yeux ;
Qui toujours inconstant, volage,
Promene par-tout son desir,
Et ne fait naître le plaisir
Que pour rougir de son ouvrage.
Ce n'est pas toi que j'appelle en ce jour,
Enfant léger ! reste à Cythere :

Je préfere aux attraits de ta brillante cour,
Les loix paisibles de ton frere.
Hymen sacré, douce union,
Amour innocent, légitime,
Tu satisfait dans le sein de l'estime,
Et la nature & la raison:
Viens du bonheur me retracer l'image;
Les charmes de la liberté,
Dont je fus jadis enchanté,
Ne valent pas mon esclavage.

C'est de ta main que je reçus
Une épouse aimable, fidelle;
Le sentiment qui brille en elle
Ajoute encore à ses vertus.
Amour, c'est aujourd'hui sa fête;
Qu'elle ressente tes bienfaits!
Choisis, pour couronner sa tête,
Des roses dont l'éclat ne se fane jamais.

Et toi, ma compagne chérie,
De tous mes voeux unique objet,
Reçois ces vers qu'une Muse engourdie
T'adresse en forme de bouquet.
Ah! pour t'offrir des fleurs nouvelles,
J'aurois volé dans tes climats,
Si mon amour avoit des ailes:
Mais l'amour constant n'en a pas.

LA MOUCHE ET LE TAUREAU.

Fable imitée de Locman. Par Mr. Morel, l'un des professeurs de rhétorique au college roïal de Bourbon-d'Aix, auteur de l'Epître à un Matérialiste. *

* 1 Juillet 1784, p. 315.

Après avoir évité maint naufrage
Sur l'océan d'un pot au lait,
Tâté de maint sirop, & grugé maint fromage,
Sur la corne d'un bœuf enfin se reposoit
Une mouche orgueilleuse encore plus que volage.
Elle s'admire quelque tems,
Puis elle dit: mais réflexion faite,

Je me trouve bien indiscrete
De fatiguer ainsi les gens.
Grace au ciel je suis humaine :
Ecoutez Monsieur le taureau,
Si vous souffrez de ce fardeau,
Tenez. .... avouez-le sans peine.
Le bœuf indigné de ces mots :
« Affecte, lui dit-il, un peu moins d'importance,
» Sans tes ridicules propos
» J'ignorerois ton existence. »

Le Singe.

Fable.

Jacquot, singe le plus bouffon,
Qu'ait jamais produit le Potose,
De son maître étoit l'espion,
Et le vrai singe en toute chose.
A prendre ses façons il s'étoit attaché,
Si bien, que qui voïoit le drôle,
Hors le pourpoint & la parole,
Voïoit son maître tout craché.
Par malheur pour sa singerie
L'animal vit un jour notre homme se raser.
Ce fut assez pour s'aviser
D'en passer aussi son envie.
Il se croyoit en droit, aïant barbe au menton,
De la couper tout comme un autre.
L'homme à peine est sorti, que notre bon apôtre,
D'un grand linge affublé, barbouillé de savon,
Aïant fait mainte simagrée,
D'une main qu'il croit assurée,
Appliquant le rasoir, se coupe le sifflet tout net.
Mon singe tombe, il agonise,
Et périt dans son sang qui s'échappe à grands flots :
Le monde rit de sa sottise :
Ce monde là pourtant fourmille de Jacquots :
J'en connois à la cour, j'en ai vu dans l'armée,
Le Parnasse en est plein, la ville en est semée,
Aucuns ont réussi, mais il en est beaucoup
Qui tout comme le mien se sont coupé le cou.

LE TABLEAU.

Fable.

Un peintre expofoit un tableau
Sans parure & fans étalage:
Le public dédaigna l'ouvrage.
Un autre eût brifé fon pinceau:
Mais notre Apelles fut plus fage.
A l'aide d'un cadre brillant,
Dont il orna fa marchandife,
Il rencontra plus d'un chaland,
Et profita de la méprife.

En vain, fur fes talens acquis,
Damon forma l'efpoir de plaire
Dans certains cercles de Paris:
Du fracas & de beaux habits
Le tirerent bien mieux d'affaire.

Le défefpoir conjugal.

Certain Gafcon, non moins tendre que fage,
Heureux (ainfi qu'on l'eft au fein du mariage),
Entre deux draps dormoit profondément.
On crie, on l'éveille; il apprend
Que de la mort la faux impitoyable
A terminé les jours d'une époufe adorable:
Ah! quel chagrin m'attend à mon réveil!
Dit-il, en retombant dans les bras du fommeil.

Le médecin sûr de fon fait.

Diafoirus, ce grand docteur
Qui maîtrife fi bien la fiévre,
L'autre jour pourfuivant un lievre
Fit rencontre de fon pafteur.
Bravo, dit celui-ci, *le métier va revivre*;

Qui malgré ton jalap s'opiniâtrant à vivre,
Aura de ton grand art éludé le secret,
Tiendra-t-il contre ton mousquet?

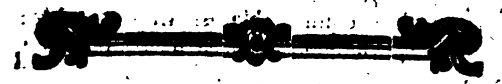
Sur les torts d'un poëte satyrique.

Par vos bons mots cessez de tourmenter
Les petits immortels de notre académie. . . .
Eh quoi, mes vers excitent leur furie?
Au Panthéon lorsqu'on laissoit monter
Les illustres consuls de la fiere Ausonie,
Ils permettoient à leurs soldats
Sur leurs exploits un peu de raillerie. . . . .
D'accord, mais nos auteurs, songez-y, je vous prie,
Mon cher Monsieur, ils ne triomphent pas.

Le *Soufflet* est le mot de la derniere énigme, & *Bienfait* celui de la charade.

JE suis, lecteur, un instrument
Que chacun à son gré manie.
Je sers souvent à la manie,
Et je fais plus d'un mécontent.
Je suis à l'homme de pratique,
Marchand & ecclésiastique.
A tous je suis d'utilité,
Et dans tout païs usité.
Si tu veux savoir ma structure,
Côtés pelés, un pied fendu
Feront toute mon encoulure;
A fort bas prix je suis vendu.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 26 janvier). Quoique les révolutions & les changemens dans le ministere soient ici des choses assez fréquentes, ce fut néanmoins fort à l'improviste, que le 6 du courant plusieurs des principaux officiers de la Porte reçurent leur démission. Le chiaoux-bachi ou premier-maître des requêtes a été remplacé par Saïd-Effendi: le capigilar-Kiaja ou premier-chambellan a eu pour successeur le fils d'Issed-bacha, connu pour avoir occupé deux fois la place de grand-visir: celle de grand écuïer a été donnée au fils de Durad-bacha, qui a rempli ci-devant la charge de grand-amiral. Quelques jours auparavant le premier-maître des cérémonies avoit également reçu sa démission, dans le moment qu'il revenoit des fonctions, qu'il avoit remplies à l'entrée publique du baile de Venise: comme cet officier jouissoit d'une grande faveur près du grand-visir, l'on croit que la jalousie l'a fait éloigner. Cependant jusqu'à présent il ne paroît point, que ces changemens affecteront le systême de la Porte, relativement aux affaires générales.

La Porte vient d'envoïer huit bachas &

un nombre considérable de troupes contre le fameux Mahmoud, bacha de Scutari, qui s'est mis à la tête d'une armée formidable; on croit ici que ce rébelle, souteuu par quelque Puissance étrangere, en reçoit sous main des secours; en ce cas nous pourrions avoir une nouvelle guerre sur les bras. —— Le mécontentement du peuple de cette capitale, est à son comble; il tente tous les moïens possibles pour exciter quelque révolution. Il a déja mis le feu plusieurs fois au fauxbourg de Pera, on a eu le bonheur de l'éteindre; mais, dans la nuit du 18, les flammes aïant paru en trois différens endroits de cette ville & à Galata, on n'a pu empêcher qu'il n'y eût un grand nombre de maisons brûlées. Trois des incendiaires, surpris par le grand-amiral, ont été brûlés vifs sur le champ. Nos habitans sont jour & nuit sur le *qui-vive*, malgré le grand nombre de patrouilles, qui ne cessent de parcourir les rues.

Il regne actuellement ici une grande fermentation, sur-tout parmi les gens de guerre; & quoique le gouvernement use de la plus grande circonspection, pour détourner l'orage, dont l'Empire paroît menacé, les craintes augmentent tous les jours de voir bientôt éclater ici une révolte ouverte. Comme les équipages de l'escadre dans la Mer-noire demandoient hautement la guerre, le Capitan-bacha a déja donné ordre au commissaire de la marine de désarmer les vaisseaux & de renvoïer ces marins chez eux.

TANGER (*le 1 Janvier*). Le nouveau consul-

sul-général du Roi de Dannemarck est arrivé ici de Cadix: il vient pour remplacer Mr. Groce, qui a résidé ici cinq ans en la même qualité, & qui partira dans six ou sept semaines pour retourner à Coppenhague. L'Empereur, notre Souverain, continue de faire sa résidence à Salé, où il a reçu ces jours derniers les 37 caisses de munitions navales, qui lui ont été envoïées en présent par les Etats-généraux des Provinces-unies. L'on écrit de Salé, que S. M. Marocaine, assistant à l'ouverture de ces caisses, en a témoigné publiquement sa satisfaction, ajoutant "Que ses amis, les Hollandois, lorsqu'ils se déterminent à faire des présens, le font de grand coeur". Le Monarque, de son côté, va montrer la même générosité à l'égard de la Porte: il va lui faire présent de 25 quintaux de salpêtre, qui seront embarqués sur un navire anglois: c'est le brigantin, l'Etienne, commandé par le capitaine Horncastle, & arrivé ici depuis peu de Mogador. Le gouvernement britannique a accordé à S. M. Maure ce bâtiment, pour s'en servir durant quatre mois, sur la demande qu'il lui en avoit faite: il partira dans peu pour Constantinople, aïant à bord le Maure, Ben-Abderahamen Benitz, que l'Empereur a choisi pour offrir ce présent de sa part au Grand-Seigneur. Ben-Ottoman, qui avoit été désigné envoïé de notre cour près de Sa Hautesse, & qui par conséquent avoit déja attendu durant 8 jours à Tétuan un navire, pour le conduire à Constantinople, a reçu

inopinément ordre de se retirer à Mequinez; & il a été informé en même tems, qu'Amar Lufrick lui avoit été substitué dans cette ambassade. Ismaël Effendi, ambassadeur de la Porte, attend à Tétuan un navire portugais, qui doit le transporter à Alger.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 19 Janvier*). La cour multiplie les fêtes qu'elle donne cet hiver, malgré le froid excessif qu'il fait. Les fêtes de Noël ont été célébrées à la cour, par des bals, des galas & des divertissemens, auxquels le corps diplomatique a toujours été invité. L. A. Mgr. le grand-duc & Mde. la grande-duchesse ont donné un festin à Camanjostro, château éloigné de six werstes de cette capitale. Le comte d'Osterman & le comte Besbarodkin donnent aussi des divertissemens; il paroît que les amusemens seront très-vifs & très-variés cet hiver à la cour.

Le colonel Tamara, qui a eu tant de part à l'expulsion du Sophi de Perse, & qui a si puissamment aidé son compétiteur, est arrivé ici des frontieres de la Perse : on garde le plus grand secret sur les nouvelles qu'il apporte ; rien ne transpire du véritable état des choses dans cet Empire, divisé & désolé par la guerre civile. Le colonel Tamara avoit été spécialement chargé par notre ministere d'entamer des négociations importantes avec le chan de Derbent & avec quelques autres petits princes, ses voisins, sur les

bords de la Mer-caspienne ; on ignore absolument si le colonel Tamara a réussi, & jusqu'à quel point il a réussi. Toujours est-il très-certain que notre Souveraine cherche à étendre les limites de son Empire du côté de la Perse, & qu'elle met tout en œuvre pour donner de ce côté-là des occupations sérieuses au Grand-Seigneur, afin d'avoir le tems de s'affermir dans ses nouvelles acquisitions & de favoriser les vues de son allié, l'Empereur.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le 2 Février*). Depuis que les Dissidens sont parvenus à jouir dans ce roïaume d'une pleine liberté, on peut dire qu'ils ont donné plus d'ouvrage au gouvernement par leurs dissentions intestines, qu'ils n'en donnoient autrefois par toutes leurs querelles avec les Catholiques. Les Luthériens sur-tout ne peuvent s'accorder aucunement entr'eux, ces acéphales (car toutes les sectes le sont ou le deviennent tôt ou tard) ont tous les jours de nouvelles disputes. Le Roi vient de faire un nouvel effort pour les accorder & les rendre tranquilles ; mais on doute fort qu'il y réussisse. L'*Universal* publié à cette occasion est de la teneur suivante :

Stanislas Auguste &c. « Savoir faisons par la présente &c. Que nous aïant été rapporté, aussi bien qu'au conseil permanent qui nous est adjoint, que parmi les habitans & citoïens de cette ville qui se disent de la confession d'Augsbourg, il s'étoit élevé de nouveaux différens en matiere purement spirituelle, qui

concernent l'ordre & l'administration ecclésiastique ; & que même des causes judiciaires & relatives à cette matiere étoient actuellement pendantes & instruites par devant plusieurs de nos tribunaux civils, nous avons ordonné & ordonnons par le présent Universal, de l'approbation & du consentement de notre conseil-permanent, & afin de prévenir toutes les mésintelligences & divisions de nos sujets qui pourroient naître de cette source : qu'en vertu, & stricte observance du traité de 1768, & principalement de son art. 2 § 5 & 17, tous les cas litigieux où il s'agit de maintenir l'ordre & la subordination nécessaires dans toute société, & nommément ceux qui sont relatifs à la doctrine, à l'ordination, à la discipline & à la conduite des prédicateurs diffidens, ainsi qu'aux divorces, dispenses &c, seront portés par devant les tribunaux ecclésiastiques diffidens, c'est-à-dire, devant leurs synodes & consistoires, pour y être examinés, décidés & jugés en dernier ressort : ordonnons en outre, à tous les membres des communautés évangéliques d'être subordonnés aux loix synodales de cette confession dans tous les cas ci-dessus nommés ; enjoignons particulierement en vertu de cet Universal à toutes nos jurisdictions civiles de renvoier dorénavant toutes les causes litigieuses qui pourroient être portées à leurs tribunaux relativement au cas ci-dessus mentionnés & désignés dans l'art. 2 § 5 dudit traité de 1768, aux susdites jurisdictions ecclésiastiques auxquelles seules la décision de pareilles causes a été réservée, en conformité de la constitution de 1784, suivant laquelle aucun de nos tribunaux assessoriaux ne peut se saisir de pareils différens. Ordonnons en même tems à tous les habitans & citoïens de cette ville, de la confession d'Augsbourg, de se conformer exactement & avec soumission au contenu tant du susdit traité de 1768, que de la constitution de 1784 ; de se soumettre sans appel ultérieur aux décisions de leurs juges ecclésiastiques dans tous les points qui sont de leur compétence, & de

ne point s'arroger d'autres droits ou privileges contraires à ceux qui leur ont été accordés par le traité susmentionné de 1768; & cela sous peine des punitions infligées par les loix du païs contre les rébelles & perturbateurs du repos public; & pour que la présente ordonnance puisse parvenir à la connoissance de tous & de chacun, nous ordonnons qu'elle soit affichée publiquement dans tous les lieux accoutumés de nos jurisdictions ». Donné à Varsovie, le 3 Janvier 1786.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 23. *Janvier*). L'archevêque de Tolede, chargé de l'éducation du fils du feu Infant Don Louis, vient de rendre au Roi le compte le plus satisfaisant, relativement à son éleve. Ce jeune prince fait des progrès dans les sciences. On remarque sur-tout sa piété, qui répond parfaitement aux principes & aux exemples des personnes respectables dont il est environné. Sa Majesté, en témoignant sa satisfaction à l'archevêque de Tolede, lui a donné des pouvoirs indéfinis sur la maniere dont l'éducation du prince doit être dirigée. —— On n'a point encore de nouvelles bien sûres touchant nos négociations avec Alger. —— Quoique nos derniers efforts contre Gibraltar aient été infructueux, nous ne renonçons pas encore à l'espoir de nous revoir en possession de cette importante forteresse. Il se confirme qu'on a fait sonder les dispositions du ministere anglois à cet égard, & que, malgré les difficultés qu'il oppose, on se flatte

de pouvoir entamer une négociation sur cet article. —— On voit circuler une liste du nombre d'hommes qui ont péri à ce long & mémorable siege, du nombre des vaisseaux qui ont été ou pris ou détruits, de la quantité d'approvisionnemens militaires de tous les genres qui y ont été consumés. En vérité cela est effraïant; & nous voilà comme si l'on n'avoit rien fait! (a)

CADIX (*le 20 Janvier*). Les mauvais tems qui regnent depuis plus de six semaines, ont causé plusieurs désastres, & sur tout des naufrages en différens endroits de la côte & sur nos attérages. Parmi les bâtimens perdus ou échoués récemment, on compte la polacre espagnole la Notre-Dame de Montferrat, venant de Montevideo avec 12,000 cuirs & 37,000 piastres; deux bâtimens suédois, un

---

(a) Cette réflexion rappelle l'intéressant passage de Voltaire dans son *Voïage de Berlin*. Après avoir parlé des champs de Fontenoy, de Raucoux & de Lawfelt, il dit que *les Flamands & Flamandes y dansoient* (c'étoit le tems de la moisson) *comme si rien n'avoit été*; il continue de la sorte:

Durez jeux innocens de ces peuples grossiers,
Regnez belle Cérès où triompha Bellone.
Campagnes, qu'engraissa le sang de nos guerriers,
J'aime mieux vos moissons que celle des lauriers:
La vanité les cueille & le hazard les donne.
O que de grands projets par le sort démentis!
O victoires sans fruit! ô meurtres inutiles!
François, Anglois, Germains, aujourd'hui si tranquilles,
Falloit-il s'égorger pour être bons amis?

bâtiment anglois allant de Londres à Gibraltar avec des marchandises & des provisions; l'équipage de ce dernier, composé de 32 personnes & 15 officiers de la garnison, a péri, à l'exception de 4 ou 5 hommes. Un bâtiment danois s'est également perdu entre Conil & Saint-Petri, mais l'équipage a eu le bonheur de se réfugier à terre. —— On a appris, par le rapport d'un patron de bateau de Huelva, que deux corsaires algériens ont fait naufrage sur la côte de Portugal, l'un près de Faro, l'autre près de Villa-Réal, mais que les équipages se sont sauvés.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le* 10 *Janvier*). Mr. Ben, secrétaire de légation de la cour de Vienne à celle de Turin, est arrivé ici ces jours derniers. Il est chargé de commissions importantes de la part de son Souverain & réclame, dit-on, de grandes sommes dues par notre cour à celle de Vienne. —— Il vient de paroître ici un édit de la cour, qui défend la circulation des monnoies étrangeres dans toute l'étendue du roïaume.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 31 *Janvier*). L'anniversaire de la naissance du prince-roïal, qui tombe le 28 du courant, n'a point été célébré à la cour, non plus que le lendemain 29 celui de la naissance du Roi: mais hier il

y a eu grande cour, & le soir bal. Le même jour Sa M. a tenu chapitre de l'Ordre de l'Eléphant. —— Comme notre Monarque a résolu d'éteindre la dette nationale, qu'on porte à 25 millions d'écus, le Roi a affecté pour cette opération les revenus de la douane du Sund, qui amortiront la dette dans 20 ans, sans mettre de nouveaux impôts sur le peuple.

ITALIE.

ROME (*le 4 Février*). Sa Sainteté est bien rétablie d'une indisposition assez grave qui avoit donné quelques inquiétudes. Le 1 de ce mois elle assista, en habits pontificaux, à la grand'Messe, chantée par le cardinal duc d'Yorck, dans la Basilique de St. Pierre. Mgr. Zolio, nommé à la nonciature de Baviere, que les feuilles publiques disoient en route pour Munich, est toujours à Rimini sa patrie. Ainsi tout ce qu'on a dit d'un prétendu arrangement relatif aux nonciatures d'Allemagne, est destitué de fondement.

GENES (*le 17 Janvier*). L'on ne se souvient point d'avoir éprouvé depuis longtems une saison aussi continuellement rude & rigoureuse, que celle qui regne depuis quelques mois par toute l'Italie. —— Mgr. l'Archiduc & Madame l'Archiduchesse, partis le 24 Décembre de Milan, comptent d'en être absens une dixaine de mois, puisque L. A. R. se proposent de rester l'hiver à Nice, & de passer delà à Paris, Bruxelles, Spa & Cologne.

logne. En se rendant de Bruxelles à Spa, elles profiteront de l'occasion, pour voir la république des Provinces-unies. —— Le chevalier Emo doit se trouver actuellement dans la baie de Tunis, pour y recommencer les hostilités; il a fait faire à Malte 11 batteries flottantes qui promettent beaucoup. Le sénat lui a envoïé, outre une grande quantité d'attirails de guerre, 38,000 sequins pour les frais de l'expédition. Les Tunisiens de leur côté ont augmenté les fortifications de la Goulette de deux batteries de 18 canons chacune; des navires d'une nation étrangere leur ont apporté beaucoup de munitions. —— On parle d'une ligue, à l'instar de la confédération germanique, que les principaux Princes d'Italie sont sur le point de former pour le maintien du systême politique d'Italie.

Naples (*le 29 Janvier*). Dans l'incertitude de la tournure, que pourra prendre le refroidissement survenu entre notre cour & celle de Madrid, l'on attache ici la plus grande importance au choix de la personne, qui sera envoïée en ambassade en Espagne. Le Roi a nommé pour ce poste trois personnes, entre lesquelles le Monarque, son pere, pourra élire celle qui lui sera la plus agréable. Ces trois sujets sont le marquis del Vasto, le prince de Marsico, & Don Tommaso di Somma. Le marquis de Caraccioli, nommé à la charge du premier secretaire d'état, est arrivé le 19. La même frégate, la Minerve, qui l'a amené, a transporté en

Sicile le marquis della Sambuca avec toute sa famille, ainsi que Don Salvatore Cari, officier de la secretairerie d'état, qui possédoit toute la confiance de l'ancien premier-ministre: il jouira de 500 ducats par an pour pension de retraite. Quelle que soit la cause de la retraite du marquis della Sambuca, la dépêche, par laquelle le Roi la lui a accordée, est des plus flatteuses: elle porte, " que „ S. M. lui conserve tous ses appointemens „ & ses pensions, en assurant de plus une „ pension annuelle de 3 mille ducats à son „ épouse, au cas qu'elle lui survive „. Ce reste de faveur de la part du Monarque n'a pourtant pas empêché, que ce seigneur n'ait éprouvé le sort de tous les ministres disgraciés, & que dans cette occasion l'on n'ait pu remarquer encore, combien peu une cour est le séjour de la générosité ou de la reconnoissance. Aucun des parens du marquis della Sambuca, aucun de ses amis (si ce sont des amis, qui renient leurs liaisons dans l'adversité), aucun de ses protégés même, ou de ceux qui lui devoient leur fortune, ne s'est présenté chez lui, pour lui témoigner la part, qu'ils prenoient au revers de sa fortune. Sa présence est, dit-on, nécessaire pour mettre l'ordre dans ses biens, qui se trouvent chargés de dettes, jusqu'à la somme d'environ 300 mille ducats. Ainsi, si le désintéressement, le sacrifice de son patrimoine particulier aux occupations de l'Etat, fait l'éloge d'un ministre, certainement le marquis della Sambuca mérite l'estime de son maître & le respect du

public au milieu de sa disgrace. Quelques-uns de ceux, qui lui étoient le plus particulierement attachés, sur-tout dans le département des affaires étrangeres, la partagent. Don Salvatore Cari, qui avoit la confiance du ministre, & deux abbés ont été congédiés (a). —— Il faut que la faveur & l'influence de Mr. Acton soient bien solidement établies, puisque, quoiqu'il ait contre lui un pere & un Roi, il ne cesse de recevoir de nouvelles marques de la confiance, qu'ont en lui son maître & son auguste épouse. Comme ces altercations domestiques (puisqu'il faut espérer, qu'elles ne dégénéreront pas en brouillerie ouverte) peuvent encore durer, il ne sera pas inutile

(a) Ces sortes de révolutions, si éclatantes, si multipliées & néanmoins si peu efficaces pour guérir les courtisans des illusions du brillant païs qu'ils habitent, sont bien peintes par l'ingénieux & élégant P. du Cerceau dans son poëme des Papillons. Après avoir décrit la mort de cet insecte léger & volage, ébloui par l'éclat d'une chandelle, & devenu victime de son empressement à en jouir, il ajoute:

Miseraris acerbum
Funus, & illusam vano fulgore volucrem,
Te tamen error agit similis, similisque furentem
Poena manet, quem dulce malum, quem vanus honorum
Fucus, & ambitio fallax, quem perfidus aulæ
Fulgor, & objectâ percellit luce voluptas.
I, sequere ardentem fortunam, & splendida Regum
Atria, spe longum miser heu! lactandus inani;
Sed dum mendaci deceptus imagine pompæ
Incautâ circumvolitas incendia pennâ,
Te tristis demum manet exitus: hanc tibi legem
Papilio sævâ pendens è lampade dicit.

de faire connoître le principal acteur de ce drame politique. Mr. Acton n'est pas né en Angleterre, comme on le croit communément: il est natif de Besançon; son origine angloise consiste en ce que son pere étoit un Anglois, qui s'étoit établi dans cette capitale de la Franche-Comté, où il professoit la médecine avec succès. Sa mere est des environs de Dole. Elle a été longtems connue à Besançon autant par les graces de son esprit, que par les charmes de sa personne. Mr. Acton sortit fort jeune de son païs natal: il fut élevé en Italie par un de ses oncles, qui le plaça dans la marine du Grand-Duc de Toscane. L'événement, qui commença sa réputation & sa fortune, fut le trait de courage qu'il fit éclater, lorsque, commandant les deux frégates de Toscane, il s'échoua sur la plage d'Alger & protégea efficacement la retraite des troupes espagnoles, lors de la malheureuse expédition du comte d'O Reilly. Ce service important, en faisant connoître avantageusement Mr. Acton, ne pouvoit servir à son avancement, puisque la Toscane ne tarda pas à renoncer à l'ambition d'entretenir des frégates. Celles, qui revenoient d'Alger, furent même dépecées peu de tems après leur retour. Ne pouvant donc plus espérer des distinctions à la cour de Florence; Mr. Acton chercha à entrer dans la marine de France; mais il ne sollicitoit rien moins que le grade de chef-d'escadre. Mr. de Sartine, alors ministre de la marine, étonné de cette proposition, ainsi que plu-
sieurs

sieurs officiers auxquels il en fit part, lui présenta le grade de capitaine de vaisseau. Mr. Acton refusa cette offre & préféra de végéter à Florence. Il couroit grand risque de n'éprouver aucune amélioration dans son sort, lorsque la fortune se plut à le tirer de l'obscurité, où il étoit retombé, pour le porter au faîte des grandeurs. Le Roi de Naples, amateur d'évolutions navales & voulant remonter sa marine, cherchoit un officier intelligent & actif, qui pût seconder ses vues: on lui indiqua Mr. Acton. On ne sait pas, si c'est Mgr. le Grand-Duc de Toscane ou l'Empereur lui-même, qui le proposa: ce qui est certain, c'est qu'à peine Mr. Acton parut à la cour de Naples, qu'il fut créé lieutenant-général, ministre de la marine, de la guerre, premier (on pourroit même dire, seul) ministre.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 13 *Février*). Le 27 du mois dernier, après le discours dont nous avons rendu compte, le Roi s'étant retiré de la chambre haute, & les communes étant rentrées dans leur salle, le comte de Moreton aïant applaudi au discours de Sa Majesté, proposa aux pairs de voter une adresse de remercîmens au Roi. Le lord Fortescue seconda la motion, & récapitula tous les points du discours de Sa Majesté, en disant qu'il méritoit de la chambre les remercîmens les plus sinceres. L'adresse, après quelques débats,

passa sans la moindre opposition, & les lords qui remplissent des charges auprès de la personne du Roi, furent chargés de prendre l'heure & le jour auxquels Sa Majesté voudroit la recevoir. Vers les deux heures, la dite chambre des pairs s'étant assemblée, envoïa une députation à St. James, pour y présenter à Sa Majesté l'adresse de remercimens de la chambre (comme elle est, pour ainsi dire la simple répétition du discours même du Roi; nous ne la rapportons pas ici). Sa Majesté y fit sur le champ la réponse suivante:

Mylords,

« Je vous remercie très-sincérement de l'adresse loiale & respectueuse que vous venez de me présenter: je reçois en même tems avec la plus grande satisfaction les assurances que vous me donnez de vous occuper incessamment des objets importans que j'ai soumis à votre considération. »

Dans la chambre des communes, les débats furent beaucoup plus vifs; cependant l'adresse fut votée & présentée au Roi, qui fit aux députés de cette chambre une réponse semblable à celle faite aux pairs.

Le même jour Hadgi-Abdrahaman-Aga, ambassadeur de la régence de Tripoli, eut sa premiere audience du Roi, auquel il présenta deux superbes chevaux barbes, richement caparaçonnés, comme une preuve d'estime de son Souverain pour Sa Majesté Britannique. —— Mr. le comte de Lusy, envoïé de Sa M. Prussienne, a de fréquentes conférences avec le ministere: on n'en fait pas le secret: aussi fait-on diverses conjectures à ce sujet. Les uns soutiennent, qu'elles sont

relatives

relatives à la ligue germanique; d'autres prétendent, qu'il y est question d'un autre objet, encore moins vraisemblable. On assure qu'il est arrivé d'Espagne des nouvelles, que la cour de Madrid est résolue d'envoïer à Londres un ministre avec le caractere d'ambassadeur: le marquis de Carmarthen sera envoïé avec la même qualité de la part de Sa Majesté Britannique en Espagne.

Les délibérations du parlement d'Irlande paroissent jusqu'à présent assez tranquilles. La proposition d'accorder un subside au Roi a passé avec autant de facilité que les adresses de remercîment au discours du vice-roi. Quelques membres, connus par leur zele patriotique, aïant demandé si le plan commercial seroit remis sur le tapis, on ne leur a fait qu'une réponse vague. On s'est contenté d'insinuer la nécessité d'un systême nouveau de commerce entre les deux roïaumes associés; sur-tout à raison des traités de commerce, qui se négocient avec diverses nations.

On sait aujourd'hui quels sont les points que les députés des différentes congrégations de l'Eglise anglicane, établie dans les Etats-unis, ont résolu dans leur derniere session d'ôter de sa liturgie & même de leur catéchisme *. Il ne s'agit de rien moins que d'abolir la foi de la Sainte-Trinité, puisqu'on a commencé par supprimer le symbole de St. Athanase & même celui du Concile de Nicée (a). Ce qu'il y a de plaisant, c'est que cette réforme

* Dern. Journ. p. 293.

(a) Qu'on laisse faire l'esprit de secte, & en général

forme se fait à cause que la *forme particuliere de gouvernement adoptée dans les Etats-unis* ne comporte plus la croïance de cet article. —— Une opération un peu plus édifiante des Américains, est une ordonnance que l'Etat de Connecticut vient de rendre, & qui porte *la peine du fouet contre les adulteres, les condamne à être marqués d'un A sur le front, & à porter une corde au cou tout le reste de leurs jours.* Si cette loi est exécutée à la rigueur, il est à craindre (vu l'état des mœurs américaines qui ne valent pas mieux & moins encore que celles d'Europe), que les gens qui n'auront pas la lettre A, seront regardés comme des raretés propres à enrichir quelque démonstrateur ambulant qui les montrera pour de l'argent.

Le 27 & le 30 du mois dernier il est arrivé deux paquebots de la Jamaïque. Les nouvelles, qu'ils apportent, ne sont pas d'une nature fort agréable. Comme si les maux causés par les derniers ouragans n'eussent pas suffi

---

général l'inquiete & chicaneuse raison, & on verra jusqu'où ils porteront leurs ravages; ils *rongeront jusqu'aux os*, comme dit Bayle, & n'y aura vérité religieuse, morale, philosophique, politique, qui échappera à leurs dégâts. —— Réflexions sur la chaîne des erreurs, & la chûte successive de ceux qui ont abandonné une fois la seule religion qui fixe l'esprit de l'homme, Décemb. 1770, p. 398. —— 15 Avril 1782, p. 577. —— Cat. philos. p. 258, 584. —— Art. SERVET, MELANCHTHON, LENTULUS &c dans le nouv. *Dict. hist.*

pour punir les iniquités de ces licencieux colons, il étoit survenu, depuis ces orages, de longues & abondantes pluies, qui avoient cruellement endommagé les plantations à sucre & toutes les terres cultivées. L'établissement des ports-francs à la Martinique & à Tabago faisoit un tort considérable aux isles angloises, particulierement à la Grenade & à la Dominique. Les vaisseaux de guerre l'Europe & le Bulldog étoient arrivés le 4 Novembre à Kingston, venant de la côte des Mosquites & de Lucca, avec une partie des troupes, qui avoient été réparties pour veiller sur cette côte. Tous les soldats avoient tellement souffert par l'intempérie & l'insalubrité de ce climat, que le peu, qui avoient pu y résister, n'offroient plus que des squelettes pâles, livides & décharnés.

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le* 18 *Février*). L'édit de S. M. Impériale, concernant les jeux de hazard, est conçu en ces termes:

JOSEPH, par la grace de Dieu &c. &c. &c.

Art. I. Les édits émanés ci devant sur cette matiere, & nommément celui du 29 Novembre 1745, qui sera réimprimé & republié à la suite du présent édit, resteront dans toute leur force & vigueur, pour autant qu'il n'y aura pas été innové par celui-ci.

II. Nous interdisons en conséquence de nouveau à toutes personnes, de quelque état ou condition qu'elles soient, de jouer, soit en public ou en particulier, aux jeux de hazard, tels que Pharaon, Bassette, Dez, Passe-dix, Lansquenet, Quinze *ou* Quindeci, Trente *&* Quarante,

Ranschen, Farbelen, Strafchack-Sincere, Brenten, Molina, Walacho, Maccao, Moitié Douze, ou Mezzoduodeci, Vingt-un *& tous les autres jeux semblables, sous quelque nom que la manie du jeu puisse les avoir inventés, ou pourroit les inventer encore pour éluder la loi.*

III. Les transgresseurs de cette loi, tant les joueurs eux-mêmes, que ceux dans les maisons desquels on aura joué, seront punis en particulier, & pour chaque contravention d'une amende de 300 ducats, dont un tiers sera à notre profit, un autre tiers au profit de l'officier exploiteur, & le tiers restant au profit du dénonciateur dont le nom sera tenu secret, & qui s'il est du nombre des joueurs, ou de ceux chez qui on aura joué, sera en outre exempté de toute peine.

IV. Nous ordonnons tant à nos conseillers fiscaux, qu'à tous autres officiers de justice, de veiller soigneusement dans leurs ressorts respectifs à l'observation du présent édit, & déclarons que nos conseillers fiscaux pourront agir contre les contrevenans par prévention avec les autres officiers de justice.

La Haye (*le 15 Février*). Mr. le baron de Reischach est arrivé ici le 4 pour reprendre ses fonctions, en qualité d'envoié-extraordinaire & de ministre-plénipotentiaire de l'Empereur auprès de Etats-généraux. Son Excellence étoit accompagnée du nouveau sécretaire d'ambassade, Mr. de Schrout ; & elle reçut d'abord les félicitations de divers ministres des Puissances étrangeres dans la même résidence, ainsi que de Mr. de Carli, consul-général de l'Empereur & du Grand-Duc de Toscane à Amsterdam. Le dimanche suivant, on a chanté le *Te Deum* dans la chapelle de l'hôtel impérial, pour remercier le Tout-Puissant & célébrer l'événement, qui

occasionne l'heureux retour de ce ministre estimé. On apprend en même tems, que Mr. Doringer, qui a rempli pendant plusieurs années, avec autant de prudence que de lumieres, le poste de secretaire de légation de la même ambassade, a été nommé conseiller de Sa Majesté Impériale.

On prétend que la cour d'Espagne a donné à connoître à Mr. le comte de Rechteren, ambassadeur de la république près de S. M. Catholique, l'inclination que le Roi son maître auroit d'entrer dans l'alliance de la France avec nous, mais bien des personnes doutent de cette nouvelle. Il paroît plus vrai que le Roi de Suede a fait une démarche semblable auprès de l'ambassadeur des Etats-généraux à Stockholm.

Les affaires du prince d'Orange, & l'état intérieur de ces provinces, sont toujours dans la même situation. Le bruit court que le Roi de Prusse a résolu d'appuïer ses *Mémoires* d'une armée de 80 mille hommes; mais si on en juge par la tranquillité qui regne ici, cette nouvelle doit être destituée de fondement.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 4 *Février*). L'Empereur aïant résolu, comme il a déja été dit, de supprimer le droit d'aînesse, a ordonné aux Etats de délibérer sur les mesures à prendre, pour que les patrimoines puissent être distribués à l'avenir, à portions égales, entre les enfans des défunts. —— Un édit de l'Em-

pereur fixe la valeur des monnoies d'or, de la maniere suivante: du 1er. Février 1786, le ducat impérial vaudra 4 fl. 30 kr.; le souverain d'or 13 fl. 20 kr.; le ducat de kremnitz 4 fl. 30 kr. jusqu'à la fin de cette année. Le zecchino de Milan 4 fl. 22 kr.; la doppia de Milan 7 fl. 12. kr.; le gigliaté florentin 4 fl. 22 kr.; le zecchino vénitien 4 fl. 22 kr.; le ducat Palatin - Baviere & de Saltzbourg 4 fl. 20 kr.; le ducat de Hollande & autre ordinaire 4 fl. 18 kr.; les louis neufs de 1726, 1784, 9 fl. 12 kr.; les louis de 1785, 8 fl. 37 kr.. Les dites especes étrangeres, après avoir été mises hors de cours, avec l'année 1786, seront regardées comme marchandises, d'après le tarif suivant: le zecchino de Milan 4 fl. 26 kr. 2 d.; la doppia de Milan 7 fl. 19 kr. 2 d.; le gigli[illegible] florentin 4 fl. 26 kr. 2 d.; le zecchino [illegible]nitien 4 fl. 26 kr. 2 d.; le ducat de Bav[illegible] & Saltzbourg 4 fl. 24 kr.; le ducat de [illegible]lande & autre ordinaire 4 fl. 23 kr.; les l[illegible] neufs de 1726, 1784 [illegible] kr.; les l[illegible] neufs de 1785, 8 fl[illegible] les derni[illegible] doivent renfermer la [illegible] peser de[illegible] ducats onze grains. — [illegible] nouvelle [illegible]donnance sur les livre[illegible] [illegible]merce, d[illegible] du 12 Décembre dern[illegible] [illegible]liée ici [illegible]puis peu, porte ce qui [illegible] *[illegible]ommer[illegible]ont à la vérité déja [illegible] [illegible]is soll[illegible] & demandé la suppressi[illegible] [illegible]raphe de l'ordo[illegible] universe[illegible] [illegible]e, p[illegible] quel, l'[illegible]* semi-p[illegible] *[illegible]ibué livres de[illegible] [illegible]e, a e[illegible] [illegible] un[illegible]*

née & 6 semaines; mais attendu que la sûreté générale & le bon ordre de justice, tant à l'égard des vendeurs que des acheteurs, rendent cette limitation & modification absolument nécessaires, nous ordonnons de nouveau par la présente: que, pour ce qui concerne les livres de commerce, régulierement tenus, l'effet de semi-preuve, *qui leur est accordé, ne s'étendra qu'à une année & 6 semaines; mais que le délai d'un an sera compté du jour que la marchandise aura été vendue à crédit, & le délai des 6 semaines du moment de l'échéance de cette année* (a). *Au surplus on laisse entierement aux choix du marchand, ou d'user, après l'année révolue, pendant l'espace des 6 semaines qui lui sont accordées, du droit qu'il a de porter sa plainte contre son débiteur, ou de se contenter de lui faire signer le mémoire, extrait de ses livres de commerce, de ce qu'il a à prétendre de lui. —— La présente ordonnance ne s'étend cependant en aucune façon sur les prétentions qu'un commerçant de nos Etats auroit à former, d'après ses livres de commerce,*

(a) On comprend combien cela est sagement & équitablement décerné, quand on songe qu'il y a des villes où les registres des commerçans aïant pleine force de preuve à un tems indéfini, la fortune de leurs concitoïens est exposée au danger perpétuel d'être la proie de la négligence ou de la fourberie; sans que les exemples les plus multipliés & les plus effraïans aient pu faire déroger encore à une si absurde jurisprudence.

merce, sur un commerçant, en compte avec lui, d'un Etat étranger. En conséquence de quoi la ponctuelle exécution réciproque ne doit pas être perdue de vue, &, par une suite de ce, tous livres de commerce de tous marchands qui se trouvent dans nos Etats héréditaires, doivent avoir aussi long-tems l'effet d'une preuve que peuvent l'avoir dans un Etat étranger les livres de commerce, conformément aux loix existantes dans le païs.

S'il en faut croire des papiers publics, le voïage qu'ont fait L. A. R. de Bruxelles à Vienne a eu pour but principal des arrangemens de famille; l'Empereur aïant témoigné son desir de terminer cette affaire avec l'Archiduchesse Christine, ainsi qu'il a déja été fait avec les Archiduchesses Marie-Anne & Elisabeth. En conséquence les objets principaux de cet arrangement seroient 1°. L'héritage de feu l'Empereur François I. 2°. Le testament de l'Impératrice Marie-Thérése & 3°. les biens que posséde l'Archiduchesse Christine en Hongrie, & qu'on évalue à 6 millions. Il est décidé que S. A. R. continuera d'en toucher les intérêts, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'ici, mais il importoit à Sa Majesté de prévenir toute aliénation des capitaux & d'empêcher qu'en cas de mort ils ne passassent en d'autres mains. On dit que tout ce qui a rapport à cet objet vient d'être terminé à la satisfaction de l'Empereur.

Les francs-maçons sont très-mécontens de l'édit qui les concerne; ils se vengent par

des pamphlets & toutes sortes de satyres, car le respect de l'autorité n'entre nulle part dans leurs mysteres. On voit circuler un de ces pamphlets qui a pour titre : *Les 16 lettres d'un inconnu.* La censure, qui ne pouvoit ni ne vouloit en permettre la circulation, demanda au Monarque ce qu'elle devoit faire? S. M. répondit : *J'ai lu les 16 lettres : quant à ce qui me regarde, j'ai la peau très-lisse, tout glisse dessus. Quant aux autres, chacun peut avaler sa pillule, ou se défendre le mieux qu'il pourra.* —— Avec la manie du philosophisme qui nous gagne de plus en plus, nous voions se multiplier les fruits amers de cette funeste épidémie. Outre les duels, les suicides, les divorces & une infinité de désordres dont auparavant on n'avoit point l'idée dans cette grande ville, les insultes publiques faites à la religion ne sont plus une rareté. La nuit de Noël une tourbe de jeunes philosophes s'abandonna à des scenes bouffonnes & indécentes dans une des principales églises de nos fauxbourgs. Le plus audacieux de tous après avoir lassé par toutes sortes d'indignités la patience de ceux que la sainteté du lieu tenoit dans l'inaction & un respectueux silence, fut enfin saisi & conduit en prison. (a)

Nous

(a) On a vu à cette occasion des *réformateurs à coup de coignée*, comme les appelle l'*Ami des hommes*, proposer l'abolition de cette ancienne & respectable solemnité, où le silence & les ombres imposantes de la nuit, concouroient

Nous lisons dans les feuilles publiques, sous la date de Silésie le 31 Janvier, ce qui suit : " En Bohême, il a été défendu, sous

---

couroient avec la précision de l'époque, à ranimer & à exalter la piété des Chrétiens envers leur Sauveur naissant. Projet digne de ces Sauvages qui coupent l'arbre dont l'ennemi a mangé les fruits, afin qu'il n'en mange plus. Il faudra pour être conséquent abolir les Vêpres ; car c'est durant les Vêpres que s'est passé dans l'église *des Innocens*, la scène horrible, dont nous avons parlé * : il faudra abolir les processions ; car c'est durant la procession du St. Sacrement le jour de la Fête-Dieu, à Paris, qu'un fanatique forcené a tenté d'assassiner un illustre prélat * : il faudra détruire tous les monumens publics de la religion ; car c'est là ce qui a attisé la fureur des jeunes libertins d'Abbeville * : il faudra même dans les maisons particulieres supprimer tout ce qui tient aux idées chrétiennes ; car c'est là que des impies en ont fait l'objet de leur sacrilege délire * &c. &c. O lâcheté, o fourbe & hypocrite esprit d'innovation & de réforme ! Au lieu de s'appliquer à la restitution des mœurs & de la religion qui assurent le respect dû au culte de Dieu ; on encourage la corruption & le désordre, on supprime ce qui peut lui déplaire & l'irriter. . . Mais ne donnons pas à nos plaintes trop d'étendue. Le magistrat de Vienne, au lieu de songer à conseiller l'abolition d'une ancienne solemnité, ne s'est occupé que de la punition des coupables. La gazette de Francfort (n. 10. 1786) en rapportant le fait, annonce que le plus coupable sera condamné au Carcan, & renfermé quelques mois dans une maison de *force pour apprendre le respect dû à la Maison de Dieu, ainsi que les égards dûs au public.* —— Observ. sur le fanatisme philosophique 1 Août 1785, p. 529 & autres *ibid.* —— Prédiction alarmante, 1. Fév. 1786, p. 230.

* 1 Février 1786, p. 229.

* 1 Août 1785, p. 558.

* 1 Juill. 1785, p. 348 & autres *ibid.*

* 15 Juin 1779, p. 304.

peine d'être condamnés à 25 fl. d'amende, & privés de leurs emplois, à tous les sujets, compris dans le cordon, de passer au delà des frontieres. Le même ordre, communiqué aux habitans des villages de Bohême, leur interdit d'aller faire la moindre emplette dans les villages de Silésie & de Saxe. Ainsi quoique, par exemple, les villages d'Ebersdorff & de Seidenbourg ne soient séparés que par un petit ruisseau, il faut cependant que les habitans aillent prendre à Friedland, qui est éloigné de plus de 2 lieues, les choses dont ils peuvent avoir besoin. Le passage par le territoire autrichien a été refusé aux chevaux de remonte, achetés en Moldavie pour la cavalerie prussienne. „

Pour prévenir autant que possible les débordemens qui ont fait tant de dégâts depuis quelques années, on commencera dès le mois de Mars à élever deux fortes digues le long du canal de Vienne, jusqu'à Nusdorff, sur l'une & l'autre rive de ce bras du Danube; l'Empereur a assigné pour cet objet la somme de 360 mille florins. Il est aussi question de faire changer de lits aux deux rivieres la Vienne & l'Alsterbach, de façon qu'elles puissent se décharger dans le Danube au delà de la capitale. On parle encore d'un autre projet dont l'exécution seroit seule capable d'immortaliser le regne de Joseph II. Il s'agit de réunir la Moldau au Danube & de joindre par ce moïen la Baltique à la Mer-noire. Il a déja été envoïé des Ingénieurs sur les lieux pour examiner le tout & en faire leur rapport à Sa Majesté.

Extrait d'une lettre de Lintz en Autriche du 31 Janvier.

« Le 10 de ce mois, à 3 heures & demie du matin, Madame l'Archiducheſſe Marie-Chriſtine, Gouvernante des Païs-bas autrichiens, arriva ici avec le Duc Albert de Saxe-Teſchen, ſon époux, accompagnés du général de Seckendorff & de leur médecin du corps. Leurs Alteſſes Roïales deſcendirent à l'hôtel de l'Oye-blanche; & à 10 heures elles continuerent leur route pour Vienne. Au moment qu'elles alloient monter en voiture, le général de Miltitz arriva en cette ville, pour les complimenter au nom de l'Empereur. Ce n'eſt pas ſans effroi que nous avons appris le danger, que L. A. R. ont couru dans leur voïage. Au-delà de Straubingen près de Vilshofen en Baviere, elles avoient à paſſer ſur une digue aſſez étroite, dont même la ſurface eſt un peu en boſſe. Les poſtillons allant au grand trot, le carroſſe ne garda pas exactement le milieu de la digue, que la gelée avoit rendue très-gliſſante: ainſi les roues, ſuivant la pente de la digue, s'écarterent vers la droite: elle a en cet endroit plus de 12 pieds d'élévation, bordée d'un étang très-profond. Leurs Alt. R. étoient accompagnées dans la voiture des généraux de Seckendorf & de Kempele. Lorſqu'on la vit s'approcher du bord, on cria de la portiere de s'arrêter; mais les poſtillons, croïant éviter le danger en redoublant de vîteſſe, donnerent du fouet aux chevaux. L'ébranlement en devint encore plus violent; & dans un inſtant le carroſſe

fosse tomba du haut en bas renversé sur l'étang, qui étoit pris de glace. Celle-ci résista au choc; bonheur d'autant plus grand, que, si elle s'étoit cassée, il n'y auroit pas eu, vu la profondeur de l'eau, le moindre espoir de sauver les illustres Voïageurs: ils eurent beaucoup de peine de sortir de la voiture versée; mais enfin Mr. de Seckendorff réussit à se glisser par la portiere, dont la glace étoit brisée: on retira d'abord Madame l'Archiduchesse, ensuite le Duc de Saxe-Teschen, l'une & l'autre sans avoir reçu la moindre fracture ni blessure. Le général de Kempele, qui sortit le dernier, fut le seul, qui se ressentit d'une chûte aussi terrible, aïant eu les bras un peu froissés. Ainsi il fut obligé de s'arrêter quelques heures après L. A. Roïales; & il n'est arrivé ici que le 10 après-midi avec deux femmes de chambre. Ce qui acheve de rendre l'accident plus heureux ou plus remarquable, c'est que la glace de l'étang se cassa, lorsque l'illustre compagnie étoit déja en sûreté. „

MUNICH (*le* 15 *Février*). Tandis que la franc-maçonnerie dépérit dans les Etats de l'Empereur par un édit qui en la tolérant à quelques égards prescrit des régles incompatibles avec sa nature *; notre Electeur la combat par des moïens directs & par l'exécution rigoureuse de ses ordonnances. Plusieurs individus qui n'avoient pas voulu s'y conformer, ont été condamnés à faire une espece de retraite dans des maisons religieuses pour réfléchir sur l'obligation naturelle,

* Dern. Journal p. 300.

divine & civile imposée à tous les membres de la société, d'obéir aux loix de l'Etat; & pour se convaincre eux-mêmes par de sages méditations que, quand il n'y auroit point d'autres reproches à faire à une association quelconque que le mépris obstiné & persévérant de l'ordre & des volontés souveraines, une telle association seroit non-seulement suspecte, mais digne de toute la sévérité du gouvernement. —— Un autre sujet qui a fixé l'attention de S. A. E. est un projet puéril en lui-même, mais pas tout-à-fait indifférent dans ses conséquences, d'anéantir la lettre C, de la raïer de l'alphabet, & de lui substituer selon les occurrences tantôt un K, tantôt un S, tantôt un Z; de maniere qu'en françois, par exemple, les initiés à ce nouveau mystere écrivent *exzeption*, *akzepter* &c. Comme cette folie gagnoit jusqu'aux écrits de chancellerie, & que les non initiés avoient de la peine à reconnoître & à lire les mots qui se trouvoient dans le cas de la réforme, S. A. E. a très-sérieusement remis la lettre C dans ses anciens droits (a). —— Le bruit

(a) Ces attentions qui paroissent menues à des esprits superficiels, sont un moïen sûr de conserver les langues. La françoise subiroit-elle tous les jours les plus ridicules innovations dans son ortographe, sa prononciation, ses mots & ses constructions, dans la forme même & la liaison de ses caracteres; si le gouvernement portoit sur cet objet un regard ferme & vigilant? ... Oui, si l'autorité le vouloit, elle mettroit les langues à l'abri de toute mobilité, de toute inconsistance, de cette

de la suppression de l'académie de Manheim s'accrédite de plus en plus. Une feuille étrangere qui s'exprime sur ce sujet plus librement que l'on ne fait ici, dit que cette académie *favorisoit la circulation de plusieurs écrits infectés des principes de la nouvelle philosophie* *. Si c'est-là la raison de sa suppression, notre gouvernement doit s'attendre à des sorties bien vigoureuses de la part de plus d'un écrivain périodique, mais sur-tout de la part des auteurs des geistlichen Sachen; car si ces périodistes n'ont pu pardonner à l'Evêque & Prince de Freysingen d'avoir puni un petit philosophe en rabat pour avoir insulté par des propos indiscrets des objets respectables *, si pour cela tout son Vicariat ou synode est devenu une assemblée d'imbécilles qui *ont dû écrire à Paris pour savoir ce qu'il falloit penser du Rosaire, du Bréviaire, de la primauté du Pape &c* (a); il

* Journ. hist. & pol. de Liege n°. 6. 1786.

* Dern. Journal p. 304.

cette incertitude si décourageante pour les étrangers & même pour les indigenes; & leur assureroit, de leur vivant, l'inestimable avantage des langues mortes, savoir l'immutabilité & l'uniformité. 1 Fév. 1786, p. 189 & autres *ibid.*

(a) N'est-il pas étrange que ces glorieux protecteurs de tout le corps épiscopal contre ce qu'ils appellent *les flatteurs de Rome*, ne peuvent se résoudre à laisser les évêques gouverner leur diocese comme ils le jugent convenable, d'y maintenir la religion avec fermeté, & de punir ceux qui l'insultent? Quel

nouveau

est aisé de pressentir avec quelle véhémence ils vont s'élancer contre un Prince qui pour des raisons à-peu-près semblables supprime une académie toute entiere.

BERLIN (*le 5 Février*). Le duc de Saxe-Weymar est parti depuis quelques jours pour retourner dans ses Etats. —— Nous venons de perdre le Nestor de notre armée, le digne & respectable général Ziethen, qui, par son courage héroïque & par ses longs services, a si bien mérité de sa patrie. Agé de 87 ans, il est mort ici, le 27 du mois dernier, entre les bras de son fils, sans maladie,

---

nouveau genre d'Inquisition est donc celui qui vient de s'établir dans ce terrible bureau des geistlichen Sachen? Faudra-t-il que chaque évêque y envoïe ses mandemens & les décrets de son consistoire pour y être dûment enregîtrés avant la publication?... Ames droites & vraies, défiez-vous de tous ces flatteurs: esprits rébelles & ennemis de l'ordre, ils ne compromettent les autorités entr'elles que pour les anéantir toutes; vains sophistes, ils renversent la hiérarchie sous prétexte d'en humilier le chef; vils détracteurs, ils accumulent les calomnies & les injures de halles sur des adversaires dont ils n'osent combattre les raisons; fanfarons verbiageurs & impuissans, ils essaient de perdre par des intrigues sourdes ceux dont ils redoutent les coups.... Serions-nous arrivés au tems où de tels moïens promettent des succès? Espérons mieux de notre siecle; tout dégradé qu'il est à tant d'égards, ne croïons pas qu'il puisse devenir une aussi détestable époque.

ladie, sans souffrance, sans agonie. Mr. de Ziethen, qui avoit commencé à porter les armes dès sa 15e. année, en a passé 72 au service du Roi. Il s'est trouvé & s'est distingué dans la plûpart de nos batailles, & ce fut lui sur-tout, qui, à la tête de ses houssards, décida la victoire de Torgau dont les suites furent si importantes pour l'armée prussienne (a). Une estime universelle, les distinctions les plus flatteuses, & l'amitié de son Roi, ont été les récompenses de ses grandes actions & de ses vertus personnelles. —— La mort vient de nous enlever un autre officier de distinction, Mr. le colonel Troschki, dont le Roi estimoit singuliérement les talens militaires,

(a) Les relations contradictoires de cette bataille pour laquelle on chanta le *Te Deum* à Vienne & à Berlin, sont une espece de mystere pour ceux qui ne sont pas instruits d'une anecdote que je tiens d'un témoin oculaire & excellent tacticien. Le maréchal de Daun quoique blessé étoit complettement victorieux, & l'armée prussienne se retiroit de toutes parts. Dans ce moment le courier portant l'heureuse nouvelle fut expédié pour Vienne. Un général qui jouit aujourd'hui de la plus grande considération, occupoit une montagne qui avoit décidé de la victoire. Quoiqu'il eût un ordre très-exprès de ne pas bouger; voïant les Prussiens défaits, il prit sur soi de descendre pour les harceler dans leur retraite. Ziethen vit la faute, & s'empara de la montagne. Aussi-tôt que Daun entendit ces fatales paroles der Berg ist weg, il fit dire à Mr. d'Odonel qui avoit pris le commandement, qu'il n'y avoit pas d'autre parti que de se retirer le mieux que l'on pourroit.

litaires, & qu'il honoroit de sa confiance. Sa M. a accordé à la veuve une pension considérable, & a assigné un fonds particulier pour l'éducation des enfans. —— Les lettres de Potsdam continuent d'être très-satisfaisantes sur la santé du Roi. Les affaires extérieures ne paroissent pas, dans ce moment, donner beaucoup d'occupation à notre cabinet. Cette espece d'indifférence momentanée, qui est la même à peu près dans les autres cours, où il semble qu'on ne songe qu'à profiter des divertissemens de la saison, contribue à jetter beaucoup d'incertitude dans les conjectures politiques. Le projet d'échange seroit-il donc totalement abandonné ? N'est-il que différé ? En sera-t-il question plus tard ? C'est ce qu'on ne peut déterminer ni présager le moins du monde d'après les événemens actuels. On sait cependant que la cour impériale & celle de Prusse cherchent, chacune de leur côté, à augmenter le nombre de leurs amis & alliés. On dit que les ministres impériaux, dans les différentes cours d'Allemagne, ont reçu ordre d'y demander une réponse catégorique sur les dispositions de chacune à accéder à la confédération germanique, pour que l'Empereur puisse prendre ses mesures en conséquence.

FRANCE.

PARIS (*le* 15 *Février*). L'ambassadrice de Suede, Madame la baronne de Stael, née Mademoiselle Necker, a été présentée au Roi & à la famille roïale. Le Roi l'embrassa

brassa selon l'étiquette : la Reine l'accueillit avec bonté, & causa longtems avec elle. Le dîner, auquel assista tout le corps diplomatique, fut donné dans la nouvelle salle du banquet, construite sur l'ancienne salle du spectacle, dont les décorations & l'ensemble en font un endroit enchanté. Mr. le marquis de Talaru & Madame la princesse de Chimay firent les honneurs du festin. La jeune ambassadrice passa la soirée chez Madame la duchesse de Polignac ; & elle revint souper à Paris.

La députation du parlement de Rennes qu'on attendoit ici depuis quelques tems, fut introduite chez le Roi, dimanche au soir, 22 Janvier. Cette audience ne fut pas longue, puisqu'elle ne dura que trois minutes. Sa M. dit aux députés, qu'*elle leur feroit connoître ses intentions*. Quoiqu'on s'attendît que la députation se rendroit le 25 à Versailles, pour aller recevoir les derniers ordres du Roi, on sait qu'elle n'y a pas encore été jusqu'à présent. Au reste les députés ne pensoient pas d'être reçus avec tant de bonté : ils n'ont aussi qu'à se louer de l'accueil que leur ont fait les ministres : ils avoient dîné le dimanche chez Mr. le baron de Breteuil, & le lendemain ils furent traités par Mr. de Calonne. Dans ces différentes entrevues, on sera parvenu peut-être à trouver des tempéramens, qui contenteront le parlement & la province de Bretagne. Cette affaire est de la plus grande importance pour la ferme-générale, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de

10 millions d'augmentation ou de rabais, si le tabac est envoïé dans les provinces en boucaut ou en poudre. L'on attend seulement qu'elle soit terminée, pour s'occuper sur le champ de la confection du bail des fermes, différée à cette occasion. —— Les réclamations du parlement de Bretagne ne sont pas les seules qui en ce moment inquietent la ferme-générale. Le parlement de Paris va l'attaquer dans son plus cher ouvrage; c'est-à-dire la muraille qui doit ceindre notre capitale, & qui est déja fort avancée. Mr. d'Eprémenil a dénoncé cette muraille aux chambres assemblées. Le parlement a renvoïé à 8 jours sa délibération sur cet objet. Un autre presqu'aussi important, qui pourra l'occuper, est relatif à la célebre affaire de Mr. le Maître. Dans le tems qu'on la croïoit terminée par la décision du parlement, il s'éleve contre celle-ci une opposition imprévue. Mr. le garde-des-sceaux aïant demandé les pieces de conviction de ce procès, le parlement lui a répondu, " qu'elles avoient été détruites ou brûlées ": surquoi un arrêt du conseil-d'état vient d'ordonner l'apport de la procédure, auquel le greffier du parlement sera contraint même par corps. On s'attend que lorsque cette procédure aura été terminée par le conseil des dépêches, l'arrêt du parlement pourra bien être cassé. On se fonde sur les conclusions de Mr. le procureur-général Seguier, qui, établies sur l'ordonnance, tendoient à une nouvelle instruction, & non à évoquer l'affaire: & véritablement l'ordon-

nance

nance exige, que lorſque l'inſtruction eſt irréguliere, on en faſſe une nouvelle. D'ailleurs elle défend aux cours ſouveraines d'évoquer le principal, lorſque l'affaire eſt grave. Celle de Mr. le Maître étoit de cette nature. Mais comment une nouvelle inſtruction pourra-t-elle avoir lieu, aujourd'hui que les pieces de conviction, que le corps du délit ſont détruits?

Il vient de paroître une ordonnance, qui défend à tous ceux, qui ne ſont pas chevaliers de St. Louis, de porter non-ſeulement la croix de cet Ordre, mais encore le ſeul ruban-rouge, ſous peine de 20 ans de priſon ou de galeres, ſuivant la qualité des perſonnes. Il eſt enjoint aux orfévres, par la même ordonnance, de ne pouvoir livrer une croix de St. Louis qu'à ceux, qui auront obtenu à cet effet une lettre du miniſtre de la guerre. Il y a environ 15 mille chevaliers de St. Louis dans le roïaume. Ainſi le bureau de la guerre aura un travail de plus & aſſez journalier, pour expédier les lettres néceſſaires à ceux qui voudront avoir de nouvelles croix.

L'embarras & l'engorgement qu'occaſionne dans le commerce le changement des louis, ne faiſant qu'augmenter de jour en jour, & l'adminiſtration ſentant la néceſſité d'y remédier au plutôt, a envoïé à la cour des monnoies des lettres-patentes par leſquelles il eſt ſtatué, entr'autres points, que le directeur de la monnoie de Paris autoriſé à recevoir du public les anciens louis, donnera en échan-

ge des reconnoissances païables dans un mois, avec intérêt sur le pied de 4 pour 100 par année. Les mêmes lettres-patentes prorogent au premier Janvier 1787, le terme auquel les vieux louis auront cours, & elles étendent la permission de frapper des louis neufs aux hôtels des monnoies de Rouen, Orléans, Montpellier & Strasbourg. La cour des monnoies avoit refusé l'enregistrement de ces lettres-patentes, & avoit fait à ce sujet des représentations à Sa Majesté; mais aïant reçu la réponse du Roi, elle enregistra les lettres-patentes avec des modifications que le Roi n'a pas voulu laisser subsister. Sa M. aïant mandé de nouveau sa cour des monnoies lui dit: " Je suis très-mécontent de la résistance que „ ma cour des monnoies a opposée à l'enregis„ trement pur & simple de mes lettres-patentes; „ elle auroit dû, lorsque je les lui ai fait ordon„ ner, retrancher de son arrêt des suppliques „ qui ne doivent pas y être insérées & aux„ quelles j'avois bien voulu répondre: elle „ doit se conduire avec plus de sagesse pour „ conserver ma confiance & ma protection „. D'après cette réponse la déclaration fut publiée, aïant été enregistrée du très-exprès commandement du Roi: en voici le préambule:

" Louis, *&c. A nos amés & féaux conseillers les gens tenant notre cour des monnoies à Paris*; salut. *Par nos lettres-patentes du 11 Décembre de l'année derniere, nous avons prorogé le cours des anciennes monnoies d'or jusqu'au 1 Avril prochain; mais l'abondance de celles que l'attrait du bénéfice accordé par notre déclaration du 30 Octobre dernier, a fait rentrer dans le roïaume, ou sortir des caisses*

ses particulieres, s'accroît tellement de jour en jour, que, quelque diligence qu'on apporte au travail de nos hôtels des monnoies, il est impossible de satisfaire à l'empressement qu'on a de les échanger; & comme ceux qui les possédent, ne veulent s'en dessaisir qu'au moment où ils pourront profiter de l'excédent de valeur que nous faisons païer sur les anciens louis, il en résulte dans la circulation des especes d'or, un engorgement momentané qui pourroit devenir d'autant plus préjudiciable au commerce, qu'il sert de prétexte à plusieurs débiteurs pour différer leurs païémens. La même cause pourroit aussi influer sur le mouvement des especes d'argent, & en suspendre ou ralentir l'activité, sur-tout si la refonte des monnoies d'or pouvoit faire naître l'idée qu'elle seroit suivie de celle des monnoies d'argent, quoique cette supposition soit absolument dénuée de fondement, & que le principe même qui a nécessité l'opération sur l'or, exclue tout ce qui pourroit apporter le moindre changement dans la valeur des especes d'argent. Nous sommes aussi informés que les changeurs, beaucoup trop multipliés dans les provinces depuis qu'il s'en est établi un grand nombre par simple commission, contractent des engagemens qu'il leur seroit impossible de remplir ponctuellement, si leur service & leur nombre n'étoient réglés dans une plus juste proportion: que d'un autre côté, il n'est pas moins nécessaire de fixer & faire connoître l'ordre & la mesure des distributions à faire dans nos hôtels des monnoies, pour que le public, instruit des quantités d'especes d'or qui pourront être délivrées chaque jour en échange des anciennes, & assuré de l'époque des païemens, ne soit plus exposé à se présenter plusieurs fois inutilement aux hôtels des monnoies, & ne se croie pas forcé de recourir à d'autres voies qui le privent d'une partie de l'avantage qu'il doit retirer de l'échange. C'est après avoir mûrement examiné les moïens de remédier à ces inconvéniens, sans en faire naître de nouveaux, que nous avons adopté le plan qui nous a paru le seul propre à faire cesser tout engorgement dans la circulation &

tout embarras dans le service de nos monnoies, en suivant toujours les vues de bienfaisance & d'équité, par lesquelles nous voulons que toutes les parties de cette importante opération, continuent d'être dirigées ; nous avons d'abord jugé convenable d'étendre jusqu'à la fin de l'année, la prorogation du cours des anciens louis. Peut-être ne faudra-t-il pas un terme aussi long pour achever la fabrication des louis d'or neufs ; mais comme la quantité de ceux qui seront apportés aux changes, est encore inconnue, & qu'elle surpasse certainement l'idée qu'on s'en étoit formée, nous avons mieux aimé donner trop que trop peu d'espace, afin que le public ait plus d'aisance pour l'échange, & les directeurs de nos monnoies plus de facilité pour soigner les fabrications : nous avons, dans les mêmes vues, augmenté le nombre de ceux de nos hôtels des monnoies, où les especes d'or seront fabriquées ; & nous étant fait rendre compte de la quantité qu'ils en pourront produire, depuis le 1 Février jusqu'au 31 Mars, nous en avons formé deux parts, dont l'un de 36 millions, sera emploïée aux distributions de détail pendant cet espace, suivant l'ordre & la proportion qui seront annoncés par un tableau imprimé & affiché à la porte de chaque hôtel des monnoies ; l'autre de 72 millions, sera reservée pour le païement des reconnoissances qui seront délivrées dans le cours de Février pour les plus fortes parties, & qui, toutes, seront acquittées à l'échéance d'un mois de leur date ; ces reconnoissances, revêtues des signatures nécessaires pour en assurer l'autenticité, seront en faveur du commerce, une sorte d'anticipation sur l'activité des fabrications qu'elles suppléeront momentanément ; & pour qu'étant païables à jour préfix, elles puissent se négocier, sans donner lieu à aucuns fraix d'escompte, nous avons trouvé juste de leur attribuer un intérêt proportionné au retard du païement. Par ce moïen, qui pourra se renouveller pour une moindre quantité, s'il en est encore besoin après le mois de Mars, lorsque toutes les reconnoissances délivrées en Février,

vrier, auront été retirées & anéanties, mais qui vraisemblablement, ne sera plus alors nécessaire, puisqu'à cette époque, il se trouvera déja pour 153 millions de louis neufs en circulation; il n'y aura plus ni prétexte de murmure sur l'attente du remplacement des anciennes especes d'or, ni stagnation dans leur cours, ni affluence désordonnée aux hôtels des monnoies, ni accaparemens & trafics désavantageux au public. Nos sujets jouiront de tout le bénéfice que nous leur avons abandonné sur l'échange des anciens louis; & si, pour leur épargner jusqu'à l'escompte des reconnoissances, qui ne seront qu'à un mois de terme, nous avons bien voulu en supporter la dépense, elle ne sera point onéreuse à nos finances, devant être compensée par le prix des offices de changeurs, que nous avons jugé à propos de créer, en même tems que nous avons supprimé tous ceux qui existoient par simples commissions: ce qui produira le double avantage, de rendre leur service plus assuré, & de diminuer le nombre des privileges. A ces causes, &c.

Mr. le cardinal de Rohan est beaucoup mieux depuis quelques jours: il doit être interrogé sur une nouvelle affaire, instruite d'abord par le Châtelet & portée ensuite au Parlement. Quoique Mr. le cardinal assure n'en avoir jamais eu connoissance, elle est de nature à causer beaucoup d'éclat. C'est une plainte formée par des marchands & des jouaillers contre Mr. le chevalier de Lage, ci-devant garde-du-corps de Mgr. le comte d'Artois, qui, sous prétexte d'épouser une jeune personne, à qui le cardinal tenoit lieu de pere, avoit pris des marchandises & des diamants pour la somme de 60 mille livres. Cette intrigue a été conduite par diverses personnes, qui prétendent avoir eu l'aveu

de Mr. le cardinal, & même une reconnoissance écrite de sa main, de païer les marchandises à l'échéance des lettres de change. Cette reconnoissance a été remise entre les mains d'une personne, qui aujourd'hui nie de l'avoir jamais reçue. On voit, que cet incident prépare de nouveaux désagrémens à Mr. le cardinal. Quant à la fameuse affaire du collier, l'on a sçu se procurer une note exacte de ce qui s'est passé à la Bastille, lors des interrogatoires que le prélat y a subis dans ce procès: elle renferme des particularités assez curieuses pour mériter l'attention de ceux qui s'intéressent aux progrès & au dénouement de l'instruction.

" Le lendemain de la signature du décret de prise-de-corps, Mr. Titon s'est transporté à la Bastille, pour interroger Mr. le cardinal. Après l'intitulé de l'interrogatoire sur les noms, âge & qualité, Mr. le cardinal a invité Mr. Titon d'insérer, avant tout autre interrogatoire, des protestations & réserves, que Mr. le cardinal avoit à faire: Mr. Titon s'y refusa: sur ce refus, Mr. le cardinal fit instance, pour que du moins Mr. Titon fît écrire, " qu'il proposoit des „ réserves & des protestations, lesquelles Mr. „ Titon n'avoit pas cru devoir admettre „; & Mr. le cardinal déclara, que *sans cela il ne répondroit à rien, & que l'on pouvoit lui faire son procès comme à un muet volontaire.* " Sur cette déclaration Mr. Titon s'est rendu; & Mr. le cardinal a tiré de sa poche le papier qui contenoit ses protestations; mais Mr. Titon lui a représenté, " qu'en interrogation

„ l'accusé ne devoit pas faire sa réponse d'a-
„ près un papier écrit „. Mr. le cardinal a
repliqué, " qu'il connoissoit cette régle ; mais
„ qu'il ne s'agissoit pas de répondre à des
„ interrogations ; qu'ainsi il pouvoit lire sur
„ un papier ses protestations qu'il avoit mé-
„ ditées „. Il a donc fallu encore en passer
par-là ; après quoi la vacation a été remise au
lendemain. Le premier interrogatoire du len-
demain a été de demander à Mr. le cardinal,
" S'il connoissoit Böhmer & Bassange, & de-
„ puis quel tems „ ? Le prisonnier a répon-
du, " que cette question emportoit de sa
„ part la nécessité de donner tout l'historique
„ du collier „. Mr. Titon insista d'abord au
contraire, & fit difficulté d'accepter ce
détail ; mais il a bien fallu qu'il reçût la ré-
ponse de l'accusé, telle que celui-ci vouloit
la lui donner. Cela fait, Mr. Titon a dé-
claré, " que cet historique dérangeoit tout le
„ plan de son interrogatoire „ ; & il s'est
retiré pour ne revenir que quatre jours après :
mais en sortant il a fait visite à Mr. Delau-
nay, gouverneur du château, pour lui obser-
ver, qu'aux termes de l'ordonnance, tant
que le premier interrogatoire n'est pas fini,
l'accusé devoit être au secret, & ne commu-
niquer avec personne du dehors. " Mr. De-
„ launay a répondu, qu'il ne connoissoit
„ point l'ordonnance ; que comme gouverneur
„ de la Bastille, il avoit reçu ordre du Roi
„ de laisser communiquer avec Mr. le cardi-
„ nal un certain nombre de personnes, &
„ qu'il continueroit de se conformer à cet

„ ordre, tant qu'il ne feroit pas révoqué par „ un ordre contraire „. Dans cet état des choses, le parlement a fait écrire par M^r^. le procureur-général à M^r^. le garde-des-fceaux, qui a obtenu de M^r^. le baron de Breteuil un ordre adreffé à M^r^. Delaunay, pour qu'il ne laiffe communiquer perfonne du dehors avec fon Eminence. Mais c'eft un ordre indéfini qui fubfifte encore, quoique l'interrogatoire foit achevé.

Il eft entré dernierement à l'Orient un bricq venant de Pondichery, & commandé par M^r^. le chevalier de Herfaint. Ce bricq a fait le voïage en 105 jours, ce dont il n'y a pas d'exemple. On ne fait rien du contenu des dépêches dont il étoit chargé; mais il faut qu'elles foient de la plus grande importance, puifqu'on avoit fait partir en ce même tems, de Pondichery, un officier, qui a pris la route de terre & qui n'eft pas encore arrivé. —— M^r^. de Herfaint a laiffé au Cap de Bonne-Efpérance Mr de Peynier, qui revient en France avec la petite efcadre qu'il commande & qui étoit ftationnée dans l'Inde depuis la paix. —— Si on doit ajouter foi à quelques lettres particulieres reçues par la corvette de Mr de Herfaint, la légion de Luxembourg, au fervice de la compagnie hollandoife des Indes & en garnifon dans l'ifle de Ceylan, s'eft révoltée contre le gouverneur hollandois.

On a fait à Verfailles une expérience fur une nouvelle maniere de deffaler l'eau de la Mer. C'eft à un épicier de Paris, aidé d'un religieux de Nazareth de la rue du Temple,

qu'on doit cette découverte. Elle sera infiniment utile, lorsqu'elle sera bien constatée, puisqu'elle n'exige ni fourneaux, ni bois &c. En attendant voici ce qu'on en dit: on verse dans une quantité d'eau de mer une quantité égale de la liqueur découverte & au bout de 40 minutes de mixtion, l'eau devient potable. Les uns disent qu'elle est excellente à boire, les autres prétendent qu'elle conserve un goût détestable d'œufs pourris. Au milieu de ces contradictions il semble qu'il n'y a rien de mieux à faire que d'attendre un nouveau résultat. D'ailleurs il faudra encore vérifier si la liqueur dessallante ne donne point à l'eau quelque qualité nuisible; c'est encore ce que le tems & l'expérience peuvent seuls constater

MORTS.

Mr. Jean-Joachim de Ziethen, général de cavalerie, chef du régiment de husards de la garde en garnison à Berlin, chevalier de l'Ordre de l'Aigle-noir &c, est mort le 27 Janvier à l'âge de 87 ans. (*Voïez ci-dessus l'article de Berlin*).

Pierre-Charles d'Arnoult, marquis de Rochegude, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'Ordre roïal & militaire de St. Louis, est mort à Paris le 16 Janvier.

Mr Watelet, receveur des finances d'Orléans, l'un des Quarante de l'académie françoise, de celles de Berlin, della Crusca, de Cortone, de l'institut de Bologne, honoraire associé-libre de l'académie de peinture, honoraire de celle d'architecture, de la société-roïale de médecine, est mort à Paris le 13 Janvier. Il est particulierement connu par son *Essai sur les jardins* dont nous avons rendu compte dans le J. du 15 Avril 1775, p. 541.

Je connois très-bien l'auteur d'un libelle aussi calomnieux que grossierement *plat*, publié contre moi à l'occasion d'un ouvrage auquel je n'ai pas la moindre part; je le connois par des preuves assez convaincantes pour invoquer contre lui la rigueur des loix (en particulier, *l'ordonnance contre les libellistes anonymes*, renouvellée le 12 Août 1784) & solliciter une réparation que je suis sûr d'obtenir de la sagesse & de l'équité du gouvernement des Païs-bas autrichiens. Il préviendra cette démarche s'il prend le parti de m'écrire honnêtement & de convenir d'une étourderie qui n'a point ulcéré mon cœur, malgré la spirituelle épithete de *tête fêlée* qu'il me donne d'un bout à l'autre. Il peut compter sur ma discrétion & sur mon éloignement de tout esprit de vengeance. Si j'attends cette démarche de sa part, ce n'est que pour m'assurer de son honnêteté & de sa circonspection à l'avenir; pour avoir l'occasion de le mieux convaincre de ses torts; pour justifier vis-à-vis de moi-même une patience que les régles de l'honneur semblent condamner.

Lettre à l'auteur du Journal.

N'aïant pu voir sans commisération que dans la confection & la réparation des grands chemins, l'un des travaux les plus pénibles & en même tems les plus longs, étoit celui de briser les pierres: je me suis mis à chercher le moïen d'abréger & faciliter cette besogne. Voici ce qui s'est présenté à mon esprit & qui pourra au moins servir à trouver mieux.

1°. Que sur deux poutres posées horizontalement & parallélement on dresse des montans pour former une machine proportionellement semblable à celle dont on se sert pour piloter & qu'on appelle sonnette. Elle pourra être simplifiée de beaucoup, vu que le mouton n'aura besoin de peser que 18 à 20 livres ou environ, & que les poutres susdites

serviront de fondement immédiat à cette sonnette. —— 2°. Qu'on adapte quatre roues de circonférence égale à cette machine moiennant des chevilles à l'entour desquelles se mouvront les essieux des roues & les poutres susdites. Comme ces poutres poseront sur les deux côtés des essieux, il faudra que la superficie de ceux-ci soit plane. —— 3°. Quand il s'agira de faire faire un trajet un peu long à la sonnette, il conviendra de faire reposer le mouton sur une planche passée par-dessus le milieu des essieux. A cet effet cette planche se mouvra dans des charnieres de cuir ou de fer pour que tantôt on la laisse pendiller vers la terre, & que tantôt on la mette de travers sur les essieux incisés de la largeur de cette planche. Elle sera aussi, bordée vers son milieu de quelques petits montans pour empêcher le mouton de glisser de côté ou d'autre. —— 4°. Les tas de pierres seront rangés comme de coutume sur les côtés de la chaussée outre une rangée au milieu, si le chemin est assez large. —— 5°. La sonnette entamera d'abord le premier tas de la rangée du milieu. Et pour que les voitures qui passent de côté ne soient embarrassées par les cordes, qui font jouer le mouton ; les personnes qui les tirent, se placeront vis-à-vis dans la direction de la longueur & non pas de la largeur de la chaussée. —— 6°. D'autres personnes postées à côté de la machine distribueront avec des crochets les débris des pierres concassées & substitueront de nouvelles pierres au mouton jusqu'à ce que cette partie de la chaussée étant suffisamment couverte de leurs brisures, on pourra s'avancer vers les tas voisins. —— 7°. On conçoit qu'on ne sauroit bien travailler sans avoir affermi les roues pour qu'elles ne bronchent ni en avant ni en arriere. —— 8°. Pour plus grande commodité on pourra mettre des anses aux endroits les plus convenables & aux extrémités des cordes un baton à travers.

Il me semble que par ce moien peu dispendieux

dieux on épargneroit au pauvre peuple beaucoup de peines, de tems & de fraix. Si vous pensez de même, je me persuade que vous vous empresserez d'en instruire le public. J'ai l'honneur d'être &c.

Le 2 Déc. 1785.

Ch. Salzmann, curé de Hautclocher;
en allemand, Sittersdorff.

Dans le dernier Journal, p. 265, *l.* 9 *de la note*, beau, *lisez* beaux. —— *P.* 266, *l.* 11. moneri, *lisez* monere.

Dans le Journal du 1 Février, p. 193, *l.* 33. cyclieus, *lisez* cyclicus.

TABLE.

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. MARS

1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoftolique.

Avec privilege de Sa. Maj. Imp. & Approbation du Commiffaire-Examinateur.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE,
15. MARS
1786.

NOUVELLES LITTERAIRES.

De l'éducation publique & des moïens d'en réaliser la réforme projettée dans la dernière assemblée du clergé de France; par Mr. l'abbé Proyart, principal du collège royal du Puy. A Paris, chez la veuve Hérissant. 1785. 1 vol. *in-12.*

JE ne dirai pas que l'éducation soit publique soit particulière devient tous les jours plus difficile; le projet proposé depuis peu de recourir aux femmes *, montre assez qu'elle est à peu-près déssespérée. Lorsqu'un sage qui se propose d'écrire sur ce sujet, considere l'état actuel de la société, la

* 15 Août 1785, p. 578.

plume doit lui tomber des mains. Il n'est pas douteux que la premiere éducation & la plus efficace ne consiste dans les exemples domestiques & dans l'influence des mœurs générales. Aux premiers siecles de Rome, pauvre & vertueuse, qui n'avoit ni college, ni plan d'éducation, les enfans apprenoient à craindre les dieux, à aimer la patrie, à labourer la terre, à défendre leur liberté; c'étoit-là leur *Encyclopédie*: mais quand le luxe & la corruption sont parvenus à leur comble; quand la vertu n'est plus qu'un mot relégué dans les livres; lorsque l'esprit du siecle & le ton des sociétés contredisent toutes les maximes des instituteurs; l'enfant doit être plus frappé de ce qu'il voit dans le monde, que de ce qu'il entend dans les écoles, & dès-lors il semble qu'il ne peut plus y avoir d'éducation.

Le sage & zélé écrivain croit qu'en isolant les jeunes gens, en les affranchissant durant leurs premieres années de l'influence des maximes & des exemples du jour, en les confiant à des instituteurs instruits, vigilans, vivement épris de l'amour du bien, on pourroit encore, malgré la corruption générale, ménager à l'avenir une génération honnête & vertueuse. Mais ces instituteurs où les trouver? Il est reconnu par tous les gens sensés qu'il n'y a que la religion qui puisse les former, & que c'est dans son sein qu'il faut les chercher *. Mais helas! *quid intactum nefasti liquimus?* « Ces corps religieux, dit » l'auteur, florissans en France sous le regne

* 15 Mai 1784, p. 104. — *Dict. hist.* articl. Jouvenci.

» de Louis-le-Grand, ne nous offrent plus
» aujourd'hui que des squélettes décharnés,
» que nous voïons courir à leur extinction
» avec la plus effraïante rapidité. Serviles
» échos de Voltaire, nos philosophes mo-
» dernes, par la licence qu'ils se sont arro-
» gée de se déchaîner contre les religieux,
» sont parvenus à les rendre en partie tels
» qu'ils les supposoient d'abord calomnieu-
» sement. A force de les traduire comme de
» pieux imbécilles, ou de méprisables fai-
» néans; à force de leur prêter des ridicules
» ou des vices, ils ont jetté dans le discrédit
» & l'avilissement une profession sainte &
» respectable, protégée, comme utile à l'E-
» tat, par les plus sages de nos Rois; &,
» sans une réforme éclatante, conduite par
» la main de la religion, dix ans ne seront
» pas écoulés, que tous les corps religieux
» se verront forcés, faute de sujets, non-
» seulement d'abandonner les colleges dont
» ils sont aujourd'hui surchargés, mais de
» laisser aussi les autres fonctions du saint
» ministere, auxquels les premiers pasteurs
» les appliquent encore dans la hiérarchie
» ecclésiastique (a). Quels sont en effet les
» étudians que nous voïons sortir aujour-
» d'hui de nos colleges pour embrasser l'état
» religieux? Sont-ce, comme autrefois, des

(a) Observations analogues, 1 Août 1779, p. 478. —— 1 Décembre 1779, p. 514. —— 15 Août 1784, p. 620.

„ jeunes gens de famille, des jeunes gens
„ recommandables par les talens & la vertu ?
„ Nous connoissons les sujets : le nombre en
„ est bien petit, & quels sujets ? Ce n'est
„ pas que je veuille improuver la conduite des
„ supérieurs sages & éclairés, qui, ne pou-
„ vant mieux faire, les agregent à leur corps.
„ Je sais que le saint & aimable évêque d'A-
„ miens, consulté sur ce point, répondoit à
„ quelques-uns d'eux : Tâchez, mes Peres, de
„ vous assurer des bonnes mœurs ; quant au
„ reste, il me semble qu'un pere de famille
„ doit mieux aimer encore que son champ
„ soit labouré par des ânes que de le laisser
„ en friche. Mais il seroit bien fâcheux,
„ sans doute, que nous fussions réduits à
„ la nécessité d'appliquer le bon mot de Mr.
„ de la Mothe à la culture du champ de
„ l'éducation. Il paroît donc qu'il faut re-
„ noncer à l'espérance de pouvoir emploïer
„ les communautés à l'enseignement public. „

Au défaut des communautés religieuses, Mr. Proyart voudroit établir à Paris une maison d'institution qui seroit comme un séminaire de principaux & de professeurs pour tous les colleges de province ; Il ne demande que 68,000 liv. pour l'entretien de cette maison, où cent douze ecclésiastiques seroient formés au grand art de l'éducation & de l'enseignement sous la conduite d'un supérieur & de cinq directeurs. Il entre dans tous les détails nécessaires pour accréditer ce plan utile. Mais avec tout cela je doute qu'on puisse l'exécuter avec le succès desiré. La perte du

siecle entraîne tout vers la subversion. Les plans utiles ou sont regardés comme impraticables, ou bien à peine exécutés, soumis à l'influence maligne des tems ils dégénerent, & n'offrent plus qu'un aspect stérile & quelquefois contagieux. Aussi la partie la plus utile & la plus estimable de l'ouvrage de M[r]. l'abbé P. n'est pas celle où il édifie, mais celle où il détruit. Dans l'impossibilité ou si l'on veut la très-grande difficulté d'établir ce qu'il faudroit faire, il montre au moins avec évidence ce qu'il faut en tout sens se garder de faire; il s'éleve avec une courageuse ardeur contre les abus énormes qui se sont introduits dans l'éducation, & fait sentir le ridicule des nouveaux plans de nos philosophes: il ne craint pas d'invoquer toute la sévérité des loix contre les domestiques qui corrompent les enfans; contre la contagion des femmes publiques, qu'une fausse politique croit devoir tolérer; & sur-tout contre les mauvais livres, le plus terrible de tous les fléaux & celui dont il est le plus difficile de garantir la jeunesse, puisque les boutiques des libraires regorgent de ces productions impies & licencieuses. Il releve à ce sujet l'ineptie du fameux dramaturge, auteur du *Tableau de Paris* & tout récemment d'un *Portrait détestable de Philippe II*, qui dit doctement à son ordinaire qu'un Souverain se rend coupable *d'attentat au droit naturel & de tyrannie envers ses sujets*, lorsqu'il réprime la licence de la presse dans ses Etats. On voit que le sieur Mercier est très-intéressé à prêcher contre cette prétendue tyrannie qui nuiroit

beaucoup au débit de ses rapsodies satyriques : mais le Roi Stanislas, dont l'autorité est d'un tout autre poids, pensoit qu'un bon pere doit empêcher que des méchans n'établissent au sein de sa famille *des fabriques de poisons pour l'usage de ses enfans.* *

* 1 Juin 1785, p. 179. — 15 Juin p. 253.

Rien ne feroit plus plaisant que les gasconnades de nos charlatans d'éducation, si elles n'avoient pas les plus terribles conséquences. Leurs nouvelles méthodes doivent " former en très-peu de tems des sujets admirables, des prodiges de science, de petits encyclopédistes. Dès la classe de sixieme *, ils auront appris l'*Histoire des insectes ; Pline le naturaliste & Columelle ;* on commencera aussi, dès cette classe, à les initier à la *politique ;* & si on les applique de bonne heure *à la géométrie*, dit Mr. d'Alembert, *on verra des prodiges & des talens précoces en ce genre ;* on pourra même, si nous en croions Mr. l'abbé de Condillac, *faire saisir* à un enfant de sept à huit ans, *par une suite d'observations, le fil des connoissances humaines ; & pourquoi*, suivant Mr. l'Abbé, *cet enfant, qui a les mêmes facultés dans l'ame que l'homme fait, ne pourroit-il pas les observer comme lui ?* L'argument est sans réplique. Ne seroit-il pas, en effet, bien extraordinaire que l'homme qui dort, ou l'habitant des petites-maisons, aïant les mêmes facultés dans l'ame que l'homme qui veille & qui jouit de sa raison ne pût pas les observer comme lui ?...

* La premiere, dans le langage des autres nations.

" Enfin,

„ Enfin, il résulte des promesses consignées „ dans nos nouveaux traités d'éducation que „ des enfans, bien suivis pour l'enseigne- „ ment, pourroient être à l'âge de quinze „ ans d'assez bons agriculteurs, des natura- „ listes instruits, de prudens économes, „ des commerçans entendus, des politiques „ éclairés, de profonds métaphysiciens, des „ géometres prodigieux; & tout cela sans „ préjudice de l'étude des arts & métiers, de „ la chymie & de ses précieux résultats; „ sans préjudice de l'écriture & du dessin, „ de la géographie universelle, & de l'his- „ toire tant ancienne que moderne; sans pré- „ judice de la langue françoise, quelquefois „ même des langues angloise & allemande, „ & d'un peu de latin; sans préjudice encore „ de la musique & du blason, de la danse & „ de l'escrime, du manege & de la nata- „ tion. „ (a)

Mais de toutes les sciences la plus favorisée comme la plus indispensable, ce sont les mathématiques. Il faut qu'un enfant pour être charmant, en soit le mieux pourvu qu'il est possible. On prétend même que dans un certain diocese les candidats du sacerdoce sont questionnés consistoriellement sur les angles, diagonales, hypoténuses & compagnie, en présence d'une Dame

---

(a) Voïez sur ce dernier article le Journal du 15 Décembre 1785, p. 628 & suiv.

favante qui par fois s'y rend par curiofité & agrément. On fait qu'un prélat très-diftingué les a recommandés auffi, il n'y a pas bien longtems, à fes prêtres & fur-tout à fes curés. Par-tout c'eft par les mathématiques que les études humaines doivent commencer. " Auffi „ les mathématiques font-elles aujourd'hui la „ fcience à la mode, je veux dire dont on „ parle le plus; on ne voit par-tout que „ des apprentis mathématiciens; ceux même „ qui n'ont pas la plus légere idée de cette „ fcience ne tariffent point fur fes avantages; „ il me femble qu'ils fe la figurent fur-tout „ comme une efpece de voile magique qui „ a la vertu de couvrir l'ignorance de tou- „ tes les autres fciences; & c'eft pour cela „ fans doute, que tous les jours des parens, „ en nous difant qu'ils ne veulent pas faire „ des favans, des fujets qu'ils nous confient, „ nous demandent feulement, & comme „ chofe qui ne fauroit fouffrir de difficulté, „ que nous appliquions aux mathématiques, „ c'eft-à-dire, à des études profondes & abf- „ traites, des enfans qui favent à peine lire „ & écrire, & en qui la raifon n'eft encore „ qu'à demi-éveillée. „ (a)

Finiffons la trifte énumération des embuches, des entraves, des illufions, des féductions préparées à notre pauvre jeuneffe, par les réflexions d'un homme bien fenfé fur

(a) Effets naturels & néceffaires de ce nouveau genre d'empirifme. *Obferv. philof.* Fin du II entretien.

cette tourbe de pédans qui en dupant des parens inconsidérés & crédules, font païer cette coupable bonacité bien chérement à leurs enfans. " Le vrai sage est modeste; il ne préfere pas témérairement son opinion à l'ex-
» périence de plusieurs siecles; il sait que
» les meilleures loix, les meilleurs usages ont
» leurs inconvéniens; & que si l'on vouloit
» détruire tous les abus, on ne laisseroit rien
» subsister. Mais un charlatan sans talent &
» sans principes, que son obscurité tourmen-
» te, que sa médiocrité condamne à l'oubli,
» n'a pas d'autre moïen, pour attirer les
» regards du public, que de crier contre la
» religion, contre le gouvernement, contre
» l'éducation; & de proposer un systême.
» Plus il est extravagant, plus il paroît neuf:
» ce manege réussit presque toujours dans un
» siecle où la raison est si rare.... La folie
» de ces faiseurs de projets seroit plaisante
» si elle n'étoit pas si funeste. Qu'un rêveur
» politique présente à un homme en place
» quelque nouveau plan d'administration,
» on en rit dans les bureaux; mais qu'un
» intrigant littéraire présente au public un
» nouveau plan d'éducation, à combien de
» parens son audace n'en impose-t-elle pas;
» le pere trouve que sa méthode abrége le
» tems des études en multipliant les con-
» noissances; la mere y trouve pour son
» fils beaucoup moins de peines; ils es-
» saient, & l'expérience ne les éclaire sur
» leur faute que lorsqu'elle est irréparable:
» les systêmes d'éducation, dont nous som-
» mes inondés depuis trente ans, ont fait

„ à la nation une plaie mortelle. Si on n'ar-
„ rête les progrès de la révolution ; avec nos
„ mœurs, nous perdrons aussi nos arts, &
„ nous serons tout à la fois corrompus &
„ barbares. „

Vies des Peres, des Martyrs, & des autres principaux Saints, tirées des actes originaux & des monumens les plus authentiques; avec des notes historiques & critiques. Ouvrage traduit librement de l'anglois, de feu Mr. Alban Butler, par Mr. l'abbé Godescard, chanoine de St. Honoré. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée. A Paris 1783 —— 1785. 12 vol. *in*-8°. dont il en paroît 6.

IL me reste peu de chose à dire de cet excellent ouvrage, après l'annonce que j'ai faite de la premiere édition (a). Le traducteur a depuis redoublé d'attention & de travail, & il est bien certain que l'ouvrage françois est aujourd'hui bien supérieur à ce qu'il étoit au moment qu'il sortit des mains de Mr. Butler. Il réunit à un degré éminent tout ce qui tient à l'édification, à l'histoire, à la critique, à la géographie, relativement à ces

(a) Avril 1775, p. 246. —— 1 Déc. 1779, p. 476. —— 1 Sept. 1782, p. 25. On a cru d'abord que c'étoit un ouvrage de société, aujourd'hui on paroît l'attribuer exclusivement à Mr.

intéressantes annales des vertus & de la sainteté chrétienne, où un esprit juste trouve tant d'alimens divers, toujours solides & salubres. « De toutes les parties de l'histoire,
» il n'y en a pas de plus attraïante & de
» plus instructive que celle qui embrasse les
» vies des grands hommes. En nous présen-
» tant un détail judicieux de leurs actions
» particulieres, elle nous offre une image
» vivante de ces héros qui furent l'admira-
» tion des siecles passés; elle nous trace un
» tableau fidele de leurs qualités intérieures,
» de leurs vertus, &, pour ainsi dire, de
» l'esprit qui les animoit. Par-là nous nous
» trouvons initiés sans effort dans la con-
» noissance des hommes, la plus utile de
» toutes pour la conduite de notre vie. Les
» sages maximes, l'expérience, les fautes
» même de ceux qui nous forcent encore à les
» admirer, quoiqu'ils n'existent plus, tour-
» nent à notre profit. La narration n'étant
» pas interrompue, l'attention du lecteur ne

à Mr. Alban Butler, principal du college anglois de Bruges. Il a consacré à cet ouvrage trente années d'une application continuelle; il a voulu tout voir, tout examiner par lui-même; il a interrogé les monumens les plus authentiques de tous les tems, & de presque toutes les nations. Le travail des savants des derniers siecles lui a été d'un grand secours; il l'avoue avec reconnoissance: mais il ne les a pas suivis aveuglément. Il les a comparés les uns avec les autres, & sur-tout avec les auteurs contemporains, qui ont été ses principaux guides.

» se partage point ; son esprit & son cœur en
» sont plus disposés à se laisser toucher. »

« Outre ces avantages généraux qui ré-
» sultent de toutes les vies particulieres, cel-
» les des Saints ont encore celui de tenir
» de fort près, & d'être intimement liées
» au récit des triomphes de l'Eglise, des tro-
» phées de la vertu la plus héroïque, de la
» conversion des peuples : ce qui lui assure
» incontestablement la supériorité sur toutes
» les histoires profanes. Que sont en effet
» ces histoires ? Des archives de scandales.
» Que sont ces triomphes si vantés d'un
» Alexandre ou d'un César ? Un tissu de
» brigandages, de meurtres & d'autres cri-
» mes, couronnés par le succès. Si les Prin-
» ces aimoient toujours la paix ; s'ils étoient
» les peres de leurs peuples ; si tous les hom-
» mes conformoient invariablement leur con-
» duite aux régles de la religion ; l'histoire
» profane ne seroit presque plus qu'une liste
» de noms & de dates. Elle n'est, suivant
» la remarque d'un bel esprit de notre sie-
» cle, presqu'autre chose, qu'une vaste scéne
» de foiblesse, de défauts, de crimes, d'in-
» fortunes, parmi lesquels on voit quelques
» vertus & quelques succès, comme on voit
» des vallées fertiles dans une longue suite
» de rochers & de précipices. Il n'est person-
» ne qui ne sente la justesse de cette ré-
» flexion ; mais il ne faut pas en étendre la
» généralité aux vies des Saints qui ne pré-
» sentent

„ sentent qu'un recueil d'actions exemplaires
„ & de vertus toutes célestes. „ (a)

Dans un *avertissement* sur cette seconde édition on lit ce passage qui fait l'éloge de l'honnêteté & de la délicatesse de Mr. l'abbé Godescard. " *Annoncer une nouvelle édition, c'est ordinairement s'exposer aux plaintes de ceux qui ont la premiere, parce que celle-ci leur paroît de beaucoup inférieure à la seconde; on les entend même quelquefois regretter la dépense qu'ils ont faite. Pour parer à cet inconvénient, je donnerai à part les additions, les changemens & les corrections tant soit peu considérables, sous le titre de supplément; en sorte que ceux qui se procureront ce supplément, pourront se passer de cette seconde édition.*

Plusieurs fautes & incorrections que des critiques attentifs avoient remarquées dans la premiere édition, sont corrigées dans celle-ci. On y voit cependant encore quelques petites inexactitudes inévitables dans un tel ouvrage, qu'on pourra placer dans l'*errata*. Entr'autres: Tome III, p. 279 on voit la vie de St. Joseph l'hymnographe, qui se trouve encore en grande partie tome X p. 378. Pour abréger on pourroit renvoïer au tome III. —— Tome IV, p. 22 (p. 32 lig. 10 de la premiere édition) Marcou de *Corbigny*, lisez *Corbeny* ou *Corbenay*. Corbeny est un bourg du Laonois, & *Corbigny* est une petite ville du Nivèrnois. —— Tome IV, p. 61 (p. 68 de la premiere édition) Lucifer de Cagliari meurt l'an 371, & tome IX p. 261 il meurt l'an 370. —— Tome IV, p. 355 (p. 372 de la premiere

---

(a) Autres considérations sur l'histoire des Saints & les tableaux des vertus chrétiennes, 15 Janv. 1786, p. 102 & suiv.

édition note *D.* 2me colonne) *Philippe Raynaud*, lisez *Théophile Raynaud*. —— Tome VI, p. 518 (p. 559 de la première édition) nous avons de Tatien un *discours contre les Grecs*, lisez *contre les Gentils*; comme il est marqué tome XI, p. 675. —— Ce qui suit, peut servir pour les volumes de la nouvelle édition qui ne sont pas encore imprimés. Tome VII, p. 394 St. Louis, évêque de Toulouse, eut pour mere, Marie, fille d'Etienne V Roi de Hongrie: c'est d'Etienne IV. Il n'y a jamais eu d'Etienne V Roi de Hongrie. —— Tome VII, p. 528 Sidonius Appollinaris *devenu évêque s'appliqua moins à polir ses vers*. Et p. 525 *devenu evêque il renonça à la poësie qui avoit fait jusques-là ses délices*. —— Tome VIII, p. 608 *St. Servat*, lisez Servais. —— Tome IX, p. 497 *Matthias ou Matthieu de Suede, dit aussi de Cracovie en Pologne, parce qu'il étoit peut-être né dans cette ville & qui mourut évêque de Worms en 1410*. L'auteur confond Matthieu de Cracaw (& non pas de Cracovie) qui mourut évêque de Worms, avec Matthias de Suede*. —— Tome X, p. 234 note (a) Notger *que quelques-uns imaginent sans fondement avoir été abbé de St. Gal*. Il est certain qu'il a été moine dans le monastere de St. Gal, & le P. Fisen dans son *Histoire de l'église de Liege* assure qu'il a été abbé de ce monastere. —— Tome X, p. 399. *Tout ce que nous savons de St. Severin archevêque de Cologne, c'est qu'il connut par révélation la mort de St. Gregoire de Tours*. C'est sans doute la mort de St. Martin évêque de Tours, comme le porte la Légende du Bréviaire, & comme il en conste par la citation. —— Tome X, p. 460. L'auteur donnant toujours la liste des ouvrages des Saints dont il écrit la Vie, pourroit ajouter à la Vie de St. Nicon: « Nous » avons de lui un *Traité sur la religion des* » *Arméniens* que Cotelier a donné en grec & » en latin; & on conserve dans la bibliothe- » que du Roi de France deux exemplaires des » *Pandectes des choses saintes* qui renferment » plusieurs Sermons de St. Nicon ». —— Tome

* Voïez le *suppl. du Dict. hist.* t. 6. p. 732.

me XII. *Table de matieres*, OCKAM, voïez tome V, c'eſt tome VI. On pourroit ajouter à cette table : *Marcien Empereur*, tome VIII, p. 443.



Lorgnette philoſophique, trouvée par un R. P. Capucin ſous les arcades du Palais-roïal, & préſentée au public par un célibataire. A Paris, chez l'auteur; à Liege chez Lemarié, 2 petits vol. *in*-12. Prix 14 ſous.

APrès bien du barbouillage ſur l'*Auteur*, l'*Editeur* & le *Capucin*, qui dans le fait ſont le même homme, on en vient enfin au produit de la *Lorgnette*, qui n'a pas mal ſervi l'obſervateur. La plûpart de ſes critiques ſont ſages & vraïes, quelquefois énoncées d'un ton de ſentiment qui fait paſſer dans l'ame émue des leçons utiles, quelquefois terminées par une chute épigrammatique qui en facilite le ſouvenir & en fait mieux ſortir la juſteſſe. Nous en citerons quelques-unes.

« Le jeu eſt l'aliment des ſots, l'élément des femmes, & le tourment des gens d'eſprit, trois grandes raiſons pour qu'il ſoit toujours à la mode. »

« Impudence, audace, effronterie, tels ſont les trois principaux moïens de réuſſir dans le monde. Ceux qui veulent faire plus rapidement leur chemin y ajoutent une doſe d'ingratitude & deux de flatterie; & voilà comme l'on parvient aux dignités & à la fortune. »

« Il y a des villes entieres qu'on pourroit nommer des ménageries. On ne voit que du poil & du plumage de couleurs différentes.

L'on n'y entend que siffler, bâiller & hurler ; & l'on n'y attrape que des coups de bec & de griffes. »

« Lorsque les femmes ont passé l'âge de plaire, elles enragent, & se font dévotes. Il faut qu'elles comptent bien sur l'indulgence de Dieu pour lui offrir ainsi ce dont les hommes ne veulent plus. »

« Le mépris de toutes les convenances sociales, l'oubli des devoirs les plus respectables, & l'audace la plus effrénée sur les objets les plus augustes & les plus saints ; voilà ce qui constitue le caractere de nos jeunes gens à la mode. Il faudroit cépendant plus d'étoffe qu'ils n'en ont, pour jouer le rôle d'esprit-fort, & nous leur conseillons de s'en tenir modestement à celui de sots de *bonne-compagnie*, c'est à-peu-près là le seul qui leur convienne. »

« La considération personnelle vous suit en toute occasion & en tous lieux ; la considération relative vous abandonne à chaque instant. Qu'est-ce qu'un grand seigneur sans son équipage ? Qu'est-ce qu'un homme riche sans son cuisinier ? »

« Il est une vertu bien dégénérée parmi nous, & presqu'inconnue dans les grandes villes ; c'est l'hospitalité. Familiere à nos ancêtres, chere encore à nos ayeux, elle nous est absolument étrangere. La défiance, mere de la sûreté, & fille de l'égoïsme, la défiance a remplacé ce sentiment humain qui nous portoit à recueillir nos freres sans asyles, ou seulement à faire aux étrangers les honneurs de notre patrie. A la honte de la philosophie orgueilleuse du siecle dix-huitieme, c'est chez les moines, chez ces moines proscrits, décriés, avilis par nos mépris injustes, qu'il faut aller chercher des leçons de bienfaisance, de politesse & d'hospitalité. »

« L'on affecte de mépriser l'université aussitôt qu'on en est dehors, & de traiter dans le monde de *pédans*, ceux qui conservent encore quelques-uns des bons principes puisés dans le sein de cette mere à jamais respectable.

ble. Cependant un bon observateur muni d'une *Lorgnette* très-ordinaire, trouvera, je crois, plus de pédans au milieu de la *bonne compagnie*, que dans tout le *païs latin*; & certainement les premiers sont bien plus insupportables, & à coup sûr bien plus *sots* que les autres.

Cette derniere réflexion de notre lorgneur est d'une équité & d'une justesse particuliérement remarquable. " Le *pédantisme*, dit un critique moderne qui apprécie bien celui des philosophes, n'est-il pas un étalage importun de philosophie & de savoir. Qu'est-ce qu'un *pédant* dans l'opinion commune? N'est-ce pas un discoureur pesant & guindé, qui fait des contorsions pour se donner des graces, & devient assommant quand il veut être léger? N'est-ce pas un impitoiable disserateur dont l'obscur galimathias ne cesse d'être ennuieux que pour devenir ridicule; un aride penseur, qui sue & se tourmente pour paroître neuf & profond, & n'est jamais que faux & entortillé; un triste raisonneur toujours brouillé avec la raison, toujours courant après les idées & ne saisissant que des mots: en un mot, un homme plein de morgue, possédé de la manie d'enseigner *aux gens* ce qu'ils savent ou ce qu'ils ne doivent point savoir, & auquel il faut des sots à endoctriner? —— Au reste il n'est pas difficile de rendre raison de la haine que nos brochuraires ont vouée aux universités & aux colleges. Un auteur très-sensé vient d'en donner une explication très-naturelle. " Nouveaux „ *Mathan*, l'aspect de ces temples de l'an-

„ cienne littérature *les importune*, leur ra-
„ ge *voudroit anéantir*, dans son dernier
„ asyle, le bon goût qu'ils ont abandonné
„ & persécuté. *Au comble de la gloire*, ils
„ sont rongés d'inquiétudes & de remords
„ tant qu'ils voïent subsister les écoles où
„ l'on apprend à mépriser le galimathias, où
„ l'on n'admire que ce qui est naturel & vrai ;
„ & leur triomphe ne sera complet que lors-
„ qu'ils auront replongé les peuples dans les
„ ténebres de l'ignorance „.

Un célibataire qui débute par une épître très-galante à une femme qui n'est pas à lui, mais qui ne l'en traite pas moins bien, ne promet pas une morale bien soutenue. Il ne falloit pas lorgner beaucoup pour découvrir le *souverain bonheur d'aimer* ; Epicure & Lucrece nous avoient dit cela bien clairement. Le dernier en avoit fait le premier vers de son poëme :

Æneadum genitrix, divûm hominumque voluptas.

Le célibataire trouve que le *Tableau de Paris* est un *ouvrage estimable*, reste à savoir si quelques bonnes saillies noïées dans un tas d'absurdités, d'impiétés & d'indécences *, peuvent fixer l'*estime* des honnêtes gens. On diroit que l'auteur est aussi brouillé avec la logique qu'avec son *célibat* ; il est bien loin de connoître l'ancien & très-vrai axiome : *Malum ex quolibet defectu.*

* 1 Août 1785, p. 554.





Lettres grecques par le rhéteur Alciphron, ou anecdotes sur les mœurs & les usages des Grecs, traduites, pour la premiere fois, en françois, avec des notes historiques & critiques. A Paris, chez Nyon l'aîné, 1785 3 vol. *in*-12.

PArmi ceux qui ont observé les rapports extrêmement sensibles qu'il y a entre quelques dialogues de Lucien, & les écrits de ce rhéteur, il y en a qui ont cru que Lucien étoit une espece de plagiaire qui s'étoit approprié les pensées & souvent même les expressions d'Alciphron. Le traducteur & interprete auquel on doit cette édition, n'a pas manqué d'adopter cette opinion. Mais l'on peut bien assurer qu'elle est destituée de toute vraisemblance; & que c'est au contraire Lucien qui a servi de modele & d'original à Alciphron, génie foible & imitateur qui avoit à peine la chaleur nécessaire pour fonder mal-adroitement les matieres qu'il assembloit, & point du tout celle qu'il falloit pour les fondre & en faire un ouvrage bien assorti dans toutes ses parties. Si les *Lettres* d'Alciphron étoient antérieures à Lucien, qui vivoit sous Marc-Aurele, est-il vraisemblable, qu'aucun auteur de l'antiquité n'en eût fait mention? Qu'Elien, Photius, Athénée, Suidas, les deux derniers sur-tout,

qui citent tant d'ouvrages qui ne valent pas mieux, n'eussent rien dit de celui-ci? Quoiqu'il en soit; la plûpart de ces Lettres sont censées écrites par des courtisanes & par des parasites. On y voit l'influence que les courtisanes avoient dans l'Etat, les connoissances dont le plus souvent elles étoient douées, l'ascendant qu'elles avoient sur les principaux généraux & les plus austeres philosophes; mais ce qu'on y voit sur-tout, c'est le point de corruption, de mollesse & d'avilissement où étoient arrivés les Grecs, sur-tout les citoïens d'Athenes & de Corinthe, leurs mœurs abominables & un degré de luxure dont une ame honnête ne soutient pas l'aspect. Le traducteur n'a donc pas rendu un grand service à la littérature, en les faisant passer dans la langue françoise. Sans parler de l'indécence qui regne dans la plûpart, elles n'offrent absolument rien sur les mœurs & les usages de la Grece, qu'on ne trouve mieux détaillé dans Lucien, Apulée, Elien & plusieurs autres auteurs grecs, dont il existe des traductions françoises.

Lorsque les journalistes de Trevoux rendirent compte de ces *Lettres*, en 1716, à l'occasion de la traduction latine qu'Etienne Bergler venoit d'en publier, ils qualifierent les unes de *pures bagatelles*, & les autres, *d'obscénités qu'on ne peut lire: on n'y voit*, ajoutoient-ils, *ni trait d'histoire, ni sentimens moraux, ni rien qui puisse contribuer à perfectionner l'esprit & le cœur.* Du reste, la traduction de Bergler est bien

plus fidele ; il n'est pas difficile de voir qu'il possédoit mieux le grec ; on croit même s'appercevoir que la traduction françoise est faite sur la sienne. Mais ce qui donne sur-tout à la traduction de Bergier un avantage précieux, c'est qu'elle présente dans une langue inconnue aux enfans, aux femmes, & à la plûpart des libertins, des indécences dont la recherche est à peine supportable dans des savans en *us*.



Aventures & plaisante éducation du courtois chevalier Charles le Bon, Sire d'Armagnac, contenant profitables leçons à jeunes chevaliers & dames de haut parage; par Mr. de Mayer. A Paris, rue & hôtel Serpente, 1785. 3 vol. *in*-12. Prix 7 liv.

CE roman écrit en vieux langage, assez mal imité, n'a rien de neuf ni de piquant. Pour peu qu'on ait lu les productions de ce genre, on retrouve ici ce qu'on peut se rappeller. Mr. de Mayer s'est torturé pour saisir le ton naturel, qui, sans contredit est l'unique mérite de ces ouvrages ; & tous ses efforts ont été impuissans : on reconnoît sans peine sous le masque le bel-esprit de la fin du dix-huitieme siecle. C'est sans doute la maniere tout-à-fait révoltante dont il parle de Louis XIV, qui a fait supprimer ce frivole ouvrage par un arrêt du conseil, le 23 Septembre dernier. Mr. de M., qui avoit jugé

François I, Charles IX & Catherine de Medicis, d'une maniere à donner une idée favorable de son impartialité *, prend à l'égard de Louis XIV le ton d'un détracteur furieux. " Ce n'est pas ainsi, a dit à cette „ occasion un critique judicieux, que doit „ s'exprimer tout écrivain qui est jaloux de „ se respecter lui-même. On peut critiquer, „ publier ses goûts, ses opinions, ses juge- „ mens; mais on doit connoître les bornes qui „ sont préscrites à l'écrivain & à l'homme. „ Un auteur françois ne devroit jamais ou- „ blier que la France doit à ce Monarque „ la renaissance du siecle d'Auguste, & l'on „ peut s'exposer au reproche d'ingratitude, „ lorsqu'on ne sent pas toutes les obligations „ qui doivent lui rendre sacrée la mémoire „ de ce Prince. Il est vrai que c'est aujour- „ d'hui la mode de calomnier cet auguste „ Souverain. Mais s'il vivoit, prétendus ju- „ ges si familiers, si arrogans, prendriez- „ vous ce ton qu'il faut abandonner au li- „ belle? (a)

* 1 Nov. 1783, p. 345.

Un *Voïage de Suisse* que le même Mr. de Mayer vient de publier (Paris chez Leroi 1785. 2 vol. *in*-8°.) est encore plus entaché des efforts que fait l'auteur pour obscurcir la gloire de ce Monarque; d'autres grands

(a) Raisons de la haine qu'on porte aujourd'hui à Louis XIV: fin de son art. dans le *Dict. hist.* —— Dans peu il sera le *Philippe II* de la France (1 Janvier 1786, p. 27 & autres *ibid.*).

hommes n'y sont pas mieux traités. C'est d'ailleurs une des plus pauvres productions que nous aïons en fait de *Voïages*. Si on en retranche les inutiles & ennuïeux détails, les sarcasmes & mauvaises plainsanteries, les plates épigrammes, les phrases entortillées & inintelligibles, le tout écrit avec beaucoup de prétention, & d'un style qui très-souvent renchérit sur celui des *précieuses ridicules;* il en restera très-peu de choses. On peut dire qu'après un début assez raisonnable à quelques égards (la *Galerie philosophique* dont nous avons parlé) l'auteur a décliné bien rapidement. L'épidémie du bel & faux esprit, des sottises & injures philosophiques, fait sans doute des progrès immenses; mais elle a exercé sur peu d'individus un pouvoir aussi prompt que sur M^r. de M.

Reise durch Polen, Rußland ꝛc. *Voïage en Pologne, Russie, Suede & Dannemarck, accompagné de notices historiques & de remarques politiques, par Mr. W. Coxe.* A Zurich, chez Orell, 1785, vol. *in*-4°. de 430 pag.

ON connoît assez la maniere de voir de M^r. Coxe par son *Voïage de Suisse* *, & l'enthousiasme de secte qui dirige ses jugemens sur tout ce qui concerne l'Eglise catholique, ses dogmes, ses temples, ses ministres

* 15 Juil. 1782, p. 389.

nistres &c.; & l'on ne sera pas surpris de retrouver ici les mêmes turlupinades. Il est vrai que cette mince philosophie de l'observateur anglois a été corrigée & redressée avec un succès rare par Mr. Ramond; quand ce critique & commentateur raisonnable aura rendu le même service au *Voïage en Pologne*, les gens sages le liront avec plaisir. Ils y trouveront des détails assez intéressans, mais pas toujours bien sûrs, sur la Russie. Mr. Coxe prétend que ce qu'on appelle le *faux Demetrius* étoit le *vrai Demetrius*. Il prend la défense de Sophie, sœur de Pierre-le-Grand, ainsi que de sa première femme Eudoxie. Il donne le portrait de Pierre-le-Grand, d'après ce que lui a dit le prince Wolkonski à Moscou. Ce prince qui a vu Pierre-le-Grand dans sa jeunesse, lui a raconté l'anecdote suivante, qu'il tenoit de Mentzikof, & qui n'est point connue. « Après la bataille „ de Pultawa, un officier russe poursuivit „ Charles XII, à la tête d'un petit détache- „ ment; il étoit prêt de l'atteindre, lors- „ qu'un aide-de-camp du prince Mentzikof „ lui apporta l'ordre de s'arrêter. L'officier „ obéit; mais il envoïa dire en même tems „ à Mentzikof qu'il espéroit faire le Roi de „ Suede prisonnier. Mentzikof qui n'avoit „ point donné d'ordre, fut fort étonné. On „ chercha en vain l'aide-de-camp. Enfin on „ en parla au Czar qui ne voulut faire au- „ cune recherche, & on conclut de ce qu'il „ dit dans cette occasion, que Pierre lui- „ même avoit envoïé l'aide-de-camp, ne se

„ fouciant pas d'un pareil prifonnier qui lui „ auroit causé beaucoup d'embarras „. —— Si on en croit Mr. C. le nombre des habitans de Mofcou alloit en 1780 à 277,535, il eft plus probable qu'il ne paffe pas les 100,000. —— Ses obfervations ont fouvent un air de lâcheté & d'adulation ; il injurie la nation polonoife pour avoir lieu de faire des complimens à fon chef &c. &c.



*La parfaite intelligence du commerce, où fe trouvent les connoiffances & les renfeignemens les plus utiles à diverfes claffes de citoïens & particulierement aux armateurs, négocians, navigateurs, commiffionnaires, agens, courtiers, fabricans, artifans, commis, gens d'affaires, &c. Le tout diftribué de maniere à faciliter les recherches des lecteurs par Mr. d'H***.* A Paris, chez Lami, à Liege chez Lemarié, 1785 2 vol. *in*-8°. Prix 15 liv.

LA premiere partie contient un précis de la géographie moderne, relatif aux objets de commerce qui diftinguent les diverfes plages du globe. La feconde eft un dictionnaire contenant les renfeignemens les plus utiles fur plus de 1000 villes & contrées commerçantes. On trouve dans la troifieme les termes généraux de commerce de terre & de mer, leurs diverfes applications, & les détails les plus intéreffans fur chacun de ces

termes; divers réglemens (particulierement pour la France); traités de commerce entre les Puissances européennes, statuts, ordonnances, loix, compagnies de commerce, chambres d'assurances, police des vaisseaux &c. &c.



Les Dangers de la ville, ou Histoire effraïante & morale d'Ursule, dite la païsanne pervertie, & publiée par l'auteur du païsan perverti. A la Haye, & se trouve à Paris 1785.

LE comble de corruption, le degré suprême de perversion & d'incorrigibilité, dont une nation ne revient plus lorsqu'une fois elle l'a malheureusement atteint, c'est de faire servir le nom respectable de *mœurs*, de *morale*, de *sagesse*, de *vertu*, à étendre & à fortifier l'empire du vice; & c'est helas! où à coup sûr nous en sommes parvenus si nous en jugeons par cette extravagante production d'un homme dont nous avons déja eu occasion de parler, & dont nous avons pressenti, lors même qu'il se respectoit encore & qu'il disoit des choses par fois raisonnables, l'excès d'absurdité & de licence *. A une narration exclusivemement digne des b., le *rétif* écrivain a joint des estampes qui ajoutent encore aux plus funestes impressions. Avec tout cela il paroît quelquefois qu'il prêche de bonne foi; & je n'ai

* 1 Mars 1780, p. 347.

garde de croire que les effets que produit naturellement un tel ouvrage, aient été destinés dans son intention. J'acquiesce volontiers au jugement qu'en a porté un périodiste aussi judicieux qu'honnête & modéré. Après en avoir loué un passage, il ajoute : " Tout le
" reste est atroce ou impie ; je rends justi-
" ce cependant aux intentions de l'auteur :
" elles sont certainement très-pures ; mais son
" cœur aura été la dupe de son esprit. "

Les Bas-reliefs du dix-huitieme siecle. A Paris, chez Buisson ; à Liege, chez Lemarié, 1786. 1 vol. *in*-12 de 168 p.

FRoide & verbiageuse collection de toutes sortes d'idées errantes çà & là dans les feuilles & les brochures du tems. On croit y voir souvent du *Caraccioli.* Le rédacteur est à coup sûr son ami ; mais il est si philosophe & si admirateur de la philosophie qu'on peut dire que cela passe le *Caraccioli*sme : il y a cependant des airs de famille ; & partant l'on ne sauroit trop dire ce qui en est.... Quoiqu'il en soit, si cet ouvrage doit *relever* le 18e. siecle, on a eu raison de l'intituler *Bas-reliefs ;* car il y a effectivement plus de *bas* que de *haut.*



Lettre de Mad. J. de T. de S. à l'auteur du Journal. Le 1 Janvier 1786.

Je lis actuellement les Essais historiques sur Paris *de Mr. de Saint-Foix. Cette lecture m'amuse, mais je rencontre quelquefois des choses qui passent ma crédulité, & m'inspirent je ne sais quelle défiance dont je voudrois me guérir, pour lire avec plus de satisfaction. Par exemple, à la p. 37 de la 3e partie, je lis ce qui suit.* « Le cardinal Pallavicin rapporte qu'en » 1562, les Peres assemblés au Concile de Trente, » délibérerent de donner un bal à Philippe II » Roi d'Espagne; que toutes les Dames de la » ville y furent invitées; que le cardinal de » Mantoue ouvrit le bal, & que Philippe II » & tous les Peres du Concile y danserent ». *J'avoue que je trouve cela un peu étrange, & je n'ai pas l'*Histoire du Concile de Trente *par le cardinal Pallavicin, pour voir si effectivement le Concile a délibéré sur de tels objets, & si les Peres ont* tous *dansé à un bal. Vous m'obligerez en vous occupant un moment de cette vérification, & en me disant si réellement tout cela est ainsi. Je suis &c.*

Réponse. Voici ce que je trouve dans Pallavicini L. 11. C. 15, p. 259. édit. d'Anvers 1670. « Postridiè (Philippus) legatum suum » invisit, qui obviam illi occurrit extra suarum ædium limen. Paulùm ibi commoratus, » indè unà cum eodem legato ac Madruccio » ad insulam in Athesi perrexit, trecentos ferè » passus ab urbe remotam, ubi Madruccius » ligneâ domo constructâ, eâdemque aulæis » aureis, picturis ac statuis insigniter exornatâ, convivium opiparum exquisitis harmoniæ modis conditum paraverat. Philippus, » duo purpurati, & Sabaudi principis filius,

» qui Hifpanum comitabatur, pari gradu men-
» fæ adfedère; reliqui proceres, nobilefque
» complures in inferiori fubfellio. Poft epulum,
» Germanorum more choreæ ductæ, inter
» quas Philippus ipfe faltavit. Dein ludicra
» certamina commiffa, quibus plura (in Lu-
» dovici Ariofti recentiore tunc poëmate def-
» cripta) horum facinora exhibebantur. Die
» nonâ tandem difceffit, cunctis illum præter
» prælides comitantibus ». Tout cela s'eft paffé,
felon Pallavicini en 1551 & pas en 1562; ainfi
voilà Mr. de Saint-Foix au moins brouillé avec
la date: mais on voit de plus que tout ce
qu'il dit de la délibération des Peres & de
leur danfe, eft une fable toute pure; que c'eft
une fête donnée à Philippe par le cardinal Ma-
drucce, non pas à Trente, mais dans le voifinage;
que le Roi y a danfé, & que c'eft la feule per-
fonne que Pallavicin ait nommée parmi les
danfeurs; que cet écrivain regardoit ce diver-
tiffement comme une mode allemande & in-
folite: *Germanorum more* &c. —— Le nombre
de fauffetés contenues dans ce peu de lignes
des *Effais hiftoriques*, auroit de quoi étonner,
fi on ne connoiffoit pas à quel point tous les
genres d'hiftoire font traveftis & dégradés par
la plûpart des écrivains de ce fiecle. ——
Saint-Foix n'ignoroit pas combien peu de vé-
rités fe trouvoient dans fes *Effais*; mais par
une bravoure gafconne il effraïoit les cri-
tiques qui ofoient relever fes bévues ou fes
impoftures; il les menaçoit, les citoit devant
les tribunaux civils, & faifoit enfin tout ce
qu'il falloit pour refter en paifible poffeffion
de bavarder impunément; ce qui ne lui a
que trop réuffi.





La *Bienfaisance du jour.* Par Mr. Borde.

Un jour d'hiver, après l'office
Entendu chez les Capucins:
Ces pauvres gens! que je les plains!
S'écrioit la prude Artenice,
Le froid me glace jusqu'aux os:
Collin, porte leur des fagots;
Hélas! ils ont la jambe nue.
Mais bientôt auprès d'un grand feu,
Elle dit: *rendons grace à Dieu;*
N'allez pas, le froid diminue.

La *Plume à écrire* est le mot de la derniere énigme:

Fille des jeux, des ris, charme de la jeunesse;
On me construit sans fraix; & sans beaucoup d'adresse;
Je suis le plus souvent dans de charmans vergers;
Où mainte bergerette avec jeunes bergers,
Sans crainte, sans desirs, guidés par l'innocence,
Viennent goûter en paix les plaisirs de l'enfance.
En me voïant aller, le bon vieillard sourit,
La tendre mere tremble, & bientôt me détruit;
Elle a grande raison, & prend un parti sage.
Le philosophe en moi, reconnoît une image
De l'aveugle déesse, à qui tous les mortels,
Plus aveugles encore elevent des autels.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 30 *Janvier*). L'on continue d'avoir de l'inquiétude sur la santé du Grand-Seigneur. Depuis quelque tems l'on remarquoit déja, qu'elle n'étoit plus si vigoureuse que ci-devant; & il s'en faut de beaucoup que dans ces derniers tems elle se soit raffermie. Sa Hautesse a été vivement affectée des maladies, qui ont assailli le serrail, & qui lui ont emporté encore récemment quelques-unes de ses Sultanes, après lui avoir ravi précédemment trois de ses enfans, le Sultan Mahmoud & deux princesses. La parfaite guérison de l'héritier de l'Empire, Sultan-Selim, & de Sultan-Mustapha, second fils de Sa Hautesse, a été cependant une consolation pour les pertes réitérées, que la famille impériale avoit essuïées; & le peuple en a témoigné hautement sa joie. Une autre perte, que le Grand-Seigneur a faite, & qui devient encore plus sensible par les circonstances, c'est celle de son premier médecin Juif. Pour le récompenser des services, qu'il avoit rendus dernierement, pendant les maladies de la famille impériale, Sa Hautesse l'avoit élevé à la dignité de Stamboul-Effendi: mais il n'a pas joui longtems de cette distinc-

tion, étant mort peu de tems après au grand regret de toute la cour: il laisse à ses héritiers une somme immense d'argent, fruit de ses travaux & de l'art utile, qu'il professoit.

Ce qui contribue sans doute à affecter la santé du Grand-Seigneur, c'est l'esprit de mécontentement & la fermentation, qu'on remarque parmi le peuple, & qui, au lieu de diminuer, semble prendre tous les jours de nouveaux accroissemens.

On apprend que le fameux Mehmoud-bacha est entré avec 40 mille hommes dans la Romélie, où il commet de grands ravages. Les bachas que la Porte fait marcher contre lui, sont ceux de Morée, de Silistrie, de Salonique & quelques autres de l'Albanie; ils ont à leur tête Abdi-bacha, seraskier, qui réside à Sophie. On pense ici qu'il sera fort difficile de soumettre le rebelle Mahmoud, parce que son armée est, pour la plus grande partie, composée de Chrétiens, que les exactions du capitan-bacha, lorsqu'il étoit gouverneur de la Morée, forcerent à se réfugier en Asie, d'où Mahmoud-bacha les retira & les protégea contre leur oppresseur.

L'on vient de voir sortir de l'imprimerie du Grand-Seigneur la derniere partie des Annales turques. Ce volume commence au regne d'Achmet III, & finit à celui de Mahmoud. Les kalem-effendilar ou censeurs des livres s'occupent actuellement à faire paroître en turc & en arabe les principaux ouvrages de médecine: mais ils se sont refusés positivement à permettre l'impression de l'Alcoran

où d'autres ouvrages théologiques & moraux, en alléguant pour raison, que ces publications ne feroient qu'augmenter les disputes de religion. Ce que des papiers étrangers ont annoncé du projet de traduire en langue turque & d'imprimer l'Encyclopédie, est une fable toute pure imaginée par quelques partisans enthousiastes de cette lourde compilation, qui à coup sûr ne produiroit pas plus de lumieres & de vertus chez les Musulmans que chez les Chrétiens. *

* 1 Fév. 1786, p.231. — 15 Avril 1785, p.575. 576 & autres *ibid.*

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 6 Février*). Le gouvernement aïant résolu de faire parcourir & examiner plus exactement qu'il n'a été fait jusqu'ici la partie orientale des Etats russes, qui s'étend du Volga vers la Grande-Tartarie & les confins de la Chine, il a été formé une espece de caravane, composée d'environ 360 personnes, pour exécuter cette course pénible & non sans danger: elle est arrivée le 10 Décembre à Moscou, où elle sera jointe par un second détachement. Ensuite ces deux divisions réunies se porteront sur Casan, delà en descendant le Volga vers la Mer-caspienne, pour pénétrer ensuite par les déserts orientaux, qui sont au Nord de la Bucharie, jusqu'à Séliginski vers les frontieres de la Chine.

On parle toujours du prochain voïage que l'Impératrice doit faire à Cherson; on assure même, que Sa Majesté va s'y faire couron-

ner en qualité de Souveraine de la Tauride; la cérémonie du couronnement sera des plus éclatantes, & selon quelques avis l'Empereur d'Allemagne se propose d'y assister. Il circule cependant une nouvelle, qui si elle se confirmoit, mettroit à coup sûr obstacle à ce voïage. C'est que les habitans des environs du Caucase, au nombre d'environ 100 mille Tartares, se sont rendus maîtres des détroits & gorges de montagnes, par où les troupes russes doivent passer pour entrer ou sortir de la Crimée & du Cuban. Il faut croire que depuis leur défaite, dont nous avons parlé dans le Journal du 15 Février p. 279, ils auront fait une nouvelle tentative plus heureuse que la premiere. On prétend aussi que la peste s'est manifestée à Oczakow, & qu'elle y fait un ravage étonnant: des lettres de Pologne assurent même, que ce fléau s'étend jusqu'à Balta, ville turque, située sur les frontieres de Pologne: il y a même des lettres qui annoncent, qu'on auroit déja découvert les symptômes de cette mortelle épidémie à Nimirow. Que ce bruit soit exagéré, ou non, toujours il est certain, qu'il est fondé jusqu'à un certain point. Le gouvernement a fait former un cordon à Smolenskoy, & on y prend toutes les précautions d'usage lorsqu'on craint la communication de la peste.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le 17 Février*). La commission du trésor de la couronne a fait expédier

de sa chancellerie des lettres, pour notifier
" Qu'en vertu de l'ordonnance, qu'elle a
„ rendue le 16 Janvier, il sera formé des
„ magasins dans le païs, pour y rassembler
„ des grains, particulierement du seigle; &
„ que ces magasins seront établis dans la Po-
„ logne à Krzemieniecz; dans la Volhynie,
„ à Dubienka & à Sendomir; dans la Li-
„ thuanie à Grodno & en divers endroits,
„ situés sur la riviere de Vilia, qui seront
„ fixés à cet effet par la commission du tré-
„ sor de Lithuanie; qu'il sera aussi établi
„ près de ces magasins des officiers, qui païe-
„ ront argent comptant tous les grains, qu'on
„ y apportera; qu'ainsi tous & chacun, qui de-
„ sireront de se défaire de leurs grains, sont
„ requis de les apporter aux dits magasins,
„ & de s'annoncer à cet effet aux dits offi-
„ ciers, auxquels peut être donnée toute foi
„ & croïance à ce sujet. „

ESPAGNE.

MADRID (*le* 7 *Février*). Nous apprenons que Don Louis Massarado, qui est à Carthagene avec son escadre, a reçu ordre de la désarmer; il paroît ainsi qu'il n'y a plus de doute que nos affaires ne soient arrangées avec les Barbaresques. On assure que S. M. ne s'est prêtée au projet de ce traité qu'avec la plus grande répugnance, qu'elle vouloit absolument qu'on tentât une troisieme attaque contre Alger, mais sur la représentation des dangers insurmontables que pré-

sentoit cette entreprise, & de tout ce qu'avoient déja souffert les meilleures troupes de l'Etat dans les expéditions précédentes, le Roi a changé d'avis & a préféré le désagrément d'une convention peu assortie à la dignité de l'Etat, à la douleur de voir couler inutilement le sang de ses sujets. S. M. a donné en conséquence des ordres contraires à ceux qui commandoient les préparatifs contre les Barbaresques; ce qui a produit la plus grande satisfaction parmi le peuple, & surtout parmi les marins qui ne croïoient pas à la possibilité du succès. (a)

On

Massillon *petit Car.* Serm. *pour le Dim. des Ram.*

(a) « Rien n'est plus grand dans le Souverain, dit un des plus célebres orateurs chrétiens, que de vouloir être détrompé, & d'avoir la force de convenir soi-même de sa méprise. C'est un mauvais orgueil, de croire qu'on ne peut avoir tort: c'est une foiblesse, de n'oser reculer quand on sent qu'on nous a fait faire une fausse démarche. Les variations qui nous ramenent au vrai, affermissent l'autorité loin de l'affoiblir. Ce n'est pas se démentir que de revenir de sa méprise: ce n'est pas montrer aux peuples l'inconstance du gouvernement, c'est leur en étaler l'équité & la droiture. Il ne faut pas craindre qu'ils respectent moins la Puissance qui avoue son tort, & qui se condamne elle-même; leur respect ne s'affoiblit qu'envers celle, ou qui ne le connoit pas, ou qui le justifie. Il est encore plus glorieux d'avouer sa surprise, que de n'avoir pas été surpris. Rien n'est plus beau dans le Souverain qui ne dépend de personne, que de vouloir toujours dépendre de la vérité ». On peut ajouter que si l'indocilité & la roideur d'ame sont funestes dans tous

On admire beaucoup ici le trait suivant: parmi le grand nombre d'enfans attaqués de la petite-vérole, qui a fait ici de grands ravages dans les maisons où l'on ne suit pas la bonne & sûre méthode de gouverner cette maladie; on comptoit les deux enfans du comte de Tipps, conseiller du conseil suprême des Indes, l'un des plus riches seigneurs de cette capitale par les biens de sa femme, Dame indienne dont les revenus annuels montent à 5 millions de réaux. Les deux enfans susdits l'un âgé de 18 mois l'autre encore à la mamelle, après avoir longtems lutté contre la mort, furent enfin délivrés de leur

---

tous les individus, elles le sont sur-tout dans les Maîtres des Empires, & que c'est d'eux sur-tout que le Sage paroît avoir dit, que *l'homme qui repousse des avis salutaires, n'aura ni la longévité ni la santé* *. —— Mais comme il n'y a rien de parfaitement pur dans les choses humaines, que le bien a son mal comme le mal a son bien, il arrive que celui qui veut éviter l'obstination, devient par l'empressement & les vues diverses des gens à conseils, d'une mobilité qui répand sur ses opérations l'incertitude la plus inquiétante; & que celui qui veut agir avec consistance se munit d'une opiniâtreté altiere & décourageante, écarte les lumieres & accumule les ruines dans une obscurité qui l'empêche de les appercevoir..... Telle est la fatalité attachée à la puissance souveraine! C'est suivant la mesure avec laquelle Dieu veut punir ou bénir les nations, qu'il permet ces écarts opposés, ou qu'il les prévient *en donnant aux Princes*, suivant l'expression du Prophete, *l'esprit qui doit les affermir*.

* *Viro qui corripientem se durâ cervice contemnit, repentinus ei superveniet interitus, & eum sanitas non sequetur.* Prov. 29. 1.

Spiritu principali confirma me. Ps. 50.

dangereuse maladie. La mere conçut tant de joie & de consolation de voir rendu à la vie ce qu'elle avoit de plus cher au monde, que, quoiqu'elle n'eût fait aucun vœu particulier, elle voulut pourtant reconnoître ce bienfait de la Providence divine par un acte solemnel de bienfaisance: elle fit mettre ses 2 enfans sur une balance & aïant placé dans l'autre bassin autant d'or pour contrepoids, elle en envoïa la valeur à son curé, pour être distribué aux pauvres de la paroisse.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 15 *Février*). Notre Monarque, ainsi que toute la famille roïale, jouit d'une parfaite santé. Il paroît décidé que la cour ne quittera pas cette résidence avant le printems prochain. —— Le département du commerce & des finances de ce roïaume s'occupe sérieusement d'un plan qui lui a été fourni, concernant les moïens de rendre le commerce avec l'isle de Saint-*Barthelemi*, que la France nous a cédée, plus général & plus avantageux, de même que pour cultiver avec succès le terrein de la susdite isle, &, en un mot, pour mettre cette colonie en état de rapporter tout le fruit, qu'une sage administration peut s'en promettre.

Il vient d'être envoïé aux tribunaux de la Poméranie suédoise un édit qui supprime la torture, & qui tend en même tems à éloigner les inconvéniens qui naissent de cette

fuppreffion; inconvéniens qui en ont fait demander le rétabliffement par le fénat de Stockholm, il y a quelques années, & qu'il eft difficile de prévenir entierement, comme nous l'avons obfervé plus d'une fois. S. M. veut entr'autres chofes que l'aveu du coupable ne foit plus requis : d'où il réfulte, que les complices du crime & diverfes circonftances qu'il feroit utile de connoître pour la fécurité publique, feront ignorés ; que le coupable foutiendra fon innocence jufqu'à la mort, ce qui fur l'efprit du peuple fait toujours une impreffion défavorable aux juges, & prive le coupable de l'avantage d'une fin chrétienne *. Les Etats de la Poméranie feront, à ce que l'on prétend, des repréfentations à Sa Majefté pour la prier d'établir que la torture ne foit donnée qu'après la pleine conviction des juges. Ce qui remédie à tous les inconvéniens tant de la torture que de fa fuppreffion. (a)

* 1 Mai 1776, p. 14.

(a) Diverfes obfervations, 15 Janv. 1785, p. 128 & autres *ibid.* —— On peut voir fur cette matiere : *De torturâ ex foris Chriftianorum non profcribendâ.* Par Mr. Hack, profeffeur à Leipzig. Leipzig, 1733. —— *De abufu & ufu torturæ.* Par Mr. Bodin, confeill. ecclèf. & prof. en droit à Magdebourg. Halle, 1697. —— *Tortura nec ex integro reprobata nec approbata.* Par Mr. Banniza, conf. de S. M. I. & prof. en droit. Infpruck, 1774. —— *De juftâ & rationabili torturæ praxi, in foris Germaniæ quamvis chriftianæ.* Par Mr. Moll. Bonn. 1780. L'auteur de ce dernier ouvrage écrit d'une maniere un peu obfcure, embarraffée, & femble négliger les vrais points de vue ; mais il y a des obfervations fort raifonnables.

ITALIE.

Rome (*le* 18 *Février*). On prétend qu'il se tiendra dans peu un consistoire dont le résultat sera peu favorable au cardinal de Rohan. On a remarqué que depuis quelques informations reçues de France, S. S. & le Sacré college avoient cessé de s'intéresser pour cette Eminence.

Mr. Charles Panicieri, agent & consul de S. M. Sicilienne en cette capitale, a reçu de sa cour un ordre, portant que le Roi son maître, aïant égard à l'âge & aux infirmités des Ex-Jésuites napolitains, qui se trouvent dans l'Etat-ecclésiastique, a résolu d'augmenter les pensions de ces peres; & demande en conséquence une liste exacte de leur nombre & de leur âge.

Venise (*le* 15 *Février*). L'on attend avec impatience des nouvelles du chevalier Emo. Bien des personnes doutent qu'il ait pû avoir assez de succès dans la nouvelle attaque pour humilier efficacement les Tunisiens. —— Les brouilleries avec la Porte, dont nous paroissions menacés par une suite de l'invasion de Mahmoud-bacha sur le territoire de la république, n'auront certainement pas lieu, puisque la Porte est sérieusement résolue de réprimer l'audace de ce gouverneur, qui s'arroge l'indépendance la plus absolue & agit, pour ainsi dire, en Souverain. Lorsqu'il a appris, qu'il avoit été déclaré rébelle au nom de Sa Hautesse, il s'est

déterminé aussi-tôt au parti désespéré de tourner ses armes contre elle. La cour ottomane, de son côté, avoit envoïé ordre au Begler-Bey de Romélie de rassembler toutes les troupes, qu'il pourroit trouver, contre le bacha de Scutari : mais ce commandant s'est excusé d'exécuter ces ordres pendant la saison présente ; & de plus il a demandé au Grand-Seigneur l'argent nécessaire pour mettre une armée sur pied & commencer les opérations.

La république, voulant procéder sérieusement à la liquidation de sa dette nationale, a rendu une publication, qui ne laisse plus douter de son dessein à ce sujet. La dette publique, portant un intérêt annuel de trois, & de trois & demi pour cent, sera éteinte successivement de la maniere suivante. " On remboursera tous les ans un demi million de ducats, en faisant dix païemens de 50 mille ducats tous les mois, excepté dans les mois de Juillet & de Novembre, qui sont des vacances. Ce remboursement se fera par voïe de lotterie, dans laquelle on mettra toutes les obligations à la charge de l'Etat. On tirera par la voïe du sort, chaque mois, un nombre d'obligations correspondant aux 50 mille ducats, remboursables dans le mois, & ainsi de suite, jusqu'à parfait païement. „

Le même édit annonce le nouvel emprunt de trois millions de ducats ; cet emprunt est donné par l'Etat, comme suffisant pour les fraix de l'armement fait, & de ceux qui pourroient rester à faire, attendu que la républi-
que

que trouvera dans son trésor les ressources nécessaires à ce sujet.

NAPLES (*le* 15 *Février*). Le 30 du mois dernier, le marquis Carraccioli assista pour la premiere fois au conseil en qualité de secretaire de l'Etat. S. M. fut pleinement satisfaite de la précision & de la clarté qu'il mit dans son discours, ainsi que des expédiens qu'il proposa. —— Mr. Acton est au comble du bonheur, si les hommages, qu'on a coutume de rendre au soleil levant, peuvent promettre quelque chose de permanent & de solide. En plusieurs endroits l'on a célébré par des fêtes l'honneur, que le Roi lui a fait de le décorer de l'Ordre de St. Janvier, au moment même qu'on le croïoit à la veille d'une disgrace : les officiers du régiment de Calabre, entre autres, en ont donné une à Capoue; ils ont distribué à tous les soldats du corps de la viande & du vin ; & ils leur ont païé pour ce jour-là une solde extraordinaire.

TURIN (*le* 16 *Janvier*). Le 1 de ce mois, il a été publié ici un tarif, relatif aux monnoies, en vertu duquel la valeur des especes d'or est augmentée, & celle des especes d'argent est diminuée. L'on a jugé cet arrangement nécessaire pour empêcher leur sortie, & en étendre la circulation dans toutes les parties des Etats du Roi.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 24 *Février*). Quelques papiers ont annoncé à tort la mort du duc.

de Glocefter *; mais les nouvelles qu'on a de la santé de S. A. ne sont pas favorables: cependant on prétend qu'un fils du lord North a écrit de Rome que le duc de Glocefter y étoit arrivé le 18 du mois dernier.

* 1 Février 1786, p. 209.

Le bruit général, répandu en cette capitale, eft que le prince de Galles a fait des démarches férieufes pour fe lier par le nœud du mariage; & l'on dit, qu'il a jetté fes vues fur une veuve de deux maris, âgée d'environ 35 ans, appellée Madame Fitzherbert, de la religion catholique. On favoit bien, que depuis quelques années ce jeune prince étoit épris de cette Dame: mais on fe rappelloit auffi, que la conduite des ducs de Glocefter & de Cumberland porta, il y a 7 ou 8 ans, le parlement britannique à paffer une loi contre les alliances difproportionnées des princes du fang. Il faut actuellement en Angleterre, ainfi que dans les autres cours, la permiffion expreffe du Roi, donnée par écrit, aux princes du fang, pour rendre leurs mariages valables. Auffi affure-t-on, que le Roi d'Angleterre s'eft déclaré pofitivement contre la conduite de fon fils aîné & l'a menacé, au cas qu'il perfiftât dans cette entreprife, de la dénoncer au parlement, afin qu'il fût pris à cet égard des arrangemens fur la fucceffion au trône.

Les communes irlandoifes accorderent le 6 une partie confidérable des fubfides de l'année préfente: après l'examen de l'état de leurs finances, elles arrêterent ce jour-là, " Que

„ la dette publique d'Irlande montoit à „ 2,181,501 liv. sterl. 19 chel. 4 sous au 25 „ Mars 1785: que la nation étoit chargée „ du paiement de 440 mille liv. sterling en „ annuités à 6 pour cent, & d'autres an„ nuités viageres de 7 à 10 pour cent, jus„ qu'au montant de 300 mille liv. sterling: „ qu'il seroit accordé au Roi un subside ap„ plicable au paiement de cette dette & de „ ces annuités pour une année, à compter du „ 25 Mars 1786 jusqu'à pareil jour de 1787 „. Elles arrêterent encore, " que 12 mille hom„ mes de troupes réglées sont nécessaires pour „ la défense du roïaume, & que ce nom„ bre seroit porté même à 15,092 hommes „ de troupes effectives „. Le 9 on proposa dans les communes de révoquer les taxes, accordées l'année derniere & cette année-ci, sous prétexte qu'on n'y avoit consenti qu'à la condition, qu'il seroit formé un systême de commerce avantageux à l'Irlande, ce qu'on n'avoit pu effectuer: mais cette motion fut rejettée. Ce qui attira le plus d'attention dans ces assemblées, sur-tout dans celle du 8 furent les déprédations commises par un nommé O-Connor, qui, se disant issu des anciens Rois d'Irlande, parcourt la campagne à main armée, & arrache de force des donations de terres, qu'il trouve à sa bienséance, & qu'il laisse ensuite sous le titre de fiefs aux propriétaires. On demanda dans le parlement, qu'il fût envoïé des troupes pour le mettre à la raison & le punir. Mr. Ogle en particulier peignit les suites dangereuses, que, dans un

tems de murmures & de mécontentement, cette insurrection pouvoit causer; & il s'étendit sur le péril, qui menaçoit à cette occasion la cause protestante dans le roïaume. Le solliciteur-général se leva pour déclarer, que le gouvernement n'étoit pas resté spectateur tranquille des outrages commis par le Sr. O-Connor; qu'il avoit déja été déliberé d'envoïer des forces contre lui; mais que tout ce qu'on disoit à ce sujet ne posoit jusqu'ici que sur des bruits vagues; qu'il n'avoit été demandé par les magistrats du district aucune force armée; & que les procédures légales paroissoient suffisantes, sans autre expédient. Mr. R. Dillon, qui a de grands biens dans le voisinage de cette contrée, dit alors, " Que depuis quelque tems „ le Sr. O-Connor avoit fait diverses réclamations de terres, & qu'il avoit armé quelques centaines d'hommes pour soutenir ses „ prétentions; qu'au mois de Janvier il avoit „ demandé une certaine somme au propriétaire d'un troupeau, en le menaçant, au „ cas que la somme ne fût pas païée, de disperser le bétail, de maniere qu'on ne pourroit plus le retrouver; que, dans le cours „ de la semaine derniere, il avoit rassemblé „ environ mille hommes, armés de différens „ instrumens, & qu'il avoit planté une piece „ de canon sur une éminence, pour intimider ceux qui tenteroient de réclamer ce „ qu'il avoit enlevé; que le poste, qu'il „ avoit choisi, étoit tellement inaccessible, „ que les troupes du païs ne pouvoient l'y

„ forcer ; & que, si on envoïoit des forces „ majeures contre lui, il trouveroit moïen „ de se sauver à la faveur des bois & des „ marais. „

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le* 1 *Mars*). Les ordres ont été expédiés à tous les receveurs de Sa Majesté aux Païs-bas, de ne pas recevoir des louis neufs, avant les promulgations d'un édit qui va paroître sur cet objet. On parle aussi de donner un nouveau tarif, pour les monnoies qui ont cours dans la province de Limbourg.

Il vient de paroître un édit impérial portant, que toutes les Kermesses ou Dédicaces seront tenues à l'avenir le même jour, c'est-à-dire le second dimanche après Pâques, sous peine pour les contrevenans de 200 écus d'amende. Ces fêtes étoient autrefois des jours de délassement & de récréation honnête, où les gens de la campagne respiroient après leurs travaux & nourrissoient les liens de société en se visitant réciproquement *; mais l'état actuel des mœurs qui influe sur tout de la maniere la plus funeste, a tellement multiplié les abus & les excès dans cette matiere comme dans les autres, que l'autorité a cru devoir y remédier en empêchant le concours & la foule, ainsi que les désordres & les dépenses qui en étoient une suite, par un réglement qui avoit déja eu lieu dans des tems & des provinces où les mêmes abus s'étoient

* 1 Avril 1782, p. 501.

s'étoient montrés. L'édit est conçu en ces termes :

Nous Joseph &c. Voulant pourvoir efficacement aux inconvéniens multipliés qu'entraînent, au préjudice de la Religion & de l'Etat, les fêtes, dites Kermesses ou Dédicaces, avons, d'après ce qui a déjà été ordonné à ce sujet par les édits de nos Prédécesseurs du 6 Octobre 1531. & du 22 Juin 1589, ainsi que par différens synodes; nommément ceux de Cologne de l'an 1536, de Cambrai de 1550, & de Tournai de 1589; trouvé bon, de l'avis de notre conseil privé & à la délibération de notre très-cher & féal Louis-Charles, Comte du Saint-Empire Romain, de Barbiano de Belgiojoso, &c, de statuer & d'ordonner, statuons & ordonnons les points & articles suivans :

I. Toutes les Kermesses ou Dédicaces & autres fêtes de cette espece généralement quelconques, tant dans les villes qu'au plat païs, se tiendront désormais par-tout le même jour, que nous fixons pour toujours au second dimanche après Pâques, à commencer de la présente année.

II. Nous interdisons, sous peine d'une amende de deux cents écus, à tous curés & autres ecclésiastiques de célébrer à quelqu'autre jour la dédicace de leurs églises ou chapelles, & défendons à tous & un chacun de tenir à aucun autre jour, ce qu'on nomme Kermesse ou Dédicace, de quelqu'espece que ce soit, ou de s'y trouver, sous la même peine pour chaque contrevenant; & sera l'amende applicable pour un tiers à notre profit, pour l'autre tiers au profit de l'officier exploiteur, pour le tiers restant au profit du dénonciateur, dont le nom sera tenu secret. Si donnons en mandement, &c.

Lillo (*le* 28 *Février*). Le 10 de ce mois, il arriva ici de la Haye un messager d'Etat, apportant les ordres pour l'extradition de ce fort, conformément au traité du 8 Novembre 1785. Le surlendemain à 9 heu-

res, on vit débarquer ici d'Anvers Mr. de Brou, colonel du génie au service de l'Empereur, & Mr. de Solres, lieutenant-colonel du régiment de Clairfayt, ainsi que le procureur-général du conseil-souverain de Brabant, & le procureur-général du conseil-provincial de Flandre, qui se rendirent, en qualité de commissaires impériaux, à la maison du commandant, où ils furent reçus par Mrs. de Fumal, colonel & commandant, Kirs, major du génie, & van den Berg, major de la place, commissaires de la part de Leurs Hautes-Puissances. Toutes les clefs aïant ensuite été remises aux commissaires impériaux, & les indications données, on sonna la cloche vers le midi: tous les habitans se rassemblerent sur le marché devant la maison de justice, où ils furent déliés du serment de fidélité aux Etats-généraux. Les armes de la république furent ôtées: & à 3 heures après-midi, la garnison hollandoise, composée d'une division du régiment de Saxe-Gotha & d'un détachement d'artilleurs formant le nombre d'environ 200 hommes, marcha vers Offendrecht & delà sur Berg-op-Zoom. Les personnes de justice & autres officiers civils s'embarquerent, pour se rendre chez leurs familles respectives. Les troupes, détachées du régiment de Clairfayt, & qui étoient sorties de la citadelle d'Anvers le 13 à 9 heures du matin, vinrent débarquer près du fort; & vers les 10 heures, au son de la cloche, les habitans, qui ne pouvoient plus consister qu'en quelques approvisionneurs & vivandiers,

vandiers, furent rassemblés de nouveau, pour prêter hommage & fidélité à l'Empereur. L'après-midi la prise de possession du fort de Liefkenshoek fut également exécutée, sous la direction de Mr. le conseiller-procureur-général de Flandre. Mrs. les commissaires, s'étant rendus delà aux forts de Kruis-Schans & Fréderic-Henri, sur la rive du Brabant, prirent, au nom de Sa Majesté & en présence des habitans accourus des villages voisins, possession du terrein. Les deux forts avoient déja été démolis. Pendant les journées du 12 & du 13 le vaisseau de garde de la flotille du fort St. Philippe vint mouiller entre Lillo & Liefkenshoek; de sorte qu'à présent le cours de cette partie du fleuve & toutes les écluses sont entierement sous la domination impériale. Le bureau de la douane impériale a été transporté avec la même diligence de St. Philippe à Lillo.

La Haye (*le* 3 *Mars*). Mr. le comte de Maillebois s'étant adressé au capitaine-général pour être élevé au grade de feld-maréchal de la république, le Statthouder en a donné communication à L. H. P, par une lettre conçue en ces termes:

Hauts & Puissans Seigneurs! Le général comte de Maillebois s'est adressé à nous, pour porter à V. H. P. sa priere, relative au desir qu'il auroit de se voir promu au grade de feld-maréchal de l'armée de la république. Nous n'avons pas cru devoir nous dispenser de donner connoissance à V. H. P. de la demande du susdit général; mais nous avons cru en même tems, qu'il étoit de notre devoir de représenter à V. H. P. qu'elles ont encore à leur service, deux généraux plus anciens que le comte de Maille-

bois; ce sont les généraux d'infanterie Lewe & & le comte d'Envie; ceux-ci ne pourroient qu'être très-mortifiés dans leur vieillesse avancée, de se voir faire un passedroit, & particulierement le général Lewe qui sert fidélement sa patrie depuis 56 ans. Nous nous trouvons donc obligés d'insister fortement auprès de V. H. P. d'élever aussi au grade de feld-maréchal de l'armée de la république, les deux généraux d'infanterie Lewe & d'Envie, au cas que V. H. P. fussent disposées à répondre favorablement à la priere du général comte de Maillebois, & qu'elles voulussent lui conférer le haut rang de feld-maréchal, qu'il sollicite &c.

On dit aujourd'hui que c'est à Paris qu'on négocie l'accession des cours de Suede & d'Espagne au traité d'alliance conclu dernierement entre Sa M. Très-Chrétienne & la république. Nous devons dire à cette occasion, que la nouvelle que Mr. le comte de Bunge, chargé des affaires de Suede ici, auroit remis une note ou mémoire à L. H. P. sur cette affaire, est destituée de fondement. Ce qu'on a dit dans quelques papiers hollandois de la démarche de l'ambassadeur d'Espagne, est également faux. Ce seigneur se rend à Paris, mais l'on ne sait pas l'objet de ce voiage.

Par une résolution de L. N. & G. P, les honneurs militaires seront désormais exclusivement rendus aux Etats provinciaux, ainsi qu'aux Etats-généraux, pendant le tems que lesdits Etats seront assemblés. Pendant toute la durée de leurs assemblées, une compagnie de cavalerie, le drapeau déploïé, montera la garde, pour rendre les honneurs à l'entrée

& à la sortie des membres ; & la porte nommée statthoudérienne sera tenue ouverte.

La compagnie des Indes-orientales, accablée de dettes, tomboit dans un discrédit qui ne menaçoit de rien moins, que de sa ruine totale. Elle avoit toujours demandé & obtenu des secours du gouvernement ; mais enfin revenant à la charge trop souvent, & les secours qu'on lui accordoit, n'aboutissant qu'à une dissipation plus grande, la province de Hollande qui pour sa quote-part des sommes prêtées à la compagnie, est en avance de plus de 40 millions, a enfin voulu éclairer de près son régime intérieur ; à cet effet, elle avoit nommé une commission, pour examiner l'état des finances de cette compagnie. Mrs. les commissaires ont été d'avis, que la province de Hollande ne devoit plus fournir aucun secours en argent, qu'au préalable, la dite compagnie ne se soumît au plan de redressement, joint au rapport. Ce rapport, aïant été changé en résolution, & cette résolution provinciale aïant été portée aussi à l'assemblée de Leurs Hautes Puissances les Etats-généraux, elle y a été convertie en résolution générale des provinces de la confédération, à la pluralité des voix des quatre provinces de Hollande, d'Utrecht, d'Overyssel & de Groningue ; celles de Gueldre, de Zélande & de Frise l'aïant prise *ad referendum.* —— Il paroît que la compagnie des Indes-occidentales se trouve dans une détresse d'argent, semblable à celle dont se plaint la compagnie orientale : on doit en juger

ainsi d'après la lettre que Mrs. les directeurs de la dite compagnie viennent d'adresser aux Seigneurs Etats de la province pour demander du secours.

Quoiqu'on dise avec une espece d'affectation que la révolte de la légion françoise à Ceylan est appaisée, & que les principaux séditieux sont aux fers, il est fort douteux que la chose soit ainsi. Les chambres de la compagnie des Indes se sont assemblées extraordinairement pour déliberer sur les moïens de remédier à ce malheur inattendu. Quant à l'origine & aux causes de l'événement, il n'en perce rien dans le public.

Une partie du môle qui forme le port de Flessingue s'est écroulée & enfoncée sous l'eau, pendant la tempête furieuse qui s'est fait sentir dans nos provinces, depuis 9 à 10 jours; on a entendu gronder le tonnerre comme en plein été; enfin de mémoire d'homme on n'a éprouvé un tems pareil. Toute la partie de la Zélande où est situé Flessingue se mine insensiblement par dessous; il en est de même du Helder, & des terres situées aux environs du Texel. Les bons citoïens pensent qu'au lieu de s'occuper de miséres & de commandement d'une petite garnison, les péres de la patrie feroient beaucoup mieux de tourner leur attention sur le danger imminent que courent plusieurs territoires de la république sur-tout en Nord-Hollande, où la mer fait des progrès très-sensibles chaque

année (a). Cependant une lettre de Flessingue diminue beaucoup les dégâts causés dans

(a) Raynal fait dire à un Hollandois placé sur une dune & considérant la mer élevée de 18 à 20 pieds au-dessus du niveau des terres: *tôt ou tard cette bête féroce sera la plus forte* (Hist. ph. & pol. t. 7). Mr. de Buffon au contraire rassure les Hollandois en établissant que la force dévastatrice de la mer se dirige d'orient en occident (t. 1. *in-4°.* p. 96, 97 *); il dit de plus que *le terrein de la Hollande s'est élevé considérablement & s'élève tous les jours par les limons & les terres que le Rhin, la Meuse &c y amenent. Car autrefois on comptoit que le terrein de la Hollande étoit en plusieurs endroits 50 pieds plus bas que le fond de la mer* t. 1. p. 590 (il n'y avoit personne en Hollande pour mesurer lorsqu'elle étoit si basse). —— Raynal se trompe à coup sûr dans ce calcul de 18 à 20 pieds: s'il approche quelque part de la vérité ce n'est que dans peu d'endroits, à Enchuisen, par exemple; encore n'est-ce que dans les grandes marées enflées par les vents de Nord-ouëst: car si la mer étoit habituellement plus haute, les eaux du ciel étant sans écoulement, deviendroient une nouvelle mer & couvriroient tout le païs. —— Il est vrai néanmoins à consulter les événemens passés & ceux qui se renouvellent de tems en tems, que la Hollande est dans une situation très-critique *; mais il est également vrai qu'on ne sauroit rien déterminer sur la topographie future du continent ou de quelque province en particulier, malgré la situation actuelle des choses. La mer peut se retirer derechef des contrées qu'elle menace, comme elle s'en est retirée autrefois. Telle ville, isle, province subsiste depuis bien des siecles au milieu des dangers; telle autre qui paroît bien affermie, est détruite tout-à-coup. La main de Dieu gouverne l'essor des

* Assertion contraire aux faits, 15 Janv. 1782, p. 87.

* 15 Déc. 1775, p. 929 & suiv.

causes

le port, & prétend que les môles n'ont pas reçu de dommage. Mais l'on sait que dans ce païs on déguise & affoiblit toujours ces sortes de malheurs. Cette même lettre avoue qu'un banc de sable s'est considérablement affaissé, ce qui suppose une commotion terrible dans tout le terrein contigu.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 18 Février*). Le comte de Wassenaer, seigneur de Wassenaer & d'Obdam, & le baron de Leyden, députés des Etats-généraux des Provinces-unies, eurent le 5 de ce mois au matin leur audience de congé de l'Empereur, qui leur fit l'accueil le plus gracieux: le soir, le chancelier, prince de Kaunitz leur remit, de la part de Sa Majesté, un petit papier, contenant deux bagues entourées de diamans très-riches. Ces deux ministres se disposoient à retourner incessamment dans leur patrie, & tout étoit déja prêt pour leur départ, lorsque Mr. de Leyden fut frappé d'un coup d'apoplexie, dont il mourut ensuite. —— Le 6, le prince de Kaunitz se rendit en personne chez le

causes physiques, le réprime ou l'anime, selon les décrets d'une providence dont personne ne peut deviner la marche. Voïez la *Dissert. sur les tremblemens de terre, les orages, les inondations &c*, qui se trouve à la tête des *Observ. phil. sur les systêmes*. édit. de 1771; & à la fin de l'édition de 1778.

nonce du Pape Mgr. Caprara ; il y resta pendant une heure & demie ; on présume que la conversation doit avoir été bien importante, tant par ce qu'une pareille visite de la part du prince-chancelier d'Etat est une chose fort extraordinaire, que par ce qu'il fut remarqué que le même soir fort tard, Mgr. le nonce fit partir un courier pour Rome. —— Le 14 de ce mois il arriva ici un courier extraordinaire, expédié par le baron de Herbert, notre ministre à Constantinople. Il a apporté la nouvelle que le grand-visir a été déposé, sans qu'on en ait encore pénétré le sujet, & que le 4e. fils du Grand-Seigneur est mort. On a aussi appris par la même voie, que le bacha de Scutari continue de faire des ravages dans la Romelie avec 40,000 hommes. Le bruit de cette invasion a répandu la plus vive consternation dans la capitale de l'empire ottoman, parce que le peuple craint que les troupes que le Grand-Seigneur envoie contre ce rebelle n'éprouvent le même sort.

L'Empereur a nommé lieutenants-feld-maréchaux, Mrs. les généraux-majors Terzi, Belhavel & Blankenstein, & généraux-majors, Mrs. de la Taste, colonel des cuirassiers de Czeswitz, & Bemoski colonel de Palfy infanterie. Les nouveaux colonels ne sont pas encore nommés. Le général Terzi ira à Lintz; il sera remplacé à Vienne par le général Wartensleben. —— On commence à faire dans ce païs des levées considérables de recrues. On s'occupe aussi déja de la formation

des cinq nouveaux régimens hongrois. On a donné des ordres pour l'achat d'un nombre de chevaux de remonte ; l'Autriche doit en fournir 1500 & la Bohême 3000. —— Il avoit été rendu, il y a quelque tems, une défense contre la vente des charges militaires : l'on croit que, par une nouvelle ordonnance, il y sera dérogé en faveur des officiers âgés & invalides : mais cette permission ne sera accordée qu'à eux seuls, & sous condition, qu'ils seront obligés de remettre le produit de la vente à la caisse militaire, qui leur fera toucher leurs appointemens ordinaires, leur vie durant : après leur mort le capital restera à la caisse.

M^r^. Linguet est arrivé ici pour recueillir les applaudissemens que nous sommes disposés à donner à son Mémoire sur la liberté de l'Escaut ; & comme son antagoniste le comte de Mirabeau a été appellé à Berlin, pour entrer à ce qu'on croit au service de Sa Majesté Prussienne & publier suivant les intérêts de cette cour un journal qui s'imprimera, dit-on, à Cologne, on présume que M^r^. Linguet pourroit également obtenir de l'emploi de notre cour. Cependant nous ne manquons pas ici de têtes satyriques : la censure s'est vu obligée ces jours-ci de défendre très-rigoureusement un petit ouvrage intitulé : *l'Association des Nababs de l'Indostan contre le Grand-Mogol.* L'auteur y fait jouer aux membres de l'association germanique les rôles les plus singuliers. L'un paroît sur la scène comme Nabab de Guzurate, l'autre comme Nabab d'Arcot,

cot, un troisieme comme Nabab de Calcutte. Mais enfin leur assemblée & celle de leurs ambassadeurs se trouvent dissoutes à l'occasion d'une dispute d'étiquette qui s'éleve sur la préséance. L'Empereur a déclaré aux censeurs qu'il laisseroit plutôt passer un écrit contre sa personne qu'un ouvrage fait contre la dignité des Hauts-Etats de l'Empire.

Vers la fin du mois dernier, il s'est commis ici un meurtre affreux; un nommé Zallheim, emploïé subalterne de la ville, connoissoit depuis bien des années une fille, sur le retour de l'âge, qui partageoit avec lui ce qu'elle gagnoit par son travail. Lorsqu'il manquoit d'argent il étoit sûr d'en trouver chez son amie. Cependant, soit dégoût de jouer le rôle de suppliant, soit que la fille se refusât de fournir, sans cesse, à ses folles dépenses, Zallheim forma le dessein de s'en défaire; il l'invita à venir déjeuner chez lui; puis l'aïant attirée, sous quelque faux prétexte, dans un appartement écarté, le barbare perça le cœur à sa bienfaitrice; il dépeça ensuite le cadavre, &, après avoir enfermé le tout dans un coffre fort, il courut enlever le trésor de sa victime, qui consistoit en 1700 florins. Il en emploïa une partie à païer ses dettes & le reste à profiter des divertissements du carnaval. Sa conduite déréglée fit naître des soupçons; on visita le quartier de Zallheim & l'on trouva tout ce qu'on cherchoit: l'assassin a déja tout avoué. Sa sentence, pour être exécutée, n'attend que la signature du Monarque. —— La baronne

Sorobinska, jeune veuve, convaincue d'avoir tué d'un coup de pistolet l'abbé Rotter Ex-Jésuite, a été condamnée à être marquée d'un fer chaud sur les deux joues, à balaïer les rues pendant trois ans, & à être enfermée ensuite pour le reste de ses jours.

BERLIN (*le* 25 *Février*). Tandis que les feuilles étrangeres parlent beaucoup des mouvemens de nos troupes; nous n'appercevons rien de fort extraordinaire. Il se peut cependant qu'il se prépare des choses qu'il seroit téméraire de prédire. Le nouvel ambassadeur destiné pour Vienne ne se hâte pas de partir.

Dans la séance de l'académie des sciences de cette ville, tenue le 26 Janvier, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi, on doit distinguer, parmi les pieces dont il a été fait lecture, un discours de Mr. l'abbé Denina, servant de réponse à cette question, qu'on trouve dans la nouvelle *Encyclopédie* par ordre des matieres: *Que doit-on à l'Espagne? Et depuis 2 siecles, depuis 4, depuis 10, qu'a-t-elle fait pour l'Europe?* Comme cette question a été faite en France, par un François, & dans un ouvrage qu'on peut considérer comme national, l'orateur en prend occasion de montrer que l'Espagne ne le cede point à la France, quant à l'utilité dont elle a été pour le reste de l'Europe; & il s'attache à prouver, " que „ cette nation à fait pour la France même, „ jusqu'au tems de Mazarin, plus que la „ France n'avoit encore fait alors pour

„ les autres nations „ (a). Voilà la these: l'auteur la prouve avec beaucoup d'érudition, d'esprit & de connoissances; tant qu'on peut prouver. (b)

Mr. le comte de Mirabeau est arrivé ici. Quelque flatteur qu'ait été l'accueil que ce célebre auteur ait reçu du Roi & de la famille roïale, il est certain qu'il ne fera pas un long séjour dans cette ville. Aussi-tôt que les affaires qui l'ont amené ici seront terminées, il doit se rendre à Cologne pour y présider à l'impression de l'ouvrage périodique, dont il a entrepris la rédaction.

LIEGE (*le* 29 *Février*). Mgr. François-Antoine-Marie-Constant comte de Mean, tréfoncier de Liege, nommé par Sa Sainteté évêque d'Hippose, & destiné par Son Altesse,

---

(a) Et encore aujourd'hui n'est-ce pas à peu-près la seule nation d'Europe, qui ait encore un caractere à elle, qui dans sa généralité ait encore des mœurs, de la probité, de la décence, de la conscience, la crainte de Dieu & les fruits qui y germent? On voit une différence bien marquée de ses indigenes d'avec les étrangers, jusques dans les recruteurs qu'elle envoie dans les païs lointains, & dont la conduite forme un contraste frappant avec la conduite des enrôleurs des autres nations. On a beau dire qu'il y a dans ce païs des excès & des superstitions en fait de culte; cela, supposé réel, vaut encore mieux que les principes qui donnent un libre cours à toutes les abominations qui dégradent les peuples moins chrétiens.

(b) Autre apologie de l'Espagne & des Espagnols par l'abbé Cavanilles, 15 Nov. 1784, p. 425. —— 1 Mars 1786, p. 344.

tesse, notre gracieux évêque & prince, son oncle, au suffraganat de Liege, vacant par la promotion de Monseigneur le comte d'Arberg à l'évêché d'Ypres, a été sacré, le 19, dans la chapelle du palais, par son Altesse, assistée des révérendissimes abbés de St. Gilles & de St. Jacques. Toute la cour, & quantité de personnes de la premiere distinction ont été présentes à cette auguste & édifiante cérémonie.

Le malheureux Pierlot, prêtre & marguillier de la paroisse de Verviers, qui, le 16 Décembre dernier, avoit assassiné, Mr. le conseiller Delmotte, ses deux servantes & blessé Mr. l'abbé Sougnez (a); découvert & arrêté ensuite dans le duché de Luxembourg;

(a) On ne peut mieux faire connoître cette triste affaire qu'en transcrivant la confession du coupable, trouvée dans sa poche lorsqu'il fut pris. « *J'avois joué pendant longtems aux jeux pernicieux des Lottos (source de mon malheur), j'y avois perdu des sommes considérables, ce qui m'avoit chargé de dettes, & le 27 Décembre 1785, je devois rembourser à Mademoiselle F***, un capital de 1200 florins qu'elle m'avoit prêté; me trouvant dans l'impossibilité de le faire; je roulai mille moïens dans ma tête; pour me tirer d'embarras; enfin, je me décidai à aller assassiner toute la maison du conseiller Delmotte & d'enlever son trésor: à cet effet, je fis appeller les deux servantes, en me servant du prétexte que leur mere étoit à la mort & qu'elle souhaitoit de les voir encore une fois. Elles furent demander la permission de sortir, au conseiller dans sa chambre. Je dis à celle qui se présenta la premiere, que je la conduirois toujours;*

transféré dans cette capitale; livré d'abord à ses juges compétens, vient d'en éprouver toute la justice. Mgr. l'official, après la vérification complette des crimes, les confrontations

---

toujours, & que je viendrois chercher l'autre après, & qu'il ne convenoit pas de laisser la maison seule; je m'en allai donc avec la premiere; j'eus beaucoup de peine à l'assassiner, parce que cette fille se défendit très-bien; & je ne doute pas, que si elle avoit eu un couteau, elle ne m'en eût percé; enfin j'en vins à bout après bien des efforts; on doit avoir trouvé ses mains très-meurtries; je fus alors chercher l'autre, que j'assommai en deux coups, sans qu'elle fit le moindre mouvement, que d'étendre un peu la jambe droite; voïant que c'étoit fait, je me saisis de la clef de la maison, que cette derniere avoit en poche & je fus directement chez le conseiller, que je trouvai sur son séant dans son lit; lorsqu'il me vit entrer, il me demanda comment il alloit à la mere de ses servantes, & si elles étoient déja revenues; je sentis dans ce moment un remord, que je surmontai cependant d'abord & pour toute réponse, je lui donnai trois ou quatre coups de massue & le laissai pour mort dans son lit; delà je fus à la chambre de l'abbé Sougnez, qui pour mon malheur & contre mon attente, se trouvoit fermée; je l'appellai, il ouvrit, je lui dis de descendre à cause que le conseiller menoit un terrible tapage parce que les deux servantes étoient près de leur mere mourante. Lorsque je vis l'abbé Sougnez dans l'attitude à mettre ses culottes je lui donnai un coup de massue, qui renversa sa tête sur son lit, je redoublai un coup, deux coups, mais les rideaux de son lit parerent en partie la force des deux derniers coups; alors à son tour, il me terrassa & me jetta hors de sa chambre; voïant mon coup manqué, je pris aussi-tôt la fuite & m'enfuis directement sur Spa, & je déjeunai au Cerf, où je

tions & les aveux du prisonnier, l'a condam-
né à être abandonné au bras séculier, en or-
donnant la dégradation nécessaire & prescrite
par les rites de l'Eglise. Cette premiere sen-
tence

---

je demandai un guide pour me conduire à travers le bois de la Sauveniere pour aller au Cheneux, chez ma tante, à qui je fis la confession de mes crimes; j'y restai huit jours, caché, buvant, mangeant avec la famille régulierement aux heures des repas, & le soir, je me retirois à côté du bâtiment dans un petit réduit, nouvellement construit, qui n'est pas encore couvert: là on m'avoit fait un lit, derriere les tourbes & j'entendis deux fois la patrouille, dans la maison de ma tante, qui faisoit des recherches après moi; voïant donc que tôt ou tard, je serois découvert dans ma retraite, je fis part à ma tante de mes inquiétudes, & lui témoignai que je serois charmé d'aller plus loin, si je pouvois: ma tante qui étoit bien aise de se débarrasser de moi approuva mon dessein, & me dit que la nuit même, un de mes cousins m'accompagneroit & que nous tâcherions de gagner païs ensemble; nous partimes effectivement la nuit, & arrivâmes sur la matinée, à Outrée, grosse cense isolée, où étoit encore un de mes cousins qui y servoit comme valet; j'y demandai asile à l'hôte, après lui avoir fait la confession de mes crimes, j'y restai pendant huit jours & voïant, que la femme de mon hôte frissonnoit à chaque moment qu'elle me voïoit, je lui dis de ne rien craindre: & pour votre tranquillité si vous voulez faites moi attacher comme un chien, je ne demande que l'asile, & ne vous ferai aucun mal; l'hôte rassura sa femme, & huit jours après, mon cousin devant finir son terme pour retourner à sa maison, il me proposa d'avancer davantage dans le païs & que mon histoire faisoit trop de bruit, que je n'avois qu'à me préparer à partir au premier jour, qu'il m'accompagneroit

tence a été mise le 20 en exécution avec l'appareil le plus imposant. L'assassin fut conduit, par l'archifisc du synode, de la prison de l'officialité au grand marché de Liege. Arrivé aux degrés de la cathédrale, le coupable s'est revêtu, pour la derniere fois, des ornemens du ministere sacré dont il alloit être dépouillé. Mgr. le comte de Mean, évêque d'Hippose & suffragant de Liege, assisté des Sgrs. abbés de St.-Gilles & de St.-Jacques, doïens de St.-Pierre & de St.-Paul, en présence du Sgr. official & de ses fiscaux, d'un côté; de l'autre de huit échevins de la justice souveraine & du maïeur en féauté; a prononcé les formules d'usage; & toutes les formalités de la dégradation étant achevées, le prisonnier a été remis à la justice séculiere, qui l'a fait conduire dans la prison du souverain officier. Le moment d'après, les actes du procès furent portés au tribunal des Sgrs. échevins, qui, tout de suite, en commencerent la lecture. Le 21 à midi, les échevins aïant achevé la lecture du procès, ont prononcé la sentence. L'assassin a été condamné à être traîné sur une claie au lieu

---

roit jusqu'aux Trois Vierges, où il y a un couvent de Récollets & que j'y demanderois asile en attendant: je consentis volontiers à m'en aller & je fis part de ma résolution à mon hôte, qui approuva fort le parti que j'allois prendre & par lequel il se trouvoit débarrassé de moi; je partis donc avec mon cousin, pour me rendre aux Trois Vierges.

du supplice à St.-Gilles, tenaillé 8 fois, rompu & exposé vivant sur une roue pendant quatre heures. Le 24 l'arrêt fut exécuté. Le coupable bien résigné, & souffrant, disoit-il, dans son cœur de plus grands tourmens que ceux qu'on lui préparoit, sortit de sa prison à 8 heures du matin sur une espece de traineau ou de claie. A chacun de ses côtés se tenoit un pere de l'Ordre des Capucins. Sa fermeté ne l'a point abandonné jusqu'à la mort. Il a soutenu les horribles tourmens du tenaillement avec une constance héroïque & sans pousser la moindre plainte. Lors même que ses membres furent brisés, il ne s'échappa pas un seul soupir de sa poitrine. Il n'a resté qu'une heure exposé sur la roue, après quoi il a été étranglé, S. A. aïant bien voulu mitiger la sentence. Cette scéne aussi terrible qu'attendrissante a arraché des larmes à tous les spectateurs, qui oublioient le crime du coupable en voïant sa résignation & maudissoient le jeu détestable qui conduit à de telles horreurs (a). Sur le point d'expirer,

(a) Le lotto étant un vrai jeu de hazard, doit nécessairement conduire à ce genre de fureur qui est attaché à tous les jeux de cette nature; à ces accès maniaques qui agitent la cupidité déçue, punie par des pertes désespérantes & irréparables. Il est incroïable à quel point les mœurs publiques ont été dégradées par ce détestable phantôme de lucre, sur-tout dans la basse classe du peuple, dupe certaine de toutes les illusions qui promettent de la rendre plus riche. On ne peut rien ajouter à ce

il répétoit encore avec les Peres les prieres que ceux-ci récitoient.

L'éclat de zele & de dignité que le clergé a mis dans cette affaire, d'un côté en levant

---

ce que dit à ce sujet le comte d'Albon dans son discours sur le roïaume de Naples, où ce fléau public est autorisé, comme dans bien d'autres païs. « Avide de la fortune, le peu-» ple est toujours prêt à courir au devant » d'elle, il la poursuit sans relâche, & il ne » tombe que trop souvent sous le poids de » l'idole. Le gain des loteries est pour lui la » voïe pour en obtenir les faveurs. Les mal-» heureux, les gens oisifs & pauvres, entrent » aveuglément dans la route ou plutôt dans le » labyrinthe. Ils se précipitent les uns sur les » autres, la roue tourne & les brise. Pour un » que la fortune tire du milieu de la foule, » il en est cent mille qu'elle ruine. L'exem-» ple & l'expérience du grand nombre ne les » corrigent pas; ils voient un heureux, & se » flattent tous de le devenir. La passion dégé-» nere en une espece de fureur; plus ils ont » perdu, plus, dans l'espérance de gagner, » ils multiplient leurs pertes. Les dons qu'on » leur fait, les salaires de leurs travaux, l'ar-» gent qu'ils acquierent par des voïes légiti-» mes, & celui qui est le fruit du crime, ce » qu'ils viennent à bout d'épargner en pre-» nant sur leur nécessaire; tout cela, ils se » hâtent, en forcenés, de le jetter dans le » gouffre qui l'engloutit, & demande pour » aliment de nouvelles richesses, qu'on s'em-» presse de lui fournir.... En examinant les » regîtres des bureaux, on voit que le plus » grand nombre des billets est distribué, non » aux riches, qui ne mettent aux loteries que » pour s'amuser, mais au peuple, & sur-tout » à la partie du peuple la plus pauvre. —— » Mais il s'agit ici d'un impôt volontaire! » Peut-on être touché du sort de ceux qui le

Discours sur l'hist. le gouv. les usages &c. T. 2 p. 398.

Hh 2 „ paient,

tous les obstacles qui auroient pu soustraire le coupable à la rigueur des loix, de l'autre en assurant la dignité du caractere sacerdotal par une dégradation solemnelle, lui ont

---

» païent, tandis qu'il ne dépend que d'eux
» de ne le pas païer? Cette objection n'a pas
» autant de poids qu'on se l'imagine. Quoi-
» qu'il paie volontairement, le peuple n'en
» est pas moins à plaindre, puisqu'il ne cal-
» cule pas, qu'il saisit la moindre lueur d'es-
» pérance, & qu'il ne balancera jamais de
» l'acheter à prix d'argent. On lui parle de
» lots de 40, 50, 100 mille livres, c'est-là tout
» ce qu'il voit devant lui; il fait effort, il
» court pour saisir le phantôme, qui, par un
» jeu cruel, lui échappe toujours. La sensibi-
» lité seule fait sur son esprit une impression
» qui le détermine, & dont la force est pres-
» que toujours irrésistible. Il attend tout du
» sort; mais s'il fait tant de fond sur ce frêle
» appui, c'est qu'il ignore que, pour une com-
» binaison qui le favorise, il y a des millions
» de chances qui tournent à son préjudice.
» Il ne sait pas & ne veut pas savoir que,
» dans le tems qu'il fait un pas, le moindre lot
» en fait cinquante, si je puis le dire, & que
» les autres lots, à mesure qu'ils sont plus
» considérables, ont une progression plus ra-
» pide: comment les atteindre. Il en est, je
» l'avoue, qui gagnent & s'enrichissent! Mais
» on les compte très-aisément ces favoris de
» la fortune. Qu'on fasse, s'il est possible,
» l'énumération de tous ceux qui se ruinent.
» Mais, dira-t-on, le peuple n'est pas dépour-
» vu de raison; quelque stupide qu'on le sup-
» pose, il ne manque jamais de lumieres
» quand il s'agit de ses intérêts: d'ailleurs
» il n'est dupe que de son avidité. Objection
» frivole! les pauvres sont les plus ardens à
» suivre les loteries; l'appât d'une fortune,

» quelque

fait le plus grand honneur. On a vu encore en cette occasion de quelles contradictions étoit capable la tortueuse & hypocrite philosophie. D'abord les adeptes du parti crierent de toutes parts contre les privileges des ecclésiastiques, ils annoncerent que l'assassin en seroit quitte pour une prison perpétuelle & parvinrent par cette manœuvre à produire dans l'esprit du peuple une fermentation qui éclatoit en murmure. Quand la sentence fut prononcée & exécutée, on changea de ton: on déclama avec fureur non-seulement contre les supplices aggravés, mais contre la peine de mort en général. Il s'en trouva quelques-uns qui prouverent bien sérieusement par Confucius qu'il ne falloit faire mourir personne (a); qu'à la vérité les scélérats avoient

---

„ quelque chimérique qu'elle soit réellement, „ devient toujours pour eux une tentation qui „ les entraîne. „

(a) Si Confucius a enseigné une telle doctrine, ses chers Chinois l'ont bien mal accueillie. L'univers ne vit jamais d'exécutions pareilles à celles qui ont lieu à la Chine. Une courte visite que l'Empereur fait dans quelques provinces, fait tomber des têtes par centaines *; les accidens les plus involontaires sont punis par la corde sans aucune forme de procès *; les étrangers, pour avoir eu le malheur de ne pas naître en deçà de la grande muraille, y expirent sous les coups de bâton; les Rois prisonniers y sont décapités avec toute leur famille *; cent mille hommes sont exécutés au même jour & à la même heure par une seule sentence du despote * &c. &c. Il faut convenir que jamais doctrine ne fut moins efficace que celle qu'on prête au jongleur du roïaume de Lou. 1 Mars 1783, p. 331.

* 1 Avril 1784, p. 544.
* 15 Août 1785, p. 631.
* 15 Mai 1778, p. 115.
* 15 Août 1785, p. 632.

plein-pouvoir d'empoisonner, hacher, brûler, frire & cuire quiconque peut les accommoder de sa carcasse ou de ses dépouilles; mais que c'étoit une barbarie atroce de leur rendre la pareille (a); qu'il suffisoit de les faire garder

---

(a) Voici ce que je lis dans un auteur estimé qui a traité fort au long de tous les genres de *fanatisme*. « Je passe sous silence le » *fanatisme de la sensibilité*, qui interdit toute » espece de ressentiment contre le vice, qui » érige en cruauté horrible tout acte de justice, & qui nous a donné ces *moeurs douces* » qui sont le résultat de nerfs affoiblis, d'ames abâtardies & d'une indifférence absolue » pour la vertu ». —— Nécessité indispensable de la peine de mort, 15 Sept. 1774, p. 370. —— 15 Janv. 1780. p. 90. —— Raison péremptoire de cette nécessité relativement à la sécurité publique, 15 Sept. 1778, p. 100. —— 1. Mai 1776, p. 12. —— Témoignage de Dieu lui-même, 15 Janv. 1777, p. 114. —— 15 Sept. 1778, p. 102. —— Restituée par un édit de l'Empereur, 15 Juillet 1783, p. 445. —— Assassins condamnés par ses ordres exprès au même supplice que Pierlot, 15 Avril 1785, p. 607. —— Réfutation de l'ouvrage de Beccaria, 15 Sept. 1778, p. 97. —— Anecdote touchant cet écrivain inconséquent qui ne croïoit pas lui-même à ses paradoxes, 15 Août 1779, p. 575. —— Cause de la haine des philosophes contre les peines capitales & toute espece de punition, 15 Août 1779, p. 571. —— 1 Janv. 1783, p. 51. —— Pourquoi leur factice sensibilité n'a pour objet que les malfaiteurs, & jamais les honnêtes gens volés, assassinés, empoisonnés ou en danger de l'être, 15 Janv. 1779, p. 93. —— Tandis qu'ils s'élevent contre le supplice des scélérats, ils demandent des *demi douzaines d'enfans pour faire des expériences plus sûres que celles qu'on fait*

par quelques sentinelles pour qu'ils ne continuent pas leurs opérations sur des personnes trop distinguées; & qu'enfin il falloit *éclairer les peuples sur leurs devoirs* en leur apprenant qu'on ne devoit tuer personne, ce que Pierlot avoit malheureusement ignoré.

FRANCE.

PARIS (*le* 28 *Février*). Les députés du parlement de Rennes ont eu leur audience du Roi le 5 de ce mois. Mr. le comte de Vergennes, étant venu les prendre à sept heures à la salle des ambassadeurs, où ils s'étoient rendus, les conduisit

---

fait avec de petits chiens, 1 Avril 1777, p. 494. —— Divers événemens & observations, 1 Octob. 1784, p. 182, & autres journ. cités *ibid.* toujours en rétrogradant. —— A tout cela ajoutons que la peine du talion, exercée par le ministere public, a fait loi chez tous les peuples. Tous les sages de l'antiquité en ont connu la justice : *grassatus aliquis est ferro : præbeat ipse cervicem. Miscuit noxium virus : refundatur in suum facinus authorem. Oculos rapuit, effodit : reddat de suâ cœcitate solatium... Facinus pœnæ mensura est.*

Non est lex justior ulla
Quàm necis artifices arte perire suâ.

Elle a la sanction du Ciel, & l'éternel Législateur en fait la base des arrêts de sa vengeance : *Qui in captivitatem duxerit in captivitatem vadet : Qui in gladio occiderit, oportet eum gladio occidi.* Apoc. 13. *Quià sanguinem Sanctorum & Prophetarum effuderunt, & sanguinem dedisti eis bibere : digni enim sunt.* Apoc. 16.

à l'audience de Sa Majesté. La réponse que le Roi a faite à leurs remontrances, est trop longue, pour qu'il ait été facile de s'en procurer le contenu. D'ailleurs les députés se sont imposé la loi de n'en pas donner copie, que le parlement n'en ait eu connoissance: mais on sait qu'en général le Monarque a répondu, " Qu'il s'étoit fait rendre un nou-
" veau compte des tabacs; que rien ne s'é-
" toit fait que par ses ordres; & que tous
" les jugemens de son conseil avoient été
" rendus en pleine connoissance de cause;
" qu'il n'avoit jamais eu l'intention d'enlever
" aux parlemens, ni aux juges de son res-
" sort, la connoissance de la distribution des
" denrées nuisibles à la santé de ses sujets;
" que même il lui avoit accordé des pou-
" voirs plus étendus que ne lui en donnoient
" les réglemens anciens; qu'au surplus il al-
" loit, par une nouvelle loi, fixer plus par-
" ticulierement les objets de la compétence
" de son parlement & ceux de pure admi-
" nistration en matiere de tabac; qu'il n'a-
" voit vu d'irrégulier dans cette affaire que
" les arrêts & arrêtés, que le parlement avoit
" rendus sur cet objet; que rien ne pouvoit
" invalider des loix publiées en sa présence,
" parce qu'elles émanoient de sa justice, &
" que son parlement devoit éviter les nou-
" veaux principes, dont les conséquences
" étoient nuisibles; que rien par conséquent
" ne devoit empêcher l'exécution de ces
" loix publiées en sa présence ou par ceux
" qu'il honoroit de ses ordres; & qu'au con-
traire

„ traire le parlement en devoit maintenir
„ l'exécution ; qu'en lui seul résidoit essen-
„ ciellement le pouvoir législatif ; & que tous
„ les arrêts, rendus contre ces principes,
„ étoient nuls de plein droit : Qu'au surplus
„ Sa M. ne doutoit pas de la fidélité de son
„ parlement & de chacun de ses membres
„ en particulier, & qu'il devoit avoir toute
„ confiance dans les précautions, que sa sa-
„ gesse lui dictoit, pour prévenir les abus
„ dans les distributions du tabac. „. Cette réponse, quoiqu'un peu rigoureuse, ne changera cependant rien aux dispositions annoncées par les ministres. Une loi reconnoîtra la compétence du parlement, & autorisera la surveillance qu'il a toujours réclamée. L'arrangement avoit été préparé dans des conférences antérieures : on y étoit convenu d'assurer pour l'avenir au parlement de Rennes son droit de surveillance sur les tabacs, & d'établir à l'époque du nouveau bail plusieurs bureaux, où le tabac sera délivré en carotte.

L'hôtel des monnoies de Paris a mis tant d'activité dans son travail, qu'il se voit en état d'escompter ses reconnoissances ; & déja l'avis en a été rendu public. Quant à l'ouvrier, surpris en flagrant délit, pour avoir succombé à l'appât de ce métal séduisant, sa peine, qui étoit capitale, a été commuée. Cet homme étoit étranger & protestant. On a eu sur-tout égard aux attestations des maîtres, chez lesquels il a servi, & qui ont rendu les meilleurs témoignages de sa conduite : c'étoit son premier crime : il doit sa

grace aux sollicitations de Mr. l'ambassadeur de Suede. —— Un committé des fermes-générales a eu plusieurs conférences avec Mr. de Colonia, pour préparer les articles, qui doivent former la base du bail prochain. La semaine derniere ce committé mit son travail sous les yeux du ministre. Tout fut examiné & débattu dans cette séance, qui dura depuis 6 heures du soir jusqu'à 2 heures après minuit. Les principaux articles furent arrêtés, mais quelques autres souffrirent des difficultés, qui seront applanies à la premiere conférence, après quoi rien ne retardera plus la signature du bail. Il est décidé, qu'il n'y aura que deux fermiers de plus, ce qui portera leur nombre à quarante-deux.

Mr. Seguier, avocat-général, aïant dénoncé le 7 de ce mois par un très long réquisitoire aux grand'chambre & tournelle assemblées, les trois éditions qui ont paru successivement du *Voïage de Figaro en Espagne*, comme une collection infame de blasphêmes contre la Divinité, d'impiétés contre la religion, de sarcasmes contre les mœurs, d'injures contre la nation espagnole, & d'invectives contre son gouvernement. Il est intervenu l'arrêt suivant.

" *Vu trois imprimés ; le premier est un petit* ,, *volume* in-18, *en 280 pages*, *sans noms d'au-* ,, *teur ni d'imprimeur*, *aïant pour titre :* Voïage ,, de Figaro en Espagne *avec cette épigraphe* ,, currente Rotâ, à St. Malo 1784. *Le second* ,, *dans le format d'un* in-8°. *de 88 pages*, *aïant* ,, *pour titre :* Voïage de Figaro en Espagne, ,, *sans noms d'auteur ni d'imprimeur*, à Se- ,, ville 1785. *Le troisieme en deux tomes* in-12

„ dont le premier de 283 pages, le second de „ 209 pages, l'un & l'autre aïant pour titre: „ Voiage de Figaro en Espagne, par Mr. le „ marquis de Langle, imprimé à Neuf-Châtel, „ de l'imprimerie de Fauche, fils aîné & com„ pagnie 1785. *Conclusions du procureur-géné„ ral du Roi. Ouï le rapport de Mr. Gabriel „ Tendeau, conseiller. La matiere mise en dé„ libération.*

“ *La cour ordonne que lesdits imprimés seront „ lacérés & brûlés en cour du palais, au pied „ du grand escalier d'icelui par l'exécuteur de „ la haute justice, comme impies, sacrileges, „ blasphématoires, destructeurs des mœurs, „ & de la religion, injurieux & calomnieux „ envers la nation espagnole & son gouverne„ ment, séditieux & propres à soulever les es„ prits contre l'autorité légitime & les dépositaires „ de la dite autorité, enfin tendans à porter „ atteinte à l'union indissoluble qui doit regner „ entre la France & l'Espagne: enjoint à tous „ ceux qui en ont des exemplaires de les ap„ porter au greffe de la cour, pour y être sup„ primés; fait très-expresses inhibitions & dé„ fenses à tous libraires imprimeurs, d'impri„ mer, vandre & débiter les dits livres, & à „ tous colporteurs, distributeurs & autres, de „ de les colporter ou distribuer, à peine d'être „ poursuivis extraordinairement, & punis sui„ vant la rigueur des ordonnances: ordonne qu'à „ la requête du procureur-général du Roi, il „ sera informé par devant le conseiller rappor„ teur, que la cour commet pour les témoins „ qui se trouveront à Paris, & par devant les „ lieutenants criminels des baillages & sénéchaus„ sées du ressort, pour les témoins qui sont „ hors de la dite ville, les informations faites, „ exposées & communiquées au procureur-géné„ ral du Roi, être par lui requis & par la „ cour ordonné ce qu'il appartiendra; ordonne „ à cet effet qu'un exemplaire desdits imprimés „ sera déposé au greffe de la cour pour servir „ à l'instruction du procès. Ordonne en outre „ que le présent arrêt sera imprimé, publié & „ affiché par tout où besoin sera, & copies col„ lationnées*

„ lationnées envoïées aux baillages & sénéchaus-
„ sées du ressort, pour y être lu, publié & registré;
„ enjoint aux substituts du procureur-général du
„ Roi les dits siéges d'y tenir la main & d'en
„ certifier la cour dans le mois. Fait au parle-
„ ment &c. „

La lecture des interrogatoires dans l'affaire du fameux collier a été entierement terminée le 17 à 3 heures 50 minutes, le parlement prononça un arrêt, " qui, sans s'arrê-
„ ter aux réserves & protestations, portées
„ dans les interrogatoires de Mr. le grand-
„ aumonier, ni à sa demande en renvoi
„ préalable devant un concile provincial, dont
„ il est débouté, ordonne qu'il sera passé ou-
„ tre à l'instruction & au jugement du pro-
„ cès: en conséquence que les témoins ouïs
„ aux informations & autres, qui seront en-
„ tendus de nouveau, seront recolés en leurs
„ dépositions, &, si besoin est, confrontés
„ aux accusés; comme aussi que les accusés
„ seront recolés dans leurs interrogatoires &
„ (si besoin est) confrontés les uns aux au-
„ tres. Joint le surplus des requêtes des parties
„ au fond, pour, en jugeant, y avoir tel
„ égard que de raison „. Il paroît donc par ce prononcé que le parlement a décidé: 1°. *Que sur la demande de Mr. le cardinal d'être renvoïé devant juges compétens, c'est-à-dire, juges d'Eglise, il n'y a lieu de s'arrêter à cette demande*: 2°. *Que, sur la demande à fins de civilisation, le procès sera au contraire réglé à l'extraordinaire*: 3°. *Sur la demande d'atténuation ou d'adoucissement du décret, qu'il a été débouté*. 4°. *Sur la demande de faire entendre certains témoins*,

également débouté jusqu'à présent; précis, par lequel on voit, que Mr. le cardinal a succombé dans toutes ses poursuites. La procédure a été réglée à l'extraordinaire par une très-grande pluralité de voix, dix voix seulement aïant voté pour l'adoucissement du décret. —— On ne disoit plus rien de Cagliostro, lorsqu'une circonstance nouvelle réveille tout-à-coup l'attention du public à son égard. Il a été imprimé en faveur de sa cause un Mémoire *in* 4°. d'environ 60 pages: il est très bien écrit; &, si la partie du style doit faire décider, son succès sera général. Nul roman, nul conte oriental ne présente autant d'intérêt. Cet écrit doit d'autant plus exciter la curiosité, qu'il n'est personne, qui ne desire savoir, à quoi l'on doit s'en tenir sur les histoires étranges & merveilleuses, qu'on a débitées sur le compte de ce fameux aventurier.

Le 14, le grand service, ordonné par le Roi à Notre-Dame, pour feu Mr. le Duc d'Orléans, fut célébré: les cours souveraines y assisterent. L'oraison funebre y fut prononcée par Mr. l'abbé Maury. La premiere partie parut belle; la seconde fut moins goûtée, peut-être à cause de sa longueur: la veille l'oraison funebre du même prince avoit été prononcée dans l'église de Belle-Chasse par Mr. l'abbé de Vauxcelles. Beaucoup de clarté & de douceur dans le stile, de la grace & de la sensibilité; c'est ce qui forme le caractere de cet orateur. —— Le 18 Mr. de Guibert s'est emparé du fauteuil académique:

il a analysé & loué Mr. Thomas pendant cinq quarts d'heure, ce qui a paru un peu long; le directeur, Mr. de St. Lambert, a répondu par des lieux communs, ce qui a paru très-académique. Mr. Ducis a païé sa dette à l'amitié par une piece élégiaque très-ample, remplie d'expressions hazardées, & débitée d'une maniere très-ampoulée. —— Le Lycée ne désemplit pas soir & matin. Mr. Dubuc veut qu'on écrive sur la porte: *Hospice des désœuvrés de Paris.* Les faiseurs de calembours disent que dans cet endroit *les hommes y conjuguent & que les femmes y déclinent.*

On assure qu'il vient de nouveau d'être défendu aux comédiens françois de représenter dans la suite le Mariage de Figaro. Cette piece indécente a été traduite en allemand; mais la plus grande partie des gouvernemens de l'Allemagne, attentifs à éloigner tout ce qui tend à corrompre les mœurs, en ont jusqu'à présent défendu la représentation.

Le sieur Manuel, auteur de la brochure intitulée: *Lettre d'un garde du Roi sur le procès du cardinal de Rohan*, a été arrêté & conduit à la Bastille, sans doute pour y aller s'instruire avec l'illustre prisonnier, de quelques nouvelles particularités à insérer dans la seconde édition de son libelle. Les sieurs Desauges, pere & fils, qui sont cependant libraires de la police, ont probablement fort abusé des privileges que donne ce titre, puisqu'ils sont aussi à la Bastille. C'est pour avoir vendu un recueil de pieces concernant

la même affaire, où l'on avoit ajouté le conte oriental de Mr. le Maître contre le garde des sceaux.

On écrit de Saint-Jean de Luz, que le navire la Marie, de ce port, venant de la pêche de la morue, a été jetté sur la côte le 9 Décembre dernier, par la grande agitation de la Mer; tout l'équipage, composé de 21 hommes, a été heureusement sauvé. Le nommé Jean Harrier de Saint-Jean de Luz, matelot, qui s'étoit rendu avec un grand nombre d'autres habitans sur la côte, pour sauver l'équipage, est devenu la victime de son zele & de son courage, & a été englouti par les flots. Le Roi a accordé une gratification de 150 liv. à sa mere.

MORTS.

Charles de Mathei, marquis de Valfons, vicomte de Sébourg, comte de Blandecque, lieutenant-général des armées du Roi de France, commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, gouverneur pour Sa Majesté du fort de l'Ecluse sur le Rhône, aïant servi le Roi sans interruption pendant plus de 60 ans, est mort à Paris le 6 Février.

Clement Chabert, président, doïen des trésoriers de France au bureau des finances de la généralité de Grenoble, seigneur de Saint-Veran, est mort à Saint-Marcellin le 20 Janvier, âgé de 101 ans, 5 mois, & 22 jours, étant né le 28 Juillet 1684. Il a toujours joui d'une très-bonne santé & de la présence d'esprit jusqu'au dernier moment de sa vie: il n'avoit éprouvé d'affoiblissement que dans la vue, l'ouïe & la mémoire; mais il n'en étoit pas privé.

Jean-Gilbert Allire, comte de Langhac, maréchal-de-camp, chevalier de l'Ordre-roïal

& militaire de St. Louis ; grand-sénéchal d'Auvergne, est mort à Paris le 10 Janvier.

Esther Richardson est morte à Lougton dans le comté d'Yorck, à 109 ans ; & John Makie, fermier à Dalfy dans le comté d'Ayr en Ecosse, y est mort âgé de 103 ans. Son fils aîné, âgé de 70, conduisoit le deuil, composé de 13 autres fils du défunt, 30 petits-fils & 20 arrieres petits-fils.

Dans le dernier Journal, p. 344 *l. avant dern. lisez* 15 Novembre. —— *P.* 345 *l. dern. au lieu de* p. 348 *il faut* p. 343 —— *P.* 362 *l.* 11 *lisez* le 2 de ce mois. —— *P.* 377 *l. dern.* concouroient, *lisez* concourent. —— *P.* 378 *l. avant dern. au lieu de* 529 *lisez* 559.

TABLE.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE

1. AVRIL

1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE

1. AVRIL 1786.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Histoire de Kentucke, nouvelle colonie à l'Ouëst de la Virginie, traduite de l'anglois, de Mr. John Filson par Mr. Parraud de l'académie des Arcades de Rome. A Paris chez Buisson; à Liege chez Demazeaux. 1785 1 vol. *in*-8°. de 234 p. Prix 3 liv. 6 f.

LE territoire de Kentucke est borné au Nord & à l'Ouëst par l'Ohio, ou la Belle Riviere, au Sud par la Floride & la Caroline, & à l'Est par les montagnes du Cumberland, appartenant à la Virginie; son étendue est d'environ 250 milles du Nord

au Sud, & de 200 milles de l'Est à l'Ouest. C'est pendant la derniere guerre seulement, qu'on a songé à y faire des établissemens, après en avoir acheté le terrein des Sauvages, avec lesquels cependant il y a eu des guerres sanglantes à soutenir. L'auteur entre dans le détail des diverses productions du païs, qui est d'un site agréable & d'un sol très-fertile. Il parle avec admiration d'un grand animal à cornes & à défenses, qui néanmoins est très-connu des naturalistes, quoique Mr. de Buffon semble en avoir oublié l'existence dans ses Epoques après en avoir parlé très-pertinemment dans son *Histoire naturelle* (a). Ce qu'il disserte sur l'origine & le caractere des Sauvages, est très-juste & conforme à ce que les hommes les plus instruits nous en ont rapporté. « La grande ressemblance, ou, pour » mieux dire, l'identité du physique & du » moral des Américains & des Tartares du » Nord-Est de l'Asie, & en même tems la » présomption, dans laquelle les savans ont » été pendant longtems, que l'Asie & l'A- » mérique étoient jadis unies (b) ou qu'au » moins elles n'étoient séparées que par un » bras de Mer fort étroit (c), ont fait pencher

(a) Le *morse*, ou *vache marine.* —— *Exam. des Epoq.* p. 256 & suiv. édit. de Luxemb. 1780. —— Dans celle d'Embaum 1781 cet article est beaucoup mieux développé n. 147 & n. 190 p. 207.

(b) peut-être le sont-elles encore : le contraire n'est pas encore démontré, même après les voïages de Cook, quoiqu'en dise notre auteur.

(c) de 6 lieues, selon d'autres de 13, & parsemé

„ les plus sensés dans l'opinion que la vraie
„ origine des Américains est due à cette par-
„ tie de l'Asie. Les Mers immenses qui sépa-
„ rent les deux continens à l'Ouëst du nôtre,
„ ne permettent guere de croire qu'une colo-
„ nie ait jamais pu les traverser avant la dé-
„ couverte de la boussole. L'ingénieux Mr.
„ de Buffon a aussi remarqué, & sa remar-
„ que paroît juste, qu'il n'y a point d'autres
„ animaux habitans également les deux con-
„ tinens, que ceux qui peuvent supporter
„ les glaces du Nord. Ainsi il n'y a en Amé-
„ rique ni éléphans, ni lions, ni tigres, ni
„ chameaux; mais on y voit des ours, des
„ loups, des cerfs, & des élans en quanti-
„ té, & absolument semblables à ceux de
„ l'autre hémisphere. Cette hypothese, qui
„ a fait fortune depuis qu'elle a paru, vient
„ d'être élevée presque jusqu'à l'évidence
„ par les dernieres découvertes du capitaine
„ Cook. Ce navigateur, dans son dernier voïa-
„ ge, a pénétré fort loin dans le détroit qui
„ sépare l'Asie de l'Amérique, lequel n'a que
„ six lieues de large dans sa partie la plus étroi-
„ te, & qui par conséquent peut être facilement
„ traversé par des canots. Nous pouvons donc
„ conclure maintenant, qu'on ne pourroit

---

semé de plusieurs isles. Que devient après cela *la distance de 800 lieues gauloises*, imaginée par le romanesque auteur des *Recherches sur les Américains*? Déc. 1770, p. 394. —— 1 Fév. 1784, p. 176.

„ porter plus loin les recherches sur l'origi-
„ ne des tribus américaines. „

Cette vue générale sur la population de l'Amérique n'exclut pas les autres moïens d'expliquer comment ce grand continent s'est peuplé. Il est naturel de croire que cela s'est fait de plus d'une maniere, & que l'on auroit tort ici, comme dans tout autre genre de recherches, de généraliser un systême quelconque (a). L'auteur parle d'une nation qui à en juger par son idiome, qui est la langue galloise (du païs de Galles) paroît être une colonie angloise. Voici comme il s'explique sur ce sujet. " L'an 1170
„ Madoc, fils d'Owen Gwynnedh, prince
„ de Galles, mécontent de la situation des
„ affaires de son païs, abandonna sa patrie,
„ comme le rapportent les historiens gallois,
„ pour chercher de nouveaux établissemens,
„ & laissant l'Irlande au Nord, il avança à
„ l'Ouëst, jusqu'à ce qu'il découvrît une
„ contrée fertile, où aïant laissé une colonie,
„ il retourna chez lui, persuada à plusieurs
„ de le suivre, partit de nouveau avec dix

(a) On trouve à la fin du livre des passages de Diodore de Sicile, d'Aristote, de Platon, d'Elien &c, qui paroissent prouver que l'Amérique étoit connue des anciens, que plusieurs nations y ont navigué. Mais comme ces passages ont essuïé différentes interprétations, ils ne sont pas suffisans, pour décider péremptoirement cette question. —— Div. observ. *Cat. phil.* p. 53 & suiv.

„ navires, sans qu'on ait entendu parler de
„ lui depuis cette époque. „

« Ce récit a plusieurs fois excité l'atten-
„ tion des savans ; mais comme on n'a point
„ trouvé de vestiges de ces émigrans, on
„ a conclu, peut-être trop légérement, que
„ c'étoit une pure fable, ou au moins qu'il
„ n'existoit aucune trace de cette colonie.
„ En dernier lieu néanmoins, les habitans
„ de l'Ouëst ont souvent entendu parler
„ d'une nation habitant à une grande distance
„ sur le Missouri, semblable aux autres In-
„ diens par les mœurs & l'extérieur, mais
„ parlant la langue galloise, & conservant quel-
„ ques cérémonies de la religion chrétienne ;
„ ce qui, à la fin, a été regardé universel-
„ lement comme un fait constant. „

« Le capitaine Abraham Chaplain, de Ken-
„ tucke, homme sur la véracité duquel on
„ peut compter, a assuré l'auteur que dans
„ la derniere guerre, étant avec sa compa-
„ gnie en garnison à Kaskaski, il y vint
„ quelques Indiens, qui parlant la langue
„ galloise, furent parfaitement entendus de
„ deux Gallois qui étoient dans sa compa-
„ gnie, avec lesquels ils converserent beau-
„ coup ; & qu'ils leur parlerent de leur na-
„ tion d'une maniere parfaitement conforme
„ à ce qu'en rapportent les habitans de l'Ouëst.
„ L'auteur n'ignore pas le ridicule que cer-
„ taines personnes vaines & bouillantes pour-
„ ront jetter sur ces récits ; mais comme la
„ vérité seule a guidé sa plume, peu lui im-
„ porte ce qu'on dira, & il se flatte qu'en

„ excitant de nouveau la curiosité du publ[ic]
„ sur ce sujet, il pourra donner occasion d[e]
„ faire des recherches plus exactes pour décou-
„ vrir la vérité. „

Ce rapport tout singulier qu'il est, [se]
trouve fortifié par l'extrait de la relation d[u]
capitaine Isaac Stewart, que le traducteur [a]
ajouté à la suite de l'ouvrage. On y lit ce qui
suit : « J'étois depuis deux ans en esclavage,
„ lorsqu'un Espagnol envoié du Mexique pour
„ faire des découvertes, arriva dans ces con-
„ trées. Il s'adressa aux chefs des Sauvages
„ pour me racheter, moi & un autre blanc
„ qui se trouvoit dans la même situation. Cet
„ homme étoit du païs de Galles, & s'ap-
„ pelloit *Davcy*. L'Espagnol s'étant accordé,
„ nous recouvrames enfin notre liberté. Nous
„ partimes avec lui, & faisant route vers
„ l'Ouëst, nous traversames le Missisipi, près
„ de la Riviere rouge. Nous remontames les
„ bords de cette riviere dans un espace de
„ sept cents milles, & arrivames chez une
„ nation de Sauvages extraordinairement
„ blancs, dont les cheveux étoient généra-
„ lement roux. Ils habitoient les bords de la
„ riviere de Post, qui tombe dans la Riviere
„ rouge. Le lendemain de notre arrivée par-
„ mi ces Sauvages, le Gallois nous annonça
„ qu'il étoit résolu à rester chez eux, par-
„ ce que, disoit-il, leur langage étoit sem-
„ blable au sien. Cette découverte excita vi-
„ vement ma curiosité. J'allai trouver avec
„ mon compagnon, les chefs de la ville, qui
„ lui apprirent, dans une langue dont je

„ n'avois point de connoissance, & qui ne „ ressembloit en rien aux autres langues in„ diennes que j'avois entendu parler, que „ leurs ancêtres étoient venus d'un païs très„ lointain, & qu'ils avoient abordé à l'Est „ du Mississipi, dans un païs dont la des„ cription quadroit parfaitement avec ce que „ l'on appelle la Floride occidentale. Ils ajou„ terent que lorsque les Espagnols avoient „ pris possession du Mexique, ils s'étoient „ enfuis dans le païs qu'ils habitoient en„ core aujourd'hui. Pour plus grande preuve „ de ce qu'ils avançoient, ils produisirent „ des rouleaux de parchemin qui étoient soi„ gneusement enveloppés dans des peaux de „ loutre, & sur lesquels étoient de grands „ caracteres écrits en bleu, que je ne pus „ déchiffrer. Mon compagnon ne sachant pas „ lire, même dans sa langue, je ne pus „ point obtenir l'explication de ces parche„ mins. Ce peuple est brave, guerrier & in„ trépide, & les femmes y sont belles en „ comparaison des autres Sauvages.

Ceux qui ont parlé des Sauvages américains, comme d'une espece de brute, dont l'existence sembloit obscurcir le grand dogme de la spiritualité & de l'immortalité de l'ame *, seront bien surpris du tableau qu'en fait l'auteur, tableau du reste conforme à ce que nous en savons par les relations les plus sûres. " Des „ peuples qu'on peut dire ne posséder rien, „ ni en public ni en particulier, & qui n'ont „ point l'ambition de s'étendre, devroient, „ ce semble, avoir peu de chose à dé-

„ mêler

* Cat. phil. p. 183.

„ mêler les uns avec les autres. Mais l'es-
„ prit de l'homme naturellement inquiet,
„ ne sauroit demeurer dans l'inaction, & il
„ est ingénieux à se procurer de quoi s'oc-
„ cuper. Ce qu'il y a de sûr, c'est que nos
„ Sauvages négocient sans cesse, & qu'ils
„ ont toujours quelqu'affaire sur le tapis. Ce
„ sont des traités à conclure ou à renouvel-
„ ler, des offres de services, des civilités ré-
„ ciproques, des alliances qu'on ménage,
„ des invitations à la guerre, des compli-
„ mens sur la mort d'un chef ou d'une per-
„ sonne considérable. Tout cela se fait avec
„ une dignité, une attention, même une
„ capacité digne des affaires les plus impor-
„ tantes, & les leurs le sont quelquefois plus
„ qu'il ne le paroît; car ceux qu'on députe
„ pour cela, ont presque toujours des instruc-
„ tions secrettes, & le motif apparent de
„ leur députation n'est qu'un voile qui en
„ cache un autre plus sérieux. „

Ce que l'auteur nous apprend de leur éloquence, est également remarquable, & pourroit servir, par un exemple un peu humiliant pour nos beaux-esprits, à arrêter la dégénération de l'éloquence parmi nous, si le goût une fois corrompu étoit susceptible de guérison. “ C'est un spectacle bien surprenant
„ que des peuples qui n'ont pas les premiers
„ élémens des sciences & des lettres, discu-
„ tent une affaire avec tant de justesse, &
„ qu'ils montrent tant d'éloquence dans leurs
„ discours, au point que des voïageurs cer-
„ tainement très-instruits, & par conséquent

„ à l'abri de s'en laisser imposer, assurent „ avoir passé des heures entieres à écouter „ les orateurs, & regretté de les voir si-tôt „ finir. Quelle est donc la magie de leur „ langage, le charme de leur éloquence, la „ beauté de leurs peintures, pour frapper „ ainsi des hommes accoutumés à tout ce „ que l'agrément du style, la pureté de l'ex- „ pression, le sublime des pensées des peuples „ policés, peut offrir de plus beau dans ce „ genre? La raison en est sensible, c'est „ qu'ils vont droit au cœur, qu'ils peignent „ au lieu de faire des phrases, qu'ils intéres- „ sent toujours l'auditeur; c'est qu'enfin ils „ n'emploient que le langage du sentiment „ & de la raison, au lieu de l'esprit qu'on „ trouve dans la plûpart des orateurs anciens „ & modernes. La nature les guide, la rai- „ son les éclaire, le sentiment les dirige; „ ils n'ont point d'autres maîtres, d'autres gui- „ des, d'autre art, & ils touchent, ils per- „ suadent. „

Dans un ouvrage de cette nature on ne s'attend guere qu'un auteur moralise, le nôtre le fait cependant quelquefois, & pour l'ordinaire bien sagement. Voici un passage sur la résignation chrétienne qui fait la plus douce impression sur ceux qui ont l'expérience de cette précieuse & nécessaire vertu. “ Dans „ cet Etat, ensevelis dans des déserts effraïans, „ à plusieurs centaines de milles de nos fa- „ milles, je crois que peu de personnes au- „ roient goûté le bonheur dont nous joui- „ mes alors. Vous voïez maintenant, disois-

je

„ je souvent à mon frere, combien peu la „ nature demande pour être satisfaite. Le „ bonheur, compagnon de la joie, se trouve „ bien mieux dans notre propre cœur, que „ dans la jouissance des choses extérieures; „ & je crois fermement qu'il ne faut qu'un „ peu de philosophie (*de la véritable s'en-* „ *tend ; point de celle qui n'a de ressource* „ *que le suicide*) pour rendre un homme „ heureux dans quelqu'état qu'il se trouve. „ Elle consiste en une entiere résignation à „ la volonté de la Providence. Un esprit „ résigné trouve du plaisir dans un sentier „ couvert de ronces & d'épines. „



Traduction du Plutarque anglois, contenant la vie des hommes les plus illustres de l'Angleterre & de l'Irlande; ministres, guerriers, hommes d'Etat & d'Eglise, citoïens, philosophes, poëtes; & des plus célebres navigateurs & artistes, depuis le regne de Henri VIII jusqu'à nos jours. A Paris, chez Mérigot l'aîné, 1785. 12 vol *in*-8°, dont 4 paroissent.

LEs portraits des hommes illustres d'une nation sont bien faits pour fixer l'attention & exciter de plus en plus la curiosité. C'est une espece de galerie que l'on parcourt avidement, & où l'on se plaît à considérer les traits qui distinguent chaque personnage. C'est là que l'on découvre l'influence que les

vertus & les talens d'un simple particulier peuvent avoir sur le bonheur & la gloire d'un Etat. On y voit à découvert les ressorts secrets qui ont donné lieu aux plus étonnantes révolutions, & la véritable cause de ces événemens qui font l'admiration de la postérité. Tous les hommes dont la vie compose ce recueil, ne jouissent pas d'une égale célébrité; mais chaque article qui les concerne devient intéressant par les anecdotes dont il est rempli. Les plus remarquables sont ceux de Thomas Morus & du cardinal Polus (a). L'auteur releve particulierement le courage du premier, & sa conduite à l'égard du cruel Henri. Voici un trait qui prouve bien la profonde connoissance qu'avoit ce grand homme d'un Prince qu'un écrivain moderne appelle avec raison *le Neron* de l'Angleterre. Un jour qu'il étoit à sa maison de campagne, le Roi s'y rendit sans l'avoir fait avertir. Il trouva Sir Thomas dans son jardin, & s'y promena deux heures avec lui, le bras passé au cou du favori. Mr. Roper, gendre du chancelier, enchanté d'une pareille distinction, dit à son beau-pere, après le départ du Roi: « Ah!

(a) Le traducteur écrit *More, Pole &c* contre l'usage généralement & constamment reçu. Dans une autre traduction d'un ouvrage latin, je viens de lire *l'Empereur Honoré, Arcade &c.* Il n'y a rien au-dessus des François pour corrompre les noms propres. Ils s'efforcent d'empreindre la mobilité de leur langue sur tous les mots étrangers qui tombent en leur puissance.

„ Monsieur, quel bonheur d'être le Favori
„ d'un si grand Prince! *More* lui repliqua:
„ *je conviens qu'il est bon maître; cependant*
„ *malgré la faveur dont il m'honore, si cette*
„ *tête qu'il vient de caresser pouvoit lui ga-*
„ *gner un château en France, il ne la lais-*
„ *seroit pas longtems sur mes épaules.* „

Tout le monde sait qu'il périt victime de son attachement à la religion, & qu'il préféra la mort à la honte d'un serment qui blessoit sa conscience. Il conserva jusqu'au dernier instant la plus grande tranquillité d'ame, & montra de la gaïeté jusques sur l'échafaud. Ce seroit un spectacle bien digne de l'attention d'un vrai philosophe, que de considérer la différence des sentimens qui agitoient le cœur de Thomas, lorsqu'on le conduisoit au supplice, & celui du tyran qui avoit ordonné sa mort. L'un, calme & paisible, jouissoit de la sécurité que donne le témoignage d'une bonne conscience; l'autre, en proie aux remords, frémissoit intérieurement de voir un sage braver ses menaces & dédaigner également les honneurs & les supplices dont il lui offroit l'alternative. L'un supplie même en menaçant, & attend, comme la plus précieuse faveur, un mot de la bouche de son sujet; l'autre semble commander lorsqu'il est abattu, & moins recevoir la mort que la choisir de lui-même. L'un enfin est humilié &, pour ainsi dire, vaincu en terrassant un sujet dont il a vainement sollicité le suffrage; l'autre monte triomphant sur l'échafaud, du haut duquel il condamne l'injustice du tyran qui

l'immole, & imprime à sa mémoire une tache ineffaçable.

On a comparé la mort du chancelier Morus à celle de Socrate ; tous deux furent injustement condamnés ; mais le premier est beaucoup plus grand, puisqu'il dépendoit de lui de conserver ses jours, & que l'autre étoit forcé de subir son arrêt. Socrate philosophoit beaucoup dans sa prison avant de prendre & après avoir pris la cigue ; mais Thomas Morus se montre plus grand philosophe, en ce qu'il ne perdit pas un instant cette gaïeté douce qui l'avoit accompagné toute sa vie. Les diverses anecdotes de sa mort sont connues & rapportées par tous les historiens du tems. Elles montrent jusqu'où peuvent aller la tranquillité & le courage, qu'inspirent la religion & l'aspect d'un avenir où la justice de Dieu remettra tout à sa place.

Veut-on se former une juste idée du caractere de Henri VIII, qu'on lise le trait suivant. " Ce Prince bizarre se plaisoit à inquiéter ceux qu'il se proposoit de récompenser : il commençoit par les tracasser sur les moindres bagatelles, & lorsqu'ils s'attendoient à souffrir toute la rigueur de sa colere, il les mandoit en sa présence, & après leur avoir tenu des discours très-piquans, il leur disoit : *je vous donne telle & telle charge, pour vous récompenser de ce que je me suis si bien amusé à vos dépens.* Il avoit une autre manie non moins singuliere & très-alarmante pour ceux qui ne connoissoient pas l'humeur de ce Prince : il leur écrivoit des lettres foudroiantes,

tes, les menaçoit d'une prochaine disgrace, & lorsqu'il les voïoit prêts d'expirer de fraïeur, il leur envoïoit des présens & les combloit de faveurs „. " Dans une jolie fem„ me, remarque l'auteur anglois, un tel ca„ ractere annonceroit un grand fond de co„ quetterie; mais dans un Monarque, il dé„ veloppe un penchant à la cruauté, ou quel„ que défaut dans le jugement „.

Il n'est peut-être pas indifférent de jetter un coup-d'œil sur les funestes effets que produisit même en matiere purement civile, économique & politique le schisme de Henri, & le renversement de la religion qui en fut une suite. Voici comme s'exprime l'auteur anglois qui ne sauroit être suspect sur cette matiere. " Après la suppression des abbaïes „ & des monasteres, un grand nombre de „ moines, répandus dans toutes les provin„ ces du roïaume, avoient été forcés d'y „ travailler pour leur subsistance... L'indus„ trie, partagée entre tant de sujets indigens, „ devoit nécessairement diviser, & par con„ séquent diminuer le salaire (a); d'ailleurs „ les abbaïes & les monasteres affermoient „ leurs terres *à un prix raisonnable*, & leurs „ fermiers emploïoient un grand nombre de „ laboureurs pour les cultiver; après l'abo„ lition de ces différentes maisons religieuses, „ les

(a) Embarras extrême & multitude de bills pour nourrir les pauvres, sous Elisabeth, 1 Mai 1782, p. 10. —— 1 Oct. 1782, p. 229.

les seigneurs auxquels ces terres avoient passé, soit par don, soit par acquisition, les affermoient *à un plus haut prix* *; les fermiers, pour remédier à cet inconvénient, emploïerent moins de cultivateurs, & diminuerent leur rétribution; ce qui augmentoit de plus en plus la misere publique. Mais ce qui manqua d'achever la ruine de l'industrieux laboureur, fut le commerce des draps. Les propriétaires des terres, voïant l'immense débit qu'on faisoit en France des draps d'Angleterre, convertirent leurs champs en prairies, & trouverent plus d'avantage à nourrir des troupeaux, qu'à cultiver des grains; en conséquence, ils mirent leurs champs en clôture, ce qui produisit de grands inconvéniens; le bled étant plus rare, fut bientôt à un prix excessif; & les fermiers n'aïant pas besoin d'autant de monde pour garder les troupeaux dans les enclos que pour labourer la terre, le villageois perdit bientôt tout moïen de subsister. Cette cruelle politique, en réduisant l'honnête cultivateur à la plus affreuse misere, enrichissoit seulement le propriétaire „. (a)

* 1 Janv. 1784 p. 9.

L'auteur de ce *Plutarque*, n'est pas toujours

(a) Diverses obs. sur le même sujet 15 Mars 1785, p. 410. —— 1 Juin 1785, p. 188. —— Un autre témoignage d'un Protestant, plus remarquable encore que celui de cet Anglois, est celui de Mr. de Luc, dans le tome 4e. de ses Lettres

jours si juste dans l'exécution de ses portraits. Il y prodigue souvent des éloges à des hommes

---

Lettres physiques & morales édit. de 1779, p. 71 & suiv. Aucun auteur catholique n'a rendu ses observations sur cette matiere avec plus de force & d'intérêt. C'est un langage de sensibilité & de conviction qui subjugue l'esprit en mettant le cœur de la partie. Les bornes de ce Journal ne me permettent pas de copier ces réflexions qui s'étendent depuis la p. 71 jusqu'à 86e. En voici néanmoins quelques traits. « La nature même de ces sociétés empêche qu'elles ne puissent être bien grandes ni bien nombreuses; leur excès leur nuit & les réduit. Mais on peut en tirer de grandes leçons pour le succès & le bien de la société générale; & je ne puis m'empêcher de les considérer elles-mêmes comme un bien. Si nous remontions à l'origine de la plûpart des monasteres rustiques, qui présentent à nos yeux une prospérité bien plus grande que celle de tout ce qui les environne, je suis persuadé que nous trouverions qu'ils ont été défricheurs; & que c'est à eux, & à leurs successeurs qui continuent à bien gérer, que les couvens doivent ce dont ils jouissent. Pourquoi donc ne jouiroient-ils pas? Imitons-les, sans en être jaloux. Si, passant dans un lieu semblable à celui-ci, & voïant des terres prospérantes, on apprenoit qu'elles appartiennent à un seigneur; cela n'exciteroit aucune satyre, aucun murmure. Pourquoi donc un couvent en excite-t-il? Quant à moi je confesse, que je vois de tels établissemens avec d'autant plus de plaisir, que ce n'est pas la jouissance d'un homme seul, mais celle d'un nombre d'hommes; & sous ce point de vue je ne saurois leur souhaiter trop de bonheur. Des religieux sont des hommes, qui ont choisi, ou à qui

„ l'on

mes qui font bien loin de les mériter. Peu s'en faut qu'il ne faffe un grand homme du

---

„ l'on a fait choifir comme à tant d'autres,
„ un certain état ; & l'on doit fouhaiter, que
„ tout homme foit heureux dans fon état,
„ dès qu'il ne détruit pas le bonheur des au-
„ tres, & ne leur fait éprouver que cette
„ concurrence de penchans & de befoins, fi
„ générale dans la nature. Tout être fenfible
„ a une fphere d'activité, qu'il cherche à
„ étendre ; & c'eft par-là que leurs fpheres
„ fe contiennent les unes les autres. Si les
„ individus n'étendent pas la leur contre les
„ loix de l'Etat ou de la morale, plus ils fa-
„ vent fe procurer de bonheur chacun en
„ particulier, plus la maffe en contient. Or
„ je ne vois pas que, fous le point de vue
„ dont je parle, les religieux empietent fur
„ le bonheur des autres hommes contre ces
„ régles ; & je vois en même tems, que dans
„ leur fphere, ils renferment beaucoup de
„ ce bonheur tranquille, qui eft prifé par un
„ grand nombre d'hommes. La fubfiftance
„ fimple, mais abondante, y eft affurée par
„ les peres, les freres, les domeftiques, les
„ laboureurs. La régle s'étend fur tout, pour-
„ voit à tout, prévient les écarts & les défor-
„ dres. Ils peuvent fe maintenir dans un état
„ d'honnête abondance ; parce qu'ils font plus
„ rendre à la terre, & que rien ne fe diffipe.
„ Il n'y a, par l'inftitution même, du chef
„ au dernier des membres, qu'une gradation
„ infenfible dans les jouiffances, excepté dans
„ celle du pouvoir qui maintient la régle, &
„ qu'il feroit à fouhaiter pour le bonheur
„ des hommes qu'on trouvât par-tout.... Il y
„ a fans doute une claffe d'hommes qu'on
„ peut regarder comme des pareffeux, & qu'on
„ nomme ordinairement *fainéans*, pour exci-
„ ter contr'eux *clameur de haro*. Mais que
„ de fainéans pareils ne renferme pas le
„ monde par les mêmes caufes! Fainéans do-

 rés,

cruel & fanatique Rawlegh ou Raleigh, décapité à Westminster en 1618. Que Rawlegh

---

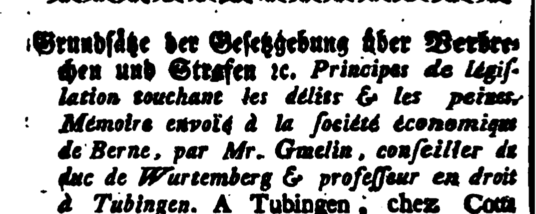
„ rés, armés, portant les couleurs de celui-
„ ci ou de celui-là, ou des haillons, ou le
„ pistolet pour le présenter à la gorge des
„ passans. Il y a des paresseux parmi les
„ hommes ; il faut y pourvoir de quelque
„ maniere ; & celle-là est une des plus dou-
„ ces. Ce n'est point encourager la paresse ;
„ c'est l'empêcher d'être nuisible au monde :
„ & il me semble qu'on n'y pense point assez ;
„ non plus qu'à ceux que l'état de la société
„ rend oisifs „. —— " J'écarte ici tout ce
„ qui tient à la religion, excepté en ce qu'elle
„ contribue au respect de la régle ; & en cela
„ je la regarde comme le lien salutaire qui
„ distingue ces sociétés. Sans ce lien on dé-
„ sireroit en vain d'en former de pareilles ; mê-
„ me après avoir senti qu'il seroit à souhai-
„ ter d'en pouvoir établir pour le bonheur
„ d'une partie de l'humanité. Je veux dire,
„ que quand après avoir reconnu l'avantage
„ d'un régime civil & économique, tel que
„ tout l'ensemble d'un couvent ; ses dortoirs,
„ son réfectoire, tout ce qui le fournit, tous
„ ceux qui le servent & vivent autour de
„ lui ; on voudroit l'établir par de simples
„ conventions ; on n'y réussiroit pas ; l'établis-
„ sement dégénéreroit & tomberoit. . . . La re-
„ ligion seule, soit par sa force naturelle, soit
„ par le poids de l'opinion publique, peut pro-
„ duire cet heureux effet. . . . C'est ainsi que
„ peu à peu, l'air seul qu'on respire dans
„ l'enceinte d'une communauté champêtre,
„ m'a entraîné à appuïer une these, que les
„ moines, dans ce moment mes voisins, n'au-
„ roient pas cru soutenue par un Protestant.
„ Mais je leur dois le plaisir que j'y goûte.
„ Et comme il s'agit d'une question sur le
„ bonheur des hommes, l'occasion même est
„ un argument. Ce matin j'ai été agréable-
„ ment réveillé par mille oiseaux qui saluoient

„ l'aurore.

ait été un bon pirate qui a servi heureusement l'Angleterre contre les Espagnols, on en conviendra sans peine ; mais la bassesse de son âme lâchement servile & adulatrice, mais son humeur sanguinaire & atroce, égaloient son courage, & si l'on veut, sa férocité. Malheur au païs qui a besoin d'être servi par des monstres !

„ l'aurore. Ma fenêtre donne sur un verger, „ & un pinçon perché sur une branche voi„ sine, a donné le signal. Un moment après, „ j'ai entendu une autre espece de concert „ qui m'a plus touché. J'ai ouvert ma porte, „ qui donnoit sur la cuisine de mes hôtes, „ & j'ai vu autour d'une grande table, maître, „ maîtresse, enfans, domestiques, buvant tous „ ensemble du caffé à la crême. Une bonne „ vieille femme, assise auprès du feu, chan„ toit un hymne, que chacun accompagnoit „ à son tour, dans l'intervalle d'une tasse à „ l'autre ; & je me suis apperçu qu'on ne les „ comptoit pas. Un couvent concentre-t-il „ les jouissances dans son enceinte ? L'abon„ dance regne autour de lui : c'est ce que j'ai „ vu par-tout. La religion empêche-t-elle „ d'aller avec gaieté à l'ouvrage ? C'est elle „ au contraire qui y répand le plus de séré„ nité. „




Grundsätze der Gesetzgebung über Verbrechen und Strafen ꝛc. *Principes de législation touchant les délits & les peines. Mémoire envoié à la société économique de Berne, par Mr. Gmelin, conseiller du duc de Wurtemberg & professeur en droit à Tubingen.* A Tubingen, chez Cotta 1785 vol. *in-8°.*

DEpuis que Beccaria, Sonnenfels & Iselin ont déclaré la guerre à la peine de mort, chacun les suit, voulant aussi paroître une tête éclairée, & partager avec eux les applaudissemens du vulgaire. L'envie de contredire les saintes Lettres, les loix de Dieu lui-même, le code des Chrétiens comme celui de toutes les nations du monde, n'a pas peu contribué à donner de la vogue à ces creuses spéculations, & à multiplier les brochures où l'on présente la législation criminelle comme un cahos d'extravagances & de cruauté, où l'on déplore les prétendus préjugés de nos ancêtres, pour leur en substituer de véritables, dont l'événement démontre tous les jours le danger, & qui dans le fait ne sont qu'un encouragement à la scélératesse (a). Cependant avant d'accuser les anciens

(a) Dern Journ. p. 465. —— 1 Sept. 1785, p. 143. —— 1 Oct. 1784, p. 182. —— 15 Fév. 1782, p. 258 & autr. toujours en rétrogradant jusqu'au 15 Sept. 1774, p. 370.

ciens d'ignorance & de cruauté, il convien-droit d'étudier & de peser leurs raisons; mais c'est ce que l'on auroit tort d'attendre de la suffisance d'un siecle tout confiant en ses prétendues lumieres. Par un exemple devenu bien rare, Mr. Gmelin a substitué aux préjugés de mode un examen sérieux de la chose (a). Il ne pense pas que des maximes qui ne sont point raisonnables, le deviennent par leur ancienneté; mais il croit qu'on a lieu de présumer que ce qui a été trouvé, pendant des siecles, juste & raisonnable par tous les peuples policés, l'est réellement. Ainsi en supposant que l'ancienne pratique

(a) Il est incroïable combien les gens les plus décidés en faveur des marottes du siecle, qui en parlent en toute occasion avec l'enthousiasme le plus fougueux, sont peu instruits des raisons opposées. J'en vois tous les jours ouvrir de grands yeux de benet, bégaïer ou se jetter gauchement sur quelque lieu commun de déclamation, à la premiere objection qu'on leur fait, même la plus simple & la moins imposante. Tel est l'effet de la présomption, d'une fausse idée de science & de lumiere! Elle ferme les yeux sur tout ce qui combat les préventions favorites, sur les observations les plus naturelles & les plus décisives; tandis qu'elle releve comme des démonstrations de petits sophismes auxquels l'homme instruit rougit de répondre sérieusement. Delà l'impossibilité de les ramener à la raison, aux vrais & solides principes de toute espece de théorie ou de pratique. On a beau les réfuter & les confondre, ils n'en iront pas moins leur train, comme dit le Prophete, & se berceront de l'importance de leurs inventions: *Ibunt in adinventionibus suis*. Psal. 80. —— Mot. de Linguet, 1 Fév. 1786, p. 282.

puisse avoir été fondée sur de bonnes raisons, il les recherche, & les compare avec les objections modernes, croïant que c'est là le plus sûr moïen de parvenir à la vérité, & qu'avant d'admettre des nouveautés il est à propos de les examiner sous toutes les faces, de peur que le remede ne soit pire que le mal; parce qu'il n'y a point de cas auquel il importe davantage de se garantir des préjugés & des opinions à la mode, répandus sous prétexte de défendre les droits de l'humanité contre l'injustice & l'oppression. Il faut souvent de la fermeté pour ne pas prendre l'air de compassion, les déclamations & les charmes du style pour des preuves, & pour discuter la vérité avec un sang-froid philosophique.

Voilà comme des vérités que la vanité, le prurit de la nouveauté, la mobilité & la légéreté des esprits, la morgue d'une présomptueuse ignorance, la destructive manie des réformes, parviennent à obscurcir pour quelque tems, sont reproduites au jour par des hommes courageux, & reprennent un dessus que l'erreur ne sauroit tenir, à moins de supposer une subversion générale des maximes & des notions humaines : époque déplorable, vers laquelle nous avançons avec une célérité effraïante, mais qu'heureusement nous n'avons pas encore atteinte. *

* Ci-dessous art. de Naples & de Vienne.





Réponse à quelques propositions hazardées par Mr. Garat, contre le Droit romain, dans le Mercure de France, du 19 Février 1785 ; par Mr. Berthelot, avocat, docteur-agrégé à la faculté des droits de Paris, censeur roïal. A Paris, chez l'auteur, rue des Postes ; Dupuis, & les autres libr. du Palais. 1785. 1 vol. *in*-12. Prix 30 f. br.

CEt ouvrage a des rapports marqués avec le précédent. C'est aujourd'hui la mode de déclamer contre le Droit romain, comme contre tout ce que nos peres avoient respecté. Mr. Garat a cru qu'il y avoit de la philosophie à se conformer à cette mode, & a fait insérer dans le *Mercure* une dissertation sur ce pauvre *Droit*, contre lequel il se met dans une colere étrange. Il devoit s'élever des adversaires; & ils n'ont pas manqué. M. Garat prétend que les loix romaines sont d'une obscurité & souvent d'une opposition, que l'étude la plus longue & la plus pénible ne peut dissiper ; Mr. Berthelot répond que " Cette „ étude, quoique étendue, a néanmoins des „ limites. L'homme n'a pas besoin, comme „ dans celle de la nature, de faire des fraix „ immenses, de quitter sa patrie, sa famille, „ de gravir sur les montagnes, de percer les

» entrailles de la terre, de traverser les mers,
» d'imaginer, de construire, à prix d'or,
» des instrumens qui suppléent à la foiblesse
» de ses organes, de les dresser sous le so-
» leil brûlant ou sous l'étoile polaire. Le
» corps de Droit, quelques livres élémentai-
» res, quelques bons Commentateurs en petit
» nombre; quatre ou cinq heures par jour
» de loisir, la méditation, le bon sens, la
» fréquentation du Barreau, le tout pen-
» dant quatre ans, feront un jurisconsulte
» capable de bien répondre à l'instant sur
» presque toutes les loix. „

La multitude des critiques qu'a essuïées Mr. Garat, l'ont engagé à une réponse que bien des gens ont regardée comme une rétractation, parce qu'il y avoue que le Droit romain est une législation *où les loix sublimes ne sont pas rares, où le style porte presque toujours l'empreinte de ce génie de Rome fait pour commander.... Un monument imposant par sa grandeur & par sa masse, si beau par quelques-uns de ses détails, autant au-dessus de tous les codes barbares, que les débris des temples de Corinthe ou d'Athènes sont au-dessus des huttes des Huns.* — Autre ouvrage sur le Droit romain, 15 Mai 1783, p. 88.





Dissertatio theologica de abusu rationis respectu mysteriorum religionis christianæ. *Dissertation sur l'abus de la raison dans l'examen des mysteres de la foi chrétienne. Par Mr. Matthieu-François Gentil.* A Mayence, chez Alef. 1785 broc. *in*-4°.

QUoique cette dissertation regarde particulierement les Sociniens, qui par le moïen *de la raison* sont parvenus à faire du christianisme tout ce qu'ils ont voulu, c'est-à-dire, à le réduire à une vaine apparence; les observations du savant & orthodoxe auteur sont très-propres à faire voir les suites funestes de l'abus de la raison en général, & à démontrer combien il est insensé de vouloir décider par sa foible & mobile lumiere les matieres de la révélation divine ou les objets de la foi. Hélas! dans les sciences même humaines & naturelles, elle ne produit que des incertitudes, des variations, des contradictions, autant de systêmes que d'auteurs; que faut-il en attendre, lorsqu'elle s'avise de prononcer sur des choses inaccessibles à nos sens, cachées dans le sein & dans la science secrette de l'Eternel?





Utrum Scriptura ceu immediata fidei regula jure a Protestantibus statui possit? *Dissertation sur la question : si l'Ecriture sainte peut être considérée comme la régle immédiate de la foi chrétienne.* Par Mr. Ch. Ant. Euler. A Mayence, chez Alef 1785. 1 vol. *in*-4°.

SI la raison abandonnée à elle-même ne peut qu'obscurcir & brouiller les matieres sur lesquelles elle s'exerce, elle fera la même chose de l'Ecriture sainte dès qu'on la mettra entierement à sa disposition. Les hérétiques de tous les siecles y ont vu ce qu'ils ont voulu ; & ce Livre inspiré pour ainsi dire par un seul souffle de la Divinité, si parfaitement *un* dans ses accords & ses résultats est devenu dans les mains des hommes présomptueux & corrompus l'instrument de mille erreurs diverses *. Mr. Euler montre dans cette dissertation que pour nous servir utilement de ce précieux dépot de la révélation, nous avons besoin d'une régle vivante, toujours subsistante parmi nous, & infaillible dans ses décisions. Il est parfaitement au fait de tous les paralogismes des Protestans, des causes de leurs erreurs & de leurs divisions, & expose dans la plus consolante lumiere les avantages de l'unité catholique. On ne remarque ni dans sa dissertation, ni dans les theses qui y sont jointes, cette teinte

* 15 Octob. 1783, p. 262.

philosophique qui regne aujourd'hui parmi les théologiens allemans, ce ton de vanité & de suffisance, de mépris & d'injustice qui honore si peu le savoir, ou plutôt qui est parfaitement inconciliable avec le vrai savoir. Ses critiques sont honnêtes, modérées & sagement tempérées par des observations excusantes. On en jugera par ce passage. *Quæ sub scholasticæ nomine occurrit theologia, circa prima ipsius initia est adhuc laudanda; quæ deinde sæculo decimo tertio, quarto & quinto scholas invasit, nigriorem calculum meretur. Sed quominùs censuræ nostræ in istius ætatis theologos sint acerbiores, temporum, quæ vixêre, circumstantiæ expostulant.* *

* Autres observ. sur la Théol. schol. 1 Mai 1783, p. 19.

Lettre de M. J. C. de B. à l'auteur du Journal.

Vous dites, Monsieur, dans votre Journal du 15 Février p. 246, qu'il paroît simple de faire dériver le nom de gazettes du mot italien gazza, *qui signifie* pie; *d'où par diminutif, on aura fait* gazzetta *petite pie ou petite babillarde. Les auteurs du Dictionnaire de Trévoux ne sont pas de ce sentiment, & observent que les premiers cahiers de nouvelles, composés à Venise, se donnoient pour une piece de monnoie nommée* gazetta, *d'où le nom a été approprié aux cahiers mêmes. Cette étymologie me paroît plus naturelle. Je suis &c.*

RÉPONSE. Il peut se faire que l'origine de *gazette* de *gazza* (pie) soit plus allégorique que littérale, plus ingénieuse que vraie. Je ne l'ai adoptée que relativement à l'opinion

qui dérive ce mot de *gaza* (trésor). Celle que l'a
teur de la lettre embrasse d'après le *Dictionnai*
de Trévoux, se trouve aussi dans le *Dictionnai*
historique, art. RENAUDOT (Théophraste). L
recherches étymologiques présentent souve
des résultats très-différens, dont le degré
probabilité plus ou moins saillant, ne l'e
point assez dans aucun pour déterminer to
les jugemens. Les Hebraïsans préféreront pe
être à toutes les opinions sur l'origine
mot gazette, celle qui y découvre le mot IZGA
(*nuntius*) qui en est à peu-près l'anagramm



*** "*Pour mettre dans leur plein jour l*
droits relatifs de l'Empire & du Sacerdoce, u
société de gens de lettres à Maïence s'est en
gagée à donner une édition nouvelle des plu
célebres auteurs françois, italiens, espagno
& anglois, qui ont éclairci cette matiere au
embrouillée, qu'elle est intéressante. Elle prom
une collection complette des meilleures œuvre
du Droit canon, à condition, que le nom
bre des souscriptions soit suffisant pour cett
entreprise. Tous les trois mois il paroîtra u
tome en gros in-quarto composé de trois alpha
bets, qui couteront 3 liv. 10 s. Chaqu
feuille de plus ou de moins sera païée ou re
battue avec 3 sous. Le païement se fera dès l
réception du tome avec un surplus de trois sou
pour le bénéfice du porteur & sans les frais d
port. Qui aura souscrit pour un ouvrage, il fau
dra qu'il y demeure jusqu'à la fin de la collec
tion, qui sera annoncée dans l'avant-dernie
tome, & sans la déclaration formelle du contrai
re, on le regardera comme voulant avoir celu
qui suit. Celui qui procurera des souscriptions
jouira de dix pour cent; & l'on prie ces Mes
sieurs, comme tout le public, de s'adresser à
Monsieur Weingartner marchand, ou à Mon
sieur Westhofen, professeur des mathématique
à Maïence, ou à Monsieur Hauch imprime

de Monseigneur le prince d'Ysenbourg à Offenbach, & d'envoïer leurs noms tout au long, jusqu'à la fin du mois de Mars de cette année. »

Quoique j'aie promis pour des raisons que je crois bonnes, de n'annoncer plus de *prospectus* *, j'ai cru pouvoir faire cette exception en considération d'un honnête homme qui me l'a demandée, & en marquant l'*Avertissement* de trois étoiles pour prévenir que je n'y ai aucune part. J'observerai seulement, que pour écarter la défiance du public, on auroit dû ajouter que cette *société de gens de lettres* avoit un chef, maître absolu de l'ouvrage, homme de tête & de main, propre à faire un ensemble bien amalgamé, en remédiant à toutes les incohérences, inconséquences & contradictions inévitables dans un ouvrage de société *. J'ajouterai que les rédacteurs se trompent en croïant que cette *matiere est encore embrouillée* après le lumineux traité *De l'autorité des deux Puissances*, si généralement & si justement accueilli, auquel, depuis 5 ans qu'il paroît, nulle secte acéphale n'a songé d'opposer aucune espece de réfutation; & que certainement une collection d'auteurs de quatre nations, ordinairement opposées dans leurs maximes de jurisprudence, ne peut répandre sur cet objet, autant de jour, moins encore un jour aussi pur & raïonnant de lumieres simples, que celui qui résulte d'un ouvrage parfaitement *un* & bien lié dans toutes ses parties *. Je finirai par remarquer que la nouvelle & singuliere orthographe de cet *Avertissement* (que j'ai eu soin de réformer) paroîtra à bien des gens un augure de nouveauté, qui, dans cette matiere sur-tout, ne donnera pas de grandes espérances aux constans amateurs de l'antique vérité. —— Si les rédacteurs ou l'imprimeur de cette collection ont des raisons propres à dissiper ces inquiétudes, je me ferai un vrai plaisir de les communiquer au public.

* 15 Sept. 1785, p. 165.

* 1 Nov. 1780, p. 339. — 15 Janv. 1781, p. 102. — *Préf.* du *Dict. hist.* p. XII.

* 15 Mars 1781, p. 391. — 15 Mai 1781, p. 83.

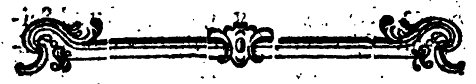
L'*Escarpolette* est le mot de la derniere énigme.

REgarde-moi parler : je suis depuis long-tems ;
Et toutefois, lecteur, je nais à chaque instant.
Tel me donne la mort, qui m'a donné la vie,
Et tel me rend au jour, qui m'a donné la mort.
Je peins également l'esprit & la folie ;
Je fais honneur à l'un, à l'autre je fais tort.
Utile, dangereuse, au bien, au mal propice,
J'excite à la vertu, j'autorise le vice.
Mais c'est trop, cher lecteur, oui, c'est trop m'annoncer ;
Tu me vois, tu me tiens ; peux-tu donc m'ignorer ?

CHARADE.

GArdez-vous bien d'imiter mon premier ;
D'un caractere actif ce n'est pas le modele ;
Mais avec soin cultivez mon dernier :
A payer vos travaux vous le verrez fidele.
Par le besoin si vous n'êtes conduit,
N'allez pas voir mon tout : on y fait trop de bruit.





NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 6 Février*). Les craintes, qu'on avoit de perdre Sultan Suleiman, fils aîné du Grand-Seigneur, ne se sont que trop réalisées : ce jeune prince est mort le 19 du mois dernier, extrêmement regretté, parce qu'aïant déja des connoissances acquises peu ordinaires à son âge il donnoit de fort belles espérances. Cette perte ne pourra qu'ajouter encore à l'état de tristesse & de langueur, où Sa Hautesse paroît plongée depuis quelque tems. En effet, soit que l'on considere la douleur domestique, qui doit l'affecter, soit qu'on jette les yeux sur l'instabilité de l'administration sous son regne, ce Prince a tout lieu de se livrer au chagrin. Il vient encore d'arriver du changement dans le ministere; & le grand-visir a été démis. C'est à son incapacité qu'on attribue sa retraite, qui néanmoins n'est pas une disgrace provoquée par quelque crime ou malversation, puisque le scellé n'a point été mis sur ses papiers, & que ses biens n'ont pas été confisqués : sa personne seulement a été transférée sous garde à la maison de campagne d'une des Sultanes, jusqu'à ce qu'il soit nommé au gouvernement de quelque

province. En attendant que le Grand-Seigneur ait fait choix d'un nouveau premier-ministre, le capitan-bacha en remplira les fonctions. L'on présume, qu'il tombera sur Jussuph-bacha, ci-devant koul-kiaya, & qui, en recevant l'année derniere le grade des trois queues, fut nommé au gouvernement de la Morée. Comme cet officier est favori & créature du capitan-bacha, le pouvoir de ce dernier, qui avoit déja la plus grande influence dans les affaires, n'aïant, pour ainsi dire, plus de contre-poids, deviendra sans bornes, si réellement Jussuph-bacha est placé à la tête du ministere.

Mr. de Bulgakow, ministre de Russie, aïant reçu le 19 du mois dernier un courier extraordinaire de Pétersbourg, eut immédiatement après une longue conférence avec le Reis-Effendi: l'on croit généralement, que l'objet de cet entretien a été de se plaindre des hostilités, que les Tartares, qui habitent les environs de la Mer caspienne, exercent contre les Georgiens, qui depuis quelques années sont entrés sous la protection de la Russie.

Nous apprenons d'Alger, que le Dey a été incommodé ces dernieres semaines. Quoique son indisposition ait duré plusieurs jours, il s'en est rétabli heureusement. L'on craignoit d'autant plus de perdre ce chef de la régence algérienne, que son administration a été distinguée par l'amour de la justice & de la douceur. Suivant les mêmes lettres, l'on ne doutoit point, que la paix ne fût

conclue par les Algériens, avec l'Espagne. Lorsque le comte d'Expilly, commissaire de S. M. Catholique, eut sa premiere audience du Dey, celui-ci le reçut amicalement, à la vérité ; & il lui fit beaucoup d'accueil : mais, lorsqu'il eût vû, par la lettre du Roi d'Espagne, que ce Monarque faisoit difficulté de lui accorder les munitions de guerre & navales, à l'envoi desquelles Don Joseph Massaredo avoit consenti, il se fâcha extrêmement ; & il refusa de donner une réponse définitive au comte d'Expilly. Cependant le lendemain le Dey s'étoit déja radouci ; & , aiant fait appeller ce commissaire espagnol près de lui, il donna enfin, après quelques pourparlers, son aveu aux conditions de paix, proposées par la cour de Madrid.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le* 19 *Février*). Dimanche, 5 de ce mois, pendant qu'il y eut suivant l'usage cour & appartement chez l'Impératrice, Mgr. le Grand-Duc & Madame la Grand'Duchesse n'y parurent point, à cause du terme avancé de la grossesse de cette derniere princesse : mais L. A. Imp. donnerent à Ostrow un repas, auquel tous les ministres étrangers avoient été invités : le soir, il y eut spectacle, souper, & bal. Ce fut là derniere fête, que L. A. Imp. s'étoient proposé de donner avant les couches de Madame la Grand'Duchesse ; époque, qui n'étoit point éloignée, puisque S. A. Imp. fut heureuse-

ment délivrée le 15 d'une princesse, qui a reçu au baptême le nom de Marie. (*On voit par là que les nouvelles qui ont annoncé cette délivrance il y a quelques mois, étoient prématurées*).

Mr. le vice-chancelier, aïant donné son audience ordinaire, la semaine derniere, aux ministres étrangers, & les aïant retenus à dîner, comme de coutume, les ministres de France & d'Angleterre eurent, après le repas, une conférence très-longue avec ce premier ministre, à laquelle assisterent le comte Alexandre Woronzow & les conseillers intimes, Mrs. Besbarodkin & Bakumin. Mr. le comte de Ségur fut admis le premier, & Mr. Fitz-Herbert le second. Depuis, ces deux ministres ont encore eu deux conférences particulieres avec le vice-chancelier & les autres secretaires d'état. Rien ne transpire du résultat de ces conférences; mais on ne doute nullement qu'elles n'aient eu pour objet les négociations respectives des deux traités de commerce, que la France & l'Angleterre cherchent à faire avec la Russie, &, sans doute, l'une au détriment de l'autre. On croit généralement, que l'Angleterre sera favorisée aux dépens de la France; mais, d'un autre côté, la Russie doit avoir des égards pour cette derniere Puissance, qui peut beaucoup la servir, ou la desservir à Constantinople.

On commence à douter ici que le ministre prussien, le baron de Göriz, soit en état de venir reprendre son poste; la santé de son Exc. est absolument dérangée; ce minis-

tre

re a servi son maître d'une façon distinguée, & on souhaiteroit qu'il fût en état de revenir résider ici. —— Le brigadier Apraxin, qui s'est distingué dernierement dans une action contre les Tartares du Caucase, est arrivé ici depuis peu. L'on ne sait pas avec certitude, quelles nouvelles il a apportées : mais le bruit se répand, que nos affaires en ces quartiers ne sont point dans la position la plus riante. —— Les sénateurs Alexandre Woronzow & Narischkin, qui ont déja fait l'année derniere, par ordre de l'Impératrice, des recherches, dans quelques gouvernemens de l'Empire, sur leur administration intérieure & leur état politique, seront chargés, à ce que l'on apprend, de continuer ces recherches dans quelques autres, nommément dans ceux d'Archangel & de Finlande. —— Dans le cours de l'année 1785 il est entré en notre port 679 vaisseaux, dont 349 étoient anglois. Parmi les autres on a remarqué sept bâtimens sous le pavillon des Etats-unis de l'Amérique, qui sont venus prendre du fer, du chanvre, des cordages, du suif, de l'huile, du goudron, des nattes de Moscovie &c. Cependant en général l'exportation n'a pas été si considérable que l'année précédente. —— L'établissement des Jésuites dans ce vaste Empire prend tous les jours plus de consistance; sans parler de leurs maisons de la Russie-blanche, ils ont des domiciles à Moscou, à Pétersbourg & dans diverses autres villes. Le meilleur effet qui résulte de cela, c'est l'affoiblissement de l'aversion que les Russes ainsi

que les Grecs avoient conçue contre l'Eglise romaine. Ils s'accoutument à en voir les ministres, à les converser, & à se détromper des idées fausses qu'ils en avoient. Le nouveau Général, élu dans le courant du mois de Septembre 1785, est le P. Gabriel Lienkiewics; auquel on donna pour assistans les P.P. Karru, Lubowicky, Wickert & Rakiets. On voit paroître un ouvrage très-solidement écrit sur l'existence légale de ces religieux (a), traduit de l'italien en allemand: Merkwürdige Nachrichten von den Jesuiten in Weißreussen, aus dem Italiänischen. A Francfort & à Leipsig 1785. Il y a des anecdotes très-curieuses.

POLOGNE.

Varsovie (le 4 Mars). La formation de magasins de grains étoit une précaution, inconnue jusqu'à présent dans notre païs: chaque propriétaire de terres envoïoit les productions de ses biens à Dantzig, où bientôt l'on trouvoit moïen de s'en défaire & de les échanger pour des ducats de Hollande. A peine en gardoit-on assez pour l'approvisionnement de la famille & pour les semailles de la saison suivante. La disette parmi les habitans moins aisés étoit souvent

---

(a) Réfl. sur ce sujet, 1 Octob. 1785, p. 217. —— 15 Décemb. 1785, p. 595 & autres citées *ibid.*

la suite de cette exportation illimitée & peu prudente. L'on sait que, pour la prévenir, le gouvernement de la république a résolu d'amasser une quantité de grains assez grande, sans mettre néanmoins obstacle à l'exportation dans l'étranger. Un propriétaire, établi dans la Galicie, vient de suivre cet exemple. C'est un gentilhomme, nommé Charles Wenglensky, qui a notifié à l'administration provinciale son intention d'établir sur ses terres des magasins publics, où les sujets moins opulents pourront se procurer des grains à un prix modéré. L'Empereur, informé de cette résolution désintéressée & patriotique, lui a adressé un rescrit de remerciement & d'éloge, en date du 23 Novembre dernier.

Nous apprenons de Lemberg que les religieuses françoises de l'Ordre du Saint Sacrement, que l'Empereur a fait venir de Paris au nombre de 9, sont arrivées dans cette ville, accompagnées par le secretaire du gouvernement Mr. de Rieder. Elles sont descendues au monastere du même Ordre établi dans cette capitale de la Pologne autrichienne. On n'a eu pour but en faisant venir ces religieuses étrangeres que de les emploïer à l'éducation des jeunes demoiselles nobles du païs.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 25 *Février*). La cour a reçu par un exprès de Lisbonne, la nouvelle infiniment fâcheuse, que le vaisseau de

regiftre, le St. Pedro de Alcantara, attendu depuis fi longtems de Lima, & qui avoit effuïé tant de défaftres dans fon trajet, a fait naufrage fur les côtes du Portugal: on le tient pour abfolument perdu; & au départ de l'exprès il n'y avoit que très-peu d'efpoir de retirer quelque chofe de la cargaifon, qui feulement en or & argent monnoïé ou non-monnoïé montoit à 7 millions & demi de piaftres fortes. C'eft un coup des plus funeftes pour le commerce, non-feulement de l'Efpagne, mais auffi pour celui des autres nations, particulierement de la ville de Genes. Ce qui augmente les craintes, c'eft le filence qui a été gardé après la réception de la nouvelle, & que depuis l'arrivée du premier courier l'on n'en a point vu venir de fecond. On fait cependant que près de la moitié de l'équipage a péri. Deux frégates de Cadix ont eu ordre de mettre à la voile avec des plongeurs, pour aller travailler au fauvage de la cargaifon, & l'on paroît en efpérer quelque fuccès. Les piaftres font enfermées dans de petits caiffons de bois de cédre de forme cubique & armés de fer; chacun de ces caiffons contient trois mille piaftres, & ils font tous réunis dans une enceinte de madriers dans la cale du vaiffeau. On fait combien le poids d'une telle maffe doit la fixer au fond de la Mer, quand bien même les vagues auroient difperfé les membres du vaiffeau.

Il ne paroît pas, que les chofes fe rapprochent entre notre cour & celle de Naples:

ples: au contraire l'on a appris, que le chevalier Acton, dont S. M. Catholique avoit demandé la retraite, a été déclaré ministre-d'état avec des appointemens considérables; & que le marquis della Sambucca a été remplacé, comme ministre-d'état au département des affaires étrangeres, par le marquis de Caraccioli. Quoique ce seigneur passe pour ami de la France, l'on ne peut pas dire qu'il soit fort goûté ici, ou que sa nomination radoucisse l'aigreur, qu'a dû causer le peu d'égards de la cour de Naples pour la nôtre. En effet, la conduite, qu'a tenue la premiere, montre qu'il lui importe peu de ménager notre Monarque. Le prince de Raffadale, ambassadeur de Sa M. Sicilienne, est sur le point de partir: l'on ne sait point, quel sera son successeur: mais l'on présume que le marquis de Pescara y Vasto, qui se trouve dans notre capitale, de passage pour se rendre à Lisbonne en qualité de ministre des Deux-Siciles, pourroit bien rester ici pour remplacer le prince de Raffadale.

La cour & la nation sont fort satisfaites du zele que le parlement de Paris a témoigné contre un libelle rempli d'injures contre l'Espagne *. Mais dans le fonds cette platitude ne méritoit pas l'honneur d'une brûlure (a). On peut juger des mensonges contenus

* Dern. Journal p. 472.

(a) Ce qu'il y a de vraiment détestable & ce qui montre le comble de la scélératesse, de l'impudence & de l'incorrigibilité, c'est que

tenus dans cette rapsodie par ce que le p
tendu voïageur raconte du palais de l'Inq
sition à Sarragosse. " *Ce palais*, dit-il, *est*
milieu de la ville; ses murs, jaunes, bru
épais & flanqués de tours, paroissent av
cent pieds. C'est-là qu'on envoie les incub
les succubes, les devins, les juifs, les tre
bleurs, les loups-garoux & les sorciers. L'a
chevêque de Sarragosse est le chef suprêm
quarante à cinquante Jacobins sont les ge
liers de cet antre, d'où rien ne transpire

---

que réellement ces libellistes se tiennent
honneur d'être flétris par les loix. Madam
la comtesse de Genlis dans ses *Veillées du ch*
teau fait parler de la sorte un de ces écrivai
leurs avides d'ignominies. « Je travaille pré
„ sentement à une seconde édition; j'y ajou
„ te deux ou trois morceaux dont on parlera
„ Ils vaudront peut-être à l'ouvrage les *hon*
„ *neurs du bûcher*; si trop d'*ambition* ne m'abu
„ se. Je crois pouvoir raisonnablement m'e
„ *flatter*. —— Mais si on vous exiloit. ——
„ Plût au ciel, quel poids important on don
„ neroit à mon ouvrage! J'irois dans les païs
„ étrangers; j'y serois reçu comme un hom
„ me de génie, comme un *héros persécuté*,
„ & delà j'inonderois la France d'une multi-
„ tude d'écrits. . . . —— Et si on vous privoit
„ de votre liberté. . . . —— Bon, ils ne sont
„ pas si noirs ni si méchans que nous les dé-
„ peignons. Quel philosophe parmi nous a été
„ la victime de son audace? Nous parlons
„ toujours de persécutions, parce que nous
„ ne nous soucions guere de *l'à-propos*,
„ pourvu que nous puissions disserter, & sur-
„ tout déclamer: mais depuis longtems on
„ ne persécute plus; on en avoit reconnu
„ l'abus & la révoltante absurdité avant que
„ les écrits de Voltaire eussent paru. „

d'où peu de gens sortent, & dont trois ou quatre pont-levis, des fossés, des bastions, des verroux, des freres lais & des dogues empêchent d'approcher ,,. Cette description n'est qu'un rêve. L'hôtel de l'Inquisition est une assez belle maison sur le bord de la riviere; sa porte est au milieu d'une des plus larges rues de la ville; on n'y voit ni tours, ni fossés; ses murs, qui ne sont ni jaunes, ni bruns, paroissent propres & bien entretenus; il n'a pas d'autre garde qu'un portier pour ceux qui y ont leur logement, & un concierge particulier pour les prisons; le tribunal est simplement composé de trois prêtres séculiers; ainsi, les 40 à 50 Jacobins, les ponts-levis, les bastions, les freres lais, les dogues n'existent que dans le cerveau échauffé du voïageur; quant aux prisonniers, dont il fait le détail, ce sont des libertins & des fripons qui seroient de même enfermés dans tout païs; il faut en excepter les Juifs; mais ils sont bannis de l'Espagne par les loix du roïaume, & par conséquent coupables s'ils y contreviennent; l'auteur a oublié la principale & presque l'unique occupation de l'Inquisition, qui est celle de réprimer le bavardage insensé des écrivains licencieux.

Les dernieres lettres de la Havane assurent qu'à 50 milles d'Arispe, ville située dans la partie septentrionale du Mexique, on a découvert une veine d'or-vierge, dont il a déja été envoïé 1500 marcs dans la capitale, & plusieurs autres portions à différentes villes

du roïaume. Cet or, travaillé & préparé par la nature, n'est point inférieur à celui qu'on se procure par les opérations multipliées de l'art, en le séparant par le mercure & d'autres moïens dispendieux de ses parties hétérogenes, qui pourroient en altérer l'incorruptibilité. Le degré de bonté de ce nouvel or du Mexique est de 22 carats & demi.

PORTUGAL.

Lisbonne (*le* 22 *Février*). Mr. Landreset, plénipotentiaire de notre cour auprès du Dey d'Alger, est parti pour aller mettre la derniere main au traité de paix à conclure entre le Portugal & la régence barbaresque. Depuis que l'on assure que l'Espagne a fait sa paix avec Alger, il est devenu indispensable pour nous, de faire aussi la nôtre avec ces cruels pirates. Mr. Landreset se rendra avant tout, directement à Madrid; c'est-là qu'il recevra ses instructions, que Mr. Lauricas, ambassadeur de Portugal en Espagne, lui remettra de la part de notre Souveraine. S. M. Très-Fidelle ne donne d'autre titre à ce plénipotentiaire, que celui de colonel. Mr. Landreset a reçu cinq mille crusades pour son voïage, & une lettre de crédit de cinquante mille crusades. Un moine de l'Ordre de St. François, accompagne Mr. Landreset en qualité d'interprête; ce religieux sait parfaitement la langue arabe & connoît les mœurs de cette nation.

SUEDE.

Stockholm (*le* 3 *Mars*). On a été fort émerveillé ici d'apprendre, par le supplément de la gazette d'Amsterdam N°. VIII, du 27 Janvier 1786, à l'article de la Haye, que le Roi auroit fait remettre aux Etats-généraux une lettre, par laquelle il se feroit offert d'accéder au traité conclu dernierement entre la France & la république. Il faut que les sources où l'auteur de ladite gazette a puisé cette belle nouvelle, lui en aient imposé par des accessoires bien séduisans, puisque cette prétendue lettre & son contenu, n'existent que dans l'imagination féconde de ceux qui s'amusent à fabriquer de fausses nouvelles.

ITALIE.

Rome (*le* 28 *Février*). Le 13 le St. Pere a convoqué un consistoire secret où l'on a discuté l'affaire du cardinal de Rohan, & où S. S. a pris les résolutions suivantes: " Que le susdit cardinal soit sommé de se rendre en cette ville, dans le terme de 6 mois, &, au cas qu'il ne puisse pas s'y sister en personne, d'envoier ou de nommer un procureur, pour se défendre sur ce qu'il n'a point embrassé le parti de faire juger sa cause par le clergé & le sacré college; de venir se justifier en outre sur les accusations qui résultent de son procès; qu'en attendant

il sera suspendu des dignités de cardinal & d'évêque, & privé généralement de voix active & passive, qui, dans le cas même que le St. Siege vînt à être vacant, lui sera refusée au conclave. Si ce terme vient à expirer, sans que l'accusé ait obéi en aucune maniere aux ordres de S. S, il sera dégradé de toute dignité ecclésiastique „. Il a été discuté pendant quelque tems si, sans aucune citation préalable, on pouvoit procéder à la suspension; mais comme la défection du cardinal est incontestable par sa propre signature, il fut résolu qu'on pouvoit en rendre le décret, en attendant qu'il paroisse pour se justifier, ou pour être entierement dépouillé de sa dignité. Les lettres du St. Pere écrites à ce sujet à S. M. Très-Chrétienne sont remplies d'onction & respirent un zele vraiment apostolique. Voici la copie du décret rendu contre le cardinal.

Decretum à SS. Domino Nostro PIO Pontifice VI, pronunciatum in consistorio secreto Die XIII Februarii 1786.

Auctoritate Omnipotentis Dei, Sanctorum Apostolorum Petri & Pauli, ac Nostrâ; suspendimus Ludovicum de Rohan ab honoribus, insignibus, & juribus omnibus dignitatis Cardinalitiæ, & signanter à voce activa & passiva in Electione Summi Pontificis, usquequò coram Nobis, & Apostolica hac Sede comparuerit vel per se, vel per Procuratorem, & sese purgaverit ab electione Tribunalis incompetentis; & quatenus intra terminum sex mensium sese sistere neglexerit,

glexerit, contra eum, prout juris est, procedemus. Non obstante quòd in lata Suspensione Judiciorum ordo servatus non fuerit, & non obstantibus etiam Nostrâ, & Cancellariæ Apostolicæ Regulâ, de jure quæsito non tollendo, aliisque Apostolicis, ac generalibus, & provincialibus Conciliis, Constitutionibus etiam favore Cardinalium editis, cæterisque contrariis quibuscumque, quibus omnibus ad præmissorum effectum, hac vice derogamus. In Nomine Patris, & Filii, & Spiritus Sancti.

Mgr. Ant. Felix Zonzadari, aïant pris ces jours-ci congé de Sa Sainteté & du sacré college, a quitté cette capitale pour aller voir ses parens à Sienne, sa patrie, d'où il se mettra incessamment en route pour sa nonciature de Bruxelles.

Mylord Bristol, amateur & rémunérateur généreux des beaux arts, étant allé, ces jours derniers, à la Villa-Médicis, pour y examiner les peintures qui y sont exposées, fut frappé, entr'autres objets, des ouvrages de Mr. Berger, jeune éleve natif de Savoye. L'Anglois admira sur-tout son estampe d'Epaminondas, à l'instant où ce fameux général thébain arrache le dard de ses entrailles. Il fait aussi-tôt demander l'auteur, lui achete tous ses tableaux, en les lui païant ce qu'il demandoit; lui fait présent en outre d'une somme de 600 liv. tournois, & lui assigne une pension de cinquante liv. sterl. par an, sa vie durant, sous la condition qu'il s'oblige de lui fournir chaque année un tableau, tel

que son génie le lui suggérera, bien entendu que son bienfaiteur lui paiera le prix de ce tableau indépendamment de la pension susdite.

Nous apprenons de Gubio dans le duché d'Urbin, qu'on y essuie tous les jours trois ou quatre secousses de tremblement de terre, qui cependant ne sont point assez fortes pour causer du dommage; dans un district situé près de là, la terre tremble presqu'à chaque heure du jour. A Terni, qui en est distante de 8 postes, on a essuié dernierement une secousse si forte, que les habitans épouvantés se sont retirés à la campagne & dans les jardins, où ils ont construit des baraques.

Naples (le 28 Février). Le 18, peu après les 10 heures du matin, notre Souveraine est heureusement accouchée d'une princesse. Le Roi, qui se trouvoit en ce moment à la chasse, retourna sur le champ à Caserte, où l'on baptisa la princesse nouvellement née: on ordonna aussi-tôt grand gala pour trois jours consécutifs, en commençant au dimanche 19. Toute la ville fut illuminée au bruit de plusieurs salves d'artillerie, & on dépêcha, le même soir, des couriers pour porter cette nouvelle aux différentes cours. —— Le Roi vient de faire une promotion nombreuse dans les corps des gardes suisses & italiennes. Sa Majesté a nommé en même tems plusieurs colonels & lieutenans colonels dans ses armées. —— S. M. a ordonné que la pension des Ex-Jésuites napolitains & siciliens,

iens, qui se trouvent hors du roïaume, & qui ont passé l'âge de 60 ans, soit augmentée de 9 ducats par mois. Le cratere du Vésuve est toujours rempli de matieres en fusion, mais à l'extérieur il est tout-à-fait tranquille.

La frégate du Roi, qui, sous les ordres du chevalier Caraccioli, avoit été chargée de conduire en Espagne, & delà à Alger, D. Giovanni Thomas, qui doit conclure un traité de paix avec cette régence, est rentrée dans ce port; elle a perdu tous ses mâts dans une tempête qu'elle a essuïée à la vue de Majorque. Le Roi satisfait de la conduite du commandant dans cette occasion, l'a fait assurer qu'il auroit égard à ses services dans les prochaines promotions.

Trois cents esclaves condamnés à travailler aux fortifications de Castellamare, ont trouvé, ces jours derniers, moïen de briser leurs chaînes, & de s'évader (a); il paroît cependant que leurs mesures n'étoient pas trop bien prises, puisque nous apprenons que

(a) Nouvelle preuve de la nullité des prétendues *prisons perpétuelles*, des prétendues *condamnations à perpétuité aux travaux publics*: il n'y en a jamais eu, & il ne peut y en avoir à moins de la construction d'un nouveau monde physique & moral. Si quelque scélérat finit sa vie en prison ou à la chaîne, c'est que par hazard les événemens n'ont pas favorisé sa délivrance; mais l'espoir de la réaliser ne l'a jamais quitté. — Dern. Journ. p. 467.

les troupes envoïées à leur poursuite, les ont atteints & enveloppés après avoir éprouvé la plus vive résistance. Quinze de ces malheureux ont été tués sur la place, le reste a été reconduit dans les prisons.

Le docteur Feleppa, médecin de Buonalbergo, dans la province de Montefusco, a trouvé un nouvel ingrédient, peu couteux, qui a la vertu d'augmenter considérablement la force de la poudre à canon. Ce n'est point un fluide spiritueux qui s'évapore avec le tems, mais une matiere solide qui rend la poudre plus compacte & plus resserrée. Le docteur assure que si on lui donne un nitre qui a 6 degrés de force, il lui en communiquera, par son ingrédient, 9 degrés. Les chasseurs qui s'en serviront, pourront tirer 50 coups de suite, sans avoir besoin de nettoïer leurs fusils.

TURIN (*le* 28 *Février*). Le 16 de ce mois, vers les 10 heures du matin, le feu prit à la salle du théatre de Carignan, séparée du palais de ce prince par une grande place. En moins de deux heures tout l'intérieur de la salle & des bâtimens, qui en dépendent, a été consumé: il ne reste plus que les gros murs, dont une partie est calcinée. Ce n'est qu'en coupant les combles & les charpentes de communication aux maisons attenantes, qu'on a prévenu les progrès de l'incendie. Plusieurs soldats du corps des canonniers ont été dangereusement blessés en travaillant avec beaucoup de zele. La princesse de Carignan a donné des marques de courage

& d'humanité, en allant elle-même dans les endroits, où l'incendie paroissoit le plus fort, & où il y avoit même du danger: elle a ordonné qu'on négligeât tous les meubles, qui lui appartenoient, pour secourir les malheureux, auxquels elle a procuré les soulagemens, que la circonstance exigeoit. La perte est estimée à environ 300,000 livres *.

* 15 Fév. 1786, p. 300.

L'édit, qui a été publié ici, concernant les monnoies d'or & d'argent, renferme en substance les dispositions suivantes. " La valeur " des monnoies étrangeres est augmentée; & " il est ordonné de frapper une nouvelle " pistole de même titre & valeur que celles " qui avoient cours précédemment. Au moien " de quelque diminution dans son poids, " elle se trouvera dans un rapport plus exact " avec les autres monnoies courantes. Quant " à la diminution du prix de l'argent, elle " est restreinte aux monnoies étrangeres, afin " que les especes du païs continuent d'avoir " la même valeur, sans aucune altération " ni dans le titre ni dans le poids. Les pis- " toles actuelles cesseront d'avoir cours au 1 " Mars prochain; & l'échange s'en fera jus- " qu'au 1 Juillet sur le pied de 24 l. 16 sous. " Ce terme expiré, elles ne seront plus re- " çues que sur le pied de 24 liv. 14 sous; " &, dans le cas où elles se trouveroient n'a- " voir pas leur poids complet, il sera fait " sur leur prix, tant avant qu'après ledit " terme, une diminution proportionnelle. " Toutes les monnoies étrangeres, comprises " dans le nouveau tarif, auront cours dans

„ les Etats du Roi sur le pied désigné dans
„ ce tarif: celles qui seront frappées par la
„ suite dans l'étranger, n'auront cours qu'a-
„ près que la chambre des comptes en aura
„ vérifié & fait connoître le poids & la va-
„ leur. „

Il y a toujours à gagner pour l'humanité publique, en publiant des actions qui sont faites pour l'honorer, dans un particulier, à bien plus forte raison dans un Souverain. „ Le 15 de ce mois sur les trois heures & demie après-dîner S. M. se promenoit à pied sous les arcades de la rue de Pô, avec deux de ses écuïers; un vieux mendiant qui étoit couché par terre, appercevant le Roi, se leva en s'appuïant sur son bâton: le bâton glissa & le malheureux tomba la face contre terre; le bon Victor courut à lui, le prit sous les bras, & le releva en lui parlant avec bonté, il lui fit donner quelques pieces d'or & continua son chemin. „

Livourne (*le 27 Février*). Les habitans de la rue Borra ont essaïé d'éclairer leur rue pendant la nuit. Ils ont élevé 3 superbes fanaux, si bien disposés & si lumineux que, dans tous les points de la rue, on pouvoit aisément lire une lettre manuscrite. Cette entreprise a causé tant de plaisir qu'on espere voir dans peu toute la ville éclairée de même.

Nous savions, qu'il y avoit depuis quelque tems à Malte beaucoup de troubles, à cause des prétentions de la langue anglo-bavaroise, qui enleve aux autres des dignités, dont elles

les étoient en possession depuis l'extinction de la langue angloise. On prétend aujourd'hui, que plusieurs bâtimens ont trouvé le port de Malte fermé; ce qui sembleroit annoncer, que la discussion est à son comble: mais on peut douter de cette nouvelle, qui est fort hazardée.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 12 *Mars*). Mr. le comte d'Adhémar est de retour en cette capitale, pour y reprendre les fonctions d'ambassadeur de France auprès de la cour britannique. Le 16 du mois dernier, ce ministre a eu une audience du Roi, qui l'a reçu avec des marques particulieres de distinction. Cet accueil est analogue à l'harmonie, qui regne entre les deux cours pour la conclusion du traité de commerce réciproque, qui se négocie actuellement. Mr. le comte d'Adhémar eut le même jour une longue conférence avec Mr. le marquis de Carmarthen, où l'on croit qu'il aura été question de cette importante négociation. Mr. Eden, nommé ministre plénipotentiaire pour cet objet auprès de la cour de France, se dispose aussi à se rendre à Paris; & il a déja pris tous les renseignemens nécessaires, pour travailler à remplir sa mission. Ce qui augmente l'espoir de ceux qui s'intéressent à cet arrangement, c'est qu'en France on n'en desire pas moins le succès qu'en Angleterre. Les deux nations sont également persuadées, combien un traité réci-

proque de commerce leur feroit avantageux: on craint feulement, que les moïens de le conclure promptement ne foient pas faciles à trouver. Les François font plus inftruits que jamais de leurs intérêts mercantilles; & ils pourroient fe refufer à des facrifices, que l'Angleterre ne voudroit pas faire non plus. M^r. Eden attend, que le parlement ait arrêté fur l'importation des marchandifes françoifes quelques articles, fans lefquels on ne peut entamer cette intéreffante affaire.

La principale affaire qui a été agitée depuis quelques femaines en parlement, eft l'accufation intentée par M^r. Burke contre l'ancien gouverneur du Bengale, M^r. Haftings, pour lui faire rendre compte de fon adminiftration. Il eft impoffible de pouffer plus loin, que ne l'a fait l'honorable membre ci-deffus nommé, la chaleur, & l'on peut dire même, l'animofité, contre ce gouverneur. M^r. Dundas a cherché plufieurs fois à adoucir ce qu'il y avoit de trop dur & de perfonnel dans les vagues accufations de M^r. Burke; mais celui qui l'a le mieux défendu, eft le major Scott, dans la féance du 17 Février. Il y prononça un difcours fort éloquent, en faveur de M^r. Haftings, dont l'effet fut très-fenfible fur les efprits de chacun des membres, & même des antagoniftes du gouverneur.

PAYS-BAS.

La Haye (*le* 18 *Mars*). Ce qui prouve l'extrême détreffe où fe trouve la république,

blique, c'eſt qu'on n'a pu venir au ſecours de la compagnie des Indes-orientales qu'en établiſſant une lotterie pour former un capital de dix millions de florins, à la diſpoſition des chambres de la dite compagnie des Indes-orientales, du département de la province de Hollande, à trois pour cent d'intérêt annuel, rembourſables en 50 années; le premier terme du rembourſement étant fixé au premier Mars 1788. Les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, qui ſont les garans de cet emprunt, l'ont déchargé du droit de centieme & deux-centieme deniers, de même que de tous autres impôts & charges ordinaires & extraordinaires de la province, qui ſe levent actuellement, ou qui pourroient ſe lever par la ſuite. La négociation ſera diviſée en 20,000 portions, ou lots, ſous-diviſés en cinq claſſes différentes; chacun de ces lots pourra tirer un prix, ou prime, lequel prix, ou prime, ſera païé, par une obligation particuliere, à la charge de la dite compagnie, & portera trois pour cent d'intérêt annuel. Un lot qu'on voudra prendre pour les cinq claſſes, ſera païé 500 florins; mais ceux qui voudront prendre les lots claſſe par claſſe, ſeront obligés de les paier ſelon le tarif ſuivant:

Un lot pour la 1ere. claſſe ſeulement,	100 fl.
pour la ſeconde,	105
pour la troiſieme,	110
pour la quatrieme,	115
pour la cinquieme,	120

Mr. de Bunge, chargé des affaires de Suede ici, a fait parvenir à tous les gazettiers la

réquisition d'insérer un démenti formel de la prétendue nouvelle que le Roi son maître auroit fait des démarches pour accéder à l'alliance contractée entre la France & la république. Mr. de Bunge proteste qu'il n'en est absolument rien; & que tout ce qui a pu se traiter avec sa cour depuis plus d'un an, n'est relatif qu'à des affaires mercantilles & particulieres.

Le feu se met de toutes parts dans la maison, & pour ainsi dire, sans espoir de remede. Voilà le Prince Statthouder brouillé encore une fois avec la province de Frise, pour le droit aux élections des magistrats; or, comme Mrs. de Frise n'ont jamais été fort endurans, & qu'au contraire ils sont connus pour avoir quelque chose de plus que de la fermeté, il y a lieu de croire qu'ils voudront avoir exclusivement raison, & que le Prince ne se tirera encore delà qu'avec désavantage. Déja ils lui ont renvoïé la lettre que S. A. S. avoit cru devoir leur adresser, & ils y ont joint une sommation assez crue de s'expliquer cathégoriquement sur ce point: " Si Son Altesse reconnoît, ou non, le droit libre & imprescriptible des Frisons pour les élections dont il s'agit? " On ne sait trop ce que le conseil du Prince suggérera à Son Altesse en cette occasion; mais il est peu apparent que Mgr. le Statthouder relâche jamais rien volontairement des droits qu'il présume être inamoviblement attachés à ses dignités. Il est très-vrai que Mde. la baronne de Danc-

kelman

kelman est partie pour Loo. Cette Dame d'honneur de la Princesse, à peine relevant d'une longue maladie, s'est mise en route, le 4, malgré la rigueur du froid & la certitude de ne trouver que des chemins affreux. On en conclut avec bien de la vraisemblance que la cour stadthoudérienne ne reviendra pas de sitôt à la Haïe. Cependant dans une de ses délibérations la ville d'Amsterdam s'est déclarée pour le Prince relativement au commandement de la garnison de la Haïe.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 10 *Mars*). L'Empereur est attaqué de nouveau d'une fluxion sur les yeux depuis le 25 Février, & quoique Sa M. assistât encore le 27 au spectacle, le mal empira tellement tout-à-coup qu'elle fut obligée de se retirer; mais depuis la douleur s'est dissipée, & les préparatifs pour le voïage de Cherson se continuent avec une nouvelle ardeur. Sa M. fait faire chez le célebre jouailler Mack une paire de boucles en brillans, qu'on évalue à 62,200 florins.

L'Empereur vient d'introduire dans la grande principauté de Transilvanie le systême d'administration publique qui, dès l'année précédente, avoit été établi en Hongrie; la susdite province a été partagée en conséquence en trois cercles ou districts, savoir: de Hermanstadt, Fogarasch & Clausenbourg. —— On dit qu'il est question d'augmenter la valeur de l'argent, & de le mettre sur le

pied de 24 fl. le marc, au lieu de 20. Cette résolution sera, nous dit-on, prise en faveur des manufactures, parce que la main-d'œuvre se paie ici au même taux que dans les païs où l'argent est sur le pied de 24 fl. le marc. —— Le bruit se renouvelle que l'Empereur va ériger une garde noble pour le service de l'Archiduc François; elle ne sera composée que de gentilshommes flamands ou brabançons. —— Il paroîtra dans peu, nous dit-on, une résolution sur la vente des charges militaires. Le vendeur ne touchera point le capital de la somme stipulée, mais elle sera déposée dans la caisse militaire, & on lui en remettra annuellement les intérêts. Il faut en outre que l'acheteur ait servi, & qu'il soit en état de faire les fonctions de l'état qu'il embrasse.

Le nonce qui réside ici a de fréquens entretiens avec nos ministres; on sait qu'ils ont pour objet différentes difficultés survenues; mais on espere de la sagesse & de la modération des deux cours intéressées, que les choses seront amenées à une heureuse conciliation.

On vient de publier l'ordonnance qui suit:

Nous Joseph II &c. Nous avons été informé en différentes occasions que la prestation d'une caution exigée des tuteurs, conformément aux anciennes ordonnances concernant les tuteles, empêchoit beaucoup de personnes honnêtes & capables de se charger, tant de l'administration des biens des mineurs, que de veiller sur leur conduite, d'en prendre la tutele, ou du moins occasionnoit qu'au desavantage du mineur, ou du pupille on tardoit de s'en charger.

En

En conséquence nous trouvons qu'il est nécessaire d'ordonner que tous tuteurs & curateurs soient à l'avenir absolument exempts de la prestation de cette caution. Cependant pour la sûreté des mineurs & pupilles, il faudra avoir attention que, dans le choix à faire des tuteurs ou curateurs, il ne soit nommé que des personnes d'une honnêteté reconnue; que le tuteur ou curateur promette & contracte toujours l'obligation judiciaire, laquelle aura force de serment; tous les biens appartenans aux mineurs, seront aussitôt remis à la justice, qui les prendra sous sa garde; les tuteurs ou curateurs seront forcés, sans aucun égard, de rendre leurs comptes dans un terme prescrit.

Quant aux administrateurs des biens, qui seront nommés par les créanciers, sans s'astreindre, pour procéder à cette nomination, à la rigueur de la loi, ce sera à ceux là seuls, qui les choisiront, à prendre les précautions les plus convenables à leurs intérêts. Vienne, le 9 Janvier 1786.

On a déja fait partir d'ici une quantité de maçons pour travailler aux nouvelles fortifications de Pless & de Thérésienstadt. A propos de maçons, l'Empereur assistoit aux délibérations d'un de ses départemens auliques précisément dans le tems où il s'agissoit des moïens de rassembler promptement autant de maçons qu'il en falloit pour accélérer le travail des fortifications, sans faire tort aux nouveaux édifices publics & particuliers qu'on bâtit ici. Sa M. prit la parole & dit: *je m'étonne de ce qu'on a tant de peines à trouver des maçons*; puis regardant autour d'elle: *il y en a pourtant beaucoup*, ajouta-t-elle, faisant allusion aux francs-maçons. —— Du reste cette association s'affoiblit tous les jours depuis le nouvel édit & le nombre de ces

freres factices diminue à vue-d'œil (a). — On prétend que le plan de la réunion de la Moldau au Danube, pour établir une communication entre la Baltique (b) & la Mer-noire, a plu beaucoup à Sa M, & que si après des calculs sûrs les dépenses se trouvent n'être pas excessives, il pourra bien être exécuté.

Il y a quelque tems qu'il y eut un grand tumulte au sortir du théatre à l'occasion d'un soufflet donné par le baron de Bertram au conseiller de Mayenberg (c); cette affaire

(a) Il n'y a que ceux qui disent tous les jours *Pater noster qui es in cœlis*, qui ont & qui sont de vrais amis; qui connoissent la sanction de l'union & de la fraternité humaine, en adorant la Paternité divine, qui rapprochent leur cœurs par les mêmes vœux & les mêmes desirs. — 1 Mars 1786, p. 381.

(b) Il faudroit plutôt dire *entre l'Océan germanique*, puisque l'Elbe qui reçoit la Moldau se rend dans cette mer, mais quelques géographes appellent *Mer-baltique* tout ce qui est au Nord de l'Allemagne, & d'ailleurs la communication avec la Baltique proprement dite sera également ouverte par le Sund.

(c) Plus d'une fois nous avons eu occasion d'observer que le théatre étoit un champ infiniment fertile en querelles, tumultes, combats & assassinats *. On diroit que la nature est de défaire les pauvres humains en toutes manieres. Un des grands plaisirs de Neron étoit d'attiser le feu de ces guerres mimiques, & d'en augmenter les ravages: *Interdiù quoque clàm gestatoriâ sellâ delatus in theatrum, seditionibus pantomimorum ex parte proscenii superiori, signifer simùl ac spectator aderat. Et cùm ad manus ventum esset, lapidibusque & subsellorum*

* 1 Mai 1781, p. 19. — 15 Août 1780, p. 575.

Suet. in *Nerone*.

vient d'être jugée: le soufleteur sera transporté à ses fraix pour un an dans la forteresse de Munkatsch en Hongrie; au sortir de cette prison, il ne pourra paroître où se trouve la cour, que lorsqu'il en aura obtenu la permission expresse du Monarque. —— Les mêmes feuilles, qui avoient annoncé la punition ignominieuse de la baronne Sotibincki, assurent maintenant que la nouvelle est fausse, & que cette baronne a été remise en liberté, après avoir prouvé que l'ex-Jésuite s'étoit tué lui-même; & celui-ci n'existe plus pour prouver le contraire. —— L'assassin Zallheim dont nous avons parlé l'ordinaire dernier page 457, a été condamné à mort le 8 de ce mois. La sentence porte: qu'après avoir été tenaillé en deux différens endroits de la ville, il sera roué vif & son corps écartelé. Il est singulier qu'après la restitution solemnelle de la peine de mort, quelques feuilles étrangeres continuent à citer notre administration en faveur des rêves creux de Beccaria. *

* Ci-dessus p. 498.

Un ex-Jésuite demeurant dans le Leopolstadt reçut dernierement la visite d'un coquin inconnu, qui lui mettant un pistolet sur la gorge lui demanda la bourse ou la vie. L'ex-Jésuite répondit à ce compliment: mon ami! j'aime bien mieux perdre mon argent que la vie. Là-dessus il met la main à sa poche,

sellorum fragminibus decerneretur, multa & ipsa jecit in populum, atque etiam prætoris caput consauciavit.

che, en tire une clef, ouvre son secretaire, prend un pistolet & fait feu sur le coquin qu'il renverse mort à ses pieds. Au bruit de l'arme à feu le maître de la maison accourt, ainsi que la garde de la police; & l'on emmene le cadavre du voleur. Le chef de police le reconnut aussi-tôt & dit que ce coquin faisoit depuis longtems l'objet de ses recherches pour plusieurs hauts-faits de cette espece par lesquels il s'étoit déja signalé.

TRIESTE (*le* 18 *Février*). Suivant les dernieres nouvelles, que nous avons reçues de l'Albanie, il y a tout lieu de soupçonner, que le rébelle Mahmoud, bacha de Scutari, songe à se retirer de sa province en païs étranger, avec tous ses trésors, au cas qu'il ne voie pas moïen de se maintenir: & dans ce cas son intention paroît être de se réfugier dans l'Italie. Du moins l'on croit savoir avec certitude, qu'il y a fait passer des sommes considérables en especes: & l'on ajoute, qu'il tient à ses fraix, prêts à faire voile deux bâtimens, chargés de ce qu'il a d'ailleurs de plus précieux; enfin qu'il a presqu'achevé de faire armer une petite frégate dans le même dessein.

BERLIN (*le* 5 *Mars*). Nous ne ferons pas longtems, sans avoir la douce satisfaction de voir reparoître, au milieu de nous, le Monarque, qui jouit de tout notre amour & de toute notre vénération. Sa M. a déclaré, qu'étant parfaitement rétablie de son rhûme & de ses douleurs rhumatismales; elle viendra dans peu de jours à Berlin.

—— La dissertation que Mr. de Hertzberg, ministre & secretaire d'état, a fait le 26 de Janvier, jour anniversaire de la naissance du Roi, dans l'assemblée de l'académie roïale, a été imprimée & paroît aujourd'hui. Il conste par cette dissertation, que Sa M. a donné à ses sujets, depuis la paix de 1763, plus de 40 millions de thalers. Le présent de Sa M. à ses peuples, dans le cours de l'année derniere, monte à 9,010,000 de thalers, d'où Mr. Hertzberg conclut, que le roïaume de Prusse, avec toutes ses dépendances, doit être très-riche. Cette dissertation est fort estimée pour la force des raisonnemens & la pureté du style. —— Le Roi vient de disposer de 9 régimens vacans & de créer 9 lieutenans-généraux, au nombre desquels sont Mrs. de Bornstädt, de Gaudi, de Pfuhl, d'Erlach, de Below, le comte de Goertz &c.

Le comte de Podewils, envoïé & ministre-plénipotentiare du Roi près de l'Empereur, est parti pour se rendre à sa destination. —— Mr. d'Aguesseau, conseiller d'état de Sa Maj. Très-Chrétienne, arrivé ici depuis peu, s'est rendu à Potzdam, pour y être présenté au Roi.

Dresde (*le 22 Février*). La nuit derniere, entre minuit & une heure, le feu prit au palais Lubomirski qui, dans la guerre de 7 ans, avoit résisté à toutes les bombes de l'ennemi. Comme c'étoit le bâtiment le plus vaste de la ville, plusieurs seigneurs, tels que Mr. l'ambassadeur de France & d'autres, y avoient pris des quartiers; on n'a pu

sauver qu'une partie de leurs effets. La garnison & la bourgeoisie sont encore occupées à éteindre les flammes. Nous apprenons en ce moment, qu'une des murailles vient de s'écrouler, en écrasant une personne & blessant plusieurs autres.

MUNICH (*le* 11 *Mars*). Par ordre suprême il a été inséré dans la gazette de cette ville l'article suivant :

« C'est avec bien de l'étonnement que nous avons lu dans une gazette des Deux-Ponts, qu'on y étoit informé par un avis secret de Vienne, que le comte de Sikingen, ministre de la cour Electorale Palatine avoit mis la derniere main aux conditions de l'échange de la Baviere; & que ce projet, auquel la cour de Londres n'avoit fait qu'un léger changement, venoit d'être envoïé à Paris. Comme le comte de Sikingen n'a été chargé à Vienne d'aucune commission de la part de S. A. S. E, & qu'il s'y trouve seulement pour ses affaires particulieres, c'est par ordre de l'Electeur notre Souverain que nous déclarons l'avis susdit faux & controuvé. »

MAYENCE (*le* 15 *Mars*). On apprend que, dans la nuit du 27 Fevrier, on a ressenti plusieurs secousses de tremblement de terre, à Königsgratz, Kosteletz & Olmutz. L'ébranlement avoit sa direction de l'Ouëst à l'Est. À Blaubeuren, dans le duché de Wurtemberg, une violente secousse y a endommagé un grand nombre de maisons. Ce tremblement de terre s'est fait aussi sentir à Brinn & dans ses environs, à peu-près à la même heure, mais d'une maniere encore plus forte. La commotion a duré près d'un quart-d'heure; & elle se termina par deux chocs si violens, que les habitans saisis de fraieur, quitterent

tous

tous leurs maisons. Presque tous les meubles ont été détachés de leurs places, & plusieurs édifices ont beaucoup souffert.

Nous venons d'apprendre, par une lettre de Hildesheim, en date du 9 de ce mois, que Mr. François Egon, baron de Furstemberg, prévôt de la métropole du dit endroit, capitulaire de celles de Munster & de Halberstadt, conseiller intime & président de la régence, a été, le 7 de ce mois, élu unanimement coadjuteur de l'évêché de Hildesheim.

FRANCE.

PARIS (*le* 15 *Mars*). La Reine, qui est arrivée au terme de 4 mois & demi de sa grossesse, a été saignée par précaution. La santé de Sa Majesté est aussi bonne qu'on peut le desirer.

Il paroît un nouvel arrêt concernant ceux qui portent la croix de St. Louis, ou le ruban de cet Ordre sans titre. Tout militaire pourvu du grade d'officier, ou tout gentilhomme portant cette décoration, sans l'avoir reçue en conséquence des ordres de Sa Majesté, sera mis au conseil de guerre, condamné à être dégradé des armes & de noblesse, & à 20 ans de prison, après lesquels il ne pourra exercer aucun emploi militaire; toute autre personne, ni noble, ni officier, sera aussi jugée par le conseil de guerre & condamnée aux galères perpétuelles.

Tout le monde raffole du *Mémoire pour*

le comte de Cagliostro, qui est une piece de 51 pages *in-quarto*, signée de Mre. Thilorier, avocat. Sur le titre on a mis pour épigraphe ces mots, tirés d'une lettre, écrite par Mr. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangeres, le 13 Mars 1783 à Mr. Gérard, préteur de Strasbourg: " *Mr. de* „ *Cagliostro ne demande que tranquillité* „ *& sureté : l'hospitalité les lui assure* „. Cagliostro est lui-même auteur de ce *Mémoire*, qui dans le fonds n'est qu'un roman mal ourdi, en tout ce qui concerne la personne de cet homme fameux. D'abord on veut donner à toute force un pere à Mr. de Cagliostro, & on le lui trouve dans le Grand-Maître de Malte, Pinto. Voici comme on arrange cette histoire: il y a environ 40 ans, dit-on, que les galeres de la Religion prirent une caravelle du Grand-Seigneur, laquelle entr'autres personnes conduisoit à Constantinople 5 à 6 filles de distinction. L'une de celles-ci plut au Grand-Maître & ne fut pas insensible à son amour; elle en portoit des preuves non équivoques, lorsqu'à la sollicitation de la France, le Grand-Seigneur obtint que les jeunes captives lui fussent restituées. La fille du gouverneur de Trébisonde, quoiqu'aimée du Grand-Maître, fut obligée de partir comme les autres. Elle accoucha peu de tems après de Mr. de Cagliostro, non d'une maniere assez secrette, pour que son pere n'en fût pas informé, puisqu'elle lui fut renvoïée; elle mourut 3 mois après, ou par le poison ou de chagrin. Cependant l'enfant avoit été

dérobé aux pourſuites de l'inexorable Muſulman, gouverneur de Trébiſonde. Le Grand-Maître Pinto, le Schérif de la Mecque (parent ſans doute de ſa malheureuſe mere) prirent ſoin de ſa jeuneſſe &c. Voilà la fable qu'on bâtit ſur le récit de Mr. de Caglioſtro ; on peut dire qu'elle eſt hors de toute vraiſemblance : mais ce qui acheve de lui ôter toute croïance, ce ſont les fautes géographiques & hiſtoriques dont elle fourmille. Trébiſonde eſt ſur la Mer-noire à 500 lieues de la Mecque, & n'a aucun rapport avec le Schérif de cette ville ; il n'y a même aucune communication directe entre Trébiſonde & l'Arabie. —— Les prêtres égyptiens dont Caglioſtro prétend avoir appris ſes ſecrets, ſont une chimere ainſi que les temples dont ils ſont les conſervateurs & les miniſtres. —— En 1770 Caglioſtro avoit des conférences avec le Pape Rezzonico qui eſt mort au commencement de 1769 &c. &c. Du reſte, on reconnoît aſſez généralement que Mr. de Caglioſtro n'eſt pour rien dans l'affaire du collier, & ſi ſon décret a été confirmé, c'eſt qu'étant étranger & pour ainſi dire ſans aveu, il auroit pu diſparoître au moment qu'on auroit eu beſoin de lui. Cependant, en épluchant les raiſons qu'il allegue, on voit bien à la vérité, que la négociation du collier étoit entierement terminée, lors de ſon arrivée à Paris, le 30 Janvier 1785, puiſque la livraiſon dudit collier eut lieu 36 heures après. Mais Mde. de la Motte ne lui reproche pas de s'être mêlé de cette négociation, mais bien du dépéce-

N n 2 ment

ment & de la vente du collier; & à l'époque du dépécement il étoit effectivement à Paris & voïoit très-souvent le cardinal de Rohan. Voilà l'objection la plus forte qu'on puisse faire à son exposé ; il y a apparence qu'il achevera de se justifier dans les confrontations. Les réponses qu'il fait aux imputations de la Dame de la Motte, relativement au collier, sont assez satisfaisantes. En voici quelques-unes :

« *Dépositaire du splendide collier.* »

Je n'ai jamais été *dépositaire* du collier; je ne l'ai jamais vu.

« *Cagliostro l'a dépécé pour en grossir le trésor occulte d'une fortune inouie.* »

Si ma *fortune* est *inouie*, si je suis possesseur d'un *trésor occulte*, je n'avois donc pas besoin, pour m'enrichir, de *dépécer* un collier. —— Quand un homme est assez riche, assez grand pour avoir pu dédaigner, toute sa vie, les bienfaits des Souverains, & pour avoir refusé constamment les dons que le commun des hommes peut recevoir sans s'avilir, il ne flétrit pas, en un moment, la gloire d'une vie sans reproche ; il ne descend pas tout à coup de la magnificence d'un prince à des actions déshonorantes, où l'homme ne peut être conduit que par un excès d'inconduite & de dissipation.

Il se justifie moins bien sur l'imputation de profanations & de sortileges, & glisse sur un grand nombre de circonstances qui paroissent assez bien constatées (a). En attendant que

---

(a) Les *Mémoires authentiques pour servir à la vie du comte de Cagliostro, 1785* *, ne sont pas du tout d'accord avec cette apologie du prisonnier ; il paroît cependant qu'ils sont vrais à bien des égards, quoiqu'il y ait des caricatures & quelques fictions.

* 15 Déc. 1785, p. 541. —— 1 Janv. 1786. p. 83.

cette bruïante affaire soit mise dans un plus grand jour, on voit circuler le conte suivant :

Le Docteur Béotien.

Certain docteur, assis au quatrieme rang,
Se traînoit sur les pas du célebre Hyppocrate.
Il avoit beau crier : Messieurs, je suis savant,
Je guéris de tous maux : dans sa patrie ingrate,
Il n'avoit nul crédit. Un voisin voïageur,
Tant soit peu philosophe & bon observateur ;
Lui dit: *Docteur*, crois-moi, *quitte la Béotie* ;
Nul n'est prophete en sa patrie.
Dis que tu sais guérir par un nouveau moïen
Les maux humains de toutes les especes.
Ecris un beau systême où l'on n'entende rien.
De grands mots, de grandes promesses
Font toujours leur effet sur les foibles mortels.
Athenes, par exemple, est sur-tout préférable.
— *Athenes ! Que dis tu ? Quoi ! Chez ce peuple aimable,*
Où le profond savoir a par-tout des autels ?
J'y serois dévoilé. Pour faire ma fortune,
Ami, je dois chercher une ville commune,
Où le peuple, ébloui d'un systême étonnant,
Ne sache rien de rien, me paie en m'admirant.
— *Va, docteur, ne crains rien ; débite tes prestiges.*
Cette Athenes fameuse, aïant tout épuisé,
Aïant douté de tout & tout analysé,
En est aux charlatans & cherche des prodiges.

On vouloit à toute force à Paris & même à Versailles ces jours derniers que l'arrêt du parlement concernant Mr. le Maître eut été cassé, & la revision de ce procès renvoïée au grand conseil ; mais les choses à cet égard sont toujours dans le même état, & non-seulement l'affaire n'est point remise à un autre tribunal, mais encore l'arrêt n'est point cassé ; le parlement peut avoir mal jugé, & Mr. le Maître n'est pas moins jugé définitivement. Pour rappeller aux personnes prévenues ou

mal instruites le droit de tout François à cet égard, en cite le passage d'un auteur anglois qui l'établit avec force. " Environ l'an 1660, „ le comte d'Aubijoux, personne d'une qualité „ distinguée de la province de Languedoc, avoit „ comparu en jugement devant le parlement de „ Toulouse, à qui il avoit été déféré pour „ un duel, où un gentilhomme avoit été „ tué. La cour étant pour-lors en cette ville, „ il lui sembla, qu'il avoit été renvoïé ab- „ sous par de fausses lettres de rémission, par „ le moïen de faux témoins, par le crédit „ de ses amis, & par d'autres moïens illégi- „ times (a). Mazarin, qui souhaitoit sa „ perte, remua ciel & terre, pour lui faire „ faire son procès tout de nouveau; mais

(a) Cette derniere phrase présente une preuve singuliere de la mauvaise foi philosophique, des artifices emploïés par les corrupteurs de l'histoire pour faire des portraits à leur guise, pour faire servir le mensonge à leur prédilection & à leur haine. Mazarin étoit un cardinal, un prêtre, il a tâché de maintenir dans l'ordre des sectaires odieux & rébelles, on n'en sauroit par conséquent donner une idée trop affreuse. Par le moïen de la ponctuation, la plûpart des periodistes qui ont transcrit ce passage, ont obtenu ce but honnête. Après *rémission* ils ont placé un point, & après *illégitimes* une simple virgule. Par-là les *faux témoins*, le *crédit des amis*, les *moïens illégitimes*, emploïés par le coupable, sont mis sur le compte du cardinal. —— Qu'on juge d'après de telles fourberies & d'après tant d'autres dont nous avons cité des exemples *, ce que vont devenir, ce que sont déja devenues les annales des nations.

* 1 Janv. 1786, p. 36, 37 & autres ibid.

„ le chancelier Séguier dit à la Reine, „ que cela étoit une chose impossible, par- „ ce que la loi ne permettoit pas qu'on in- „ quiétât une seconde fois, pour la même „ action, un homme, qui avoit déja été „ déchargé; & que, si on interrompoit le „ cours de la loi, ni la loi salique, ni la „ succession de ses enfans ne seroit pas en „ sûreté; en un mot, qu'il ne resteroit plus „ rien en France sur quoi on pût faire fonds „. Sydney. *Disc. sur le gouv.* t. 3. p. 24.

Bien des personnes sont fâchées de ce que le prétendu *voïage de Figaro en Espagne*, qui sembloit condamné à l'oubli, ait acquis une espece de célébrité qu'il ne méritoit pas (car il n'est point de lecteur sensé qui ne soit révolté des choses qu'il renferme) par la censure, pleine de force, de raison & d'éloquence, qu'en a faite Mr. Séguier. L'illustre avocat-général parcourt tout l'ouvrage sous les différens points de vue qu'il présente. Il en rapporte des passages qu'il réfute avec cette supériorité de raisonnement qui lui est ordinaire : il garde cependant un silence prudent sur quelques-uns, parce que, comme il l'observe très bien, " la seule idée en fait rougir „ le censeur, & la censure seroit elle-même „ un scandale „. Nous nous arrêterons sur le portrait que Mr. Séguier trace des Espagnols; & l'on verra sans doute, avec plaisir, comment il venge une nation, notre amie & notre alliée. " Elle n'a pas besoin, dit-il, d'ê- „ tre justifiée des imputations ou des repro- „ ches d'un auteur dont la démence peut à

„ peine se concevoir : des écrivains plus ac-
„ crédités, plus sages, plus véridiques, lui
„ ont d'avance rendu justice ; & notre apo-
„ logie seroit superflue. Mais notre ministere
„ indigné de voir un François s'abandonner
„ à un tel excès de frénésie, croit qu'il est
„ de son devoir de désavouer, au nom de
„ toute la France, les outrages que le M. de
„ Langle a eu l'insolence de se permettre ;
„ & nous ne craindrons point de tracer ici
„ le portrait tout-à-fait opposé d'un peuple
„ si cruellement défiguré „. — " Les Es-
„ pagnols ont le maintien sérieux ; la na-
„ ture leur a donné un air grave, qui, au
„ premier abord, impose à ceux qui ne
„ les connoissent pas ; ils sont froids, réservés
„ & peu communicatifs ; mais susceptibles d'at-
„ tachement, de liaison & d'amitié ; & lors-
„ qu'ils se sont une fois familiarisés dans le
„ commerce de la vie, ils quittent cette gra-
„ vité extérieure, & se montrent animés,
„ doux, sociables & pleins d'aménité „.
— " Ils ont l'esprit noble & sublime, pé-
„ nétrant & propre à toutes les sciences : ils
„ n'ont besoin que d'être encouragés au tra-
„ vail ; l'excès de la fatigue & le manque
„ de succès ne sont pas capables de les re-
„ buter „. — " Ardens dans leurs entre-
„ prises, constans à les poursuivre, lents à
„ se déterminer ; mais fermes dans leurs dé-
„ libérations, sages & patiens dans l'adver-
„ sité, le péril n'a rien qui les étonne ; &
„ le sang-froid du vrai courage accompagne
„ toujours leur intrépidité „. — Généreux

„ & magnifiques, délicats fur le point-d'hon-
„ neur, exacts à tenir leur parole, même
„ contre leurs propres intérêts, ils donnent à
„ toutes les nations l'exemple de la probité
„ la plus fcrupuleufe. En général les Efpa-
„ gnols ont de grandes vertus & quelques
„ défauts, comme tous les autres peuples.
„ Quelle nation ofera fe vanter de n'avoir
„ aucune des foibleffes attachées à l'humani-
„ té? „ (a)

S'il étoit vrai que la joie & la gaieté éphémeres d'un peuple fuffent des marques certaines du bonheur public, les habitans de Paris devroient fans doute être le plus heureux peuple de l'univers. Jamais on ne vit tant de mafques, de divertiffemens, de feftins que ces jours derniers; mais les phyfionomiftes affurent ne pas voir, au milieu de tout cela, un vifage content. Ce qu'il y a de bien sûr c'eft qu'il n'y eut jamais plus de mifere & en même tems plus de défordres.

Il paroît que quelques perfonnes ont trop févérement jugé le difcours de M^r. le comte de Guibert lors de fa réception à l'académie *, il contient plufieurs paffages pleins de vues folides, & qui montrent du courage contre les abus les plus accrédités. Tel eft le fuivant fur l'abus des louanges: " Veillez, dit-il, „ Meffieurs, fur la difpenfation de ces hom-„ mages; que le talent, que le marbre, que

* Dern. J. p. 475.

(a) Autres points de vue fur les Efpagnols, dern. Journ. p. 458 & autres J. cités *ibid.*

„ l'airain, ne soient jamais prostitués à vou-
„ loir immortaliser le pouvoir sans vertu ou
„ le bonheur sans mérite; recevez les ordres
„ de la postérité, qui seule a le droit d'élever
„ des statues ou de décerner des éloges: mais
„ avertissez le public, qui quelquefois se mé-
„ prend, qui souvent exagere, qui, depuis
„ quelque tems; égaré par la disette des
„ grands modeles, embrasse avec transport
„ tout ce qui a une apparence de succès ou
„ un moment d'éclat; rappellez-lui qu'en
„ prodiguant indifféremment & la même es-
„ pece & la même mesure d'applaudissemens
„ à ce qui est bon ou à ce qui est médiocre,
„ à ce qui est vertueux ou à ce qui est
„ simplement honnête; à ce qui est réelle-
„ ment grand ou à ce qui ne l'est que de
„ convention, à ce qui est utile ou à ce qui
„ l'amuse; il confond toutes les nuances,
„ tous les degrés, affoiblit lui-même l'hono-
„ rable éclat de ses suffrages. Enfin, Mes-
„ sieurs, en rendant la louange plus juste &
„ par conséquent plus rare, en la voilant
„ toujours de grace ou de délicatesse, faites-
„ la respecter par ceux même auxquels on
„ la donne; faites que les Princes l'aiment &
„ la desirent: car si la flatterie les a dégoû-
„ tés de la louange, quels seront leurs liens
„ envers nous, & que reste-t-il à notre dis-
„ position, que l'hommage ou le silence? „ (a)
——. En

(a) Consid. sur l'excès & l'indiscrétion des louanges, 15 Avril 1776, p. 563. —— 15 Janv. 1781, p. 96. —— 1 Avril 1783, p. 507.

—— En faisant l'éloge des ouvrages de Mr. Thomas, il en est un sur lequel Mr. le comte de Guibert garde un silence absolu : ce sont les *Réflexions philosophiques & littéraires sur le Poëme de la religion naturelle*, que le premier publia en 1756. La crainte d'offenser Voltaire, & ses nombreux partisans, auroit-elle arrêté Mr. de Guibert ? Nous ne le pensons pas. Il est sans doute au-dessus de tout esprit de cabale & de parti ; & le langage de la vérité paroît fait pour un caractere de sa trempe : mais les loix de la confraternité seront devenues pour lui des loix de circonspection & de prudence. Voltaire étoit de l'académie françoise, comme Mr. Thomas ; & louer celui-ci d'avoir critiqué celui-là, auroit été une chose un peu extraordinaire dans une harangue académique.

Les nouvelles publiques ont annoncé il y a quelque tems que les Négres de l'isle de la Dominique s'étoient révoltés contre les blancs. On ajoute aujourd'hui que ces Négres les ont tous égorgés, à l'exception de quelques familles qui ont eu le bonheur de leur échapper en se sauvant à la Guadaloupe & à la Martinique. Il semble que l'esprit de révolte aïant été annoncé depuis longtems à la Dominique, il n'est guere croïable que les Anglois aient négligé de l'étouffer dans sa naissance, & ce qu'on annonce ici d'un massacre général des blancs, n'est peut-être qu'une suite de cet esprit exagérateur qui s'attache aux nouvelles d'une certaine importance,

Une jeune fille de province, qu'on avoit envoïée dans cette ville, pour la soustraire aux poursuites de son frere, auquel elle avoit inspiré une passion violente, fut découverte ces jours derniers par ce furieux, qui, l'aïant suivie dans l'endroit où elle logeoit (porte St. Antoine) & ne pouvant rien obtenir de sa sœur, la poignarda à coups de couteau. Le bruit qu'il fit aïant attiré du monde, il se réfugia sur les toits; mais ne voïant aucun espoir d'échapper, il se précipita dans la rue.

MORTS.

Don Juan-Batista Bonet, chevalier de l'Ordre de St. Jacques, lieutenant-général des armées navales du Roi d'Espagne, est mort au département de Carthagene le 2 Janvier, âgé de 77 ans, dont il en avoit passé 56 au service de mer: il avoit été pendant 22 ans commandant des forces navales de l'Espagne dans la mer du Sud, & 10 à la Havane, où il commandoit l'escadre au commencement de la derniere guerre. L'on crut alors avoir raison de ne pas se louer de son activité: mais dans la suite il paroît qu'il s'est justifié.

Mr. le comte Bude de Guébriant, maréchal des camps & armées du Roi de France, & premier gentilhomme de S. A. S. Mgr. le Duc de Penthiévre, est mort à Paris le 8 Mars.

J'ai reçu les diverses explications du savant & très-estimable auteur des *Lectiones theologicæ*, dont j'ai rendu compte dans le Journal du 15 Janvier p. 107. Ces explications sont très-satisfaisantes; elles portent l'empreinte de la sagesse & de l'orthodoxie de l'auteur, & s'accordent parfaitement dans ses vues & son intention

tention avec les observations que j'ai faites à ce sujet. S'il est un peu surpris que j'aie paru souhaiter une expression plus formelle de certaines vérités, dont le fonds se trouve bien réellement dans son excellent traité; c'est que les raisons de ce souhait lui sont inconnues. —— Il croit que ce n'est pas précisément le contrat naturel ni le contrat civil qui est élevé à la dignité de Sacrement, mais le contrat conformé aux loix naturelles, divines, civiles, ecclésiastiques &c. Point de vue très-juste, & qui n'est point du tout opposé à ce que j'ai dit là-dessus, n'aïant pas songé à prendre le contrat naturel dans un sens abstractif & exclusif. Ce seroit une vraie chimere. —— Quant à l'opinion *Quòd sacerdos sit minister Sacramenti*, il ne l'a adoptée, dit-il, que parce qu'elle *lui a paru plus probable*; quoiqu'elle mette, ceux qui la soutiennent, dans le cas de séparer dans plus d'une occasion, le mariage chrétien & légitime d'avec le Sacrement; ce qui est devenu dans les spéculations de plus d'un écrivain une arme de subversion & un moïen destructif de la sainteté de l'union conjugale *. Pour moi, sans prétendre déroger aux raisons de l'estimable auteur, je tiens toujours pour l'ancienne & autrefois presque générale doctrine, qui unissant indivisiblement le Sacrement & le mariage chrétien, donne aux vues de Jesus-Christ une étendue proportionnelle à leur objet, & sappe par le fondement toutes les subtilités des tortueux sophistes.

---

* *Il paroît que Mr. M. ne lit guere les ouvrages modernes sur cette matiere, sur tout les allemans: il n'y perd pas grand chose, sinon peut-être quelques vues de précaution & de défiance. —— Je vois par sa lettre qu'il ne lit pas non plus les journaux & les gazettes. Sage est celui qui lit des choses solides & permanentes, plutôt que*

Quæcumque in foliis descripsit carmina virgo, — Æneid III. 445
Et turbata volant rapidis ludibria ventis. — VI. 75.

J'apprens qu'un auteur un peu mécontent de moi, quoique j'aie traité son ouvrage avec toute la modération & l'honnêteté possible, a envoïé au journaliste de W. un long éloge de sa personne, de ses talens & de ses écrits, que celui-ci sans examen ni répugnance aucune a placé tout du long dans son éphéméride, comme propre à completter le nombre de pages qu'il doit périodiquement au public *. Je me réjouis toujours beaucoup quand mes observations sont jugées n'être susceptibles d'autre réplique que de quelques complimens composés pour eux-mêmes par des auteurs sensibles, & qui comme de droit leur sont ensuite renvoïés par des périodistes honnêtes qui en fait de louange désesperent de faire mieux.

* Réfl. sur la nature & le succès de cette manœuvre, 15 Avril 1776, p. 562.

En ce moment on m'apporte le cahier 123 d'un ouvrage périodique intitulé *Journal général de l'Europe*, où l'on demande mon avis sur 8 questions. Je prie l'auteur de lire avec attention les articles cités à la page 468 du dernier Journal *; j'ose croire qu'il y trouvera la solution de ses doutes. Que diroient mes lecteurs si je ressassois continuellement les mêmes observations? Jusqu'à ce qu'on les réfute, je suis en droit d'y renvoïer, & de dire avec le prudent Horace :

* & ci-dessus pag. 498, 525 & 537.

Percontatorem fugito; nam garrulus idem est. (Ep. 18. l. 1.)

—— L'expression de *sage Ovide*, qu'on m'attribue dans cette feuille, est une calomnie méprisable; mais pour le *jongleur* Confucius, je crois avoir prouvé plus d'une fois que ce prénom ne lui convient pas mal. —— Quant à la *tortueuse & hypocrite philosophie*, qui emploie le *oui* & le *non* pour servir selon les circonstances ses prédilections & ses haines, oh! qu'elle est bien nommée! Je suis fâché que l'auteur des 8 questions ait pris cela pour lui. J'ai eu la délicatesse de ne nommer ni auteur ni ouvrage : le moïen de comprendre qu'il ait cru se reconnoître dans un *détail d'absurdités*

surdités qu'il n'a jamais dites, dans des *contradictions & des détours dont il n'est pas capable*, & dans des *épithetes qu'il ne mérite pas*?

Lettre à l'auteur du Journal. « *Il est quelquefois des personnes qui se laissent imprudemment toucher de commisération. Vous leur rendriez, je crois, un vrai service, en publiant qu'on ne sauroit assez se défier des gens inconnus ou vagabonds, qui vont mendiant des secours, même avec l'extérieur ecclésiastique. On en rencontre qui roulent sous le faux nom d'*Ex-Jésuite, *& osent en montrer des prétendues preuves. Je ne sais comment, en général ils se flattent d'exciter plus de pitié par cette impudente ruse; mais voici la troisieme fois, en trois villes différentes, que le hazard m'a fait confondre des imposteurs de cette espece, par la seule observation qu'en tel tems, en tels lieux qu'ils désignoient, j'aurois dû m'y trouver avec eux. Le dernier se disoit être Allemand & revenir d'un voïage de plus de deux mille lieues. Apparemment il n'aura rencontré personne capable de lui prouver si lestement son imposture; cependant il y étoit si effrontément accoutumé, que congédié d'auprès de moi de la maniere dont il le méritoit, il passa en différentes maisons où je suis connu, n'alléguant plus que la prétendue connoissance qu'il avoit de moi, pour preuve de ce qu'il se disoit faussement avoir été. Vous pourriez en cette circonstance obliger ceux qui ont été réellement Jésuites, & dont je n'en ai connu aucun assez vil pour aller, en vagabond, & avec toutes les allures d'une importune mendicité, mettre à contribution la charité d'honnêtes gens, leur demander l'hospitalité &c. Parmi ceux des véritables* Ex *qui pourroient être assez mal pourvus de moïens de subsistance; je ne doute pas qu'il ne leur soit resté assez de souvenir de la frugalité de leur ancien état, pour ne se faire point une vertu, autant que ce leur en est un devoir, de se contenter du peu que la Providence a permis qu'on leur laissât. Je suis &c.* Vallez, chan. de Fosse. Le 8 Mars 1786.

Dans le dernier Journal, p. 402 *l.* 14. contredissent, *lisez* contredisent. —— *P.* 419 *l.* 21 fonder, *lisez* fouder. —— *P.* 423 *l.* 5. plaisanteries, *lisez* plaisanteries. —— *P.* 458 *l.* 31. à fait, *lisez* a fait.

Dans le Journal du 1 *Mars p.* 396 *l.* 13, 21 & 27, Hersaint, *lisez* Kersaint.

TABLE.

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

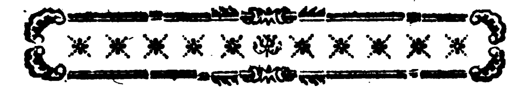
15. AVRIL

1786.



À LUXEMBOURG,
Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

15. AVRIL 1786.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Le Lévitique expliqué d'après les textes primitifs ; avec des dissertations & des réponses aux difficultés des incrédules. Par Mr. l'abbé du Contant de la Molette, vicaire-général de Vienne. A Paris, chez Moutard ; à Liege, chez Lemarié, 2 vol. *in*-12, prix 6 liv. relié.

L'Explication du Lévitique exige une connoissance toute particuliere de la langue hébraïque, plus qu'aucun autre livre de l'Ecriture sainte, à raison d'une multitude de noms d'animaux & d'autres objets contenus dans ce code des loix & cérémonies judaï-

Oo 2 ques,

ques, noms sur lesquels les interpretes sont souvent peu d'accord, & dont la vraie signification est néanmoins indispensablement nécessaire pour saisir l'esprit de la loi où ils sont emploïés. Mr. du Contant de la Molette est sans doute un des plus habiles hébraïsans de ce siecle, & l'emploi qu'il fait de cette science, est pour l'ordinaire très-judicieux. Les explications nouvelles & hazardées sont peu accueillies chez lui (a); mais ce qui fixe sur-tout son attention, c'est l'audace jointe à l'ignorance avec lesquelles les philosophes ont essaié de défigurer les Livres saints. Leur chef est bien apprécié dans le passage suivant " L'homme savant & profond pénétre dans l'origine des choses; il juge des loix relativement aux mœurs du siecle où elles ont été données, & des événemens par rapport aux circonstances où ils se sont passés. Il étudie le langage que parloient les peuples anciens, pour découvrir à travers le voile de leurs expressions les mœurs qui leur étoient

---

(a) Il se trouve cependant çà & là dans les ouvrages de ce savant des explications qui paroîtront singulieres, comme celle des trois cents gerbes ou bottes de paille substituées aux trois cents renards par le moïen desquels Samson détruisit la moisson des Philistins (Voïez le Journal du 15 Janv. 1778, p. 95). Sans rien prononcer sur la vraisemblance de cette explication, je dirai seulement que si l'on suppose les renards aussi communs dans le païs de Samson, que les lapins, les liévres & d'autres animaux le sont dans quelques contrées d'Europe, il est fort inutile de faire les frais d'une nouvelle interprétation.

» propres, parce que tout prend la teinte de
» son siecle. Voilà ce qu'on doit appeller la
» vraie philosophie de l'histoire, & non pas
» la rapsodie monstrueuse que le Protée lit-
» téraire a décorée de ce beau nom. Cet
» homme superficiel & aussi peu philosophe
» que chrétien, confond tous les tems, tou-
» tes les époques; il juge des mœurs de l'A-
» sie par celles de l'Europe; il parle du sie-
» cle de Moïse comme si c'étoit le dix-hui-
» tieme siecle. Les habitans d'autour de la
» Mer de Génésaret sont pour lui comme
» les peuples situés sur les bords du lac de
» Geneve qu'il habite. Telle est l'étendue
» de sa vue. Il rapporte tout à lui; ce qui
» est au-delà, passe les bornes de sa connois-
» sance. On pourroit dire de lui, qu'il n'est
» inventeur en rien, hors en histoire. Il
» rapporte les événemens, non comme les
» historiens contemporains qu'il n'a point
» lus, & dont il n'entend pas même la lan-
» gue, mais comme son caprice les a ré-
» glés; il parle bien ou mal d'un peuple,
» selon que son imagination est bien ou
» mal montée. Je ne sais pas ce que lui a
» fait le peuple juif; mais il est toujours de
» mauvaise humeur lorsqu'il se présente de-
» vant lui. Seroit-ce parce qu'il porte à
» sa main ce fameux livre qui annonce le
» peuple chrétien? Décrieroit-il l'un pour
» rendre l'autre méprisable? On lui passeroit
» peut-être d'être mauvais chrétien; ce seroit
» l'effet d'un mauvais cœur qui en redoute
» la morale encore plus que le dogme. Mais

„ qui lui pardonnera d'être faux dans l'hif-
„ toire, infidele dans les citations, inconfé-
„ quent dans le raifonnement, toujours plein
„ de contradictions avec lui-même? Il vife,
„ j'en conviens, à la qualité de bel-efprit.
„ Si fa prétention eft fondée, il paroît qu'il
„ y a loin du bel-efprit au bon efprit. „

Cet ouvrage eft digne d'être mis à côté de ceux que Mr. de la M. nous a déja donnés fur les antiques annales de la religion (a); je lui ai même trouvé un air plus grave, un tôn plus mâle & plus digne de la matiere, qu'à l'*Explication de la Genefe* & de l'*Exode* (b). La fageffe de l'auteur va en croiffant en proportion des progrès de fon érudition & de fes utiles travaux. C'eft fur-tout dans fon *Difcours fur la littérature orientale*, qui occupe une grande partie du 1er. volume, qu'on découvre la folidité & l'étendue de fes vues. Les fyftêmes du Jéfuite Giraudeau, de l'abbé Mafclef & de fon admirateur le P. Houbigant, y font bien réfutés. Après avoir rapporté les avantages de la Maffore en elle-même par la variété & la richeffe qu'elle répand dans la langue hébraïque, tandis que l'obfcurité, l'équivocation & la monotonie caractérifent les méthodes oppofées (c), Mr.

(a) *Nouvelle méthode* &c 15 Janv. 1778, p. 94. —— *Genefe*, 15 Avril 1778, p. 564. —— *Exode*, 15 Mai 1780, p. 101. —— *Pfeaumes*, 15 Juin 1781, p. 249.

(b) 15 Avril 1778, p. 564. —— 15 Mai 1780, p. 106.

(c) 15 Décemb. 1785, p. 581. —— Au lieu

des

du C. de la M. prouve qu'elle a tout ce qu'il faut pour être regardée comme la vraie interprete de la prononciation des anciens Juifs; puisqu'elle est plus rapprochée du tems où l'hébreu étoit encore une langue vivante. « Il
» n'y a pas d'apparence que les Massorethes
» aient ponctué les Livres de la loi autrément qu'on les lisoit en ce tems-là dans
» les synagogues. Quoique l'hébreu fût alors
» une langue morte & hors de l'usage com-
» mun, on continuoit toujours de lire l'É-
» criture hébraïque dans les synagogues &
» dans les écoles. Les Juifs ne pouvoient
» être suspects dans cette matiere, comme
» ils le pourroient être dans une autre où il
» s'agiroit de la créance. Aben-Ezra, savant
» Juif, qui semble avoir cru, contre l'opi-
» nion commune de ses docteurs, que les
» Massorethes ont été les auteurs des points-
» voïels, veut seulement qu'ils aient fixé ce
» qui étoit déja reçu par une longue tradi-
» tion.

---

des points massoréthiques l'abbé Masclef emploie la premiere voïelle qui sert à exprimer le nom de la consonne précédente: p. ex. après la consonne *daleth* il place un *a*, après *beth* un *e* &c. Giraudeau prétend également lire l'hébreu sans les points massoréthiques; mais avec cette différence que par-tout où il manque une voïelle, il y place la lettre *o*, au lieu que Masclef y met la premiere voïelle qui se trouve dans le nom de la consonne qui précede. Deux systêmes arbitraires, qui plus d'une fois produisent des leçons & des sens insoutenables.

„ tion. Les Juifs de Tibériade, selon lui, „ ont lu le texte hébreu de la même maniere qu'Esdras & les sénateurs de la grande assemblée l'ont lu de leur tems. Il y a seulement cette différence entre les uns & les autres, que les derniers ont ajouté des points-voïels pour fixer entiérement ce qui avoit déja été arrêté par les autres. Quoique du tems d'Origene les points-voïels ne fussent pas encore connus, ce Pere a néanmoins eu le moïen de mettre dans la seconde colonne de ses Hexaples, la prononciation du texte hébreu en caracteres grecs. Elle s'accorde même généralement assez avec celle des Massorethes. Les fragmens des Hexaples, publiés à part par Dom Bernard de Montfaucon, en deux volumes *in-folio*, & ceux qu'a mis au jour Dom Martianaï, dans le second volume des Œuvres de saint Jérôme, justifient pleinement notre assertion. Saint Jérôme prononçoit aussi l'hébreu à-peu-près comme les Massorethes. Nous en jugeons d'après nombre de mots hébreux que le saint Docteur a écrits en caracteres latins dans ses Commentaires & dans ses Lettres critiques. „ Origene & saint Jérôme ont été dirigés dans leur travail par la prononciation qui étoit reçue dans les synagogues (a). Les

(a) On peut juger delà, quelle témérité ou quelle puérilité il y a de vouloir réformer les noms propres tels qu'ils sont dans la Vulgate, sur des rafinemens modernes, dénués de toute autorité

„ Massorethes, qui ne sont venus qu'après „ eux, ont eu le même guide dans leur in„ vention des points-voïels; invention pré„ cieuse, & qui immortalise ses auteurs. C'est „ un flambeau qui dissipe bien des ténebres, „ & qui nous fait éviter bien des faux-pas „ dans la carriere de la littérature sacrée. Le „ Pere Houbigant embrouille donc par sa „ méthode les objets, plutôt qu'il ne les dé„ veloppe „

Les corrections que le P. Houbigant a faites

---

torité tant grammaticale que traditionnelle *, & cela pour les rendre plus durs & d'une prononciation désagréable. « Il auroit dû aussi » (dit ailleurs Mr. du C. de la M. en parlant » de Sanctés Pagnin) conserver pour les noms » propres, la prononciation de St. Jérôme » & des Septante, laquelle est très-coulante, » & qui pour cette raison a prévalu parmi » nous ». t. 1. p. 192. —— La remarque que fait Mr. de la M. sur le nom d'un homme célebre, est également juste. C'est celui de Flave-Joseph, « que Voltaire qui défigure tout, » appelle *Flavien* ou *Flavian Josephe*; il auroit » fallu pour cela qu'il se fût nommé *Flavia-* » *nus*; mais comme son nom étoit Flavius, » il faudroit dire en françois *Flave* ». (Mr. de la M. préfere de laisser subsister le mot *Flavius*). Cependant l'erreur de Voltaire a tellement prévalu, qu'imprimant à Paris un ouvrage où ce mot se trouvoit, je n'ai jamais pu parvenir à faire mettre ni *Flave* ni *Flavius*. Toute la grace qu'on m'a faite, c'est de mettre *Flav.* afin que chacun pût terminer le mot à sa guise. Voïez le *Cat. phil.* édit. de 1777, p. 367 l. 1. Il m'a fallu écrire une nouvelle dissertation pour qu'on mît au moins *Flave* dans la *table des matieres*.

* 15 Déc. 1785, p. 581.

au texte hébreu, ne sont pas plus ménagées; l'auteur les rejette avec autant de vivacité que de raison *. " Aussi-tôt que le texte hé- breu paroît difficile, le Pere Houbigant „ lui coupe tête, bras & jambes; il en fait „ un tronc mort. Trop souvent il ajoute, „ il retranche, il transpose. Peu lui impor- „ te que les textes polyglottes & les anciens „ manuscrits réclament contre lui. Rien n'est „ capable de l'arrêter dans sa course rapide, „ & il frappe d'estoc & de taille tout ce qui „ s'oppose à son passage.... Ce n'est pas „ avoir assez de respect pour leurs écrits, „ que de transposer l'ordre des mots, sous „ prétexte même que cette transposition „ formeroit un sens plus net & plus natu- „ rel. On peut le remarquer dans une note; „ mais il n'est pas permis de faire ce chan- „ gement dans le texte, comme a fait le Pere „ Houbigant. Il a porté l'audace jusqu'à „ corrompre le texte original dans une édi- „ tion furtive qu'il a donnée du Pseautier „ hébreu, où il a introduit toutes ses conjec- „ tures. On jugera par ce seul trait du ca- „ ractere de l'auteur.... Il n'auroit pas fait „ toutes ces corrections arbitraires, s'il eût „ plus approfondi la langue sainte, & s'il „ l'eût combinée avec les autres langues „ orientales, avec qui elle a tant d'affinité.... „ Quoique nous aïons confronté avec soin „ l'ouvrage du Pere Houbigant avec les va- „ riantes de tous les manuscrits hébreux ou „ samaritains de l'univers, que Kennicott „ vient de publier, nous n'avons pas été

* 1 Mars 1783, p. 403.

„ assez heureux pour en trouver une qui
„ donnât du poids à la moindre de ses cor-
„ rections arbitraires. „

Après avoir apprécié la version latine du même P. Houbigant, l'auteur s'étend sur la Vulgate, & en porte un jugement bien propre à humilier ces petits hébraïsans qui entreprennent d'en affoiblir l'autorité, pour donner un libre cours ou à des erreurs formelles ou à des explications exotiques & téméraires :

« Nous préférons, dit-il, la Vulgate telle qu'elle est, à la version de ce savant (du P. Houbigant); elle est plus littérale, & dans bien des endroits où elle s'éloigne de l'hébreu d'aujourd'hui, elle est calquée sur d'anciens manuscrits qui avoient de meilleures leçons. Il en est de même du nouveau Testament que de l'ancien. Les manuscrits grecs, d'après lesquels travailloit l'interprete latin, étoient excellens, & souvent supérieurs à notre grec imprimé. Les plus habiles des Protestans, qui certainement ne sont pas suspects dans la matiere présente, donnent les plus grands éloges à la Vulgate & à son auteur. Théodore de Beze, dans sa préface du nouveau Testament, qui a paru en 1559, la préfere hardiment à toutes les autres versions latines, & il blâme Erasme de l'avoir rejettée, parce qu'elle differe quelquefois des manuscrits grecs de notre tems. Il lui montre qu'elle est faite dans ces endroits sur de meilleurs manuscrits. Jean Boys prend également la défense de la Vulgate contre plusieurs censures injustes qui sont échappées à Erasme & à Beze lui-même. Boys, chanoine d'Ely en Angleterre, a composé cet ouvrage par ordre de son évêque, le savant Lancelot Andrews. Paul Fagius, dans le chapitre IV de sa *Traduction de la paraphrase chaldaïque*, s'éleve avec force contre ceux qui critiquent la Vulgate,

gate, sous prétexte qu'elle ne répond pas toujours littéralement au texte hébreu imprimé. « Les censeurs n'observent pas, dit-il, que » lorsque l'auteur de la Vulgate s'éloigne de » notre hébreu, c'est qu'il a suivi ou les » Septante, ou le *Paraphraste chaldéen*, ou » quelque savant rabbin (qui avoient à leur » disposition de meilleurs manuscrits). La » dissonnance de la Vulgate d'avec l'hébreu » d'aujourd'hui, est donc fondée en raison. » Elle n'est pas l'effet du hazard, & elle n'an» nonce pas un traducteur téméraire & mal» habile ». Louis de Dieu compare, dans son *Commentaire sur les Evangiles*, les versions syriaque, arabe, & les autres versions orientales, avec notre Vulgate & les traductions latines d'Erasme & de Beze. « Je ne croirai » pas, dit-il dans sa *préface*, m'être trompé, » si j'avance que l'auteur de la Vulgate, quel » qu'il soit, est savant & même très-savant. » Je conviens qu'il a ses solécismes & ses » barbarismes; mais je ne puis m'empêcher » d'admirer sa fidélité & son jugement, même » dans les endroits où il paroît barbare ». En conséquence, il préfere plus d'une fois les diverses leçons de la Vulgate aux autres, & il la défend contre Beze; par exemple, dans les passages suivans: Matthieu, XI, 23, XVIII, 35, XXIV, 36; Jean VII, vers la fin, XIX, 29. Le célebre Isaac Casaubon avoit porté avant Louis de Dieu un semblable jugement dans son *Commentaire sur les Evangiles & les Actes des Apôtres*, où il donne souvent la palme à la Vulgate, au préjudice du grec d'aujourd'hui. Il fait voir qu'elle avoit pour elle les anciens manuscrits grecs, qui valoient mieux. Lisez Matthieu, XV, 39, XXI, 7; Jean, XII, 40, XVIII, 1. Actes, III, 2, & XII, 8. Quand la Vulgate differe du grec, il n'accuse pas l'interprete latin d'infidélité; mais il observe qu'il s'appuïoit sur d'anciens manuscrits grecs, qui éprouvoient une variante. Grotius rend raison, dans la *préface* de son *Commentaire* sur l'ancien Testament, pourquoi il prend la Vulgate pour texte de ses observations.

« C'eſt, dit-il, parce que j'ai toujours beaucoup
» eſtimé l'auteur de la Vulgate, non-ſeulement
» parce qu'il ne tombe dans aucune erreur
» de doctrine, mais auſſi parce qu'il eſt plein
» d'érudition, quoique ſon ſtyle ſoit un peu
» hériſſé ». Walton parle dans ces termes
de la Vulgate, au paragraphe dixieme de ſes
Prolégomenes. « Nous conclurons donc que
» l'autorité de la Vulgate n'eſt pas différente
» de celle des autres verſions, qui repréſen-
» tent fidélement les textes originaux, puiſ-
» qu'on peut leur adapter ce que les plus
» célebres docteurs de l'Egliſe romaine ont
» dit de la premiere; nous ne regardons pas
» cette verſion comme inſpirée de Dieu : mal-
» gré cela, nous penſons qu'on en doit faire
» le plus grand cas, & qu'il ne faut pas s'en
» écarter témérairement. Elle mérite toutes
» ſortes d'égards, ſoit parce qu'elle eſt en
» uſage dans l'Egliſe d'Occident depuis mille
» ans, ſoit parce que ſon auteur, qui eſt
» ſaint Jérôme, eſt très-ſavant & très-exact,
» & qu'il a bien mérité de l'Egliſe, au juge-
» ment des plus habiles Proteſtans ». Et plus
bas, il ajoute : « Nous avons nous-mêmes
» ſouvent remarqué que lorſque la Vulgate
» paroît différer du grec imprimé, elle s'ac-
» corde avec notre manuſcrit alexandrin &
» les autres manuſcrits grecs, dont nous rap-
» portons les variantes dans le dernier vo-
» lume de notre Bible polyglotte. Elle a ſur-
» tout pour elle l'autorité de ce manuſcrit
» grec de Clermont, que Beze appelle manuſ-
» crit d'une antiquité reſpectable ». Le fa-
meux Louis Capelle s'exprime ainſi dans ſes
Obſervations critiques, ſur le livre d'Eſther,
page 570 dans ſes Commentaires, édition *in-folio* d'Amſterdam, chez Blaeu, 1689. « Com-
» me il eſt certain que les titres des addi-
» tions au livre d'Eſther ſont de St. Jérôme,
» à quel propos & à quelle fin y ſubſtitueroit-
» on des ſupplémens pris de quelqu'autre
» traduction? Si on compare la verſion latine
» de ces morceaux avec le grec, on recon-
» noîtra facilement le jugement de St. Jérô-
me,

» me, son esprit, son érudition, sa belle &
» savante méthode pour traduire, la pureté
» & l'élégance de son style; en un mot, le
» caractere propre du saint Docteur qu'on
» admire dans le reste du livre. Les supplé-
» mens (qui manquent dans l'hébreu d'au-
» jourd'hui, & qui sont tirés de la version
» grecque de Théodotion) n'ont pas été ren-
» dus d'une maniere barbare & servile; mais
» d'une maniere habile & pleine de goût, &
» l'on est obligé de rendre justice à la fidélité
» du traducteur ». Enfin, il n'y a pas de version, au jugement de Grotius, qui soit plus éloignée de toutes sortes de préjugés que la Vulgate, qui est très-ancienne & antérieure à tous les schismes d'Occident. Voïez l'ouvrage que ce savant a donné au public sous le titre de *Voeu pour la paix de l'Eglise*: Votum pro pace Ecclesiæ, p. 674. Nous pouvons ajouter qu'il n'y a rien qui appuie davantage notre interprete latin, que la conformité qu'il a avec les plus anciennes versions des sociétés chrétiennes du Levant. Quoique depuis Beze il ait paru une multitude de versions latines composées sur l'hébreu, nous croïons pouvoir toujours préférer avec lui cette ancienne version à toutes les autres ».

« Saint Jérôme, qui est l'auteur de notre Vulgate (a), avoit plus qu'aucun autre Pere,

---

(a) *Nous avons six livres dans notre Vulgate qui ne sont pas de la traduction de St. Jérôme; les Pseaumes, Baruch, la Sagesse, l'Ecclésiastique, le premier & second livre des Machabées. Ils sont tirés de l'ancienne Vulgate, laquelle a été faite sur le grec, qu'on appelle des Septante. Tout le reste de notre version latine est de la main du saint Docteur. Il faut cependant en excepter quelques passages, & même des versets entiers qui s'y sont glissés de l'ancienne Vulgate, sur-tout pour les livres des Rois & les Proverbes de Salomon. On y remarque aussi quelquefois plusieurs versions d'un même texte.*

les qualités propres à former un bon interprete. Outre le latin, il savoit l'hébreu & le grec, & il possédoit ces langues dans un plus haut degré que ne le pense le Clerc. Dom Martianai a suffisamment vengé l'honneur du saint Docteur dans le troisieme volume de l'édition qu'il en a donnée, & il a fait voir la futilité de la critique du ministre protestant. Saint Jérôme avoit examiné les différentes versions grecques qui étoient dans les Hexaples d'Origene, & qui, hors quelques petits fragmens, sont toutes perdues, si on en excepte celle des Septante. Il avoit de plus conféré avec les Juifs les plus habiles de son tems, & il ne faisoit presque rien sur l'Ecriture qu'il ne les eût consultés auparavant. En un mot, il étoit également versé dans la littérature sacrée & dans la littérature profane, & il avoit lu tous les auteurs soit grecs ou latins, qui avoient écrits avant lui sur la Bible. D'ailleurs il étoit plus près que nous de l'origine des choses, & il étoit plus naturalisé avec les mœurs & les coutumes des Orientaux. Il a fréquenté les lieux mêmes où la plûpart des événemens se sont passés. „ (a)

Dans ce même discours le savant auteur releve la suffisance & les ridicules bévues des compilateurs de la nouvelle *Encyclopédie* prétendue *méthodique*. Après avoir observé *qu'un article contredit l'autre, parce que leurs auteurs ont des principes opposés*, il insiste particuliérement sur une erreur qui recéle peut-être des intentions qu'on n'a point osé avouer. Nous avons remarqué, il y a quelque tems, que la langue hébraïque, lors

---

(a) *Autres réflexions sur la Vulgate*, 15 *Fév.* 1786, *p.* 190. —— 1 *Janv.* 1785, *p.* 23. —— 1 *Mai* 1785, *p* 23, 26, 40.

même qu'elle étoit langue vivante, avoit eu un caractere de consistance & d'immobilité tout-à-fait rare, & qu'on pouvoit considérer comme l'effet de la Providence qui veilloit à l'intelligibilité & à l'uniformité des livres qui devoient former le dépôt de la révélation *. Voici ce que disent là-dessus les Encyclopédistes. " La construction, l'appareil des mots, " la syntaxe, le caractere de langue enfin, " sont si semblables & si monotones par- " tout, qu'un esprit inquiet & soupçonneux " en pourroit tirer des conséquences aussi con- " traires à l'antiquité & à l'intégrité de ces " livres précieux, que notre observation leur " est favorable ". La crainte factice que les Encyclopédistes témoignent des sophismes qu'un *esprit inquiet & soupçonneux* pourroit déduire de cette observation, doit absolument s'évanouir par la très-simple & très-vraie observation de l'abbé de la M. C'est que la consistance de la langue hébraïque n'exclut pas certaines variations suffisantes pour déterminer le tems où tel livre existoit déja & où tel autre n'existoit pas encore; il en indique plusieurs; & poursuit de la sorte: " Il y auroit bien d'autres méprises à rele- " ver dans l'article de l'Encyclopédiste; par " exemple, sur ce qu'il dit touchant les " points-voiels, les caracteres samaritains, & les " caracteres hébreux ou chaldéens. Mais com- " me la chose nous meneroit trop loin, nous " réservons tout cela pour un autre ouvrage, " qui ne formera pas moins de deux volu- " mes *in*-12. Il roulera uniquement sur les fautes

* 1 Fév. 1736, p. 189.

„ fautes que l'on remarque dans *l'Encyclo-* „ *pédie méthodique*, au sujet des langues „ savantes & de l'Ecriture sainte. En dévoi- „ lant l'erreur, nous montrerons, à notre „ ordinaire, la vérité, & nous établirons „ les véritables principes de la littérature „ orientale, lesquels ne paroissent pas fort „ familiers à nos raisonneurs par alphabet „. — “ La partie typographique n'est pas „ plus soignée que la partie littéraire: tout „ le monde s'en plaint. Le papier n'en vaut „ rien, l'encre est mauvaise, les caracteres „ sont maigres, vieux & usés; enfin l'ouvrage „ fourmille de fautes d'impression. Nous en „ avons observé une douzaine dans le seul „ article que nous venons de discuter. Tel „ est le sort des entreprises qui n'ont pour „ véhicule que l'appat du gain „. — “ Il „ paroît que le vertueux Diderot n'aime pas „ plus les Hébraïsans que les Chrétiens. Il „ dit, au mot HÉBRAÏSANT, qui suit celui de „ LANGUE HÉBRAÏQUE, que “ *comme les Hé-* „ *breux étoient scrupuleusement attachés à* „ *la lettre de leurs écritures, aux cérémo-* „ *nies qui leur étoient prescrites, & à tou-* „ *tes les minuties de la loi; on dit aussi* „ *d'un observateur trop scrupuleux des pré-* „ *ceptes de l'Evangile, d'un homme qui suit* „ *en aveugle ses maximes, sans reconnoître* „ *aucune circonstance où il soit permis à* „ *sa raison de les interpréter, c'est un* hé- „ braïsant „. Au reste, l'article entier, qui „ comprend onze lignes bien comptées d'une „ colonne d'*in*-4°, fait honneur à son érudi-

 tion.

„ tion. Il étoit juste de n'en pas perdre la „ gloire: il a eu raison de le signer ; ce n'é- „ toit pas-là le cas de garder l'anonyme. „ (a)

Ce que l'auteur disserte sur l'esprit des observances légales, sur le motif & le but qui dirigerent ce code de loix cérémonielles, un peu gênant mais nécessaire au génie du peuple auquel il étoit destiné, est plein de raison & de réflexions solides. Il discute les différentes opinions, & embrasse celle qui dans cette multitude de préceptes divers découvre un moïen sûr d'isoler en quelque sorte le peuple hébreu, de gêner sa communication avec les autres nations, & de le préserver ainsi des erreurs & des abominations qui couvroient la terre. " En effet, rien ne contribua tant „ à tenir la postérité d'Abraham séparée des „ nations idolâtres qui l'environnoient, que „ les loix que Dieu lui donna pour l'obliger „ à s'abstenir d'une infinité de mets dont „ les divers peuples se nourrissoient commu- „ nément. De là vint qu'on regardoit les „ Juifs comme des gens avec qui on ne „ pouvoit pas se lier dans le commerce fa- „ milier de la vie, ni dans la religion „. Mr. de la Molette ne rejette cependant pas le sentiment qui cherche dans la salubrité ou l'insalubrité des alimens, la distinction des animaux que les Hébreux pouvoient manger

---

(a) Autres observ. sur cette nomenclature scientifique, 1 Fév. 1786, p. 230. — 15 Avril 1785, p. 575, & autres *ibid.* toujours en rétrogradant.

& de ceux dont ils devoient s'abstenir ; il l'expose d'une maniere très-satisfaisante. Il est naturel que dans les vues de l'éternel Législateur on découvre plus d'un trait de prévoïance & de sagesse.

Mr. de la Molette ne manque pas, lorsque l'occasion s'en présente, de réfuter les erreurs des prétendus savans du jour, relatives à l'Histoire naturelle, & de confondre la morgue avec laquelle l'ignorance fiere & suffisante insulte à la physique de Moyse. On connoît, par exemple, la mauvaise plaisanterie de Volt. sur la rumination du liévre. Nous avons vu que Mr. Valmont de Bomare mettoit positivement le liévre dans la classe des animaux ruminans (quoique par distraction il se contredise sur cet article *). Mr. de la M. observe qu' " Aristote, *Histoire des animaux*, livre 3, chap. 15, paroît mettre " le liévre dans la classe des ruminans. Car " cet ancien naturaliste observe qu'il a dans " son estomac le *coagulum*, la pressure ou " la caillette, qui ne se trouve que dans les " animaux qui ruminent. Bartholin, dans " son anatomie, assure aussi que la confor- " mation extraordinaire de l'intestin nommé " *cœcum*, supplée en quelque façon, dans " le liévre, au double estomac nécessaire pour " la rumination. Le savant Scheuchzer re- " marque que le liévre rumine ainsi que le " lapin; que le ventricule de ces animaux " est plutôt double que simple. "

* 15 Mai 1776, p. 103. —— Cat. phil. p. 353.

En corrigeant les autres Mr. de la M, se corrige aussi soi-même. Il avoit dit que l'*ixion*

ne se trouvoit ni dans la Vulgate ni dans aucune autre version ; j'observai alors que le savant écrivain se trompoit *: il convient aujourd'hui de cette erreur ; mais on pourroit souhaiter qu'il mît dans ces sortes d'aveux un peu plus de franchise & de candeur. Qu'a-t-on donc à craindre, lorsqu'on a tant de titres à l'estime publique, d'une bévue qui seroit l'effet de la vivacité, de la distraction ou d'un excès passager de confiance ? On diroit que lorsque Mr. de la M. redresse ses fautes, il prétend encore avoir eu raison. Cette petite foiblesse ne mériteroit guere d'être relevée, s'il n'étoit pas un peu trop sévere à l'égard d'autres savans très-estimables, qui avec de grandes lumieres & d'excellentes intentions ont pu se tromper, mais dont les erreurs ne méritoient pas une récapitulation aussi prolixe que celle qu'en fait Mr. du C. de la M. Non content de s'être étendu dans un autre ouvrage, presqu'autant sur les *Lettres juives* de l'abbé Guenée, que sur les écarts des philosophes qui paroissoient être le grand but de son zele *; il répete aujourd'hui la longue énumération des erreurs vraies ou prétendues (car sa critique n'est pas toujours juste) de cet homme illustre, & cela pour dire que celui-ci a changé de sentiment & acquiescé aux lumieres qu'il a trouvées dans les ouvrages de l'auteur. Il est vrai que cela est dit avec beaucoup de politesse, avec un mélange ingénieux de louanges & de critiques, mais il n'est pas moins vrai que *poterat duci cœna sine istis*, & que les plus savans ouvrages ne sont

* 15 Mai 1780, p. 106.

* Ibid.

jamais assez brillantés de gloire, pour ne pas recevoir un nouvel éclat par les resplendissans raions de la modestie. —— Mr. l'abbé Guerin du Rocher reçoit ici des leçons également ameres; quoique toujours assaisonnées de politesse. L'auteur prétend que faire servir l'étude des étymologies à débrouiller les contes & les impostures de l'histoire profane, à rendre raison des fables & des extravagances qu'elle renferme, c'est introduire *le pyrrhonisme dans l'histoire*. Oui, dans cette partie de l'histoire qui est sans preuve & sans garant, que les gens sensés ont regardée comme un grouppe de fables longtems avant que Mr. G. du R. ait songé à écrire son savant & lumineux ouvrage. Et par-là il est devenu un objet de comparaison avec l'impie & l'extravagant Boulanger? Petit plagiat trop fidélement copié d'après Mr. l'abbé du Voisin *. *C'est par la même voïe que Boulanger a voulu introduire le pyrrhonisme dans l'Histoire sacrée.* Mais y a-t-il donc quelque rapport entre l'*Histoire sacrée*, & les puérilités de Manethon & d'Hérodote? Parce qu'il est permis de rejetter ou d'expliquer des fables, est-il également raisonnable de flétrir les plus certaines & les plus importantes annales du monde, que le Ciel même a mises entre les mains des hommes? (a)

* 15 Août 1780, p. 607.

(a) Obs. div. sur le profond & lumineux ouvrage de G. du R. 1 Déc. 1779, p. 474. —— 1 Oct. 1784, p. 164. —— Vaines critiques qu'on lui a opposées, 15 Août 1780, p. 607.

Sex assertiones de jejuniis & abstinentiis. *A Paderborn, chez Jungfermann, 1785. broch. in-4to de 59 p. & se trouve à Luxembourg, chez l'impr. du Journal. Prix 13 s.*

L'Apôtre des nations en traçant le caractere des Crétois, pour la direction de son cher Timothée, leur évêque, les représente * sous les attributs de *semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri.* Sans vouloir déroger à l'honneur de la théologie, science essencielle & bien respectable, quoique malheureusement bien vilipendée, nous devons convenir qu'il y a aujourd'hui, en Allemagne sur-tout, un assez bon nombre de théologiens qui reproduisent le portrait des Crétois. Admirateurs enthousiastes, ils embrassent avec un transport aveugle toutes les illusions de rafinement & de nouveauté: *semper mendaces.* Furieux contre ceux qui ne sont pas du même avis qu'eux, ils emploient pour les perdre, outre la ressource des injures & des calomnies, celle de l'intrigue & de la persécution: *malæ bestiæ* *. Comptant sur l'efficace de leurs moïens, ils ne se fatiguent point par de pénibles études; vivant dans l'oisiveté & la bonne chere, ils défendent leur ventre de la funeste impression de l'abstinence & du jeûne: *ventres pigri.*

* Tit. I. 12.

* 1 Mars 1786, p. 383.

C'est cette derniere espece de théologiens dégénérés, qu'un zélé & savant religieux de Paderborn entreprend d'instruire & de corriger,

ger. Il le fait avec autant d'empressement que de lumiere ; mais quel sera le succès de ses louables efforts ? Ses raisons en faveur du jeûne, de l'abstinence, & des moïens divers de mortification chrétienne, sont péremptoires sans doute, conformes à la doctrine de la sainte antiquité & à l'usage constant de l'Eglise catholique ; mais que peuvent-elles sur des gens *quorum Deus venter est* ? Phil. III. 19.

L'auteur a beau prouver que l'abstinence fait une partie essencielle du jeûne, déploïer en faveur de cette assertion toutes les ressources de l'érudition, prouver par la dispense même que tous les évêques du monde chrétien accordent annuellement avec toute la pompe de l'autorité sainte (a), que ce genre de mortification tient à la nature du jeûne ecclésiastique ; il a beau s'appuïer de l'observation toute récente d'un illustre archevêque & dire que les premiers Chrétiens, lorsqu'ils jeûnoient, s'abstenoient non-seulement de la chair des animaux, mais encore

---

(a) Argument invincible & qui ne souffriroit aucun genre de réplique, si l'ignorance unie à la suffisance pouvoit être réduite à l'aveu de ses erreurs : « Tous les évêques de » l'Eglise catholique, dès qu'ils veulent dé» roger à la rigueur du jeûne, prononcent » solemnellement la dispense relative aux vian» des ; or la dispense suppose la loi ». Mais qu'est-ce que tous les Pasteurs du Christianisme contre un seul théologien qui *totus teres atque rotundus* a la charge de vérifier les trois prérogatives du peuple crétois ? —— Autres réflexions, 1 Août 1783, p. 531. —— 1 Oct. 1783, p. 173. —— 1 Avril 1783, p. 553.

du vin & des boissons fortifiantes (a) : il trouvera dans son chemin un bon gros révérend pere, qui a découvert que l'usage du poisson produit des hernies effroïables qu'on ne peut guérir ou prévenir qu'avec de bon jus & des viandes succulentes (b). D'où il arrivera naturellement que tous ceux qui ne veulent par être hernieux, mangeront force veaux & moutons, & porteront une pitié bien vive aux pauvres Zozime, Paul, Antoine, Hilarion & tant d'autres, qui durant cent ans ne mangeant ni graisse ni chairs, devoient réellement avoir des hernies effroïables.

Mais ce qu'il y a de plus alarmant encore, c'est que la concupiscence qui est si docile, lorsqu'on mange de la viande, devient indomptable lorsqu'on mange du stokfisch, & que les *pisces* sont plus que de moitié dans le fatal *concupisces*. Aussi voit-on que tous les révérends peres qui sont contre le stokfisch, sont des modeles de continence, tandis que ceux qui tiennent encore pour ce sec & roide aliment, sont livrés à toute la fougue des passions sensuelles. (c)

Comme cependant il pourroit arriver que

(a) Voïez le mandement de S. A. R. l'Electeur de Cologne, donné au commencement de ce carême. On m'assure que ce Prince instruit, actif & appliqué l'a rédigé lui-même.

(b) Tout cela, & des choses plus curieuses encore, se trouvent dans la dissertation d'un Cénobite, imprimée à B. le 4 Mai 1785.

(c) Voïez la même dissertation, où cette importante

l'Eglise universelle, ignorant le danger des hernies & de la concupiscence, auroit réglé quelque chose de défavorable à la purifiante influence des chairs animales, le R. P. prouve par un passage du célebre Thomassin que les loix de cette grande, tendre & vigilante Mere des Chrétiens, ne sont que des bibus, que le dernier des évêques peut anéantir quand il lui plaira. Voici ce passage de Thomassin. *Ne ambigi quidem illud à quoquam potest, quin primi & secundi, adeoque etiam tertii sæculi episcopi canones apostolicos & decreta ejus ævi omnia relaxarint, ubi publica id*

---

portante découverte est bien clairement & savamment enseignée. *Concupiscentia seu carnis stimuli iis* (cibis esurialibus) *magis excitantur.* On voit même que la criminelle influence du stokfisch s'étend aux choux, pommes de terre, fêves, pois-chiches, pain & eau, *cibos esuriales* enfin. De-là vient sans doute que les pauvres artisans, laboureurs qui n'ont autre chose dans leurs plus splendides repas, sont plus lubriques que les..... La raison pour laquelle les villes maritimes sont si peuplées c'est qu'on y mange du poisson, & que *Veneris exercitium &c.*..... O physique de B. & de M! Que de merveilles vont jaillir de votre sein pour la conservation & la purification du genre humain!.... Mais non, je m'abuse étrangement. Puisque la voluptueuse digestion du poisson a si bien peuplé les villes maritimes, l'horreur que les Rs. Ps. témoignent de cette prolifique nourriture, tend visiblement à la dépopulation: de maniere qu'il arrivera peut-être un jour que les hommes cesseront d'être, pour n'avoir pas mangé assez de Stockfisch.

jubebat necessitas, nullo Pontifice romano, nullo interveniente Concilio. Continuons à lire & admirons la bonne foi des gens qui font un tel usage de l'érudition. *Quippe cùm acerbitas persecutionum nec cum sede Petri communicare concilia ferè sineret, nec episcopos alios adiri, nec concilia celebrari.* On voit que c'est une véritable *épiquie*, (*epikia*) ou interprétation de la volonté du supérieur, quand on ne peut recourir à lui. Poursuivons, *Episcopis visum est ut ad illa* (concilia) *referretur pro dispensationibus ponderandis*; 1°. *NEC ENIM SOLVI LEGES POSSE NISI EA AUTHORITATE, QUA ET CONDI.* 2°. *Brevi ruituram canonum disciplinam, si quot episcopi, tot essent ejus solvendæ authores, ubi singulis adlubesceret.* 3°. *Optari magis posse, quàm sperari, ut ea tota & sapientiæ luce & vigoris constantiâ instructus sit quisque episcopus, quanta desideratur, ut providè semper dispensetur & sobriè.* Sommaire exact, dernier & parfait résultat de tout ce que j'ai disserté sur cette matiere *. Et c'est cependant là l'auteur dont s'appuïent les gens qui ont païé mes raisons de tant d'injures!.... Peut-être se trouvera-t-il des lecteurs qui jugeront que cela passe toutes les bornes de la décence; mais malheur à eux s'ils osent s'en expliquer! Ce seront des *homunciones, pestes humanitatis, malitiosi artifices, malevoli, scribilatores &c.* Car quiconque n'est pas de l'avis de ces irrésistibles théologiens, est exactement tout cela; & s'il regimbe contre ces attributs, il

* 15 Sept. 1785, p. 101.

qui essuiera bien d'autres ; car le grand *vocabulaire* des gens de M. n'est point épuisé, & il ne peut l'être, comme dit Ammian Marcellin, tandis qu'ils manqueront de bonnes raisons & de satisfaisantes réponses. *Cùm ad inopiam venerint allegationum, ad effrænatam deflectunt conviciandi licentiam.* (a)



Œuvres choisies de Bossuet, dédiées à Mgr. l'archevêque de Bordeaux ; par Mr. l'abbé de Sauvigny. A Nismes, chez Beaume ; à Paris, chez Guillot, 1785. 8 vol. *in*-8°. dont 4 paroissent. Prix 28 liv.

On ne peut qu'applaudir à cette nouvelle édition des Œuvres du célebre évêque de Meaux, ne fût-ce que parce qu'elle achevera d'anéantir celle que D. de Foris vient de publier dans le dessein de faire de cet illustre prélat un sectaire odieux, un homme d'intrigue & de parti ; & qui pour cette raison a été si justement désapprouvée par le clergé de France *. L'on ne peut aussi que louer l'abbé de Sauvigny d'avoir fait dans cette riche moisson une espece de triage. Quelque

* 1 Juin 1785, p 195.

(a) Réflexion sur la richesse & l'abondance des injures, armes favorites de tous les hommes de parti, de secte, de systême, asservis à la triste manie d'un égoïsme irritable & dangereux, 15 Avril 1776, p. 563. —— 15 Août 1781, p. 560.

respect que l'on doive au plus beau génie peut-être que la France ait produit, il faut cependant convenir que ses productions ne sont pas toutes du même intérêt pour un très-grand nombre de lecteurs, sur-tout dans le tems présent. C'est donc une entreprise également utile, nous osons le dire, & bien entendue, que de donner les *Œuvres choisies* de Bossuet. On n'a pas cru devoir s'attacher à la forme ordinaire de ces sortes de compilations dont on étoit accablé il y a quelques années, sous le titre d'*Esprit* de tel ou tel auteur; recueils, pour l'ordinaire, assez mal digérés, dans lesquels on se proposoit de rassembler les traits les plus frappans: ici on donne en entier *les chefs-d'œuvre* du grand évêque de Meaux, & " on retranche de ses " ouvrages ce qu'ils offrent de moins intéressant, pour les resserrer, sans jamais altérer " la liaison, l'ordre & l'enchaînement des " idées; & ces retranchemens ont été jugés " nécessaires pour admettre, dans la collection, " un plus grand nombre d'écrits de cet illustre prélat. "

Mr. l'abbé de Sauvigny qui s'est chargé de ce travail important, expose d'abord son plan dans la *préface*, où l'on trouve un catalogue raisonné des ouvrages de Bossuet: il donne ensuite la vie de ce grand homme. Ces morceaux prouvent que Mr. l'abbé de Sauvigny s'est pénétré de l'esprit de son auteur, & qu'il sait fort bien apprécier ses ouvrages. Il en donne des précis très-justes, & il seroit difficile d'en mieux exprimer l'esprit & le

tout en moins de paroles. Voici, par exemple, l'idée qu'il trace de l'*Histoire des variations*. " On se tromperoit beaucoup, si
" l'on n'avoit conçu de cette Histoire que
" l'idée d'une simple narration de différentes erreurs dans lesquelles sont tombés successivement tous les chefs des communions protestantes. Elles en renferment également la discussion souvent approfondie, avec une réfutation toujours victorieuse, sans que jamais la marche de l'historien paroisse embarrassée dans les innombrables détours de cet immense labyrinthe. Au reste, pour sentir à la fois le mérite & la difficulté prodigieuse de cet excellent écrit, il suffit de jetter les yeux sur la préface que Bossuet a mise à la tête de son Histoire, & qui en offre la meilleure analyse. "

En parlant de l'*Exposition de la Doctrine Catholique*, Mr. de S. s'étend assez au long sur la plaisante anecdote du docteur Wake qui publia à Londres que Bossuet lui-même avoit varié dans la foi, puisqu'il avoit fait des corrections dans le manuscrit de cet ouvrage (a); reproche tout-à-fait extravagant

(a) Et quand Bossuet auroit varié dans sa doctrine, la croïance constante & uniforme des Catholiques en est-elle moins incontestablement démontrée dans son livre, & moins exposée à l'examen de tous les siecles & de toutes les nations ? Et les *variations* des Protestans en sont-elles moins évidentes & moins avouées par eux-mêmes ? Ce que c'est que l'esprit de secte ! La vérité, la justice, l'honnêteté & la logique en sont les victimes certaines & inséparables.

travagant qui prouve à quoi sont réduits d[es]
gens d'ailleurs instruits, qui cherchent d[es]
raisons quelconques pour justifier leur sch[is]me & se tenir éloignés de la grande & com[mu]ne Mere des Chrétiens fideles.



Dictionnaire grammatical de la langue fran[ç]oise &c. Nouvelle édition, revue, corrigée & considérablement augmentée. A Paris, chez Vincent; à Liege, chez Demazeau & Lemarié 1786. 2 vol. *in*-8°. Prix 12 liv.

C'Est incontestablement un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur la langue françoise; indispensablement nécessaire à ceux qui veulent écrire correctement & lever les doutes que présente à chaque instant une langue étrangement inconséquente & fantasque, à ceux même qui la savent le mieux. —— On appelle ce Dictionnaire *grammatical,* parce qu'il regarde moins les mots que les constructions & l'ensemble du langage. —— Cette *nouvelle édition* n'est ni *revue,* ni *corrigée,* ni *augmentée,* quoique le titre le porte; cela étoit bien vrai pour l'édition de 1768, mais cela cesse de l'être pour celle de 1786.





Nouveau Manuel d'Epictète, extrait des Commentaires d'Arrien, & nouvellement traduit du grec en françois. A Paris, de l'imprimerie de Monsieur. 1784.

CEtte *traduction nouvelle* n'est réellement qu'un plagiat mal déguisé, fait à Mr. Dacier, comme vient de le prouver un savant en mettant en parallele les deux traductions (a). Le même critique apprécie avec

(a) On a vu depuis peu un autre exemple d'une pareille subtilité, dans l'*Histoire des animaux* d'Aristote, prétendûment traduite du grec en françois, par un Mr. C; & réellement faite sur la traduction latine de Scaliger. Mr. C. voulant se défendre de ce reproche par une lettre insérée dans un ouvrage périodique, l'a pleinement confirmé par la foiblesse, l'embarras & la verbosité de son apologie. Tel est l'état de notre littérature : nos *Grecs* & nos *Latins*, sont à peine des *François* assez instruits pour découvrir quelque objet de plagiat & de pillage. —— Enfin ce qui passe en quelque sorte l'imagination, c'est qu'on nous donne des ouvrages du siecle passé & même de ce siecle, comme des choses parfaitement nouvelles. Qui croiroit, si on ne connoissoit pas les Lycées & les Musées du jour, qu'un Mr. Dwal, anglois, a osé lire dans celui de Paris, une fable de la Motte, en la défigurant pitoïablement, & que tout le monde l'a admiré. Sans l'indiscrète remarque des auteurs de l'*Année littéraire*, on n'eût point douté que ce ne fût l'ouvrage de celui qui l'a lu comme tel au Musée, & dont après tout on pouvoit bien dire : Ann. litt. 1785. n°. 38. p. 207.

Sed malè cùm recitas, incipit esse tuus.

justesse le fonds de ce vieux ouvrage qu'on affecte de reproduire sous toutes les formes. « Quant à cette philosophie indépendante des „ Stoïciens, ce n'étoit qu'un systême d'égoïs„ me. Il dessèchoit le cœur ou l'endurcissoit. Il „ ne pouvoit avoir beaucoup de prosélytes qu'à „ la cour des tyrans qui gouvernoient alors „ l'univers, & dans la ville qui leur servoit „ de repaire. Il falloit nécessairement s'étour„ dir, par de belles & froides maximes, sur „ les maux dont on étoit sans cesse menacé. „ Telle fut la véritable cause des progrès du „ stoïcisme à Rome, & ce qui nous a pro„ curé un plus grand nombre d'écrits de ses „ partisans, que de toutes les autres sectes de „ la philosophie ancienne. „ (a)

L'*Ecriture* est le mot de la derniere énigme, & *Moulin* celui de la charade.

AIdé du feu l'on me produit,
Et par le feu l'on me détruit.
Le même jour voit la fleur la plus belle
Eclore & mourir :
La même nuit me voit, comme elle,
Briller & périr.

CHARADE.

ON voïage avec mon premier,
On descend avec mon dernier,
Et l'on n'est point bâti, si l'on n'a mon entier.

(b) 1 Mars 1784, p. 343. —— 15 Mars 1784, p. 419.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 19 *Février*). La Porte continue toujours de faire des changemens dans son ministere : notre ancien Raschid Mehmed Effendi, connu pour avoir rétabli ici l'imprimerie, laquelle fut cependant oubliée peu après la déposition de ce restaurateur, vient de rentrer en grace & d'être nommé begliktschi ou directeur de la chancellerie, poste qu'il avoit rempli ci-devant avec beaucoup de distinction. Le mufti, ou chef des gens de la loi, élevé depuis peu à cette dignité, en a été demis, pour être remplacé par un certain Zade-Effendi, ci-devant kadileskier ou président du conseil militaire en Natolie. On remarque, comme une chose singuliere, que pendant le cours de l'année, cinq mufti ont été déposés successivement. La place vacante de kadileskier va être remplie par le stambol-effendisi ou chef directeur de la police de Constantinople ; un nommé Aschir Effendi succede à ce dernier. Le hekim-baschi ou premier médecin de la cour, qui est censé aggregé aux gens de la loi, a été disgracié & relégué à Brousse. Le reis-effendi a dû choisir l'isle de Stanchio pour le lieu de son exil ; mais Schahin-Aly-bacha,

qui vient d'être dépouillé du grand-visiriat, a trouvé moïen de regagner les bonnes graces de son Souverain, qui a bien voulu rendre l'honneur des 3 queues à ce ministre disgracié & le nommer gouverneur d'Ismail; il est chargé de faire réparer les fortifications de cette place; & afin qu'il ait des revenus suffisans pour lui & sa famille, Sa H. lui a aussi conféré le gouvernement de Salonique; en prenant congé du Grand-Seigneur, il en a reçu en outre plusieurs présens très-considérables. Il est faux que le nouveau grand-visir Jussuph-bacha ait refusé ce poste, comme l'ont dit les papiers publics; ce ministre est attendu d'un moment à l'autre de la Morée en cette capitale.

L'Impératrice de Russie ne voulant pas hazarder une guerre ouverte avec les Tartares, retranchés dans les montagnes du Caucase, & formidables par leur nombre, paroît exiger que la Porte se joigne à elle, pour faire de concert la guerre à des peuples qui agissent visiblement en faveur de l'empire du Croissant. On assure que le ministre russe auprès de la Porte, insiste fortement pour qu'au moins le gouvernement refuse absolument tout asile aux Tartares qui, aïant commis des hostilités contre les Georgiens, se retireroient sur les terres de la domination du Grand-Seigneur, & qu'il leur en défende rigoureusement l'entrée. L'internonce de Vienne, paroît appuïer, comme à l'ordinaire, les démarches du ministre de Russie; mais on ne peut s'empêcher de remarquer que l'inter-

nonce

nonce met beaucoup plus de modération & moins de feu dans ses sollicitations en faveur de la Russie. La cour de Vienne qui se promet avec raison de grands avantages de la libre navigation de la Mer-noire, demanda au divan sur le ton le plus menaçant qu'elle fût accordée à la Russie; elle prit le même ton lors de la cession de la Crimée; mais comme il est très-apparent que la protection que la Russie accorde aux Princes de Georgie, finira par l'acquisition de cette belle province, peut-être la cour de Vienne commence-t-elle à s'appercevoir, qu'elle ne doit pas tout-à-fait se prêter aux vues d'aggrandissement d'une Puissance qui pourroit dans la suite, devenir trop formidable pour la Maison d'Autriche. On prévoit qu'il ne se décidera rien d'important dans le conseil, qu'après l'arrivée du nouveau grand-visir.

ALGER (*le* 16 *Janvier*). La paix est enfin conclue entre notre régence & la cour de Madrid: le Dey, comme nous l'avons dit, avoit d'abord insisté, que cette derniere lui fournît en nature les munitions de guerre & navales, qu'il avoit demandées: mais le comte d'Expilly aïant persisté dans ses refus à cet égard, & aïant déclaré, que Sa M. Catholique ne se détermineroit jamais qu'à en païer la valeur en especes, le Dey a enfin consenti à signer le traité. L'on va travailler à présent à finir également les négociations, entamées avec Leurs Maj. Très-Fidele & Sicilienne. En attendant la flottille de 12 corsaires, sortie il y a quelque tems, vient déja d'enyoier

ici deux prises, qu'elle a faites sur les Napolitains.

RUSSIE.

PETERSBOURG (le 3 Mars). A l'occasion du baptême de la princesse dont la Grande-Duchesse vient d'accoucher, l'Impératrice a créé, chevalier de l'Ordre de St. André, le comte d'Anhalt, lieutenant-général & aide-de-camp-général de Sa M. I.: chevaliers de l'Ordre de St. Alexandre-Newsky, le prince Wolchonsky, lieutenant-général; Mr. de Potemkin, commissaire-général de guerre; ainsi que les conseillers privés Mrs de Strekalof & de Sawadofsky: chevaliers de l'Ordre de St. Wolodimir de la 2e. classe, Mr. de Wolkoff, major-général & gouverneur de Rasan; de Kanownitzin, major-général & gouverneur de Pétersbourg; ainsi que quelques chevaliers des autres classes inférieures. —— Le même jour fut publiée la grande promotion que Sa M. I. a faite dans les départemens tant civil que militaire, & en vertu de laquelle le comte Rasumofsky, major-général & envoïé accrédité à la cour de Dannemarck a été élevé à la dignité de conseiller-privé; & Mrs. de Marckoff, envoïé résident à Stockholm, & le baron de Krudener qui va passer en qualité de ministre plénipotentiaire à la cour de Munich, ont été nommés conseillers d'état actuels &c. Dans le département militaire, les brigadiers Mrs. Georges de Schewitz, Etienne d'Apraxin, le

prince Boris Schachewskoi, Etienne de Maximovilſch, Ivan de Boltyn, & Alexandre de Jermoloff ont été élevés au grade de major-général &c.

Rien de certain encore ſur le voïage de l'Impératrice à Cherſon. On diſoit il y a quelques ſemaines, qu'il ne ſe feroit qu'au printems de 1787; on débite aujourd'hui que ce voïage tant annoncé aura lieu cette année; mais on n'oſe en fixer l'époque. On fait courir le bruit que l'Empereur ſe trouvera nonſeulement à Cherſon avec l'Impératrice, mais auſſi que ce Monarque accompagnera notre Souveraine lors de ſon retour à Pétersbourg: déja l'on aſſigne pour réſidence à l'Empereur le palais de marbre, que Sa M. occuperoit pendant ſon ſéjour en cette capitale.

Depuis l'arrivée du colonel Tamara, qui eſt venu ici des frontieres de la Perſe, accompagné d'un envoïé du Kan de Derbent, on n'apprend rien de cette contrée de l'Aſie. On ne peut rien découvrir avec certitude, de l'objet de la commiſſion envoïée de la part de ce même Kan. —— Les ſymptômes de révolte dans le gouvernement d'Orenbourg, où les Tartares ſont ſous les armes, ne ſe ſont pas diſſipés; ces troubles deviennent tous les jours plus ſérieux. On aſſure que le lieutenant-général, baron d'Igelſtröm, qui commande dans ce gouvernement, n'a pas oſé s'en abſenter; on l'attendoit ici depuis pluſieurs ſemaines; il a écrit pour demander du renfort; on va lui envoïer trois régimens, l'un des trois ſera tiré de la Livonie. ——

Quant au différent de cette cour avec l'Empereur de la Chine, il ne transpire rien sur quoi l'on puisse faire quelque fond. L'officier russe, dépêché à Pekin, pour y porter des propositions d'accommodement, n'en est pas encore de retour; ainsi on ne peut savoir où en est la négociation. La principale demande, que notre cour fait à l'Empereur de la Chine, consiste dans la cession d'un certain district, ou d'une isle, dont le premier seroit situé sur les bords de la riviere d'Amour, & la seconde, dans le golfe formé par cette riviere, avec la libre navigation pour le commerce du Nord de la Sibérie sur les frontieres de la Chine, soit en importation, soit en exportation le long du même fleuve.

POLOGNE.

CRACOVIE (*le* 18 *Mars*). Le 27 du mois dernier, nous avons ressenti un tremblement de terre, qui a duré deux secondes: il n'a causé ici aucun dommage. Les habitans des villes voisines se sont la plûpart retirés à la campagne. Le palais de Klebow, à 7 milles de Cracovie, a reçu tant de crevasses qu'on l'a dû évacuer. Ce tremblement s'est étendu jusqu'à Radom. On fait dans nos églises des prieres publiques pour détourner les suites funestes de ce fléau. —— Dans quelques contrées de ce païs, la disette, sur-tout en grains, y est si considérable que les habitans sont obligés de chercher sous la neige la racine & les tiges du maïs, pour

les faire moudre & en faire du pain; ce qui donne une si mauvaise nourriture qu'elle occasionne beaucoup de maladies.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 10 *Mars*). Les lettres que nous recevons, soit directement de Lisbonne, soit du port de Cadix, moderent les regrets qu'avoit causés la perte du vaisseau le St. Pedro d'Alcantara: celle des hommes, qui ont péri au naufrage, est irréparable; mais le vaisseau sera, à ce que l'on espere, sauvé en entier. Il n'est plus qu'à trois brasses d'eau, & lié de maniere avec des madriers, qu'aucun effort des vagues n'est capable de le déranger, encore moins de le disperser. Si l'on n'a pas tenté de le retirer sur le champ, c'est que le tems étoit trop froid, pour permettre aux plongeurs de rester dans la mer le tems nécessaire à cette opération difficile. Le plus habile d'entre eux, qui est venu de Cadix, est sans inquiétude à cet égard. Ainsi le Roi & le commerce n'éprouveront aucune perte sensible. La plus réelle sera pour ceux, qui faisoient venir en contrebande des piastres ou des marchandises, qu'ils se garderont bien de réclamer.

Le traité définitif entre la France & le Portugal est enfin conclu & arrêté par la médiation de Sa Majesté Catholique. On n'en connoît pas encore les articles; mais on sait positivement, que tous les différens élevés sur la côte d'Afrique, entre les François &

les Portugais, sont terminés; les deux cours ont pris des arrangemens efficaces, pour qu'à l'avenir, il ne s'éleve plus entre elles des discussions capables à refroidir l'harmonie & la bonne intelligence qui subsiste & qui naturellement doit subsister entre elles.

A la distance de 10 milles du nouveau village de Huaxuquiglia dans le Mexique on vient de découvrir plusieurs veines de fer vierge, très-malléable, & qui n'est nullement inférieur à celui de Mondragon en Biscaye, qui passe pour le meilleur de l'Espagne. On a déja extrait de cette mine un grand nombre de morceaux de fer du poids de 20 à 30 quintaux. Les anciens habitans de l'Amérique se trompoient lourdement en croïant que leurs contrées ne receloient aucune mine de ce métal, puisque les Espagnols en ont trouvé depuis dans toutes les provinces qu'ils ont conquises.

CADIX (*le* 1 *Mars*). Les négocians françois, établis dans cette ville, ont reçu une mortification de l'administrateur des rentes roïales, qui a jetté parmi eux la plus grande consternation. Au moment qu'ils s'y attendoient le moins, plus de douze maisons françoises reçurent ordre de se rendre sur le champ à Seville, sans qu'il fût spécifié pourquoi; mais seulement pour y répondre judiciairement à certaines questions qui leur y seroient faites. Sur cet ordre absolu, les négocians françois s'assemblerent, & admirent même dans leur assemblée quelques maisons espagnoles, pour aviser aux moïens à prendre dans cette fâcheuse

cheuſe circonſtance. Il fut réſolu de faire partir deux couriers, l'un pour l'ambaſſadeur de France à Madrid, & l'autre pour Paris, avec une lettre à M^r^. le maréchal de Caſtries. Depuis il eſt arrivé un ordre à Cadix, qui met au néant les ordres de M^r^. l'adminiſtrateur & les rend ſans effet. On ſoupçonne qu'un envoi de trois millions de piaſtres à Lisbonne, auquel ces négocians françois avoient eu part, a été la cauſe de cette rigueur, exercée par l'adminiſtrateur général.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le* 1 *Mars*). On ſait aujourd'hui avec certitude, que cent ſoixante hommes de l'équipage du vaiſſeau eſpagnol, le St. Pierre d'Alcantara, ont malheureuſement péri lors du naufrage de ce navire; trois cents dix hommes ont été ſauvés: le commandant du vaiſſeau, M^r^. le brigadier Don Manuel de Eguia, n'a pas péri, mais il eſt très-dangereuſement malade. Ce navire s'eſt briſé, la nuit du 2 Février, entre onze heures & minuit, ſur la côte près de Paniche, à 12 milles de Lisbonne. La charge de ce navire conſiſtoit en ſept millions ſix cents trente mille piaſtres fortes, dont juſqu'à préſent on n'a retiré de l'eau que trois caiſſons, renfermant chacun trois mille piaſtres; treize mille quintaux de cuivre; 862 caiſſes de guina; 71 dito, des productions du Perou, pour le cabinet d'hiſtoire naturelle; ſix caiſſons de baume pour le Roi d'Eſpagne;

no dito de plantes pour le jardin de botanique, & trois surons de laine de Vigogne. On travaille avec succès à sauver cette riche cargaison.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 18 *Mars*). On ne comprend pas ici, comment certains nouvellistes étrangers ont pu répandre le bruit d'une oppignoration ou d'une vente de la Poméranie suédoise. Ils devoient bien savoir que ce païs-là n'est pas à vendre, & qu'il ne s'en est aussi jamais présenté un acheteur: mais ce que nous trouvons encore de plus surprenant, c'est qu'on n'a pas balancé de dire, " que la Reine Ulrique-Eléonore de " Suede avoit flétri son regne & sa mémoi-" re, en vendant au Roi de Prusse une " partie de la Poméranie & la ville de Stet-" tin ". Il est connu, que le Czar Pierre I faisant la guerre à Charles XII Roi de Suede, prit la ville de Stettin après un siege fort meurtrier, & qu'il la remit en séquestre au Roi de Prusse, qui lui païa 400,000 écus pour les fraix du siege. Après que Charles XII fut revenu de Bender, la guerre s'alluma entre la Suede & la Prusse; & le Roi de Prusse conquit, avec l'aide des Rois de Pologne & de Dannemarck, le reste de la Poméranie-suédoise & la ville de Stralsund. Le Roi Charles XII aïant été tué au siege de Fridrichshall, sa sœur Ulrique-Eléonore, qui lui succéda, pour se débarrasser d'une guerre ruineuse, dont elle ne voïoit aucune

ffue, fit en 1720 la paix de Stockholm avec le Roi de Prusse, par laquelle elle lui céda la ville de Stettin avec le district de la Poméranie entre les rivieres de l'Oder & de la Péene; mais le Roi de Prusse lui rendit la ville de Stralsund avec la Poméranie-suédoise d'à présent & lui paia pour la cession de la ville de Stettin & de son district la somme de deux millions de rixdalers; de sorte qu'il a en effet racheté pour deux millions 400,000 écus, & par une guerre de cinq ans, le médiocre district de Stettin, qui dès-lors ne rapportoit pas 100,000 écus. Ces véritables circonstances font voir, que c'est très-à-tort qu'on prétend flétrir la mémoire de la Reine Ulrique-Eléonore de Suede par la cession forcée du duché de Stettin, qu'on ne peut appeller une vente que d'une maniere impropre, & qui étoit du moins aussi avantageuse que nécessaire à la Suede.

ITALIE.

ROME (*le* 16 *Mars*). Une ordonnance, publiée ici depuis peu, défend aux personnes du sexe de paroître dans les églises un chapeau sur la tête; celles qui y contreviendront, seront chassées par force du temple du Seigneur. —— Mr. Joseph Lavadier vient de fondre une cloche pour l'église du Vatican qui pese 28 mille livres. —— Mgr. Pacca, destiné pour la nonciature de Cologne, est malade d'une maladie de langueur, qui fait craindre pour ses jours.

Depuis

Depuis le consistoire du 13 Février, toutes les conversations ne roulent ici que sur la résolution, qui y a été prise à l'égard du cardinal de Rohan, & au sujet de laquelle voici quelques détails ultérieurs. Cette résolution n'a pas été fondée sur le délit d'escroquerie relativement au fameux collier, dont le cardinal est accusé. Le St. Siege n'aiant aucune connoissance légale du fait, ni des preuves qui pourroient servir à le constater, ce délit n'a pu entrer en considération; & l'on n'a pu prendre le parti de retrancher d'abord le prince de Rohan du nombre des membres du Sacré-College. La faute, qui a servi de motif aux procédés du consistoire, c'est que, le Roi Très-Chrétien aiant laissé au cardinal, son grand-aumônier, le choix de ses juges, il a choisi le parlement de Paris, qu'on regarde ici comme incompétent à son égard, au lieu de recourir au St. Siege, qui selon le droit canon & les concordats, faits avec la France, doit connoître du délit d'un cardinal. Le Pape écrivit à Sa M. Très-Chrétienne plusieurs lettres, pour que cette atteinte, portée aux droits de la cour romaine, fût réparée; mais, quoique les réponses de Sa M. Très-Chrétienne fussent remplies de respect pour l'autorité pontificale & pour les prérogatives de la pourpre, le résultat néanmoins en est, que toutes les démarches du St. Pere ont été infructueuses. Informé enfin, que le parlement de Paris continuoit la procédure, & que, sur les indices accumulés contre Mr. de Rohan, il avoit

déja porté un décret de prise-de-corps contre lui, le Pontife n'a pu le considérer que *comme violateur des sermens, qu'il a faits lors de sa promotion au cardinalat, comme co-opérateur à la violation des Concordats, & comme déserteur de l'Eglise*. En conséquence Sa Sainteté a cru, qu'elle devoit soumettre au jugement d'un consistoire une conduite aussi contraire aux statuts canoniques. Les cardinaux présens approuverent unanimement les vues & les sentimens du St. Pere.

TURIN (*le* 15 *Mars*). Notre auguste Monarque a ordonné de travailler sans relâche à remettre dans le meilleur état possible toutes les places frontieres, sur-tout celles qui regardent l'Italie; telles que Tortonne, Valence & la citadelle d'Alexandrie de la Paille. On remarque en général de grands mouvemens, mais on ne peut en savoir la cause, ni les motifs.

VENISE (*le* 16 *Mars*). Des lettres de l'isle de Corfou, en date du 5 Février, nous donnent la fâcheuse nouvelle d'un tremblement de terre qui se seroit fait sentir vivement dans cette isle. La secousse a causé des dégâts considérables à la campagne & détruit une partie de la ville. Il a péri sous les décombres des édifices 120 personnes; mais le nombre des blessés est encore plus grand. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que le gouverneur a pu s'échapper, lui, sa famille & ses domestiques, dans une chaloupe. L'hôtel du gouvernement a été englouti. On apprend que ce tremblement de terre s'étoit

fait sentir aussi aux isles de St. Maure & d'Argos; il doit y avoir causé de grands dommages, mais on n'en à pas encore une relation circonstanciée.

Selon quelques avis, le bacha de Scutari s'est replié avec ses troupes sur la province d'Albanie; le sénat se hâte de faire passer de ce côté les munitions & les forces nécessaires pour repousser ce rébelle, qui probablement vise à tenter de nouvelles hostilités sur les frontieres de la république.

NAPLES (*le* 15 *Mars*). Les évêques du roïaume, voïant avec déplaisir qu'aussi-tôt après leur mort, il étoit d'usage que l'administration du mont, appellé *Frumentario*, s'emparât de toute leur succession mobiliaire, quelques-uns avoient projetté d'offrir pendant leur vie une certaine compensation pour se dispenser de cette charge; en conséquence quatre évêques furent nommés pour convenir à cet égard d'un plan favorable. Aujourd'hui le corps épiscopal vient de proposer que tous les évêques du roïaume soient taxés à païer chaque année deux pour cent de leurs revenus pour former une somme annuelle de 50 mille ducats, équivalente à celle que le susdit mont retiroit tous les ans de la succession des évêques qui venoient à mourir. On ignore encore si cette proposition sera acceptée. —— Il vient de paroître ici un livre qu'on dit être très bien écrit; il a pour titre: *Les plaintes des veuves*. Cette brochure contient sept remontrances: la premiere au Pape, la seconde au Roi, la troisieme à la Reine, la

ıatrieme aux secretaires d'état, la cinquie-
e aux confesseurs de L. M, la sixieme au
élats du roïaume, & la septieme à l'avo-
t de la couronne. Les veuves en question
nt différentes églises, dont, pendant les dif-
rens qui subsistent toujours entre le St. Siege
notre cour, un grand nombre se trouve
estitué de pasteurs, au grand détriment du
euple.

Il s'est commis ici depuis peu un attentat
ien atroce; voici le fait: le fils du marquis
e Civita avoit résolu d'épouser une Demoi-
selle d'une naissance inférieure à la sienne.
Mr. le marquis, qui n'a de successeur que ce
fils unique, & qui souhaitoit lui donner pour
compagne une Dame d'un rang plus propor-
tionné au sien, n'oublia rien pour empêcher
ce mariage; le fils craignant enfin d'être for-
cé de renoncer à ses premiers engagemens,
conçut l'exécrable dessein de se défaire de ce-
lui qui s'y opposoit. Il saisit, d'accord avec
un des valets de la maison, le moment où
le marquis soupoit avec un de ses amis,
pour empoisonner une bouteille, dont il
buvoit ordinairement un verre après le re-
pas: en effet le pere s'étant fait apporter
son flacon de vin, comme de coutume, en
goûta, mais ne put l'avaler, parce qu'il lui
trouva un goût extraordinaire. L'ami l'essaïa
à son tour; à peine en eut-il avalé quelques
gouttes, qu'il se sentit dévorer les entrailles.
On envoie chercher un médecin, tandis que
le pere ordonne de ne laisser sortir, qui que
ce soit, de son palais, en attendant que la
Junte contre les empoisonneurs fût informée
de cet attentat. Le fils prévoïant qu'il ne man-
queroit pas d'être découvert, barricade la por-
te de sa chambre & s'échappe avec son com-
plice, par le moïen d'une corde attachée à
la fenêtre. On est à leur poursuite; l'ami du
marquis se trouve toujours dans un état qui
fait craindre pour sa vie.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 26 *Mars*). Mr. Thomas Jefferson, ministre des Etats-unis de l'Amérique à la cour de France, se trouve ici depuis quelques jours: il a été présenté au Roi par Mr. Jean Adams. On pense, que ce ministre est venu, pour travailler de concert au traité de commerce entre la Grande-Bretagne & l'Amérique-unie. Mr. Etienne Sayre, qu'on dit avoir été chargé d'une commission de la part du congrès en Espagne, est aussi arrivé en cette capitale.

L'examen de la conduite de Mr. l'ancien gouverneur Hastings, & les suites qu'entraîne cette dénonciation, continuent à faire l'objet des débats du parlement. Le 17 de ce mois Mr. Fox fit lire dans les communes trois résolutions de la chambre de l'an 1782, relativement à la conduite des administrateurs de la compagnie dans l'Inde. D'après ces résolutions, où il leur est interdit de se mêler des querelles des princes du païs, & de contracter de nouveaux engagemens avec les Puissances de l'Inde. Mr. Fox fit un long discours, pour prouver, que Mr. Hastings avoit été réfractaire à ces arrêtés: il représenta sa conduite comme une tache ineffaçable pour l'honneur britannique, une atteinte portée aux droits des gens, & une violation punissable d'une loi positive: il lut divers passages d'une lettre du major Browne, où il étoit parlé d'engagemens contractés avec Shah-Allum,

Shah-Allum, Empereur du Mogol, & observa ensuite, que ce Prince avoit été lâchement trahi & abandonné, de maniere à devoir tomber entre les mains de ses plus redoutables ennemis. Cette perfidie étoit d'autant plus atroce, que cet Empereur avoit préféré l'alliance britannique à celle des autres nations; qu'il avoit refusé l'assistance des François, quoiqu'il y fût pressé par les intrigues & les négociations du comte de Bussy & de Tippoo-Saïb, qui lui avoient offert des secours pécuniaires contre ses ennemis naturels & publics. Le major Browne, qui avoit été agent à la cour de Deli, avoit entretenu une correspondance réguliere avec l'ancien gouverneur Hastings. Après avoir observé, que Mouchad-Doulah étoit ou mort ou banni; qu'Aphrazead-Cawn étoit décédé; & que le Mogol étoit entre les mains des Marattes, il finit par proposer, qu'il fût remis à la chambre un extrait des délibérations au Bengale du 26 Janvier 1782, jusqu'au 30 Décembre 1783. Mrs. Francis & Sheridan appuierent vivement cette motion. Mais M^r^. le chancelier Pitt y opposa les plus fortes objections: il déclara d'abord, que les papiers en question ne pouvoient fournir aucun titre d'accusation contre M^r^. Hastings; que le major Browne n'avoit eu de cet ancien gouverneur aucune autorisation pour former un traité d'alliance avec Shah-Allum; & que d'ailleurs on ne voioit pas qu'un tel traité eût jamais été conclu. Il étoit dangereux de publier une correspondance, dont les Fran-

çois pourroient tirer parti, pour avancer leurs intérêts dans l'Inde. Mr. Sheridan montra son étonnement sur le mystere, que l'on faisoit des papiers en question. La doctrine du secret étoit une idée nouvelle dans les affaires de la compagnie : elle étoit directement contraire aux stipulations, par lesquelles elle tenoit sa charte d'octroi, où il étoit expressément déclaré, qu'*il ne devoit y avoir autre mystere dans aucune de ses opérations.* Lorsque la conduite du lord Clive avoit été examinée, on n'avoit opposé aucune obligation de secret, quoique l'affaire contînt une immense variété de négociations, tant publiques que particulieres. Le major Scott aïant alors pris la défense de Mr. Hastings, la motion de Mr. Fox fut rejettée à la pluralité de 140 contre 73 voix.

Sir Adam Fergusson, l'un des représentans de la ville d'Edimbourg à la chambre des communes, a reçu de ses constituans une requête, qu'il doit présenter au *parlement*, & dont l'objet est d'obtenir un *bill* qui autorise les lord-prévôt, magistrats & conseil de la ville à prendre certaines mesures pour le soulagement des pauvres. « On sollicite de „ tous côtés, dit à cette occasion un de nos „ périodistes, la révision des loix faites en „ faveur des pauvres. Il y a trois siecles „ qu'on ne levoit pas un seul schelling pour „ leur soulagement; les secours qu'on leur „ donnoit, étoient tous fournis par les biens „ du clergé. Ces biens, lorsqu'ils eurent été „ saisis par la couronne & donnés ensuite à

» des favoris de cour, resterent bien grévés » de la charge des aumônes, mais par degrés » les propriétaires s'en débarrasserent, & les » pauvres étant restés sans ressources, il a » fallu mettre un fardeau à la nation pour » leur en procurer. » (a)

Le fameux diamant que le colonel Owen

(a) Excellente confirmation de ce que nous avons dit dans le Journal du 1 Mai 1782, p. 10. — Embarras d'Elisabeth *ibid.* & 1 Oct. 1783, p. 229. — « Il est très-douteux (dit un » écrivain aujourd'hui fort accrédité à la » cour de Vienne & jouissant des bienfaits de » Sa M. I. *) que cette opération fût aussi » avantageuse qu'on le croit communément. » Sans se perdre dans une théorie qui paroî- » troit toujours susceptible de discussion, on » n'a qu'à voir le fruit qu'en a tiré le Néron » de l'Angleterre, ce monstre scrupuleux qui » assassinoit avec la loi, & transformoit ses » parlemens en bourreaux de ses propres fem- » mes. Chargé de richesses ecclésiastiques, il » ne s'en trouva que plus pauvre. Deux ans » après ces rapines, il fut obligé de faire » banqueroute : & son pere en mourant lui » avoit laissé presque autant de trésors que son » avidité en vola depuis à ses églises..... » Il n'est pas nécessaire de chercher dans l'in- » tervention divine la cause de cette contra- » riété apparente : il est assez naturel qu'une » opulence subite & imprévue irrite les pas- » sions d'un homme tout puissant : il l'est que » des richesses arrachées par violence soient » mal gérées, & que les complices de ce » brigandage en absorbent une grande partie » pour leurs salaires : il l'est que l'infidélité » de la régie trompe les calculs de l'avarice, » & que des caisses qui avoient paru pleines » de loin, se trouvent vuides, dès qu'il est » question d'en réaliser le contenu.... Si

* Linguet *Annal. polit.* Réf. prélim. p. 54.

apporta des Indes, il y a quelques années, a été vendu ces jours-ci 15,000 livres sterl. A son arrivée, le dit colonel avoit été l'offrir à la Reine, pour le prix de 50,000 livres; Sa M. répondit : *Je ne l'achèterai point, car voilà* (en lui montrant ses enfans) *mes bijoux*. —— Il est arrivé au bal masqué du Panthéon, une aventure qui n'a été que plaisante, mais qui auroit pu devenir tragique. C'est le sauvage Joseph Brandt, chef d'une horde américaine, qui en est le héros. Quelqu'un l'aïant pris pour un masque, parce qu'il étoit vêtu dans le costume de sa nation, & l'aïant lutiné, comme cela se pratique, le Sauvage l'étendit d'un coup de poing à ses pieds, saisit son tomahawk ou casse-tête,

---

» l'on veut un exemple plus moderne de la » volatilité, en quelque sorte qu'acquierrent » des biens ecclésiastiques, dès que des hommes » d'un autre état y mettent la main, on le » trouvera dans la catastrophe des *Jésuites*. » Quels cris n'a-t-on pas jettés contre leurs » richesses? Quelles masses d'or ne devoit-on » pas trouver dans leurs dépouilles? Quels » revenus n'avoient-ils pas eu l'art d'incorpo- » rer, aux dépens de l'Eglise elle-même à » leurs maisons? Il sembloit qu'il n'y eût pas » en Europe de trésor assez vaste pour dépo- » ser ce butin qu'on leur arrachoit. Qu'a-t-il » produit cependant? hors quelques bénéfi- » ces que les collateurs ont revendiqués à » tems, tout s'est évanoui. Les Lioncy eux- » mêmes, ces créanciers auteurs ou prétexte » de leur désastre, ne sont pas encore païés; » il est probable qu'il ne le seront jamais ». —— Autres observations *dern. Journal*, *p.* 492 & suiv. &c.

tête, & alloit en assener un coup sur la tête du mauvais plaisant, quand un officier anglois, qui étoit avec Brandt, le désarma, & l'empêcha de se venger d'un homme, qui n'avoit point l'intention de l'offenser. —— Dimanche dernier, une femme sexagénaire, & qui depuis 20 années n'avoit pas eu d'enfans, est accouchée heureusement d'un garçon, dans un village près Worsley-Wills. Son mari a plus de 70 ans. —— On commence à parler hautement ici des liaisons du Prince de Galles avec Madame Fitzherbert. On fait même, que ces liaisons sont avouées & soutenues à un point, que les connoissances de cette Dame, parmi lesquelles sont des Dames de la premiere distinction, lui donnent entrée dans toutes les assemblées publiques. Depuis quelque tems on s'entretient beaucoup dans les conversations sur le sujet du mariage des branches cadettes de la Maison Roïale, particulierement de la loi, importante dans le cas présent, passée sous le régne actuel. Il est statué par cet acte, " qu'aucun descendant de George II (excepté la postérité des Princesses mariées à " des Maisons étrangeres) ne sera capable " de contracter mariage, sans le consentement du Roi, passé sous le grand sceau: " & tout mariage ou contrat matrimonial, fait " sans un tel consentement, est nul & sans " valeur, à tous égards & effets, à condition néanmoins que ceux des dits descendans, qui sont au-dessus de l'âge de 25 " ans, pourront à l'issue d'un délai de douze

„ mois, après notification donnée au con-
„ seil-privé du Roi, contracter & célébrer
„ mariage sans le consentement de la cou-
„ ronne, à moins que les deux chambres
„ du parlement n'aient, avant l'expiration
„ de la dite année, déclaré expressément leur
„ désapprobation du mariage projetté : & tou-
„ tes personnes, qui célébreront, assisteront
„ ou concourront à un tel mariage prohibé,
„ encourront les peines du statut de *Præmu-*
„ *nire*, c'est-à-dire, perdront la protection du
„ Roi, seront emprisonnées durant plaisir,
„ auront leurs biens confisqués &c „. Madame Fitzherbert est fille de M^r. Walter Smythe, écuïer, de Tonge-Castle dans Shropshire & niece de Sir Edouard Smythe d'Acton-Burnell dans le même comté. Le premier mari de cette Dame a été un veuf, M^r. Jean Weld, écuïer, de Ludworth-Castle dans le Dorsetshire, lequel avoit épousé en premieres nôces Julie, fille de Robert James, ensuite lord Petre. Après la mort de M^r. Weld, la Dame en question épousa M^r. Fitzherbert, écuïer, de Swinnerton dans le Staffordshire, lequel mourut à la suite de l'émeute arrivée à Londres en 1780. Il s'étoit mêlé dans la foule, pour être témoin oculaire de l'incendie de la maison du lord Mansfield; mais revenu chez lui, accablé de chaleur, il voulut absolument se jetter dans un bain froid, pour se rafraîchir, & y gagna une fiévre, qui le conduisit au tombeau. Madame Fitzherbert est niece du comte Sefton, pair d'Irlande, & de M^r. Errington.

ton. Elle aura 31 ans au mois d'Octobre prochain : elle n'a pas eu d'enfans de ses deux premiers maris. A la mort de son second, elle quitta l'Angleterre, & séjourna plus de trois ans chez l'étranger. On ne put la ramener en Angleterre que par les sollicitations les plus pressantes.

On dit que le dernier exprès, arrivé du duc de Dorset, a apporté à notre cour des plaintes de celle de Versailles, au sujet de quelques innovations de la part des Anglois aux Indes, dans les possessions cédées aux François par le traité de paix, sur la côte de Coromandel. La cour & la compagnie ont reçu de récens avis du Bengale, qui n'annoncent, dit-on, rien à ce sujet. D'autres de Bombey portent, qu'il est survenu des disputes entre les Portugais & les Hollandois à la côte de Malabar; que quatre missionnaires portugais avoient été mis à mort par les Bataves, sous prétexte d'espionage (on sait que les prêtres catholiques n'ont pas de plus grands ennemis dans les Indes); que les Hollandois se sont approprié toutes les salines à Jutocoryn, Java, Ceylan, Malaca &c, & fortifié les côtes de Ceylan, déterminés à rendre imprenable cette clef de la côte de Coromandel & du Bengale.

Le fameux O-Connor, qui s'étoit arrogé, les armes à la main, les droits de chef suprême de Connaught, sous prétexte qu'il descend des anciens Rois de cette province, vient d'être délaissé par le plus grand nombre de ses partisans qui se sont dispersés à la nouvelle que

quelques détachemens de dragons s'étoient mis en marche pour se rendre dans cette partie du roïaume. On espere que cette sédition naissante sera étouffée sans qu'il y ait de sang répandu.

Extrait d'une lettre de la Dominique du 28 Janvier.

Le capitaine Marshall, du 30me régiment, avoit reçu ordre de marcher avec un détachement de ce corps à la poursuite des Négres révoltés. Le 27 Décembre il découvrit leur camp; mais quoiqu'il eût cru le secret de sa marche très-assuré, il fut surpris de trouver ce camp abandonné: il fit marcher sa troupe vers un retranchement qu'il apperçut sur une élévation. Les Négres avoient si bien choisi leur poste, qu'il étoit impossible de les entourer. Le capitaine Marshall marcha à eux à découvert. Sa troupe, quoiqu'exposée à tout le feu de l'ennemi, ne balança point à l'attaquer & parvint à forcer le retranchement. Les Négres se sauverent vers les montagnes, à l'exception d'un homme & d'une fille. Le vainqueur fit mettre le feu à leur camp après en avoir retiré une grande quantité de poudres fines, de plomb, de balles & d'autres munitions qu'on soupçonne leur avoir été livrées par les François. On dit que ces malheureux manquent actuellement de vivres & qu'ils n'en ont d'autres que ceux qu'ils peuvent se procurer dans leurs courses.

PAYS-BAS.

LA HAYE (*le 31 Mars*). Le 17 de ce mois, au moment que les membres de l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, sortoient de la salle pour se rendre à leurs logemens respectifs, le carrosse de Mr.

le bourguemestre Gewaerts, de Dorth, dans lequel étoit placé avec lui, Mr. de Gyzelaar, pensionnaire de la même ville, fut arrêté dans la cour. Un perruquier, nommé Morand, tenant les brides des deux chevaux du carrosse pour les empêcher d'avancer, vers la porte stathoudérienne, pour sortir par la dite porte, s'écria, *halte-là ; personne ne passe par cette porte, que le Stathouder* ; à ce cri qui étoit sans doute le signal de révolte, donné à la vile populace, rassemblée par centaines dans la cour, les roues du carrosse, les portieres, & le train furent assaillis par une troupe de mutins ; heureusement que la grand'garde étant dans ce moment sous les armes dans la cour même & & qu'une compagnie de cavalerie s'y trouvant aussi, les militaires, pleins de zele, eurent bientôt dégagé le carrosse & les magistrats qui s'y trouvoient. Morand fut pris & arrêté dans le moment; après avoir été retenu au corps-de-garde pendant quelque tems, ce mutin fut conduit sous une forte escorte d'infanterie & de cavalerie, à la prison. Ce Morand étoit officier dans le corps de quelques bourgeois de la Haye, que l'on connoit sous la dénomination d'Orange-corps-libre. Le capitaine de ce même corps, un nommé Hess, petit marchand quincailler, demeurant à la Haye, étoit présent dans la cour, lors de l'émeute, & disparut un moment après. On a été chez lui, deux fois, pour se saisir de sa personne; mais il a pris le parti de s'évader. Tous ses papiers sont

saisis. —— Cette conspiration n'a pas eu de suites fâcheuses; le bon ordre observé par la garnison & les mesures sages prises par le Souverain & exécutées par Mr. Sandoz, aïant le commandement de la Haye, ont arrêté la sédition dans son principe. —— Le 18, Mrs. les députés de la ville de Dordrecht, ont porté leurs plaintes aux Etats de la province sur la violence, faite à Mrs. le bourguemestre Gewaerts & le pensionnaire de Gyzelaar. Ces plaintes ont été reçues avec toute la sensibilité qu'elles devoient exciter dans l'assemblée souveraine, insultée dans deux de ses membres. Conséquemment il a été résolu, 1°. *que les conseillers-députés seroient autorisés, sans préjudice des droits & privileges des habitans, pour ce cas singulier seulement, à instruire, faire & parfaire le procès au perruquier Morand, pris en flagrant-délit, & cela de* plano *& sans suivre les formes ordinaires de procéder.* 2°. *Que le même college des conseillers-députés sera chargé de faire les perquisitions convenables, pour s'assurer que la garde militaire, alors en parade dans la cour, s'est acquittée de son devoir, en travaillant sur le champ à dissiper la populace ameutée & en pleine révolte.* 3°. *Que, pendant la durée des délibérations sur le commandement de la garnison de la Haye, ce commandement resteroit dévolu au college de Mrs. les conseillers-députés de la province.*

En conséquence on s'attendoit à voir exécuter incessamment Morand. Il avoit été condamné

damné à être pendu, mais le 24 au moment de l'exécution, les Etats, par une indulgence qui tenoit de près à la bonne politique, lui firent grace de la vie & commuerent son supplice en une prison perpétuelle.

Le *corps-Orange* vient d'être supprimé. —— La ville d'Utrecht a réformé le réglement de sa constitution & en a fait un plus démocratique ; cette bruïante affaire s'est assez paisiblement terminée le 20. Cependant comme plusieurs conseillers-régens ont protesté contre cette innovation & que d'autres étoient absens, on peut douter encore si elle subsistera.

Les vols & les meurtres se multiplient d'une manieré effraïante ; les progrès de l'irréligion, la corruption des mœurs, le luxe, les rélachemens faits dans la justice criminelle, sont sans doute la cause de ces désordres. Les mêmes plaintes se font entendre dans les Païs-bas autrichiens, où on a donné ordre de redoubler les patrouilles. On y compte depuis 6 ans 2200 assassinats ; depuis peu il s'en est commis jusqu'à 21 dans un canton qui n'est pas fort étendu, entr'autres celui du curé de Bognée, tué d'une maniere cruelle avec sa servante.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 27 *Mars*). Le 13 de ce mois, jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, qui est entré dans sa 46e. année, tout a été assez tranquille à la cour ; il

n'y eut que L. A. R. les Gouverneurs-généraux des Païs-bas, l'Archiduc François & la Princesse Elisabeth, qui eurent l'honneur de féliciter le Monarque à cette occasion. —— Le 20, vers les 4 heures après-midi, Mde. l'Archiduchesse Marie-Christine & le Duc Albert, accompagnés du général de Kempele & du lieutenant-colonel baron de Seckendorf, se sont mis en route pour les Païs-bas. L. A. R. dînerent le 22 à Schardingen pour arriver le même soir à Ratisbonne & être à Coblence dans quatre jours tout au plus tard. —— Le comte de Podewils, nouvel ambassadeur de Prusse, a loué un superbe palais. Il est arrivé le 12, & a déja eu sa premiere audience de Sa M. Ce ministre est encore jeune, sa figure est belle, & annonce l'esprit. La réception très-gracieuse que l'Empereur lui a faite, a fourni nouvelle matiere aux conjectures de nos devins politiques. A les en croire, cet ambassadeur a apporté à S. M. I. les assurances les plus positives de l'inclination qu'auroit le Roi son maître de coopérer efficacement à l'élection d'un Roi des Romains, en faveur de S. A. R. l'Archiduc François, grand-prince de Toscane; ils ajoutent qu'en revanche, Sa M. Prussienne desire que la cour I. R. observe la neutralité la plus exacte, au cas que l'opiniâtreté des Hollandois, persistant à ne point vouloir arranger à l'amiable les affaires du Statthouder, forçât le Roi à employer des mesures plus énergiques. Cette demande passe ici pour un trait de la politique la plus consommée. Quoiqu'il

en soit de ces conjectures, il est certain que le repos de l'Europe est fondé sur la bonne intelligence qui continue de subsister entre Joseph & Fréderic II.

En conséquence d'une résolution suprême, publiée en Autriche, en Hongrie & dans nos établissemens de commerce, tant du Levant que du Ponent, les navires autrichiens n'arboreront plus le pavillon impérial, noir & jaune, mais le blanc raié de rouge qui est celui d'Autriche. Le pavillon impérial sera réservé aux seuls vaisseaux de guerre appartenans immédiatement à l'Empereur.

On vient d'arrêter une bande de huit voleurs parmi lesquels il y avoit deux femmes. —— L'Empereur s'est fait remettre une liste de tous les malfaiteurs, dont on s'est saisi, depuis son avénement au trône. Il en appert, dit-on, qu'ils surpassent de 6000 le nombre de ceux qui ont été arrêtés durant tout le regne de feu l'Impératrice Marie-Thérese. Zallheim a avoué la veille de son supplice, qu'il n'auroit jamais commis ce meurtre, s'il avoit cru devoir l'expier par la mort. Même après qu'on lui eût annoncé sa sentence, il n'a pas désespéré un moment d'obtenir grace de la vie. L'exécution a eu lieu le 10. Il a été ténaillé deux fois avec des pincettes ardentes & ensuite roué vif. Son corps cloué sur la roue, a été exposé sous une potence, où l'on voit pendre une corde. Depuis cette époque la terreur a derechef saisi les scélérats, encouragés par l'abrogation ou plutôt par la suspension de la peine de mort; la seule qui réprime

prime l'essor du crime, & délivre pour jamais la société des ennemis qui la ravagent *. On s'attend à d'autres exécutions propres à produire cet effet. Un bourgeois de Grätz a assassiné dernierement de la maniere la plus barbare, une jeune personne qu'il avoit séduite. Il lui fendit le ventre, en tira deux jumeaux, fruit de leur commerce illicite, & leur tordit ensuite le col. —— Il s'est commis ici le 1er. de ce mois un autre crime à peu-près de cette nature. Un jeune homme avoit passé la journée à se divertir avec sa maîtresse. Ils revènoient dans un fiacre de l'Augarten, lorsque l'amant fit arrêter la voiture & dit au cocher d'attendre un instant, qu'il alloit revenir. Un quart-d'heure se passe, le cocher impatienté & transi de froid ouvre la portiere pour dire à la Demoiselle que son amant tardoit bien de revenir. Point de réponse; mais des flots de sang s'élancent hors de la voiture. Il se fait apporter de la lumiere; la jeune personne avoit la gorge coupée & venoit d'expirer (a). —— On vient

* Dern. Journal, p. 498, 525, 537, 554.

(a) Observations sur l'étroite alliance de la cruauté & de la luxure, 1 Août 1785, p. 536. St. Ambroise s'étonnoit de ces rapports d'une passion molle & lâche avec des résolutions sanguinaires & atroces, de ces monstres, en apparence si opposés & dans la réalité si parfaitement d'accord; il en retrace avec une éloquence vive & touchante un exemple fameux dans la personne d'Herodias qui dans le triomphe de la crapule & de la luxure, se repaissoit les yeux de la tête & du sang d'un grand

d'amener ici le corps d'un garçon marchand, âgé de 15 ans, qu'on dit s'être tué de trois coups de pistolet dans la plaine de Döbling; on se perd en conjectures sur ce qui peut avoir occasionné le désespoir de ce jeune suicidé; il étoit possesseur de plus de 5000 fl. & avoit un maître dont il n'a jamais eu lieu de se plaindre.

COLOSWAR OU CLAUSENBOURG (*le 14 Mars*). Le 15 du mois dernier, vers les 3 heures du matin, nous avons éprouvé ici un tremblement de terre des plus violens. Trois bastions se sont écroulés au même instant, & la poudre qui y étoit emmagasinée, est tombée dans la riviere de Samos (a). Quatre des principaux édifices de la forteresse ont été renversés & quantité de maisons de la ville se trouvent endommagées. Les habitans de la cité & de ses environs ne sont point encore revenus de l'effroi, que leur a causé un désastre si inattendu.

BERLIN (*le 25 Mars*). Les troubles recommencent de nouveau à Dantzig. On croit qu'ils sont fomentés sous main par quelques Puissances, pour avoir lieu d'intervenir

---

grand homme. *Præmium saltatricis mors est Prophetæ. Quid crudelitati cum deliciis? quid cum funeribus voluptati?* Amb. L. de Virg.

(a) Selon l'idée qui me reste de cette ville, que j'ai vue bien souvent, il n'y a pas de bastions, mais seulement des tours, telles qu'on voit dans les anciennes fortifications, & qui ont pu s'écrouler avec moins de résistance.

dans cette querelle, & pour distraire l'attention du Roi d'autres objets plus importans. On dit que la populace de Dantzig a déja insulté plusieurs fois le pavillon prussien; qu'elle en est même venue aux mains avec quelques-uns de nos matelots, qu'elle a fort maltraités. Le Roi a été indigné au dernier point, en apprenant ces excès, il a fait écrire à ce sujet au magistrat de Dantzig des lettres très-fortes, dans lesquelles, en demandant une réparation convenable, il insinue que si on ne maintient pas mieux la police dans la ville, Sa M. pourra bien prendre des mesures pour la décharger de ce soin.

BRESLAU (*le* 14 *Mars*). Le 27 Février à 4 heures du matin, s'est fait ressentir dans presque toute la Silésie un tremblement de terre fort violent. Sa direction étoit du mont Crapach, par la Moravie, vers Neiss, Glatz, jusqu'aux montagnes des Géans. Quantité de maisons des villes de Sorau, Loslau, Oppeln & Frankenstein, dans la Haute-Silésie, ont été endommagées, les murs crevassés, les meubles jettés à terre &c; à Vieux-Tarnowitz, Beuthen, Rendnitz, la commotion a fait sonner 7 à 8 coups les cloches de la maison de ville, celles des églises ont aussi commencé à sonner. La même chose est arrivée à Loslau; à Alt-Heyde, à une lieue derriere Glatz, les eaux d'une petite riviere se sont gonflées si fort en moins d'une heure, que les habitans durent abandonner leurs maisons. Peu de tems après, les mêmes eaux rentrerent précipitamment dans

leur

leur lit. Ici à Breslau, nous avons également ressenti quelques secousses; ce qu'il y a de singulier, c'est que ce tremblement a eu lieu le jour même qu'il avoit été prédit, quoique le prédiseur ait été regardé & le soit encore pour un visionnaire. Les lettres des environs des montagnes, savoir: de Freudenthal, Ratibor, Neiss, Neustadt, Grotkau, &c, portent que trois secousses violentes, qui s'y sont succédées vers les 6 heures dans la matinée du 27, y ont fait de grands dommages; une partie de Freudenthal est ruinée; la citadelle de Neiss a beaucoup souffert &c. (a)

Bonn (*le* 29 *Mars*). S. A. S. E. notre très-gracieux Souverain, est parti, hier matin, d'ici pour Coblence, afin d'y recevoir L. A. R. les Gouverneurs-généraux des Païs-bas, qui sont attendus incessamment dans cette résidence. Hier, vers les trois heures après-midi, on a ressenti ici trois légeres secousses de tremblement de terre, accompagnées d'un bruit sourd. Leur durée a été d'environ une seconde.

On vient de mettre la derniere main à un objet qui avoit été tenté, sans succès sous 4 regnes consécutifs; c'est l'établissement d'un

---

(a) Selon les physiciens du jour, c'est la Mer qui est le grand agent de ces paroxismes, c'est par-là qu'ils expliquent la ruine de Lisbonne, de Messine, de Smyrne &c. Mais quelle Mer a donc ébranlé Neiss, Glatz, Clausenbourg, qui en sont à cent lieues? 1 Avril 1783, p. 533. —— 1 Sept. 1783, p. 31.

tribunal suprême de révision. Il résultera de cet établissement, qui fait honneur à notre Souverain, que la justice sera administrée avec promptitude, & que l'on ne sera plus obligé, comme ci-devant, d'envoïer des sommes considérables à Vienne & à Wetzlar, pour l'expédition des procès. Ce tribunal, composé de 8 conseillers, d'un secretaire, d'un greffier & d'un chancelliste, sera présidé par S. Exc. Mgr. le comte de Wolf-Metternich.

FRANCE

PARIS (le 31 Mars). L'Archiduc Ferdinand, gouverneur du Milanez, devant se rendre ici avec l'Archiduchesse, son épouse, le Roi a fait écrire aux commandans des provinces, par lesquelles il doit passer, de le recevoir avec tous les honneurs dûs à son rang. L'Archiduc restera ici jusqu'à ce que l'Archiduchesse puisse se rendre aux eaux de Spa.

La gazette de France a publié un long article pour réfuter l'évaluation que le Sieur Eberlé a faite à Francfort des couronnes de France frappées depuis 1727. L'article finit de cette sorte: " *Ainsi, d'un côté, un seul écu qui se trouve au-dessus du titre, a servi & ne devoit pas servir de piece de comparaison; d'un autre côté, trois écus fabriqués, vraisemblablement hors du roïaume, puisqu'ils sont au-dessous du titre commun de la masse entiere des fabrications de même*

date, ont été & ne devoient pas être les pieces comparées. Voilà ce qui a produit l'erreur. Les Etats de l'Empire qui s'y sont laissé surprendre, ne tarderont pas à reconnoître que les proclamations qui ont été faites en conséquence, sont injustes dans leurs principes, & ne pourroient qu'être nuisibles pour eux dans leurs effets. „

Dans une seconde requête du cardinal, présentée au parlement, & destinée à la justification du prince, son conseil prouve que dans sa malheureuse affaire le prélat a été grossierement trompé & non trompeur. Cette requête, non plus que la premiere, n'a pas été imprimée, & il n'en a percé que très-peu de copies dans le public. En voici quelques passages.

Si le suppliant n'a point été trompé, ce sera donc lui, qui, pour se procurer un collier de seize-cents mille livres, aura supposé un ordre imaginaire de la Reine; lui, qui aura prononcé sans mission un nom si respectable; lui, qui aura ordonné le faux, & prescrit à un mercenaire de tracer les caracteres, qui composent ce nom auguste. C'est un évêque, un cardinal, de la maison de Rohan, comblé des graces du Roi, des dignités de l'Eglise & de la cour, des dons de la fortune, qu'il faudra se résoudre à soupçonner d'avoir conçu cette bassesse absurde! Cela n'est pas possible! Que font seize-cents mille livres ou, plutôt huit ou neuf-cents mille livres, qu'on eût à peine obtenues en vendant le collier, auprès des avantages, même pécuniaires, qu'il eût fallu perdre pour s'emparer de cette parure par une vue si abominable? Que disons-nous, huit-cents mille livres? Pour les avoir, il eût fallu païer seize-cents mille livres en deux ans. C'est donc le droit de perdre 6 à 7 cents mille livres, que le suppliant eût ache-

té au prix de son honneur, de son état, de ses dignités, de sa fortune ! Il se seroit donné pour complice le faussaire, dont il eût emploïé la main ! Les jouailliers auroient cru avoir vendu pour la Reine ! & chaque mot de leur bouche l'auroit fait troubler ! Le bon sens se révolte contre cet excès de folie.

Qu'un aventurier, errant, nourri parmi les fraudes & les infamies, qui attend sa richesse du crime, & son salut de la fuite, conçoive des projets de ce genre, & se dissimule le danger, cela peut se comprendre ; & il y en a des exemples : mais le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, & grand aumônier de France, enchaîné par tous les liens de l'honneur, de la naissance, du rang, & de la fortune, commettre un faux si horrible, le faire commettre par un vil esclave, confident de cette ignominie, pour ne rien gagner, pour tout perdre, pour conclure un marché ruineux en lui-même ! Non ! Rien d'aussi absurde ne s'étoit encore présenté dans les tribunaux. Le crime est démontré impossible : l'erreur est donc prouvée jusqu'à l'évidence à ceux même, qui peuvent la trouver surprenante. . . . . . . Le suppliant est accusé ; mais les Sieur & Dame de la Motte le sont aussi. Mr. le procureur-général est obligé, par son ministere, d'instruire également contre tous. *Les faits, qui tendent à la décharge du suppliant, sont les mêmes, qui chargent les Sieur & Dame de la Motte.* Il est impossible ici de distinguer la justification du premier des preuves de conviction des seconds : &, dans cette position, la preuve de l'innocence est indivisible de la preuve du crime. Si chaque circonstance, qui prouve le crime d'un côté, établit l'innocence de l'autre, & ressemble à un fait justificatif, elle ne peut aussi purger l'innocent sans convaincre les coupables, dont la conviction est l'objet des poursuites du vengeur public & ne doit pas être retardée. Le fait du vol des diamans (que le suppliant a portés lui-même à Versailles à la Dame de la Motte le 1 Février 1785, & qu'il croïoit remis entre les mains

de la Reine) est prouvé contre la Dame de la Motte & contre son mari par plusieurs circonstances, qu'il faut analyser successivement.

Il est avéré & prouvé au procès, que la Dame de la Motte, soit dans le tems qu'elle portoit le nom de Valois avant son mariage, soit depuis qu'elle a épousé le Sr. de la Motte, étoit réduite à la plus grande indigence: elle n'a obtenu, par ses sollicitations, qu'une pension de 800 livres, qui a été augmentée ensuite, mais qui n'a jamais été au-delà 1500 liv. Telle étoit sa situation; & les foibles secours du suppliant lui étoient nécessaires. Or il est arrivé, qu'au mois d'Octobre 1784 les Sieur & Dame de la Motte ont acheté à Bar-sur-Aube, à l'insçu du suppliant, une maison: ils l'ont païée des fonds, qu'il a mis dans leurs mains, ainsi qu'on le dira dans la suite: mais c'est depuis le mois de Février 1785, que l'état de leur fortune a changé d'une maniere bien remarquable. Le suppliant n'est allé que deux ou trois fois chez la Dame de la Motte: elle a eu soin de le recevoir toujours dans une chambre haute qui ne montroit que le dénuement & la pauvreté.

Le prélat s'étend ensuite sur la magnificence inouie où parurent tout-à-coup Mr. & Madame de la Motte (a), & montre qu'un

---

(a) Voici des anecdotes sur cette Dame, qui fournissent à l'entretien de toutes les sociétés: « *Dans la ville de Troyes en Champagne résidoit un Valois qui porte aujourd'hui le titre de comte & qui est oncle de la comtesse de la Motte, après avoir été quelque tems savetier, il avoit obtenu un brevet de cordonnier. Deux filles & un garçon composoient toute sa famille. Le fils travailloit avec son pere & les deux filles filoient du coton avec leur mere. —— Tel étoit leur état, & ils vivoient heureux à l'époque de l'avancement de la comtesse de la Motte. Ce fut*

 alors

luxe aussi subit qu'extrême ne peut avoir été que le fruit du collier.

Le

---

alors qu'on créa le cordonnier comte de Valois & que Mr. son fils fut appellé baron de St. Remi. On plaça les Demoiselles dans un couvent à Paris; mais elles furent obligées d'en changer jusqu'à trois fois, parce qu'on oublioit de païer leur pension. Enfin elles se virent forcées de retourner à Troyes. — Un bon négociant de cette ville eut compassion d'elles; il croïoit à la bonne étoile de la Dame de la Motte, & il voulut faire une spéculation de commerce en rendant service à la famille nouvellement illustre: il leur avança jusqu'à 15,000 livres espérant que la Dame de la Motte les lui rembourseroit un jour; celle-ci en effet ne manquoit pas de le promettre. — Las d'espérer, notre négociant s'imagina qu'il pourroit rattraper ses deniers en redoublant ses bienfaits. Ce biais lui réussit. Par ses menées, par ses adroites & pressantes sollicitations il sçut si bien amorcer le Sieur Michelin, ancien maître tanneur à Troyes, qu'il le fit consentir à donner sa fille unique en mariage à Mr. le baron de St. Remi. La Dlle Michelin apportoit en mariage la jeunesse, la beauté, un excellent caractere & une dot de 80,000 livres; & l'innocente infortunée ne trouvoit dans l'époux qu'on lui donnoit qu'un grossier embonpoint, un fonds de stupidité incompréhensible, un vain nom & des espérances plus vaines encore. Ce mariage eut lieu en Octobre 1785. — La comtesse de Valois disoit à ses deux filles à leur retour de Paris: „ Lorsque „ votre pere faisoit des souliers & que nous autres „ nous filions du coton, nous vivions tranquilles; „ aujourd'hui nous sommes nobles & nous mou„ rons de faim; & le travail nous est dé„ fendu. „

On cite un dernier mot de la fille cadette du prétendu comte de Valois, morte dans sa ville

natale

Le mémoire pour la Dlle. Oliva, qu'on disoit supprimé, vient de paroître & se vend chez nos libraires. En voici le précis :

« Un homme accoste la Dlle. Oliva au palais roïal, lui fait des instances pour être admis chez elle, parvient à s'y introduire, & cet homme est le comte de la Motte. Il lui parle d'une personne de distinction qui a des vues sur elle & qui peut faire sa fortune. Il lui amene cette personne; c'est Mde. de la Motte. —— Mde. de la Motte annonce à la Dlle. Oliva qu'il y a 15,000 francs à gagner, si elle veut obliger la Reine en une chose de peu de conséquence. La Dlle. Oliva se prête à tout ce qu'on veut d'elle. On la mene à Versailles; Mde. de la Motte lui fait elle-même sa toilette. Elle est conduite pendant la nuit dans un endroit du parc; on lui donne une rose & une lettre; on lui dit qu'elle doit remettre l'une & l'autre à un grand seigneur qui l'accostera en lui disant: *vous savez ce que cela veut dire.* —— La Dlle. Oliva remplit sa commission, sans savoir ce que cela signifie, & même elle oublie de donner la lettre. —— Ensuite de cette démarche, au lieu de 15,000 francs, elle ne reçoit que 4278 livres, se brouille avec Mde. de la Motte, & ne la voïoit plus depuis longtems, lorsqu'elle est venue à Bruxelles, où on l'a arrêtée &c. ».

Ce mémoire est entierement à la décharge du cardinal; les intrigues & les machinations des la Motte y sont parfaitement dévoilées. Il y est aussi fait mention d'un certain Villette, personnage, qui va jouer un

---

natale depuis l'histoire du collier; ses parens environnoient son lit: " Je suis née pauvre; " & je me trouve heureuse de mourir pauvre ".

des premiers rôles dans cette scene d'iniquité. Déja sur la déposition du pere Loth, Religieux Minime, ce Vallette étoit accusé d'avoir signé la fameuse convention avec les jouailliers Böhmer & Bassange du nom de Marie-Antoinette de France. C'est encore lui qui écrivoit les lettres prétendues de la Reine, que la Dame de la Motte montroit aux personnes qu'elle vouloit séduire. Depuis longtems on étoit à la recherche de ce trop habile artisan d'impostures. Il vient d'être arrêté en païs étranger. Nul autre, à l'exception du Sr. la Motte, n'étoit plus utile pour débrouiller cette complicité d'intrigues & de noirceurs. Heureux si cette capture nouvelle n'apporte pas un retard considérable à la décision de l'affaire! On attend cette décision avec d'autant plus d'impatience, que la situation de l'infortuné prélat devient de jour en jour plus critique.

Une espece d'aventurier, nommé Bette d'Etienville de St. Omer, vient d'intervenir dans cette fâcheuse affaire & ne contribue pas peu à l'embrouiller. Il alla trouver Mr. le prince de Soubise, qui a bien voulu écouter sa plainte; mais l'Artésien mettoit un haut prix à son silence. Le prince a dû en prévenir Mr. le cardinal qui a assuré ne point connoître cet homme, & qui a recommandé qu'on le laissât agir comme il voudroit. En effet l'accusateur dit beaucoup de choses, les unes controuvées, & les autres absurdes, sans avoir encore prouvé un seul chef de ses accusations. Il soutient que le cardinal est le

même personnage qu'il a vu rue St. Gille, mais le prélat a répondu : *Vous avez pu venir chez Mad. de la Motte lorsque je n'y trouvois, mais comme il y avoit toujours beaucoup de monde, je ne me rappelle pas de vous y avoir vu.* Bette a été confronté avec la comtesse de Cagliostro, qu'il n'a point reconnue ; lorsqu'il le fut en dernier lieu avec la comtesse de la Motte, celle-ci le traita de scélérat & de vil imposteur.

Mr. l'abbé Georgel vient d'être exilé à Mortagne dans le Perche. Malgré sa grande intimité avec Mr. le cardinal de Rohan, on l'avoit laissé tranquille jusqu'ici ; ce n'est donc que le mandement qu'il a eu l'imprudence de publier comme vicaire-général de la grande-aumônerie, qui lui a attiré cette punition. En voici le début. " *Envoïé vers vous, mes très-chers freres, comme le disciple Timothée le fut aux peuples que Paul dans les liens ne pouvoit enseigner lui-même, il nous a été dit &c.*

Mr. l'ambassadeur de Malte a porté plainte contre le mémoire de Cagliostro, assurant que tout ce qui s'y trouve de relatif au Grand-Maître Pinto, est absolument controuvé.

Extrait d'une lettre de Strasbourg, du 4 Mars.
" Le grand-chapitre de Strasbourg, composé du prince de Lorraine, du prince Joseph de Hohenlohe & du comte de Truchsés, s'est assemblé hier extraordinairement, pour ouvrir trois paquets, dont l'un contenoit un bref du Pape, le second une lettre de l'Empereur, & le troisieme une lettre de la diéte de l'Empire. Le bref portoit de la part de Pie VI " qu'aïant reconnu, par une correspondance " entretenue avec son très-cher fils, le Roi

» de France, les diverses circonstances du fait, » dont étoit accusé le vénérable frere cardi- » nal de Rohan, il craignoit, dans l'amertume » de son cœur, qu'il ne fût trouvé coupable : » qu'aïant jugé à propos de tenir un consis- » toire particulier, il avoit cru devoir, de » l'avis de ses cardinaux, suspendre le dit car- » dinal de Rohan, jusqu'à l'issue de l'affaire, » de ses fonctions épiscopales, en sa quali- » té d'évêque de l'Eglise germanique, & de » sa voix active & passive dans le Sacré-Col- » lege des cardinaux en cette derniere qua- » lité : qu'en conséquence il exhortoit & en » même tems il ordonnoit à ses chers fils, » les doïen & chanoines de l'église cathé- » drale de Strasbourg, de veiller sur le spi- » rituel & sur le temporel de l'évêché, & de » ne pas permettre, que rien arrive de pré- » judiciable aux droits & aux privileges de » cette illustre église ». Le Saint-Pere ajou- toit « qu'il écrivoit dans les mêmes termes, » tant à son très-cher fils le Roi de France, » qu'à son vénérable frere, le cardinal de » Rohan ». —— La lettre de l'Empereur por- toit des plaintes, « de ce que le grand-cha- » pitre, dans les circonstances présentes, ne » montroit pas l'activité qu'il devoit, relative- » ment aux terres de l'évêché de Strasbourg, » sises en Empire » : qu'en conséquence il lui demande le plutôt possible un détail des cho- ses, pour que les droits de la principauté de Strasbourg & de son grand-chapitre restent sains & entiers. La diéte de l'Empire mande au grand-chapitre de nommer un autre agent ou envoïé, attendu qu'elle ne reconnoissoit plus celui du cardinal de Rohan. —— A l'is- sue du grand-chapitre, Mr. Lantz & Mr. d'Ey- mar ont été appellés. Le grand-chapitre a dit à Mr. l'abbé Lantz, « qu'il approuvoit en » tout la sagesse & la discrétion, avec les- » quelles il s'étoit conduit jusqu'à présent dans » le gouvernement du diocese ». Il lui a fait connoitre le bref du Pape, l'a confirmé en ses places, & lui a permis d'écrire en cour de Rome pour les bulles de suffragant, qu'on re- fuse

fuſe juſqu'à préſent: mais il lui défendit en même tems de ne plus recevoir aucun ordre de Mr. l'abbé Georgel, comme il l'avoit fait précédemment. — On a dit à Mr. l'abbé d'Eymar « que le grand-chapitre, par atta- » chement pour la perſonne du cardinal qui » l'avoit nommé, vouloit bien lui conſerver » les titres & les fonctions de grand-vicaire ». Le Sr. Deheille, procureur-fiſcal-général & l'homme de confiance du cardinal, établi à Saverne pour le temporel, a reçu de vives réprimandes & une lettre de mercuriales, pour avoir écrit précédemment aux officiers de l'évêché de ne plus recevoir aucun ordre du grand-chapitre. »

Le *Mariage de Figaro* a éprouvé une forte cenſure dans le réquiſitoire de Mr. Seguier contre le *Voïage de Figaro en Eſpagne*; voici ſes termes: « Cet intriguant » ſubſtitué de nos jours aux intriguans fa- » meux, depuis ſi longtems en poſſeſſion de » la ſcene, comme eux ſans pudeur & ſans » principes, plus inſtruit & plus intelligent, » mais trop aſſorti peut-être à nos mœurs & » au caractere du ſiecle, a été choiſi pour » le héros imaginaire de ce *Voïage*, & étoit » ſeul digne du rôle qu'on lui fait jouer, » ſeul capable de remplacer un auteur qui » condamnoit par ſon ſilence l'écrit qu'il » n'oſoit avouer. »

Le fameux Paul Allier & non Poulailler réſide depuis trois jours dans les priſons de la conciergerie, ainſi que ſes complices. Il paroît que le parlement de Paris ſe propoſe de le faire rouer en place de grêve, parce que les garnemens qui intriguoient avec lui, ſont tous habitans de Paris.

Une

Une compagnie, à la tête de laquelle étoient plusieurs de nos premiers banquiers, s'étoit présentée à Mr. le contrôleur-général, pour affermer la loterie roïale qui est régie pour le compte du Roi. Cette compagnie se soumettoit, dit-on, d'avancer vingt millions au gouvernement & de passer un bail à raison de sept millions par an, pour l'obtention du privilege exclusif de la dite loterie. Le conseil a eu la sagesse de rejetter cette proposition.

Madame la duchesse d'Orléans portant à son oreille une grosse aiguille d'acier, qui lui servoit à enfiler des rubans, une de ses femmes de chambre passe à côté d'elle & par mégarde lui pousse le bras: l'aiguille entre tout-à-fait dans l'oreille & perce le tympan. La princesse est bien vîte secourue, Il-sembloit, que cet accident n'auroit eu aucune suite fâcheuse; mais la moindre toux, le plus petit éternûment font reparoître les premiers symptômes; & la guérison est encore éloignée. Les médecins prétendent cependant, que Madame la duchesse d'Orléans ne perdra pas l'ouïe de ce côté, comme ils l'avoient craint d'abord.

Il y a dans les prisons de Dunkerque douze personnes, arrêtées & détenues pour un procès criminel d'une nature à intéresser les peuples voisins, navigateurs & commerçans. Ces malheureux sont accusés d'avoir donné de fausses déclarations, en faisant assurer des tonneaux & des ballots remplis d'eau seule ou de bois, pour des sommes considérables,

comme s'ils contenoient des marchandises précieuses, qu'ils faisoient ensuite périr en Mer. Ce crime, appellé *Barraterie*, est puni de mort. Leur derniere manœuvre a été découverte par un capitaine anglois, qui s'apperçut, par leur maniere de naviguer, que leur but étoit de se faire échouer. Les bâtimens, qu'ils ont fait périr de cette maniere, sont la Dame Charlotte, les Bons-Amis, le Prince Louis, la Charmante-Marie, l'Africain, & le Balon.

A l'occasion du projet dont nous avons parlé dans le Journal du 15 Janvier p. 161, il paroît un *Relevé des principales erreurs contenues dans le Mémoire relatif à la translation de l'Hôtel-Dieu, & l'Examen du Sr. Poyet qui est à la suite.* Cette brochure est solidement écrite. Voici quelques-unes des réponses de l'auteur du *Relevé* à celui du *Mémoire.*

MÉMOIRE. L'Hôtel-Dieu, en y comprenant les additions déja faites, ne contient que 20 salles.

RÉPONSE. L'Hôtel-Dieu, dans ce moment, en contient 27, & doit en avoir 47 en tout après la construction des nouveaux bâtimens qui doivent être achevés l'année prochaine.

M. Le nombre commun des malades est de 3 à 4000.

R. Il est de 2300 à 2400.

M. On en a vu jusqu'à 6 & 7000.

R. On n'en a vu qu'une seule fois 4800.

M. Il y avoit 4000 malades le 15 Mars dernier.

R. Il n'y en avoit que 1906.

M. Toutes les additions projettées ne procureront à l'Hôtel-Dieu qu'une augmentation de 2 à 300 lits, & coûteront 4 à 5 millions.

R. Les additions déja faites contiendront 600

malades au moins, & n'auront coûté qu'un peu plus de 60,000 liv; celles qu'on exécutera l'année prochaine mettront en état de faire coucher 4000 malades seuls, & ne coûteront que 12 à 1300,000.

M. L'Hôtel-Dieu ne sera augmenté que de quelques toises sur la rue de la Bûcherie.

R. Cette augmentation sera de 1800 toises.

M. Il périt à l'Hôtel-Dieu le quart de malades, tandis que dans les autres hôpitaux la proportion de la mortalité n'est que d'un 8*me*.

R. Il ne périt qu'un sixieme environ des malades, en y comprenant les enfans nouveaux-nés, les vieillards, les malades qu'on transporte mourant à l'Hôtel-Dieu pour éviter les fraix d'enterremens, & les septuagénaires malades de l'Hôpital général.

M. Les immondices de l'Hôtel-Dieu corrompent l'eau de la Seine.

R. Cette assertion se trouve contraire au résultat des expériences faites avec soin sur l'eau de la Seine, prise au-dessus & au-dessous de l'Hôtel-Dieu.

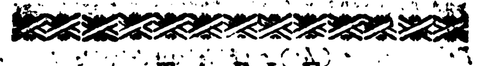
A ces réponses l'auteur du *Relevé* joint d'excellentes observations. « Un des avanta- » ges, dit-il, qu'on doit le plus recher- » cher dans les établissemens de ce genre, » c'est de les mettre à la proximité, autant » qu'il est possible, des malades qui doivent » y affluer; & c'est celui que possede émi- » nemment l'Hôtel-Dieu. L'emplacement de » l'isle des Cygnes, au contraire, se trouve » à l'extrémité la plus éloignée des quartiers, » qui seuls fournissent dix fois plus de ma- » lades que les fauxbourgs St. Honoré & St. » Germain ». En effet, le trajet seroit pénible pour la plûpart des malades qui traverseroient toute la ville dans sa plus grande longueur. Les gondoles que propose Mr. Poyet auroient aussi des inconvéniens, surtout

tout pendant les crues & les débacles de la riviere. —— Quant à la dépense du nouveau projet, Mr. Poyet assure qu'elle ira tout au plus à 12 millions. L'auteur du *Relevé*, d'après des évaluations & des calculs dont il donne les bases, prétend qu'elle s'éleveroit à plus de 30 millions, pour les bâtimens seuls indiqués dans le plan; sans compter des objets très-dispendieux qui y sont omis, comme des canaux, un quai de plus de 500 toises, la chapelle, &c. La place & les lumieres du magistrat respectable qui a publié ce *Relevé*, lui ont donné tous les moïens possibles de s'assurer de la vérité, & son zele pour le bien public, universellement reconnu, ne permet pas de supposer qu'il l'ait altérée ou dissimulée dans aucun des faits qu'il avance.

Dans le dernier Journal, p. 484 *l.* 16. Davcy, *lisez* Davey. —— *P.* 491 *l.* 10. cigue, *lisez* ciguë. —— *P.* 492. *l. dern. il faut*, Octob. 1783. —— *P.* 500. *l.* 19. *placez une virgule après* vérités, *& ôtez l.* 23 *celle qui est après* réformes. —— *P.* 536. *l.* 6 *de la note* (a). leur, *lisez* leurs —— Ibid. *l. dern. de la note* (c). subsellorum, *lisez* subselliorum. —— Ibid. *à la marge, au lieu de* 15 Août 1780, *lisez* 1 Août 1780. —— *P.* 544. *à la marge, lisez* 1 Décemb. 1785 *&c.* —— *P.* 546 *l.* 17 *de la note* comte, *lisez* compte. —— *P.* 554 *l.* 24. repassois, *lisez* ressassois (*faute qui n'est que dans quelques exemplaires*).

Dans le Journal du 15 *Mars, p.* 437. *l.* 4 *de la note, ces mots* repousse des avis salutaires *doivent être en caracteres italiques* —— *P.* 469 *l.* 5. *après* personne *on a omis ces mots* pour avoir son argent.

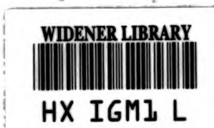
TABLE.



TABLE

Alphabétique des matières de Littérature depuis le 1 Janvier 1786.




WIDENER LIBRARY
HX IGM1 L


Digitized by Google